This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

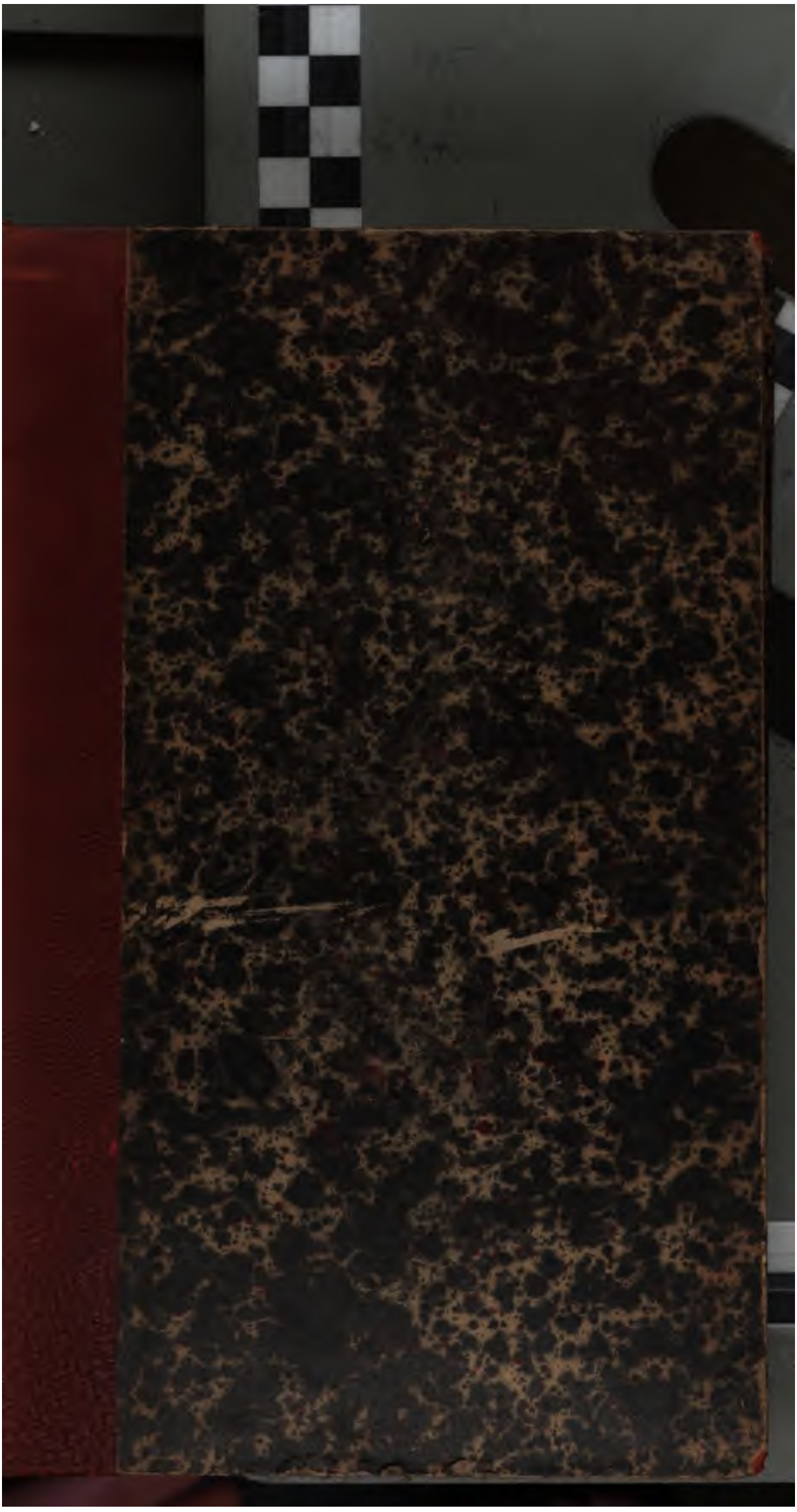

LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

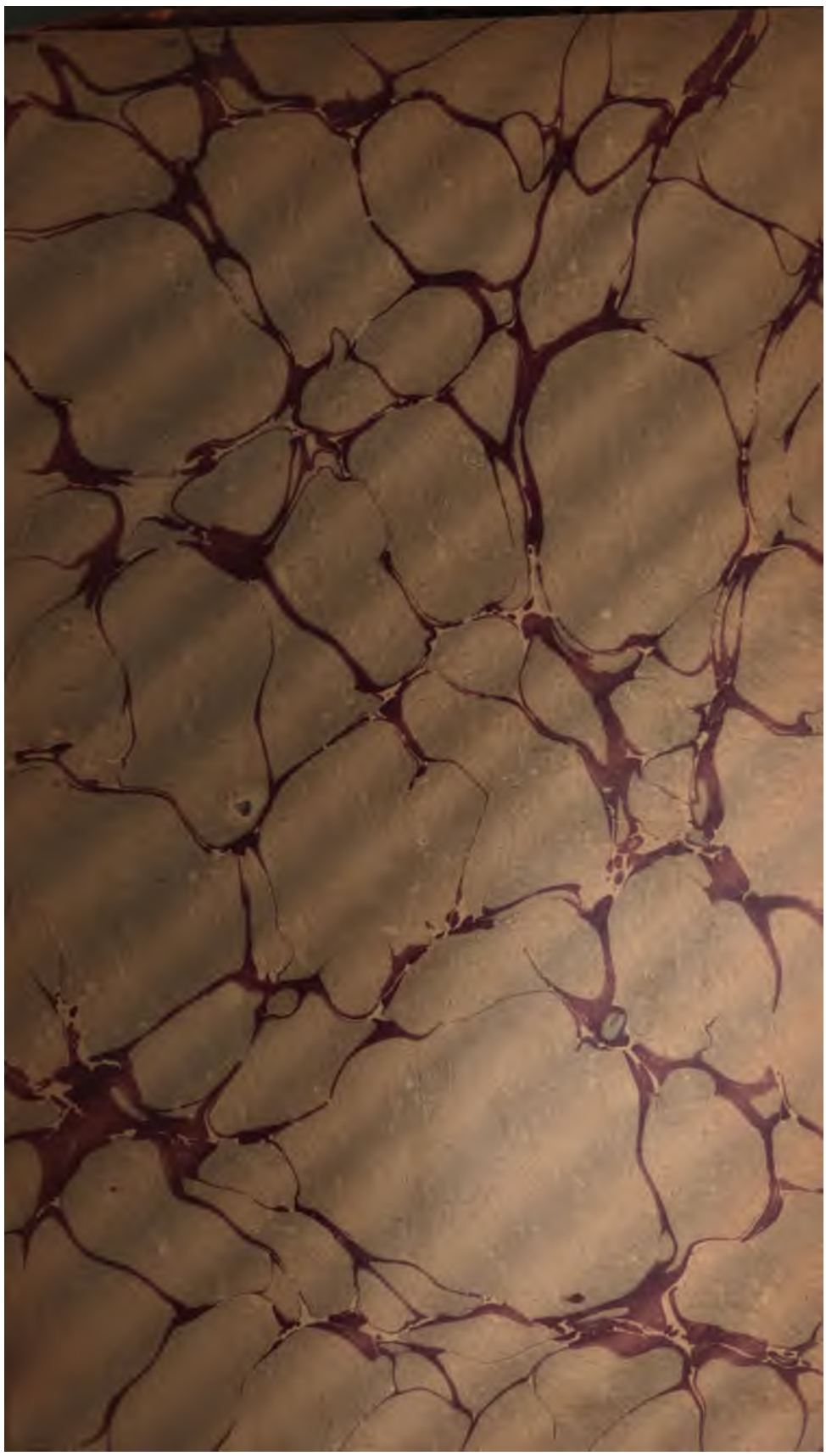

R954

REVUE

HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE.

TOME SOIXANTE-DIXIÈME

Mai-Août 1899.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1899

LIBRARY
LELAND STANFORD JUNIOR
UNIVERSITY

130268

LE CONGRÈS DE VIENNE

ET

LA POLITIQUE DE TALLEYRAND

La France a reçu à maintes reprises depuis deux siècles des offres d'alliance de la Russie, et elle a été blâmée, trop à la légère peut-être, de ne les avoir pas toujours acceptées. C'est ainsi que, de nos jours surtout, on a critiqué en termes très vifs l'attitude de son représentant au congrès de Vienne; on a reproché à M. de Talleyrand de n'avoir pas répondu aux pressantes sollicitations de l'empereur Alexandre et d'avoir embrassé la cause de l'Angleterre dans le conflit qui mettait en lutte les puissances coalisées. Les déterminations qu'il a prises ont-elles été dictées par une sagesse prévoyante ou par les mobiles les plus bas? S'est-il comporté en diplomate à courte vue ou en habile politique? C'est là une question qui a divisé déjà les historiens de la Restauration, que la publication récente de documents importants[1] est venue poser de nouveau, et que deux historiens de mérite ont, cette année encore, résolue chacun à leur façon[2]. Maintenant que nous connaissons toutes les pièces du grand procès[3] his-

1. Le journal de Stein au congrès de Vienne, publié dans l'*Historische Zeitschrift*, année 1888, vol. III.

2. H. Houssaye, « 1815. » — Duc de Broglie, « 1815 », dans le *Correspondant* du 25 juillet 1893.

3. Ce sont, outre le *Tagebuch* de Stein : *Corresp. intime de M. de Talleyrand et du roi Louis XVIII pendant le congrès de Vienne*, publiée par M. Pallain. — Talleyrand, *Mém.* — Metternich, *Mém.*, t. II. — Castlereagh, *Letters and dispatches*, t. II. — Wellington, *Dispatches Supp.*, t. IX. — Gentz, *Dépêches aux hospodars de Valachie*, t. I. — *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*. Tous les documents officiels se trouvent dans le recueil du comte d'Angeberg. Et parmi les ouvrages de seconde main : Sir Lytton Bulwer, *Essai sur Talleyrand;* Pertz, *Stein's Leben;* Flassan, *Histoire du congrès de Vienne.*

torique engagé sur ce point, nous pouvons essayer de juger à notre tour et d'exposer d'abord, de discuter ensuite, le rôle de Talleyrand au congrès de Vienne.

I.

Jamais peut-être ambassadeur ne se trouva dans d'aussi déplorables conditions que lui lorsque, le 23 septembre 1815, il vint, avec MM. de Dalberg, de Noailles, de la Besnardière et de la Tour du Pin, représenter à Vienne la politique de Louis XVIII. Les dispositions des puissances comme la situation de son pays semblaient contribuer également à rendre sa tâche impossible et son rôle insignifiant. Tout d'abord, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie semblaient prêtes à continuer par les négociations la lutte qu'elles avaient commencée par les armes, et, après avoir abaissé la France comme une rivale, la regardaient toujours comme une ennemie; l'instinct de la sûreté les portait à redouter en elle l'activité turbulente et l'ambition conquérante qui l'avait animée sous Napoléon[1]; le sentiment de la vengeance les poussait à lui faire expier, par un effacement sans précédent, une tyrannie sans mesures. Opérer sans elle et contre elle le partage des territoires qui lui avaient été enlevés, la tenir en dehors de leurs conciliabules comme de leurs alliances, la laisser non seulement à l'écart, mais encore dans l'ignorance de leurs combinaisons, tel fut le plan que les représentants des quatre puissances alliées eurent le dessein et l'espérance de réaliser[2].

Pour lutter contre ces prétentions, Talleyrand ne devait compter ni sur l'ascendant du pays dont il défendait les intérêts, ni sur l'initiative du prince dont il représentait la personne. Après avoir été soumise par les armes à l'inaction militaire, la France avait dû souscrire par une convention à son effacement diplomatique; un article secret du traité du 30 mai stipulait son adhésion préalable aux arrangements territoriaux que les alliés avaient concertés à Chaumont et qu'ils allaient proposer à Vienne[3]. De plus, Louis XVIII, que ses inclinations ne portaient guère vers

1. Rapport de Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, p. 441.) — Cook à Liverpool. (*Dispatches of Wellington*, Supplément IX, p. 495.)

2. Rapport de la Besnardière au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, p. 432 et 450.)

3. Angeberg, t. I, p. 170.

la politique extérieure et que l'affermissement de son pouvoir au dedans détournait de l'extension de son influence au dehors[1], avait donné à ses plénipotentiaires des instructions plus dignes d'un Bourbon que d'un roi de France; il avait borné leur tâche à exiger le rétablissement sur leurs trônes de ses parents de Naples, de Saxe et de Parme. S'ils substituaient à cette politique de famille une politique nationale, ce devait être à leurs risques et périls. On le voit, pour remplir la tâche dont il avait assumé la responsabilité, Talleyrand ne devait trouver d'appui qu'en lui-même.

Il se trouva heureusement que jamais homme ne fut plus propre à se tirer habilement d'une situation aussi délicate. Il joignait une longue expérience politique à d'admirables facultés naturelles, et l'habitude constante de servir avec docilité tous les gouvernements avait développé en lui une rare aptitude à défendre avec succès toutes les causes. Il posssédait en effet les deux qualités les plus propres, sinon à maîtriser, du moins à seconder la fortune : un remarquable sens pratique et une absence complète de scrupules. Mis en présence d'une situation donnée, il en surmontait avec aisance les difficultés, car il excellait à pénétrer les âmes et à juger les circonstances, à s'en remettre au temps sans le devancer, à se servir des hommes sans les contraindre; nul mieux que lui ne savait profiter des événements, sinon les faire naître, et s'il était dépourvu de cette puissance créatrice, de cette confiante persévérance qui fait les grands hommes, il possédait au plus haut degré cet art de l'à-propos et cet esprit pratique qui font les grands diplomates. Enfin les conceptions de son habileté n'étaient jamais contrariées par les objections de sa conscience. L'éducation qu'il avait reçue, la vie agitée qu'il avait menée, la diversité des milieux qu'il avait traversés, le spectacle de tant de bouleversements et l'expérience de tant d'années l'avaient fait assister au triomphe alternatif de trop de partis, à l'essai impuissant de trop d'idées, pour laisser subsister en son âme un autre sentiment que l'ambition; elle lui fut de bonne heure offerte comme perspective et laissée comme ressource; il s'habitua à lui subordonner toute règle morale et religieuse; et cette passion qui, dans sa vie publique, le rendit trop accommodant à l'égard des désirs dominants et trop facile envers les circons-

1. Metternich, *Mém.*, t. II, p. 481.

tances impérieuses, qui, dans sa vie privée, développa en lui un amour immodéré des richesses et une indifférence complète sur les moyens de les acquérir, l'avait, dans sa carrière diplomatique, mis au-dessus des susceptibilités de l'amour-propre et des hésitations de la conscience; elle lui donna la faculté, précieuse pour lui et inestimable pour son pays, d'être insensible aux injures, inaccessible aux remords, et de n'éviter que les échecs.

Enfin, à toutes ces qualités de fond, nécessaires de tout temps au diplomate, Talleyrand joignait des qualités de forme particulièrement utiles au ministre chargé de représenter une grande nation et une grande infortune, et d'appliquer avec dignité une politique de compromis; il lui fallait en effet, tout en gardant une fière attitude, insinuer ce qu'il proposerait, paraître accepter ce qu'il demanderait, offrir son alliance sans l'imposer, faire sentir sa force sans en parler, et accomplir en un mot de grandes choses avec de petits moyens. Jamais homme fut-il plus propre à remplir cette tâche par la tournure de son esprit, la distinction de ses manières et les avantages de sa personne? Survivant d'une génération aussi raffinée dans ses goûts intellectuels que dans ses plaisirs mondains, Talleyrand connaissait mieux que personne l'art des sous-entendus, la valeur des nuances, l'utilité des compromis. Membre d'une caste qui avait perdu ses privilèges pour ne conserver que ses manières, il savait affecter dans son maintien une dignité calme et hautaine et dans son langage un ton narquois qui lui permettait soit de retirer ses propositions comme ironiques si elles déplaisaient à ses interlocuteurs, soit de les présenter comme sérieuses si elles trouvaient crédit auprès d'eux. Enfin, descendant d'une noble famille, il avait hérité de ses aïeux, sinon cette prestance naturelle à ses pairs et dont un accident d'enfance l'avait privé, du moins une physionomie fine, ouverte, mobile, animée d'un œil bleu dont il savait voiler le regard pour en modérer l'expression et capable d'exprimer tour à tour la plus complète impassibilité ou la variété des sentiments les plus opposés. Cette souplesse d'esprit, cette fécondité de ressources, ces dons extérieurs mêmes permirent à Talleyrand de jouer à Vienne un nouveau rôle, et de se faire le défenseur des idées après avoir été si longtemps le serviteur des intérêts. Grâce à cet admirable ensemble de qualités intellectuelles et extérieures, il devait arriver à surmonter les périls et à pourvoir aux nécessités de sa

situation; mais ce ne fut qu'à la suite d'efforts répétés qu'il put rendre à la France la place à laquelle elle avait droit. Tout d'abord, les puissances alliées voulurent la tenir en dehors de leurs conseils; Talleyrand dut lutter pour y figurer; puis, après l'y avoir admis en droit, elles cherchèrent à l'en écarter en fait et à régler entre elles les questions qui les divisaient : il les amena à accepter son concours. Enfin, après avoir reçu son appui, certaines d'entre elles hésitaient à signer avec la France une alliance nouvelle; il réussit, par un traité, à désunir par un acte public les puissances déjà séparées par leurs dissentiments intimes.

L'admission officielle de la France à leurs délibérations, — sa participation réelle à leurs pourparlers, — son introduction dans leur système d'alliance, — tel fut donc le triple but qu'il poursuivit, telles sont les trois phases qu'on peut distinguer dans l'histoire de sa politique.

De ces trois négociations, la première fut la plus courte et la plus facile; il n'était pas malaisé à Talleyrand, au moyen de ces questions embarrassantes, de ces remarques insidieuses qu'il excellait à faire, de mettre en contradiction avec eux-mêmes des hommes disposés à consommer au mépris de l'équité une œuvre entreprise au nom du droit. Le 22 septembre, MM. de Metternich, de Hardenberg, de Nesselrode et Castlereagh, principaux plénipotentiaires de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie et de l'Angleterre, signaient un protocole destiné à leur assurer la direction du congrès[1]. Partant de cette idée que tous les états de l'Europe, n'étant pas également intéressés à toutes les questions débattues, ne devaient pas tous contribuer à leur solution, ils réservaient aux puissances signataires du traité de Paris, à l'exception de la Suède et du Portugal, l'examen de celles qui avaient le plus d'importance, ainsi que la nomination de commissions chargées d'examiner celles qui avaient un intérêt purement local; ils devaient ensuite soumettre, mais pour la forme seulement, les résultats de leurs délibérations aux petits états. Puis, se basant sur une interprétation abusive d'un article du traité de Paris[2], ils stipulaient qu'ils se mettraient

1. Angeberg, t. I, p. 249. — *Corresp. avec Louis XVIII*, p. 343. — Castlereagh à Wellington, 14 août 1814.

2. Articles séparés et secrets. Art. I : « La disposition à faire des territoires auxquels Sa Majesté très chrétienne renonce par l'article III du traité patent et les rapports desquels doit résulter un système d'équilibre réel et durable en Europe seront réglés au congrès sur les bases arrêtées par les puissances

d'accord sur tous les points avant de consulter sur leurs déterminations l'Espagne et la France, forcées dès lors d'accepter les décisions de la majorité. De ces deux prétentions, la première fut reproduite dans un projet de déclaration solennelle que Metternich proposa, lors de l'ouverture du congrès, à l'acceptation des diplomates; Talleyrand n'eut pas de peine à voir que la seconde en était une conséquence logique et pas de repos qu'il ne l'eût repoussée. Tout d'abord, il éleva mille objections de détail, mille chicanes de forme sur les titres des assistants à prendre part à la conférence, sur le mot d'alliés qui se trouvait dans la déclaration et qui n'avait plus de sens après la conclusion de la paix[1]. Puis, abordant de front le débat, il finit par déclarer que tous les états, inégaux en force, étaient égaux en droit, et que les principaux d'entre eux ne pouvaient prendre de décision en leur nom avant que tous leur eussent délégué leurs pouvoirs; une réunion plénière de tous les membres du congrès était donc, selon lui, le prélude nécessaire de leurs travaux. Le lendemain 1er octobre, Talleyrand exprimait de nouveau ses idées dans une note qu'il envoyait à tous les diplomates[2]. Enfin, dans la réunion du 8 octobre, il réussissait à obtenir, sinon l'adoption d'un autre mode de convocation, du moins une partie des concessions qu'il demandait; il introduisait la Suède et le Portugal dans le concert des grandes puissances et enlevait ainsi la majorité aux alliés de Chaumont. Il faisait admettre que les communications entre ces huit états auraient lieu à titre confidentiel, non à titre officiel, et que leurs décisions avaient, non la force d'une loi, mais la valeur d'une simple proposition. Enfin, il demandait que les arrangements à intervenir fussent conformes au droit public. « A ce mot, » dit Talleyrand, « il s'est élevé un tumulte dont on ne pourrait que difficilement se faire une idée. M. de Hardenberg, debout, les poings sur la table, presque menaçant, proférait des paroles entrecoupées : « Non, monsieur, le droit public, c'est inutile, cela « va sans dire. » Je lui répondis que, si cela allait sans dire, cela irait encore mieux en le disant. M. de Humboldt criait : « Que « fait ici le droit public? » A quoi je répondis : « Il fait que vous y

alliées entre elles et d'après les dispositions générales contenues dans les articles suivants. » — Angeberg, t. I, p. 170.

1. Stein, *Tagebuch*, 29 oct. (*H. Z.*, p. 387). — *Corresp. avec Louis XVIII*, p. 343.

2. Angeberg, t. I, p. 264. — Gentz, *Corresp.*, t. I, p. 109.

« êtes[1]. » L'irritation des diplomates prussiens prouvait quel était leur embarras ; elle fut d'ailleurs impuissante à empêcher l'insertion du mot de droit public dans la déclaration. En somme, Talleyrand s'était tiré avec autant de succès que d'habileté de cette première lutte diplomatique, livrée sur une question de forme, mais importante au début du congrès[2] ; il y avait obtenu un avantage matériel, puisqu'en enlevant la majorité aux alliés de Chaumont il acquérait sa part légitime d'influence ; il gagnait une victoire morale plus considérable encore, en se procurant par ce succès l'efficace assistance des petits états, charmés de son attitude et heureux de sa protection ; il forçait enfin des adversaires peu scrupuleux à reconnaître la légitimité de ce droit public dont ils voulaient enfreindre les règles. Il était donc dans d'excellentes conditions pour entreprendre la seconde campagne diplomatique qui allait s'ouvrir.

En effet, les alliés de Chaumont, forcés d'admettre en droit la participation de la France à leurs délibérations, essayèrent d'empêcher en fait son immixtion dans leurs affaires[3] ; suivant les calculs de craintes trop défiantes ou les conseils de ressentiments trop tenaces, ils crurent qu'elle n'offrait son concours que pour le faire payer et que, pour elle, intervenir, c'était conquérir. Ils essayèrent donc de résoudre sans sa participation[4] les difficultés qui troublaient leur entente et qu'il est facile de comprendre si l'on examine brièvement les sentiments qu'ils voulaient satisfaire et les questions qu'ils devaient résoudre.

Parmi ces questions, il en était qui, n'ayant d'importance que pour l'un d'entre eux, ne pouvaient les diviser : par exemple l'annexion par l'Angleterre des colonies françaises fut admise par tous, l'abolition de la traite des noirs ne rencontra que de faibles résistances[5], et le règlement de la navigation des fleuves ne donna lieu à aucune discussion[6]. Il était aussi d'autres points sur

1. Talleyrand au roi, 9 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 35.)

2. « L'intervention de Talleyrand a furieusement dérangé nos plans. » (Gentz, *Corresp.*, 30 sept.)

3. Talleyrand au roi, 4 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 24.)

4. « Voyant que la France se présentait avec des principes qu'elles ne pouvaient pas combattre, elles ont pris le parti de l'écarter de fait sans l'exclure et de concentrer tout entre leurs mains pour marcher sans obstacle à l'exécution de leur plan. » Talleyrand au roi, 9 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 62.)

5. Angeberg, I, 273, 403, 571.

6. Angeberg, I, 693, 728, 778-801, 814, 828.

lesquels l'identité des intérêts avait amené l'accord des volontés; c'est ainsi que la nécessité de contenir la France après l'avoir amoindrie unissait tous les alliés dans le désir de placer sur ses flancs, comme une menace et un obstacle, les Pays-Bas et les provinces wallonnes réunies sous le même sceptre[1], les provinces rhénanes dévolues à une puissance en état de les défendre[2], le corps germanique fortement constitué[3], la Suisse réorganisée et agrandie[4], l'Italie rendue à ses anciens souverains[5].

Mais il était deux questions qui, mettant aux prises les alliés de Chaumont, allaient rompre une alliance qu'ils avaient jugée nécessaire et qu'ils croyaient indissoluble; c'étaient celles de la Pologne et de la Saxe. Depuis longtemps[6] l'empereur Alexandre, dont l'âme était assez chevaleresque pour lui faire envier le titre de redresseur de torts, mais dont l'esprit restait assez prévoyant pour lui faire accorder les rêves de son imagination avec les intérêts de sa politique, nourrissait de vastes projets sur le premier de ces deux pays. Il aurait voulu d'abord le reconstituer tel qu'il existait avant le premier partage et réparer ainsi la « grande iniquité de son aïeule Catherine, » s'il n'avait fallu demander la Lithuanie à ses sujets et la Galicie à l'Autriche; bornant alors son ambition à donner au nouvel état les mêmes limites qu'au duché de Varsovie napoléonien, il désirait lui donner un titre de royaume qui lui rendrait son prestige, une constitution libérale qui assurerait son bonheur, un souverain de la famille des Romanoff qui l'unirait par un lien personnel avec le grand empire

1. Castlereagh à Wellington, 2 oct. (*Dispatches of Wellington*, Supplément IX, p. 302.)

2. Castlereagh à Wellington, 27 oct. — Cf., dans le même volume, un mémoire du général Hudson Lowe sur la situation des places du Rhin. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 347.)

3. Stein, *Tagebuch*, 9 oct. (*H. Z.*, 390.)

4. Angeberg, I, 430-438, 466-476, 311-344.

5. Les grandes lignes de ce projet avaient été déjà arrêtées dans le traité de coopération anglo-russe du 11 avril 1805, dans le traité prusso-russe de Bartenstein (1807), dans les négociations de 1815 et dans le traité de Chaumont (1814).

6. Stein, *Tagebuch*, 18 oct. (*H. Z.*, 394.) La publication des Mémoires et de la correspondance du prince Czartoryski nous permet de suivre l'évolution des idées d'Alexandre Ier relativement à la Pologne. On le voit en projeter le rétablissement dès son avènement, renoncer à ce dessein en 1809 (Czartoryski, *Mém.*, II, 213), le reprendre et le préciser définitivement en 1810. (*Ibid.*, II, 227, 250.)

russe[1]. Réaliser ainsi les rêves de sa jeunesse, répondre à l'attente de ses amis polonais, dont ses promesses avaient enflammé les espérances, fortifier la Russie contre l'Autriche et étendre par cette annexe son influence en Occident[2], tels étaient à ses yeux les avantages de projets dont la poursuite agita désormais son âme et occupa toute sa politique[3].

Pour les mener à bien, il lui manquait la cession des provinces que les partages de la Pologne avaient dévolues à la Prusse. Or, cette puissance, ayant justement besoin de son appui, devait accéder facilement à ses désirs. Quels étaient en effet ses projets dans ce grand travail de la réorganisation de l'Europe? Poursuivant avec une égale âpreté la revanche des humiliations qu'ils avaient subies, la restitution des territoires qu'ils avaient perdus, l'annexion des provinces qui leur étaient nécessaires, les diplomates qui la représentaient avaient, dit Metternich, « apporté au congrès un désir immodéré d'étendre les possessions du royaume aux dépens de tout le monde et sans aucun égard à aucun principe de justice ou seulement de décence[4]. » Ils réclamaient à grands cris les provinces rhénanes, qui leur auraient donné une redoutable barrière contre la France, en même temps qu'une forte position en Allemagne. Mais c'était surtout sur la Saxe que se portait la violence de leurs rancunes et l'ardeur de leurs convoitises. Ils voulaient, par la déposition de son roi, punir le dernier prince allemand fidèle à Napoléon; par l'annexion de ses provinces, porter la frontière prussienne jusqu'aux monts de la Lusace; par l'incorporation de ses sujets, augmenter de deux millions la population du royaume; ils comptaient, en un mot, réunir à leur patrie un pays riche, étendu, bien placé, propre à rendre sa prospérité plus grande, son territoire plus compact, son influence plus considérable[5]. L'appui d'Alexandre leur étant nécessaire pour effectuer cette annexion, ils l'avaient obtenu facilement en lui cédant les provinces polonaises, réfrac-

1. Stein, *Tagebuch.* (*H. Z.*, 389, 401.) — Gentz, *Corresp.*, I, 80.

2. « Un des ministres de Russie nous disait hier : On a voulu faire de nous une puissance asiatique, la Pologne nous fera européenne. » Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 2.)

3. Cf. Rapport de la Besnardière. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 431.)

4. Metternich, *Mém.*, II, 478.

5. Rapport de la Besnardière. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 432.) — Gentz, *Corresp.*, I, 82.

taires à toute tentative d'assimilation allemande, et en flattant ses ressentiments contre le prince qui avait accepté le sceptre du grand-duché de Varsovie et déserté la cause de la coalition[1]. La communauté d'intérêt entre les deux états s'ajoutant aux relations d'amitié entre les deux souverains, la Prusse et la Russie devaient être indissolublement unies pendant tout le cours du congrès[2].

Mais leur projet devait être aussi difficilement réalisé qu'il avait été habilement concerté. Il devait en effet rencontrer l'inimitié intéressée de l'Autriche et éveiller les défiantes sollicitudes de l'Angleterre.

L'Autriche pouvait-elle sans s'affaiblir laisser s'effectuer deux annexions dont l'une aurait permis à sa rivale en Orient de la déborder vers le nord; dont l'autre aurait donné à sa rivale en Allemagne, avec les portes de la Bohême, un territoire plus vaste, un champ d'influence plus étendu et l'orgueil d'avoir dépossédé ces petits princes allemands qui formaient la clientèle habituelle des Habsbourg? Dans ces deux questions de la Saxe et de la Pologne, le prince de Metternich devait donc opposer constamment une fin de non-recevoir aux prétentions russo-prussiennes[3].

Il n'était d'ailleurs pas le seul à les combattre; d'une part, en effet, les petits princes allemands[4] repoussaient la suppression sans phrases de la Saxe comme un précédent et une menace pour leur couronne[5]; d'autre part, l'Angleterre, favorable à l'agrandissement d'un état destiné à contenir la France et à inquiéter l'Autriche, était nettement opposée au projet russe sur la Pologne. L'orgueil et l'intérêt séparaient en effet l'empereur de Russie du

1. « L'empereur dit que si le roi de Saxe ne renonçait pas à ses états, il n'y avait qu'à le traiter selon le droit de conquête et qu'à l'envoyer à Riga. » Stein, *Tagebuch*, 29 sept. (*H. Z.*, 287.)

2. « On doit regarder ces deux puissances comme intimement unies. » Talleyrand au roi, 26 sept. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 2.) — Wellington à Castlereagh, 8 oct. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 325.) — Castlereagh à Wellington, 25 oct. (*Letters and dispatches*, II, 173.)

3. Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 86.) — Stein, *Tagebuch*. (*H. Z.*, 397, 409.)

4. Sauf le Würtemberg. Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 168.)

5. Montgelas, ministre du roi de Bavière, avait pour ce projet une telle antipathie que Stein lui applique l'épithète de *undeutsch*. On trouvera des preuves multiples de ces dispositions de la Bavière dans Talleyrand (*Corresp. avec Louis XVIII*, 2, 3, 58) et dans Gentz (*Corresp.*, 101-126).

prince régent d'Angleterre; comme homme, ce dernier ne pardonnait pas à Alexandre les froissements qu'avait dû subir son amour-propre pendant un voyage du tzar à Londres[1]; comme Anglais, il ne pouvait consentir à l'accroissement d'une puissance dont la lutte contre Napoléon avait fait un instant son auxiliaire, mais dont les progrès constants en Orient devaient faire pour longtemps son ennemie[2].

Sur ces deux questions, les alliés de Chaumont étaient donc partagés en deux groupes : d'un côté, Alexandre et Frédéric-Guillaume, d'accord pour occuper Varsovie et Dresde; d'un autre côté, Metternich et Castlereagh, divisés sur le sort de la Saxe, d'accord pour refuser la Pologne à la Russie[3]. Jusque-là, craignant qu'une explication ne dégénérât en conflit, ils avaient évité de toucher ces deux points; mais le moment venu de les discuter, ils se retrouvaient en présence avec des intérêts contraires et des passions opposées, et leurs dissentiments éclataient au moment même où ils proclamaient leur union; toutefois, dominés jusqu'au bout par leur incurable défiance envers la France, ils essayèrent dans les derniers mois de 1814 de régler leurs différends sans elle[4].

Quel allait être dans cette affaire le rôle de l'ambassadeur français? D'une part, en présence d'intrigues qu'il était aussi impossible d'empêcher que facile de prévoir, il s'aperçut que, si les efforts des diplomates tendaient à une entente, les intérêts de la politique les conduisaient à la guerre, et que les nécessités de leur position devaient être plus fortes que les précautions de leur prudence; il se borna donc à pénétrer, puis à laisser tomber d'eux-mêmes leurs projets[5]. D'autre part, il s'efforça par son attitude de persuader à l'Autriche et à l'Angleterre que l'intervention nécessaire de la France serait gratuite, déclarée, efficace,

1. Gentz, *Corresp.*, I, 88-89.

2. Le caractère indécis de lord Castlereagh devait malheureusement enlever pour longtemps toute efficacité à l'opposition de l'Angleterre. Talleyrand au roi, 29 sept. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 8.) — Metternich, *Mém.*, II, 479. — Stein, *Tagebuch*, passim.

3. Gentz, *Corresp.*, I, 34, 92.

4. « Je n'ai pas jugé prudent de découvrir à Talleyrand le détail de cette opération, trouvant qu'il n'est pas toujours discret et que je pouvais perdre une influence utile d'un autre côté si j'étais connu pour être en confidence trop étroite avec le ministre de France. » Castlereagh à Wellington, 21 nov.

5. « Talleyrand's systematic reserve. » Castlereagh à Wellington, 21 nov.

certaine. C'est ce double rôle, passif et actif, de Talleyrand, qu'il s'agit maintenant de mettre en lumière.

Il laissa tout d'abord lord Castlereagh et le prince de Metternich échouer dans leur projet de séparer la Prusse de la Russie et de triompher de ces deux puissances, successivement et sans l'aide de la France.

Lord Castlereagh espéra d'abord acheter la renonciation du tzar à ses vues sur la Pologne par l'abandon du roi de Saxe. Après s'être assuré à grand'peine l'appui de Metternich, qu'effrayait cette dernière condition, il fit part de sa demande à Alexandre dans une lettre du 12 octobre[1], et, dans un entretien postérieur, il lui rappela en même temps tous les services que lui avait rendus l'Angleterre[2]. Mais ce prince, blessé de son intervention, aussi maladroite par sa forme qu'inopportune par sa date, livré tout entier à l'exaltation du triomphe, à l'orgueil de son rôle, aux flatteries de ses amis polonais, accueillit fort mal le projet du malheureux diplomate[3] et dut se contenir pour ne pas traiter de même sa personne[4]. Il n'observa pas la même réserve dans l'entrevue qu'il eut avec Metternich le 24 octobre; il qualifia d'inconvenance une observation malicieuse par laquelle ce ministre semblait suspecter le désintéressement de ses vues sur la Pologne, et rompit toute relation personnelle avec un homme dont le caractère lui déplaisait désormais autant que les idées[5]. Lord Castlereagh, qui, avec une obstination toute britannique, était revenu à la charge par une note du 4 novembre[6], recevait, le 20 du même mois, un memorandum opposant à ses prétentions un refus catégorique[7].

Depuis quelque temps d'ailleurs, Metternich avait adopté une autre tactique : une entente avec Alexandre sur la question de la Saxe ayant été reconnue impossible, une entente avec la Prusse

1. Stein, *Tagebuch*, 13 oct. (*H. Z.*, 390.) — Angeberg, I, 280. — *Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 329.

2. Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 50-53.)

3. Angeberg, I, 350. — Castlereagh, *Letters and dispatches*, II, 474.

4. « Lord Castlereagh était particulièrement désagréable à Alexandre, qui le disait froid et pédant et ne le ménageait pas. » (Metternich, *Mém.*, II, 474.)

5. Stein, *Tagebuch*, 24 oct. (*H. Z.*, 396.) — Talleyrand au roi, 31 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 86.) — Metternich, *Mém.*, II, 84, 496.

6. Angeberg, I, 393-394.

7. Angeberg, I, 410. — Metternich, *Mém.*, II, 484. — *Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 441.

sur la question de la Saxe lui permettrait peut-être plus facilement de séparer les deux alliés[1]. Il s'adressa d'abord, non pas à Frédéric-Guillaume, qu'une vieille amitié unissait au tzar, mais à son ministre Hardenberg, et il fut secondé par lord Castlereagh, qui lui payait ainsi les mécomptes humiliants de ses négociations avec Alexandre. Il fit proposer par ce diplomate, dans une note du 10 octobre, et il proposa lui-même à Hardenberg, dans une note du 22 octobre, l'annexion de la Saxe, mais à titre de concession, non de compensation, et à la condition expresse que le diplomate prussien refuserait à la Russie l'objet de ses convoitises, les provinces polonaises. Il va sans dire que Metternich n'était rien moins que sincère en affectant cette modération. Il espérait seulement compromettre ainsi la Prusse aux yeux d'Alexandre, la priver par là de son seul allié, puis, lorsqu'elle serait isolée[2], revenir sur ses engagements en invoquant la résistance acharnée que les petits états ne manqueraient d'opposer à l'annexion de la Saxe.

Mais le plan de Metternich était trop compliqué pour être facilement exécuté. Il supposait en effet la succession presque mathématique d'événements dont il était impossible de prévoir l'échéance avec précision. Il arriva en effet que les souverains allemands intervinrent dans le débat beaucoup plus tôt que ne l'espérait le plénipotentiaire autrichien. A peine en effet ce projet leur eut-il été révélé par d'inévitables indiscrétions, qu'ils protestèrent avec la dernière énergie contre toute combinaison tendant à effacer un de leurs collègues de la liste des souverains ; ils adressèrent, par la plume du duc de Saxe-Cobourg[3], de fières remontrances à Castlereagh ; ils intervinrent même personnellement auprès du prince régent d'Angleterre, intéressé comme souverain du Hanovre à défendre leur cause[4]. Ils arrivèrent par cette agitation à faire peur à Hardenberg et à le rejeter du côté d'Alexandre.

Ce dernier, d'autre part, indigné de ce qu'il regardait comme une trahison, demanda à Frédéric-Guillaume une entrevue et des explications ; s'adressant alors au cœur de l'ami, à la reconnais-

1. Stein, *Tagebuch*. (*H. Z.*, 411.) — Talleyrand au roi, 6 nov. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 97.) — Metternich, *Mém.*, II, 485.
2. Stein, *Tagebuch*. (*H. Z.*, 399.)
3. Angeberg, I, 293.
4. Stein, *Tagebuch*. (*H. Z.*, 409.) — Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 80.)

sance du souverain, à la sagesse du politique, il lui rappela les engagements qu'ils avaient contractés, les services qu'ils s'étaient rendus; il lui démontra que l'union de leurs efforts était la condition nécessaire du succès de leurs prétentions; il emporta en le quittant la promesse formelle de lui rester uni dans les questions de la Saxe et de la Pologne[1]. Les conséquences de cette entrevue ne tardèrent pas à apparaître : le 6 novembre, le prince Repnin, commandant l'armée russe d'occupation en Saxe, annonçait dans une proclamation retentissante que le pays serait évacué par ses troupes et occupé par la Prusse, à qui il devait rester[2]; peu après, le grand-duc Constantin, dans une proclamation analogue, invitait les Polonais à se rallier à lui comme au chef de la Pologne reconstituée; il était impossible de braver d'une façon plus éclatante les volontés de l'Europe et les décisions de la diplomatie. Aussi ces deux manifestes mirent-ils le comble à l'exaspération générale[3]. Ces princes allemands se déclarèrent prêts à opposer l'union de leurs armes aux menaçantes prétentions de la Russie[4]; le prince régent d'Angleterre, effrayé de son insatiable ambition, intima à Castlereagh l'ordre de l'abandonner; les militaires autrichiens, indignés de son ingratitude, préparèrent des plans de campagne contre l'armée qu'ils avaient sauvée en 1813[5]; le 7 décembre, les petits états allemands opposaient un refus catégorique[6] aux demandes prussiennes; le 10, le prince de Metternich, jugeant inutile de laisser subsister plus longtemps un engagement dont le bénéfice lui avait échappé, se sentant appuyé par l'opinion publique, adressa à la Prusse une note où il se disait dégagé de ses promesses, puisqu'elle ne tenait pas les siennes, et où il déclarait s'opposer définitivement à la dépossession de Frédéric-Auguste[7]. La rupture était donc complète[8], et les négociations poursuivies avec une si industrieuse

1. Stein, *Tagebuch*, 399. — Talleyrand au roi, 12 nov. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 109.)

2. Liverpool à Castlereagh, 27 nov. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 457.)

3. Metternich, *Mém.*, II, 491. — Cook à Liverpool, 18 déc. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 492.) — Castlereagh à Liverpool, 17 déc. (*Ibid.*, 452, 483.)

4. Stein, *Tagebuch*, 17 déc. — Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 128, 133, 148.)

5. Metternich, *Mém.*, II, 485.

6. Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 176.)

7. Angeberg, I, 304. — Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 179.) — Metternich, *Mém.*, II, 490-503.

8. Castlereagh à Liverpool. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 448, 464.)

activité entre ces quatre puissances n'avaient fait que mettre en lumière l'égalité de leurs forces, la persistance de leurs prétentions, l'impossibilité de leur entente, la nécessité d'une intervention étrangère capable de faire pencher la balance en faveur de l'un des deux partis en présence.

Or, cette intervention de la France, qui s'imposait comme nécessaire, Talleyrand avait réussi à la faire convoiter comme désirable; mettant à profit le temps que ses adversaires perdaient dans des négociations sans terme et des pourparlers sans conclusion, il avait réussi, à la fin de décembre, à désarmer les défiances et à troubler la quiétude de tous ceux qui redoutaient l'ambition, dédaignaient la puissance ou ignoraient les intentions de la France.

Il se heurta d'abord à un préjugé que la haine de la Prusse avait contribué à répandre et que Castlereagh par jalousie, Alexandre par faiblesse, Metternich par politique avaient feint de partager; tous allaient répétant que la France cherchait dans les négociations un moyen de les diviser et de recouvrer ainsi la Belgique et la rive gauche du Rhin[1]; Talleyrand profite de toutes les occasions pour répudier devant eux tout projet d'annexion[2]; il leur assure intervenir pour défendre, non des intérêts, mais des principes, et pour faire respecter en premier lieu le principe de la légitimité, d'après lequel la souveraineté ne pouvait ni être acquise par le simple fait de la conquête, ni exister sans la reconnaissance des puissances; il arrive à persuader successivement tous ses contradicteurs. Avec Alexandre il a, le 1er octobre[3], le 25 octobre[4] et le 15 novembre, trois entrevues célèbres[5]; par la séduction des flatteries comme par l'appât des avantages, le tzar tente de le gagner à sa cause et d'exercer sur lui le charme de sa personne; il répond avec une respectueuse fermeté qu'il préfère la conservation de la Saxe à l'acceptation des promesses du tzar et le maintien des principes au bénéfice de son alliance; dans

1. Talleyrand au roi, 9 oct., 25 nov. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 46, 96, 137.)

2. Talleyrand au roi, 9 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 96.) « On ne l'entend prêcher que légitimité, modération, justice! » Lettre à Mme de Staël-Hunolstein, citée par H. Houssaye, « 1815 », 124.

3. Talleyrand au roi, 4 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 18.)

4. Talleyrand au roi, 25 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 75.)

5. Talleyrand au roi, 17 nov. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 119.) — Stein, *Tagebuch*. (*H. Z.*, 404.)

toutes ses conversations, il ramène toujours le mot et l'idée de bien public pour montrer quels sont les principes directeurs de sa politique ; il y réussit au point de se voir presque reprocher par son interlocuteur un excès de scrupules surprenant chez un ministre de Napoléon. — Lord Castlereagh, dont une exclamation imprudente avait, au début des négociations, trahi les secrètes défiances[1], et dont l'esprit était aussi tenace à défendre une idée que lent à en adopter une nouvelle, fut ramené peu à peu à des dispositions plus bienveillantes envers la France par les assurances de désintéressement et la prudente modération de son représentant[2] ; arrivé au congrès avec l'intention de le combattre sans merci, il devait en repartir avec la satisfaction de l'avoir soutenu sans réserve. Talleyrand ne put, il est vrai, persuader la Prusse, aux yeux de qui la noblesse apparente de sa conduite ne servait qu'à dissimuler l'ardeur contenue de ses convoitises. Mais l'Autriche, dont les intérêts n'auraient pas été d'ailleurs directement atteints par l'ambition de sa vieille rivale, ne demandait qu'à se laisser ramener[3]. L'archiduc Charles, chef du parti militaire autrichien, fut le premier séduit par la modération de l'ambassadeur français[4]. Metternich, forcé après la proclamation de Repnin de prévoir l'éventualité et de préparer le succès d'une lutte à main armée, se décida à accepter le secours de Talleyrand et ne s'abstint de le lui demander pour le moment que parce que ce dernier le lui offrait[5]. Grâce à cet ensemble d'habiles déclarations et de savantes manœuvres, Louis XVIII

1. « Ah ! s'écria-t-il, s'il ne nous était resté aucune vue sur la rive gauche du Rhin ! » Talleyrand au roi, 31 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 93.) — Cf. Stein, *Tagebuch*, 19 oct., 24 oct., 31 oct., 17 nov. — Castlereagh à Wellington, 5 déc. (*Dispatches of Wellington*, Supp., 464-465.) — « Nous ne devons pas nous dissimuler qu'une union avec la Grande-Bretagne et la France serait très impopulaire dans ces deux pays. » Liverpool à Wellington. (*Ibid.*, 494.)

2. Talleyrand au roi, 9 oct., 19 nov. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 27, 133.) — Castlereagh à Wellington. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 372, 385, 421.)

3. Dès le 8 oct., Talleyrand disait à Metternich : « Voilà du papier et des plumes. Voulez-vous écrire que la France ne demanderait rien et même n'accepterait rien ? Je suis prêt à le signer. » Talleyrand au roi, 9 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 33.)

4. Paroles de l'archiduc Charles recueillies par le comte Alexis de Noailles à son audience du 8 novembre et citées dans la *Corresp. avec Louis XVIII*, 125.

5. Stein, *Tagebuch*, 19 nov. (*H. Z.*, 402.) — Talleyrand au roi, 17 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 39.) — Cook à Liverpool, 18 déc. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 392.)

put renverser le premier obstacle qui s'opposait à l'introduction de la France dans le système européen[1].

Mais il en restait encore deux autres, dont il constatait l'existence en ces termes : « L'union des quatre cours tient à cette circonstance que les unes ne nous supposent pas le moyen d'agir et que les autres ne nous en croient pas la volonté[2]. » Pour montrer qu'il avait les moyens d'agir, il s'efforça donc de faire augmenter et connaître les forces matérielles et morales de la France; et pour prouver qu'il en avait la volonté, il intervint dans toutes les affaires où sa participation avait une raison d'être.

Tout d'abord, les questions que lui posa Alexandre dans sa première et dans sa dernière entrevue lui fournirent une occasion de donner au tzar une haute idée de l'état de la France et de représenter la royauté comme populaire, l'esprit public comme satisfaisant, les idées libérales comme triomphantes, l'armée comme dévouée, les chefs comme fidèles[3]. Avec Metternich, il crut devoir ajouter à l'effet de ses propres déclarations l'autorité d'un acte officiel. Dès le milieu d'octobre, ayant appris qu'aux yeux de la diplomatie autrichienne la France passait pour aussi impuissante qu'au lendemain de la capitulation de Paris, il demanda à Louis XVIII d'appuyer ses prétentions par une manifestation solennelle. Ce prince, dont l'âme était aussi fière que ses goûts étaient pacifiques, obtint du baron Louis, ministre des finances, les fonds nécessaires pour porter l'armée de 130,000 à 200,000 hommes, avec faculté d'en rappeler 100,000 au premier signal[4]. Talleyrand en fut prévenu par des dépêches officielles[5] et par des lettres particulières qu'il put montrer en confidence; elles prouvèrent que, pour soutenir ses prétentions, il avait à sa disposition d'autres armes que son habileté[6]. Enfin, sa participation active aux discussions des comités chargés de régler les affaires d'Italie, l'organisation de la Suisse, la libre navigation

1. Talleyrand au roi, 25 nov. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 138.) — Mémoire de Liverpool. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 480.)

2. *Corresp. avec Louis XVIII*, 45. — Cf. H. Houssaye, « 1815 », 131.

3. Pozzo di Borgo, arrivé de Paris le 12 octobre, avait rapporté de son séjour les mêmes impressions; il les avait fait connaître aux alliés. Stein, *Tagebuch*, 18 oct. (*H. Z.*, 390.)

4. Stein, *Tagebuch*. (*H. Z.*, 446.)

5. Le roi à Talleyrand, 21-27 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 71, 82.)

6. Talleyrand au roi, 17 nov. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 126.) — Stein, *Tagebuch*. (*H. Z.*, 420.) — *Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 378.

des fleuves et la traite des nègres, ses encouragements répétés à la résistance de la Bavière montrèrent qu'il jouait un rôle actif au congrès.

Bientôt cette sage politique porta ses fruits[1]. La fermeté avec laquelle Metternich, si prudent d'habitude, avait répondu le 10 décembre aux prétentions de la Prusse prouvait qu'il était prêt à soutenir les siennes par les armes et à accepter le concours qu'il avait refusé[2]. Talleyrand s'en aperçut, et il lui adressa le 19 décembre une note courte, vigoureuse, concluante, dans laquelle, résumant avec force les principes qui l'avaient guidé, indiquant avec netteté la ligne de conduite qu'il comptait suivre, il affirmait solennellement sa volonté de maintenir la France dans ses limites et le roi de Saxe sur son trône[3]. Par cette suprême démarche, il enlevait aux alliés de Chaumont toute excuse pour tenir son pays à l'écart, et il n'avait plus à attendre qu'une occasion pour s'introduire dans leur concert.

Cette occasion se présenta bientôt : le 20 décembre, la Prusse répondait à Metternich par une note dans laquelle Hardenberg offrait de la part du tzar quelques concessions territoriales en Pologne et maintenait ses prétentions sur la Saxe, tout en offrant comme compensation au roi de ce pays une souveraineté indépendante de 100,000 habitants sur la rive gauche du Rhin[4]. L'Autriche n'accepta pas plus qu'auparavant l'annexion de la Saxe au royaume de Frédéric-Guillaume; elle soutenait qu'en enlevant à Frédéric-Auguste une partie seulement de ses provinces on dédommageait suffisamment la Prusse des pertes territoriales subies par elle en 1806, et qu'on remplissait ainsi les engagements contractés envers son prince. Comme le débat ne portait désormais que sur une question de chiffres, on convint de nommer une commission d'évaluation chargée d'apprécier l'étendue et l'importance des territoires en litige ; et comme la Prusse refusait formellement d'y admettre la France, Talleyrand annonça le 24 décembre que, s'il n'y était introduit, il quitterait Vienne immédiatement. Il obtint gain de cause et, le 31 décembre, il siégeait à la première séance de la commission[5].

1. Rapport de Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 449.)
2. Angeberg, I, 505. — Gentz, *Corresp.*, I, 123, 127.
3. Angeberg, I, 540. — Cf. Metternich, *Mém.*, II, 492.
4. Angeberg, I, 553. — Stein, *Tagebuch*, 414-416.
5. Talleyrand au roi, 28 déc. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 197-200.) — Stein,

Ainsi, le dernier jour de cette année 1814, qui s'était ouverte pour sa patrie sous de si tristes auspices, il avait réussi à déjouer les projets secrets de puissances dont il avait déjà repoussé les prétentions déclarées, à forcer la porte de leurs conseils après s'en être fait reconnaître l'accès, en un mot à obtenir l'application des principes dont il avait arraché la reconnaissance en octobre; au terme de cette lutte diplomatique soutenue pendant trois mois au milieu des fêtes mondaines, des plaisirs des salons, de l'éclat des spectacles, il pouvait se rendre ce témoignage d'avoir pleinement rempli la seconde partie de sa tâche[1].

Il devait lui être désormais facile d'arriver au but final de ses efforts. Du jour en effet où un grave dissentiment séparait les alliés de Chaumont, il était à prévoir qu'une lutte ouverte les mettrait bientôt aux prises; Castlereagh et Metternich n'étaient pas éloignés de faire appel à leurs adversaires de la veille[2]. Le 31 décembre eut lieu la première séance de la commission d'évaluation. Hardenberg, qui portait la parole, proposa pour le roi de Saxe, non la restitution de ses états, mais la création d'une principauté de 700,000 âmes sur les bords du Rhin. Les militaires prussiens, laissant éclater une fois de plus l'ardeur de leurs convoitises et l'exaltation de leur orgueil, défendent ce projet avec une si arrogante opiniâtreté que Castlereagh, blessé dans son amour-propre national par le caractère agressif de leur langage, enhardi dans sa résistance par la nouvelle de la paix récemment conclue avec les États-Unis[3], court chez Talleyrand, exhale son indignation en termes amers et déclare hautement que l'Angleterre ne recevra de lois de personne[4]. Saisissant avec empressement une occasion attendue avec impatience, Talleyrand lui persuade qu'un traité d'alliance entre l'Autriche, l'Angleterre et la France rabattra promptement les prétentions russo-prussiennes;

Tagebuch. (*H. Z.*, 421-423.) — Gentz, *Corresp.*, I, 140. — Castlereagh à Liverpool, 2 janv. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 523, 527.)

1. Rapport de Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 450.) — Sur les plaisirs et les fêtes de Vienne, cf. *Corresp. avec Louis XVIII*, 103, 144, 171, 312; *Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 373.

2. Un plan de campagne fut même rédigé par l'état-major prussien. Cook à Liverpool, 4 janv. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 526.)

3. Talleyrand au roi, 4 janv. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 208.) — Castlereagh, 2 janv. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 523.)

4. Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 194.) — Gentz, *Corresp.*, I, 127.

il en esquisse immédiatement les grandes lignes dans un projet qu'il lui remet[1]. Metternich, à qui ce projet est soumis, lui donne un caractère purement défensif en y insérant une clause suivant laquelle les puissances s'engagent à conserver, quoi qu'il arrive, les dispositions territoriales adoptées le 30 mai; et le traité ainsi modifié est signé le 3 janvier. Outre l'article sus-indiqué, il stipulait que, si l'une des trois puissances contractantes encourait l'hostilité d'autres états européens, elles s'engageaient à fournir chacune 150,000 hommes pour la défense de la partie attaquée[2].

Le traité restait muet sur la question de Naples, mais il n'en constituait pas moins pour Talleyrand un véritable triomphe et un juste sujet d'orgueil. Grâce à lui, la France sortait enfin d'un isolement qui n'était pas sans danger et qui paraissait sans fin; elle forçait le blocus diplomatique que la défiance et la haine avaient établi autour d'elle; l'alliance de Chaumont se terminait par une rupture éclatante trois mois après qu'on en avait proclamé l'éternité. Aussi, après avoir signé ce traité, Talleyrand laissa éclater sa joie, et dans la lettre qu'il écrivit au roi pour le lui annoncer, il lui en expliqua en ces termes les avantages : « Maintenant, sire, la coalition est dissoute, et elle l'est pour toujours; non seulement Votre Majesté n'est plus isolée en Europe, mais Votre Majesté a déjà un système fédératif tel que cinquante ans de négociations ne sembleraient pas pouvoir parvenir à lui donner. Elle marche de concert avec deux des plus grandes puissances, et bientôt tous les États qui suivront d'autres principes ne suivront que des principes et des maximes révolutionnaires. Elle sera bientôt le chef et l'âme de cette union formée pour la défense des principes qu'elle a été la première à proclamer[3]. » Le traité du 3 janvier est en effet l'événement principal qui signale l'histoire de l'ambassade française; il en termine ce qu'on pourrait appeler la période héroïque. Désormais, Talleyrand n'a plus qu'à recueillir les fruits de son habile politique; fort de l'influence que lui donne sa position, il verra se résoudre peu à peu les principales questions qui restent à trancher : celles de Saxe, d'Allemagne, de Suisse et d'Italie.

1. Talleyrand au roi, 4 janv. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 210-211.)
2. Angeberg, I, 591.
3. Talleyrand au roi, 4 janv. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 209.) Dans son voyage à Londres, Blacas avait vainement essayé, deux mois auparavant, de faire conclure cette alliance. Wellington à Castlereagh. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 419.)

Tout d'abord, le traité du 3 janvier à peine signé, il apparut une telle résolution dans l'attitude des nouveaux alliés, une telle fermeté dans leur langage, un tel concert dans leur conduite que les Prussiens sentirent leur arrogance diminuer avec la faiblesse de leurs adversaires[1]; bientôt ils ne purent s'empêcher d'entrer en discussion avec l'Autriche sur la valeur respective des territoires qu'ils avaient perdus et des dédommagements qui leur étaient offerts; c'était laisser une question de principes se transformer en une question de chiffres et avouer qu'ils consentiraient, moyennant un agrandissement convenable, à la conservation de la Saxe; les deux partis en présence finirent donc par aboutir à une transaction et par prendre la double résolution de maintenir et de diminuer le royaume. Tout le mois de janvier se passa ainsi à discuter les évaluations contradictoires de Metternich et de Hardenberg[2]. Au commencement de février, on arrivait à la résolution de laisser à Frédéric-Auguste un tiers de ses sujets, soit 700,000 sur 2,000,000. L'Angleterre, dans son hostilité persistante contre la France, pressait vivement la Prusse d'accepter la transaction proposée[3] et de s'établir sur le Rhin; dans une note du 8, les ministres de Frédéric-Guillaume prononçaient enfin ce mot d'acceptation, mais demandaient qu'on leur cédât Leipzig. Malgré l'appui de Castlereagh, ils ne purent obtenir cette dernière place et se contentèrent de celle de Thorn, que leur concéda la magnanimité d'Alexandre. Ils finirent donc par se déclarer, sinon satisfaits, du moins résignés; et lorsqu'on eut obtenu au prix d'efforts souvent répétés, mais longtemps infructueux, l'acquiescement de Frédéric-Auguste à la diminution de ses états[4], la question de la Saxe put être regardée comme close.

Le règlement des affaires d'Allemagne et de Suisse s'opéra avec plus de facilité. L'attribution du Luxembourg aux Pays-Bas[5], du Palatinat rhénan à la Bavière[6], de la Poméranie suédoise à la Prusse, du Lauenbourg au Danemark et du Tyrol à l'Autriche;

1. Stein, *Tagebuch.* (*H. Z.*, 428.)
2. Angeberg, I, 594, 602, 641, 676. — *Corresp. avec Louis XVIII*, 232-239, 251. — Metternich, *Mém.*, II, 494.
3. *Corresp. avec Louis XVIII*, 271. — Stein, *Tagebuch.* (*H. Z.*, 429.) — Metternich, *Mém.*, II, 294.
4. Stein, *Tagebuch*, 22 mars. (*H. Z.*, 443.) — Wellington à Castlereagh, 12 mars. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 588.)
5. Metternich, *Mém.*, II, 496-497.
6. *Corresp. avec Louis XVIII*, 271.

la suppression de l'ancien empire d'Allemagne et sa transformation en une confédération dont la direction appartiendrait à deux assemblées et la présidence perpétuelle à l'Autriche; toutes ces mesures furent discutées sans trop de passion et adoptées sans trop de difficultés dans le cours du mois de février. De même, on tomba d'accord pour donner les mêmes privilèges à toutes les petites souverainetés qui composaient la Suisse, et la confédération se trouva formée désormais de vingt-deux cantons égaux en droits comme en importance.

Il ne restait plus à régler que les affaires d'Italie, où trois questions devaient mettre aux prises les passions et les intérêts des plénipotentiaires de l'Europe : celles de Sardaigne, de Naples et de Parme. La première fut assez rapidement résolue. Le roi ayant donné à un archiduc la main de sa fille unique, il fallait empêcher qu'à sa mort ses états ne revinssent à l'Autriche. On y pourvut en assurant à une autre branche de la famille royale, la maison de Carignan, le droit de succession au trône[1].

Sur la question de Parme, la lutte fut plus vive entre Metternich, qui voulait assurer les duchés à la fille de son maître, et Talleyrand, qui voulait en écarter la femme de Napoléon. La médiation de Castlereagh finit par apaiser ces dissensions et par faire prévaloir un arrangement selon lequel Parme devait revenir viagèrement à Marie-Louise, pour passer après sa mort à la reine d'Étrurie, indemnisée jusque-là par la possession de Lucques. Sur ce point encore, les plénipotentiaires arrivèrent assez promptement à un accord définitif[2].

Mais ce fut sur la question de Naples que se livra la dernière, et non la moins vive, des luttes qui agitèrent le congrès. Louis XVIII détestait en Murat l'usurpateur du trône de Naples et la négation vivante du principe de légitimité; il le redoutait comme l'allié de Napoléon et le complice de ses entreprises. Il avait donc ordonné à son ministre de ne rien épargner pour lui enlever cette couronne ramassée sur les champs de bataille[3]. Mais Talleyrand, abordant cette question au moment où elle n'intéressait personne, devait se heurter à l'indifférence ou au mauvais vouloir de ses collègues. Sur qui en effet pouvait-il s'appuyer? Sur

1. Angeberg, I, 615, 637, 773. — *Corresp. avec Louis XVIII*, passim.
2. *Corresp. avec Louis XVIII*, 194, 233, 274. — Metternich, *Mém.*, II, 497, 498.
3. Le roi à Talleyrand. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 38.)

Metternich? Les engagements de l'honneur comme les passions du cœur l'unissaient à un homme dont la couronne avait été garantie par un traité formel conclu contre Napoléon[1] et dont la femme exerçait sur lui un empire plus facile à railler qu'à détruire[2]. Sur Alexandre? L'appui qu'il offrait à Talleyrand avait été refusé parce qu'il le mettait au prix de l'abandon de la Saxe; il s'était vu également poliment éconduire lorsqu'il avait demandé la main du duc de Berry pour une de ses sœurs; et il avait gardé de ce qu'il considérait comme une ingratitude un souvenir dont rien ne tempérait l'amertume. Sur Hardenberg? Il n'écoutait que les conseils de sa haine dans une question où la voix de ses intérêts restait forcément muette. Sur Castlereagh? On ne pouvait parler de légitimité et de droit à un homme qui, selon la pittoresque expression de Talleyrand, « avait formé ses idées morales dans l'Inde[3]. »

L'ambassadeur français se trouvait donc dans une situation assez critique quand deux événements fortuits vinrent l'en tirer. Tout d'abord, Castlereagh avait besoin de son appui dans la question de la traite des noirs, qui tenait fort au cœur au peuple anglais[4], mais qui ne touchait que médiocrement les autres nations européennes. Talleyrand, dont l'opinion était d'un grand poids en cette affaire, puisqu'il représentait une puissance coloniale, n'hésita pas à promettre son assistance à Castlereagh, à la condition que ce dernier s'unirait à lui contre Murat. Il était toutefois assez embarrassé pour vaincre les résistances et la force d'inertie de Metternich, quand le roi de Naples, avec l'à-propos qui a caractérisé la plupart des actes de sa vie, vint de lui-même fournir des armes à ses ennemis. Instruit par son représentant, le duc de Campo-Chiaro, des trames qui s'ourdissaient contre lui, livré aux caprices d'une imagination surexcitée par le danger, il somma les plénipotentiaires de s'exprimer nettement à son égard et déclara que, réduit à la défensive, il se réservait le droit de traverser en armes plusieurs états italiens[5]; c'était fournir à

1. Angeberg, I, 83. Cf. H. Houssaye, « 1815 », 141.

2. Talleyrand au roi, 25 nov. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 46.) — Lettres de Mme de Rémusat, III, 48.

3. Talleyrand au roi, 15 févr. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 281.)

4. Talleyrand au roi, 15 févr. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 297.)

5. Talleyrand au roi, 24 févr. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 296-301.) — Stein, *Tagebuch*. (*H. Z.*, 430.)

Metternich un prétexte pour se dégager des promesses faites et des engagements pris. 150,000 Autrichiens furent aussitôt réunis en Italie; la guerre était indirectement déclarée au roi de Naples, dont le renversement n'était plus désormais qu'une question de temps[1].

Ce dernier succès diplomatique marqua la fin du travail de réorganisation de l'Europe. Le 1er mars, Napoléon débarquait à Fréjus, et le congrès était désormais absorbé par le soin de réunir contre lui tout ce qu'il pouvait trouver de force et d'énergie au cœur de l'Europe coalisée. Le 9 juin, il se séparait, après avoir consigné dans un acte général toutes les dispositions qu'il avait prises.

Et maintenant, que l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur les difficultés, les résultats et les incidents de cette lutte diplomatique. Qu'on se représente Talleyrand lors de son arrivée à Vienne, ayant derrière lui un roi animé d'une défiance instinctive envers son ministre et d'une prédilection marquée pour une politique extérieure effacée; se trouvant en face de diplomates résolus à former autour de lui comme un cordon sanitaire, à lui refuser toute existence légale, à lui interdire toute ingérence dans leurs affaires; qu'on se rappelle quelles qualités de calme persévérance, de dignité habile, d'activité hardie il dut déployer pour faire admettre sa présence, légitimer son intervention, accepter son alliance; que l'on pense aux obstacles renouvelés qu'opposaient à ses efforts la jalousie de Castlereagh, la haine de la Prusse, la défiance de Metternich; que l'on considère sa situation au début et à la fin du congrès; il semble qu'on éprouve tout d'abord d'autre sentiment qu'une profonde admiration, et que la première impression soit entièrement favorable à Talleyrand. Telle n'a pas été pourtant l'opinion de nombreux historiens, qui lui ont adressé un certain nombre de reproches intéressants à examiner.

II.

Les nombreuses critiques adressées au représentant de la France à Vienne peuvent se ramener à deux principales : on lui a reproché tour à tour d'avoir suivi, — consciemment ou incons-

1. Metternich, *Mém.*, II, 499.

ciemment, — une politique contraire aux intérêts de notre pays, et l'on a suspecté ainsi, soit son honnêteté, soit son habileté.

Pour éclaircir le premier point, il suffit de rechercher quels sentiments ont dicté à Talleyrand sa conduite. A cet égard, les opinions varient selon les historiens. Sa cupidité, son esprit de routine, sa servilité envers le roi, ou enfin son dévouement à la France, tels sont les mobiles auxquels on l'a fait obéir. Que valent ces explications?

M. de Vaulabelle n'hésite pas à l'accuser de s'être vendu à qui pouvait le payer; s'il a signé la convention du 23 avril 1814, c'est que les puissances alliées lui avaient promis une part des richesses que cet acte faisait rentrer en leur possession[1]; s'il a, dans le cours des négociations, embrassé le parti de l'Angleterre, c'est que, plus que tout autre état, elle était prête à récompenser par des libéralités intéressées les défenseurs de ses projets; si, dans le traité du 3 janvier, il n'a pas fait de l'abandon de Murat la condition de son alliance, c'est qu'il avait reçu de ce prince 300,000 ducats; si, plus tard, il s'acharna à sa perte, c'est que Ferdinand IV lui avait promis, avec une somme égale, la conservation de la principauté de Bénévent[2].

A des accusations aussi graves, il faudrait des preuves certaines. Or, celles que nous présente M. de Vaulabelle ne nous paraissent pas plus solides les unes que les autres. Ce sont, en effet, soit des passages tirés des Mémoires de Savary[3] et de Chateaubriand[4], soit des présomptions fondées sur le caractère de Talleyrand. Mais oublie-t-on quels motifs avait le duc de Rovigo pour poursuivre de sa haine et de ses calomnies l'homme qui cherchait à rejeter sur lui la responsabilité de l'exécution du duc d'Enghien, le ministre qui, après avoir servi Napoléon sans dévouement dans la prospérité, le combattait sans haine dans le malheur? Quant au témoignage de Chateaubriand, n'est-il pas encore plus suspect? Les souvenirs du passé, la différence des opinions, la diversité des caractères ne séparèrent-ils pas le soldat de l'armée de Condé de l'ancien chambellan de l'usurpateur, le défenseur obstiné d'un principe et d'une famille du politique

1. Vaulabelle, *Hist. des deux Restaurations*, II, 46.
2. Vaulabelle, *Hist. des deux Restaurations*, II, 171.
3. T. VIII.
4. *Mémoires d'outre-tombe*, t. VI.

qui avait tour à tour servi et trahi tant d'hommes et tant de causes? Deux personnages opposés pouvaient-ils se comprendre ou même ne pas se haïr?

Ces deux témoignages étant écartés, il reste à se demander si les soupçons qu'on a conçus sur l'intégrité de Talleyrand ne sont pas justifiés par ce qu'on sait de son caractère. On est aisément porté à juger le rôle qu'a joué un homme dans une circonstance donnée d'après l'attitude qu'il a gardée dans tout le cours de sa vie, et lorsque la voix publique lui impute une faute, on l'en croit trop volontiers coupable par le seul fait qu'on l'en a reconnu capable; la vénalité de Talleyrand étant devenue presque proverbiale chez ses contemporains, il semble naturel qu'à Vienne il se soit laissé acheter. Mais qui ne voit que des présomptions de ce genre, si elles peuvent servir de confirmation à des preuves sérieuses, ne constituent pas des preuves par elles-mêmes? L'on ne doit y avoir recours que lorsqu'elles sont seules à expliquer la conduite du personnage dont on examine les actes. Or, est-ce le cas ici? M. de Vaulabelle nous prouve lui-même le contraire en proposant une seconde explication de la conduite de Talleyrand, en le représentant comme dominé par un autre sentiment : le respect de la tradition, l'esprit de routine.

M. de Talleyrand, dit-il en substance, était fils du XVIIIe siècle; il en appliquait les idées dans les conseils comme il en conservait les manières dans les salons. Or, avant 1789, l'Angleterre, dont les vaisseaux et le commerce couvraient l'univers, apparaissait comme la première puissance maritime. L'Autriche, grâce au prestige qu'exerçaient le souvenir de sa grandeur, le succès de ses armées, le titre de son souverain, apparaissait comme la première puissance continentale. Il semblait donc que la France, nation à la fois maritime et continentale, guerrière et commerçante, deviendrait invincible et resterait prospère en s'unissant à ces deux états. Cette double alliance, Choiseul l'avait rêvée, Talleyrand voulait l'accomplir, sans réfléchir que la Révolution et l'Empire avaient amené en Europe un immense déplacement de force et qu'une situation nouvelle nécessitait une politique nouvelle.

Ce reproche peut paraître singulier, adressé à un homme dont la réputation et le succès ont été dus au contraire à la pénétration de son esprit et à la souplesse de son caractère. Si, pendant les années de trouble qu'il traversa, il resta toujours au premier

rang sur la scène du monde, n'est-ce pas grâce à ces qualités qui lui permettaient de proportionner toujours ses moyens à ses besoins et de trouver une doctrine pour chaque situation? S'il a adulé tant de maîtres dans la prospérité, il a su au moins les deviner avant leur élévation, et son trop grand empressement à servir leur cause ne s'explique que par sa trop grande habileté à prévoir leur succès. Nous avons d'ailleurs des preuves de cette souplesse d'esprit, de cette faculté de compréhension qu'il portait dans l'examen des affaires générales de l'Europe; c'est d'abord le fameux projet qu'en 1805 il envoyait de Strasbourg à Napoléon. Il est impossible de caractériser avec plus de justesse la situation des puissances européennes; l'idée de l'alliance autrichienne apparaît dans ce mémoire, non comme un préjugé fondé sur de vieilles traditions, mais comme une conviction raisonnée, appuyée sur des preuves solides et sur une conception exacte des nécessités actuelles[1]. Une autre pièce moins connue, mais qui mérite autant de l'être, provoque les mêmes réflexions; c'est une lettre, datée du 24 décembre 1833, dans laquelle Talleyrand expose au duc de Broglie les avantages d'une étroite union avec l'Angleterre; il porte dans l'examen de cette question la raison la plus éclairée et les préoccupations les plus pratiques[2]; l'ardeur avec laquelle il défend l'alliance anglaise n'a d'égale que l'intelligence avec laquelle il la comprend. Il faut donc, semble-t-il, écarter le reproche que M. de Vaulabelle a adressé sur ce point au diplomate et chercher dans la prédominance d'un autre sentiment l'explication de sa conduite.

D'après plusieurs historiens, le sentiment personnel avait été son seul guide dans le cours de ses longues négociations; à les entendre, Talleyrand n'a eu d'autre souci que de conserver la faveur de son maître, d'autre préoccupation que de paraître dévoué en se montrant servile, d'autre but que de réaliser les désirs de Louis XVIII[3]. Sa vie passée rendait en effet sa situation fort difficile à l'égard du roi; le constituant qui avait pris une si grande part aux travaux de l'assemblée nationale, le ministre de Napoléon qui avait trempé dans l'assassinat du duc

1. Voir, sur ce mémoire, la *Revue historique*, janv.-mars 1889.
2. Talleyrand, *Mém.*, V, 291.
3. Vaulabelle, *Hist. des deux Restaurations*, II, 191. — Viel-Castel, *Hist. de la Restauration*, II, 128.

d'Enghien, le membre du gouvernement provisoire qui avait imposé une charte à la royauté nouvelle ne rappelaient à Louis XVIII qu'importuns souvenirs; il fallait que l'ambassadeur fît oublier les erreurs du serviteur de la Révolution; pour être assuré de voir l'importance de son rôle survivre à la fin de sa mission, il fallait qu'il donnât des gages éclatants de sa fidélité et s'imposât comme le seul homme capable de comprendre et d'exécuter la volonté royale. D'ailleurs, ce que la réflexion nous montre, l'histoire ne nous l'atteste-t-elle pas, et les déterminations prises par Talleyrand ne sont-elles pas de tous points conformes soit aux intentions qu'avait manifestées, soit aux instructions qu'avait rédigées le souverain? Louis XVIII, en négligeant d'offrir à Alexandre le cordon bleu accordé au prince régent et en lui refusant pour sa sœur la main du duc de Berry, avait clairement témoigné qu'il ne pardonnait au souverain russe ni son immixtion dans les affaires intérieures du royaume, ni son beau zèle en faveur des institutions libérales créées par la Révolution[1]; or, Talleyrand, pendant tout le cours du congrès, devait répondre à la sympathie démonstrative du tzar par une froideur calculée, à ses avances par des réponses évasives, à ses demandes d'alliance par un refus catégorique. D'autre part, Louis XVIII n'était pas encore revenu de l'indignation qu'il avait éprouvée contre la Prusse en apprenant qu'elle demandait à la France épuisée 300,000,000 d'indemnité; or Talleyrand, à peine mis en présence des ministres de Frédéric-Guillaume, semblait prendre à tâche de contrecarrer leurs projets par une résistance systématique et d'irriter leur orgueil par une provocante hauteur. Enfin Louis XVIII avait exprimé à maintes reprises ses préférences pour les deux principales puissances conservatrices de l'Europe, l'Angleterre[2], dont il avait remercié le prince régent dans un discours qui fit grand bruit, et l'Autriche, dont la maison était depuis longtemps alliée à la sienne par des mariages ou par des traités; or, la conclusion d'une alliance franco-austro-

1. Le roi à Talleyrand, 18 déc. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 186.) — Mém. de Liverpool du 12 déc. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 481.) — Metternich, *Mém.*, II, 478.

2. « Louis XVIII est le seul souverain dans lequel nous pouvons avoir une réelle confiance. » Liverpool à Wellington, 23 déc. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 494.)

anglaise fut l'ambition et l'œuvre de Talleyrand. Bien plus, si l'on désire une preuve encore plus convaincante et plus palpable de la servilité que Louis XVIII rencontra chez son représentant, qu'on relise les instructions qu'il lui adressait avant son départ : il y indiquait à la fin, sous forme de résumé, les questions qui lui tenaient au cœur et le sens dans lequel il désirait les voir résolues. C'étaient : celle de la Sardaigne, qu'il voulait soustraire à la domination autrichienne; celle de Naples, qui devait être enlevé à son roi et restitué à Ferdinand IV; celle de la Pologne et enfin celle de la Saxe. Or, toutes ces questions ont été successivement discutées et traitées selon ses intentions par son représentant. Enfin, ce principe de la légitimité qui devait à ses yeux inspirer sa politique, Talleyrand n'a-t-il pas réussi à l'invoquer sans cesse et prétendu l'appliquer sans défaillance? En un mot, puisqu'il est impossible de trouver une conformité plus complète entre les actes du ministre et les intentions du souverain, Talleyrand n'a-t-il pas eu d'autre ambition que de servir d'écho à la parole royale?

Présenté sous cette forme, l'argument est spécieux; mais il ne résiste pas à un examen attentif de la question. Il faut se rappeler en effet que les « instructions » ont été écrites, sinon sous sa dictée, du moins sous son inspiration. Il les a fait rédiger de manière à donner satisfaction aux désirs du prince qu'il représentait, mais il se réservait d'en respecter la lettre et d'en modifier l'esprit assez profondément pour que cette transformation devînt une véritable création.

Créateur, il l'a tout d'abord été par sa conception du rôle de l'ambassade française; Louis XVIII, désireux de rompre avec les traditions napoléoniennes et de se consacrer tout entier au gouvernement intérieur de son peuple, pensait qu'il ne devait intervenir dans les négociations que pour affirmer son existence et défendre les saines doctrines; Talleyrand eut le mérite de comprendre que la France avait le devoir et les moyens de jouer un rôle prépondérant en Europe. On remarque la même différence entre le principe de légitimité, tel que le roi le concevait dans ses lettres et tel que le ministre l'invoquait dans les négociations. Le premier, obéissant aux instincts de son esprit et aux traditions de sa race plutôt qu'aux calculs de son habileté, le regardait surtout comme un dogme, s'appliquant moins aux nations

qu'aux maisons souveraines[1]. Le second en fit un expédient pratique, une arme défensive et offensive, lui permettant à la fois de garder ses positions et d'intervenir dans une foule de questions où la France n'était pas directement engagée; il appliqua à des peuples une règle qui ne semblait régir que des familles, et il poursuivit des intérêts en paraissant revendiquer des droits. En un mot, les instructions du souverain étaient un acte de foi; le ministre en a su tirer une politique.

Si maintenant nous passons à l'examen des questions discutées au congrès, nous verrons qu'en les soulevant le monarque cherchait un moyen d'appliquer ses idées plus qu'une occasion de diviser ses ennemis; la preuve en est qu'en les rangeant par importance à la fin de ses instructions il avait mis au premier rang la question de Sardaigne, dont l'intérêt était bien restreint, et au dernier la question de Saxe, dont la solution intéressait l'Europe entière. Talleyrand au contraire, les classant dans un ordre absolument nouveau, porta toute son attention d'abord sur les affaires de Saxe, puis sur celles de Pologne, puis sur celles de Naples, puis sur celles de Sardaigne[2]; il découvrit surtout à la question saxonne des vertus que son maître ne lui soupçonnait pas, et il eut l'art de s'en servir pour brouiller tous ses ennemis.

S'il est prouvé désormais que sa conduite n'a pas été dictée par sa servilité, il semble qu'elle ne puisse plus s'expliquer que par un seul sentiment : l'amour de la patrie. Cette explication peut d'abord faire sourire, si l'on se rappelle la place prépondérante qu'ont tenue dans son cœur les préoccupations personnelles. Mais les exemples sont fréquents d'hommes, entourés du mépris général, que l'influence d'une grande pensée ou l'impression laissée par un grand événement soulève en quelque sorte au-dessus d'eux-mêmes, et qui, après avoir étonné leurs contemporains par

1. Cf. les longs et subtils raisonnements métaphysiques sur lesquels Louis XVIII veut, dans ses instructions, fonder le principe de légitimité. (Angeberg, I, 217.) Voir aussi plusieurs passages caractéristiques de ses lettres du 4 décembre et du 12 janvier : « *Quoi qu'il en puisse être*, en me tenant fermement attaché aux principes, en méritant peut-être qu'on me fasse l'application de ce vers : *Justum ac tenacem propositi virum*, l'honneur du moins me restera, et *c'est ce que j'ambitionne le plus.* » (*Corresp. avec Louis XVIII*, 159.)

2. Angeberg, I, 238.

la noblesse de leur attitude, retombent ensuite dans la bassesse morale d'où ils étaient sortis. Si l'on refuse à Talleyrand le mérite d'avoir été un fidèle patriote pendant le cours de sa vie, pourquoi ne pas admettre qu'en 1814, alors qu'il dirigeait les destinées et qu'il engageait l'avenir de la France, il ait, sinon dépouillé, au moins oublié un instant ses mesquines préoccupations? D'ailleurs, si Talleyrand a bien servi les intérêts de son pays au congrès, on pourra conclure qu'il l'a bien aimé; ce qui nous amène à étudier le second reproche qui lui a été adressé.

A son tour, ce reproche est double; on s'est attaqué à la fois au système de négociations et au système d'alliances de Talleyrand, au parti qu'il a pris et à la manière dont il l'a pris, et on l'a accusé, soit d'avoir conduit les débats avec trop de précipitation, soit d'avoir choisi ses alliances avec trop d'imprévoyance.

Comme preuve à la première de ces deux assertions, on allègue la hâte avec laquelle il a conclu la convention du 23 avril, le traité du 30 mai et l'acte du 3 janvier.

Tout d'abord, la convention du 23 avril, stipulant l'évacuation, par les alliés, du territoire compris dans les limites de 1792, et, par nos troupes, des places fortes occupées en dehors de ces limites, a paru à M. de Vaulabelle aussi désastreuse pour nos intérêts qu'humiliante pour notre dignité. Elle abaissait, en effet, l'honneur de nos armes en abandonnant sans lutte des positions qui avaient été défendues sans faiblesse, et elle aggravait notre situation en nous privant de gages qui eussent été précieux lors de la conclusion de la paix [1].

Le traité du 30 mai n'a pas été moins sévèrement jugé par M. Thiers; d'après lui, il nous a été funeste parce qu'il était prématuré. Rien ne nous forçait, dit-il, à conclure si rapidement un traité particulier, et tout nous commandait de renvoyer au congrès général la discussion de nos affaires; les alliés, unis à Paris par la haine, devaient être divisés à Vienne par l'intérêt; il eût été facile de profiter alors de leurs discordes pour obtenir des conditions préférables à celles qu'on fut réduit à subir. Au con-

1. Vaulabelle, *Hist. des deux Restaurations*, II, 41, 42. L'auteur va même jusqu'à prononcer à ce propos le mot de trahison.

traire, en s'imposant avec cette précipitation l'obligation de réduire la France à ses limites de 1792 et d'accepter, dans ses grandes lignes, un plan de réorganisation de l'Europe, Talleyrand se lia les mains et s'interdit lui-même l'espoir d'obtenir, pour son pays, un agrandissement territorial[1].

Toutefois, continue M. Thiers, cette faute grave n'était pas irréparable, et à Vienne une politique patiente aurait pu en atténuer les effets. Aucun des deux partis entre lesquels se partageait l'Europe n'ayant sur l'autre une réelle supériorité, il était évident que tous deux devaient rechercher l'alliance de la France, et, s'il le fallait, l'acheter par de sérieux avantages. Talleyrand se serait donc fait demander son concours s'il s'était moins pressé de l'offrir et même de l'imposer; il se le serait même fait payer s'il n'avait pas, dès le début, proclamé bien haut son désintéressement. Au contraire, il déprécia l'alliance française par une préoccupation trop manifeste de la faire accepter à deux cours qui affectaient tantôt de la dédaigner, tantôt de la craindre, et il la rendit stérile par son empressement à répudier toute pensée ambitieuse[2].

Ces reproches de précipitation, de quelque manière qu'on les présente, ne doivent être acceptés ni les uns ni les autres.

Il semble d'abord que la convention du 23 avril ne mérite pas l'indignation qu'elle a excitée chez M. de Vaulabelle[3]. Le peuple l'attendait comme une délivrance, le gouvernement la regardait comme une nécessité et l'armée la réclamait comme un bienfait. Aux paysans et aux bourgeois elle apparaissait comme le terme tant désiré des souffrances de la guerre et des misères de toute sorte que prolongeait l'occupation[4]; au gouvernement elle semblait la condition nécessaire d'une action extérieure efficace, car il fallait traiter avec indépendance pour pouvoir parler avec autorité; si la convention entraînait l'évacuation des places situées en dehors de nos frontières, elle avait l'avantage de libérer complètement le territoire français; et, en face des revendications acharnées de nos ennemis, que nous eût servi la possession de points isolés dans leurs états, si la capitale même de notre

1. Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, XVIII, 432.
2. Thiers, *Ibid.*, XVIII, 442-449.
3. Thiers (*Ibid.*, XVIII, 635) doit lui-même le reconnaître.
4. Voir sur ce point H. Houssaye, « 1814, » 44-53.

pays restait entre leurs mains? Enfin, aux yeux des militaires, l'abandon de places fortes vaillamment défendues était compensé par l'avantage de rapatrier les garnisons et de pouvoir en former une solide armée de 300,000 hommes prêts, du jour au lendemain, à reprendre la campagne. La convention du 23 avril a donc été plutôt un bienfait qu'un malheur, et il convient d'en féliciter hautement Talleyrand[1].

M. Thiers ne nous paraît pas mieux inspiré quand il reproche à l'ambassadeur d'avoir proclamé trop vite son désintéressement et offert trop tôt son concours; en proposant un plan de conduite dont il énumère complaisamment les avantages, il ne se rend pas compte que les alliés auraient eu la même facilité à le déjouer qu'à le deviner; en prétendant qu'ils auraient demandé et mieux payé notre alliance, il oublie qu'ils eurent grand'peine à l'accepter; on a vu quels projets ténébreux leur haine attribuait à la diplomatie française et jusqu'à quel degré ils portèrent l'injure de leurs défiances[2]; il ne fallut rien moins qu'une déclaration solennelle de Talleyrand pour les convaincre de la pureté de ses intentions et leur faire accepter son assistance. Si ces prétentions multiples et pourtant à peine suffisantes avaient été négligées, les puissances, inquiètes de nos dispositions, et trouvant, dans

1. Lui-même a d'ailleurs présenté sa justification sur ce point dans ses lettres et dans son rapport au roi. D'ailleurs les alliés, à peine réunis à Vienne, se repentirent bientôt du traité qu'ils avaient signé. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 127. — Flassan, *Hist. du congrès de Vienne*, I, 118.) C'est une preuve qu'il n'était pas aussi contraire qu'on le disait aux intérêts de la France.

2. « Ces messieurs ont répandu que les principes que je mettais en avant n'étaient qu'un leurre, que nous demandions la rive gauche du Rhin; que nous avions des vues sur la Belgique et que nous voulions la guerre. Cela m'est revenu de toutes parts. » Talleyrand au roi, 9 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 26). M. de Humboldt disait : « Le ministre de France se présente ici avec des manières assez nobles, mais elles cachent une arrière-pensée. » Talleyrand au roi, 13 oct. (*ibid.*, 47). « Aussitôt que nous eûmes proféré ici le mot de principes et demandé la réunion immédiate du congrès, on se hâta de répandre de tous côtés le bruit que la France ne cessait point de regretter la rive gauche du Rhin et la Belgique, et n'aurait de repos qu'après les avoir recouvrées... qu'on ne pouvait donc trop se prémunir contre la France; qu'il fallait lui opposer des barrières qu'elle ne pût franchir, coordonner à cette fin les arrangements de l'Europe, et se tenir soigneusement en garde contre les négociateurs qui ne manqueraient pas de tout faire pour l'empêcher. Nous nous trouvâmes en butte à des prétentions contre lesquelles il nous fallut lutter pendant deux mois. » Talleyrand au roi, 25 nov. (*ibid.*, 136).

notre silence même, une confirmation de leurs craintes, auraient renouvelé leurs résolutions de nous tenir en dehors de leurs débats.

Une autre raison commandait d'ailleurs à notre ambassadeur de se comporter ainsi qu'il l'a fait ; en face des convoitises sans frein et des revendications sans mesure de ses adversaires, il invoquait un principe qui donnait à son attitude une noble fierté, à sa politique une base inébranlable, à son intervention dans les affaires de l'Europe un prétexte spécieux. C'était perdre le bénéfice immense de ce principe de légitimité que d'en laisser entrevoir la violation en n'affirmant pas solennellement la volonté du roi de le respecter[1]. On voit par là combien est peu fondé le reproche de précipitation que M. Thiers, avec plus de légèreté que de justice, adresse à notre ambassadeur.

Mais, c'est presque en passant qu'il a jeté à M. de Talleyrand cette accusation de hâte inconsidérée. Une critique plus grave et plus longuement motivée s'attache, dans son ouvrage, au fond même du système d'alliances adopté par le ministre de Louis XVIII. Sur cette question s'est d'ailleurs livrée une véritable bataille. D'un côté, MM. de Pradt et de Hardenberg, dans leurs mémoires, MM. de Vaulabelle, de Viel-Castel, Thiers et Houssaye, dans leurs histoires, ont blâmé Talleyrand de n'avoir pas accepté les offres et soutenu les intérêts de la Russie et de la Prusse. D'un autre côté, MM. Pallain, Albert Sorel[2] et de Broglie l'ont approuvé pleinement d'avoir choisi et suivi l'alliance austro-anglaise ; tous ont apporté à l'appui de leurs opinions des arguments d'ordre différent et de valeur inégale ; et voici, semble-t-il, en quels termes deux lecteurs, qui en auraient pris connaissance, résumeraient les deux thèses opposées :

« La politique de Talleyrand, dirait le premier, a été contraire

1. En annonçant au roi le traité du 3 janvier et la rupture de la coalition, Talleyrand en attribuait la cause principale au « soin qu'il avait pris de calmer les défiances en montrant, au nom de la France, le désintéressement le plus parfait. » (*Corresp. avec Louis XVIII*, 210.) De son côté, Metternich fait, dans ses Mémoires (II, 480), un magnifique éloge du désintéressement de la France et n'hésite pas à reconnaître que c'est grâce à cette attitude qu'elle a pu gagner la sympathie et l'alliance de l'Autriche et de l'Angleterre.

2. *Essais de critique et d'histoire.*

aux intérêts et funeste à l'honneur de la France; il suffit, pour le prouver, de montrer, — d'une part, quels en étaient les inconvénients, — et, d'autre part, quels avantages présentait la politique opposée.

« Ses inconvénients frappent les esprits les moins prévenus; en effet, les démêlés des cours alliées pouvaient, au moment où Talleyrand essaya d'en profiter, avoir deux issues également probables : la guerre générale ou un arrangement à l'amiable. Si la guerre était malheureuse, elle avait des résultats faciles à prévoir : la France devait trouver chez ses ennemis, au lieu de ce sentiment de respect mêlé de crainte que sa belle défense leur avait inspiré en 1814, le désir de punir une agression sans motif par un châtiment sans exemple, et la volonté de réduire pour longtemps leur vieille rivale à l'impuissance.

« La guerre était-elle, au contraire, heureuse pour nos armes? La gloire de la réussite ne lui donnait ni le mérite de l'utilité, ni le prestige de l'honneur. D'après le pacte par lequel Talleyrand promettait son concours pour une lutte éventuelle, il nous était interdit d'étendre nos frontières avec nos victoires et de nous établir sur la rive gauche du Rhin. Le sang français était répandu à profusion pour conserver à l'Autriche et à l'Angleterre les territoires et les avantages qu'elles avaient gagnés à nous combattre[1]! En un mot, l'alliance austro-anglaise nous exposait dans la défaite, sans nous procurer aucun agrandissement dans la victoire. Dans un cas, quels désastres! Dans l'autre, quelle honte! Et que de hasards à courir!

« En signant le traité du 3 janvier, Talleyrand pouvait, il est vrai, croire que cette simple démonstration suffirait pour amener ses adversaires à composition; c'est, en effet, ce qui a eu lieu. Mais quels avantages a présentés pour nous ce traité, qui faisait l'orgueil et qui est devenu le principal titre du ministre de Louis XVIII? L'on voit bien quel profit en a retiré l'Angleterre, si l'on se rappelle qu'elle s'en est servie pour réaliser le plus cher de ses vœux : l'abolition de la traite des nègres; l'on conçoit combien il était précieux pour l'Autriche, à laquelle il garantis-

1. Vaulabelle, *Hist. des deux Restaurations*, II, 174. — Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, XVIII, 382. — H. Houssaye, « 1815 », 136, 144.

sait des agrandissements aussi périlleux qu'immodérés. L'on a plus de peine à concevoir quelle a été pour nous la valeur d'un traité qui ne nous a donné ni un pouce de territoire ni une forteresse. Nous a-t-il au moins procuré de solides alliances? Quelle était la solidité d'une union entre des peuples que des intérêts extérieurs communs pouvaient un instant rapprocher, mais que les nécessités de leur position condamnaient pour longtemps à se combattre? L'Angleterre était et devait rester l'ennemie naturelle de la France parce qu'elle était sa voisine. Quant à l'Autriche, l'extension de son influence en Italie était un danger permanent pour notre grandeur, et son empire sur une masse compacte de 28,000,000 de sujets une menace continuelle pour l'équilibre européen. On le voit donc, la politique de Talleyrand, par les hasards auxquels elle nous exposait dans l'éventualité d'une guerre, et par l'effacement auquel elle nous condamnait dans le cas d'un arrangement à l'amiable, mérite d'être regardée comme désastreuse et blâmée comme malhabile.

« Les inconvénients qu'elle présente apparaissent encore mieux quand on les compare aux avantages d'une politique opposée. L'alliance prusso-russe était, en effet, d'un prix inestimable pour nous, — et par les avantages qu'elle devait assurer à la France, — et par les dispositions territoriales qu'elle faisait prévaloir en Europe.

« Tout d'abord, notre concours aurait été payé avec générosité parce qu'il était convoité avec ardeur[1]. L'empereur Alexandre manifestait une ardente sympathie envers le pays dont le régime réalisait ses idées et dont les armes pouvaient faire triompher ses prétentions; à trois reprises différentes, il pressa chaleureusement Talleyrand d'oublier ses principes pour ses vrais intérêts; il lui laissa entendre qu'il achèterait son assistance par d'importantes concessions; il ne renonça à ses offres qu'après avoir été rebuté par l'attitude et les réponses évasives de son interlocuteur. Nul doute qu'en exploitant cette situation, qu'en attendant pour

1. « A en venir à un tel résultat (la guerre), autant eût valu le poursuivre de moitié avec les Russes et les Prussiens qui nous l'eussent payé de quelque manière et qui ne nous auraient pas demandé de faire la guerre pour eux uniquement pour avoir l'honneur de la faire avec eux. » (Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, XVIII, 382.)

offrir notre appui le moment où il devenait nécessaire, Talleyrand n'eût pu obtenir d'Alexandre, dans l'éventualité d'une guerre, la promesse de la rive gauche du Rhin et peut-être de la Belgique[1]. Cette annexion aurait-elle été du moins le prix de douloureux sacrifices? Les deux mesures auxquelles on nous demandait de souscrire étaient au contraire conformes à nos intérêts. L'abandon de la Saxe, pénible peut-être pour l'orgueil royal et l'amour-propre national, était au fond favorable à notre grandeur. En Bohême, en effet, la Prusse et l'Autriche auraient été en rivalité parce qu'elles étaient en contact; la contiguïté de leurs territoires amenant l'opposition de leurs intérêts, elles se seraient ainsi neutralisées en se combattant et le souci de défendre leurs provinces les aurait empêchées pour longtemps de convoiter celles de leurs voisins[2]. Par contre, le roi de Saxe, en acceptant, comme on le lui proposait, une principauté sur la rive gauche du Rhin séparait, par une solide barrière, les possessions de la France de celles de la Prusse et supprimait, par son interposition, toute cause de conflit entre ces deux états[3]. D'un autre côté, l'abandon de la Pologne entière à la Russie devait avoir pour conséquence sa reconstitution sous le sceptre d'Alexandre; et, par là on fortifiait, selon le mot de Lafayette, cette avant-garde qui devait se retourner un jour contre le corps de bataille; on effaçait la honte

1. « Alexandre et Frédéric-Guillaume étaient si ardents, si peu contenus qu'ils eussent tout offert à la France, et, comme sur le Rhin, sur l'Escaut, sur les Alpes, il n'y avait que des intérêts anglais ou autrichiens, ils nous auraient concédé de ce côté ce que nous aurions voulu et eussent proportionné leurs offres à notre lenteur à nous décider. Le conflit étant poussé jusqu'à la guerre, il est incontestable qu'on nous eût rendu une partie au moins de la rive gauche du Rhin. » (Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, XVIII, 639.) Cf. la lettre de Liverpool à Castlereagh, du 23 déc. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 498.) — « Les complaisances que la France aura pour moi sur la Saxe et la Pologne, » disait lui-même Alexandre, « seront la mesure de celles que j'aurai moi-même pour elle sur tout ce qui peut l'intéresser. »

2. Viel-Castel, *Hist. de la Restauration*, II, 168. — Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, XVIII, 433. — H. Houssaye, « 1815 », 123.

3. « Nous aurions obtenu un résultat bien préférable à celui qui prévalut; au lieu de la Prusse, nous aurions eu la maison de Saxe sur le Rhin, où elle eût remplacé ces voisins si doux, les électeurs ecclésiastiques, que nous avions jadis, et dont la place est aujourd'hui occupée par les puissances les plus militaires de la Confédération, la Bavière et la Prusse. » (Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, XVIII, 639. — Cf. Viel-Castel, *Hist. de la Restauration*, II, 148, 210. — H. Houssaye, « 1815 », 135.)

de notre inaction lors du premier partage[1]. Enfin, quels n'étaient pas les avantages d'une alliance d'autant plus profitable qu'elle nous assurait l'appui de deux peuples forts de leur jeunesse et fiers de leur puissance, d'autant plus facile qu'elle ne coûtait rien à notre amour-propre et restait en tout conforme à nos intérêts, d'autant plus durable qu'elle unissait des états dont les territoires étaient trop éloignés et la sphère d'action trop différente pour qu'ils entrassent en lutte[2]! Toutes ces considérations ne doivent-elles pas nous faire regretter éternellement la politique que Talleyrand, pour un motif ou pour un autre, a jugé bon de suivre[3]? »

Tels seraient, semble-t-il, les arguments d'un juge chargé de rédiger un acte d'accusation motivé contre notre ambassadeur; à ce réquisitoire la réponse est facile et la voici.

La politique suivie par Talleyrand ne semble pas comporter tous les inconvénients qu'on lui attribue. M. de Vaulabelle insiste beaucoup sur les hasards de la guerre à laquelle elle nous exposait : ce qu'il oublie d'ajouter, c'est qu'avant de rendre la lutte possible, Talleyrand s'était assuré tous les moyens de la rendre heureuse : l'ambassadeur informa, en effet, son maître que les Pays-Bas, la Sardaigne, les petits états allemands, l'Espagne avaient successivement adhéré au traité du 3 janvier[4]; il lui donna l'effectif des troupes dont disposaient la plupart de ces états. Il suffit, dès lors, d'une simple addition pour se convaincre que les armées franco-austro-anglaises avaient sur les armées

1. Viel-Castel, *Hist. de la Restauration*, II, 168.

2. « M. de Talleyrand ne considéra point les avantages actuels que trouverait la France en se liant à un état avec lequel on n'avait aucun point de contact et, par conséquent, nul sujet de querelle ou de rivalité commerciale ou maritime préférablement à l'état avec lequel, toute haine populaire à part, on trouvait à chaque instant des conflits d'intérêt ou des causes de lutte industrielle et coloniale. » (*Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, 467.)

3. De plus, abandonner la Saxe eût été accepter la violation et perdre le bénéfice du principe de légitimité. « J'ai cru devoir déclarer, » écrivait Talleyrand, qu'il m'était impossible de concourir à rien de ce qui serait contraire aux principes parce qu'à moins d'y rester inviolablement attachés nous ne pouvons reprendre, aux yeux de l'Europe, le rang et la considération qui doivent nous appartenir depuis le retour de Votre Majesté. » Talleyrand au roi, 9 oct. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 27.)

4. Talleyrand au roi, 17 oct. 1814; 4, 6, 19 janv. 24 févr. 1815. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 58, 211, 233, 299.)

prusso-russes une telle supériorité que le passage de la France dans le camp opposé n'aurait pu la faire disparaître[1].

Il était plus que probable, et tous les hommes clairvoyants en avaient conscience[2], que la guerre n'aurait pas lieu toutefois, et que les choses suivraient le cours qu'elles ont eu; l'histoire nous montre alors quels ont été, après les arrangements conclus, les beaux côtés de notre situation. A vrai dire, le traité du 3 janvier, par les stipulations territoriales et le système d'alliances qu'il faisait prévaloir ou prévoir, était aussi favorable à nos inté-

1. Talleyrand, lettre au roi, 12 nov. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 114), évalue l'armée autrichienne à . . . . . 375,000 hommes
Et l'armée bavaroise (Lettres au roi, 31 oct., 14 nov. *Corresp. avec Louis XVIII*, 89, 128) à 75,000
Un rapport d'Hudson Lowe sur les garnisons des places du Rhin, en date du 15 oct., et inséré dans les *Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 350, évalue les contingents des petits princes allemands à 44,000
Dans la campagne de Waterloo l'armée hollando-belge montait à 28,000
Et l'armée anglaise à. 71,000
Dans sa lettre à Talleyrand, du 9 nov., le ministre de la guerre déclare disposer de 120,000 hommes, avec la faculté d'en avoir 60,000 de plus en janvier, soit 180,000

Total. . . . . 773,000 hommes

Sans compter l'armée sarde et l'armée espagnole dont l'effectif est impossible à évaluer.

Quelles étaient les forces du parti opposé?

Dans la campagne de 1814 (H. Houssaye, « 1814 », 59) comme dans celle de 1815 (Vaulabelle, II, 404) la Prusse ne put jamais mettre en ligne plus de 150,000 hommes. C'est également le chiffre que donne le rapport déjà cité d'Hudson Lowe . . . . . 150,000 hommes
En 1814, les Russes (H. Houssaye, « 1814 », 58), avaient mis sur pied une armée d'opération qui ne dépassait pas 200,000 hommes. C'est également le chiffre auquel l'empereur Alexandre évaluait lui-même ses forces dans son entretien avec Talleyrand du 15 novembre. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 176.) 200,000

Total. . . . . 350,000 hommes

On le voit donc, les armées austro-anglo-françaises étaient supérieures de moitié aux armées prusso-russes. Sur mer, cette supériorité était tellement écrasante qu'il semble superflu de la faire ressortir.

2. Talleyrand au roi, 29 sept., 17 oct., 6 février (*Corresp. avec Louis XVIII*, 8, 58, 217). — Gentz (*Corresp.*, 100). — Cook à Liverpool (*Dispatches of Wellington*, Suppl. IX, 492).

rêts qu'une bataille gagnée. N'était-ce pas, en effet, un avantage pour la France que l'impuissance à laquelle elle allait, pour longtemps, réduire la Prusse? D'une part, en effet, cet état était divisé en deux tronçons, dont l'un était pénétré à l'ouest par la Pologne russe, au nord par le Hanovre, et dont l'autre, complètement isolé, se trouvait en contact avec une grande puissance. Cette dispersion de ses provinces ne devait-elle pas nuire à l'unité de sa politique, à la concentration de ses forces, à la défense de son territoire[1]? D'autre part, la Prusse recevait, à la place de la Saxe, des provinces dont la séparaient les croyances religieuses, les institutions administratives, les vues politiques, les intérêts matériels; protestante, elle avait à gouverner des territoires qui étaient regardés depuis longtemps comme la citadelle du catholicisme; absolue, elle devait régir des peuples chez lesquels Napoléon, portant son code à la suite de ses armées, avait laissé les souvenirs de sa gloire et les bienfaits de son administration; protectionniste enfin, elle était en présence de sujets pour lesquels la liberté du commerce était un besoin impérieux en même temps qu'un désir ardent. Pour faire rentrer ces provinces dans l'unité nationale, pour opérer leur rapprochement politique après leur réunion territoriale, il lui fallut un long travail d'assimilation qui absorba, pour un temps, son activité et apaisa l'ardeur de ses convoitises[2].

Talleyrand porta la même pénétration dans le choix des alliances que consacrait le traité du 3 janvier. Si les souvenirs de leur vieille rivalité et la dissemblance de leur caractère national tendaient à séparer la France de l'Angleterre, des institutions analogues et des intérêts extérieurs communs semblaient leur imposer une étroite union; toutes deux avaient besoin l'une de l'autre pour échanger leurs produits et développer leur commerce; toutes deux, se complétant admirablement par la différence même de leurs aptitudes, pouvaient dominer le monde par leur accord ou le troubler par leurs dissensions. Quant à l'alliance autrichienne, elle pouvait paraître moins brillante et moins fructueuse, mais elle avait pour elle un grand avantage : sa stabilité. Elle était garantie, mieux encore que par les liens des traités, par la situa-

1. Cf., sur ce point, Gervinus, *Hist. du XIXe siècle*, I, 309.
2. Gervinus, *Hist. du XIXe siècle*, 319.

tion respective des deux peuples et par les dispositions du premier ministre de François II : les Habsbourg et les Bourbon auraient conservé pendant longtemps de bonnes relations, car si leur influence était parfois en conflit, leur territoire n'était nulle part en contact; d'un autre côté, il était probable que Metternich resterait fidèle à la France en raison de l'opiniâtreté avec laquelle il suivait toujours le parti qu'il avait une fois adopté. — En résumé, la politique de Talleyrand ne nous semble donc pas mériter les reproches qu'on lui a adressés. Voyons maintenant si elle conserve ses avantages lorsqu'on la compare à celle qui lui a été opposée.

A entendre certains historiens, l'alliance prusso-russe, qu'elle se fût terminée soit par un conflit à main armée, soit par un arrangement à l'amiable, aurait été pour notre pays un incalculable bienfait, par l'extension qu'elle aurait donnée à notre territoire, par les satisfactions qu'elle aurait procurées à notre amour-propre, par les perspectives qu'elle aurait ouvertes à notre grandeur. En cas de guerre notamment, elle aurait eu pour résultat l'annexion à la France, à titre de récompense, de la rive gauche du Rhin et peut-être de la Belgique. M. Thiers, dont l'imagination se complaît à poursuivre ces rêves séduisants, n'oublie que deux choses lorsqu'il essaie de nous faire partager son enthousiasme : c'est, d'une part, de nous dire quelle aurait été pour la France l'issue probable de la lutte; c'est, d'autre part, de nous prouver que la Prusse et la Russie lui auraient offert ce qu'elles lui avaient d'abord refusé. Essayons de suppléer à son silence.

Sans doute, dans les questions militaires plus que dans toute autre étude, il est toujours dangereux de vouloir déterminer quelle aurait été la marche d'événements qui n'ont pas eu lieu; on peut du moins constater que, si la lutte s'était ouverte, la France se serait trouvée dans de déplorables conditions pour la soutenir. A l'infériorité du nombre se joignait pour elle le désavantage de la position; par ses frontières maritimes, elle aurait offert prise à la flotte anglaise prête à porter la ruine ou à opérer la conquête sur ses côtes; par ses frontières de terre, elle aurait subi le contact et la pression des Hollando-Belges, qui seraient entrés en Flandre, des Piémontais qui seraient entrés en Savoie, des confédérés allemands qui seraient entrés en Alsace; il est

même probable que, le lendemain de la déclaration de guerre, elle aurait été, grâce à la position de la Bavière rhénane, coupée de ses communications avec la Prusse. En réalité, la France aurait été pressée trop vivement pour être victorieuse et écrasée trop tôt pour être secourue.

Mais, à supposer même que le courage de ses armées et l'énergie de ses efforts eussent surmonté ces périls multiples, quels auraient été les résultats de la victoire et quelle nation aurait voulu souscrire à l'incorporation des provinces rhénanes? La Prusse? « S'il est une idée qui me paraisse extravagante, » dit à ce propos sir Lytton Bulwer, « c'est celle-ci, que la Prusse ou même la Russie aurait consenti à réinstaller la France sur le Rhin ou à la ramener d'une manière quelconque dans le proche voisinage ou sur le territoire de l'Allemagne[1]. » Sans aller aussi loin que l'historien anglais, il est permis de s'étonner que la pénétrante clairvoyance de M. Thiers n'ait pas aperçu tout ce que ce projet avait de chimérique. Pendant tout le cours du congrès, les diplomates prussiens n'avaient pas manqué une occasion de laisser éclater leur haine et leur défiance contre la France; à ceux qui s'en étonnaient, ils avaient répondu que le seul motif de cette attitude était la crainte ou même la certitude de voir leur pays revendiquer la rive gauche du Rhin; c'était chez eux une idée fixe, dont les détournait à peine la question saxonne et que ne parvint pas à dissiper la déclaration si franche de notre ambassadeur : et l'on se figure qu'ils auraient employé leurs troupes à combattre pour nous donner les provinces rhénanes! Ils auraient mieux aimé faire des sacrifices dix fois plus considérables pour nous empêcher de les posséder.

A défaut de Frédéric-Guillaume, Alexandre aurait-il consenti du moins à payer le sang de nos troupes par l'extension de nos frontières? C'est là une hypothèse qu'a pu autoriser la noblesse de sa conduite en 1814, mais que dément la fermeté de ses résolutions au congrès de Vienne : pendant tout le cours des négociations, la Prusse et la Russie proclamèrent leur solidarité. Ce fut en vain que, pour rompre cette union, Castlereagh et Metternich déployèrent, l'un l'opiniâtreté d'un esprit plus obstiné encore que résolu, l'autre les ruses d'un machiavélisme trop subtil pour

1. Lytton Bulwer, *Essai sur Talleyrand*. Traduction Perrot, 288.

être heureux. Et l'on se figure qu'Alexandre, après avoir refusé d'abandonner la Prusse, lorsqu'on lui offrait la réalisation de ses vœux, aurait alors trahi les intérêts de son allié ! Il avait d'abord donné des témoignages significatifs de ses dispositions à notre égard. On a vu que, dans trois entretiens avec Talleyrand, il lui avait exprimé ses sentiments de bienveillance pour Louis XVIII, son désir d'obtenir l'appui et de payer l'alliance de la France. Mais que lui offrait-il en échange de ses bons offices ? Il lui proposait purement et simplement de s'unir à lui contre Murat[1]. Jamais il ne parla, même par allusion, des provinces rhénanes, et ce silence suffit, semble-t-il, à montrer combien cette annexion était loin de sa pensée.

Enfin, si les alliées de la France, la Prusse et la Russie, devaient refuser de souscrire à ces stipulations territoriales, ses ennemies, l'Angleterre et l'Autriche, y auraient-elles été soumises ? Il est permis d'en douter. Après la défaite, les cabinets de Vienne et de Saint-James se seraient vus forcés d'abandonner la Saxe et la Pologne : l'énormité même du sacrifice était une raison de plus pour ne pas en faire un autre qui leur eût été plus sensible encore, en permettant à la France de se rapprocher de ses frontières naturelles. L'Angleterre redoutait, en effet, notre domination sur la rive gauche du Rhin comme une atteinte à ses propres intérêts et une menace pour les Pays-Bas. La crainte de voir cette éventualité se réaliser avait été la cause des tergiversations continuelles de Castlereagh, des hésitations de sa politique, de la persistance de ses scrupules à accepter franchement notre appui ; pour obtenir son adhésion à ce projet, il eût fallu lui offrir en échange de très sérieux avantages. Enfin, les petits états allemands, tout entiers au souvenir de l'oppression impériale, n'auraient consenti qu'avec une extrême répugnance à

1. Le 17 novembre, Alexandre disait à Talleyrand : « Écoutez, faisons un marché, soyez aimable pour moi dans la question de la Saxe et je le serai pour vous *dans celle de Naples.* » (*Corresp. avec Louis XVIII*, 125.) Au milieu de décembre, Czartoryski vint, de la part de son maître, trouver l'ambassadeur français « nous demandant, » dit Talleyrand, « de nous prêter à ses désirs dans la question de Saxe, et nous promettant tout son appui *dans celle de Naples.* » (*Corresp. avec Louis XVIII*, 180.) « Mes craintes ont toujours été que notre froideur envers la France ne la poussât à écouter le ressentiment de la Russie, qui était prête, afin d'empêcher notre union, à faire tout le jeu de la France *dans l'affaire de Naples.* » Cook à Liverpool, 4 janv. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 526.)

voir la France prendre en Allemagne une position assez forte pour compromettre leur précaire indépendance. Talleyrand connaissait trop bien ces dispositions des puissances pour espérer un accroissement qu'il était aussi imprudent de demander qu'impossible d'obtenir. Il se rappelait qu'en concluant leurs traités d'alliance de 1815, les alliés n'avaient précisément d'autre but que de rentrer en possession des provinces du Rhin; il comprenait que les entreprendre sur ce point, c'était le moyen, non de les diviser, mais de les réunir. — En examinant attentivement les dispositions des puissances, on arrive donc à cette conclusion qu'en cas de guerre la politique préconisée par M. Thiers n'aurait pas eu toutes les vertus que cet homme d'État lui a découvertes.

Supposons maintenant que l'Autriche et l'Angleterre eussent reculé devant la perspective d'une guerre terrible, et que leur prudence eût consenti à des concessions auxquelles se refusait leur orgueil. L'état de choses qui aurait prévalu alors aurait-il été aussi favorable aux intérêts de la France que conforme aux désirs de MM. Thiers et Houssaye? Recherchons quels en auraient été les prétendus bienfaits.

On allègue d'abord l'avantage qu'aurait trouvé notre pays à accepter l'offre des Prussiens et la constitution d'une principauté indépendante dans les provinces rhénanes. « Il valait cent fois mieux, dit-on, avoir la Prusse à Dresde et le roi de Saxe sur le Rhin qu'acheter par le formidable voisinage de la Prusse l'honneur stérile de conserver son trône à un petit prince allemand. » Cet argument, très fort au premier abord, perd un peu de sa valeur lorsqu'on considère la confusion et les contradictions des textes sur lesquels il repose. Sans doute, les procès-verbaux des discussions relatives à la question de Saxe parlent d'une principauté située sur la rive gauche du Rhin et taillée de telle façon qu'elle sépare la Prusse de la France[1]. Mais Stein nous apprend que ce nouvel état ne devait compter que 6 à 700,000 habitants[2],

1. « Le soussigné a ordre de proposer une possession beaucoup plus considérable, même du double, sur la rive gauche du Rhin, qui pouvait comprendre une ville agréablement située sur le Rhin même, propre à une résidence; un pays tellement placé en même temps sur les frontières de France, *que celles-ci et la Prusse ne fussent pas limitrophes.* » (Note de Hardenberg à Metternich, 16 déc. — Angeberg, IV, 1952.)

2. Stein, *Tagebuch*, 15 déc. (*H. Z.*, 414.)

et Gentz, en le traitant de « fort mesquin[1], » confirme ce fait; les Prussiens n'offraient donc guère au roi de Saxe que la moitié des provinces rhénanes. D'autre part, où plaçaient-ils ce territoire qu'ils abandonnaient? Si l'on se rappelle, d'une part, qu'il devait avoir Bonn pour capitale, d'autre part, qu'il devait avoir pour limite à l'est le cours de la Moselle[2], on en conclura qu'il devait être compris entre ce fleuve, le Rhin et la frontière des Pays-Bas; et l'on se demandera comment il pouvait supprimer tout point de contact entre la Prusse et la France. Mais, en supposant même que l'habileté de la diplomatie eût triomphé de ces difficultés et constitué un état-tampon sur les frontières de la Lorraine, il est probable que cette principauté, créée d'une manière aussi artificielle, aurait été soumise à l'influence de la Prusse et suivi l'exemple du Palatinat bavarois. Il faut donc résolument renoncer au rêve d'une souveraineté alliée placée sur nos flancs et nous servant d'avant-garde contre la Prusse; le seul argument qu'on puisse invoquer en faveur de cette idée est un témoignage de Stein; selon ce diplomate, Castlereagh aurait fait repousser les propositions de Hardenberg parce qu'il prévoyait quelle force donnerait à la France la constitution d'un état soumis à son influence[3]; mais on sait assez jusqu'à quel point le bon sens naturel de l'ambassadeur anglais était parfois

1. Gentz, *Corresp.*, I, 129.

2. « La Prusse ne veut, dans aucun cas, outrepasser la ligne de la Moselle. » (Gentz, *Corresp.*, I, 135.)

3. « Je suis toujours porté à reprendre la politique que M. Pitt avait fortement à cœur et qui consiste à mettre la Prusse en contact avec la France sur la rive gauche du Rhin. » Castlereagh à Wellington, 1er oct. (*Letters and dispatches*, 17.) — Lord Castlereagh alla, le 6 janvier, chez Alexandre et lui parla dans le même sens, il lui représenta qu'*il était dangereux d'établir le roi de Saxe sur la rive gauche du Rhin et de donner ainsi un allié à la France.* Stein, *Tagebuch*, 4 janv. (*H. Z.*, 423.) — « L'idée d'indemniser le roi de Saxe en lui donnant une partie des territoires compris entre la Meuse et le Rhin serait le pire arrangement pour les intérêts de ces régions. » Liverpool à Castlereagh, 6 janvier. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 530.) « L'Angleterre a toujours regardé comme un devoir de sa politique d'empêcher les Pays-Bas de tomber entre les mains de la France; aussi demanda-t-elle, de 1814 à 1815, la formation du royaume des Pays-Bas, et l'*établissement solide de la Prusse sur la rive gauche du Rhin.* » Stein, *Tagebuch* (*H. Z.*, 406). — « Placer le roi de Saxe dans une position si avancée serait exposer toutes nos défenses sur la rive gauche du Rhin à être tournées et mettre cette famille dans la situation la mieux calculée pour devenir un instrument dans la main de la France. » (*Dispatches of Wellington*, 527.)

altéré par ses préventions et son incurable défiance. Il est donc permis de n'accepter son opinion qu'après l'avoir vérifiée, et de la repousser après avoir constaté quelles craintes chimériques l'avaient dictée.

Si la cession d'un état rhénan au roi de Saxe était loin d'assurer la sécurité de nos frontières, l'annexion de la Saxe à la Prusse devait-elle du moins, ainsi qu'on l'a prétendu, donner toute liberté à notre politique? Sans doute, la rivalité qu'auraient entretenue entre la Prusse et l'Autriche le contact des territoires et le conflit des ambitions devait absorber pour longtemps leur activité; mais il était impossible que cette rivalité n'aboutît pas à une lutte ouverte; le succès du vainqueur serait alors devenu dangereux pour l'équilibre européen et fatal pour notre pays[1]. Si l'Autriche avait le dessus, elle profitait de sa victoire pour réaliser ses rêves séculaires de domination sur l'Allemagne et reconstituer, au centre de l'Europe, une puissance aussi formidable que celle de Charles-Quint. L'avantage, au contraire, restait-il à la Prusse? Cet état, reprenant pour son compte les idées impériales, réunissait sous son sceptre tous les états de l'Allemagne du Nord, et l'œuvre de 1866 était avancée d'un demi-siècle. Dira-t-on que Talleyrand ne pouvait, en 1815, prévoir 1866 et qu'il ne faut pas lui faire honneur d'une clairvoyance trop pénétrante pour avoir été réelle? Mais, sans parler de l'antagonisme séculaire de la Prusse et de l'Autriche, il était facile à un observateur perspicace de découvrir, dans les idées et les aspirations de l'Allemagne, le germe des événements dont elle devait être le théâtre. Déjà, un sentiment nouveau, le sentiment national, se dégageant des obscurs instincts où il était enveloppé, commençait à faire battre le cœur des Allemands. N'était-il pas évident que cette idée de patrie allait se préciser, prendre corps et chercher un représentant? D'autre part, la Prusse, par l'indomptable ténacité de sa résistance, la constance heureuse de ses efforts et l'ardeur croissante de son ambition, s'était, pendant la guerre d'indépendance, mise au premier rang des puissances allemandes. N'était-il pas possible de prévoir qu'elle poursuivrait le cours de ses succès, qu'elle reconstituerait au nord un

1. « Notre but est que le roi de Saxe reste entre l'Autriche et la Prusse pour empêcher un choc possible entre ces deux puissances. » Liverpool à Castlereagh, 6 janv. (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 530.)

empire allemand en face de celui du centre et que ce petit état incarnerait la grande idée de l'unité? Lui céder la Saxe, dont le territoire, contigu à ses provinces, devait arrondir les possessions, et dont les habitants, protestants comme ses sujets, devaient être facilement assimilables, c'était hâter l'œuvre d'unification qu'elle poursuivait[1]. Avec quelle clairvoyance Talleyrand se rendait compte de cette situation, les textes nous le prouvent assez. Dans les instructions qu'il avait reçues et qu'il avait en partie inspirées, il s'explique en ces termes sur l'ambition prussienne : « En Allemagne, c'est la Prusse qu'il faut empêcher de dominer, en opposant à son influence des influences contraires. La constitution physique de cette monarchie lui fait de l'ambition une sorte de nécessité. Tout prétexte lui est bon, nul scrupule ne l'arrête. La convenance est son droit. Qu'on la laissât, et bientôt l'Allemagne lui serait soumise. » Dans une lettre qu'il envoyait à Louis XVIII, Talleyrand exposait encore, en ces termes, ses idées sur l'avenir de l'Allemagne : « Des ferments révolutionnaires sont partout répandus en Allemagne. Ceux que la dissolution de l'ancien empire germanique et l'acte de confédération du Rhin ont fait descendre du rang de dynastes à la condition de sujets supportent impatiemment d'avoir pour maîtres ceux dont ils étaient ou croyaient être les égaux, et aspirent à renverser un ordre de choses dont leur orgueil s'indigne, et *à remplacer tous les gouvernements de ce pays par un seul.* Avec eux conspirent les hommes des Universités et la jeunesse imbue de leurs théories et ceux qui attribuent à la division de l'Allemagne en petits états les calamités versées sur elle par tant de guerres dont elle est le continuel théâtre ; *l'unité de la patrie allemande est leur cri, leur dogme, leur religion exaltée jusqu'au fanatisme*, et ce fanatisme a gagné même des princes actuellement régnants. »

Nous arrivons ainsi au dernier argument qu'aient mis en

1. « Ne pouvant plus ou ne voulant plus rivaliser avec la Russie, les Prussiens avaient porté toutes leurs vues sur l'Allemagne; l'acquisition de la Saxe, quelqu'énorme qu'elle fût, n'était pour eux que le commencement d'une grande suite d'opérations politiques par lesquelles ils espéraient tôt ou tard réunir à la Prusse la partie la plus considérable du nord de l'Allemagne, effacer l'influence de l'Autriche, et se mettre à la tête de toute la confédération germanique. » Metternich (*Mém.*, II, 479).

avant les détracteurs de Talleyrand; à les entendre, une politique opposée à la sienne nous aurait concilié l'affection et préparé l'appui de deux souverains redoutables par leur puissance et leur union.

Mais on oublie tout d'abord que, si la situation de la Russie semblait rendre solide notre alliance avec elle, le caractère de son souverain devait la rendre instable; les souvenirs du passé nous rappelaient qu'Alexandre, uni en 1807 à Napoléon contre les Anglais, uni en 1812 aux Anglais contre Napoléon, portait dans ses alliances comme dans ses desseins une mobilité soudaine qui rendait son appui aussi dangereux que son hostilité; l'expérience du présent, en nous le montrant à Vienne généreux avec des apparences d'égoïsme, intéressé avec des dehors d'indifférence, nous avait appris que, mêlant ensemble ses passions et ses desseins, il n'avait été ni dépourvu de fourberie dans ses opinions, ni exempt de variations dans ses opiniâtretés[1]. En second lieu, quels auraient été les avantages d'une union avec une puissance comme la Prusse, moins asservie aux vieilles traditions de l'Europe que sensible à ses propres avantages, se conduisant, non d'après les règles de la reconnaissance, mais d'après la mobilité de ses intérêts, oubliant volontiers, pour un avantage présent, un bienfait passé, exploitant à tel point la générosité de ses nouveaux alliés qu'elle les mettait dans l'alternative de la grossir démesurément ou de l'anéantir? On sait à quels cruels mécomptes l'alliance prussienne avait exposé la France; récemment encore, l'expérience de 1795 était venue ouvrir les yeux des plus aveugles.

1. « Les convenances de l'Europe sont le droit, » déclarait-il à Talleyrand le 1er octobre. « Vous me parlez toujours de principes, » lui disait-il encore, « votre droit public n'est rien pour moi, je ne sais ce que c'est. Quel cas croyez-vous que je fasse de tous vos parchemins et de tous vos traités? » (*Corresp. avec Louis XVIII*, 22, 77.) — A deux reprises, dans ses lettres à Cook et à Wellington, Liverpool s'exprime en ces termes sur son compte : « L'empereur de Russie est vain, suffisant, obstiné, avec un certain talent, mais ni sens commun ni tact. » — « L'empereur de Russie est dévoré de vanité et de suffisance. » (*Dispatches of Wellington*, Supp. IX, 467, 494.) Enfin, dès 1809, le prince Czartoryski disait de son maître, à propos de ses velléités de rétablissement de la Pologne : « Au moindre obstacle, le projet en apparence le plus arrêté sera abandonné. Ce qui rend tout scabreux et dangereux ici c'est le peu de fond qu'il y a à faire sur celui qui serait appelé à jouer le rôle principal. » (Czartoryski, *Corresp.*, II, 226.)

Que conclure de là, sinon que la politique préconisée par M. Thiers ne présentait d'avantages pour la France[1], ni par le système d'alliances qu'elle aurait fait prévaloir, ni par la distribution des territoires qu'elle aurait consacrée, ni par les espérances qu'elle aurait autorisées? C'est assez dire qu'il faut se garder d'accepter une opinion dont le succès rapide s'explique, moins par sa valeur propre que par l'autorité des hommes qui la représentent, de MM. Pozzo di Borgo et de Pradt qui l'ont exprimée les premiers, de M. Thiers, qui l'a soutenue, de MM. de Viel-Castel et Houssaye, qui l'ont partagée; ce que cette thèse présente de séduisant pour notre imagination ne doit pas nous faire oublier ce qu'elle a d'inacceptable pour notre raison et de contraire aux indications fournies par les textes. D'un autre côté, comme la plupart des prétendus inconvénients de la politique de Talleyrand n'existent que dans l'esprit de ses ennemis, il semble que l'examen de ses actes nous conduise en somme à approuver sa conduite.

Telle est la réponse à faire aux partisans de l'alliance prusso-russe. Pour pouvoir porter, sur la conduite de Talleyrand, un jugement définitif, il ne reste plus à examiner qu'une dernière critique, bien qu'elle s'adresse à ses collègues autant qu'à lui. On lui a reproché de s'être associé à une politique égoïste et brutale, qui tendait à assimiler les peuples à des objets insensibles et inanimés; d'avoir donné son approbation à des mesures iniques telles que la réunion de Gênes à la Sardaigne et de la Vénétie à l'Autriche; d'avoir cru, avec ses collègues, que les diplomates étaient les maîtres plus que les interprètes des peuples, qu'ils devaient satisfaire leurs intérêts plus que leurs aspirations; d'avoir oublié qu'ils avaient non seulement des pouvoirs à exercer, mais des devoirs à remplir. On accuse, en un mot, Talleyrand d'avoir confondu le droit des couronnes avec celui des peuples, et l'équité avec la légitimité[2].

1. « Je suis bien persuadé, » écrivait Jaucourt à Talleyrand, « de tout ce que vous avez la bonté de me dire sur les principes qui dirigent le cabinet des Tuileries et le succès qui le couronnera. Le calcul très scabreux de reculer nos frontières, de nous livrer à la Russie, de sacrifier la Saxe, de ménager Murat, préparait peut-être de nouvelles aventures. » Jaucourt à Talleyrand, 8 février 1815. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 255.)

2. Voir notamment ce réquisitoire dans Gervinus, *Hist. du XIXe siècle*, I, 337, et dans Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, XVIII, 628-634.

Sans doute, il est regrettable que notre représentant n'ait pas défendu, avec la même vigueur que le roi de Saxe, le roi de Danemark, dépouillé de la Norvège, Gênes réunie au Piémont, la Grèce traitée avec une rigueur indifférente. Mais il convient d'abord de dire que les principes, dont il approuva l'application au congrès, étaient universellement reconnus de son temps[1]; et l'on ne peut lui reprocher de n'avoir pas prévu le triomphe de la théorie des nationalités. En outre, si l'on élève plus haut le débat, il semble que l'opinion publique et surtout l'opinion révolutionnaire ait porté, sur le congrès de Vienne, un jugement où la passion a plus de part que la réflexion. Sans doute, dans l'âme de ceux qui présidèrent à ce long travail de réorganisation de l'Europe, de petites idées se mêlèrent parfois à de grands desseins, de mesquines ambitions à de nobles sentiments. Mais on aurait tort de ne voir dans leurs déclarations qu'une solennelle hypocrisie. La plupart d'entre eux ont poursuivi, non seulement la satisfaction de leurs convoitises, mais aussi l'application d'un principe et le triomphe d'un système : le système de l'équilibre européen. Ils avaient la noble idée d'établir entre toutes les puissances une pondération qui ne permît à aucune d'entre elles d'établir son hégémonie sur les autres, qui garantît le respect des traités existants et assurât, par une paix perpétuelle, la tranquillité de l'Europe et le repos du monde. C'était cette préoccupation qui inspirait leur défiance contre la France, si menaçante sous Napoléon pour les autres puissances; c'est ce désir qu'ils essayèrent de réaliser, en s'efforçant de donner, même au détriment des petits états, la même importance à toutes les nations européennes[2]. Leur conception a triomphé; à l'Europe, elle a

1. D'ailleurs, Talleyrand sentait très bien tout ce que ce partage d'êtres humains pouvait avoir de répugnant; il le regardait seulement comme indispensable : « *Quelque répugnance que l'on dût avoir pour ces distributions d'hommes et de pays qui dégradent l'humanité*, elles avaient été rendues indispensables par les usurpations violentes d'un gouvernement qui, n'ayant employé sa force qu'à détruire, avait amené cette nécessité de reconstruire avec les débris qu'il avait laissés. » Rapport de Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 445.)

2. « Nous nous flattions enfin que le congrès couronnerait ses travaux en substituant à ces alliances passagères, fruits des besoins et des calculs momentanés, un système permanent de garanties communes et d'équilibre général, dont nous avions fait apprécier les avantages par toutes les puissances... Ainsi, l'ordre établi en Europe eût été sous la protection constante de toutes les parties intéressées, qui, par des demandes sagement concertées ou par des efforts

procuré une paix qui, pendant trente-quatre années, n'a été troublée que par des insurrections partielles et passagères; à la France, elle a donné des voisins peu gênants, et, par conséquent, une forte position. La théorie des nationalités, qui a entraîné les états à des guerres générales et sanglantes, et qui a abouti à la création de deux grandes puissances sur nos frontières, a-t-elle eu d'aussi heureux résultats? Nous n'avons donc pas le droit de nous montrer trop sévères pour des idées qui assurèrent pour longtemps la tranquillité de l'Europe et la sécurité de notre pays.

Ce dernier grief écarté, Talleyrand nous apparaît comme supérieur à lui-même pendant cette période décisive de notre histoire; il excite en nous une admiration d'autant plus vive que nous nous efforçons davantage de nous replacer dans le milieu où il se trouvait; des souvenirs aussi cruels que récents nous aident à revivre cette funeste année 1814 et à comprendre la grandeur des services que nous a rendus notre ambassadeur. Se figure-t-on la France, au lendemain de la guerre de 1870, concluant avec la Saxe, la Bavière et le Wurtemberg un traité d'alliance contre la Prusse? Se représente-t-on quelle force morale nous aurait procurée ce pacte, quelle confiance nous aurait rendue cette revanche diplomatique de nos défaites militaires? C'est d'un bienfait de ce genre que la France de 1814 a été redevable à Talleyrand. Bientôt, il est vrai, le retour de l'île d'Elbe allait renouer la coalition et réunir, par la crainte, les puissances que Talleyrand avait divisées par l'intérêt; bientôt les désastres d'une campagne fatale eurent pour résultat la honte d'un traité onéreux pour notre pays qui eut ses frontières de nouveau rétrécies et désormais ouvertes. Mais les principaux résultats de notre action diplomatique survécurent à ce dernier revers de la fortune, et il suffit de les considérer pour comprendre quels services Talleyrand rendit à son prince, à son pays, à l'Europe. Il a éclairé d'un premier rayon de gloire le berceau de la jeune monarchie qui devait affronter une comparaison bien redoutable avec les splendeurs militaires de l'empire; il a donné à la France la part d'influence à laquelle elle avait droit; il a rendu à l'Europe le sentiment de sa dignité et la conscience de ses devoirs.

sincèrement réunis, eussent étouffé, dès sa naissance, toute tentative faite pour la compromettre. Alors les révolutions se seraient trouvées arrêtées... » Rapport de Talleyrand au roi. (*Corresp. avec Louis XVIII*, 458.)

Singulières contradictions de cette existence agitée ! Ce sceptique qui demandait à la vie des spectacles, ce dilettante qui y cherchait des émotions, cet ambitieux qui en exigeait des jouissances, s'est trouvé appelé par les circonstances à écrire une des plus grandes pages de notre histoire; ce diplomate blasé, ce gentilhomme sans scrupules a eu la singulière fortune de représenter et de défendre le droit, la justice, l'équité. C'en est assez pour qu'il lui soit beaucoup pardonné et pour que l'on se souvienne que si, pendant le cours de sa longue vie, il a donné trop de preuves de son égoïsme et de sa cupidité, il a montré au congrès de Vienne le courageux patriotisme du grand citoyen et la ferme habileté du grand politique.

Albert PINGAUD.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LES BOURGEOIS ROCHELAIS

DES TEMPS PASSÉS

ET LES

CAUSES DE LA DÉCADENCE DU COMMERCE ROCHELAIS.

M. Jean Périer a publié récemment une série d'articles sur le *Type rochelais*[1], véritable œuvre littéraire où tous les faits sont exposés d'une manière à charmer le lecteur, mais, malheureusement, qui manquent souvent d'exactitude et qui peuvent fausser l'opinion des lecteurs désireux de connaître le caractère des bourgeois rochelais d'autrefois.

Bien que M. Jean Périer cite souvent mon nom, en me remerciant de lui avoir communiqué des documents, je dois déclarer que je suis loin d'accepter les conclusions de son travail.

C'est donc avec regret que je me trouve dans l'obligation de faire connaître quelques-unes des erreurs commises dans son étude sur le *Type rochelais*, erreurs qui pourraient déconsidérer ces vaillants bourgeois.

Avant de décrire la grande prospérité commerciale de la Rochelle, M. Périer décrit ce que furent les bourgeois rochelais aux temps les plus reculés, l'Aunis n'étant qu'un petit monde dont la Rochelle était le centre et dont le commerce primitif ne consistait qu'en vin et sel, seules productions du pays.

Ne pouvant suivre l'auteur du *Type rochelais* dans toutes ses considérations, je dois me borner à ne relever que les plus saillantes, dans l'espoir d'édifier le lecteur.

Heureux si je puis y parvenir.

1. Voir la revue *la Science sociale*, nos de septembre, octobre, novembre, décembre 1898 et janvier 1899. Paris, Firmin-Didot et Cie.

I.

M. Périer dit : *que la nécessité impérieuse de pouvoir commercer librement avec l'étranger paraît avoir surtout conduit les Rochelais à embrasser le protestantisme et à se faire les champions des libertés locales*. Il résulterait de cette assertion que les Rochelais n'avaient qu'un but mercantile en se faisant protestants.

On ne peut oublier que, si la Rochelle est une des premières villes de France qui ait accepté la réforme religieuse, on est mal renseigné sur l'origine du protestantisme dans ses murs. Sans vouloir entrer dans l'examen des circonstances qui favorisèrent l'introduction de la réforme, il paraît certain pourtant qu'elle trouva un puissant auxiliaire dans l'esprit de liberté qui régnait à la Rochelle, justement orgueilleuse de ses antiques privilèges qui lui avaient été accordés en récompense de son patriotisme lors des longues luttes avec les Anglais. Il est donc permis de croire que ces fiers bourgeois firent, dans les discussions des intérêts de la ville, l'apprentissage de l'esprit d'examen et de libre recherche de la vérité, qui les amena à la réforme religieuse.

On ne peut pas dire que, par le contact des navigateurs du Nord attirés à la Rochelle par leurs affaires commerciales, l'attention des habitants ait été appelée sur les grandes questions agitées en Allemagne, la France ayant devancé les États du Nord dans la réforme religieuse. Il faut songer que le mouvement dont il s'agit s'étendait à une multitude de localités, qu'il était associé à la renaissance littéraire, que l'esprit d'examen s'imposait à tout homme intelligent et réfléchi. Aussi, vit-on des gentilshommes comme des roturiers, aussi bien que l'élément populaire, augmenter en France, et surtout à la Rochelle, le nombre des protestants. Il restait à peine, sous le règne de François Ier, un coin de province du royaume où la réformation n'eût pas surgi et gagné quelques âmes.

Nous ne pouvons ici suivre les progrès de la réforme à la Rochelle jusqu'à l'édit de Nantes (1598). C'est alors que protestants et catholiques, marins et marchands, tournèrent leurs yeux vers l'Amérique comme vers un pays éminemment favorable aux grandes entreprises commerciales. Les protestants pouvaient avoir des raisons particulières de souhaiter la colonisation du Nouveau-Monde, n'étant pas sans inquiétudes au sujet de la liberté religieuse qui leur était accordée. Un jour pouvait venir où les protestants de France se verraient obligés d'aller chercher un refuge contre la persécution : c'est ce qui arriva, en effet, en 1685.

M. Jean Périer prétend que : *l'Aunis n'était plus attaché à la France que par un sentiment national peu profond et que, lorsque François Ier voulut soumettre les sels de l'Aunis à de lourds impôts et violer leurs privilèges municipaux, cela prédisposa les Rochelais, déjà travaillés par des prosélytes étrangers, à se jeter dans le protestantisme, qu'adoptaient, au même moment, leurs clients anglais et hollandais.*

Nous avons déjà expliqué que la réforme religieuse prit corps en France avant d'apparaître dans les États du Nord.

II.

M. Périer prétend aussi que : *lorsque les Rochelais participaient à une expédition lointaine, c'était plutôt par leurs capitaux que par leurs personnes. C'est ainsi qu'au XVIe siècle ils prêtaient de l'argent aux Normands, aux Basques, aux Bretons, qui pratiquaient la pêche au banc de Terre-Neuve.*

Il nous suffira, pour détruire cette assertion donnée sans indication de preuve à l'appui, de dire que, d'après Thevet, historiographe de Henri II, les Rochelais naviguaient dans les eaux de Terre-Neuve dès 1488 ; que les différents voyages entrepris par Jean Fonteneau, dit Alfonse, domicilié à la Rochelle, capitaine-pilote de François Ier (voir la notice publiée en 1895 par M. G. Musset), montrent bien, ce que l'on disait dès le XIIe siècle, *que la Rochelle était une ville maritime importante et que ses marins passaient pour les plus hardis et les plus audacieux.*

Quant à la pêche de la morue, M. Jean Périer ignore sans doute la notice publiée en 1892 par M. G. Musset, *les Rochelais à Terre-Neuve*, notice dans laquelle se trouve la liste des navires armés à la Rochelle pour Terre-Neuve de 1523 à 1550, avec les noms des armateurs, marchands et bourgeois de la ville. Les équipages de ces navires étaient composés en grande partie de Bretons, mais nous ne voyons pas là une raison de dire, d'une manière générale, *que les Rochelais répugnaient aux affaires un peu risquées, que le bourgeois ne se distinguait guère par l'initiative.*

Un historien du XVIIe siècle, Gaufreteau, nous dit qu'il écrivait en ayant sous les yeux des actes « par lesquels appert qu'en ces temps-là, si les marchands de Bordeaux allaient à la Rochelle par mer ou ceux de Saintonge en Bretagne, ceux de Bretagne, Picardie et Normandie en Angleterre, ils faisaient leur testament et entraient en une plus grande appréhension que si maintenant ils devaient faire les

courantes de Goa, au lieu que les Rochelais fendaient les mers, gourmandaient les orages et, en dépit de la colère des vents, voyageaient *au delà du soleil.* »

III.

M. Jean Périer dit encore que : *la bourgeoisie rochelaise était à demi rurale, stable, douée de peu d'initiative.* Sans parler de ce que firent les Rochelais pour s'affranchir du joug des Anglais, il nous semble suffisant de rappeler leur initiative pour défendre leur foi religieuse, ainsi que le maintien de leurs privilèges trop souvent méconnus (voir le siège de 1572 et celui non moins mémorable de 1627). Cette bourgeoisie *demi rurale*, dit-il, était composée de descendants des croisés, de nobles et de seigneurs ; qu'on veuille bien prendre la peine de compulser les matricules des maires et des conseillers au présidial pour s'en convaincre.

Il ne faut pas oublier qu'en la ville de la Rochelle, au moyen âge comme pendant les guerres de religion, les Rochelais obtinrent l'indépendance et la richesse après avoir conquis et défendu, en même temps, leurs franchises communales et leurs privilèges commerciaux.

IV.

Après avoir dit que le commerce rochelais se fit pendant le moyen âge et jusque vers le milieu du XVIIIe siècle avec les pays du Nord, où les marchands écoulaient les vins et le sel de l'Aunis, M. Jean Périer entre dans certaines considérations pour démontrer que *les bourgeois rochelais tendaient à être indépendants des rois de France.*

Le vin et le sel étaient, en effet, au moyen âge les seules productions que la Rochelle pouvait exporter, et, ayant obtenu des facilités avec l'étranger, elle tenait naturellement à ce qu'elles fussent respectées par la France. C'est ainsi que la commune rochelaise fut une sorte de république et put maintenir ses chartes et ses libertés contre les empiétements des Capétiens. Son indépendance n'avait pas d'autre raison d'être et, d'après tous les historiens, elle montra toujours son attachement à la France. L'on sait les efforts qu'elle fit, après le traité de Brétigny (1360), pour ne pas rester sous la souveraineté de l'Angleterre, et comment Charles V reconnut l'attachement des Rochelais à la couronne de France, après 1372, en conférant à perpétuité le droit de noblesse héréditaire au maire et aux échevins de la commune et à leurs successeurs en récompense des preuves de leur fidélité.

V.

C'est au XVIIe siècle, après le siège de 1628, nous dit-on : *que les Rochelais commencèrent à pratiquer le commerce des eaux-de-vie, par suite de la lourdeur des impôts qui frappaient le propriétaire de vignobles. Les propriétaires, recherchant l'abondance plus que la qualité, adoptèrent des plants qui fournissaient des fruits inférieurs, tout en augmentant la récolte. Alors, pour tirer parti de cette abondance, ils transformèrent le vin en eau-de-vie, afin d'obtenir sous un faible poids, ce qui diminuait les frais de transport, un produit d'une valeur supérieure, plus capable de supporter la charge des impôts.*

De toutes ces assertions, la dernière seule est vraie ; en transformant son vin en eau-de-vie, le producteur obtenait, sous un volume bien moindre, un produit ayant une bien plus grande valeur qui lui permettait de supporter la charge des impôts et qui donnait aux marchands les moyens de diminuer les frais de transport.

Sur l'époque de la fabrication des eaux-de-vie en Aunis, nous dirons à M. Jean Périer que nous sommes surpris qu'il n'ait pas connaissance de l'*Essai historique sur les vignes et vins de l'Aunis*, par E. Jourdan[1]. Cet auteur nous apprend que, dans les minutes des notaires qu'il a compulsées, il a trouvé des actes : l'un, de 1549, portant achat par un marchand de la Rochelle à un marchand de Brouage, il est vrai, de quatre barriques pleines d'eau-de-vie à 60 livres tournois les quatre ; un autre, en 1571, portant qu'un faiseur d'eau-de-vie de la Rochelle vendait à un bourgeois rochelais, au mois de février, six barriques d'eau-de-vie à 16 livres tournois chaque ; au mois de juillet, six autres barriques à 15 livres, et au mois de septembre, huit barriques à 14 livres chaque ; un autre, en 1595, un marchand flamand, demeurant à la Rochelle, vendait vingt et quelques barriques à 27 écus l'une ; enfin, en 1617, un marchand de la Rochelle vendait cent dix barriques d'eau-de-vie à 37 livres 10 sols l'une, et, un mois après, le même vendait cent barriques à 38 livres.

Ces quelques citations infirment bien l'assertion de M. Jean Périer et prouvent que le commerce des eaux-de-vie à la Rochelle était pratiqué bien avant l'époque qu'il indique à tort.

1. Il est à regretter que M. Jean Périer se soit borné à l'indication donnée par Arcère dans son *Histoire de la ville de la Rochelle*, qui dit que, d'après Masse, ingénieur du roi, qui écrivait en 1712, il y avait à peine quatre-vingt-dix ans que l'on faisait de l'eau-de-vie.

Il faut bien le reconnaître, de graves abus furent commis dans la fabrication des futailles; aussi la mairie, en 1590, nomma-t-elle quatre membres du corps de ville pour examiner et réformer les anciens statuts des tonneliers, confrérie la plus antique comme la plus importante des corps de métiers de la Rochelle, laquelle portait : *De sinople, à un tonneau d'or, accompagné de deux maillets de même en chef.* Un nouveau règlement fait en 1591 tomba en désuétude, et, en 1642, les maîtres tonneliers essayèrent d'en faire revivre l'exécution, mais leurs prétentions furent repoussées. Ce ne fut qu'en 1700, sur les plaintes des marchands, que les officiers du présidial prirent un arrêté pour réglementer la confection des futailles.

Ces dispositions s'appliquaient surtout à la régularité des ventes, par suite de la concurrence faite au commerce des eaux-de-vie : le marchand n'était pas maître de la qualité du produit qu'il livrait, ainsi que nous le verrons tout à l'heure.

Les cépages, qui, jadis, donnaient moins de fruits, mais d'une excellente qualité, et qui produisaient un vin d'une conservation facile et propre aux transports lointains, s'altérèrent à la longue. En 1325, notamment, les vignes reçurent une telle atteinte de la gelée de l'année précédente qu'on fut obligé de faire venir des vins de Saintonge et du haut pays de l'Angoumois. Il en est des cépages comme des arbres; ils ne peuvent durer éternellement, et il semble difficile d'admettre que les propriétaires d'alors arrachèrent leurs vignes pour planter des cépages plus abondants en fruits, mais de moins bonne qualité. Une maladie, un insecte a bien pu détruire les vignes et forcer les propriétaires à replanter des cépages qui pouvaient manquer de qualité. Il faut bien remarquer qu'en ce temps-là, trop fréquent en misères, les terres qui restaient en friche devenaient, au bout de trois ans, la propriété du seigneur qui s'en emparait à titre de propriétaire, ce qui obligeait les propriétaires à une sérieuse culture, étant bien démontré que le terroir était encore meilleur pour la vigne que pour toute autre sorte de fruits.

Une antique coutume interdisait l'entrée à la Rochelle de tout autre vin que le vin récolté dans la banlieue. Une exception à cette règle eut lieu en 1229 ; le vin étranger pouvait entrer en ville, mais seulement depuis les vendanges jusqu'à la fête de Saint-André. Toutefois, pour que le vin récolté par les bourgeois n'eût pas trop à souffrir de cette concurrence, des règlements interdirent aux hôteliers, taverniers et autres débitants de vin de vendre en détail d'autre vin que celui des bourgeois. En 1583, la faveur accordée aux vins étrangers fut supprimée : cette mesure fut tour à tour modifiée, révoquée et rétablie suivant les circonstances et, en 1673, une ordonnance du présidial

défendit, sous quelque prétexte que ce fût, l'entrée des vins étrangers en la ville et la banlieue, soit comme provision, soit pour vendre en gros et en détail. C'était le système protecteur poussé à l'extrême; aussi la mairie, comprenant combien les propriétaires de vignes pourraient abuser du monopole établi en leur faveur, décida-t-elle que, chaque année, le prix du vin serait fixé selon sa bonté et sa qualité par les juges de la police, sur le rapport des courtiers et autres gens connaisseurs dont ils feront choix. Le propriétaire n'était plus le maître de sa production de vin, puisqu'il devait l'écouler au prix fixé par les juges de la police, et nous ne voyons pas la faute qui pourrait être imputée aux marchands qui avaient à soutenir la concurrence des autres pays vignobles[1].

VI.

Il peut paraître étonnant qu'avec l'étendue des côtes de l'Aunis et de ses îles, le cabotage soit demeuré si longtemps languissant. Mais il faut remarquer que, lorsque le mauvais temps jetait nos vaisseaux sur les côtes d'Angleterre, où ils étaient obligés de relâcher et parfois de transborder leurs chargements à destination de la Flandre, ces relâches étaient l'occasion, de la part des Anglais, de vexations sans nombre. Puis, malgré les privilèges et les lettres de sauvegarde, les flottes anglaises enlevaient les marchandises de nos navires. Il en résultait des entraves considérables qui poussèrent les Rochelais à confier leurs produits à des navires étrangers, hollandais de préférence, cette nation ayant des maisons de commerce établies à la Rochelle et leurs marins étant des pilotes pratiques de la mer.

Il faut ajouter qu'en France la marine marchande naviguait à trop grands frais, tandis que les Hollandais avaient des vaisseaux d'une construction particulière, dont les manœuvres, plus simples que les nôtres, exigeaient un équipage moins nombreux. Ils avaient l'habitude de vivre à bord de leurs vaisseaux, sans logement au dehors, transportant avec eux leurs femmes et leurs enfants. Les capitaines, communément co-propriétaires de ces bâtiments, les regardaient comme leurs domiciles et leurs maisons.

Colbert chercha bien à remédier à ce mal, lorsqu'il créa la Compagnie du Nord, dont le siège principal était à la Rochelle. Cette Compagnie fit venir de Hollande des charpentiers et un maître pour construire des vaisseaux sur le modèle de ceux de ce pays, c'est-à-dire à

1. Archives de la Chambre de commerce.

varangues plates, avec une mâture et une voilure relatives à ce genre de construction, pour pouvoir naviguer sur les côtes de la Hollande sans crainte des bas-fonds, écueils à redouter.

Nous ne savons au juste pourquoi ce projet ne réussit pas, mais nous devons dire qu'il se trouvait en France moins d'*hommes à deux mains* qu'en Hollande : le charpentier ne s'occupait que de charpentage, le tonnelier que de la tonnellerie, le matelot que de la manœuvre; d'un autre côté, le corps des officiers, fréquemment, embarquait de jeunes parents ou amis pour les instruire aux voyages de la mer, toutes choses qui augmentaient sensiblement les frais[1].

Pour Colbert, il n'y avait pas de détails secondaires, il ramenait tout à un principe général; aussi le vit-on, à Bordeaux, regretter que les bourgeois de cette ville n'eussent pas assez le respect de leur vin; ils pratiquaient trop de mélanges. Ces vins, c'étaient toujours les étrangers qui venaient les chercher; aussi Colbert de s'irriter et d'écrire à l'intendant : « Travaillez à faire en sorte que le nombre des vaisseaux qui appartiennent aux bourgeois augmente. » Il secoua l'inertie des citoyens, il donna des primes à la construction et exigea que tout nouveau bourgeois eût une part de mille livres dans un navire.

On peut donc dire que les causes de défaut de cabotage à la Rochelle existaient également à Bordeaux et que ce n'est pas, comme le dit M. Jean Périer, *manque d'esprit d'entreprise*.

Nous l'avons déjà dit, les Rochelais avaient fait de grandes choses et en entreprirent bien d'autres après la révocation de l'édit de Nantes. Qu'il nous suffise de citer que, d'après un relevé fait sur les registres de l'amirauté, ils armèrent pour les colonies, en 1685, 82 navires; en 1686, 63 navires; en 1687, 75 navires; en 1688, 70 navires; en 1690, 53 navires; en 1691, 37 navires; en 1692, 62 navires. Ces chiffres ont bien leur signification et montrent, malgré la révocation de l'édit de Nantes, la force et la vitalité du commerce rochelais, presque en entier aux mains de familles protestantes. Est-il permis de dire que : *le bourgeois rochelais ne se distingua pas par l'initiative et qu'il répugna aux entreprises lointaines et aux aventures de mer?*

M. Camille Jullian, dans sa remarquable *Histoire de Bordeaux*, nous apprend que, Colbert une fois mort, la révocation consomma la ruine de cette ville et que les jugements portés de son temps continuèrent à faire loi dans les bureaux de ses successeurs : « Les gens de cette ville sont fort étourdis et fort vifs. Ils n'ont

1. Archives de la Chambre de commerce.

aucune application pour le commerce et il n'y a pas trois bourgeois qui aient un vaisseau à eux. »

On voit qu'après la mort de Colbert (1683) et la révocation de l'édit de Nantes, la navigation, à la Rochelle, se maintint à un degré respectable.

VII.

Au sujet de la concurrence du commerce des eaux-de-vie, nous devons dire que le principal débouché des Rochelais se faisait par la Picardie, le Hainaut, l'Artois, la Flandre, le Calaisis, le Bourbonnais et la Normandie, et qu'il ne partait pas un navire pour nos colonies des Antilles et du Canada, même pour la traite des noirs sur les côtes de l'Afrique, sans en emporter. L'infidélité sur la construction des futailles fut vraisemblablement le principal motif qui amena une diminution sensible dans l'expédition de ce produit. Les Espagnols en tirèrent profit : ils attirèrent chez eux des brûleurs de Cognac, qui leur enseignèrent la manière de s'y prendre; ils parvinrent à contenter nos pays de consommation et à les approvisionner, et, de tous les vignobles de France, celui de l'Aunis est peut-être celui qui a le plus souffert de cette concurrence. Les eaux-de-vie d'Espagne furent préférées, et la quantité plus ou moins grande des récoltes servit à déterminer le prix sur les marchés français. Le consommateur se forma insensiblement le goût avec les produits espagnols et les eaux-de-vie de France furent délaissées.

Nous ne pouvons pas dire que la fabrication française fut toujours satisfaisante, car nous trouvons un mémoire de la chambre de commerce d'Aunis demandant : 1° qu'il soit pris des mesures pour tenir la main à la bonne confection de cette liqueur; 2° que l'on empêche la fraude des futailles et l'usage de celles qui sont défectueuses. Elle insistait pour que la vente eût lieu au dépotage, étant de toute équité de livrer exactement ce que l'on vend, et que l'on se conformât à un arrêt du conseil de 1753, qui avait créé à la Rochelle des agréeurs à l'acceptation des eaux-de-vie, des agréeurs à l'embarquement, ainsi que des courtiers pour ces liquides. Pour éviter le coulage, elle sollicitait la suppression de toutes les mauvaises futailles parmi celles de retour, alors surtout que ces futailles remplies d'eau de mer, pour servir de lest, conservaient un goût détestable. Enfin, que l'on tienne toujours l'eau-de-vie dans le même degré de force à l'aide de l'alcoomètre.

La chambre de commerce tenait bien à la fidélité des transactions, mais l'intérêt particulier ne cède pas toujours à l'intérêt général. Ce

ne fut qu'en 1787 qu'une ordonnance de la sénéchaussée de [illegible] Rochelle prescrivit la vente des eaux-de-vie au dépotage[1].

VIII.

Le commerce des eaux-de-vie fut entravé surtout par les ferme[illegible] générales, qui eurent la prétention d'accaparer la vente de ce pro[illegible] duit. Les négociants perdirent leurs meilleurs correspondants et c[illegible] commerce tomba au pouvoir des employés des fermes, maîtres d[illegible] fixer les prix. Cette affaire fit beaucoup de bruit à la Rochelle, e[illegible] parmi les employés des fermes les uns déclarèrent renoncer à c[illegible] commerce, tandis que d'autres, voulant le continuer et profiter de[illegible] relations établies, préférèrent abandonner cette administration.

La même affaire avait lieu en même temps à Dieppe, aussi la chambre de commerce d'Aunis avait-elle résolu de se joindre aux Dieppois pour faire cesser cet abus.

Le gouvernement, qui s'était arrogé le droit exclusif de la vente des eaux-de-vie dans la Flandre maritime et dans le Hainaut, trouva très indifférent que le directeur des aides pût acquérir les connaissances commerciales qui inquiétaient les Rochelais dans un commerce particulier et répondit que « le directeur ne voudrait pas se mettre dans le cas de prévariquer, ce qui entrainerait sa destitution. »

Les choses en étaient là en 1781, alors que, depuis 1770, la ferme générale avait confié l'achat des eaux-de-vie pour le Hainaut à M. Meschinet de Richemond, non seulement par la confiance qu'il inspirait, mais aussi parce qu'il avait consenti à rembourser à la ferme une somme de 13,500 livres que lui avait fait perdre son ancien acheteur. Dix années de bons services et de zèle avaient à peine payé le prix de cette faveur, lorsqu'en 1781 M. Meschinet de Richemond fut remercié de son attachement à la ferme, qui lui enlevait une situation achetée de ses deniers, pour en charger M. Pascal, directeur des aides. L'intendant de la généralité, saisi de cette question, répondit qu'il ne pouvait rien faire, mais que, s'il était consulté, on pouvait compter sur son empressement à faire valoir les intérêts du commerce.

Sur ces entrefaites, les propriétaires de vignes furent frappés d'un nouveau droit dit : *taille d'exploitation*. Depuis 1664, les droits à l'exportation des vins étaient tellement élevés que l'Aunis n'en expédiait presque plus. Les propriétaires furent réduits à convertir leurs récoltes en eaux-de-vie, et nous avons vu les entraves apportées à

1. Archives de la Chambre de commerce.

ce commerce : la ferme générale devint maîtresse des prix, et les courtiers, au lieu de se maintenir dans les fonctions de simples entremetteurs, se liguèrent pour exercer une sorte de monopole en faisant, à leur gré, monter ou baisser le prix de l'eau-de-vie. Ils se firent les dépositaires de ce liquide et les vendeurs comme les acheteurs furent obligés de s'adresser à eux, l'un le vendait à vil prix, l'autre l'achetait très cher. Ce commerce tomba à un tel degré d'avilissement que les maisons qui mettaient leur réputation au-dessus du lucre s'abstinrent complètement de ce négoce et refusèrent les demandes de leurs correspondants, dans la crainte de se compromettre[1]. C'est l'État qui a tué le commerce de la Rochelle.

On voit combien M. Périer se trompe en disant que le négociant *était toujours maître du marché ;* il s'étonne bien à tort qu'il n'y ait pas eu à la Rochelle *des négociants occupés exclusivement de ce commerce, cherchant à se constituer une marque et une clientèle fidèle.*

IX.

Tout le monde sait que la Rochelle, depuis son origine, forma une cité à part, ayant une vie bourgeoise et municipale intense, s'intéressant beaucoup moins aux choses de la terre qu'à celles de la mer, formant une sorte de petite république indépendante, se jugeant de taille, abritée par ses remparts et par les poitrines de ses concitoyens, à traiter de la paix avec les grandes puissances. C'est ainsi que la Rochelle a soutenu de grands sièges et pris une place importante dans l'histoire.

Sans doute, elle a payé de son sang, de ses richesses et de sa grandeur son esprit de résistance religieuse, qui la poussa à tenir tête au despotisme monarchique et religieux de Richelieu ; mais n'y a-t-il pas quelque grandeur dans l'énergie des Rochelais de 1627 ?

Tout le monde sait encore la participation que les Rochelais prirent à la fondation du Canada et de la Louisiane, le soin jaloux qu'ils mirent à faire fructifier le commerce des Antilles et la part immense qu'ils prirent dans les opérations de la traite des nègres à la côte d'Afrique pour fournir des travailleurs aux Antilles. Le pavillon rochelais flottait sur toutes les mers, même dans l'Inde, bien que plus tardivement, et la ville remplissait le monde de son nom, les banquiers rivalisaient avec ceux de Londres, Amsterdam et autres capitales. Quoi de plus glorieux pour tout Rochelais ?

Lorsqu'arriva, en 1789, le moment de la réunion des États géné-

1. Archives de la Chambre de commerce.

raux, aux élections qui eurent lieu, aucun négociant ne fut choisi comme député du tiers état. De ce fait, M. Jean Périer en tire des conclusions contre les négociants. Il faut bien le reconnaître, le choix des députés ne satisfit pas le commerce, uniquement parce que la grande honorabilité des élus ne pouvait suppléer à leur manque de connaissance des intérêts et des besoins de la classe de citoyens qui, par leurs entreprises, contribuaient si puissamment à la prospérité de la ville, de la France et de ses colonies. Il y a lieu de remarquer que le nombre des votants, en ville, était très faible en comparaison de celui des campagnes, presque tous praticiens *dans la dépendance des magistrats auxquels ils ont cherché à faire leur cour*[1].

Voici pourquoi la Rochelle, comme presque toutes les villes de commerce, n'eut pas de députés négociants.

Puis, plus loin, M. Jean Périer dit : *Les paysans, qui avaient plus à se plaindre qu'à se louer des négociants, ne firent que prendre leur revanche en ne votant pas pour les candidats du commerce.* Où a-t-il pu découvrir cette raison et pourquoi n'en indique-t-il pas la source, alors qu'elle est en contradiction avec tous les écrits du temps? L'histoire des temps passés se raconte et ne s'invente pas.

X.

Il dit encore : *Tandis qu'en Saintonge les protestants étaient inquiétés, tandis qu'on leur enlevait leurs filles pour les mettre dans des couvents, leurs riches coreligionnaires rochelais n'avaient plus guère à souffrir que de quelques tracasseries au sujet du baptême de leurs enfants.*

Qu'il nous soit permis de dire qu'il n'est pas bien renseigné sur ce qui se passa à la Rochelle depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'en 1787, année où parut un édit rendant aux protestants l'état civil, premier pas vers des concessions plus grandes. Nous ne pouvons pas retracer ici toutes les atrocités qui furent commises à la Rochelle par ordre de certains intendants et nous nous bornerons à dire que, si les persécutions cessèrent à un moment donné, l'évêque en fonctions en 1787 ne voulut pas que ses curés obtempérassent aux prescriptions édictées par l'édit sur l'état civil des protestants : il fallut que l'avocat du roi près le présidial incriminât le mandement de l'évêque à cette occasion comme contraire au respect dû à la loi et au roi et que le parlement le supprimât. Il n'y a donc pas lieu de se récrier sur la liberté accordée aux protestants rochelais, qui attira,

1. Archives de la Chambre de commerce.

dit toujours M. Jean Périer, des familles de la Saintonge, du Poitou, de la Guyenne, etc. Ce n'est véritablement que vers la fin du XVIIIe siècle, vers 1762, qu'on usa d'un peu de tolérance à la Rochelle, et si des familles du dehors vinrent s'y établir, c'est bien antérieurement, attirées non par la tolérance religieuse, mais par le mouvement important des affaires commerciales qui s'y faisaient.

Un peu plus loin, il se récrie *sur le mauvais usage que font les négociants de leur argent gagné dans le commerce : si les enfants ne sont pas protestants, ils achètent des charges de secrétaires du roi ou de judicature, et tous, catholiques et protestants, achètent des terres.*

M. Jean Périer cite cette indication comme communiquée par moi, mais il ne fait pas connaître dans quel sens il faut prendre ces mots. Pour édifier le lecteur, je dois dire que M. Rasteau[1], consulté sur le taux ordinaire de l'argent à la Rochelle et sur ce que l'on peut faire pour le rendre plus abondant dans le commerce, répondit : « En général, les villes commerçantes, particulièrement les villes maritimes, devraient être dans une abondance continuelle d'argent ; mais, à mesure que les négociants s'enrichissent, ils ne cherchent qu'à réaliser, ils abandonnent peu à peu le commerce, afin, disent-ils, de s'affranchir des difficultés des fermiers généraux, des *hauteurs* qu'exercent les commissaires de la marine et du risque de perdre dans les colonies (s'ils y envoient) par la concurrence des interlopes étrangers et à cause du despotisme que les gouverneurs et intendants s'y arrogent toujours à leur profit, car il est commun d'entendre dire à ces hommes véritablement ennemis de l'État : que n'importe si le commerce perd, dès que ma colonie et mes établissements particuliers sont pourvus du nécessaire et que je fais une fortune rapide et brillante. De ces négociants qui se retirent, les uns, s'ils ne sont pas protestants, achètent des charges de grands secrétaires du roi et de judicature pour eux et leurs enfants, tous achètent des terres, au moyen de quoi les charges et les terres sont montées à des prix exorbitants, le commerce, privé de grosses sommes, languit ou du moins ne s'agrandit point, faute d'un ressort seul propre à le mouvoir[2]... »

Voilà ce que M. Jean Périer aurait dû expliquer, au lieu de se borner à citer quelques mots de ce mémoire sans son contexte. C'est toujours l'État qui, par son intervention, a nui au commerce, las de toutes les difficultés que lui créait la ferme générale et surtout du commerce interlope qui se faisait aux colonies, favorisé ou, au moins,

1. Négociant important de la Rochelle.
2. Archives particulières de l'auteur.

toléré par les gouverneurs et intendants. On vit, à la Rochelle comme dans bien d'autres ports, des négociants mettre de côté une partie de leur fortune pour parer aux dangers qu'ils pouvaient courir, n'étant pas soutenus par le gouvernement.

XI.

Il prétend aussi que : *si la persécution avait fait des Rochelais des commerçants remarquables, elle ne les avait pas modifiés au point de les débarrasser de leur formation communautaire.*

D'après lui, ils n'étaient que négociants, incapables de coloniser. Cette assertion prouve bien qu'il n'a pas connaissance des familles rochelaises qui s'attachèrent à défricher le sol de nos colonies des Antilles et du Canada pour le cultiver. Il considère le Rochelais tout juste bon à s'installer aux colonies dans un comptoir, et il lui fait un grief s'il n'y demeure pas sans esprit de retour. Oublie-t-il ou ne veut-il pas comprendre que, aux Antilles, le climat obligeait les Européens à venir de temps à autre respirer l'air natal ? Oublie-t-il qu'au Canada de nombreux Rochelais y ont fait souche et qu'ils y sont encore représentés par un grand nombre de familles qui portent des noms rochelais ?

D'après lui : *Les capitaux acquis dans le commerce servirent surtout à développer une vie mondaine et oisive qui amena à détourner les jeunes gens des affaires commerciales ;* puis il ajoute un peu plus loin : *que cette évolution du bourgeois rochelais prouve qu'il ne faut pas attribuer au protestantisme les qualités de dignité et de sérieux que l'on remarque chez un certain nombre de protestants ; qu'exclus des professions brillantes et parasites et obligés de se livrer exclusivement aux professions usuelles, ils ont acquis, par le fait même, l'habitude du travail, de la vie sérieuse et l'esprit pratique. Mais, grâce à leur richesse, lorsque ces familles ne furent plus inquiétées, elles cherchèrent à s'évader des situations commerciales, avant même que les lois d'exception qui les y avaient emprisonnées fussent abolies ; ce qui amena le commencement de la décadence à la Rochelle.*

La décadence du commerce rochelais a une cause tout autre.

Lorsqu'éclata la guerre de Sept ans, le commerce était très considérable à la Rochelle et peut-être à son apogée. Quand, pour obtenir la paix, le gouvernement consentit à la cession du Canada, les Rochelais s'écrièrent : « Plutôt une guerre éternelle, plutôt porter vers la mer toutes les finances, toutes les forces du royaume que de céder jamais le Canada et nos pêches[1]. » Les Rochelais voyaient dans la

1. Archives de la Chambre de commerce.

Nouvelle-France un avenir que ne surent jamais comprendre nos gouvernants. En perdant le Canada, ils virent commencer la décadence de leur commerce.

Lors de la révolte des gens de couleur aux Antilles, ce fut encore plus grave, une infinité de maisons de la Rochelle y possédant des établissements considérables. Tout fut pillé, détruit et la vie même des Européens fut menacée ; beaucoup périrent tués et massacrés.

Ce second désastre amena la ruine complète du commerce.

Voilà les causes de l'anéantissement commercial de la Rochelle au XVIIIe siècle.

XII.

Dans son dernier article, M. Périer *attribue la ruine des familles rochelaises aux dépenses exagérées auxquelles elles se livrèrent, s'occupant de moins en moins de l'éducation des enfants qui, à partir de 1760, ne vont plus à l'étranger.*

En 1760, nous étions en pleine guerre de Sept ans. Les prises faites par les Anglais sur notre marine marchande amenèrent la ruine d'une quantité de familles qui ne pouvaient plus songer envoyer leurs enfants à l'étranger pour se former au commerce. Malgré ces malheurs dus bien plus aux effets de la guerre qu'à des dépenses excessives de plaisir, l'on vit encore le commerce rochelais, après la paix conclue, plein de force et d'énergie.

En 1761, l'ordre des Jésuites fut supprimé en France ; le collège de la Rochelle, qui était en leurs mains, fut réorganisé par la ville à l'aide du clergé séculier, ce qui ne permettait pas encore de leur confier les enfants des protestants ; ils durent s'expatrier quand les ressources de leurs familles le permirent. Les Jésuites avaient cherché à se plier aux besoins des Rochelais en enseignant l'anglais, le hollandais et l'hydrographie, mais la question religieuse dominait toutes les autres. A la longue, cela se modifia, il est vrai, et, grâce aux dispositions prises par la ville, les enfants furent, pour la plupart, confiés aux professeurs du collège.

Quand arriva le moment où les protestants furent admis à toutes les carrières administratives, judiciaires et libérales, le commerce de la Rochelle, si florissant jusque vers 1762, était bien diminué. Il fallut que les jeunes gens se portassent ailleurs, surtout pendant les années terribles de la Révolution. Les circonstances les forcèrent à abandonner le comptoir où leur place était marquée, mais où il n'y avait plus rien à faire.

C'est ainsi que la Rochelle perdit son commerce et ses négociants.

Émile GARNAULT.

CHARLES ENGELBERT OELSNER.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

ACCOMPAGNÉE DE FRAGMENTS DE SES MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

(*Suite* [1].)

LXVII.

Juillet 1791. — Je vous ai mis au courant des détails de la fuite du roi et de son arrestation dans une lettre précédente. Le cri de « Vive la République! nous ne voulons pas d'un roi parjure ni d'un traître » resta le même après le 25 juin. Mais l'Assemblée nationale, par la sagesse de sa conduite en cette circonstance, en calmant les discordes privées, en s'abouchant à temps avec le club des Jacobins, inspira tant de confiance et gagna si bien l'opinion que l'obéissance la plus illimitée lui était acquise. Elle demanda aux Jacobins de se tenir tranquilles et de se fier aux lumières et au patriotisme de l'Assemblée. En effet, pendant quelques jours, les agitations se calmèrent. Les Jacobins se turent. Seulement cette nuance de respect pour le roi, observée avec soin jusqu'à sa fuite, même par les Jacobins les plus ardents, disparut d'un coup. On donnait dorénavant et ouvertement au roi les noms de coquin, d'imbécile, de traître; on l'accablait des termes les plus injurieux. Le public parlait de même. Partout on ne semblait attendre que la déposition du roi. Le sort de la royauté même dépendait si bien du caprice de l'Assemblée, la nation était si disposée à se soumettre aux décisions de cet arbitre que l'Assemblée pouvait maintenir ou supprimer le roi et la royauté. Pendant ce temps arrivaient d'innombrables adresses des départements; mais d'André les jetait au panier ou les passait sous silence. Toutes ces adresses demandaient sinon la proscription des rois en général, du moins celle de Louis XVI. Une adresse de Perpignan débutait en ces termes : « Il ne nous manquait pour être Romains que la haine et la proscription des rois; nous avons l'une, donnez-nous l'autre. » Les partisans d'une république étaient si sûrs de leur affaire qu'un groupe à la tête duquel nous trouvons Payne, Condorcet et Achille Duchâtelet esquissa un plan d'organisation qui,

1. Voir la *Revue historique*, t. LXIII, p. 72 et 297; LXV, 90; LXVII, 321; LXVIII, 70, et LXIX, 302.

à quelques modifications près, eût été admissible. Ils fondèrent un journal républicain. Comme l'Assemblée avait été dès l'origine accoutumée à recevoir une impulsion plutôt qu'à en donner une, on pouvait croire qu'elle craindrait de contrecarrer l'opinion publique. Il n'en fut rien, et cela pour plusieurs raisons :

1° L'intrigue a joué un grand rôle. Quelques-uns qui n'avaient pas trouvé leur compte auprès du peuple, n'osant plus se fier au sol mouvant de la popularité, essayaient de renouer avec la cour. Leur influence sur le peuple avait fait son temps. Si on ne croit à la popularité qu'autant qu'on en voit les effets, cependant même une popularité qui décline garde assez de force dans l'esprit de vos adversaires pour qu'on puisse encore l'exploiter. Les Lameth l'avaient compris, et c'est ainsi qu'ils agissaient sur l'Assemblée. Ils connaissaient assez les gens auxquels ils avaient à faire pour effrayer ou flatter chacun selon sa manie. C'est pourquoi Sieyès disait : « Quand ils savent qu'un tel aime à se promener en plein midi, ils lui crient : « Prenez garde, le « décret vous prendra le soleil. »

2° La corruption vint au secours de l'intrigue; on répugne à raconter les histoires révoltantes qui sont autre chose que des calomnies.

3° Un grand nombre de braves gens s'étaient trouvés mêlés à la Révolution sans savoir comment. Les choses allaient bien et devaient bien aller parce que celui-ci ou celui-là le disait ou le voulait. En votant la suppression de tel ou tel abus, ils ne s'étaient pas figuré à quelles extrémités on pourrait en venir. Maintenant leurs cheveux se dressaient d'horreur en face de l'abîme que leur montraient ceux-là mêmes qui jusqu'alors leur avaient servi d'étoile et de guide, et que Montmorin savait intimider ou qui se prétendaient intimidés. Rabaud de Saint-Étienne, un des partisans les plus zélés du décret contre le roi, honnête homme d'ailleurs, a avoué que, si Montmorin et d'autres ne lui eussent pas montré les puissances étrangères prêtes à envahir la France de toutes parts, il eût voté tout autrement. Combien peu ces hommes connaissaient les véritables conditions du temps!

4° Beaucoup de membres de l'Assemblée, fatigués des secousses de la Révolution, voulaient échapper à bon compte à la direction des affaires publiques. Que leurs successeurs se tirent d'affaire comme ils pourront.

5° Lafayette manquait d'initiative et de vigueur intellectuelle.

6° Toutes les mesures présentaient des difficultés; on ne les a pas toutes exposées dans les discours prononcés à l'Assemblée.

7° On pouvait dire certaines choses à la décharge du roi. Sa faute était surtout ou paraissait être la faiblesse à laquelle on devait tout ce qui était arrivé de bon depuis la mort de Louis XV. Le mécontentement commençait à faire place à la compassion.

Dès que les sentiments des Comités furent connus, la fermentation s'accentua. Condorcet prononça au Cercle national un discours en faveur de la République. Pétion et Brissot présentèrent au club des

Jacobins la question de savoir ce qu'on ferait du roi. Tous les jours on siégeait, la tribune était toujours occupée; un grand nombre d'orateurs se déclarait pour la forme républicaine, la suppression de l'hérédité de la monarchie; tous se déclaraient contre Louis XVI. Le discours de Brissot, tiré à un nombre immense d'exemplaires, répandu dans les départements, n'est pas resté sans effet. Quand l'Assemblée nationale vit la tournure que prenaient les choses, elle crut devoir trancher au plus vite la question avant que la discussion des Jacobins eût le temps de gagner des partisans dans le royaume.

Les Comités usèrent de ruses; afin d'atteindre leur but, ils choisirent un jour où l'attention du public fût absorbée par quelque autre intérêt et n'eût pas le temps de les circonvenir. Ce fut le 14 juillet; l'Assemblée nationale envoya des représentants parader au Champ-de-Mars, le père Gérard et d'autres. Tandis que le peuple, distrait là-bas par des fêtes commémoratives, des concerts, des farces religieuses, oubliait les événements du jour, on espérait décider en toute hâte du sort du roi.

Quelques jours auparavant, on avait essayé d'écarter de l'Assemblée les plus violents adversaires du projet. D'André, à la suite de rapports sur les troubles départementaux, exagérés à dessein, proposa d'y envoyer des commissaires de paix choisis au sein de l'Assemblée. Si la motion avait été adoptée, on eût choisi pour cette mission les républicains les plus ardents, Rœderer, Péthion, sous le prétexte flatteur que seuls ils étaient capables, grâce à leur grande popularité, de calmer les esprits. Ils s'en doutèrent, et Buzot s'opposa victorieusement à l'astuce de d'André. Donc, le 14, non seulement les meneurs étaient à leur poste, mais l'Assemblée nationale était elle-même entourée de plus de 4,000 braillards. Ce jour-là on ne décida rien. La lecture du rapport et quelques discours remplirent la journée.

L'après-midi fut consacré à la joie. Les banquets patriotiques, moins nombreux peut-être, avaient un caractère de joie plus sévère que l'année précédente. Alors le visage de la liberté était souriant et rosé, il respirait la confiance et l'amour; duchesse et couturière, la main dans la main, s'enlaçaient et dansaient des Pyrénées aux Alpes, de la Méditerranée à l'Océan. Jamais dans le monde entier, depuis qu'il existe et que le soleil l'éclaire, une grande nation n'avait donné le spectacle de pareilles saturnales fraternelles. Maintenant des ombres commencent à se glisser dans le tableau. Les physionomies sont plus sombres et l'avenir se voile d'incertitude. Cependant on n'a guère vu en Europe de banquet plus républicain que celui des Jacobins. A chaque bouteille qu'on vidait un potentat tombait du trône, et on en vida beaucoup. Des toasts à la liberté, inspirés par l'esprit qui animait la Société, faisaient s'entrechoquer les verres. Chacun était convaincu que Louis XVI ne devait plus déshonorer le trône, et si quelques-uns étaient pleins d'espoir, Robespierre, lui, était triomphant. Lorsque les membres du club se furent séparés, nous le trouvâmes, B. et moi, seul dans une allée, mais

moins sombre que de coutume. Ni la musique, ni la gaieté, ni la joie exubérante de la jeunesse, ni la douce clarté d'une belle nuit d'été ne l'entraînait dans le tourbillon joyeux; c'était uniquement l'assurance de triompher du trône à quelques jours de là qui enivrait de joie sa noire ambition. Nous en fîmes la remarque sous forme de compliment, et il nous répondit : « Ne trouvez-vous pas que la nation marche bien? » Ici, comme ailleurs, il ne voit de la nation que le cercle étroit qu'embrassent ses lunettes.

Le 15, la garde fut doublée autour de l'Assemblée nationale, et, pour lui donner un air aussi populaire que possible, on y avait mêlé des pelotons de forts de la halle. C'était une très bonne idée en effet; leur aspect donnait du courage aux membres timides de l'Assemblée, en leur persuadant qu'ils n'avaient rien à craindre du faubourg Saint-Antoine, du peuple qui argumente à coups de poing et éclaire avec des lanternes. Les meneurs de l'Assemblée parlèrent avec ironie et mépris des pétitions auxquelles leurs auteurs n'avaient su donner une forme assez imposante; on les rejeta sans les lire et cela contribua beaucoup à faire passer le mouvement populaire pour insignifiant; on donna ainsi le change et, grâce au reste de la tactique, on arriva au but. Les Lameth se servirent ici très habilement de leurs talents et de leur connaissance de la nature et du caractère des émeutes. Ils en avaient soulevé un trop grand nombre pour ignorer comment il convient de peser sur elles et pour se laisser décontenancer. Leur diplomatie agissait au dedans et au dehors de l'Assemblée.

Les piliers du Palais-Royal et les carrefours étaient couverts tous les jours d'affiches séditieuses, de pétitions et d'adresses qui ne demandaient rien moins que la loi agraire, c'est-à-dire le partage des biens nationaux entre les citoyens indigents. Je suis convaincu que cela n'était qu'une ruse de la *bande,* afin de rendre suspects les mouvements et les intentions du peuple, et de pouvoir crier : « Voyez, voyez, ô riches, à quoi aboutit le système républicain! » Habiles à se servir d'armes de toute espèce, la cabale s'efforçait de traiter de menées étrangères tout ce qu'on disait contre les Comités.

Le 15, l'Assemblée décida qu'on ne pouvait faire le procès au roi. Dès que cette nouvelle se répandit parmi les groupes du Palais-Royal, il y eut une émeute, mais elle fut loin d'avoir le caractère violent que les émeutes ont d'habitude. On essaya de fermer les théâtres, on réussit à en fermer plusieurs; ailleurs, les émeutiers furent repoussés avec force. Dans le club des Jacobins, on tint conseil sur les mesures à prendre. Laclos, l'auteur des *Liaisons dangereuses,* chevalier de l'ordre de Saint-Louis, autrefois secrétaire de M. d'Orléans, et à ce qu'on dit l'âme de ses entreprises, accusé d'ailleurs par les Jacobins eux-mêmes d'intentions équivoques, avait soulevé et entretenu avec ardeur les discussions sur le sort qui devait être fait au roi.

Dès que le club fut informé du décret, Laclos fit observer : « Bien que ce décret soit diamétralement contraire aux idées de la Société, il

n'y a pas moyen de s'y opposer; il commande le respect et l'obéissance dus à tous les décrets sans exception; toutefois, en décrétant qu'on ne pouvait intenter de procès au roi, l'Assemblée n'avait nullement décidé par là que le roi serait réintégré dans ses fonctions et qu'on ne prendrait pas de nouvelles dispositions au sujet du pouvoir à lui confié; l'Assemblée n'avait ni le pouvoir ni l'autorité nécessaire en pareille matière; il fallait prendre là-dessus l'avis de la nation. » A cet effet, il proposa une adresse, promettant, avec une exaltation dont il était peu coutumier, d'obtenir dix millions de signatures dans l'espace de huit jours. Il faut, disait-il, et en cela son bon sens parut le trahir, inviter les femmes et les enfants à signer cette pétition. A la fin de son discours, on annonça une députation de citoyens du Palais-Royal, forte de 4,000 hommes. Cette nouvelle bien qu'exagérée, comme tous les on dit ici, jeta quelque consternation dans la salle. La Société commençait à se défier de sa propre fortune, après avoir vu l'habileté du parti dominant. Il n'y avait pas moyen de savoir quelles étaient les intentions de la députation, si elle venait offrir son secours ou si elle venait en ennemie, si enfin elle venait nous chasser du temple? Aussi beaucoup de membres quittèrent-ils la séance. Je restai. La curiosité l'emporta sur la crainte des coups. Il n'y avait plus guère que deux cents membres dans la salle, les bancs étaient vides pour la plupart et il y avait de la place pour les nouveaux arrivants. La députation entra. Elle se montait à environ huit cents hommes et répondait tout à fait à mon attente, car, après tout ce que j'avais vu et observé, je restais convaincu que cette fois le club s'efforçait en vain de lutter avec l'Assemblée. Mais il est impossible de se figurer un mélange d'hommes plus bizarre; des Savoyards, des décrotteurs, de vrais sans-culottes, des mendiants, des gueux, des jeunes gens bien mis, des femmes, des enfants, des invalides, des maçons, des serruriers, des sapeurs et des fonctionnaires publics, tout se heurtait pêle-mêle. L'orateur de la députation parla comme s'il était ivre, mais il n'était ivre que de haine contre le roi; ses compagnons, qui l'applaudissaient fréquemment, se déclarèrent prêts à faire tout ce qu'on leur demanderait.

D'ailleurs assurément la plupart d'entre eux ne savaient pas ce qu'ils voulaient ni où on les conduisait. Ils s'étaient laissé ramasser dans la rue où ils avaient suivi le flot sans savoir pourquoi. Cela ressortait clairement des réponses de plus de trente d'entre eux à qui j'adressai des questions. Advienne que pourra, pensaient-ils, les révolutions sont faites pour nous, nous n'avons rien à perdre et tout à gagner. Les propositions de l'orateur coïncidaient tout à fait avec celle de Laclos. Un honnête exalté, ému de cette coïncidence à laquelle il était loin de s'attendre, s'écria, dans une espèce de ravissement : « Voilà le doigt de Dieu, le doigt de la Providence (il ne soupçonnait guère que D. Lauthenas était sans doute la Providence qui avait lancé la députation); nous allons vaincre, nous secouerons le joug de la tyrannie, nous serons libres, nous n'aurons plus de roi. » Laclos perdit de ce

moment pour préciser les intentions de la députation et les siennes. Des commissaires furent nommés pour rédiger l'adresse qu'il avait proposée. Brissot, Robespierre, Lanthenas se trouvaient parmi eux et laissèrent, je crois, ce soin au premier. Royer, évêque de l'Ain[1], dans un discours dont l'exorde était plus violent que la péroraison, invitait ses auditeurs à ménager leurs forces, et, en revanche, il reçut de cordiales et vives accolades.

Le 16, la réunion fut plus nombreuse que jamais. On était dans le feu de l'indignation contre l'Assemblée. En vain quelques députés cherchaient à le calmer. On ne les écoutait pas, on les chassa de la tribune comme on avait repoussé quelques jours auparavant ce vieux chauve bavard, mais courageux, Goupil de Prefelz. Tout à coup on apprend que l'Assemblée a finalement décidé du sort du roi, etc. Décider une affaire de cette importance dans une séance du soir! La stupeur ne dura d'ailleurs que quelques minutes. Reubel invita encore une fois la réunion à rester en paix et à renoncer à la pétition; mais celle-ci était déjà en circulation et Robespierre empêchait d'ailleurs qu'on écoutât ceux qui ne parlaient pas dans son sens. Dans une violente catilinaire contre l'Assemblée, il dit entre autres choses : « César fut assassiné parce qu'il était inviolable, » et Danton ajouta : « On aurait dû assassiner les scélérats qui osèrent le déclarer tel. »

Là-dessus il y eut une de ces scènes inoubliables, mais qu'on ne saurait décrire. Toute l'assemblée, hommes et femmes, se levèrent et jurèrent de tout mettre en feu, de hasarder la vie plutôt que de jamais reconnaitre Louis XVI comme roi. Les orateurs se succédaient, tous étaient poussés par le même esprit et plus d'un parla avec une véritable éloquence, sous l'influence du fanatisme. Je n'oublierai jamais une mulâtresse qui, les cheveux en désordre, véritable Euménide, sa laideur rehaussée par la fureur, bondit à la tribune; je vois encore son visage d'un jaune noirâtre, ses dents d'un blanc d'albâtre qui grinçaient de rage, sa taille débordante de bacchante. Je me détournai de cette silhouette d'un démon infernal, je me lève et me dispose à quitter la salle. Qu'est-ce qui me retient? Le son d'un organe si pur, si mélodieux, que les fautes de langage passent inaperçues. Elle lance des imprécations et des malédictions contre les persécuteurs de sa race, et, se prévalant de la résolution de son sexe, elle jura de plonger dans le cœur de Lameth l'épée sacrée que son père lui a léguée. La passion sauvage qui l'animait gagna les autres; tout le monde autour d'elle grinçait des dents et écumait comme elle; on ne la laissa pas achever et hommes et femmes, se jetant à son cou, l'embrassaient, l'étouffaient. Je ne voulus pas attendre la fin de cette scène; il pouvait être environ minuit et demi lorsque je rentrai chez moi. Pendant longtemps le pressentiment d'un malheur imminent m'empêcha de dormir. Je me rou-

1. Oelsner écrit : « Évêque du Lin. » Cf. Aulard, *l. c.*

lais de-ci de-là, et le jour pointait avant que j'eusse réussi à sommeiller.

LXVIII.

Le 17 au matin, vers dix ou onze heures, mon domestique entra et me dit : « Au nom du ciel, n'allez pas au Champ-de-Mars, il y a déjà eu des scènes sanglantes. La foule rassemblée au pied de l'autel de la Patrie a trouvé cachés sous les marches deux hommes, un perruquier et un invalide; prenant dans son excitation leur tonnelet d'eau pour un baril de poudre, rendue soupçonneuse par leurs réponses embarrassées, la foule crut voir en eux des espions de l'aristocratie; elle les jugea; pendant qu'on les conduisait chez le commissaire de section, ils furent assommés en route. »

Depuis plusieurs jours, on savait que le peuple devait se réunir au Champ-de-Mars. Soixante-dix à quatre-vingts personnes, car il ne s'en était guère réuni davantage le matin, consommèrent ce crime, et il n'y avait pas de troupes régulières dans le voisinage pour l'empêcher. Dans l'après-midi, l'affluence fut plus grande. Tandis que l'autel de la Patrie voyait grossir le flot de la foule, venue là pour signer la pétition ou par curiosité, le même groupe de pendards sans doute qui avait commis l'assassinat du matin vient provoquer le maire, le lieutenant général et la garde nationale sur la place de Grève. Quelques heures auparavant, les bataillons avaient reçu l'ordre de se tenir prêts, et la loi martiale fut proclamée. Comme il est impossible de savoir à une extrémité de la ville ce qui se passe à l'autre, la curiosité me poussa vers le faubourg Saint-Germain. Tout à coup je me vois entouré de canons, de gens armés; on voyait des gens bien habillés, mêlés à de la populace, qui filaient le long des murs. Il n'y avait pas lieu de rire. La canaille qui accompagnait à gauche et à droite les gardes nationaux les menaçait de coups de canne et de pistolets en les insultant. J'entendis partir un coup de feu. On dit qu'un chasseur de la garde nationale avait été maltraité, qu'il s'était retourné pour tirer; malheureusement, il atteignit en pleine poitrine une femme qui passait au bras de son amant. C'est ainsi que tombèrent dans les rues plusieurs personnes, victimes de la garde nationale ou d'autres soldats.

Au Champ-de-Mars, où les insurgés outragèrent avec le plus d'audace le maire et la garde nationale, on en vint aux mains. Le maire fit tirer sur les rebelles. Ils furent mis en fuite avec perte.

M. Destournelle, capitaine d'une compagnie de grenadiers, m'a raconté, quelques heures après l'action, ce qui suit; et c'est un homme digne de foi, aussi brave que sensible, qui n'a prêté son bras à l'application de la loi martiale qu'avec une douleur patriotique : « La garde nationale, indignée des insultes qu'on lui faisait subir, exaspérée à l'aspect des cadavres de quelques-uns des siens trouvés sur son chemin, ne put s'empêcher d'user de représailles; c'est ainsi que plusieurs per-

sonnes furent tuées dans la rue. Lafayette fit remettre en liberté celui qui avait attenté à sa vie. » La scène sanglante avait déjà eu lieu quand M. Destournelle arriva avec ses troupes sur la place de la Fédération ; il y trouva quinze à vingt morts et plusieurs blessés. D'après toutes les nouvelles reçues depuis lors, il résulte que le nombre des morts est supérieur au chiffre indiqué par M. Bailly dans son rapport à la municipalité ; en tout il s'élève peut-être à soixante ou soixante-dix, mais c'est un mensonge de Robespierre que de parler de 600 cadavres jetés la nuit dans la Seine. Ce qu'il y a de plus triste dans l'affaire, c'est que la vengeance de la garde nationale s'est trouvée atteindre, non seulement la bande armée, mais ceux qui venaient à l'autel de la Patrie.

La curiosité avait amené le comte prussien *** jusque sur les remblais du Champ-de-Mars ; les balles sifflaient autour de lui, et il doit à son bon génie d'avoir échappé sain et sauf[1].

Même si tous les détails de cette lamentable histoire étaient présents à ma mémoire, je pourrais m'épargner la peine de vous les communiquer, car vous les avez sans doute appris par cent journaux. Ce qui doit vous intéresser certes davantage, ce sont les causes et les conséquences de l'événement ; vous aimerez à savoir dans quelle mesure l'attitude de la municipalité fut légale, toutes choses qui divisent encore fortement l'opinion.

LXIX.

On a essayé de rendre suspecte la résistance que l'Assemblée nationale a rencontrée dans les sociétés populaires, ainsi que l'affluence des pétitionnaires, en disant que des orléanistes ou des agents des puissances étrangères distribuaient de l'argent aux groupes. Pour rendre ces bruits plus vraisemblables et pour donner le change à l'opinion sur les ignominies du 17 juillet, on arrêta M. d'Éphraïm, un agent secret du roi de Prusse[2] ou de son favori, M. Bischoffswerder, qui n'était point Prussien. Un libraire failli de Hambourg, du nom de Virchaud[3], fut arrêté de même. Mais ces artifices grossiers ne trompèrent personne.

Parmi les adversaires des Comités réunis, il y avait, à ce que je crois, des nuances bien diverses. M. de Laclos travaillait sans nul doute pour Monsieur d'Orléans ; d'autres, comme Brissot, Condorcet, Péthion, Lanthenas, pour la Constitution républicaine ; plusieurs, guidés uniquement par leur dépit contre Louis XVI ou, comme Robespierre, par la vengeance, la jalousie ou la haine de tout ce qui ne rampe pas dans la poussière, aspiraient à une organisation inconnue ou à peine ébau-

1. Il s'agit sans doute du célèbre comte Schlabrendorf.

2. Cf., sur Éphraïm, Albert Sorel : *l'Europe et la Révolution française*, t. II, p. 52, 157, 231.

3. Cf., sur Virchaud (Virchaux), Aulard : *la Société des Jacobins*, t. III, p. 160, 230, 291.

chée dans leur cerveau. Tous partaient de ce point de vue que le parjure du roi l'avait perdu dans l'estime de la majorité. Toutefois, ces sentiments de mépris que Louis XVI inspirait à la nation étaient négatifs ; chacun aspirait à la fin de la Révolution ; tout s'effaçait devant le crédit de l'Assemblée nationale ; les idées républicaines n'avaient pas encore pris suffisamment racine ; enfin, l'unité de vues manquait aux pétitionnaires ; c'est pourquoi leur entreprise eût échoué même si les intrigues de leurs adversaires n'eussent contribué à son échec. Mais cela ne faisait pas l'affaire de la coalition.

Sieyès, qui n'a aucun motif pour prendre parti pour les Jacobins, qui l'ont bafoué par inintelligence autant que la noblesse par mauvais vouloir, est convaincu que les scènes du 17 ont été concertées dans une assemblée du Département. D'après lui, c'est la coalition elle-même qui a caché deux malheureux sous l'autel et les a livrés à leurs bourreaux, pour montrer ensuite sous un jour affreux les rassemblements de l'après-midi et autoriser ainsi les mesures les plus violentes. Marat et les matadors des Cordeliers sont, au dire d'un homme sage, à la solde de l'aristocratie. En effet, ces gredins travaillent à supprimer toute autorité, celle même de l'Assemblée, afin de revenir par l'anarchie au despotisme. Ce sont eux qui ont fait attaquer par leurs bandits la garde nationale au Champ-de-Mars, afin de monter celle-ci contre le peuple et de rendre réciproquement la garde nationale odieuse à la foule.

Il demeure étonnant que les quelques bandits sur lesquels on avait mis la main aient été remis en liberté et qu'on ait laissé à Danton, à Marat et à d'autres la liberté de fuir, s'ils le voulaient, en Angleterre.

La coalition, non contente de voir échouer le projet de pétition, désirait en tirer le meilleur parti possible. On avait besoin du drapeau rouge, afin de mêler à la constitution des éléments étrangers à la faveur de sa flamme. Elle voulait étouffer la démocratie au berceau pour poser la première pierre de l'aristocratie de l'avenir.

Elle avait réussi à amener une division parmi les Jacobins. Beaucoup de membres s'étaient retirés, en signant une protestation, et M. Delessart, ministre de l'Intérieur, l'envoyait en hâte par des messagers dans toutes les parties du royaume, pour inviter les sociétés affiliées à s'y rallier. Anéantir la Société des Jacobins ou plutôt s'emparer de son autorité, tel était le but principal de la coalition. On força donc Laclos, qui avait joué un grand rôle dans l'affaire de la pétition et qui depuis quelque temps avait une grande influence sur les Jacobins, à inviter la Société à quitter les locaux qu'elle occupait et à en remettre les clefs aux personnes réunies au couvent des Feuillants, et cela sous peine d'emprisonnement s'il s'y refusait. Cette lâche proposition fut repoussée avec indignation, quoique la Société fût alors très affaiblie. C'est au discours de Kersaint qu'elle dut son courageux refus. Nous étions à peine une centaine dans la salle, la prudence ou la peur avait chassé les autres. Les entrées étaient gardées par des sentinelles ; on annonçait

les satellites de la coalition, que nous nous attendions d'un moment à l'autre à voir entrer pour nous chasser du temple et le fermer.

Si la coalition avait osé tenter ce coup, elle serait peut-être venue à ses fins, elle eût peut-être modifié la constitution dans son sens. Mais elle eut le tort de croire qu'elle en avait fait assez, se persuadant que le club ne se remettrait pas de ce coup. — L'impression dura quelques semaines, les Sociétés affiliées ouvrirent les yeux pour se rapprocher de la Société mère. Aussitôt que celle-ci reprit quelque vigueur, l'autorité du drapeau rouge, dont la coalition s'était servie pour mêler à la constitution des éléments destructeurs, perdit du terrain.

L'avenir montrera si on a bien ou mal fait de refuser énergiquement les avances des Feuillants, qui demandèrent à plusieurs reprises la fusion. D'ailleurs, jamais la Société des Jacobins n'eut meilleur esprit qu'à cette époque, qui suivit de près la défaite. Ni dénonciations, ni calomnies, ni tumulte, mais des investigations uniquement inspirées par l'amour du bien public. Malheureusement, ce louable caractère ne se maintint pas longtemps, et, pour empoisonner le bien qu'elle fait, la Société semble destinée à être menée tantôt par des scélérats, tantôt par des fous. Robespierre, ce méchant insensé, qui s'arroge maintenant l'honneur d'avoir sauvé le club, s'était caché pendant les deux ou trois jours critiques. Peut-être est-ce une bonne fortune qu'il n'ait pas assez de cœur pour jouer le rôle où le pousse la témérité de son esprit. On n'aurait pu l'arrêter sans un décret de l'Assemblée nationale, et, si jamais la coalition eût risqué ce coup, elle aurait vu disparaître sa popularité.

Un chef de parti à la fois habile et courageux eût entraîné ses adversaires à une faute de ce genre, afin de déterminer une crise favorable par le retentissement de l'événement. C'est au moment où on massacrait ses partisans, où on les traînait en prison, que sa voix aurait dû s'élever avec éloquence. Mais ce lâche se cachait, il n'osa sortir de sa tanière que le troisième jour, laissant ainsi échapper la plus belle occasion de prouver qu'il est un grand homme et non un esprit chimérique, un caractère bilieux et sournois. Un homme de génie eût fondé là sa gloire.

LXX.

Il y a dans toutes les assemblées beaucoup de gens qui s'épargnent la peine de penser par eux-mêmes et ne savent que suivre les mouvements de leur chef de file. Un brave homme, M. Massinet[1], qui ne semble guère appelé à découvrir au monde des voies nouvelles, m'a avoué qu'il sert lui-même de fanal à une vingtaine de ses collègues, et ceux-ci votent par debout ou assis suivant qu'il se lève ou non. Mais

1. Massenet. Cf. Aulard, *l. c.*, t. III, p. 161.

lui-même se trouvant souvent ne pas savoir ce qu'il faut faire, il s'en rapporte à un certain individu, assis dans un coin de la salle, et, comme ce dernier a peut-être lui-même son chef de file, il peut arriver des cas où dix personnes à peine de la majorité savent pourquoi elles ont voté pour tel ou tel décret. C'est ce qu'on appelle des *apuiants de la culotte*. C'est en effet tout ce dont ils usent au service de la patrie. Il serait néanmoins injuste de mettre dans cette classe tous ceux qui ne montent pas à la tribune. Il y en a beaucoup à qui la nature n'a pas donné des poumons dont la vigueur soit à la hauteur de leur intelligence. Condamnés à se taire dans la salle des séances de l'Assemblée, ils n'en sont que plus actifs dans les Comités dont ils sont l'âme. Je ne saurais passer sous silence M. Merlin, à qui incombait le travail considérable d'étudier les droits féodaux et qui en est venu à bout. L'accusation d'avoir coté trop haut le rachat des droits féodaux, de les avoir mis à un prix trop favorable aux propriétaires, ne l'atteint pas, mais plutôt son collègue Tronchet, grand propriétaire de ces droits et qui s'est laissé aller à se traiter avec douceur.

Alfred STERN.

(*Sera continué.*)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — La mort de Paul Fabre sera douloureusement ressentie, non seulement par ceux qui ont eu le privilège d'être les amis ou les élèves de cet homme si noble et si bon, de ce professeur si persuasif et si dévoué, mais de tous ceux qui s'intéressent aux études historiques. Bien qu'il n'eût pas encore atteint sa quarantième année quand il nous a été enlevé, et qu'il eût été entravé dans ses travaux par de cruelles épreuves et par la maladie, il aura marqué sa place parmi les médiévistes et fait faire un pas décisif à nos connaissances sur un point capital de l'histoire de l'Église. Quand il fut envoyé à l'École française de Rome, au sortir de l'École normale, en 1882, il prit pour objet principal de ses études le *Liber censuum* du Camérier Cencius. Ce registre des cens de l'Église romaine, dressé au XIIe siècle et complété pendant le XIIIe, n'avait jamais été encore l'objet ni d'une édition critique ni d'un examen approfondi. Cette aride énumération de noms et de chiffres méritait pourtant d'être étudiée et commentée de près, car elle nous fournit les cadres complets de la domination temporelle du Saint-Siège au temps de sa plus grande puissance, de ses possessions, des évêchés et abbayes qui relevaient directement de lui, des royaumes qu'il considérait comme vassaux de saint Pierre. Commenter le *Liber censuum*, c'est faire l'histoire de la domination pontificale, et décrire à un point de vue spécial tout l'organisme ecclésiastique au temps d'Innocent III, de Grégoire IX et d'Innocent IV. C'est à cette tâche ardue, mais au plus haut degré attrayante pour un historien capable, non seulement de scruter les faits et les textes, mais aussi d'en saisir la portée et les relations, que se voua Paul Fabre. Il consacra sa thèse française à une étude sur le *Liber censuum*, sa thèse latine aux patrimoines de l'Église romaine jusqu'à l'époque carolingienne; et il entreprit la publication du *Liber censuum*, accompagné d'un commentaire explicatif très abondant, mais nullement prolixe. Il n'a pu en faire paraître que le premier fascicule, consacré à l'Italie, mais le second fascicule, qui comprendra l'Empire et ses annexes, Pologne,

Hongrie, Bohême, et une partie de la France, est prêt à être imprimé. L'Angleterre, l'Espagne, l'Orient demanderont encore beaucoup de travail, mais Fabre aura fourni à ceux qui achèveront son œuvre la méthode et le modèle. Dans ses thèses, il avait mis en lumière les résultats de ses recherches sur l'administration financière du Saint-Siège et ses relations avec les puissances ecclésiastiques et laïques. Il a ainsi élucidé tout un côté de l'histoire religieuse et politique du moyen âge. On ne touchera plus à ce sujet sans prendre ses recherches comme point de départ et comme base assurée. Indépendamment d'un certain nombre de dissertations particulières, mais se rattachant à son *Liber censuum*, parues dans les *Mélanges* de l'École française de Rome ou dans les *Annales* de la Faculté des lettres de Lille, Paul Fabre avait encore choisi un autre sujet de recherches personnelles, l'histoire de la Vaticane et du rôle des papes comme humanistes et protecteurs des lettres. Il collabora avec M. Müntz pour un volume sur la Vaticane au XVIe siècle, et il donna une très belle étude sur le rôle intellectuel de la papauté et sur l'histoire de la bibliothèque des papes dans le grand ouvrage qu'il publia sur *le Vatican*, en 1895, en collaboration avec MM. Goyau et Pératé.

M. Fabre était un fils respectueux et fidèle de l'Église; mais sa foi profonde et son obéissance à l'autorité religieuse n'altéraient en rien l'indépendance de son jugement scientifique ni la droiture de sa conscience. On le vit bien dans les douloureux événements de ces derniers mois, où, en dépit de la campagne acharnée faite contre la revision du procès Dreyfus par tous les organes du clergé, il fut résolument de ceux qui réclamaient lumière et justice. Aussi avait-il su inspirer à tous ses collègues, comme à tous ses élèves, quelles que fussent leurs opinions politiques ou religieuses, une sympathie d'âme qui doublait l'ascendant que lui donnait sa supériorité intellectuelle. A l'Université de Lille, où il enseigna l'histoire ancienne et l'histoire du moyen âge à son retour de Rome, il avait acquis très vite une grande autorité. Sa sincérité, son ardeur, son scrupule à ramener tout son enseignement à l'examen direct des textes, rappelaient les qualités et la méthode de Fustel de Coulanges. Son mariage avec la fille de son ancien professeur et directeur avait encore resserré les liens de filiale admiration qui l'unissaient à ce maître illustre, mais ici encore, en présence de cette haute autorité, Fabre savait concilier toute la liberté de son esprit avec sa déférence et son admiration. Quand un coup cruel et imprévu, en lui arrachant la plus chère de ses affections, ébranla gravement sa santé, il retourna pendant quelque temps à Rome, où il retrouva, dans le milieu labo-

rieux du palais Farnèse, grâce au travail et à l'amitié réconfortante du directeur et des jeunes membres de l'École française, sinon l'entrain des jours de bonheur, du moins la sérénité et la force. Au moment où il revenait de Rome, en été 1897, une suppléance partielle pour l'enseignement de l'histoire du moyen âge s'offrait à l'École normale. Paul Fabre accepta avec joie de se charger de deux de mes conférences pendant l'hiver 1897-1898, et il conserva une de ces conférences jusqu'à la fin de 1898. Il apporta une véritable ferveur à son enseignement, qui porta successivement sur l'époque franque, sur l'histoire de l'Église au XIe et au XIIe siècle et sur les *Gesta Innocentii III*. Il exerça une action puissante sur ses élèves par sa parole sincère et vivante qui ne leur imposait pas didactiquement des opinions, mais soumettait les textes à leur libre examen en se contentant de les analyser et de les commenter. En même temps, le choix de l'Institut appelait Fabre au poste envié de bibliothécaire. Il semblait que ces fonctions allaient lui laisser les studieux loisirs nécessaires pour l'achèvement de son grand travail. La mort l'a brusquement enlevé à notre affection et à ses nobles tâches. Quelque irréparable que soit ce coup funeste, Fabre ne meurt pas tout entier. Il a apporté à la science des acquisitions durables et auxquelles son nom restera attaché. Son enseignement aura laissé des germes féconds dans les jeunes esprits qui ont eu le privilège d'entendre ses leçons; et nous tous, qui l'avons connu et aimé, nous aurons retiré un bénéfice intellectuel et moral à vivre dans l'intimité de ce savant si modeste et si consciencieux, si perspicace et si laborieux, d'un désintéressement, d'une droiture et d'une pureté d'âme si exceptionnels.

G. MONOD.

ÉPOQUE MODERNE ET CONTEMPORAINE.

PUBLICATIONS NOUVELLES. — Le magnifique ouvrage de M. MÜNTZ sur *Léonard de Vinci* (Hachette) n'est pas susceptible d'une analyse dans notre *Revue*. Pour la biographie même de Léonard, M. Müntz n'avait pas de faits nouveaux à découvrir. Mais il a réuni, avec une érudition qui ne laisse rien échapper, tout ce que l'on peut savoir sur la vie de Léonard à Florence, à Milan, à Rome, en France, sur ses relations avec Verocchio, dont il fut l'élève, mais un élève qui bientôt enseigna son maître, avec Ludovic le More, avec Isabelle d'Este, avec César Borgia, avec Louis XII, avec Léon X, avec François Ier. Il a analysé, autant que cela est possible, le caractère de cet artiste extraordinaire, de ce savant génial, de ce penseur si original, qu'on serait tenté de définir, si on ne craignait de le rabaisser, le

plus grand des dilettantes, et qui laisse l'impression extraordinaire d'un génie supérieur à ses œuvres. M. Müntz n'a pas tenté de dissiper ce qui reste de mystérieux dans la vie et le caractère de Léonard. Ce mystère ajoute à l'attrait qu'il inspire, comme le mystère qui flotte autour du sourire de Monna Lisa. — Ce qui fait le mérite capital du livre de M. Müntz, c'est qu'il contient l'analyse critique la plus complète et la plus judicieuse de l'œuvre tout entière de Léonard, même de ses travaux scientifiques. Mais c'est l'œuvre du peintre, du sculpteur, du dessinateur dont M. Müntz s'est occupé naturellement avec le plus de détail et de compétence. On peut dire que désormais tous les problèmes que soulève cette œuvre sont ou élucidés ou posés avec toute la précision dont ils sont susceptibles. — Dans l'excellent inventaire de l'œuvre de Léonard qui termine le volume on remarquera le catalogue publié pour la première fois de l'incomparable collection de dessins de Léonard conservée au château de Windsor. L'illustration du volume en fait un véritable musée léonardesque. Elle est d'une exécution remarquable, sinon de tous points irréprochable. Les reproductions de dessins sont excellentes, et M. Müntz a eu soin de nous donner une foule de croquis qui éclairent vivement l'histoire des œuvres de Vinci.

M. R. Reuss a complété son magistral ouvrage sur *l'Alsace au XVIIe siècle* (Bouillon)[1], par un second volume consacré à la société, aux lettres et à la situation religieuse. Si ce second volume n'a pas pour l'histoire générale une importance égale au premier, il excitera peut-être, chez les lecteurs, un intérêt plus vif encore. On y verra les mœurs simples, et même à quelques égards grossières, mais remarquablement honnêtes, de l'ancienne Alsace, les ravages causés par la superstition et les procès de sorcellerie, la remarquable organisation de l'assistance publique. Le livre VII, sur la littérature alsacienne, les beaux-arts, l'instruction publique en Alsace nous offre un tableau dont les éléments épars se retrouvent en partie dans diverses publications, mais qui n'avaient jamais été réunis, pas plus pour l'Université luthérienne de Strasbourg que pour l'Académie catholique de Molsheim; même sur le gymnase de Strabourg, M. Reuss apporte bien des détails nouveaux; mais il en donne plus encore sur les établissements catholiques d'enseignement secondaire et sur l'enseignement primaire. Le chapitre beaux-arts, que M. Reuss regrette de n'avoir pu faire plus complet, nous donne un cadre excellent et fixe les principaux points d'une

1. Le second volume de M. Reuss porte par erreur la date de 1898. Il n'a paru en réalité qu'en janvier 1899.

étude qui n'avait jusqu'ici jamais été tentée. Le dernier livre, sur la situation religieuse, est particulièrement captivant. On y assiste à la lutte violente que se livrèrent en Alsace les deux confessions à la veille de la conquête française et à la persécution à la fois systématique, violente et pourtant hypocrite que Louis XIV dirigea contre les luthériens d'Alsace. Cette hypocrisie des persécuteurs a duré jusqu'à nos jours, où les écrivains catholiques ont cherché à faire croire que la tolérance religieuse était restée complète en Alsace même après la révocation de l'Édit de Nantes. C'est une légende qui, désormais, ne pourra plus être répétée de bonne foi. Nous n'insistons pas davantage aujourd'hui sur ce beau livre, véritable monument élevé à l'Alsace française. Notre collaborateur M. Pfister y revient dans un compte-rendu spécial.

L'ouvrage de M. Lacour-Gayet sur *l'Éducation politique de Louis XIV* (Hachette) se compose de deux parties, presque de deux livres. La première traite de l'éducation de Louis XIV proprement dite, et surtout de l'instruction qu'il a reçue, car tout un côté de l'*éducation* de Louis XIV, celle que lui ont donnée les courtisans et les femmes, est à peine effleuré; la seconde partie est une analyse excellente des théories sur le pouvoir royal et sur le droit divin des rois qui s'étaient formées au XVIIe siècle et dont Louis XIV a été imbu de bonne heure. Cette seconde partie pourrait paraître disproportionnée et former comme un hors-d'œuvre si l'on ne savait que le présent volume doit être suivi d'un second consacré aux idées politiques de Louis XIV. Or, ces idées sont la résultante de son éducation et du milieu intellectuel où il s'est développé. La première partie est la plus originale et épuise un sujet qui n'a été qu'effleuré, avec un assez bon nombre d'inexactitudes, par M. Druon, dans son ouvrage sur *l'Éducation des princes dans la maison de Bourbon*. On a dit depuis longtemps que Louis XIV avait été peu et mal instruit. M. Lacour-Gayet confirme au fond cette opinion, mais en la ramenant à sa juste mesure et en expliquant en quoi l'éducation de Louis XIV fut défectueuse. Elle ne fut pas négligée de parti pris comme on l'a dit. Il a eu des précepteurs qui, sans être des hommes supérieurs, n'étaient pas sans valeur, Péréfixe et La Mothe-le-Vayer; il avait un gouverneur, l'incapable courtisan Villeroy. On écrivit pour son éducation une foule de livres que M. Lacour-Gayet nous fait tous connaître. Ils sont, il est vrai, fort médiocres pour la plupart. Louis XIV fit un peu de latin; il lisait, mais peu; ses leçons, qu'on lui donnait au lit, le matin, ne paraissent pas avoir vivement attaché son esprit ni exercé sur lui grande influence. Son valet de chambre, La Porte, paraît avoir eu plus d'action sur lui que ses

maitres. Mais Mazarin, qui était surintendant de l'éducation de Louis XIV, et sa mère Anne d'Autriche, pensaient que ce n'était pas par les livres que l'on apprenait le métier de roi. Anne s'occupa beaucoup de son fils, mais son influence ne fut guère heureuse; elle s'exerça dans le sens de la dévotion la plus étroite, à l'espagnole, et travailla à exalter en lui la passion du pouvoir absolu. Mazarin, lui aussi, le nourrit de l'idée qu'il devait concentrer tout le pouvoir dans ses mains et n'avoir point de premier ministre; mais, du moins, il s'appliqua sérieusement à lui apprendre le métier de roi, en l'initiant à la pratique des affaires. On s'attacha à faire profiter Louis XIV des leçons de l'histoire, et, si on négligea de lui apprendre la piété filiale envers Louis XIII, on lui proposa pour modèle Henri IV, qui avait eu le mérite de ne pas se remettre aux mains d'un Richelieu. Le chapitre intitulé : *les Leçons de l'histoire*, est un des meilleurs morceaux de ce livre; il nous fait admirablement comprendre comment Louis XIV, au sortir des mains de Mazarin, se trouva être le despote dissimulé et maitre de lui qui affirma sa royauté en sacrifiant Fouquet.

Les Églises réformées de France ont célébré les 31 mai, 1er et 2 juin 1898 le troisième centenaire de l'Édit de Nantes. La maison Berger-Levrault vient de faire paraître en un volume, illustré de vues très intéressantes et de reproductions de gravures anciennes, le compte-rendu de ces fêtes. Ce volume a une réelle valeur historique et plusieurs des travaux lus à cette assemblée de plus de trois cents membres renferment des recherches originales et des documents inédits. M. Paul de Félice a analysé avec une grande précision les moyens, véritablement jésuitiques, par lesquels les catholiques ont violé l'Édit immédiatement après sa publication. Nous n'en citerons qu'un exemple. L'article 29 interdisait de faire aucun scandale aux enterrements des réformés. L'Édit voulait les protéger contre les attaques des catholiques. On ne l'entendit pas ainsi. On déclara que l'Édit avait voulu interdire aux protestants de faire du scandale, et qu'il y avait scandale à suivre les enterrements au nombre de plus de dix ou de trente, suivant le cas. M. Gaufrès a donné un tableau très vivant de l'enseignement protestant sous l'Édit de Nantes et M. Davaine a retracé ce que fut Saumur, la capitale intellectuelle du protestantisme, sous le gouvernement de Duplessis-Mornay. M. Weiss a montré quelles résistances rencontra l'Édit de Nantes jusqu'au dernier jour et comment le cardinal d'Ossat le présenta au pape comme une mesure provisoire destinée à jouer les protestants. M. Weiss a cité de curieux passages du cahier inédit de l'assemblée tenue par le clergé de France dans l'hiver 1695-1696, et une pièce non moins curieuse sur la suppression du culte à

Sucé en 1682. Les notices de MM. Montagne, sur les églises du Mans et de Laval, Audra, sur l'église d'Angers, Dartigue, sur l'église de Nantes, sont aussi d'excellents morceaux d'histoire. On ne pouvait célébrer plus dignement un édit qui a mis la France, pendant près d'un siècle, à la tête des nations civilisées, et dont la révocation a entraîné pour elle des conséquences désastreuses dont les effets se font encore sentir aujourd'hui.

M. Ch. Bréard ne s'est pas trompé en pensant que les historiens accueilleront avec gratitude la *Correspondance inédite du général-major de Martange, aide de camp du prince Xavier de Saxe, lieutenant général des armées*, 1756-1782 (Picard). Le personnage lui-même est curieux ; il ne manque pas d'esprit et de talent d'observation, et ce type de séminariste, professeur en Sorbonne, devenu militaire, aide de camp de Xavier de Saxe, diplomate, à demi aventurier, favori de la dauphine, puis de la Du Barry et avec cela mari dévoué et tendre père, comme le prouve son assidue correspondance avec Mme de Martange, n'est véritablement pas banal. Ses lettres à Xavier de Saxe, quand il est en Allemagne, sont de vrais mémoires militaires et politiques ; il a retenu Xavier dans l'alliance française ; il fait un projet de descente en Angleterre, il rédige des plans de campagne pour les armées russes, et il s'occupe avec ardeur de préparer la candidature de Xavier au trône de Pologne. — Plus tard, il passe au parti de l'alliance prussienne, et, quand il est en France et écrit de là au prince Xavier, sa correspondance est une gazette de la cour très amusante et bien renseignée. On y voit au vif l'hostilité des Choiseul avec le dauphin qui allait jusqu'à craindre d'être empoisonné par eux. La vieillesse de Martange a été attristée par des embarras d'argent qui l'ont forcé à se retirer à Honfleur avec sa famille. — C'est principalement à Honfleur et aux archives de l'Aube que M. Bréard a recueilli cette très attachante correspondance.

La législation civile et les théories sociales à l'époque révolutionnaire ont été l'objet de travaux très intéressants et qui soulèvent des questions importantes. M. Espinas a publié, sous le titre : *la Philosophie sociale du XVIIIe siècle et la Révolution* (Alcan), un certain nombre de ses leçons de la Sorbonne dans lesquelles il traite plus brièvement le sujet qui a été exposé en détail par M. A. Lichtenberger, dans ses deux volumes sur *le Socialisme au XVIIIe siècle* et sur *le Socialisme et la Révolution française* (Alcan). Seulement, tandis que M. Lichtenberger considère les théories sociales du XVIIIe siècle et des révolutionnaires comme profondément différentes (sauf chez quelques utopistes et chez Babeuf) de celles des socialistes du XIXe siècle, M. Espinas prétend retrouver chez les théori-

ciens du XVIIIe siècle, même chez Montesquieu, le fond même du socialisme contemporain. A première vue, M. Espinas semble bien avoir raison. Il n'a pas de peine à montrer que les théoriciens sociaux du XVIIIe siècle et Montesquieu en tête croient utile de s'opposer, par des lois, à la disproportion excessive des fortunes, au devoir pour l'État de veiller à la subsistance de tous les citoyens et, dans une certaine mesure, à leur bonheur; et il n'est pas douteux que ces idées se retrouvent au fond de toutes les conceptions socialistes. Il n'a pas de peine à montrer non plus que les révolutionnaires ont affirmé le droit de l'État de disposer à son gré des propriétés, de faire des lois sur les successions qui rendent impossible l'accumulation des richesses, et ont considéré les propriétaires et les rentiers comme des ennemis qu'on pouvait dépouiller sans scrupules, qu'ils ont dit et fait ce que disent et voudraient faire les socialistes révolutionnaires d'aujourd'hui. Tout cela est vrai et cependant je crois que si l'on veut serrer la question de près on trouvera, ou bien que M. A. Lichtenberger a raison, ou que son désaccord avec M. Espinas repose sur un malentendu. M. Lichtenberger ne nie pas du tout que les théoriciens du XVIIIe siècle et les hommes de 89 et de 93 aient eu sur les droits de l'État, sur les droits de l'homme à la subsistance, au travail et au bonheur, des idées qui se retrouvent chez les socialistes d'aujourd'hui. Il nie encore moins que les révolutionnaires aient commis des actes de spoliation, aient pris des mesures contre les riches, aient lancé des déclamations sur l'égalité des hommes que les socialistes révolutionnaires seraient prêts à imiter. Mais il réserve le nom de *socialisme* aux théories d'après lesquelles, la propriété individuelle étant totalement supprimée, c'est la collectivité qui assigne à chacun sa part de travail et de bonheur. Or, jamais les théoriciens du XVIIIe siècle, pas plus Rousseau que Montesquieu, ni les révolutionnaires, pas plus Robespierre que Mirabeau, n'ont prétendu modifier les bases de l'organisation sociale. Ils ont considéré, il est vrai, le droit de propriété comme un droit social et non comme un droit individuel; ils ont accordé à l'État des droits presque illimités en matière de propriété, de succession, etc.; ils ont commis au nom de leurs passions ou de l'intérêt public des actes attentatoires à la liberté individuelle, mais ni cet étatisme ni ces violences révolutionnaires ni les déclamations sentimentales sur la bonté naturelle de l'homme et sur les droits au bonheur ne doivent être confondus avec le socialisme spécifique. L'Ancien Régime a bien cru que le roi était le maître souverain des biens et de la vie des sujets. Était-il un État socialiste? Les Anglais croient que le Parlement peut porter atteinte au droit d'ainesse, à la pro-

priété ecclésiastique, à tous les droits de propriété, s'il le juge nécessaire. L'Angleterre est-elle pour cela un État socialiste ? Il est très vrai que les théories et les sentiments des hommes du XVIIIe siècle peuvent conduire par voie de conséquence au socialisme intégral et qu'ils ont provoqué une foule de mesures où l'intérêt individuel est sacrifié à l'intérêt général, et que les socialistes approuvent. Mais à ce compte, qui d'entre nous, du moment où il croit au devoir de la société de veiller à la sécurité et au bonheur de ses membres, n'est pas socialiste ? On sent, dans le livre de M. Espinas, une naïve horreur du socialisme, même au sens le plus noble et le plus large du mot, qui le rend sévère jusqu'à l'injustice pour les rêves des penseurs qui ont voulu faire de la loi l'expression de la solidarité humaine.

Si l'on veut achever de ramener à ses justes termes la controverse entre MM. Espinas et Lichtenberger, il faut lire l'admirable et profond travail de M. SAGNAC sur la *Législation civile de la Révolution française* (Hachette). Il a laissé de côté les déclamations ou les mesures de circonstance pour ne s'occuper que des lois qui touchent aux principes essentiels de la législation et de la société. Il a commencé par établir bien nettement les vicissitudes par lesquelles passa le Code civil depuis le jour où apparut la nécessité de l'unité législative jusqu'au jour où il fut définitivement voté, le 21 mars 1804. Quelle que soit la part qui revient à Napoléon dans son achèvement, tous les principes de la législation nouvelle furent élaborés dans le projet présenté par Cambacérès le 9 août 1792, et dans les projets du 9 septembre 1794, du 14 juin 1796 et du 24 décembre 1799. L'honneur d'avoir jeté les bases de notre législation civile revient au Comité de législation de la Convention, présidé par Cambacérès. L'œuvre du Directoire et du Consulat a été, à bien des égards, une réaction regrettable contre celle de la Révolution bien que celle-ci fût critiquable sur certains points. Le livre I traite de la propriété. On y trouvera un exposé d'une irréprochable clarté et d'une impartialité complète sur la suppression des droits féodaux et sur la série de mesures maladroites qui finirent par amener leur destruction sans rachat ni indemnité ; on y trouvera aussi un résumé très précis de la question des biens nationaux. Ennemie décidée de toutes les formes de la propriété collective ou corporative, la Révolution a multiplié la propriété individuelle et a étendu le droit de propriété, mais elle a considéré la propriété comme une création sociale et a admis très largement le droit de l'État à la régler. Elle a procédé du droit coutumier, non du droit romain. Elle a restreint le droit de chasse dans l'intérêt général ; elle a établi le principe de l'expropriation pour

cause d'utilité publique. Il y a eu des vicissitudes d'ailleurs dans son point de vue; elle s'est successivement montrée individualiste, puis étatiste, puis est revenue à un étatisme modéré et enfin à l'individualisme. Dans les lois successorales elle a supprimé presque absolument le droit de tester pour diviser les fortunes à l'infini entre les héritiers naturels en ligne descendante ou collatérale. Plus tard, sous le Consulat, le droit de tester est rétabli, sauf en cas de présence d'héritiers directs ou d'ascendants immédiats. Rien dans tout cela n'est, à vrai dire, du socialisme. Au livre II, M. Sagnac étudie les personnes et la famille et les efforts révolutionnaires pour supprimer toutes les inégalités, soit entre les religions, soit entre les sexes : la sécularisation de l'état civil, l'établissement du divorce rendu aussi facile que possible, l'égalité de droits accordée aux enfants naturels, la suppression de l'autorité paternelle et l'égalité des époux. Sur presque tous ces points, la législation du Consulat fit œuvre de réaction en rétablissant l'autorité paternelle, en ramenant à une condition subordonnée les femmes et les enfants naturels, en mettant des obstacles au divorce. Il y eut deux moments dans cette réaction contre les principes de la Révolution puisés dans le droit coutumier modifié par la philosophie du XVIIIe siècle, une réaction modérée de 1795 à 1800 et une réaction profonde de 1800 à 1804. M. Sagnac pense que l'on reviendra, sur certains points, aux lois de la Révolution. On y est même déjà revenu. Le livre de M. Sagnac est un véritable monument élevé à nos assemblées révolutionnaires. Il a fallu des esprits singulièrement éclairés, instruits et forts pour avoir pu, dans ces temps aussi troublés et pendant des délais aussi courts, refondre toute notre législation, supprimer tous les vestiges du moyen âge et constituer un ensemble de principes juridiques et de lois aussi remarquable par leur cohérence, leur logique et, à quelques exceptions près, leur sagesse [1].

Une des plus lamentables suppressions de propriétés corporatives, faites par la Révolution, a été celle des biens des hôpitaux et hospices. M. L. Lallemand, dans son livre *la Révolution et les pauvres* (Picard), a étudié, sur les pièces originales, la douloureuse histoire de la destruction, par les assemblées révolutionnaires, de toutes les institutions hospitalières de l'ancienne France, institutions imparfaites et insuffisantes, mais en pleine réorganisation sous Louis XVI,

1. La thèse latine de M. Sagnac traite de l'extension des droits seigneuriaux sous Louis XVI : *Quomodo jura dominii aucta fuerunt regnante Ludovico sexto decimo.*

et des efforts incohérents et impuissants qui furent faits pour constituer un système rationnel d'assistance publique. Le livre de M. Lallemand ne contient pas seulement une étude historique, très solide, de la législation révolutionnaire en matière d'assistance et de ses conséquences au point de vue du personnel, de la fortune des pauvres, de la situation des assistés et de la distribution des secours ; il est aussi un plaidoyer indirect contre l'assistance publique et en faveur de l'assistance libre. Il s'imagine que les partisans de l'assistance publique rêvent de supprimer toutes les œuvres libres de charité et d'assistance. Il y a là une exagération évidente et les deux formes de l'assistance nous paraissent indispensables. M. Lallemand n'a peut-être pas suffisamment rendu justice aux conceptions des révolutionnaires, qui, ici comme en matière d'instruction et en mille autres choses, ont eu des vues fécondes, qu'ils n'ont pas pu ou su appliquer, mais qui ont porté plus tard leurs fruits.

M. F. Masson continue son implacable enquête sur la famille Bonaparte. *Joséphine de Beauharnais* (Ollendorff)[1] lui a fourni, jusqu'à son mariage avec Bonaparte, la matière d'un volume très amusant et très instructif. La psychologie de M. Masson nous surprend toujours un peu ; c'est une psychologie un peu sommaire, qui parle de la *distinction* de cœur de la maîtresse de Barras et de M. Charles, qui voit dans la coquetterie et le mensonge les conditions mêmes de la nature féminine, et qui, à la fin d'un brillant portrait de Joséphine où elle nous apparaît surtout comme une *bonne fille*, la déclare le type même de la *dame*. Néanmoins M. Masson a admirablement décrit cet être tout de grâce et de volupté, sans méchanceté comme sans vertu, qui a été par excellence un produit des *Iles*. Il n'a pas moins bien peint son mari, Alexandre de Beauharnais, ce viveur pédagogue, cet aristocrate jacobin, déplorable général autant que déplorable mari, qui ne mérite de sympathie que pour avoir péri victime, non de ses fautes militaires, mais de son imaginaire participation à l'imaginaire conspiration des prisons. A côté des parents de Joséphine, du père d'Alexandre de Beauharnais, le gouverneur de la Martinique, M. Masson a mis en pleine lumière la figure de Mme Renaudin, une tante de Joséphine, qui avait usurpé dans la maison du gouverneur de la Martinique la première place, qui fut l'artisane du mariage d'Alexandre de Beauharnais, et qui, dans l'isolement où il laissa la jeune femme, devint sa chaperonne et fit sa

1. M. Masson a publié aussi un volume sur *Joséphine impératrice* qui n'est point parvenu à la *Revue*.

première éducation mondaine. Éducation très insuffisante d'ailleurs, et M. Masson a très finement indiqué que Joséphine fit sa vraie éducation mondaine dans l'abbaye de Penthémont, où elle dut se retirer pendant que se poursuivait l'instance en divorce ouverte contre elle par son mari, et l'acheva dans la prison des Carmes, où elle fut enfermée du 21 avril au 6 août 1794 et où elle se trouva au milieu de la plus aristocratique société. Remise en liberté, sans ressources, elle prend tout à coup un rôle éclatant dans le monde du Directoire par la faveur de Barras jusqu'au jour où l'amour subit et brûlant du jeune vainqueur de Vendémiaire décida de sa destinée. M. Masson a bien démêlé et laissé voir le mélange très curieux de calcul et d'entraînement qui des deux côtés fit cette union. Pour Joséphine, déjà mûre à trente-deux ans, c'était une fortune inespérée de rentrer dans les cadres d'une vie régulière, comme la femme d'un jeune général dont quelques-uns prévoyaient déjà le brillant avenir; pour Bonaparte, ce jeune sauvage corse, en devenant le maître de l'hôtel de la rue Chantereine et le mari de Mme de Beauharnais, il subissait le prestige du monde d'élégance et d'aristocratie où vivait Joséphine; mais en même temps tous deux furent certainement attirés l'un vers l'autre par un mutuel attrait. M. Masson proteste avec raison contre l'idéalisation de la figure de Joséphine à laquelle ont travaillé les ennemis de Napoléon et les amis de la reine Hortense. Je suis assez de son avis quand il pense que sa Joséphine, frivole, paresseuse, sensuelle, avide d'argent et gaspilleuse, mais foncièrement bonne, inspire plus de sympathie que la fausse Joséphine de la légende.

M. A. Babeau avait en 1884 publié un très agréable volume intitulé : *les Voyageurs en France de la Renaissance à la Révolution.* Il lui donne aujourd'hui une suite en traduisant les impressions de voyages de sir John Carr en 1802 et en les faisant précéder d'une introduction fort amusante sur *les Anglais en France après la paix d'Amiens.* Ils s'y précipitèrent en effet en foule, et les récits de voyages en France abondent dans la littérature anglaise de cette époque. M. Babeau nous en donne une bibliographie qui ne compte pas moins de trente numéros. Beaucoup de ces Anglais, retenus en France après la rupture de la paix, ont continué, bien malgré eux, à en étudier les mœurs, à Verdun et ailleurs, comme J. Forbes ou J. H. Lawrence. Ce qui frappe sir John Carr, comme presque tous les voyageurs, c'est la rapidité avec laquelle le gouvernement du premier consul avait rendu à la France, en dépit des guerres continuelles, l'ordre et même la prospérité, l'extrême politesse d'une

population dont les habitations, le costume, la manière de vivre portaient encore la marque de la misère universelle de la période révolutionnaire, de la fureur de plaisir qui emportait les Français au lendemain de tant d'années de détresse. Pourtant Carr se rend compte des dangers du régime militaire auquel la France est soumise et de la nécessité où ce régime même mettra Napoléon de recommencer la guerre pour subvenir aux besoins de son armée. Mais, en 1802, Anglais et Français se croient réconciliés et rêvent d'une longue amitié.

Le général Desvernois n'est point un des héros des guerres napoléoniennes dont le souvenir ait été jusqu'ici retenu par la mémoire des hommes, et les dictionnaires ont omis son nom. Nous devons cependant une grande reconnaissance à son arrière-petit-neveu, M. A. Dufourcq, de nous avoir fait connaître les *Mémoires du général baron Desvernois*, 1789-1818 (Plon)[1], et de les avoir illustrés d'une introduction et de notes substantielles qui ajoutent beaucoup à leur valeur. Les récits de Desvernois méritent par leur verve épique d'être placés à côté de ceux de Marbot et ils l'emportent de beaucoup sur ceux-ci par leur exactitude historique. Desvernois a le mérite, très rare, de n'avoir pas vu dans la guerre une industrie lucrative et d'avoir montré dans toute sa carrière militaire un désintéressement absolu et un sentiment très élevé de ses devoirs. Il le dit sans hâblerie et les faits justifient l'attestation qu'il se rend à lui-même. Il a une bravoure audacieuse qui en fait presque un émule de Lasalle, mais sans les extravagances de ce diable déchaîné. Volontaire dans le bataillon des Enfants-Rouges, puis dans les hussards de la Liberté, Desvernois sert d'abord à l'armée du Rhin de 1792 à 1796, puis de 1796 à 1798 en Italie, où il est fait prisonnier des Autrichiens pendant trois mois en 1796 et où il assiste aux troubles de Rome en 1797-1798. C'est de là qu'il s'embarqua pour l'Égypte. Le récit de la campagne d'Égypte de 1798 à 1801 est la partie la plus brillante de ses mémoires, celle aussi peut-être qui nous apporte le plus de faits nouveaux, soit au point de vue des opérations militaires, soit au point de vue de l'administration de Kléber, dont il fut un des grands admirateurs. Il en pâtit comme tout son 7e régiment de hussards, qui fut transformé en 28e dra-

1. Les Mémoires de Desvernois avaient déjà été publiés d'après le manuscrit de la bibliothèque de Long-le-Saulnier. M. Dufourcq, en les éditant d'après une autre rédaction conservée dans la famille, a eu le tort de ne pas indiquer nettement dans ses notes les divergences des deux textes et aussi de substituer la première à la troisième personne dans le récit.

gons, parce que Napoléon voulait abolir tout ce qui rappelait Kléber. De 1805 à 1815, Desvernois fut au service d'abord de Joseph Bonaparte en Italie de 1805 à 1808, puis de Murat de 1811 à 1815, avec un intermède en Tyrol et en Catalogne. Dans le royaume de Naples, tant sous Joseph que sous Murat, Desvernois eut à faire preuve d'autres qualités que de celles d'un brillant officier de cavalerie. Il fut chargé de 1807 à 1808 du commandement de la côte d'Amalfi, puis de la subdivision militaire de Lagonegro, et il y fit preuve, dans la répression du brigandage et l'administration du pays, de véritables talents d'organisateur, comme aussi en 1814 dans son gouvernement de la Calabre. Dans la difficile situation créée en 1814 et 1815 aux officiers français par les tergiversations de Murat, Desvernois sut, à force de droiture, concilier ses devoirs envers sa patrie avec sa fidélité envers son roi. Mais rien n'est plus curieux que les hésitations et les contradictions de cet homme d'honneur quand il veut formuler un jugement sur la conduite de Murat. Ces hésitations sont bonnes à recueillir pour l'histoire. Elles permettent de mieux comprendre dans quelles cruelles alternatives Murat s'est trouvé, comment il a pu hésiter lui-même et varier dans ses résolutions et elles aideront à juger avec équité le fusillé du Pizzo.

Un jeune Roumain, M. Pompiliu Eliade, qui a été élève de notre École normale supérieure, a eu l'heureuse pensée de prendre pour sujet de sa thèse de doctorat l'*Influence française sur l'Esprit public en Roumanie à l'époque des règnes phanariotes*. Cette période, qui s'étend de 1711 à 1821, pendant laquelle la Valachie et la Moldavie ont été gouvernées par des hospodars grecs du Phanar, a été, au point de vue politique et social, une période désastreuse pour la Roumanie. Les paysans ont été libérés par les boyars, mais leur situation en est devenue bien pire. C'est sur eux que retombent toutes les charges fiscales, et rien n'égale leur misère et leur ignorance. La population n'est que de 800,000 à 1,000,000 d'habitants dans un pays qui en compte aujourd'hui 6,000,000. L'Église, dépourvue de toute action, soit politique soit religieuse, se contente de jouir de ses richesses, les moines du moins et le haut clergé, car le bas clergé est aussi misérable et vicieux que les paysans. La noblesse roumaine, les boyars, sont aussi dans une triste situation morale. Les hospodars altèrent volontairement le caractère de l'ancienne noblesse en y faisant entrer constamment des membres nouveaux à qui les fonctions publiques confèrent la noblesse, tandis que d'anciens boyars, tombés dans la misère, se confondent avec les paysans. Le boyar, servile vis-à-vis du prince, ne songe qu'à vivre dans le luxe et la

paresse et à exploiter le bon peuple qu'il administre. Les hospodars représentent une civilisation supérieure, la civilisation grecque, et quelques-uns, comme Nicolas Mavrocordat, ne sont pas sans valeur, mais la plupart, comme Hangerliu, Moruzzi, Caragea, sont des tyrans sans scrupules, serviles à l'égard du Turc et toujours prêts à le trahir pour la Russie ou pour l'Autriche.

C'est dans cette population roumaine si avilie, où il n'existe aucune classe moyenne, que l'influence française fait peu à peu pénétrer des idées nouvelles, des germes de progrès qui, au XIXe siècle, créeront une des nations les plus sympathiques et les plus intelligentes de l'Europe orientale.

L'influence française pénètre d'abord par les hospodars eux-mêmes qui, anciens drogmans, savent tous le français, qui ont des secrétaires français, dont quelques-uns aiment le français ; tel par exemple Alexandre Ypsilanti qui rend l'étude du français obligatoire dans les écoles et qui fait du français la langue des salons. On prend l'habitude chez les boyars d'avoir des gouverneurs français à côté des maîtres grecs. Mais les Russes se trouvent être les principaux agents de la diffusion du français et des idées françaises quand leurs armées occupent la Roumanie et quand ils établissent un consulat à Bucarest.

C'est la Révolution française et Napoléon qui ont surtout contribué à répandre en Roumanie l'influence française, et le fameux Rhigas de Velestin, qui a créé la première hétairie pour la propagande grecque, s'est trouvé en réalité répandre parmi les boyars des livres français et des idées françaises. La Révolution envoya dans la principauté des agents diplomatiques, puis des consuls, Parrant et Flury, qui, malgré leurs extravagances, mirent la France en relief. Avec Napoléon, se forme en Valachie un parti national qui est un parti français. Ce parti se dissout après Tilsitt quand Napoléon abandonne les principautés, mais il se reforme en Moldavie, et, quand les principautés sont occupées par les Russes, le parti français devient le parti turc. En même temps les émigrés viennent en Roumanie et y répandent aussi l'influence française, soit comme conseillers des princes, soit comme instituteurs.

Avec la chute de Napoléon, on aurait pu croire l'influence française ruinée; mais il n'en est rien. Les Roumains de Transylvanie, profondément imbus d'esprit français et latin, quelques-uns rattachés à l'Église catholique, se mettent à propager par l'histoire et la philologie l'idée que les Roumains descendent des anciens colons romains de la Dacie établis par Trajan. C'est cette doctrine qui, malgré ses exagérations évidentes, soit au point de vue ethnographique, soit au

point de vue linguistique, a en réalité créé la nation roumaine, lui a donné conscience de son unité, l'a dotée d'une littérature nationale. Ce chapitre de M. Eliade sur le réveil du sentiment latin par l'action des Transylvains est le plus remarquable de son ouvrage. Un dernier livre est consacré aux résultats littéraires de l'influence française. Il y avait eu au XVIIe siècle un premier élan littéraire, arrêté au XVIIIe. C'est par des traductions du francais, de Florian, de Marmontel, du Télémaque, que la littérature roumaine renait. Des poètes imitent Dorat et Piron. Un théâtre se fonda à Bucarest. La Révolution de 1821, malgré son insuccès, sa brutalité et son caractère aveugle et désordonné, indique la naissance d'un esprit nouveau. L'Ancien régime a pris fin et la Roumanie moderne va naître.

M. Eliade n'a pas seulement écrit un chapitre important de l'histoire de son pays; nous lui devons aussi une contribution importante à l'histoire de la civilisation française. Le rôle joué par la France presque involontairement à Jassy et à Bucarest par le seul rayonnement de son génie nous indique nos devoirs envers des peuples qui ont depuis près de deux siècles regardé vers nous comme vers des éducateurs. Nous devons tout faire, soit en accueillant les jeunes Roumains dans nos écoles, soit en créant des relations commerciales et intellectuelles avec la Roumanie, pour ne pas laisser d'autres influences supplanter la nôtre. Le livre de M. Eliade a des lacunes et des défauts que nous indiquerons dans un compte-rendu spécial; mais il a le mérite d'avoir tenté le premier une matière encore vierge.

M. le marquis Ernest de Blosseville nous est surtout connu comme un des membres actifs des sociétés savantes de Normandie, en particulier de la Société libre de l'Eure, comme un ami et collaborateur d'Aug. Le Prévost, comme l'auteur du dictionnaire topographique de l'Eure. Mais il a été de plus mêlé à la politique de tout notre siècle, et le volume de *Souvenirs* que M. L. Passy a consacré au *Marquis de Blosseville* (Évreux, impr. Hérissey) est un volume d'histoire contemporaine qui n'est pas à dédaigner. Nous y trouvons d'abord des lettres fort intéressantes sur l'Espagne écrites par M. de Blosseville pendant la campagne du duc d'Angoulême, à laquelle il prit part comme attaché à la maison diplomatique de M. de Talaru. Puis nous voyons le jeune Blosseville s'essayer dans la littérature sous les auspices de Chateaubriand à qui il a voué un véritable culte, comme membre de la Société des bonnes-lettres et rédacteur des Annales de la littérature et des arts. Mais il aspire à la vie politique, il devient conseiller de préfecture à Versailles, où il est très apprécié du baron

Capelle, préfet de Seine-et-Oise, puis ministre de Charles X. Nous assistons ainsi à la révolution de Juillet vue de Versailles et les épisodes en sont curieux, comme aussi tous les détails de l'organisation du nouveau gouvernement auquel beaucoup des amis de Blosseville se rattachèrent, mais dont il reste l'adversaire. L'histoire de Blosseville sous Louis-Philippe se confond avec l'histoire de la presse légitimiste pendant cette période où la Quotidienne et la Gazette de France défendaient la même cause tout en poursuivant leurs querelles personnelles. M. Louis Passy a écrit là un chapitre très curieux de l'histoire de la presse et aussi du parti légitimiste qui s'est usé dans une opposition stérile pour lui-même et désastreuse pour le pays. La révolution de Février arrive, et, comme beaucoup de légitimistes, Blosseville, qui avait combattu l'usurpation et la prétendue tyrannie de Louis-Philippe, se rallie à Louis-Napoléon, accepte, le 2 décembre, l'empire et se fait nommer député comme candidat officiel en 1857. C'est le cléricalisme, il faut bien le dire, qui explique la facilité avec laquelle l'empire fut accepté par tant de légitimistes que la royauté de Juillet avait trouvés irréconciliables. C'est ainsi que Henri de Bonnechose, un ami de Blosseville, a été comme évêque d'Évreux et archevêque de Rouen un des soutiens les plus dévoués de la politique impériale tant que celle-ci a été l'instrument docile de l'Église. Un jour vint où l'accord fut rompu, et, en 1863, Blosseville se vit refuser l'investiture officielle. M. Passy a tracé un joli tableau de la politique intérieure de l'empire en nous racontant l'administration de Janvier de la Motte dans l'Eure, sa lutte avec le parti libéral renaissant, lutte où il sut jusqu'en 1868 triompher de toutes les difficultés, à force d'entrain, de bonne humeur, de cynisme et d'absence de scrupules. M. Passy aurait pu ajouter bien des traits malins à ce tableau s'il n'avait pas à dessein évité tout ce qui touche à la chronique scandaleuse. Blosseville, qui malgré ses déconvenues, n'avait pourtant pas passé franchement à l'opposition, ne put pas rentrer dans la vie politique en 1871 avec ses amis libéraux conservateurs de l'Eure, L. Passy, A. de Broglie, La Roncière le Nourry, etc. Il se contenta de jouer auprès d'eux un rôle honorable dans le conseil général de l'Eure jusqu'en 1880, où il défendit du mieux qu'il put la cause de l'union conservatrice contre les bonapartistes Janvier de la Motte et Raoul Duval et les républicains Papon et Lépouzé. Cette partie du livre a son importance pour l'histoire du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, pendant lequel M. Passy fut trois ans sous-secrétaire d'État aux finances. Tel est cet ouvrage, où le cadre étouffe souvent le portrait; personne ne s'en plaindra, car, au lieu d'un

simple portrait, c'est une série de tableaux d'histoire d'un très vif intérêt que nous possédons.

Le troisième volume de l'*Empire libéral* (Garnier) de M. E. Ollivier, intitulé *Napoléon III,* est très supérieur aux deux précédents. Le premier, sur le *Principe des nationalités* (cf. *Rev. hist.*, LVIII, 369), était un capharnaüm d'idées et de faits où le talent ne suffisait pas à racheter de trop nombreuses inexactitudes. Le second, sur la *Présidence de Louis-Napoléon et le coup d'État* (cf. *Rev. hist.*, LXV, 353), mieux composé, choquait par un parti pris d'apologie du prince-président, dont on voulait nous faire admirer la loyauté, et par un essai de justification du 2 décembre. Le troisième volume est consacré à l'établissement de l'empire et à la politique extérieure de Napoléon III de 1852 à 1859. M. E. Ollivier y montre l'empereur, conformément à sa politique des nationalités, faisant la guerre à la Russie avec l'alliance de l'Angleterre et l'appui de l'Autriche pour briser la Sainte-Alliance, constituant la nationalité roumaine, soutenant le Piémont dans ses revendications italiennes. M. Ollivier paraît accorder à la politique impériale une constante admiration. Il serait facile pourtant de tirer de son récit même la critique de cette politique. Le désintéressement dont la France fit preuve au Congrès de Paris n'avait d'excuse qu'à la condition d'être la base d'une alliance russo-prussienne. Au lieu de cela Napoléon III s'en tint à l'alliance anglaise dont il ne sut tirer aucun avantage permanent, pas même en Syrie, et qui ne servit qu'à l'Angleterre. M. Ollivier a très bien analysé les vices internes de la diplomatie impériale, pour laquelle Napoléon III employait des hommes à qui il n'accordait pas sa confiance et derrière le dos desquels il négociait directement, mais il n'a pas assez insisté sur les résultats désastreux de ce système. Son parti pris d'admiration pour l'empereur l'a empêché de tirer toutes les conséquences qu'il aurait dû d'une vue très juste développée dans les cinq premiers chapitres de ce volume et qui en fait la véritable originalité. La faute capitale de Napoléon III, d'après M. Ollivier, a été le rétablissement de l'empire. S'il avait conservé la République, au besoin avec la présidence à vie, il aurait pu doter la France d'institutions représentatives, mais non parlementaires, originales et conformes à son génie; il aurait peu à peu ramené à lui les républicains et les libéraux, qui seuls étaient capables d'appliquer sa politique intérieure toute démocratique et sa politique extérieure favorable aux nationalités. En rétablissant l'empire, il était obligé de s'appuyer sur les réactionnaires qui ne le comprenaient pas, et il était ramené fatalement, le jour où il voulait redevenir libéral, vers les formes

parlementaires. C'est Persigny et Morny qui l'ont perdu. Il y a beaucoup de jolis détails dans le livre de M. Ollivier. On y trouvera une page excellente sur Haussmann, prise, il est vrai, à Persigny, mais à laquelle M. Ollivier ajoute des traits personnels : « Cet administrateur de premier ordre, qui avait l'air impudent d'un laquais de bonne maison et étalait sa personnalité avec une exubérance parfois grotesque... »

Le second volume du *Manuel historique de politique étrangère* (Belin) de M. Émile Bourgeois comprend les années 1799-1830. Il ne sera pas seulement très utile aux étudiants en histoire; il sera lu et discuté par les historiens, car la diplomatie napoléonienne qui occupe 400 pages de ce volume y est étudiée de très près, sur les textes, et présentée à un point de vue très original. Pour M. Bourgeois, Napoléon a été victime du mirage oriental, et toute sa politique a été dirigée par la pensée de mettre la main sur l'Égypte et sur la route des Indes, de procéder au partage de l'empire turc. Nous craignons que M. Bourgeois n'ait lui-même été victime d'un mirage, non pas que sa théorie ne soit en partie vraie et que Napoléon n'ait pas été constamment hanté par des projets gigantesques relatifs à l'Orient; mais ces projets étaient la partie chimérique de son idée maîtresse qui était la lutte avec l'Angleterre. De même qu'il annexait en Europe territoire sur territoire pour avoir entre les mains des instruments à la fois de combat et de négociations contre l'Angleterre, il rêvait d'atteindre la puissance anglaise en Orient en même temps qu'en Occident. M. Bourgeois aura eu toutefois le mérite de remettre en pleine lumière un côté des idées napoléoniennes qui a été insuffisamment apprécié et de contredire les modernes apologistes de Napoléon qui voudraient nous faire admirer la sagesse et la modération de sa politique, en nous montrant en lui un génie pacifique contraint perpétuellement à la guerre par la méchanceté de l'Angleterre.

A la publication si curieuse de la correspondance de Stuart Mill avec Gustave d'Eichthal dont nous avons parlé dans notre dernier fascicule vient s'ajouter aujourd'hui la correspondance beaucoup plus considérable de Stuart Mill avec Auguste Comte[1]. Les lettres de Comte avaient déjà été publiées en 1877 par la Société positiviste. Mais celles de Mill, qui étaient inconnues, sont peut-être plus intéressantes encore. Cette correspondance commence le 8 novembre 1841

1. *Lettres inédites de John Stuart Mill à Auguste Comte* publiées avec les réponses de Comte et une introduction par L. Lévy-Brühl. Alcan, 1899, in-8°.

pour s'arrêter le 17 mai 1847. Les détails sur la situation personnelle de Comte, sur ses tribulations à l'École polytechnique, sur les efforts de ses amis pour lui constituer un subside régulier occupent un grand nombre de pages de ces lettres; mais elles contiennent aussi des discussions d'un ordre tout impersonnel qui ont une réelle importance, comme celles sur l'inégalité des sexes, ou la légitimité de l'observation interne en philosophie. Pour les historiens, ce qui a le plus de prix dans cette correspondance, c'est les indications très nettes données par Mill sur la mentalité de la nation anglaise, que le benthamisme a rendue plus apte qu'aucune autre à l'acceptation de la philosophie positive, mais qui, cependant, répugne à une franche adhésion au système de Comte, parce que, d'une part, elle tient à conserver les formes de langage religieux traditionnelles et parce que son esprit pratique ne se plie guère aux systématisations immuables. Or, Comte n'admet pas qu'on introduise la plus légère hérésie dans le *credo* positiviste. Mill est d'accord avec lui d'ailleurs pour reconnaître dans la doctrine positive une vertu conciliatrice entre les points de vue les plus opposés; il signale à Comte l'appui inattendu que lui apporte un apologiste du catholicisme, M. Ward, et Comte expose avec une grande vigueur tous les services qu'il attend du positivisme pour sauver la société des excès des révolutionnaires et des tentatives de réaction. Mill et Comte sont d'accord pour séparer la vie spéculative de la vie active, le pouvoir spirituel du pouvoir politique et, dans leurs lettres, ils présentent des vues très dignes d'être recueillies sur le rôle si différent joué dans la civilisation occidentale par la France et par l'Angleterre.

On trouvera aussi des vues historiques de la plus haute valeur dans un livre qui, par sa nature surtout économique, échappe à notre analyse, *la Science sociale* (Plon), de M. Th. Funck-Brentano. On y trouvera en particulier des observations très frappantes sur les rapports de la circulation des valeurs avec les révolutions sociales et la prédominance successive des diverses classes. M. Funck combat courageusement ce qu'il appelle la sophistique sociale, les soi-disant principes auxquels on prétend asservir les faits sociaux et qui produisent l'anarchie gouvernementale par la faute des classes dirigeantes aussi fatalement que les passions anarchiques des basses classes. Il voudrait reconstituer la science sociale sur la saine observation des faits, sur les lois de hiérarchie, de travail et de solidarité.

M. H. Berr nous annonce qu'il a tenté dans l'*Avenir de la philosophie* (Hachette) de donner une réponse à la question que se posent

aujourd'hui tant de consciences : quel est l'avenir de la science, de la philosophie et de la religion ? Nous avons ouvert son livre avec beaucoup de curiosité et de sympathie. Nous l'avons lu avec intérêt et avec plaisir, car il est écrit avec talent, avec chaleur et contient un exposé de la philosophie du XVIIe, du XVIIIe et du XIXe siècle en France, en Allemagne et en Angleterre qui a une réelle valeur; mais nous ne sommes pas arrivés à démêler quelle est la doctrine qui est destinée aux yeux de M. Berr à nous fournir la foi nouvelle, la synthèse de la pensée et de l'action. Par moments, la synthèse de M. Berr nous apparaissait comme un éclectisme d'un nouveau genre; à d'autres elle nous faisait l'effet d'un monisme hégélien assez original où tout absolu métaphysique s'évanouissait pour ne laisser subsister qu'un universel devenir, où la forme et le mouvement étaient les seules réalités, en un mot où la philosophie devenait science et histoire. L'être est un, mais nous ne le connaissons que sous les formes mobiles et muables du moi; aussi est-ce par la vie et l'action que nous ne pouvons nous rapprocher de la vérité. Peut-être, après tout, n'est-ce pas du tout cela qu'a voulu dire M. Berr et n'ai-je pas saisi ce qu'est cette « synthèse des connaissances fondée sur l'histoire. » En tout cas, ce qui me paraît digne d'être conservé dans son ouvrage, c'est le bilan qu'il a dressé avec une grande intelligence du travail philosophique de ces trois derniers siècles.

G. MONOD.

P.-S. — Nous recevons, au moment de mettre sous presse, le second volume de *1815* (Perrin) de M. HOUSSAYE. Jamais le talent de narrateur de M. Houssaye ne s'était élevé si haut. Il pouvait paraître audacieux de refaire un récit de Waterloo. Après M. Houssaye, personne, je crois, ne le tentera. Il est difficile de pousser plus loin l'étude critique de ce grand drame; il est impossible d'en rendre avec plus de vie et de vigueur la tragique grandeur, sans une phrase, sans un artifice de rhétorique, par la seule puissance d'un art fait de simplicité et de vérité.

Nous recommandons à ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'affaire Dreyfus une brochure très courte qui relate sans aucune appréciation et d'une manière exacte et tout objective les diverses phases de ce drame : ***Exposé impartial de l'affaire Dreyfus*** (Stock), par Pierre MOLÉ.

G. M.

ÉPOQUE CONTEMPORAINE.

La Bibliothèque de la Faculté des lettres vient de publier sur la journée du 13 vendémiaire une bonne étude de M. Zivy[1]. De nombreuses recherches d'archives lui ont permis d'apporter des détails nouveaux et précis sur cette fameuse échauffourée. A vrai dire, son caractère général ne s'en trouve guère modifié. La misère avait aigri le peuple à l'égard de la Convention. Les royalistes exploitaient le décret qui faisait figurer les deux tiers de ses membres dans les prochaines assemblées et prétendaient en l'attaquant détruire les restes du jacobinisme abhorré. Ils trouvèrent de l'écho grâce à la détresse publique. Paris fut avec eux, et la bataille se livra entre Paris et l'assemblée. Au contraire de ce qui s'était produit précédemment, l'assemblée fut victorieuse, grâce surtout à l'incapacité et à l'incohérence du parti ennemi. Mais le vainqueur véritable fut l'armée. Les soldats victorieux se conduisirent comme en pays conquis et l'on put prévoir l'ère des coups d'État militaires. M. H. Zivy a donné de nombreux détails sur les hommes qui se distinguèrent dans cette affaire et a démêlé avec soin les diverses péripéties de la lutte, qui fut confuse.

La deuxième campagne d'Italie comprend, comme le dit M. Gachot dans son nouvel ouvrage[2], deux séries d'opérations distinctes : le passage des Alpes, précédé d'une mobilisation laborieuse, et les opérations terminées par la victoire de Marengo. La deuxième de ces deux séries d'événements a déjà souvent été étudiée avec détails, et, malgré son mérite, le récit de M. Gachot ne fera pas oublier ceux de ses devanciers. Mais c'est surtout par les renseignements qu'il nous donne sur les préparatifs de l'expédition et sur le passage des montagnes que son volume est une précieuse contribution historique. L'auteur a fait des fouilles soigneuses dans divers dépôts, entre autres aux archives de la guerre, à Dijon, à Genève, à Lausanne, à Sion, à Aoste, à Turin, à Milan, à Pavie, à Tortone, à Voghera, à Alexandrie. Les bibliothèques des Bernardins de Martigny et du Grand-Saint-Bernard lui ont fourni les renseignements les plus curieux. De vieux papiers de famille consultés en Suisse lui ont été également fort utiles. Ayant réuni une masse considérable

1. Université de Paris. Bibliothèque de la Faculté des lettres. T. VI : *le 13 Vendémiaire an IV*, par Henry Zivy. Paris, Alcan, 1898, in-8° de 132 p.

2. Édouard Gachot, *la Deuxième campagne d'Italie* (1800). Paris, Perrin, in-18 de VI-340 p.

de documents, il en a tiré un récit du passage des Alpes dont l'intérêt dramatique et pittoresque est de premier ordre. De menues erreurs de détail, de petites exagérations s'y sont sans doute glissées; une foule d'anecdotes rapportées ont un caractère demi-légendaire. Mais, certainement, l'impression d'ensemble est vraie; et elle n'a jamais été donnée plus fortement que dans le livre de M. Gachot. Il nous montre les énormes obstacles accumulés sur la route de Bonaparte, et nous mesurons l'effort qu'il fallut faire pour vaincre le découragement des soldats, les difficultés des lieux, l'incurie des intendants, l'hostilité soupçonneuse des indigènes. Et il est difficile également de douter que la chance, pour désigner par un terme vulgaire les contingences qui échappent aux prévisions humaines, ait été un élément appréciable de succès pour l'entreprise, de même que l'extraordinaire énergie des lieutenants et des soldats. M. Gachot s'est forgé un style bref et concis, allant parfois jusqu'à une demi-incorrection, mais qui donne à son récit quelque chose de militaire, d'âpre et de saccadé qui n'est pas sans charme.

M. DE BROTONNE allait publier un recueil de lettres inédites de Napoléon Ier quand parut celui de M. Lecestre qui contenait un grand nombre des lettres qu'il comptait mettre au jour. Pour se consoler, M. de Brotonne constate que près de la moitié du texte de M. Lecestre, près du tiers des pièces recueillies par lui, n'est pas inédit, et, de ce qui lui reste en mains, il nous donne encore un copieux volume de plus de 600 pages[1]. Il consiste principalement en billets courts, en ordres précis adressés à des correspondants divers, généralement ministres ou généraux. La plupart de ces documents ne sont intéressants que par la prodigieuse personnalité dont ils émanent. Plusieurs sont pittoresques, celui-ci par exemple écrit en 1796 au directeur Carnot : « Je suis au désespoir. Ma femme ne vient pas. Elle a quelque amant qui la retient à Paris. Je maudis toutes les femmes, mais j'embrasse de cœur mes bons amis; » des instructions quant à « cette coquine de Mme de Staël; » des réflexions sur le mariage des prêtres : « Qu'est-ce que cela peut faire que les prêtres soient mariés ou non? il faut éviter de troubler l'État pour ces bêtises; » le dernier billet écrit au comte de Las Cases dans un anglais fantastique. Toutes ces lettres sont d'un ton de dureté et de despotisme incroyable, quel qu'en soit le destinataire (voy. par exemple une lettre à Murat, p. 422-423). A chaque instant revient l'ordre de fusiller ou de déporter. On ne s'étonne pas

1. *Lettres inédites de Napoléon Ier*, publiées par Léonce de Brotonne. Paris, Champion, 1898, in-8° de XVI-611 p.

que les pieux éditeurs de la correspondance aient jugé bon de les supprimer. Mais elles n'en font maintenant que plus d'effet; elles se seraient noyées dans la masse immense de l'ensemble; rapprochées aujourd'hui les unes des autres, elles constituent une quintessence de brutalité cynique que l'on ne retrouve guère que dans les mémoires de Bismarck.

Les révolutionnaires doivent être sans doute fort antipathiques à M. Samuel Denis. Le deuxième volume de son *Histoire contemporaine* est consacré aux événements compris entre le 1er novembre 1870 et la dissolution de l'Assemblée nationale[1]. On trouve les mêmes qualités que dans la première partie de l'ouvrage : beaucoup de soin à discuter les opinions et à distribuer les responsabilités; un sens critique assez ferme; une allure de récit sobre et sérieuse. Il semble pourtant que M. Denis se soit moins défendu contre son hostilité à l'égard des républicains avancés. Assez modéré pour Jules Favre, presque indulgent pour Trochu, M. Denis réserve toutes ses sévérités à Gambetta et au gouvernement de la Défense nationale; et il se montre envers eux injuste jusqu'à l'inexactitude. Sans les admirer en tout, on doit rendre hommage à leurs efforts et à quelques-uns des résultats obtenus; le témoignage de Trochu en cette matière a quelque valeur. Il semble que des événements récents n'aient pas été sans influencer les jugements de M. Denis sur les événements d'autrefois. Il est permis de juger inopportun et maladroit le décret Crémieux; il est tout à fait déplacé de l'accompagner dans un livre d'histoire du commentaire qu'y joint M. Denis et qui pousserait plus d'un lecteur à se défier de l'impartialité de son œuvre.

On suivra avec plus de confiance M. P. Lehautcourt dans son exposé très remarquable de l'histoire du siège de Paris[2]. J'ai déjà dit, il y a quelques mois, tout le bien qu'il fallait penser de ses deux premiers volumes. Le troisième ne leur est pas inférieur en valeur scientifique et les dépasse en intérêt tragique, puisqu'il raconte les derniers efforts de la défense et la capitulation de Paris. On trouve la même fermeté de jugement et le même esprit consciencieux qui donnent tant de solidité à l'ensemble de l'œuvre. Chaque fois que l'auteur formule son opinion, il ne nous l'impose pas et nous donne les moyens de nous former la nôtre. Son jugement sur Jules Favre paraît devoir être celui de l'histoire. On l'approuvera également

1. *Histoire contemporaine. La Chute de l'empire. Le Gouvernement de la Défense nationale. L'Assemblée nationale,* par M. Samuel Denis. T. II. Paris, Plon et Nourrit, 1898, in-8° de 520 p.

2. Pierre Lehautcourt, *Siège de Paris.* 3e partie. *Buzenval. La Capitulation.* Paris, Berger-Levrault, 1 vol. in-8° de 468 p.

d'avoir, après Trochu, défendu le gouvernement de la Défense nationale contre ses détracteurs, parmi lesquels M. Samuel Denis. La conclusion générale de l'ouvrage est parfaitement juste. Il est incontestable que Paris assiégé a donné un bel exemple de fermeté et d'énergie; les émeutes qui se sont produites pendant le siège comme les sinistres événements qui l'ont suivi ne doivent pas modifier ce jugement. Il n'est pas moins certain que le gouvernement a été au-dessous de sa tâche. Sans doute elle était ardue; eût-elle été mieux remplie, le résultat fût sans doute resté le même. Mais il ne faut pas hésiter à blâmer l'incapacité avec laquelle Trochu s'accommoda, ou plutôt ne s'accommoda pas aux nécessités de la situation. Il ne sut rien tirer des éléments qu'il avait à sa disposition, rien entreprendre contre un ennemi dont l'offensive n'était pas celle qu'il aurait souhaitée. En reconnaissant les mérites de l'homme, il faut déplorer que Paris assiégé n'ait pas eu un autre chef. Il n'est pas absolument certain qu'un homme d'action et d'audace eût aussi complètement échoué que ce général disert, timoré et pessimiste.

On ne saurait trop déplorer que l'*Histoire complète de Mac Mahon* publiée par M. Léon Laforge[1] réponde aussi peu à ce qu'elle devrait être et à ce que promettent ces trois magnifiques volumes in-4° illustrés, imprimés sur beau papier et en beaux caractères. Véritablement, on est embarrassé pour porter un jugement courtois sur un amoncellement de documents et de dissertations aussi dépourvus de la méthode et de la critique la plus élémentaire. L'auteur s'est borné à mettre bout à bout, en les reliant par des commentaires écrits dans le style le plus exécrable et le plus incorrect, des séries de notes, d'articles de journaux et d'interviews, laissant dans l'ombre mille traits de son héros, accumulant les pièces là où le hasard lui en a procuré, estropiant les noms propres et les événements. Le brave soldat qui, s'il avait eu la bonne fortune d'être tué à Sedan, serait demeuré une de nos plus belles figures militaires modernes et à qui quelques erreurs et quelques maladresses n'enlèvent rien de sa dignité réelle, ne méritait pas d'être écrasé sous ces regrettables in-quarto.

M. Zévort poursuit sa consciencieuse histoire parlementaire de la troisième république en nous décrivant, après la présidence de Thiers et celle du maréchal, la présidence de M. Grévy[2]. Le volume,

1. *Histoire complète de Mac Mahon, maréchal de France, duc de Magenta*, d'après des documents originaux et des pièces officielles, par Léon Laforge. Paris, Lamulle et Poisson, 1898, 3 vol. gr. in-4° de XIX-330, 340, 500 p.

2. E. Zévort, *Histoire de la troisième république. La Présidence de M. Jules Grévy*. Paris, Alcan, 1898, in-8° de 546 p.

conçu dans la même méthode que le précédent, a naturellement les mêmes qualités et prête aux mêmes objections. Le récit est clair et donne un résumé assez complet de l'histoire du parlement et des crises politiques; les jugements sont nets et motivés; certains portraits, comme ceux de M. Grévy et de M. de Freycinet, semblent particulièrement heureux. Par ailleurs, on regrettera toujours de voir cette histoire bornée à celle des changements de ministère; on trouvera avec déplaisir que le langage de la politique remplace parfois (moins souvent que dans les volumes précédents) celui de l'histoire. On constatera des défauts de proportions assez notables : l'enseignement tient une place tout à fait exagérée, comparé surtout à la politique extérieure. Que si ce volume n'est pas d'une lecture bien agréable, il faut, hélas! s'en prendre moins à M. Zévort qu'à l'époque même qu'il nous retrace. Notre histoire parlementaire est affligeante à vivre; elle ne l'est pas moins à relire. Toutes ces dissensions personnelles, toutes ces intrigues mesquines, vues à distance, sont moins grosses, mais encore plus méprisables; la seule consolation de ceux qui lisent l'ouvrage de M. Zévort est de se dire qu'après tout une période de neuf ans est peu dans la vie d'un peuple. Malheureusement l'histoire de la présidence de Carnot ne semble pas devoir être plus réjouissante en attendant celle de Félix Faure.

Pour n'avoir pas été leur seule inspiratrice, la science historique n'en trouvera pas moins profit à plusieurs autres ouvrages récents. Telle est l'*Histoire de la liberté de l'enseignement en France* par M. Grimaud[1]. L'auteur distingue à bon droit dans la liberté d'enseignement deux libertés différentes : 1° le droit d'enseigner, celui qu'a un homme justifiant de capacités suffisantes de donner tout enseignement qui ne soit pas attentatoire aux bonnes mœurs; 2° le droit d'être enseigné, c'est-à-dire la liberté pour les parents d'envoyer leurs enfants aux écoles qui leur conviennent, fussent-elles autres que celles de l'État. M. Grimaud a fait l'historique de ces deux libertés depuis l'ancien régime jusqu'à nos jours et a montré comment, d'un monopole à peu près complet, l'enseignement a passé à une liberté presque absolue. Si en effet la loi de 1880 donne moins de largeur à la liberté de l'enseignement que celles de 1850 et de 1875, on ne peut dire cependant qu'elle la restreigne réellement. Elle s'est contentée d'augmenter, de rendre plus rigoureuses les

1. Louis Grimaud, *Histoire de la liberté de l'enseignement en France depuis la chute de l'ancien régime jusqu'à nos jours*. Paris, Rumeau, in-8° de XII-601 p.

formalités exigées pour fonder une école, de supprimer les jurys mixtes et l'élément ecclésiastique au sein des conseils. L'auteur remarque avec raison comment c'est la crainte du catholicisme qui, à plusieurs reprises, a retardé l'octroi de cette liberté et comment catholiques et libéraux se sont souvent alliés pour combattre le monopole universitaire. Il paraît d'ailleurs vraisemblable que la liberté de l'enseignement n'est pas de celles dont on peut affirmer qu'elles ne seront plus contestées, bien au contraire. Ajoutons que le livre de M. Grimaud contient tous les textes de lois et projets de lois relatifs à son sujet et l'analyse d'un grand nombre de pamphlets et de documents peu connus. En même temps qu'une histoire, il constitue ainsi un recueil de pièces intéressantes à consulter.

On recourra également à l'ouvrage de M. Louis Michon sur l'*Initiative parlementaire*[1]. C'est une esquisse très générale de l'initiative parlementaire dans notre histoire. L'auteur remonte jusqu'aux états généraux, mais ne donne un exposé quelque peu détaillé que depuis 1791. La partie la plus originale de son œuvre est la troisième, où il indique les réformes nécessaires en France. C'est d'ailleurs celle qui intéresse le moins directement les historiens.

Bien qu'il soit moins encore un ouvrage d'histoire, je veux signaler le récent volume de M. Demolins[2], qui est comme la conclusion pratique des deux ouvrages de critique sociale que j'ai analysés ici même. C'est le prospectus, un peu trop développé pour le grossir jusqu'à un in-12 ordinaire, d'une école modèle que l'auteur se propose de fonder aux environs de Verneuil sur le type des institutions anglaises. J'ai dit que les livres de M. Demolins prêtaient à de graves objections scientifiques, mais qu'ils étaient pleins des intentions pédagogiques les plus louables. Il faut hautement approuver sa tentative et il sera fort intéressant d'en voir les résultats. Somme toute, l'organisation théorique de son école paraît judicieuse sous bien des rapports. Espérons que des résultats pratiques y correspondront et que les jeunes élèves ne payeront pas trop cher l'honneur de servir de sujet d'expérience pour l'élevage à l'anglaise. *A priori* ils ne semblent pas à plaindre. Remarquons d'ailleurs que le prix élevé de la pension, l'enseignement catholique qui y est donné, le peu d'élèves qu'elle est susceptible de recevoir la restreignent forcément à ne s'adresser qu'à une sélection bourgeoise.

Les morceaux choisis d'éloquence parlementaire moderne réunis

1. Louis Michon, *l'Initiative parlementaire et la réforme du travail législatif*. Paris, Chevalier-Marescq, 1898, in-8° de III-348 p.

2. E. Demolins, *l'Éducation nouvelle. L'École des Roches*. Paris, Firmin-Didot, in-12 de XII-301 p.

par M. Pellisson paraissent en même temps que la deuxième édition de ceux de M. Chabrier [1]. Deux introductions de MM. Jacoulet et Aulard précèdent ces volumes et en expliquent l'intérêt qui est réel. Ils constituent une sorte d'histoire de l'éloquence politique en France par les documents qui n'est pas à dédaigner et qui a une valeur particulière dans un pays où la parole a toujours eu un grand pouvoir. On louera volontiers les auteurs d'avoir été guidés par le souci historique en même temps que par le souci littéraire, c'est-à-dire d'avoir eu soin de reproduire les morceaux les plus importants, non au point de vue de la langue seulement, mais pour la connaissance des événements. Appréciables pour les érudits, les ouvrages de MM. Chabrier et Pellisson rendront de grands services à la masse du public et en particulier aux professeurs et aux élèves de l'enseignement secondaire.

C'est à eux surtout, mais non à eux seulement que s'adresse le nouveau volume de M. E. Denis dont vient de s'enrichir la bibliothèque d'histoire illustrée de la maison May[2]. M. Denis, qui avait déjà consacré un volume à l'Allemagne de 1789 à 1810, a étudié dans celui-ci son évolution de 1810 à 1852. Il n'a point voulu faire un ouvrage d'érudition et s'est au contraire appliqué à rendre son récit d'une lecture facile et attrayante. Mais on est surpris de la quantité de choses intéressantes et peu connues qu'il a réussi à y mettre. C'est qu'il s'est efforcé de nous faire connaître ce qui est en général négligé dans la plupart des précis historiques : la vie intellectuelle, morale et sociale du peuple dont il nous décrit l'histoire. Sans doute il a glissé parfois dans le travers un peu difficile à éviter des énumérations de noms. Mais en somme il y est rarement tombé; on doit le louer au contraire d'avoir presque toujours réussi à donner une idée exacte, quoique sommaire, des écrivains et des œuvres typiques. Ce petit volume, sous sa reliure rouge et or un peu frivole, est donc un bon livre d'histoire. Les illustrations qui le complètent lui sont très bien appropriées; on ne retrouve aucun de ces clichés de fantaisie qui ont trop longtemps encombré la librairie; elles sont empruntées à des portraits, à des tableaux, à des journaux contemporains des événements et constituent ainsi de véritables documents historiques.

1. Albert Chabrier, *les Orateurs politiques de la France des origines à* 1830. Choix de discours prononcés dans les assemblées politiques françaises... 2e éd. Paris, Hachette, 1898, in-16 de XII-582 p.; et M. Pellisson, *les Orateurs politiques de la France de* 1830 *à nos jours*. Choix de discours prononcés dans les assemblées politiques françaises... Paris, Hachette, 1898, in-16 de VII-436 p.

2. E. Denis, *l'Allemagne*, 1810-1852 (*la Confédération germanique*). Paris, May, in-12 de 312 p.

Les deux volumes des *Mémoires de Bismarck*, publiés par M. Busch[1], sans avoir la valeur de véritables mémoires, sont intéressants au plus haut point parce que l'auteur a vécu dans l'intimité du chancelier, a compulsé des documents de haute valeur, et semble, malgré une certaine vanité personnelle, avoir eu une mémoire fidèle servie par une âme médiocre, à la manière du brave Burckhardt, le chapelain des Borgia.

Le premier volume, dont il avait déjà paru une partie en 1878, est assurément un des ouvrages d'où la figure de Bismarck, à son apogée, se détache avec les traits les plus saisissants. En même temps que ses qualités de lucidité d'esprit, de puissance de travail, d'habileté politique, sa brutalité et son cynisme s'y étalent à chaque page. Un grand nombre de détails intéressants sur la guerre de 1870 sont donnés par M. Busch, dont beaucoup mériteraient confirmation. Parmi ceux qui semblent authentiques, on peut signaler à M. Samuel Denis, pour lui démontrer que ce n'est pas le gouvernement de la Défense nationale qui doit porter la responsabilité de nos désastres, le témoignage qu'avant Sedan, Metz, Strasbourg et l'Alsace étaient réclamées par M. de Bismarck (p. 56), et qu'avant la capitulation de Bazaine, il annonçait l'intention d'obtenir « bien plus » que trois milliards et demi d'indemnité. A signaler aussi (p. 246 et suiv.) une curieuse appréciation du chancelier sur Napoléon III : « C'est un homme bon, sensible, sentimental, mais son intelligence ne va guère plus loin que son instruction. Il vit dans un monde d'idées fantastiques. Au mois de juillet, il a passé trois jours à hésiter sans pouvoir prendre aucun parti, et encore à présent (23 décembre 1871) il ne sait pas ce qu'il veut. Ses connaissances sont telles que chez nous il ne serait pas capable de subir l'examen de référendaire. »

Le deuxième volume de Busch est peut-être plus intéressant encore que le premier. S'il nous touche moins directement, il renferme une foule de documents copiés sur les originaux par Busch lui-même, entre autres des lettres du chancelier, de Guillaume Ier et du kronprinz (plus tard Frédéric III), qui constituent des documents aussi curieux psychologiquement qu'historiquement et jettent un jour singulier sur les intrigues de la cour de Berlin. Encore qu'on sente poindre vers la fin le désir de dénigrer les mémoires que le chancelier rédige lui-même et qui feront du tort à ceux de Busch, et le mécontentement de le voir bavarder avec tout le monde au lieu de réserver ses

1. *Les Mémoires de Bismarck*, recueillis par Maurice Busch. T. I : *la Guerre de* 1870-1871. Paris, Fasquelle, 1898, 1 vol. in-8° de 340 p. T. II : *Entretiens et souvenirs*. Paris, Fasquelle, 1899, 1 vol. in-8° de 348 p.

confidences pour lui seul, l'éditeur a un ton plus modeste que dans le premier volume, une franchise qui n'est pas sans mérite et, semble-t-il, un attachement sincère à son vieux maître. On peut croire que cette publication servira peu la popularité de M. Busch et celle du chancelier en Allemagne, surtout à la cour impériale. Il y a sur les « princesses anglaises » des détails terriblement indiscrets. L'empereur actuel est peu ménagé : « Il a en lui-même, disait Bismarck, une confiance illimitée, quoiqu'il n'entende rien aux affaires... Il est bien trop prétentieux pour m'écouter. » La figure de Bismarck vieillissant, sa force rude et redoutable, son génie étonnant se détachent avec un relief superbe; et la tristesse douloureuse, la rancune sénile du vieillard après sa chute, auraient quelque chose d'émouvant, si nous pouvions être émus par son malheur. Chaque page est à citer et à méditer; voici celle peut-être qui nous étonnera le plus; ce sont les paroles du chancelier un jour où les intrigues de cour le décourageaient : « Je me sens l'âme triste, nous a-t-il dit. Je n'ai jamais « dans ma longue vie rendu personne heureux, ni mes amis, ni ma « famille, ni moi-même. J'ai fait du mal, beaucoup de mal. C'est moi « qui suis la cause de trois grandes guerres. C'est moi qui ai sur les « champs de bataille fait tuer 80,000 hommes qui aujourd'hui encore « sont pleurés par leurs mères, leurs frères, leurs sœurs, leurs « veuves... Mais tout cela c'est affaire entre moi seul et Dieu. Je n'en « ai jamais retiré aucune joie, et je m'en sens aujourd'hui l'âme « anxieuse et troublée. » Nous sommes tous restés silencieux et j'ai pu observer une larme qui coulait lentement le long de la joue du chancelier » (p. 91-92).

A l'occasion du cinquantenaire récent de l'avènement au trône de l'empereur François-Joseph, M. F. Trocase, journaliste français fixé en Autriche, a résumé les résultats généraux de son règne et retracé l'état actuel de son royaume[1]. A l'en croire, il n'y aurait guère de pays plus fortunés, plus réellement unis, que ceux où règnent les Habsbourg. D'après M. Trocase, il semblerait que l'Autriche-Hongrie n'eût jamais traversé de période plus prospère; c'est à peine si l'on pourrait en le lisant soupçonner les revers de l'Autriche il y a trente ans, sa déchéance et la gravité des conflits qui la divisent actuellement. Il est permis de faire quelques réserves devant un optimisme aussi absolu. On trouvera dans l'ouvrage de M. Trocase une énumération satisfaisante des résultats fournis par les dernières

1. Francis Trocase, *le Règne de François-Joseph Ier, empereur roi d'Autriche-Hongrie*. Vienne, Gerold, et Paris, Le Soudier, 1898, 1 vol. in-4° de 135 p.

statistiques et des événements les plus récents de l'histoire de l'Autriche-Hongrie.

Bien qu'écrit plutôt pour les militaires que pour les historiens, l'ouvrage du capitaine NIESSEL sur *les Cosaques* est fort intéressant pour ceux-ci également[1]. Au moyen des meilleurs ouvrages russes et allemands, et avec l'aide de nombreuses notes recueillies personnellement en Russie, le capitaine Niessel a fait une soigneuse étude des Cosaques dans l'armée russe. Il en décrit l'histoire et l'organisation actuelle de la manière la plus minutieuse et montre quels services ils sont encore susceptibles de rendre à la Russie. Cette population, où l'esprit militaire est héréditaire et où l'impôt du sang remplace toute autre redevance, fournit une cavalerie excellente et très nombreuse que nulle autre organisation ne pourrait procurer à aussi bon compte. Puissance asiatique, la Russie a dans les Cosaques une milice légère, alerte, endurcie, toute faite pour parcourir rapidement les vastes steppes de son empire. Dans une guerre européenne, il est très probable qu'ils lui rendraient encore de grands services, et le capitaine Niessel a beau jeu contre leurs détracteurs. Le temps, en effet, est passé où les grosses charges de cavalerie décidaient du sort d'une bataille. Dans les dernières guerres, on n'en a pas vu, ou elles ont avorté. Il est bien douteux que, dans la prochaine, une masse de cavalerie quelconque arrive en contact avec une ligne d'artillerie ou d'infanterie. C'est de plus en plus la cavalerie légère qui devient l'instrument utile et pratique pour servir d'éclaireurs et poursuivre l'ennemi en déroute. A ces deux fins, les Cosaques sont excellents. Dans ce rôle, il faut bien plus qu'ailleurs des qualités individuelles : leurs habitudes guerrières un peu primitives trouvent encore leur emploi. En même temps qu'un des outils militaires les plus curieux de la Russie, les Cosaques constituent un de ceux dont elle est en droit d'attendre les plus grands services.

Depuis que les affaires de Crète et de Grèce ont attiré plus que jamais l'attention sur la question d'Orient, elle suscite un nombre d'ouvrages considérable. Celui de M. DE MONICAULT[2], malgré son titre, remonte jusqu'au traité de Carlowitz. L'auteur s'est servi seulement d'ouvrages connus et des recueils diplomatiques les plus généraux, ce qui donne à son travail, d'ailleurs estimable, une documentation un peu insuffisante. Je signale l'introduction qui étudie la théorie juridique de l'intervention d'un État dans les affaires d'un autre :

1. Capitaine Niessel, *les Cosaques*. Paris, Lavauzelle, 1898, 1 vol. in-8° de 470 p.
2. Gaston de Monicault, *la Question d'Orient. Le traité de Paris et ses suites* (1858-1875). Paris, Rousseau, 1898, in-8° de 393 p.

elle montre principalement tout le vague qui existe en cette matière et fait constater avec quelle aisance s'y déploie le droit de la force.

Le livre de M. Driault[1] mérite d'arrêter davantage l'historien. Au lieu de restreindre le mot question d'Orient aux seuls débats relatifs à l'empire ottoman, M. Driault conçoit qu'il y a eu un péril oriental, une question d'Orient, dès que l'Europe chrétienne fut assaillie par des hordes appartenant à une religion ennemie du christianisme et inconciliable avec lui. La question d'Orient est née avec l'apparition de l'Islam; elle est essentiellement la guerre contre l'Islam. Jusqu'au XVIIe siècle, la lutte a été principalement défensive. Depuis cette époque, l'Islam n'a cessé de reculer et la difficulté de la question d'Orient consiste, si l'on peut dire, dans sa liquidation. La question d'Orient se pose, non à Constantinople seulement, mais en Asie, en Inde, en Égypte, en Afrique, et quand elle sera tranchée, ce sera le tour de la question de l'Extrême-Orient, la question chinoise, dont il faut déjà se préoccuper.

Cette vue très large n'est pas sans justesse. Le volume de M. Driault nous retrace donc à grands traits, mais d'une manière précise et solide, l'histoire de la question d'Orient ainsi entendue. Presque toujours exact, il est de plus agréable à lire au lieu de tourner, comme on pouvait le craindre, à l'énumération de faits et de noms. C'est que l'auteur a fait un véritable livre d' « histoire historique » et non d'histoire diplomatique, militaire ou géographique. Il ne s'est pas astreint à reproduire et à commenter des traités ou des récits de bataille. Il a tâché de saisir les faits essentiels et caractéristiques de chacune des phases de la question d'Orient et de les mettre clairement en lumière. Toute vaste qu'elle est, son œuvre n'est pas une compilation, mais un écrit original et qui suscite la réflexion. De bonnes bibliographies terminent chaque chapitre. On louera avec plaisir l'auteur de son souci d'impartialité et je le félicite particulièrement, après avoir stigmatisé comme il convient les massacres d'Arménie et l'inertie des puissances, de ne pas s'être abandonné à un philhellénisme intransigeant et d'avoir dénoncé la fâcheuse précipitation de la Grèce et tous les embarras qu'elle a causés à l'Europe. Par exemple, je crains bien, avec M. Monod, qui a fait précéder ce volume d'une lumineuse introduction, que M. Driault ne s'exagère les bons effets que peut avoir l'alliance franco-russe pour le dénouement de la question d'Orient, en même temps que la valeur et la véritable portée de cette convention si artificielle et si peu solide.

1. E. Driault, *la Question d'Orient depuis ses origines jusqu'à nos jours...* Paris, Alcan, 1898, in-8° de xv-407 p.

A la question d'Orient se rattache également, quoique d'une manière moins directe, le volume consacré par un anonyme à l'étude du régime des capitulations[1]. On sait que les capitulations sont les traités successifs conclus entre la Porte et le gouvernement français, accordant à ce dernier des privilèges notables pour ses résidents et son commerce en Orient. Elles sont arrivées à constituer le régime international qui protège les étrangers en pays ottoman. Créées primitivement pour mettre les chrétiens à l'abri des caprices des fonctionnaires musulmans, elles conservent pour le présent une valeur appréciable. Sans doute, en Égypte notamment, le respect du droit international a fait des progrès réels. Il n'en est pas moins douteux que le régime des capitulations ait fait son temps. On ne peut être certain qu'une magistrature mixte, partiellement composée de chrétiens, serait acceptée en pays turc comme elle l'a été en Égypte, et les réformes promises par la Porte ont été trop imparfaitement appliquées pour qu'il soit permis d'avoir grande confiance dans sa juridiction. Il faudra que l'Islam soit bien plus entamé qu'il ne l'est par l'influence chrétienne pour que l'Europe puisse renoncer au bénéfice des capitulations qui forment « sa dernière sauvegarde et sa plus précieuse garantie. »

Il faut remercier Mlle D. Menant de nous avoir, dans son livre récent[2], fait faire la connaissance plus approfondie d'une des plus sympathiques figures de l'Inde contemporaine. M. Malabari est un parsi, c'est-à-dire un indigène de la classe la plus infime, qui est arrivé à devenir par son intelligence le chef du parti réformateur indien. Il est le promoteur d'une réforme sociale et morale en Inde et son rôle y est considérable. Ses campagnes contre le mariage prématuré des femmes et la triste condition des veuves ont été déjà fécondes en résultats et font de lui l'apôtre du féminisme le plus légitime. Son compatriote, M. Dayaram Gidumal, que sa haute origine éloignait infiniment d'un simple parsi, a rompu avec toutes les vieilles traditions et lui a consacré une biographie enthousiaste et sincère : sans doute, elle contient quelques détails banals ou un peu puérils, mais elle est pleine de pittoresque et d'intérêt, et il faut souhaiter qu'elle stimule notre curiosité vers les choses de l'Inde contemporaine. Le volume se complète par une préface de M. Menant de l'Institut, une introduction de la traductrice et des appendices dont plusieurs sont des

1. *Le Régime des capitulations. Son histoire, ses applications, ses modifications*, par un ancien diplomate. Paris, Plon et Nourrit, 1 vol. in-8° de 396 p.

2. D. Menant, *Un réformateur parsi dans l'histoire contemporaine de l'Inde Behramji M. Malabari*, traduit de l'anglais d'après M. Dayaram Gidumal. Paris, Flammarion, 1898, 1 vol. in-8° de XLVI-300 p.

traductions d'articles de M. Malabari sur la question des femmes en Inde et sur les ravages qu'y ont faits la peste et la famine.

La bibliothèque du Musée social vient de s'enrichir d'un excellent volume : c'est celui que M. DE ROUSIERS a consacré aux *trusts*[1], c'est-à-dire à ces extraordinaires monopoles qui sont arrivés, aux États-Unis, à concentrer dans les mains d'une seule compagnie la presque totalité d'une industrie. Le trust du pétrole, le trust du sucre et celui de l'acier sont, à l'heure actuelle, les plus typiques de ces monopoles. M. de Rousiers est allé étudier sur place leur fonctionnement et leur composition et nous en a donné une description minutieuse et intelligente. Ces monopoles constituent un des côtés les plus curieux de l'industrie américaine et ils présentent un intérêt de premier ordre au critique social. Selon les socialistes, en effet, le monopole est le terme naturel de la concentration industrielle et capitaliste qui aboutira peu à peu à supprimer la concurrence ; et l'état socialiste n'est autre chose qu'un état centralisant en *trusts* toutes les industries. Le *trust,* résultant de l'excès du capitalisme, est donc lui-même précurseur du socialisme. M. de Rousiers, dans une étude dont on ne se lasse pas d'admirer la patiente sagacité, a démonté un par un les rouages de tous ces *trusts*. Il a fait voir comment beaucoup avaient échoué, à quelles causes d'autres avaient dû leur succès et comment, somme toute, c'étaient des anomalies naturelles, assez rares, ou des éléments tout à fait artificiels qui avaient amené leur succès. Selon lui, ils ne sont nullement le prélude d'une ère nouvelle, mais des accidents qui résultent principalement de la confusion que font les Américains entre les intérêts privés et les intérêts publics. Ils constituent pour les États-Unis un danger politique plus menaçant encore que le danger économique et leur disparition par la suppression des causes artificielles qui les maintiennent est désirable. Il est peu de livres plus utiles que celui-ci pour l'étude de l'organisation industrielle aux États-Unis et d'une compétence aussi sûre et aussi exacte.

Les socialistes qui ne seront pas fort satisfaits du livre de M. de Rousiers affecteront de hausser les épaules devant celui de M. G. LE BON. Sa *Psychologie du socialisme*[2], qui n'est pas sans valeur au point de vue scientifique, est surtout intéressante comme manifestation d'un certain état d'âme, comme un signe de cette réaction qui commence chez nombre « d'intellectuels » à se produire contre le

1. Paul de Rousiers, *les Industries monopolisées (trusts) aux États-Unis*. Paris, Colin, 1 vol. in-18 de IX-335 p.

2. Gustave Le Bon, *Psychologie du socialisme*. Paris, Alcan, in-8° de VII-496 p.

socialisme. Elle témoigne d'une pensée personnelle indépendante, d'une tournure d'esprit systématique très agressive, d'une ignorance regrettable de la critique historique, d'une grande âpreté de ton, parfois divertissante, parfois appelant le sourire, parfois très remarquable; les conclusions sont d'ailleurs fort modérées. C'est le procédé de Rousseau avançant les propositions les plus paradoxales pour arriver aux réformes les plus anodines. On a affaire à un très brillant exercice de rhétorique contre le socialisme et les pays latins, celui-là apparaissant comme une forme morbide particulière à ceux-ci. L'auteur incline pratiquement vers le développement des idées coopératives et vers une réforme dans l'éducation. Une tentative socialiste semble d'ailleurs devoir être faite et devoir échouer. Ces opinions sont tout à fait plausibles et je ne serais pas très loin d'y adhérer complètement. Il faut regretter que l'acrimonie des digressions personnelles et le manque de pondération de la pensée de l'auteur rendent parfois si désagréable au lecteur de l'approuver : il est difficile de ne pas trouver beaucoup à louer dans la psychologie du socialisme intellectuel et dans ses constatations sur l'industrie latine. Déplorons par ailleurs, et très vivement, que le manque de critique historique de M. Le Bon inspire légitimement de la défiance pour nombre de ses conclusions. On ne lit pas sans effarement des propositions comme celle-ci : « Les écrits historiques ne sont que de purs romans absolument étrangers à toute réalité » (p. 53). Cette opinion n'étonne pas quand on voit M. Le Bon citer pêle-mêle des autorités comme Taine, Daniel Lesueur et M. Talmeyr, et aboutir à des propositions de cette valeur : « Les travailleurs traversent un âge d'or qu'ils ne reverront pas » (p. 363). La connaissance d'une méthode précise en matière historique est encore beaucoup plus nécessaire que celle de l'anthropologie pour l'étude du socialisme et celle de l'âme moderne, et M. Le Bon se serait utilement évité quelques tirades vraiment surannées contre le socialisme et quelques propositions singulièrement inexactes sur son développement en pays non latins. Somme toute, il nous a donné une œuvre extrêmement intéressante, malgré beaucoup d'inexactitudes, et qui fait beaucoup réfléchir. S'il est permis de faire la psychologie de l'auteur, on trouvera en lui un mélange de Malthus, de Taine, de Nietzsche et de Demolins, amalgamés dans un cerveau latin qui leur prête une forme absolue renouvelée de Rousseau.

André Lichtenberger.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

TRAVAUX RELATIFS A L'HISTOIRE GRECQUE.

Années 1886-1898.

J'ai donné, dans deux précédents volumes de la *Revue historique* (XXVI, 1884, et XXXIV, 1887), un compte-rendu des travaux relatifs à l'histoire et aux antiquités de la Grèce parus en Allemagne et en Autriche dans les années 1882 à 1886. Un laps de temps trois fois plus considérable s'est écoulé pendant lequel d'autres travaux m'ont empêché de donner une suite à ces bulletins. Si une interruption d'aussi longue durée est regrettable à certains égards, elle entraîne cependant aussi certains avantages. Il est plus facile, quand on embrasse une longue période de temps, de se rendre compte des progrès réellement accomplis, de reconnaître ceux des problèmes qui ont le plus vivement préoccupé la science, de séparer les ouvrages les plus importants de ceux qui le sont moins et de passer plus rapidement sur des questions controversées qui, ayant été longuement débattues, ont reçu leur solution finale.

Dans les deux articles précédemment cités, je me suis déjà borné à signaler les ouvrages et les articles de revues les plus importants et seulement quelques dissertations et quelques programmes scolaires choisis dans la masse énorme d'écrits de ce genre. Il va de soi que, pour ne pas dépasser outre mesure les limites d'un bulletin qui doit embrasser une période de douze années, je devrai m'imposer un triage encore plus rigoureux. J'ai donné, dans un ouvrage spécial : *Die Forschungen zur griechischen Geschichte*, 1888-1898 (Munich, 1899), un tableau d'ensemble aussi complet que possible des travaux relatifs à l'histoire grecque, y compris les publications parues hors d'Allemagne. Je renvoie à ce travail tous ceux qui désireraient être renseignés d'une façon plus détaillée que je ne puis le faire ici.

La révolution opérée depuis plus de dix ans dans les études scientifiques par les voyages, les fouilles et les découvertes qui en ont résulté m'ont amené à modifier le classement que j'avais adopté dans mes précédents bulletins. Je pouvais consacrer un premier paragraphe à l'Archéologie et à l'Épigraphie, aussi longtemps que les voyages et les fouilles nous livraient principalement des restes d'architecture et de sculpture et des inscriptions. Mais les voyages en Grèce, en Asie Mineure, en Égypte, dans l'Italie méridionale se sont multipliés dans

l'intervalle et ont produit une riche moisson de documents topographiques; ces documents ont si bien contribué à faire mieux connaître et mieux juger les œuvres littéraires, qu'il est nécessaire maintenant de consacrer un chapitre spécial aux ouvrages de topographie antique. De plus, aux découvertes d'inscriptions sont venus s'ajouter, comme sources d'informations presque aussi riches et à coup sûr aussi précieuses, les manuscrits et les documents sur papyrus, que le sol de l'Égypte nous a livrés et nous livre encore en abondance. A cet égard encore, le cadre de mon premier chapitre demande à être élargi et complété.

Enfin, en 1886, l'impression causée par les fouilles de Schliemann était encore si forte que j'ai consacré un chapitre spécial intitulé : « Origines du peuple grec » à la description de ces fouilles, de leur importance pour la critique d'Homère, et aux ouvrages qui traitaient de la tradition grecque sur les origines de ce peuple. Nous ne séparons plus maintenant cette période préhistorique de la période historique proprement dite; tous les ouvrages récents sur l'histoire grecque commencent, pour nous servir des termes consacrés, avec la « période mycénienne » et la question homérique; c'est dans leurs rapports avec les découvertes de Schliemann que les auteurs réunissent celles qui ont été faites en Asie Mineure et qui nous renseignent sur la civilisation de ces pays, les documents fournis par les inscriptions hiéroglyphiques sur l'Asie antérieure et les pays méditerranéens, et les objets préhistoriques trouvés dans tout le vaste domaine de la Méditerranée orientale, Sicile et Égypte comprises. Parmi ces objets on a même cru récemment trouver et déchiffrer un ou plusieurs systèmes d'écritures propres à l'époque mycénienne; tous ces documents pourraient donc, en fin de compte, être classés, non plus dans la période préhistorique, mais dans la période historique. Mon second chapitre tombera par là et la nomenclature des ouvrages relatifs aux sources littéraires de l'histoire grecque, — qui formait le troisième chapitre, — deviendra le second. Nous parlerons ici des travaux nombreux, et d'une portée considérable, qui ont trait aux manuscrits d'auteurs anciens conservés sur papyrus et récemment découverts. Nous étudierons en particulier, dans son ensemble, les publications qui se rattachent à la « Constitution d'Athènes. » Par contre, les recherches sur les sources de Diodore, de Plutarque, de Justin, de Cornélius Népos, etc., deviennent de plus en plus rares. Non seulement les érudits préfèrent travailler sur des matériaux nouvellement découverts, mais en outre ils se rendent compte que des recherches de ce genre ne donnent qu'un petit nombre de résultats certains et qu'en remontant à la source d'un passage, même

quand on peut le faire avec de grandes probabilités, le résultat qu'on obtient n'intéresse guère que l'histoire littéraire. Enfin, les résultats auxquels ont abouti les travaux de cette nature n'ont pas, le plus souvent, résisté à une critique plus approfondie. Ce n'est pas, cependant, qu'il faille renoncer à l'espoir de résoudre ces questions; aussitôt après la découverte de la « Constitution d'Athènes, » on s'est demandé où Aristote avait puisé les sources de son travail. On a pu établir, d'une façon indiscutable, qu'outre les ouvrages d'Hérodote et de Thucydide, il avait utilisé les histoires du pays athénien, ainsi que la littérature politique d'Athènes. L'étude des sources de Plutarque, Diodore et autres, qui avait occupé autrefois tant d'historiens, a été remplacée par des recherches sur l'histoire des institutions. D'autre part, on s'est occupé de rechercher les sources utilisées dans les compilations postérieures : lexiques, scolies, mélanges, etc. Ces ouvrages sont d'une médiocre importance littéraire; mais, par cela même, il est beaucoup plus facile que pour Diodore ou surtout Plutarque d'en retrouver les éléments constitutifs. Enfin, on est arrivé à des résultats intéressants en étudiant l'élément artistique qui a présidé à la formation des ouvrages en prose, par conséquent aussi des ouvrages historiques. La connaissance du style individuel d'Hérodote, de Thucydide, de Xénophon (en prenant ce mot *style* dans le sens large de procédé de composition), est plus utile que la stérile recherche de leurs sources. Il ressort avant tout de cette étude ce fait important, que l'historien antique considérait en général comme plus essentiel de présenter son sujet avec art que d'établir scientifiquement les faits. Il est rare que ces deux préoccupations pèsent d'un poids égal dans la balance, comme chez Thucydide. En général l'historien, dans l'antiquité, est plus un écrivain et un artiste qu'un savant; l'érudition à cette époque est le fait de ceux que l'on pourrait appeler les écrivains archéologues. Il en résulte que la plupart des récits historiques de l'antiquité nous présentent, non pas des hommes réels, mais des types que l'art a perfectionnés. Les inscriptions et les documents sur papyrus, les œuvres littéraires nouvellement découvertes, qui tantôt nous donnent des aperçus de la vie journalière, tantôt nous familiarisent avec de nouvelles manifestations artistiques, confirment ce fait si important en principe.

Dans le paragraphe suivant, j'aurai à rendre compte cette fois d'un bien plus grand nombre de travaux d'histoire générale que par le passé. Là aussi se fait sentir l'influence exercée par la découverte de nouvelles et nombreuses sources d'information. Le besoin de faire entrer ces nouveaux matériaux dans l'édifice des connaissances acquises a nécessité un remaniement complet et approfondi de ces

ouvrages d'histoire générale. J'ai dit plus haut comment les découvertes préhistoriques ont passé dans le domaine de l'histoire. Il faut ajouter à cela que, dans ces dernières années, l'étude des questions économiques et sociales a commencé à intéresser aussi ceux qui s'occupent d'histoire grecque. Nous possédons là-dessus tantôt des traités spéciaux, tantôt, dans des ouvrages d'histoire grecque, des chapitres particulièrement consacrés à ce sujet. Il est donc nécessaire de réserver, dans ce bulletin, une place spéciale à ces recherches sur les questions d'économie politique.

En présence de cette masse énorme de publications, j'ai dû, pour ne pas dépasser les limites qui me sont assignées, supprimer complètement deux paragraphes, celui de l' « Histoire de la littérature grecque » et celui des « Institutions. »

Inscriptions. — Je parlerai d'abord des grands recueils d'inscriptions. Lorsque le premier *Corpus* des inscriptions grecques de A. Boeckh fut clos (1859), il comprenait, en quatre volumes, environ 8,000 textes. La quantité extraordinaire de pierres nouvellement découvertes obligea l'Académie de Berlin à remplacer immédiatement par un nouvel ouvrage celui qui venait à peine d'être achevé. On s'occupa d'abord de rééditer les inscriptions attiques; mais, pendant le long espace de temps que dura cette publication, les fouilles donnèrent de si riches résultats qu'à ces volumes du *Corpus inscriptionum atticarum* il fallut ajouter des volumes supplémentaires. Nous connaissons aujourd'hui un plus grand nombre d'inscriptions attiques qu'on ne connaissait d'inscriptions grecques au temps de Boeckh. De plus, dans les dernières années, on a publié les inscriptions trouvées dans la Grèce occidentale, c'est-à-dire en Sicile et dans l'Italie méridionale, ainsi que le quart environ de celles de la Grèce septentrionale. Leur nombre se monte à environ 7,000, donc encore à peu près autant que Boeckh en avait donné. Si l'on considère avec cela tout ce qui manque encore au nouveau *Corpus* et combien la moisson, surtout en Asie Mineure, a été féconde, on peut admettre que nous connaissons aujourd'hui quatre ou cinq fois plus de textes qu'il y a quarante ans. Et la mine est loin d'être épuisée. Il est extrêmement difficile de savoir tout ce que les Revues spéciales apportent chaque jour de nouveau; loin d'une grande bibliothèque, cela est devenu peu à peu tout à fait impossible. Il est donc important de voir au moins jusqu'à quel point les grandes collections sont complètes.

Le premier volume du *Corpus inscriptionum Atticarum* contient les inscriptions attiques de l'époque précédant l'archontat d'Euclide (404-403). Celles qui, depuis la publication du volume, ont été découvertes ou dont le texte a été remanié, sont réunies en trois fasci-

cules du tome IV. Le dernier fascicule est paru en 1891[1], de sorte que les inscriptions attiques de l'époque antérieure à Euclide, connues jusqu'en 1890 inclusivement, sont réunies au complet dans cet ouvrage. Ouvrage précieux pour quiconque s'occupe d'inscriptions mais l'arrangement de ces suppléments n'a pas été fait avec autant de méthode que dans le *Corpus* des inscriptions latines et permet difficilement d'en prendre une vue d'ensemble. Ce qui a été trouvé en Attique depuis 1890 est encore dispersé dans de nombreuses publications périodiques. Le classement nouveau des pierres attiques au musée d'Athènes a donné lieu à de nombreuses améliorations que A. Wilhelm se propose de décrire prochainement dans ses *Attische Studien;* pour le moment, l'éminent épigraphiste nous a seulement donné quelques indications dans deux mémoires[2]. D'autres travaux relatifs aux inscriptions antérieures à Euclide nous ont été fournis par U. Kœhler[3] et B. Keil[4].

Le second volume du *C. I. A.* contient les textes datés de 404-403 jusqu'à l'époque d'Auguste; trois parties en sont parues en 1877, 1883 et 1888. Des suppléments importants ont été ajoutés aussi à ce volume dans ces dix dernières années. Tandis que le premier volume manque encore d'un Index, il en est paru un, partagé en dix-sept subdivisions, pour les trois parties du second volume. De plus, les inscriptions découvertes et les corrections apportées à celles qui étaient déjà connues depuis que ces trois parties ont été closes sont rassemblées dans un volume complémentaire qui va jusqu'en 1894. J. Kirchner y a joint des index classés de la même manière; c'est donc, pour l'instant, cette publication qui a été poussée le plus loin et qui donne la meilleure vue d'ensemble[5]. Enfin, nous devons signaler, comme se rattachant directement au *C. I. A.*, un catalogue, publié par R. Wuensch[6], des inscriptions imprécatoires conservées sur des tablettes de plomb.

En ce qui concerne les inscriptions de l'Occident, on n'est pas

1. *C. I. A.*, IV; fasciculus tertius supplementorum voluminis primi partem tertiam continens. Berlin, Reimer, 1891.

2. Dans l'*Anzeiger* de l'Académie des sciences de Vienne, 1897, nos 26 u. 27; et dans *Archäologisch- epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich*, Bd. XX, S. 65 ff.

3. *Attische Inschriften des* 5. *Jahrhunderts.* (*Hermes*, Bd. XXXI, S. 137 ff.)

4. *Hermes*, Bd. XXXI, S. 472 ff.

5. *C. I. A.*, II, 4, indices continens; composuit J. Kirchner. Berlin, Reimer, 1893. *C. I. A.*, IV, pars altera supplementa Corp. Inscr. Att. voluminis alterius, comp. U. Köhler; indices confecit J. Kirchner. Berlin, Reimer, 1895.

6. *C. I. A.* Appendix defixionum tabellae Atticae ed. B. Wuensch. Berlin, Reimer, 1897.

moins bien partagé. Celles de Sicile et de l'Italie méridionale ont été jointes par leur éditeur G. KAIBEL[1] à la petite quantité de celles qu'on a trouvées en Espagne, en Angleterre et en Allemagne, tandis que A. Lebègue a réuni celles qui viennent de France. Kaibel a suivi de très près le modèle que lui fournissait le *Corpus* latin, il s'y est constamment référé et a été amené par là à tenir compte des rapports étroits qui existent, dans la partie occidentale de la Méditerranée, entre les choses grecques et les choses romaines. L'apport de découvertes nouvelles n'étant de beaucoup pas aussi considérable pour ces contrées que pour la Grèce et l'Asie Mineure, ce volume, quoiqu'il s'arrête à l'année 1890, peut être encore considéré comme à peu près complet.

Les inscriptions de la Grèce septentrionale doivent être publiées en quatre volumes du nouveau *Corpus* de Berlin. Il en a paru jusqu'à présent un volume complet et une partie du troisième; dans le premier, W. DITTENBERGER[2] a réuni les inscriptions de la Mégaride, d'Oropos et de la Béotie. Il comprend les textes connus jusqu'en 1892. Les fouilles françaises, en cours d'exécution à Delphes, ont décidé l'éditeur à ajourner la publication des inscriptions déjà recueillies là-bas, et il s'est borné, dans le premier fascicule du troisième volume, à réunir les textes de la Phocide, de la Locride, de l'Étolie, de l'Acarnanie et des îles de la mer Ionienne.

Il est paru aussi une première partie des volumes du nouveau *Corpus*, qui contiendront les inscriptions des îles de la mer Égée. HILLER DE GAERTRINGEN[3] y a réuni celles de l'île de Rhodes et de quelques petites îles avoisinantes. Trois cartes sont ajoutées à ce volume, ce qui n'est pas le cas ordinaire pour le *Corpus* grec; il se rapproche encore, dans d'autres détails, plutôt de l'agencement du *Corpus* latin.

Après avoir exposé comment se poursuit le travail du grand recueil des inscriptions grecques, il nous reste à appeler l'attention du lecteur sur un certain nombre de recueils spéciaux qui peuvent quelquefois être utiles.

1. *Inscriptiones graecae Siciliae et Italiae*, additis graecis Galliae, Hispaniae, Britanniae, Germaniae inscriptionibus ed. G. Kaibel; Galliae inscriptiones ed. A. Lebègue. Berlin, Reimer, 1890.

2. *Corpus inscriptionum graecarum Graeciae septentrionalis*, I. Inscr. graec. Megaridis, Oropiae, Boeotiae, ed. G. Dittenberger. Berlin, Reimer, 1892. III, 1; I. G. Phocidis, Locridis, Aetoliae, Acarnaniae, insularum maris Ionii, ed. G. Dittenberger. Berlin, Reimer, 1897.

3. *Inscriptiones graecae insularum maris Aegaei*, fasc. I. Inscriptiones insularum Rhodi, Chalces, Carpathi cum Saro, Cosi., ed. F. Hiller de Gaertringen. Berlin, Reimer, 1895.

Les inscriptions trouvées dans les fouilles faites par les Allemands à Pergame ont été publiées par Frænkel[1] dans une magnifique édition, après un travail de douze ans avec l'aide de différents collaborateurs. La première partie comprend les pierres de l'époque des rois et va, par conséquent, jusqu'à la fin des Attalides et à l'annexion de leur royaume à l'empire romain. Elle contient un très grand nombre de textes d'une importance capitale pour l'histoire de cet état de diadoques. Dans le second volume sont réunies les inscriptions de l'époque romaine, parmi lesquelles les textes grecs sont de beaucoup les plus nombreux. Ce volume contient aussi des inscriptions déchiffrées sur les anses de vases d'argile, provenant en majeure partie de Rhodes, où on les a trouvés en amas assez considérables, et dont l'interprétation a donné lieu à une controverse entre l'éditeur et B. Keil[2]; celui-ci soutient, avec raison à ce qu'il me semble, que la fabrication de ces vases était un monopole de l'État, hypothèse qui semble confirmée par les empreintes de sceaux officiels. De l'époque d'Attale Ier date la première grande série de marques de potiers grecs, qui sont publiées dans ce volume.

Pour l'édition des inscriptions de Pergame, on s'est servi d'un procédé dispendieux qui n'est pas généralement usité; toutes les inscriptions, jusqu'aux plus petits fragments, sont éditées non pas à l'aide des caractères conventionnels de la typographie, mais d'après des dessins reproduits en zincographie.

Les éditeurs font observer que, comme nous l'apprennent les inscriptions, la fiction d'une bourgeoisie souveraine subsista même sous la domination des rois. Ici se place une étude de H. Swoboda[3] qui décrit de plus près cette singulière constitution et attire l'attention sur ce fait que les rois se servent des stratèges nommés par eux pour diriger l'assemblée populaire dans le sens de leurs désirs et que les décrets royaux avaient force de loi au même titre que les décrets rendus par le peuple.

Les inscriptions d'Olympie ont paru dans une édition presque aussi luxueuse que celles de Pergame, par les soins de Dittenberger et de Purgold[4]. Il ressort clairement de la comparaison avec les édi-

1. *Die Inschriften von Pergamon*, unter Mitwirkung von E. Fabricius und C. Schuchhardt. Herausgegeben von M. Fränkel. Berlin, Spemann, 1890 und 1895. Bd. VIII, 1 und 2 der Alterthümer von Pergamon.

2. *Wochenschrift für class. Philologie*, 1896, S. 106 ff.

3. H. Swoboda, *Zu den Urkunden von Pergamon*. Rhein. Mus. N. F., Bd. 46, S. 497 ff.

4. *Olympia. Die Ergebnisse der von dem deutschen Reich veranstalteten Ausgrabungen*, Textband V, die Inschriften von Olympia bearbeitet von W. Dittenberger und K. Purgold. Berlin, Asher et Cᵉ, 1890.

tions parues jusqu'à présent combien le travail des deux érudits a servi à l'intelligence de ces textes. Presque tous étaient déjà reproduits dans les mémoires provisoires contemporains des fouilles et publiés dans les volumes XXX à XL de la *Revue archéologique*. Pour répondre au caractère si nettement monumental de ces inscriptions, la nouvelle publication nous donne encore tous les renseignements intéressants sur les monuments auxquels elles appartiennent.

Parmi les recueils spéciaux, nous devons encore nommer la *Sylloge*, de DITTENBERGER[1], choix de textes instructifs et caractéristiques; c'est un si excellent instrument d'orientation et d'investigation qu'il a fallu en donner une nouvelle édition. Elle vise au même but que le *Recueil d'inscriptions grecques* récemment publié par M. Michel (Bruxelles, 1896). Il a paru aussi une nouvelle édition d'un autre recueil analogue : celui de H. ROEHL[2], qui a sensiblement augmenté son choix de facsimilés d'anciennes inscriptions grecques. C'est un ouvrage absolument indispensable à consulter pour l'étude pratique de l'épigraphie grecque.

Il y a quelque temps déjà, G. Kaibel avait publié un recueil des inscriptions métriques, qui est parvenu à sa seconde édition; mais, étant donné que les découvertes vont s'augmentant sans cesse, ce recueil était nécessairement incomplet. E. HOFFMANN[3] s'est donc proposé de réunir toutes les inscriptions métriques dans une nouvelle édition dont la première partie, parue à ce jour, va jusqu'au milieu du IIIe s. avant J.-C. La rédaction brève et sommaire des notices préliminaires et du commentaire, la reconstitution des textes déjà transcrits en caractères minuscules, permettent une vue d'ensemble rapide et font de l'ouvrage un instrument de travail tout à fait approprié.

Tandis que ces collections sont limitées à ceux des textes métriques qui nous sont connus par les inscriptions, PREGER[4] a répondu à un besoin ressenti depuis longtemps en publiant un recueil de textes métriques pris dans les écrivains de l'antiquité. L'anthologie grecque contient, comme on sait, un assez grand nombre de poésies; une partie provient, à coup sûr, de monuments antiques et d'offrandes votives; tandis que, pour une autre partie, cette provenance est

1. W. Dittenberger, *Sylloge inscriptionum Graecarum*, 2 Bænde. Leipzig, 1883. 2. Aufl., 1 Band, 1899.

2. H. Roehl, *Imagines inscriptionum Graecarum antiquissimarum in usum scholarum*. Berlin, Reimer, 1894.

3. E. Hoffmann, *Sylloge epigrammatum Graecorum quae ante medium saeculum a. Chr. n. tertium incisa ad nos pervenerunt*. Halle, Kämmer, 1890.

4. Theod. Preger, *Inscriptiones Graecae metricae ex scriptoribus praeter Anthologiam collectae*. Leipzig, Teubner, 1891.

douteuse. Ces textes, l'auteur les a de prime abord exclus de son recueil; par contre, il y a transcrit complètement tous ceux que l'on trouve dans le reste de la littérature, y compris la littérature byzantine. Pour un grand nombre de ces textes, il a fallu examiner et résoudre d'abord la question d'authenticité, c'est-à-dire rechercher si vraiment, comme le voulaient les auteurs de l'antiquité, les poèmes en question avaient été réellement des inscriptions ou s'il fallait les considérer comme de simples exercices littéraires. L'auteur croit pouvoir affirmer l'authenticité de 225 de ces épigrammes; il n'en reste que 62 pour lesquelles la tradition antique affirme à tort qu'elles avaient été gravées sur des pierres. La tradition littéraire fournit donc un complément appréciable au *Corpus* des inscriptions grecques et aux recueils spéciaux de G. Kaibel et E. Hoffmann. Il ne nous manque plus qu'un recueil des inscriptions en prose fournies par les auteurs anciens; elles se trouvent en assez grand nombre, sous une forme directe ou indirecte, chez les écrivains, en particulier chez les historiens.

Le recueil des inscriptions en dialecte grec de H. Collitz et F. Bechtel[1] est également en bonne voie et les index de quelques-unes des parties ont déjà paru. Enfin une collection spéciale des inscriptions, relative au droit sacré grec, est en préparation; il en est paru jusqu'à présent un fascicule[2].

Il me reste encore à mentionner un ouvrage, quoique ce ne soit pas, à proprement parler, un recueil d'inscriptions. Mais comme l'auteur, à la fin de ses recherches, nous donne une table alphabétique, dressée par localités, des nombreux décrets populaires étudiés dans son travail et que ces décrets ont, pour les études historiques, une valeur égale à celle des plus importantes inscriptions, nous croyons devoir mentionner ici l'ouvrage de H. Swoboda[3]. Cette collection, complète jusqu'en l'année 1890, est accompagnée de recherches sur la façon dont était composé le texte remis aux mains du lapicide. Il commente les formules des décrets populaires et cherche à dégager de ces formules les institutions politiques dont elles étaient l'expression.

Je ne puis entreprendre d'énumérer ici les innombrables publications particulières d'inscriptions, disséminées dans toutes les revue

1. *Sammlung griech. Dialectinschriften*, herausgegeben von H. Collitz und F. Bechtel. Bd. III, 1888, 1889, 1895; II, 2, 1890; II, 3, 4, 5, 1892-1897; IV 1, 1886; IV, 2, 1888.

2. *Leges Graecorum sacrae e titulis collectae*, ed. J. de Prott et L. Ziehen I : *Fasti sacri*, ed J. de Prott. Leipzig, Teubner, 1896.

3. H. Swoboda, *Griechische Volksbeschlüsse*. Leipzig, Teubner, 1890.

possibles et dont chaque relation de fouilles ou de voyages contient une quantité plus ou moins grande; non plus que les articles tout aussi nombreux qui s'occupent de les commenter ou de les compléter. Je me contenterai de rappeler qu'un nouveau fragment de la chronique sur marbre de Paros, comprenant les années 336 à 299, a été découvert et publié par A. Wilhelm[1]. Malheureusement, les fouilles, organisées au même endroit par Rubensohn pour tâcher de retrouver d'autres restes de ce document, ont été infructueuses.

Papyrus, manuscrits. — C'est à partir de l'année 1878 que les découvertes de papyrus ont augmenté dans d'énormes proportions. A cette époque, des marchands arabes trouvèrent dans les monceaux de décombres de Crocodilopolis (Arsinoë, près de Medinet-el-Fayoum) de grandes quantités de papyrus grecs et arabes et les apportèrent au marché du Caire. Presque tous les grands musées d'Europe en possèdent, et les prix relativement élevés qu'on les paya ont eu pour résultat de rendre les fellahs qui travaillent à la recherche des antiques dans d'autres parties de l'Égypte (Hermopolis Magna, la Thébaïde, la Grande-Oasis, etc.) plus attentifs aux débris de papyrus qu'ils exhument. La grande quantité de manuscrits, surtout d'actes privés rédigés en grec, en latin, en copte, en arabe et en persan qui ont été découverts dans le Fayoum, fit d'abord croire qu'on était tombé sur les restes des archives de la ville. Mais les recherches faites sur place même par A. Ermann[2] et Schweinfurth[3] ont démontré que cette idée est erronée. Les papyrus qu'aujourd'hui l'on conserve avec tant de soin dans les musées d'Europe et qu'on étudie de si près proviennent bien plutôt des tas de balayures des villes égyptiennes; grâce à la sécheresse du sol, ils se sont conservés avec d'autres déchets dans les décombres. Cette explication s'est trouvée confirmée par les fouilles dirigées pour la première fois d'une façon systématique par les Anglais sur l'emplacement d'Oxyrhynchus (Bennesa). La présence au même endroit d'une grande quantité de documents officiels, ayant entre eux des rapports étroits, qui avait fait croire d'abord que l'on se trouvait en présence des archives d'Arsinoë, s'explique par le fait que des liasses de documents devenus sans valeur avaient été mis au rebut à des endroits déterminés.

Comme la plupart de ces papyrus ont été disséminés dans les musées européens et que, sur l'emplacement même des fouilles, il se trouvait généralement un grand nombre de fellahs qui se parta-

1. A. Wilhelm, dans les *Mittheilungen des deutschen archaeol. Institutes. Athen. Abthlg.*, Bd. XXII, S. 183 ff.

2. *Die Herkunft der Fayyum papyrus.* (*Hermes*, Bd. XXI, S. 535 ff.)

3. *Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde.* Berlin, 1887.

geaient le butin, il arrive fréquemment que les débris d'un seul et même rouleau se trouvent dans différents musées ; il ne sera possible de les reconstituer qu'au fur et à mesure que paraîtront les publications. U. Wilcken[1], le plus compétent des savants allemands en cette matière, nous a ainsi montré qu'une série des fragments de la collection d'Oxford s'adaptent exactement aux déchirures de plusieurs des papyrus conservés à Londres. Jouguet a découvert au musée de Ghizeh un fragment appartenant au même rouleau qu'un très intéressant procès-verbal conservé à Berlin et rendant compte des négociations entre des envoyés d'Alexandrie et l'empereur Claude[2]. Nous trouvons la relation d'une audience semblable accordée par l'empereur Trajan à des envoyés d'Alexandrie sur des fragments qui se trouvent à Paris et à Londres et qui appartiennent au même rouleau[3]. Cette dispersion des originaux dans les musées, leur publication dans un grand nombre de revues rendent fort difficile le travail des savants. Dans ces derniers temps, cependant, des dispositions ont été prises pour remédier à cet inconvénient.

Les papyrus découverts se partagent en deux grands groupes, très différents l'un de l'autre. Le premier groupe comprend des copies d'œuvres littéraires, faites tantôt par des particuliers, — c'est le cas de beaucoup le plus fréquent, — tantôt par des scribes de profession. Le second groupe est formé par les documents officiels ou privés des genres les plus divers et par les lettres. Le premier groupe est moins nombreux ; il est donc naturel qu'on ait pu en cataloguer le contenu plus tôt et plus complètement qu'on n'a pu le faire pour le second. Mais il est tout aussi naturel que, les découvertes se multipliant sans cesse, tous les travaux parus jusqu'à présent aient besoin d'être complétés. Les comptes-rendus déjà anciens, comme par exemple celui de F. Blass[4], sont depuis longtemps dépassés. Pour le public français, Couvreur, dans la *Revue de philologie* (vol. XX, 1896, p. 165), a réuni, classés par nom d'auteurs, les manuscrits sur papyrus qui étaient connus à ce moment-là.

Le catalogue de Hæberlein[5] n'a paru que plus tard, ce qui a permis à l'auteur d'augmenter considérablement le nombre des numé-

1. U. Wilcken, dans les *Götting. gelehrte Anzeigen*, S. 716 ff. 1894.
2. U. Wilcken, dans *Hermes*, Bd. XXX, S. 481 ff.; *Berl. phil. Wochenschrift*. 1896, S. 617; 1897, S. 410.
3. U. Wilcken, dans *Hermes*, Bd. XXVII, S. 464 ff.; XXX, S. 481 ff.
4. F. Blass, *Die Entdeckungen auf dem Gebiete der classischen Philologie*. Kiel, 1892. Universitætsschrift.
5. Häberlein, *Die griechischen Papyrushandschriften*, Centralblatt für Bibliothekswesen, Bd. XIV, S. 1 ff., 201 ff., u. s. w.

ros. Il n'a pu cependant y joindre ceux qui ont paru à la fin de 1897 et dans le courant de 1898. Le nombre en est appréciable; ainsi le premier volume des papyrus d'Oxyrhynchus, publié par Grenfell et Hunt, ne contient pas moins de trente-deux nouveaux textes manuscrits.

Pour les actes privés, rédigés sur papyrus, il n'existe encore aucun recueil de ce genre. U. Wilcken[1] a exposé les découvertes connues jusqu'à ce jour et a tenté de classer par groupes ces riches matériaux. Il a fait observer que les Anglais seuls, jusqu'à présent, ont organisé les fouilles de papyrus avec méthode, que les autres nations cultivées pourraient faire de même, et que les académies ou les sociétés savantes qui en prendraient l'initiative en seraient largement récompensées. Il est à désirer que cet avis ait rencontré des auditeurs favorables, de même qu'un projet proposé dans la même conférence et qui est en voie d'accomplissement. Il va paraître chez Teubner à Leipzig, sous le titre : *Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete*, une revue internationale qui réunira toutes les publications ayant trait à ce genre d'études. Il sera donc à l'avenir bien plus facile de jeter un coup d'œil d'ensemble sur ces matériaux variés et de les utiliser avec fruit pour la science. Non moins utile est le résumé des publications antérieures concernant les documents grecs sur papyrus, que P. Viereck a commencé à publier en 1898 dans le *Jahresbericht für Alterthumswissenschaft*. Il serait désirable seulement que ce travail fût aussi publié séparément en librairie.

Parmi les textes en prose, — je renonce à m'occuper de ceux en vers, — l''Αθηναίων πολιτεία d'Aristote est incontestablement le plus important. Je reviendrai plus loin sur les sources qu'il a utilisées et sur la valeur de son ouvrage. Je ne m'occuperai ici que de ce qui regarde le texte, l'auteur à qui il doit être attribué et l'époque de sa composition. Le travail le plus complet aujourd'hui sur le sujet, sans oublier les études nouvelles d'U. Wilcken sur l'original qui est à Londres, nous est fourni dans la troisième édition du texte par G. Kaibel et U. v. Wilamowitz-Möllendorff[2]. L'appareil critique est contenu dans la seconde édition donnée par F. Blass[3], mais comme cette édition remonte à 1894, il est nécessaire d'y joindre les observations de U. Wilcken[4] et les remarques de F. Blass lui-même[5]. Les efforts

1. U. Wilcken, *Griechische Papyri, die griechischen Papyrusurkunden*. Berlin, Reimer, 1897.
2. *Aristotelis* 'Αθηναίων πολιτεία. Berlin, Weidmann, 1898.
3. *Aristotelis* Πολιτεία 'Αθηναίων, iterum ed. F. Blass. Lipsiae, Teubner, 1894.
4. *Hermes*, Bd. XXX, S. 619 ff.
5. *Neue Jahrbücher f. class. Philolog.*, Bd. 153, S. 32 ff.

tentés par F. Cauer[1] et F. Ruehl[2] pour attribuer l'ouvrage non pas à Aristote, mais à son école, l'hypothèse de J. Schwarcz[3], qui lui donnait pour auteur Héraclide de Pont, ont été réduits à néant par les autres érudits. Immédiatement après que le texte fut connu, l'Anglais C. Torr et H. Lipsius[4] en ont placé la rédaction entre les années 329-328 et 325-324; cette opinion, à laquelle chacun d'eux était arrivé de son côté, est presque généralement admise maintenant. Les déductions de H. Nissen[5], qui attribue l'ouvrage à Aristote, mais qui en place la rédaction entre le mois d'octobre 324 et le mois de juillet 323, ont été réfutées par B. Keil[6]; en dernier lieu, U. v. Wilamowitz[7], dans son étendu et important ouvrage sur Aristote, a formulé plus nettement encore les arguments qui militent en faveur de la première hypothèse. Un plus grand nombre d'articles, relatifs à ces controverses, sont indiqués dans le compte-rendu que V. v. Schöffer[8] a dressé et qui va jusqu'en mai 1895.

Aux débris de la littérature grecque appartiennent encore des fragments des deux discours d'Hypéride contre Philippides et Athénogène qui ont été trouvés récemment. Herwerden[9] et F. Blass[10] ont étudié le discours contre Philippides. C'est encore F. Blass[11] qui nous a donné l'édition la plus complète des discours et fragments de discours d'Hypéride, conservés, comme l'on sait, presque uniquement sur des papyrus égyptiens. F. Ruehl[12] assigne à ce fragment une autre date que ses collègues et en conclut que le discours contre Philippides n'est pas d'Hypéride. Tandis que F. Blass[13] en place la rédac-

1. F. Cauer, *Hat Aristoteles die Schrift vom Staat der Athener geschrieben?* Stuttgart, 1891. (Cf. *Rev. hist.*, XLIX, 301.)

2. *Rheinisches Museum*, N. F. Bd. 46, S. 426 ff.; le même, dans le t. XVIII des *Fleckeisen'schen Jahrbücher, Supplementband*, S. 675 ff.

3. J. Schwarcz, *Die Demokratie*, II Bd., I Lfrg. Leipzig, Friedrich, 1891.

4. H. Lipsius, dans les *Berichte* de la *Sächsische Gesellsch. der Wissenschaften*, S. 45. 1891.

5. *Rhein. Mus.*, N. F. Bd. 47, S. 197 ff.

6. B. Keil, *Die Solonische Verfassung in Aristoteles Verfassungsgeschichte Athens*, S. 127 ff. Berlin, Gærtner, 1892.

7. U. v. Wilamowitz-Möllendorff, *Aristoteles und Athen*, 2 Bænde. Berlin, Weidmann, 1893.

8. *Jahresbericht für class. Alterthumswissenschaft*, Bd. 75, S. 1 ff.; Bd. 83, S. 181 ff.

9. *Mnemosyne*, Bd. XI, S. 399 ff.

10. *Jahrbücher für class. Philologie*, 145 Bd., S. 99 ff., 575 ff.

11. *Hyperidis orationes sex, cum ceterarum fragmentis*, ed. F. Blass; editio tertia insigniter aucta. Leipzig, Teubner, 1895.

12. *Jahrbücher f. class. Philol.*, Bd. 145, S. 44 ff.

13. *Ibid.*, Bd. 145, S. 97 ff. und S. 577.

tion avant la mort de Philippe, en 337 ou dans la première moitié de 336, U. Kœhler[1] la date de l'hiver 336-335. Sur le discours contre Philippides, nous avons également un article de F. Blass[2] avec lequel il faut en comparer deux autres de Vogt[3] et de Lipsius[4].

Parmi les fragments plus ou moins considérables d'œuvres littéraires en prose inconnues jusqu'alors, ceux que Flinders-Petrie a extraits des cercueils en carton de Tell-Gurob sont les plus intéressants à cause de leur haute antiquité. Ces papyrus appartiennent à l'époque de Ptolémée II et III. Il ne m'appartient pas de relater ici les travaux auxquels a donné lieu la découverte des manuscrits, d'aussi ancienne date, de Phaidon et de Laches sur l'histoire du texte de Platon. Je dois de même passer sous silence les notions nouvelles qui nous ont été fournies sur Homère par la découverte de plusieurs textes homériques de l'époque des Ptolémée dont les philologues alexandrins ne s'étaient pas occupés. Moins importants sont naturellement les résultats fournis par les manuscrits postérieurs à l'ère chrétienne sur l'histoire des textes de Thucydide, Xénophon, Démosthène, Eschine, Isocrate et d'autres auteurs[5]. — Parmi les papyrus de Flinders-Petrie se trouve également un fragment qui, d'après son caractère, tient le milieu entre une œuvre littéraire et un document d'ordre privé proprement dit : c'est un récit sur la guerre faite en 247-246 par Ptolémée Évergète contre le royaume de Syrie et dans lequel les événements sont racontés par l'auteur, tantôt à la troisième, tantôt à la première personne. U. Kœhler[6], qui a consacré à ce texte une excellente étude, frappé de l'exactitude avec laquelle sont notées les heures de jour et les veilles de nuit, conclut que ce papyrus est une copie hâtive du rapport officiel que le commandant de la flotte égyptienne adressa à son roi. La prise d'Antioche y est décrite entre autres. Tandis que Kœhler, U. Wilcken[7] et A. Wilhelm[8] considèrent la première partie de la relation comme ayant trait à des événements accomplis en Cilicie et voient dans la seconde partie la description de l'entrée des Égyptiens à Antioche sur l'Oronte, M. de Wilamowitz place, avec raison à mon sens, tous ces événements en Cilicie, et la

1. *Sitzungsberichte d. Berliner Akad.*, S. 931 ff. 1891.
2. *Jahrb. für class. Philol.*, 147 Bd., S. 145 ff.
3. *Wiener Studien*, Bd. XVI, S. 168 ff.
4. *Philologus*, N. F. Bd. IX, S. 39 ff.
5. *Jahrb. für Philol.*, Bd. 145, S. 33 ff.; Lipsius, dans les *Berichte der kgl. sæchsischen Ges. d. Wissensch.*, 1893, S. 6 ff.; W. v. Hartel, *Ueber die griech. Papyri Erzherzog Rainer*. Wien, Gerold, 1886.
6. *Sitzungsber. der Berl. Akad.*, S. 445 ff. 1894.
7. *Hermes*, XXIX, S. 450.
8. *Zeitschrift f. d. öster. Gymnasien*, Bd. 45, S. 911. 1894.

ville d'Antioche dont il est question, non sur l'Oronte, mais sur le Kragos (voir Mahaffy, *Empire of the Ptolemies*). Un fragment de papyrus découvert également et publié par Flinders-Petrie contient une description du Pirée. Ce même document a été réédité par U. Wilcken[1] et E. Curtius[2]. Ainsi que je l'ai fait observer précédemment déjà, le premier volume des papyrus d'Oxyrhynchus publié par Grenfell et Hunt (Londres, 1898) contient de nombreux restes d'œuvres littéraires parmi lesquels un fragment assez considérable d'une copie de Thucydide, un plus petit d'Hérodote, enfin un manuel chronologique inédit, mais malheureusement de peu de valeur, pour les années 355-345 av. J.-C.

Si considérable que soit la quantité de textes littéraires connus grâce à la découverte des papyrus, ces textes ne sont qu'une infime minorité en comparaison de ceux du second groupe, les documents privés et les lettres. La série de ces derniers textes s'étend de l'époque de Ptolémée II jusqu'à la domination byzantine et au delà, jusqu'aux premières années qui suivirent la conquête de l'Égypte par les Arabes.

De même que, parmi les textes littéraires, ceux de la collection de Flinders-Petrie offrent, à cause de leur haute antiquité, un intérêt tout spécial, de même les documents très variés datant de l'époque de Ptolémée II et de Ptolémée III sont extrêmement instructifs. Les obligations, les comptes, les ordonnances, les lettres administratives et privées de tout genre offrent pour la forme et pour le fond beaucoup de rapports avec les inscriptions de cette époque. Les nombreux testaments de soldats forment un appoint important pour l'étude de l'histoire proprement dite. En effet, comme l'ont prouvé U. Wilcken et K. Wessely[4], ce ne sont pas des vétérans, mais des soldats en activité qui ont rédigé ces testaments passés devant des fonctionnaires royaux et sous la garantie de l'État. Comme les Ptolémées, de même que les autres diadoques, avaient besoin d'une armée exercée et toujours prête, ils s'attachaient un grand nombre de soldats et d'officiers en leur assignant des lots de terrains sur lesquels ils devaient s'établir prêts à être appelés sous les drapeaux; ils se créaient ainsi, à côté des mercenaires, une armée régulière. Ces colonies militaires macédoniennes, dont la fondation remonte jusqu'à Philippe et Alexandre Grand, ont servi de modèle aux colonies de vétérans qui ont exis-

1. *Berl. philol. Wochenschrift*, IX, S. 1546 ff. 1889.
2. *Stadtgeschichte von Athen*, S. CXX. Berlin, Weidmann, 1891.
3. *Götting. gel. Anzeigen*, S. 130 ff.
4. K. Wessely, *Bemerkungen zu einigen Publikationen auf dem Gebiete der älteren griechischen Palæographie*. 1892.

dans l'empire romain depuis la fin de la république. Une étude de Schulten[1] traite cette question en ce qui concerne les royaumes de Syrie et de Pergame, pour lesquels nous trouvons dans les inscriptions des renseignements analogues à ceux que fournissent ces papyrus égyptiens. Les papyrus de Flinders-Petrie montrent que dans le Fayoum, dont le sol a été lotisé, des Grecs de tous les pays, mais aussi de nombreux Barbares, vivaient côte à côte; les Barbares pouvaient même arriver à des grades élevés dans la garde à cheval des Ptolémées. Ainsi, grâce à l'extension des relations internationales qui caractérisa l'époque postérieure à Alexandre le Grand, on voit s'accomplir, du moins dans les armées des diadoques, la fusion entre les Hellènes et les Barbares qu'avait rêvée Alexandre et qu'Aristote signalait comme un danger.

Les papyrus et les inscriptions sur coquilles (ostraka) de l'époque des Ptolémées vont être réunis en un *Corpus* et seront ainsi accessibles aux savants; ce travail est confié aux mains autorisées de U. Wilcken. Le plus considérable des papyrus grecs connus jusqu'à présent contient une partie des dispositions prises par Ptolémée II pour l'administration des finances et nous fournit des renseignements inappréciables sur l'histoire de l'administration intérieure des Ptolémées. Les œuvres littéraires ne nous apprennent presque rien là-dessus; elles ne nous renseignent guère que sur les événements de la politique extérieure. La découverte d'un si riche trésor de documents impose à la science l'obligation de combler cette lacune de la tradition littéraire. Les inscriptions grecques de l'époque des Ptolémées, les textes hiéroglyphiques et démotiques d'Égypte devront être employés dans ce même but; bref, il reste à faire pour l'Égypte le travail que Th. Mommsen a exécuté pour l'époque impériale romaine dans le cinquième volume de son histoire. Je mentionnerai plus tard encore une série d'ouvrages qui peuvent être considérés comme préparatoires à ce travail; pour le moment, je rappellerai seulement que Strack nous a donné un bon recueil des inscriptions grecques concernant les Ptolémées.

Le nombre des documents et des lettres datant de l'époque des Ptolémées est de beaucoup dépassé par celui des papyrus de l'époque impériale romaine. Les fouilles du Fayoum en particulier ont mis au jour des monuments de cette période qui nous donnent d'étonnants aperçus de l'administration de l'Égypte sous les empereurs romains; ces données se compléteront encore quand l'ensemble des matériaux sera publié. Dès à présent, d'importants résultats sont acquis, dissé-

1. *Hermes*, Bd. XXXII, S. 523 ff.

minés, il est vrai, dans d'innombrables articles de revues (U. Wilcken, K. Wessely, Gradenwitz, Th. Mommsen, Viereck, P. Meyer, etc.). Le système des impôts est le mieux connu; nous savons maintenant qu'en dehors de la déclaration de propriété faite tous les ans en vue des impôts, des registres de famille devaient être dressés tous les quatorze ans pour le recensement. Ces documents nous fournissent des données très précises sur les impôts à payer en nature ou en argent, sur le taux de l'intérêt dans les affaires de prêt, sur les formalités auxquelles étaient soumis les ventes et les échanges, les mariages et les divorces, sur la gestion financière des employés du gouvernement, sur les dépôts d'argent confiés à certaines administrations religieuses, par exemple au temple de Jupiter Capitolin à Arsinoë, du temps de Commode. L'Égypte est restée, aussi sous la domination des Romains, la terre promise d'une bureaucratie écrivassière, et a été administrée par une véritable armée de fonctionnaires, de fermiers et de sociétés de fermage, de maires de villages et de leurs scribes. Presque tous ces employés, à commencer par le stratège du district, tenaient un journal d'administration (ὑπομνηματισμοί) dont les copies étaient déposées aux archives, où l'on conservait aussi les autres actes innombrables des bureaux.

Si l'État développe ainsi la manie de la paperasserie, il n'est pas étonnant que dans la vie privée et le commerce journalier on contracte la même habitude; aussi trouvons-nous, à côté des documents officiels concernant la vie publique, ceux qui ont un caractère privé et de nombreuses correspondances.

Le Musée de Berlin, et, grâce à la libéralité de l'archiduc Rainer, celui de Vienne, possèdent un grand nombre de documents de ce genre. Récemment, la bibliothèque de Heidelberg en a acquis aussi une petite partie. De ceux-ci rien n'est encore publié; les papyrus qui se trouvent à Leipzig et à Dresde l'ont été dans les Mémoires de la *Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaft*, par K. Wessely. Dans ces derniers temps, Berlin comme Vienne ont commencé la publication de leurs papyrus grecs dans des recueils particuliers. Ces deux ouvrages seuls seront brièvement mentionnés ici.

U. Wilcken, Viereck et Krebs[1] ont publié jusqu'à présent, en deux volumes pourvus de riches index, jusqu'à 696 textes, dont quelques-uns très considérables, de la collection de Berlin. Il a paru une première livraison du troisième volume. Les inscriptions

1. *Aegyptische Urkunden aus den königl. Museen zu Berlin.* Griechische Urkunden I und II. Berlin, Weidmann, 1897-1898. III Bd., 1 Heft. 1898.

sont reproduites par l'autographie sur un seul côté des feuillets. Le texte est transcrit, la séparation des mots et tous les signes de ponctuation sont indiqués, les sigles et les signes de numérotation sont reproduits en fac-similé, les abréviations sont résolues et des explications complémentaires fournies dans la mesure du possible. Les éclaircissements et la description des papyrus sont réduits au strict minimum. En marge ont été ajoutées des indications bibliographiques très complètes, et, là où la réduction est possible, on a ramené les dates à celles de notre ère. Les additions, les passages illisibles et les omissions des scribes sont indiqués d'une façon visible par des signes spéciaux. Des planches, qui ont été insuffisamment déchiffrées, ou d'autres qui pourront être complétées à l'aide de fragments trouvés parmi les papyrus non encore déchiffrés, sont mises de côté pour être ultérieurement publiées. Cette méthode, imitée depuis par Nicole pour la publication des papyrus de Genève, pourrait sembler défectueuse si l'on ne prenait en considération que les exigences et l'intérêt des paléographes; mais elle a l'avantage de ne pas revenir cher et d'être éminemment pratique, étant donnée l'impossibilité de reproduire photographiquement tous les documents sur papyrus, comme cela se fait par exemple à Londres.

A Vienne, c'est Wessely qui est chargé de publier les papyrus grecs. Plusieurs recueils d'inscriptions puisées à ce riche trésor avaient déjà paru, mais la somme totale publiée jusqu'à présent ne dépassait pas 247 textes grecs concernant le droit. Immédiatement après l'acquisition des papyrus de l'archiduc Rainer, les savants qui avaient été chargés de les dépouiller commencèrent à rendre compte, dans des brochures périodiques, du travail de déchiffrement[1]. Ce travail a fait connaître à la fois des textes littéraires et des actes privés; il ne sera pas question des premiers ici. Plus tard, lorsqu'on organisa une exposition des fragments reconstitués, parut un catalogue de luxe comprenant 300 numéros[2]. Enfin, il a été publié dans un grand recueil tout ce qui est maintenant complet. Pour les textes grecs, à l'exclusion des textes littéraires, il a paru jusqu'à présent un volume de documents juridiques comprenant des contrats de vente, des actes financiers, des actes de procédure, des contrats de mariage, des contrats de location trouvés en partie dans le Fayoum, en partie à Hermopolis Magna. Non seulement Wessely[3], mais encore Mitteis

1. *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*, VI Bde. Wien, 1887-1897.

2. *Papyrus Erzherzog Rainer. Führer durch die Ausstellung*. Wien, Holder, 1894.

3. *Corpus papyrorum Raineri archiducis Austriae*, vol. I. Griechische Texte

ont ajouté à ce recueil de textes de volumineux articles qu'on ne s'attendait guère à trouver là. Leur publication soulève encore d'autres critiques; en particulier, il serait désirable qu'elle fût faite plus rapidement, au risque même d'offrir les défauts inévitables dans toute édition princeps. Pour atteindre ce but, il faut sans doute à Wessely des collaborateurs qui ne peuvent lui faire défaut à Vienne.

Bien peu nombreux, en comparaison des papyrus, sont les manuscrits inédits découverts dans les bibliothèques européennes. Il s'en trouve un, cependant, du plus haut intérêt pour l'histoire grecque. Jusqu'à présent l'histoire des successeurs d'Alexandre le Grand, rédigée par Arrien, ne nous était connue que par les extraits que Photius en avait donnés dans sa collection. On pouvait encore en retrouver des traces dans Diodore, Plutarque et d'autres auteurs. Voici que R. Reitzenstein[1] a eu la bonne fortune d'en découvrir plusieurs feuillets palimpsestes dans un manuscrit du Vatican. Le passage appartient au septième livre de l'Histoire des diadoques et nous apporte la preuve qu'Arrien l'avait traitée d'une façon aussi approfondie que son expédition d'Alexandre.

Dans la collection du patriarcat de Jérusalem, il a été trouvé un manuscrit relatif à l'histoire d'Alexandre le Grand; il contient un court récit, fait en style de manuel, des événements écoulés entre la bataille du Granique et celle d'Arbèles. Malheureusement c'est un document de médiocre valeur, comme l'a prouvé Ruehl[2]. De cette même collection, appartenant à l'origine au couvent de Saint-Sabbas et transportée à Jérusalem, proviennent aussi des fragments du manuel de mythologie d'Apollodore qui, réunis à des extraits du même manuel trouvés au Vatican, ont été publiés dans la dernière édition des *Mythographi Graeci* de Wagner[3]. Le quatrième livre de la bibliothèque d'Apollodore peut être à présent reconstitué à peu près sans lacune; le texte des autres livres existe dès à présent à peu près complet.

Adolf Bauer.

(Sera continué.)

herausgeg. von K. Wessely, I. Rechtsurkunden unter Mitwirkung von L. Mitteis. Wien, 1895.

1. R. Reitzenstein, *Arriani* τῶν μετ' Ἀλεξάνδρον *libri septimi fragmenta e codice Vaticano rescripto*, nuper iteratis curis lecto. Breslauer philol. Abhandlungen III, 3. Köbner, 1888.

2. *Jahrbücher f. Philol.*, 151 Bd., S. 558 ff.

3. *Apollodori bibliotheca*, ed. R. Wagner. Leipzig, Teubner, 1894. Tome I des *Mythographi Graeci*.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Léon Halkin. **Les esclaves publics chez les Romains** (fasc. I de la *Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège*). Bruxelles, Office de publicité, 1897. In-8°, 250 pages.

Demolin. **Les Collegia Juvenum dans l'empire Romain** (extrait du t. I du *Musée belge*). Louvain, Peters, 1897. In-8°, 44 pages.

Le travail de M. Halkin inaugure très brillamment la bibliothèque de la Faculté des lettres de Liège. Il est tout à fait digne de M. Waltzing, qui l'a inspiré. M. H. n'a négligé aucun des textes épigraphiques ou juridiques concernant les esclaves publics à Rome et dans les municipes; il les a étudiés et discutés avec une critique très sûre et très sage; il a évité toutes les digressions historiques ou nécrologiques auxquelles plus d'un débutant se serait laissé entraîner par un tel sujet; il a bien réparti les différentes subdivisions de sa thèse; il a eu le courage, faisant ce catalogue des inscriptions relatives à l'esclavage public, de ne point les transcrire intégralement en caractères épigraphiques; il a évité tous ces trompe-l'œil de l'érudition, qui sont une forme de l'hypocrisie chez les prétendus savants. — Le livre abonde en faits nouveaux et en conclusions utiles; p. 116, 119-120, je recommande les chapitres sur la situation privilégiée faite aux esclaves de l'État, en particulier sur les effets et le caractère des mariages qu'ils contractaient; p. 199, voyez, à cet égard, la situation un peu différente des esclaves municipaux. — P. 96, p. 176, etc., il faut renvoyer à Hirschfeld, *die Sicherheitspolizei in der rœmischen Kaiserzeit;* p. 126, sur les *operae* des affranchis, il importait de citer le t. II des *Institutions politiques* de Fustel de Coulanges. — M. H. n'a-t-il trouvé, en archéologie figurée, aucun renseignement sur ses esclaves? — P. 161, dans l'inscription de Bordeaux, I, n° 85, je persiste à interpréter *P* par *p(ublica)* et non par *p(atrona);* il me semble que le mot *comiti* et le nom de *Diario* nous placent dans un milieu servile. Je suis convaincu que M. H. trouverait encore beaucoup à glaner dans les Vies de saints.

Le travail de M. Demolin sur les *collegia* des *juvenes* a les mêmes qualités d'exactitude et de sobriété, avec un peu moins de sûreté scientifique et de pénétration. Toute la question du *flamen Juventutis* et des *juvenes* en Gaule me paraît à revoir et à compléter (cf. Allmer, *Revue épigraphique*, n° 71, 1893, p. 242).

L'une et l'autre de ces publications sont une nouvelle preuve de l'activité philologique de la Belgique contemporaine. Il se forme chez nos

voisins une école d'érudition classique, fort bien douée, très intelligem ment dirigée, ayant des qualités de prudence, d'exactitude, de probit toutes particulières. Il est certain que la principale impulsion, du moin dans les travaux d'épigraphie, est due à M. Waltzing. Heureu homme qui, il y a quelques années, n'était encore qu'un excellen élève et qui, dès maintenant, peut former des élèves dignes de lui e continuant son œuvre! Je l'envie de tout cœur.

C. JULLIAN.

William Holden HUTTON, B. D. **The Church of the Sixth Century** six chapters in ecclesiastical history. London, Longmans, 1897 In-12, xx-314 pages.

Cet ouvrage constitue une esquisse plutôt qu'une étude détaillée d l'histoire ecclésiastique du VIe siècle. L'auteur a réuni en six chapitres d'une lecture facile et agréable, les réflexions que lui ont inspirées e l'examen des documents du règne de Justinien et un voyage à Cons tantinople. Son livre est donc une de ces œuvres de vulgarisatio savante qui s'adressent autant aux érudits qu'au public; son utilité n consiste pas seulement à rendre accessibles à tous les résultats de recherches scientifiques, mais aussi à fixer l'état des connaissances qu nous possédons à l'heure actuelle sur l'Église du VIe siècle. M. H réunit la double qualité nécessaire à cette entreprise : il a étudié pa lui-même toutes les questions qu'il expose, et il les présente avec clart et simplicité, en les relevant d'une pointe de passion qui donne a livre comme un intérêt plus actuel. La personne de Justinien form en effet le lien qui réunit les différents chapitres; l'auteur, qui témoign pour l'œuvre de cet empereur d'une grande admiration, lui a peut-êtr trop sacrifié ses contemporains. Il est vrai que Constantinople fu durant cette période, le centre religieux du monde européen. Il exis tait pourtant à la même époque une église de Gaule et une église d'Ir lande qui vivaient de leur vie propre et étaient bien indépendantes d l'empire d'Orient. Bien plus, le VIe siècle est le siècle de saint Beno et de saint Columban autant que de Justinien; leur réforme monas tique n'a subi aucune influence orientale. L'auteur les néglige toutefoi et volontairement (p. 9). Il est permis de se demander s'il en avait l droit et si, au lieu de donner à son ouvrage un titre aussi général, n'eût pas mieux fait de l'intituler : « L'œuvre ecclésiastique d Justinien. »

Cette réserve faite et l'ouvrage ramené à ce qu'il est réellemen c'est-à-dire à une étude d'histoire byzantine, l'unité du plan appara mieux. L'auteur passe en revue les divers domaines religieux, dan lesquels s'est manifestée l'activité de Justinien, et la première questio qu'il étudie est celle des rapports entre l'Église et l'État. M. H. a pré senté avec beaucoup d'à propos les principaux textes du Code et de

Novelles qui indiquent la pensée de Justinien. Le rapprochement qu'il établit entre cette législation et les mesures prises à la même époque vis-à-vis de l'Église par les rois ostrogoths d'Italie est d'un grand intérêt. Peut-être eût-il fallu rechercher, non plus d'après les lois, mais à l'aide des chroniques, comment ces mesures avaient été appliquées. Ainsi, la réforme des monastères, dont l'importance a été si grande, est à peine indiquée en quelques lignes (p. 25). C'est avec raison que l'auteur appelle Justinien un « saint Benoît législateur; » il aurait dû montrer en quoi sa réforme ressemble à celle de saint Benoît et insister sur la substitution des monastères basiliens aux anciennes « laures, » où les ermites menaient une vie presque indépendante. Mais la question qui préoccupe le plus l'auteur dans ce chapitre est celle de l'attitude de Justinien vis-à-vis de l'Église. Faut-il voir dans son gouvernement, suivant l'expression de M. Bury, « un caesaropapisme? » A-t-il été, comme le veut M. Bryce, « un pape temporel? » En un mot, les efforts de Justinien ont-ils contribué à subordonner l'Église à l'État? L'auteur n'ose laver complètement son héros de ce reproche; mais il insiste, et avec raison d'ailleurs, sur les immenses privilèges accordés par lui à l'Église. Il est vrai que Justinien a affermi le droit de juridiction que s'étaient déjà arrogé les évêques en leur confiant le jugement des causes mixtes et en leur permettant même d'intervenir dans la justice séculière (Novelles, 83, 86). Mais peut-on considérer comme indépendante du pouvoir une Église qui reçoit de lui toutes les règles de sa discipline intérieure? Élection et ordination des évêques, dignité du clergé, respect de la hiérarchie, règlement des monastères, précaution contre la simonie et l'aliénation des biens de l'Église, Justinien a abordé dans sa législation toutes les parties de l'organisation ecclésiastique. Il a vraiment agi en « évêque du dehors » et mérité par là le surnom de « pape temporel, » dont l'auteur essaye, mais en vain, d'atténuer l'énergie. Jamais à aucune époque l'Église n'a subi un pareil despotisme, et il eût été intéressant de rechercher si elle l'admit toujours sans protestation. Il est vrai que toutes les mesures prises par l'État sont essentiellement religieuses d'esprit et ne tendent qu'à fortifier la situation de l'Église en faisant régner chez elle l'ordre et la régularité. Il est vrai qu'à cette époque, en Orient comme en Occident, l'État et l'Église se pénètrent tellement qu'il est difficile de dire laquelle des deux puissances dirige l'autre. Le régime établi par Justinien n'en est pas moins un régime d'oppression, et l'Église elle-même eut à se repentir plusieurs fois de la lourde protection qui lui était accordée. De même faut-il voir une inspiration religieuse dans les articles des Institutes et des Novelles relatifs à la condition de la femme et des esclaves. Les Institutes, ce manuel destiné aux étudiants en droit, ne font que résumer la législation antérieure. Bien avant Justinien, et dès l'époque des Antonins, les empereurs avaient donné plus de liberté à l'épouse et plus de garantie à l'esclave. Justinien n'a fait que reconnaître le régime dotal, vieux déjà de huit siècles, et les

articles qu'il a consacrés au divorce s'inspirent plus de l'ancienne tradition romaine que de la législation ecclésiastique. Il en est ainsi des mesures qui sont prises en faveur des esclaves; elles avaient pour préface les lois si humaines par lesquelles les Antonins avaient essayé de protéger les esclaves contre les mauvais traitements, de leur constituer une famille et en un mot d'en faire des hommes[1]. Pour nous résumer, le Justinien que nous présente M. H. ressemble un peu trop à Charlemagne. L'auteur a négligé de mettre en lumière le fond d'idées juridiques que Justinien tenait, non de son éducation chrétienne, mais de la tradition de ses prédécesseurs, les Augustes du IIIe siècle.

Le second chapitre est intitulé : « L'Église grecque et ses missions. » L'auteur y étudie en réalité deux questions : quelle était au VIe siècle la source de l'autorité dogmatique dans l'Église? Quels efforts l'Église grecque a-t-elle faits à cette époque pour étendre son territoire? M. H. a remarqué avec raison qu'au VIe siècle les patriarches orientaux jouissaient d'une grande indépendance vis-à-vis du pape, mais peut-être s'est-il un peu hâté de prêter aux contemporains de Justinien des conceptions dogmatiques trop précises sur le pouvoir des patriarches. Il remarque lui-même avec raison que, si Justinien a reconnu au patriarche de Constantinople le titre d'œcuménique (Code, 1, 11, 24), il n'a pas entendu par là lui donner une juridiction universelle, mais plutôt lui décerner un titre honorifique. Il est donc bien étonnant que M. H. considère comme immuable la position prise par l'Église de Constantinople au cours de l'histoire vis-à-vis des papes. Il est encore plus étrange que, pour éclairer l'histoire du VIe siècle, il juge à propos de citer un document de la fin du XIXe siècle, l'encyclique adressée par le patriarche Anthime au pape Léon XIII en 1895. Jamais, affirme l'auteur, depuis l'époque de Justinien, la pensée de l'Église grecque n'a varié sur ces questions. C'est là un singulier parti pris d'oublier l'histoire; les rapports entre le pape et le patriarche de Constantinople étaient si peu fixés au VIe siècle que depuis cette époque jusqu'à la nôtre les schismes et les tentatives de rapprochement se sont succédé sans interruption. Les négociations mêmes de Justinien avec les divers papes qui ont régné en même temps que lui prouvent que pour ses contemporains la « primauté de Pierre » était un fait incontesté. S'il a d'ailleurs maltraité quelques papes, tels que ce Vigile, qu'il a envoyé en exil, on ne voit pas qu'il ait ménagé davantage les patriarches de Constantinople : Anthime et Eutychius sont là pour le prouver. Son despotisme s'étendait également à tous, mais il n'a jamais songé à trancher le problème de l'autorité dogmatique dans l'Église.

Son influence fut au contraire plus grande sur l'extension du domaine de l'Église grecque. Le tableau présenté par M. H. des missions entreprises par ses ordres est exact de tous points; mais il faut reconnaître

1. Sur la législation des Antonins, voir les textes rassemblés par Duruy, *Histoire des Romains*, édit. de 1880, t. V, p. 38 et suiv.

avec l'auteur que toutes les fondations d'églises ne sont pas dues à son initiative. Ce sont des nestoriens qui ont implanté le christianisme dans l'Asie centrale, et l'Église abyssine doit sa naissance à des monophysites d'Égypte. A ce propos, M. H. eût pu renvoyer ses lecteurs à la savante étude sur les « Missions chrétiennes au sud de l'empire romain » de M. l'abbé Duchesne[1] et à l' « Introduction à l'histoire de l'Asie » de M. Cahun[2], où les principaux témoignages relatifs à ces missions lointaines sont rassemblés. D'autres réserves sont en outre nécessaires. Il est vrai qu'avant la fin du VIe siècle, l'activité de Rome ne s'est guère exercée sur le champ des missions; mais il ne faut pas l'oublier, et M. H. lui-même ne nous contredit pas, les termes d'Église romaine et d'Église occidentale ne coïncident pas au VIe siècle. L'auteur semble avoir reconnu à l'Église grecque le monopole des missions. Il est impossible pourtant d'oublier l'activité dont l'Église de Gaule et l'Église d'Irlande ont fait preuve à cette époque. C'est à ce moment que les missions celtiques pénètrent à la fois chez les Saxons de Grande-Bretagne, chez les Francs et chez les Germains. Sans se croire obligé d'y consacrer une étude, l'auteur aurait pu tout au moins en signaler l'importance. Il est enfin regrettable que M. H. n'ait pas jugé à propos de résumer dans un tableau d'ensemble les mesures prises par Justinien pour consommer la ruine du paganisme. Après avoir d'abord déclaré qu'il n'aborderait pas du tout cette question (p. 8), l'auteur, par une inconséquence dont il faut le louer, a étudié la mission si intéressante confiée par Justinien à un évêque monophysite, Jean d'Éphèse, l' « Apôtre des païens, » qui parcourut les montagnes de l'Asie Mineure où s'étaient réfugiés les derniers païens et y fonda quatre-vingt-dix-neuf églises ainsi que douze monastères. Il eût été utile de rapprocher ces faits des autres mesures prises contre le paganisme expirant, telles que la fermeture de l'école d'Athènes, etc... L'auteur eût même pu citer un fait assez piquant, celui de la tolérance du temple d'Isis dans l'île de Philé. Des traités obligeaient les empereurs à tenir ce temple ouvert, afin de permettre aux indigènes de la Nubie d'y venir faire des sacrifices et même d'emporter dans l'intérieur la statue de la déesse. Quelle que fût la haine de Justinien contre le paganisme, il dut respecter ces traités[3].

La deuxième partie de l'ouvrage forme quatre chapitres consacrés plus particulièrement aux manifestations intellectuelles et artistiques de l'esprit religieux du VIe siècle. Les trois premiers : « la Papauté; » « l'Église et les hérésies du VIe siècle; » « la Théologie du VIe siècle, » ne constituent pas une division bien nette, et les objets dont ils traitent sont liés ensemble par un nœud si étroit que l'auteur s'est obligé, de propos délibéré, à de nombreuses redites. En réalité, ici comme dans

1. *Églises séparées*, chap. VII. Paris, 1896.
2. Paris, 1896.
3. Voir Duchesne, *Églises séparées*, p. 289-290.

le reste de l'ouvrage, la personne de Justinien domine tout. Le premier de ces chapitres est consacré aux rapports de l'empereur avec les papes et en particulier avec le pape Vigile, dont M. H. raconte la singulière biographie en suivant de près l'étude de M. l'abbé Duchesne[1]. Les deux autres ont en réalité pour sujet unique l'attitude de Justinien vis-à-vis des hérésies de son temps et surtout des monophysites : ils auraient gagné à être réunis en un seul et intitulés : « Justinien et les monophysites. » On trouve épars dans cette étude tous les éléments de la question; ils auraient dû être rapprochés et présentés d'une manière systématique. C'est ainsi que l'auteur montre bien quels sont les motifs qui ont amené Justinien à s'occuper des monophysites. La première de ces causes est certainement l'intérêt qu'il portait personnellement à toutes les questions théologiques. M. H. a montré avec raison qu'il étudiait lui-même et d'après les sources ces problèmes si subtils et si complexes. L'énumération de ses œuvres théologiques (voy. p. 188 et suiv.) en est la preuve, et les historiens ont conservé le souvenir des veilles studieuses qu'il consacrait à élucider ces difficultés (voy. p. 29). Mais quand bien même l'empereur n'aurait pas été un théologien consommé, d'autres raisons, étrangères à la théologie, l'auraient poussé à se préoccuper du mouvement religieux qui agitait son empire. C'était d'abord l'influence de l'impératrice Théodora qui avait reçu les leçons d'un monophysite, de Sévère, patriarche d'Antioche (p. 151). Cette influence contribua certainement à faire élever au patriarcat un ami de Sévère, Anthime, évêque de Trébizonde. Elle ne fut pas étrangère non plus aux intrigues qui accompagnèrent l'élection du pape Vigile (p. 103). Elle dut s'exercer sur Justinien et lui donner le désir de réconcilier les monophysites avec l'Église. A cette considération, M. H. eût pu ajouter celle de l'état politique de l'empire. Les monophysites étaient tout-puissants dans les provinces et notamment en Égypte. Le schisme politique, qui fut plus tard la conséquence du schisme religieux, dut exciter l'appréhension de Justinien, et ce ne fut pas seulement en théologien, mais en administrateur, soucieux de l'unité de l'empire, qu'il chercha à faire disparaître les divergences qui éloignaient de lui ses sujets.

Tous ces motifs expliquent l'attitude conciliante qu'il manifesta au début de son règne vis-à-vis des monophysites, et, malgré les échecs qu'il subit, il ne perdit jamais l'espoir de réussir. Il échoua à la fois dans les conférences qu'il eut avec les chefs monophysites et dans la tentative qu'il fit pour maintenir sur le trône patriarcal le monophysite Anthime (p. 152-154). Ce fut alors que, rebuté du côté des monophysites, il essaya d'agir sur les orthodoxes et suscita la fameuse controverse des Trois-Chapitres, dans l'espoir que la condamnation solennelle de ces traces de nestorianisme rallierait à l'orthodoxie les partisans d'Eutychès. Pour atteindre ce but, il n'hésita pas à se départir de la réserve

1. *Revue des Questions historiques*, octobre 1884, p. 414.

qu'il avait observée jusque-là vis-à-vis de Rome. Il tint le pape Vigile dans une demi-captivité à Constantinople et alla jusqu'à l'exiler dans une des îles de la mer de Marmara. Il convoqua le concile œcuménique, composé presque exclusivement d'évêques orientaux, et fit condamner solennellement les écrits qu'il regardait comme un obstacle à l'union de l'Église. Il agit ainsi malgré le pape, malgré les patriarches d'Orient et contre le gré de tous les évêques occidentaux. Il ne craignit pas, pour arriver à ses fins, d'exposer l'Église à un schisme plus redoutable encore que celui des monophysites, tant il était persuadé qu'à ce prix il rétablirait l'unité religieuse dans l'empire.

Si ces calculs ont été déjoués, si les monophysites sont restés inaccessibles à toutes ces sollicitations, l'excuse de Justinien est dans l'attachement qu'il montra pour l'orthodoxie. Décidé à sacrifier aux monophysites toutes les doctrines qui pouvaient avoir quelque rapport avec le nestorianisme, il exigeait d'eux en retour une adhésion complète à la théologie de saint Cyrille, telle qu'elle avait été développée dans les conciles et dans la lettre dogmatique de saint Léon. Le cinquième concile œcuménique lui-même était destiné à donner à cette théologie une consécration solennelle, et voilà pourquoi, après quelques résistances, le pape et l'Église occidentale finirent par l'admettre. Justinien fut donc essentiellement par ses écrits et par ses actes le défenseur de l'orthodoxie; aussi faut-il louer M. H. d'avoir soulevé et élucidé la question si obscure des doctrines hérétiques vers lesquelles, si l'on en croit la tradition, il aurait incliné à la fin de sa vie.

La discussion de ce problème historique occupe la plus grande partie du cinquième chapitre. Elle a toutes les allures d'une polémique, et c'est bien une polémique en effet qui a eu lieu à ce sujet entre M. H. et le professeur Bury[1]. L'auteur veut défendre à toute force Justinien du reproche d'hérésie, et il faut reconnaître que la discussion qu'il établit est très nette et très concluante. La principale difficulté qui se présente est le silence des principaux historiens du règne de Justinien, Procope et Agathias, qui ne mènent pas leurs récits jusqu'à la fin de la vie de ce prince. Ce sont seulement les chroniques postérieures, celles de Théophane et de Nicéphore au IXe siècle, celle de Michel Glykas au XIIe siècle, qui affirment ce fait. Justinien avait, d'après elles, donné dans l'aphtartodocétisme, c'est-à-dire dans la doctrine qui admettait que, même pendant la Passion, le corps du Christ était resté incorruptible et, en quelque sorte, inaccessible à la souffrance, τῶν φυσικῶν παθῶν ἀπεπίδεκτον. Une telle doctrine conduit tout droit à celle des monophysites, que Justinien aurait fini par embrasser sur ses vieux jours. L'importance de ce fait, s'il était établi, serait grave, et M. H. a raison d'affirmer qu'il ne contribuerait pas peu à jeter le trouble et l'obscurité dans l'histoire de la vie et du règne de Justinien. Cette nouvelle atti-

1. Bury, *History of the Later Roman empire*, II, p. 7. *The Guardian*, 14 mars 1896, 13 janvier 1897.

tude est en effet en contradiction avec tout ce que nous savons de cet empereur, et M. H. n'a pas de peine à tirer des écrits mêmes de Justinien (p. 230-231) la preuve qu'il a toute sa vie repoussé la doctrine de l'incorruptibilité. Sur quels témoignages repose donc l'affirmation que Justinien est mort en pleine hérésie? Sur la Vie d'Eutychius, patriarche de Constantinople, qui, d'après son biographe, aurait été déposé et exilé pour avoir combattu les doctrines de l'empereur, et sur une lettre d'un évêque franc, saint Nicetius, évêque de Trèves, qui accuse nettement Justinien d'être hérétique. M. H. n'a pas de peine à montrer quelle est la faible autorité de ces deux sources : les nombreuses erreurs et les faits invraisemblables que contient la première la rendent à bon droit suspecte (p. 215); quant à la lettre de saint Nicetius, ses termes vagues ne permettent pas d'affirmer qu'elle a été adressée véritablement à Justinien. Ajoutons qu'elle est de toute manière peu concluante, puisque le clergé occidental, partisan des Trois-Chapitres, avait une tendance à considérer comme hérétique l'homme qui les avait fait condamner. Reste, il est vrai, un passage important d'Evagrius, qui affirme qu'avant sa mort Justinien allait publier un édit favorable à l'aphtartodocétisme, mais il prouve du moins que l'édit n'a pas été publié. Ce qui achève de porter le doute dans notre esprit, c'est qu'il semble bien qu'Eutychius a été déposé comme hérétique, et cette circonstance suffit à détruire le témoignage de son biographe. Au contraire, saint Grégoire et Jean d'Éphèse (qui par parenthèse ne dit rien de la prétendue hérésie de Justinien) affirment que l'orthodoxie du patriarche a toujours été suspecte et qu'il a versé dans les doctrines d'Origène et de Paul de Samosate (p. 222-223). Enfin M. H. publie en appendice un fragment de la chronique jacobite de Jean de Nikiu, qui vivait à la fin du VIIe siècle, et qu'il emprunte à l'article de M. Bury lui-même[1]. Ce récit, malheureusement, transposé du grec en arabe, de l'arabe en éthiopien et de l'éthiopien en français, n'en contredit pas moins la légende qui s'est formée au IXe siècle. Ce n'est pas, d'après lui, l'empereur, mais le patriarche qui aurait été partisan du dogme de l'incorruptibilité, et ce fut pour cette raison qu'il perdit le siège patriarcal. Si l'on ne peut se flatter que la question soit entièrement résolue, on a du moins de fortes raisons de croire que la prétendue hérésie de Justinien est apocryphe.

Le dernier chapitre est consacré à l'étude de l'art religieux du VIe siècle. M. H. y montre avec des détails bien choisis la transformation de l'art à cette époque. Il décrit avec exactitude les principaux monuments de Ravenne et de Constantinople qui forment la transition entre les anciennes basiliques et la nouvelle architecture à coupole. Pourtant, il semble bien que dans ce chapitre l'auteur se soit exposé à deux reproches. Il n'a pas, à notre avis, suffisamment étudié l'influence personnelle de Justinien sur le développement de l'art au VIe siècle.

1. *The Guardian*, 13 janvier 1897.

Cet empereur théologien a été aussi un grand bâtisseur, et le plan de l'église Sainte-Sophie témoigne encore aujourd'hui de ses conceptions grandioses, tandis que sa brillante décoration, malheureusement détruite, manifestait le goût profond qu'il eut pour la magnificence et qu'il imposa à l'art byzantin. Il y avait là une étude psychologique que M. H. a abordée dans les chapitres relatifs à la théologie et qui aurait donné plus d'unité à son livre s'il l'avait poursuivie aussi dans le domaine de l'art. Le second reproche a trait à la conception que M. H. paraît se faire de l'art byzantin. Il semble le résumer tout entier dans l'âge de Justinien. « Le VIe siècle, dit-il au début du chapitre, est la grande époque du nouvel art byzantin. » Ceux, et ils sont nombreux, qui suivent ce commun préjugé, sont dupes en réalité de l'impression qu'exercent sur eux les splendeurs de Sainte-Sophie. Mais, loin d'être une période d'apogée, le VIe siècle est au contraire pour l'art byzantin l'époque de sa naissance. Les rapports des monuments de l'époque de Justinien avec ceux du paganisme sont encore nombreux ; c'est au contraire aux VIIIe et IXe siècles, après la querelle des images, que l'art byzantin prend le caractère d'originalité qui s'est changé dans la suite en tradition immuable. Dans le domaine de l'art, comme dans celui de la théologie, de la législation et de la politique, l'âge de Justinien est l'aurore d'un nouvel ordre de choses.

L. BRÉHIER.

Lodovico ZDEKAUER. Il constituto del Comune di Siena dell' anno 1262. Milan, Hœpli, 1897. In-4°, CXVI-519 pages.

Après avoir déjà publié les statuts de Pistoie, M. Zdekauer nous donne ceux de Sienne ; professeur à l'Université de cette ville, il en a pu utiliser à son aise les archives, aux richesses si variées, aux archivistes si complaisants. En tête de son édition, il a mis une étude critique sur la rédaction des statuts. Ils n'ont pas été composés de toutes pièces en 1262 ; ils ont été plutôt formés par la réunion des lois qui avaient été votées pendant près d'un siècle, de 1179 à 1262, de telle sorte que l'histoire de la cité, à la fin du XIIe siècle et au XIIIe, s'y retrouve et en quelque sorte s'y reflète. C'est d'abord, de 1179 à 1240, la constitution définitive de la Commune, victorieuse des nobles, à peu près indépendante de l'empereur, avec ses corporations des chevaliers et des marchands ; c'est ensuite le bas peuple se groupant en parti politique, obtenant le droit de faire des lois pour son propre usage, comme la plèbe de l'ancienne Rome, puis pénétrant dans toutes les branches de l'administration pour les contrôler et y dominer ; enfin, après la bataille de Montaperti, la Commune devient guelfe, et elle ne tarde pas à être éclipsée par Florence, sa brillante voisine.

Grâce à sa pratique des archives siennoises, M. Zdekauer ne s'en est pas tenu là ; souvent, il a pu établir, de la manière la plus précise, l'an-

née où tel article a été rédigé, les circonstances qui en ont déterminé le vote. Les statuts se sont donc élaborés successivement, et la date de 1262 qu'ils portent est celle d'une revision beaucoup plus que celle de leur rédaction. Sans avoir été radicale, cette refonte introduisit quelques modifications dans la loi municipale; la principale, d'après M. Zdekauer, ce fut la part plus grande qu'elle assigna au peuple dans le gouvernement.

En même temps qu'il fait ainsi la genèse des statuts, l'éditeur étudie les influences diverses qui s'y font sentir : la division même en cinq parties est inspirée du code Justinien; tel article, au contraire, procède du droit germanique; dans tel autre, on reconnaît les théories juridiques de l'Université de Bologne, apportées à Sienne, comme dans beaucoup d'autres villes italiennes, par les podestats originaires de cette cité.

Après cette introduction critique, M. Zdekauer donne l'édition des statuts; elle est faite avec le plus grand soin, suivie d'utiles index et d'une reproduction en *fac-simile* du manuscrit. Il ne faut pas en avoir parcouru beaucoup de pages pour voir quelle foule de renseignements ils apportent à l'histoire civile, politique et économique de Sienne et de l'Italie. Dans sa préface, l'éditeur n'en a pas épuisé l'intérêt. Il aurait pu en tirer des chapitres aussi précis que curieux sur le gouvernement de cette république municipale, son droit civil et criminel, sa topographie, la construction de ses remparts encore debout et de ses nombreuses églises; relever de curieux traits de mœurs qui auraient pu nous instruire sur le degré de civilisation de Sienne, en 1262. D'autres le feront, grâce à lui, et on lui sera reconnaissant d'avoir ajouté un document de premier ordre à la collection déjà si nombreuse et si précieuse des statuts municipaux italiens.

Jean GUIRAUD.

Kirchengeschichte, von Dr Karl MUELLER, Professor der evangelischen Theologie in Breslau, zweiter Band, erstes Heft. Freiburg-i.-B., Leipzig und Tübingen, Verlag von J.-C.-B. Mohr (Paul Siebeck), 1897. In-8°, 176 pages.

On s'en souvient peut-être, en 1892, M. Karl Müller avait mis au jour le premier volume d'une Histoire de l'Église[1]. L'ouvrage était destiné à prendre place dans une sorte de vaste encyclopédie des sciences théologiques, que se sont chargés d'élaborer les représentants les plus connus en Allemagne des sciences dont il s'agit. C'est une nouvelle portion de ce travail, le premier fascicule du second volume, que vient de donner l'auteur, sans que l'on puisse voir, il semble, dans cette

1. Nous-même, qu'il nous soit permis de le rappeler, avons rendu compte dans cette revue du volume en question. Voy. *Revue historique*, année 1894, n° de mai-juin.

publication, qui n'épuise point tout ce qu'il nous a promis, l'effet d'une hâte regrettable. L'œuvre est, en effet, de celles dont il faut souhaiter qu'elles soient mises, aussitôt que possible, à la disposition des érudits. De plus, la période embrassée par M. Müller dans cette dernière division de son livre constitue en elle-même un sujet à part, nettement distingué de ce qui faisait l'objet de son premier volume, et de ce qui lui reste encore à présenter pour avoir accompli la tâche qu'il a entreprise.

Il s'agit des deux siècles et demi écoulés entre le moment où la monarchie pontificale arrive à peu près à se réaliser sous Innocent IV, et celui où l'Europe transforme de fond en comble sa constitution religieuse, époque de transition ou, pour mieux dire, de désagrégation et de dépérissement progressif des conceptions spirituelles dont a vécu le moyen âge, d'élaboration de cet idéal, qui est, au point de vue de la foi, celui de l'âge moderne. Trois grands faits la dominent et constituent autant de parties distinctes dans le travail de M. Müller. C'est d'abord la domination qu'exerce sur la papauté, durant tout le XIVe siècle, la royauté française, et qu'atteste le séjour des souverains pontifes à Avignon. C'est ensuite la lutte engagée entre le Saint-Siège et les tendances purement politiques qu'affichent dès lors les États européens. C'est en dernier lieu la diminution, chaque jour plus visible, de l'influence universelle qu'a eue l'Église pendant le moyen âge.

De ces différents points, quel serait, à notre sens, celui que l'auteur aurait le plus heureusement mis en lumière? C'est ce que nous ne saurions dire réellement. Toutes les qualités dont il semblait avoir témoigné dans son premier volume, connaissance parfaite des sources, aptitude à embrasser et à coordonner une foule de détails divers, largeur et indépendance des vues, tout cela, pensons-nous, se retrouve au même degré dans son nouveau travail, et concourt à en faire la digne suite de ce qu'il avait déjà livré à notre appréciation. Cependant, s'il nous fallait absolument marquer une préférence pour telle ou telle autre portion de cet ensemble, c'est pour la dernière que nous nous déciderions probablement. Dans le tableau que l'auteur y a tracé des rapports de la cour de Rome avec les puissances politiques du XVe siècle, de la résurrection de l'esprit national chez les Églises européennes, des tentatives dues à quelques âmes hardies pour créer un idéal religieux nouveau, dans celui qu'il y a ajouté de la vie spirituelle au sein des foules, ainsi que de la Renaissance et de l'Humanisme étendant jusque sur les représentants les plus autorisés de l'ordre ecclésiastique leur influence irrésistible, il ne semble pas qu'il y ait rien à reprendre. Ce tableau, le plus développé d'ailleurs de ceux que M. Müller nous a présentés cette fois, est bien le résumé exact et vivant de tout ce que la science contemporaine est parvenue enfin à savoir sur une époque longtemps obscure ou superficiellement connue, et dont pourtant l'intelligence seule peut nous rendre compte à nous-mêmes des principes intimes auxquels obéit notre vie moderne.

Charles MOLINIER.

Twee verhandelingen over de Inquisitie in de Nederlanden tijdens de 16de eeuw : *De uitvoering der geloofsplakkaten en het stedelijk verzet tegen de Inquisitie te Antwerpen* (1550-1566), door Jan-Joris Mulder; *De Inquisitie in het hertogdom Luxemburg vóór en tijdens de 16de eeuw*, door Dr Julius Frederichs. Gent, J. Vuylsteke; S.-Gravenhage, Martinus Nijhof, 1897. In-8°, XVI-127 pages.

Sous ce titre général : *Deux études sur l'Inquisition dans les Pays-Bas durant le XVIe siècle,* le volume dont nous avons à dire quelques mots renferme l'examen de questions qu'on ne s'étonnera pas sans doute de voir rapprochées. En effet, si la période chronologique à laquelle elles se rapportent n'est qu'en partie la même, l'objet du moins en est identique au fond. C'est un des côtés de l'histoire religieuse des provinces néerlandaises ou de territoires qui leur ont toujours été et n'ont pas encore cessé de leur être intimement unis, et le côté en quelque sorte le plus émouvant et le plus tragique, c'est-à-dire la répression par la justice inquisitoriale des doctrines hétérodoxes, aussi vivaces dans ces contrées que dans toutes les autres portions de l'Europe.

Des deux études dont il s'agit, la première, dont l'auteur est M. Jan-Joris Mulder, professeur agrégé d'histoire et de géographie, a trait à la publication des ordonnances dites *de foi,* et particulièrement à celle de l'édit de 1550, qualifié de *perpétuel*, par lequel l'empereur Charles-Quint essaie d'arrêter dans les Pays-Bas la propagation de la Réforme. M. Mulder y examine en même temps les conséquences immédiates de ces mesures de rigueur, l'agitation qu'elles suscitent dans les provinces qui en sont frappées, et plus spécialement l'opposition qu'elles rencontrent de la part des autorités municipales dans la ville d'Anvers. L'historien a enfermé son travail entre les deux dates extrêmes de 1550 et de 1566. Mais, bien que limité à une période de seize années seulement, on voit de reste quelle en est l'importance. Au seuil des temps modernes, ces seize années sont, en effet, au nombre des plus décisives peut-être qu'aient traversées les Flandres. Pour près de deux cent cinquante ans, et jusqu'à l'ouverture même de notre siècle, elles fixent leurs destinées religieuses aussi bien que politiques. Ajoutons que la manière dont M. Mulder s'est acquitté de sa tâche contribue encore à mettre hors de doute la valeur de l'étude entreprise par lui. C'est aux sources les plus originales et les meilleures qu'il en a emprunté les matériaux, et, ces matériaux mêmes, il semble les avoir mis en œuvre avec le soin le plus scrupuleux et la critique la plus rigoureuse[1].

1. Pour se rendre compte des sources très diverses utilisées par M. Mulder, voy. *Aangehaalde Bronnen*, p. XIV-XVI. Quant à ce qui est du détail même de l'œuvre, on comprendra que nous ne songions pas à l'aborder ici. Voy. plus particulièrement, pour s'en rendre compte dans une certaine mesure, sur les

La seconde des études contenues dans le volume dont nous essayons de donner une idée est due à M. le Dr Julius Frederichs, professeur d'histoire et de géographie à l'Athénée royal d'Ostende. Elle a pour titre : *l'Inquisition dans le duché de Luxembourg avant et pendant le XVIe siècle*. Quel qu'en soit l'intérêt, peut-être, qu'il nous soit permis de le dire, n'a-t-elle point la même importance que la précédente. Le développement en est, en tous cas, moins considérable[1]. Après une courte introduction, consacrée en grande partie à retracer la constitution politique du Luxembourg depuis le XIIe siècle jusqu'aux premières années du XVIe, M. Frederichs, dans un seul chapitre intitulé : *Jusqu'à 1560*, résume tout ce qu'il y a à dire jusqu'à cette date de la poursuite de l'hérésie dans la province. Au cours des trois chapitres qui suivent, il expose le même sujet, de l'année où s'est arrêtée la première division de son travail à celle où M. Mulder a terminé le sien, c'est-à-dire à l'année 1566, en ajoutant toutefois au delà de cette date quelques indications complémentaires[2]. On le voit donc, ainsi que nous l'observions en commençant, à cause de leur objet, comme de la période qu'ils embrassent, eu égard du moins au moment où ils s'arrêtent, il y avait toutes raisons de réunir en un même volume les deux travaux qui nous occupent.

Ce n'est pas tout d'ailleurs. Pour justifier encore un pareil rapprochement, il y a autre chose à dire. Les études dont il s'agit procèdent toutes deux d'une même tradition, d'une même inspiration scientifique. C'est celle de ce cours pratique d'histoire nationale de la Flandre que dirige à l'Université de Gand M. Paul Fredericq, et dont MM. Mulder et Frederichs ont été les élèves. Ces dernières recherches qui leur sont dues, et dont nous avons essayé d'offrir un aperçu sommaire, ont pris place dans la collection de mémoires issus de l'enseignement dont il leur a été donné de bénéficier[3]. Ce n'est que justice, car elles suffiraient à en attester hautement, si ce n'était déjà depuis longtemps chose faite, la vitalité et l'heureuse influence.

Charles Molinier.

onze chapitres qui la composent, les suivants : ch. II, *l'Édit perpétuel de* 1550; chap. VI, *Rapports de Plantin avec l'Inquisition* (1562); chap. IX, *Christoffel Fabricius* (1564); chap. X, *les Décrets du concile de Trente*.

1. Vingt-neuf pages; le travail de M. Mulder n'en embrasse pas moins de quatre-vingt-seize.

2. Voici les titres des chapitres en question. Ils donneront une idée de la manière dont l'auteur a entendu et divisé son sujet : chap. II, *l'Année* 1560; ch. III, *De* 1560 *à* 1566; chap IV, *l'Année* 1566 *et au delà*. Le chap. V et dernier, intitulé : *Conclusion*, est un résumé du travail tout entier.

3. Elles forment le tome VI de cette collection. Rappelons que M. J. Frederichs y avait déjà inséré sur la secte des *Loistes*, sorte de libres-penseurs anversois du XVIe siècle, un travail qui en remplit le tome II, et que c'est à lui qu'on doit encore une étude excellente sur l'un des grands inquisiteurs de l'époque de Grégoire IX, le trop fameux Robert le Bougre.

Studien zur Geschichte Papst Nikolaus IV, von Otto Schiff, Dr phil. Historiche Studien (Heft V). Berlin, Ebering, 1897, in-8°, 84 pages.

Le Dr Otto Schiff a consacré une courte mais substantielle brochure à l'étude de deux points particuliers de l'histoire de Nicolas IV : sa politique à l'égard de l'Aragon et de la Sicile, son intervention pacifique entre la république de Venise et le patriarche d'Aquilée qui se disputaient la possession de l'Istrie.

Dans une intéressante introduction, l'auteur dégage nettement le but auquel tendirent les papes de la seconde moitié du XIIIe siècle : faire rentrer l'empire byzantin dans le sein de l'Église romaine et reconquérir Jérusalem. L'établissement sur le trône de Naples d'un prince tel que Charles d'Anjou semblait un premier pas fait vers la réalisation de ces grands desseins, quand les Vêpres siciliennes en amenèrent la ruine ou du moins l'ajournement. Dès lors, il importait avant tout au Saint-Siège d'empêcher qu'un royaume gibelin se constituât dans l'Italie méridionale. La Sicile s'étant donnée à un prince aragonais, c'est contre la maison d'Aragon que le pape et ses alliés furent amenés à agir, c'est contre elle que la croisade fut prêchée. Philippe III le Hardi envahit la Catalogne, et le royaume dont on entreprenait la conquête fut destiné à Charles de Valois. Mais les Français subirent de graves échecs sur terre et sur mer, le prince de Salerne fut fait prisonnier, et il fallut abandonner en partie les projets formés. La mort du roi d'Aragon Pierre III, la division de son héritage entre ses deux fils Alphonse et Jayme ouvraient l'ère à une politique nouvelle moins ambitieuse. On songea à traiter d'une paix séparée avec l'Aragon, à obtenir la liberté du prince de Salerne devenu roi de Sicile après la mort de Charles d'Anjou, à poursuivre seulement la conquête de l'île qui avait chassé les Français. Le roi d'Angleterre se chargea de négocier un compromis, le traité d'Oloron, que le collège des cardinaux rejeta durant la vacance du Saint-Siège entre la mort d'Honorius IV et l'élection de son successeur qui fut Jérôme d'Ascoli, cardinal-évêque de Palestrina.

Après avoir rappelé ces faits, le Dr Schiff trace dans un premier chapitre un portrait du nouveau pape, il note l'ancienne amitié qui le liait aux Colonna, mais remarque avec raison que sa politique étrangère n'en fut nullement influencée et qu'il justifia une fois de plus par son exemple la vérité de ce mot attribué à Frédéric II : « Aucun pape ne peut être gibelin. » — Le second chapitre, le plus important, le plus nourri de faits, expose la politique de Nicolas IV en Aragon et en Sicile. On y voit le pontife, disposé tout d'abord à une action énergique, confirmer le rejet du traité d'Oloron et s'efforcer d'isoler l'Aragon en rapprochant la France et la Castille, en faisant conclure une alliance entre Philippe le Bel et Sanche IV. Pour premier résultat, il obtint la déli-

vrance de Charles II; renonçant au projet de conquête du royaume d'Aragon, il modère ses ambitions et tend à séparer la cause d'Alphonse de celle de son frère. A la suite de négociations laborieuses, dont le Dr Schiff nous donne le détail, il parvient à son but : par les conventions de Tarascon et de Brignoles, le roi d'Aragon était relevé des sentences canoniques qu'il avait encourues, mais en retour il renonçait à prêter aucun appui à Jayme. Il semblait dès lors possible d'entreprendre avec quelques chances de succès la conquête de la Sicile, quand un événement imprévu, la mort d'Alphonse, la réunion des deux couronnes d'Aragon et de Sicile sur la tête de Jayme, fit perdre le fruit de tant d'efforts. Le nouveau roi n'était en effet disposé à renoncer à aucune de ses prétentions : pour le combattre, il ne fallait pas compter sur l'appui de Sanche IV, avec lequel il avait été assez habile pour faire la paix; on ne pouvait non plus faire aucun fond sur les Génois, à qui leurs intérêts commerciaux interdisaient une rupture avec les Siciliens. A la vérité, Philippe le Bel s'offrait à marcher contre l'Aragon si le pape faisait prêcher la croisade et l'autorisait à lever pendant six ans un décime sur les églises de France. Nicolas IV recula devant un tel moyen; il ne consentit pas à laisser entreprendre une croisade contre un royaume chrétien, ni à dépouiller les églises pour remplir les coffres du roi. Dans ces conditions, il ne restait d'autres ressources que de négocier avec Jayme et de tâcher de l'amener à renoncer à la couronne de Sicile. Les négociations étaient à peine ouvertes que Nicolas IV mourut le 4 avril 1292 : c'était à Boniface VIII qu'il était réservé d'obtenir une solution conforme aux vues de la papauté.

La pensée de la croisade générale détermina le pape à intervenir dans le conflit qui s'était élevé entre la république de Venise et le patriarche d'Aquilée au sujet de l'Istrie. Les musulmans avaient fait d'inquiétants progrès, Saint-Jean d'Acre et Tripoli étaient tombées entre leurs mains. Le rôle du Saint-Siège était tout tracé : il s'agissait pour lui de réconcilier les puissances chrétiennes entre elles et de les réunir dans un effort commun contre les infidèles. La coopération de Venise était une des conditions du succès, et il fallait avant tout que la puissante république fît la paix avec ses voisins. Le Dr Schiff rend compte des missions envoyées à trois reprises par Nicolas IV pour ramener la concorde et des conférences qui furent tenues à ce sujet en 1289 et en 1291.

Dans un appendice, nous trouvons quelques détails sur la mission en Aragon confiée par le pape en 1289 à l'évêque de Saragosse et à l'abbé de Sinaqua.

Le Dr Otto Schiff ne s'est servi d'aucun document inédit pour écrire l'étude que nous venons d'analyser brièvement, mais il a consulté les grands recueils de textes, ainsi que les chroniques italiennes, françaises et espagnoles qui pouvaient lui fournir des renseignements, et il en a tiré très bon parti. Il a dressé à la fin de son volume une liste des ouvrages qu'il a utilisés et qu'il a cités dans les notes en abrégeant leur titre. Pour donner une véritable bibliographie du sujet, il aurait

suffi qu'il indiquât le format des volumes, le lieu et la date de publication : ce complément, qui lui aurait coûté si peu de peine, aurait pu souvent rendre service à ses lecteurs, et l'on doit regretter qu'il ne l'ait pas ajouté. Par contre, il semble qu'il pèche par excès de précautions en faisant figurer dans sa liste à deux reprises le « Chronicon genuense » de Jacques de Voragine, une fois à Jacobus, une autre fois à Voragine, d'autant qu'on ne s'explique guère pourquoi il n'a pas pris le même soin pour d'autres chroniqueurs tels que Bartholomaeus de Neocastro, Marino Sanudo ou Gasparo Negri. Signalons aussi une légère erreur typographique : l'ouvrage de Geronimo Zurita est intitulé *Anales de la Corona de Aragon* et non *Añales*. Sans insister sur des critiques sans importance, on peut dire que le travail du Dr Schiff, écrit sobrement et clairement, est une contribution des plus utiles à l'histoire du pontificat de Nicolas IV et de ses rapports avec la France, les royaumes espagnols et divers états de l'Italie.

G. Daumet.

Aus des Grossen Kurfürsten letzten Jahren. Zur Geschichte seines Hauses und Hofes, seiner Regierung und Politik, von Dr Hans Prutz. Berlin, Reimer, 1897. 1 vol. in-8°, xvi-410 p.

La correspondance diplomatique conservée aux archives des Affaires étrangères ne figure pour ainsi dire pas dans la collection des *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm*. Le second volume de cette collection, paru en 1865, contient seulement la correspondance des années 1660 à 1667. Quant au principal document français relatif au règne du Grand Électeur, la correspondance de Rébenac, il est resté jusqu'à ce jour inédit, et les historiens allemands n'en ont connu que de courts extraits. M. P. s'est proposé de combler cette lacune. Il a lu et analysé la correspondance de Rébenac; il expose les principaux résultats de son étude, et il publie, en notes ou en appendices, de très nombreux fragments de ce document inédit.

M. P. met en lumière, dans sa préface, l'intérêt particulier de la correspondance de Rébenac. Non seulement Rébenac était un observateur bien placé pour voir et bien informé, mais il est resté près de huit années à Berlin, où il arriva le 12 janvier 1680 et dont il partit seulement le 5 avril 1688, un mois avant la mort de Frédéric-Guillaume; envoyé auprès de l'Électeur au moment même où celui-ci venait de conclure avec la France l'alliance du 25 octobre 1679, il fut accueilli dans l'intimité de la famille électorale. Aussi trouvons-nous dans ses lettres bien des détails précieux sur le caractère de Frédéric-Guillaume, sur son entourage, sur ses ministres, sur les cabales qui divisaient sa cour et l'influence qu'elles ont exercée sur lui. Nous n'y retrouvons pas, sans doute, le Grand Électeur de la tradition, ni cette politique toujours hardie et généreuse, ni cette sorte de prescience des destinées de la

Prusse qu'aimait à lui attribuer Droysen ou Ranke. Son caractère s'y montre avec ses faiblesses, sa politique avec ses hésitations et ses erreurs. M. P. s'en félicite, et il a raison. Quelques restrictions qu'il faille apporter au jugement de Droysen, l'œuvre du Grand Électeur n'en reste pas moins très grande, et son caractère est plus vraisemblable, plus vivant, plus vrai aussi, tel qu'il nous apparaît à travers les observations de Rébenac. Mais remarquons tout de suite que le témoignage de Rébenac, comme tout témoignage, a besoin d'être à chaque instant apprécié et contrôlé. Il faut se rendre compte que Rébenac, si bien qu'il connaisse l'Électeur, si sincère qu'il soit, conserve toujours quelque chose des préjugés du Français d'alors contre les Allemands, du dédain d'un ministre de Louis XIV à l'égard de la petite cour électorale. Il est certain qu'il arrive à Berlin persuadé, comme ses prédécesseurs, qu'il ne faut jamais trop se fier aux promesses de Frédéric-Guillaume et que la vénalité de ses ministres est hors de doute; il est certain aussi qu'il peut s'abuser parfois, calomnier, sciemment ou non, soit pour flatter Louis XIV, soit par dépit, lorsqu'une résistance l'irrite. Peut-être, par moments, M. P. voit-il Frédéric-Guillaume un peu trop par les seuls yeux de Rébenac. Je crains bien qu'on ne le lui reproche en Allemagne.

Le volume de M. P. a un défaut, à nos yeux du moins : c'est son plan. Peut-être, en Allemagne, n'y sera-t-on pas très sensible, et il est juste de dire que M. P. n'a pas voulu faire un livre, mais seulement, comme le titre l'indique, fournir une contribution à l'étude des huit dernières années du Grand Électeur. Néanmoins, le plan prête trop à la critique. M. P. veut surtout nous montrer ce que la correspondance de Rébenac fournit à l'histoire de Frédéric-Guillaume. Pour le mieux faire, il croit utile de rappeler les relations entre le Brandebourg et la France de 1669 à 1679. Il y consacre deux chapitres. C'est trop ou trop peu : trop si ce n'est là qu'un éclaircissement nécessaire à l'étude qui suit; trop peu parce que ces deux chapitres sont par endroits superficiels et dénotent un travail insuffisamment approfondi. Cette sorte de préface terminée (elle a plus de soixante-dix pages), M. P. nous présente l'auteur de la correspondance, François de Pas, comte de Rébenac, le fils cadet d'Isaac de Feuquières; il étudie sa situation auprès de Frédéric-Guillaume pendant l'alliance intime entre l'Électeur et Louis XIV. Puis il consacre un chapitre au parti français à Berlin; un autre à Frédéric-Guillaume lui-même, à son caractère, à sa manière de gouverner, aux cabales de son conseil et de sa cour; un autre encore aux querelles qui divisèrent la famille électorale. C'est seulement à la fin, en deux longs chapitres il est vrai, qu'il nous retrace l'histoire de la politique électorale de 1680 à 1688. Il va sans dire que ce plan oblige M. P. à des répétitions nombreuses. Il suffit de l'exposer pour en faire comprendre le défaut.

Suivons maintenant M. P. chapitre par chapitre. — Chap. I : M. P. y analyse un document important et isolé. On sait qu'en 1678 Rébenac, qui représentait Louis XIV à l'armée suédoise, fit avec elle la campagne

de Poméranie. Après la capitulation de Stralsund (25 octobre), il fut plusieurs fois l'hôte de Frédéric-Guillaume et s'entretint aussi avec un de ses conseillers, Fuchs. Il fut surpris des avances que l'un et l'autre lui firent et du désir très vif que montra l'électeur de se réconcilier avec Louis XIV. Il rédigea aussitôt la relation de ses entretiens, et c'est cette relation que M. P. nous fait connaître. M. P. y voit, avec raison, le début de l'évolution qui devait aboutir, un an plus tard, à l'alliance intime de l'électeur avec Louis XIV, et ces premiers indices d'un rapprochement possible sont d'autant plus curieux qu'ils précèdent les premières démarches de l'empereur en vue de la paix. Mais je reviendrai, avec M. P., sur ce point intéressant. Je note seulement ici que M. P. attache peut-être un peu trop d'importance aux ouvertures très précises que l'Électeur fit ou fit faire alors à Rébenac; on aurait tort, je crois, de les prendre tout à fait au sérieux; c'était assez l'habitude de l'Électeur de jeter ainsi en avant, comme des amorces, des propositions qui pouvaient paraître imprudentes, mais qui éveillaient des espérances et qui ne l'engageaient réellement à rien. Rébenac ne s'y est point trompé.

Chap. II. M. P. y résume l'histoire de la politique électorale, depuis l'alliance du 15 décembre 1667, signée à Berlin par Millet, jusqu'à la rupture avec la France, puis, après la campagne lamentable de 1672, jusqu'à la signature de la paix de Vossem (21 juin 1673). Peut-être M. P. aurait-il pu noter tout d'abord, pour préciser le caractère du traité de 1667, qu'il a été immédiatement précédé d'une tentative de coalition contre la France; l'Électeur a travaillé pendant quatre mois à la former (fin juin à fin octobre) et n'y a renoncé qu'en voyant l'inaction des Provinces-Unies et de l'empereur, sans compter celle de l'Espagne elle-même, qui semblait s'abandonner[1]. — Au mois d'avril 1669, Louis XIV envoie à l'Électeur le marquis de Vaubrun, dont la négociation devait aboutir à une alliance beaucoup plus étroite, celle du 31 décembre de la même année. La négociation de Vaubrun, à laquelle Droysen ne consacre que quelques lignes insuffisantes, est mal expliquée aussi par M. P. Le fait essentiel est ici l'élection polonaise de 1669, et M. P. y fait à peine allusion. On sait ce qu'elle fut. Frédéric-Guillaume soutenait en Pologne la candidature du duc de Neubourg, et la France d'un côté, l'Autriche de l'autre, s'étaient engagées à la soutenir avec lui; en réalité, la France travaillait en secret pour Condé, et l'Autriche pour le duc de Lorraine. Cette double intrigue fut déconcertée par l'élection d'un Polonais, Michael Wiszniowiecki; mais l'Électeur put se convaincre que Louis XIV et l'empereur l'avaient également trompé. M. P. dit, en parlant des propositions de Vaubrun : « Si alléchantes qu'elles fussent, l'électeur ne se laissa pas gagner

1. Consulter A. Strecker : *Franz von Meinders*. Leipzig, 1892. L'auteur nous montre en particulier le rôle de Waldeck, l'ancien ministre de l'Electeur, dans ce projet de coalition.

d'abord. L'attitude suspecte de la France en Pologne le rendait méfiant » (p. 16). Or, la première audience de Vaubrun à Kœnisberg est du 31 mai; pendant les premières semaines, les négociations ne sont point sérieusement engagées : l'Électeur, préoccupé avant tout de l'élection polonaise imminente, se réserve; il en apprend le résultat le 21 juin et n'entre qu'ensuite en pourparlers sérieux avec Vaubrun. On voit qu'en négligeant l'élection polonaise, dont il n'est point question dans son récit, M. P. dénature absolument les faits. Il exagère, d'autre part, en disant que la négociation de Vaubrun fut traversée par les efforts de la triple alliance et les offres de l'empereur. La mission de l'envoyé anglais, Sylvius, n'eut aucun résultat sérieux; Sylvius n'avait pas même de pouvoir pour traiter. Quant à Goess, pendant cette période, il se contente de recommander l'adhésion à la triple alliance; il n'a rien à offrir; il s'en plaint lui-même, et sa relation du 28 octobre, que cite M. P., ne laisse aucun doute à ce sujet[1]. Ce qui retarde le succès de Vaubrun, c'est l'influence de l'Électrice, celle d'Iéna, et, par-dessus tout, un long marchandage qui est tout à fait dans les habitudes de la cour électorale, mais qui semble dû cette fois bien plus aux ministres qu'à l'Électeur lui-même. L'influence de l'Électrice apparaît, d'une façon indiscutable, dans une des lettres intimes de l'Électeur à Schwerin[2], le rôle d'Iéna dans le protocole rédigé par lui-même en date du 29 septembre[3]; notons d'ailleurs qu'Iéna est également suspect à Goess et à Vaubrun, et qu'il n'a donc été gagné par aucun des deux partis (le caractère d'Iéna, très original, est à étudier). En somme, le protocole cité plus haut prouve que, le 29 septembre, la décision de l'Électeur est prise; c'est le même jour qu'est rédigée, sur son ordre, la « résolution, » qui sera remise le 1er octobre à Vaubrun, et Frédéric-Guillaume donne lui-même ses raisons : « Ce n'est pas l'argent qui le préoccupe, répondit-il à Iéna; mais il lui faut se bien assurer de l'amitié du roi de France, d'autant plus que l'empereur a oublié tout ce qu'il a fait pour lui, qu'il lui fait tort, et qu'il ne consent à lui donner satisfaction en rien[4]. » Voilà le point. C'est alors la situation en Pologne qui préoccupe surtout Frédéric-Guillaume; la duplicité de la France et celle de l'Autriche l'ont blessé et inquiété, mais surtout celle de l'Autriche, parce que l'empereur le touche de plus près; et comme il lui faut un point d'appui d'un côté ou de l'autre, il le cherche du côté de Louis XIV; avec Louis XIV, peut-être y aura-t-il tout au moins communauté d'intérêts. Quant aux sen-

1. *Urk. u. Act.*, XIV, 428.

2. *Urk. u. Act.*, XII, 933. « Meine Gemahlin dringt sehr auff die abschickung von Blaspeill nach Ambsterdam undt sehe gerne das noch heutte eine conferens mit den Englichen gehalten wurde. »

3. *Urk. u. Act.*, XII, 908.

4. *Urk. u. Act.*, XII, 908 : « ... dass Sie auf das Geld nicht zu sehen hätten, sondern sich des Königs in Frankreich Freundschaft recht versichern müssten, zumahl der Kayser alles vergessen, was Sie an denselbigen gethan tort zufugete, und Deroselbigen in keiner Sache Satisfaction geben wollte. »

timents de l'Électeur à l'égard de l'empereur, ils éclatent, trois mois après le traité, dans une lettre de Frédéric-Guillaume à Schwerin, du 2 avril 1670 : « Je vous envoie ci-joint, écrit-il, la lettre autographe de l'empereur, et je dois avouer que je n'aurais jamais imaginé une lettre aussi dure... Je prendrai ma revanche, si je le puis, car c'est trop fort. Voilà bien sa reconnaissance pour moi qui lui ai mis sa couronne sur la tête ; le temps viendra peut-être où je la lui enlèverai et où je la mettrai sur la tête d'un autre qui la méritera mieux[1]. » — Après l'alliance obtenue par Vaubrun, Louis XIV essaye naturellement de s'attacher plus étroitement encore l'Électeur. Il prépare son entreprise contre la Hollande. De là, la mission de Verjus (avril 1671), celle de Saint-Géran (janvier 1672) et la double mission de La Vauguyon (juin et août 1672). Je passe sur quelques détails encore obscurs de la mission Verjus. La question capitale (à coup sûr une des questions les plus intéressantes du règne de Frédéric-Guillaume) c'est ici la question de la rupture avec la France, de l'alliance entre l'Électeur et les Provinces-Unies. Elle n'est point élucidée dans Droysen ; M. P. en réunit les éléments essentiels, mais il ne nous fait pas suffisamment comprendre comment la résolution de Frédéric-Guillaume (la plus hardie de son règne et, celle-là, bien personnelle) s'est peu à peu formée. L'étude en est donc encore à faire et dépasserait de beaucoup les limites de ce compte-rendu. Je note seulement que M. P., qui s'attache surtout aux documents français, néglige ici les lettres de l'Électeur à Schwerin (surtout celles des 6 et 23 mai 1671[2]) qui prouvent que Frédéric-Guillaume, à ce moment, ne songeait pas encore à se rapprocher de la Hollande. Il faudrait tenir compte aussi de quelques protocoles, encore inédits, du conseil secret (séances des 9, 14, 17 janvier et 9 février 1672). Ils nous montrent tous les conseillers évidemment opposés à la rupture. Frédéric-Guillaume en a pris la responsabilité tout entière.

Chap. III. Il traite des relations entre Frédéric-Guillaume et Louis XIV de 1673 à 1679. Les trois questions intéressantes sont celles de la seconde rupture avec la France (été de 1674) ; du rapprochement qui conduit à la paix de Saint-Germain (29 juin 1679) ; enfin de l'alliance intime du 25 octobre. — La première ne donne pas lieu à discussion. M. P. a raison d'affirmer qu'à la fin de l'année 1673 l'Électeur ne désire encore que le maintien de la paix ; il a raison aussi d'insister sur le caractère très particulier du traité du 10 décembre 1673 avec la Suède.

1. « Ich überschicke euch hiebey das Kayserliche handt Schreiben, undt muss gestehen, dass ich mir niehmals ein so hartes Schreiben eingebildet hette... So werde ich suchen solches zu revansiren, den es ist zu grob. Das ist der danck dass ich Ihme die Chron aufgesetz habe. Die zeitt kan kommen dass ich Ihn die ab undt einen anderen, der es besser meritirt als er, wider aufsetze. » *Urk. u. Act.*, XII, 934.

2. *Urk. u. Act.*, XII, 946, 948.

J'ajouterai seulement que la ratification de ce traité fut discutée en conseil secret aux deux séances du 10 et du 12 décembre, et que le protocole du 10 confirme pleinement l'opinion de M. P. — La seconde question est plus importante. C'est pendant l'été de 1678 que Frédéric-Guillaume fit les premiers pas en vue d'une réconciliation avec la France. M. P. cite, avec Pufendorf, la mission de Schwerin le jeune, qui, à Londres, reçut l'ordre d'entrer secrètement en relations avec Barillon, l'ambassadeur français[1]; il cite les premières ouvertures faites à Paris même par D'Espence, antérieurement à la paix hollandaise; enfin les avances beaucoup plus précises de l'Électeur lui-même à Rébenac, devant Stralsund, au mois d'octobre. Mais M. P. ne tient pas compte de l'influence exercée sur l'Électeur par les négociations de la Hollande à Nimègue. Au commencement de juin, la paix entre les Provinces-Unies et la France semble imminente[2]; l'Électeur en est informé aussitôt par son ambassadeur à Nimègue, Blaspeil; aussi, réunit-il, le 18 juin, son conseil secret et lui pose-t-il la question : faut-il continuer la guerre après la paix séparée de la Hollande? Tous ses conseillers sont d'avis de ne point poser les armes, mais d'entrer néanmoins en pourparlers avec la France, soit par l'intermédiaire des Hollandais, soit directement; si tous les alliés cherchent à traiter, il ne faut pas que l'Électeur arrive le dernier. C'est donc la défection imminente des Hollandais qui pousse Frédéric-Guillaume à prendre ses précautions; dès lors, il ne voit plus qu'un seul moyen de conserver peut-être la Poméranie conquise : un rapprochement avec la France. Quand la paix hollandaise sera réellement signée, le 10 août, il va sans dire qu'il le désirera plus encore; il en expose les motifs, le 6 octobre, à Blaspeil, quinze jours environ avant de s'en ouvrir à Rébenac[3]. Dans ces conditions, ne faut-il point s'étonner avec M. P. de voir l'Électeur, quelques mois après, accuser l'empereur de trahison parce qu'il a traité avec la France en abandonnant ses alliés? Il est certain qu'il n'avait point tenu à l'Électeur d'en faire autant. Mais il s'était aperçu bientôt qu'il n'obtiendrait pas de Louis XIV la Poméranie, et dès lors il avait recommencé la guerre sans arrière-pensée. Son irritation contre l'empereur s'explique donc, sans que sa propre conduite la justifie entièrement. — La paix de Saint-Germain et l'alliance intime du 25 octobre ne sont que brièvement indiquées par M. P. Ce sont, en effet, les archives prussiennes qui en permettent seules l'étude. Il faut lire à Berlin, dans la correspondance entre l'Électeur et Meinders, les efforts acharnés que fit l'Électeur pour conserver ses conquêtes, et ses angoisses jusqu'à la résignation définitive. Sur le traité du 25 octobre, il n'y a

1. Pufendorf, XVI, 31.

2. Cf. Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, tome IV, section IV.

3. La correspondance entre l'Électeur et Blaspeil se trouve aux archives de Prusse, *Négociations du congrès de Nimègue*, Rep. 63, 49.

presque rien dans les archives françaises. Aussi M. P. ne signale-t-il pas les objections que fit d'abord Schwerin à une alliance intime avec la France et ne nous explique-t-il pas d'une façon suffisante les mobiles qu'eut l'Électeur de passer outre. Frédéric-Guillaume nous les donne lui-même dans une lettre qu'il écrivit à Schwerin le 11 août 1679, sur laquelle je reviendrai bientôt[1].

Chap. IV et V. Ils sont consacrés à Rébenac. M. P. n'ajoute rien, sur la biographie de Rébenac, à l'ouvrage déjà ancien de Gallois : *Lettres inédites des Feuquières*. Il étudie dans la correspondance la situation de Rébenac et son rôle auprès de l'Électeur.

Chap. VI. Il est intitulé : *le Parti français à la cour de Berlin*. C'est peut-être sur ce point que la correspondance de Rébenac fournit le plus de renseignements nouveaux. On sait comment l'argent de Louis XIV venait en aide à sa diplomatie. A lire Droysen, on ne se douterait pas que les ministres de l'Électeur goûtaient fort les libéralités du grand roi. Hâtons-nous d'ajouter qu'ils ne faisaient que suivre l'usage de leur temps et l'exemple des cours voisines, celle de Vienne en particulier. Les preuves de leur vénalité se rencontrent à chaque instant, non seulement dans la correspondance de Rébenac, mais aussi dans celle de ses prédécesseurs à Berlin. M. P. cite en appendice un compte détaillé des sommes distribuées par Verjus, en 1674, aux ministres et aux familiers de l'Électeur (p. 337), et un autre compte semblable de Rébenac (p. 376) pour les années 1680 à 1684. On trouve dans ce dernier les noms de Krockow, d'Iéna, de Fuchs, de Meinders, sans compter ceux de plus petits personnages. Ils formaient le parti français à cette époque. Fuchs figure au total pour 32,000 fr., Meinders pour 45,500 fr., et il y faudrait ajouter les menus présents. Ce sont là des pièces qui ne laissent place à aucun doute. M. P. met à part Schwerin, qui refusa à Verjus 10,000 écus; encore faut-il remarquer qu'il ne fut point toujours aussi scrupuleux[2] et que la crainte de se compromettre ne semble pas étrangère à son désintéressement tardif[3].

Chap. VII. M. P. y étudie le caractère de l'Électeur, les visées et les allures de sa politique, enfin les cabales qui divisaient son conseil et sa cour. C'est ici que M. P. a quelquefois trop vu par les yeux de Rébenac. Quand on lit Droysen, puis les lettres de Rébenac, on est frappé d'une contradiction complète entre ce que l'un et l'autre nous disent de Frédéric-Guillaume. Dans Droysen, nous voyons une politique suivie, une volonté ferme et clairvoyante. Rébenac, après Millet, Vaubrun, Verjus (car tous sont d'accord), ne nous parle que de faiblesse, d'irrésolution, de mobilité extrême qui rend toute promesse

1. Voir la négociation des deux traités aux archives de Prusse, Rep. 11, Conv. 18 A et B.

2. Voir deux lettres de Vaubrun, des 2 octobre 1669 et 5 janvier 1670 (Aff. Étr., Brandebourg, VI, 45 et 89).

3. Voir deux lettres de Verjus, des 20 août et 11 octobre 1673 (Aff. Étr., Brandebourg, IX, 89, et X, 38).

illusoire et déconcerte toute prévision. C'est d'après Rébenac que M. P. nous peint Frédéric-Guillaume. Mais un portrait vivant et complet reste à faire, et je ne puis l'entreprendre dans ce simple compte-rendu. Il confirmerait, je crois, l'impression de Rébenac, mais il l'expliquerait parfois par d'autres raisons que celles que Rébenac lui-même nous en donne. Il faudrait tenir compte, avec M. P., des influences qui se croisent autour de Frédéric-Guillaume, de sa santé (et plus encore peut-être que ne le fait M. P.), mais surtout de la situation si particulière et, à cette époque, si critique de l'état brandebourgeois-prussien. On pense trop volontiers, en jugeant le Grand Électeur, à la Prusse du siècle suivant, et l'on ne songe pas assez qu'il n'avait ni les sujets, ni le corps de fonctionnaires, ni l'armée, ni l'argent que Frédéric-Guillaume Ier, son petit-fils, légua à Frédéric II.

Chap. VIII. Récit détaillé du conflit qui éclata, en 1686, entre Frédéric-Guillaume et le prince électoral.

Chap. IX et X. M. P. y raconte, d'après Rébenac, l'histoire des relations entre le Brandebourg et la France pendant la durée de l'alliance étroite (*In französischer Dienstbarkeit*), puis montre comment l'alliance, après 1684, se relâcha peu à peu et se rompit enfin (*Die Lösung von Frankreich*). Je ne puis le suivre d'un bout à l'autre, mais je voudrais insister sur les deux points essentiels. J'ai dit qu'à la fin de son chap. III M. P. expliquait à peine l'alliance intime du 25 octobre 1679; au commencement du chap. IX, il nous introduit avec Rébenac à la cour de Berlin, au mois de janvier 1680, c'est-à-dire après l'alliance conclue. Il n'a donc pas l'occasion d'insister sur les causes et le caractère de cette alliance, et c'est là pourtant le vrai moyen d'en bien comprendre aussi la rupture. Sans entrer dans le détail, je renverrai à la correspondance entre l'Électeur et Schwerin au mois d'août 1679. Le 9 août, Frédéric-Guillaume envoie à Schwerin, en lui demandant son avis, l'instruction rédigée pour Meinders, qui négociait alors l'alliance à Paris. La réponse de Schwerin, le lendemain 10 août, montre que l'alliance était dès lors, pour l'Électeur, chose résolue[1]; pourtant, Schwerin recommande à l'Électeur de ne point se hâter; il lui rappelle que, durant la guerre, il a préféré hasarder tout plutôt que de laisser s'accroître la puissance de Louis XIV; il déconseille, en tous cas, une alliance offensive, qui ferait courir à l'Électeur plus de dangers que l'amitié de la France ne lui assurerait d'avantages. Le 11 août, nouvelle lettre de Frédéric-Guillaume; c'est celle que j'ai citée déjà. Il y explique et y justifie son projet d'alliance offensive et défensive. Ce qu'il espère surtout, dit-il, c'est séparer la Suède de la France; d'ailleurs, tous ses voisins lui sont hostiles; l'empereur, en l'abandonnant, l'a délié de toute obligation envers lui; il ne peut se garantir qu'avec une bonne

1. Archives royales de Prusse. France, Conv. 18 B. Schwerin à l'Électeur. Cöln a/S, 31 juillet (10 août) 1679 : « ... sehe ich das es eine resolvirte Sache ist... »

armée, et, pour entretenir cette armée, les subsides de la France lui sont nécessaires. Est-ce à dire qu'il ait quelque sympathie pour la France? Non, certes. Il connaît et il « déteste le joug français. » Mais la France est désormais l'arbitre de l'Europe, et il n'y a de sécurité que dans son alliance[1]. Donc la situation est bien claire : c'est parce que Frédéric-Guillaume est entouré d'ennemis, parce qu'il ne peut compter sur l'empereur et parce que la France est très forte qu'il se rapproche d'elle; en même temps, et il y insiste dès la première phrase, il attend de l'alliance nouvelle, outre mille petits profits, un avantage capital; il n'aura plus à craindre la Suède, sa perpétuelle ennemie, et peut-être pourra-t-il reconquérir enfin, avec l'appui de Louis XIV, cette Poméranie Suédoise que par deux fois Louis XIV l'a forcé d'abandonner.

Il est facile de comprendre maintenant pourquoi l'alliance s'est relâchée. D'abord (et je laisse de côté bien des causes de froissements qu'il ne faudrait pas négliger dans une étude complète) l'alliance intime avec Louis XIV n'a pas donné à Frédéric-Guillaume ce qu'il en attendait; en 1683, en 1684, Frédéric-Guillaume a préparé et espéré une campagne en Poméranie; mais il a senti bientôt que Louis XIV ne le soutiendrait pas et il a dû y renoncer; avec la trêve de Ratisbonne disparaît pour lui tout espoir de conquête. En même temps, la situation générale s'est transformée, et les persécutions exercées en France contre les protestants ont tourné peu à peu contre Louis XIV la plus grande partie de l'Europe; dès lors, c'est en restant fidèle à Louis XIV que Frédéric-Guillaume va se trouver isolé, et les raisons d'intérêt qui l'ont conduit à l'alliance se retournent contre l'alliance. Enfin, Frédéric-Guillaume est sincèrement, ardemment protestant, et la révocation de l'édit de Nantes, l'avènement de Jacques II en Angleterre, la mort de l'Électeur palatin sont autant d'événements qui inquiètent sa foi protestante; après 1685, la rupture est inévitable. Elle a été préparée, au printemps de 1685, par la mission de Fuchs en Hollande; elle s'achève, au printemps de 1686, par la réconciliation avec l'empereur. M. P. insiste suffisamment sur les causes principales de la rupture; il montre bien aussi comment Frédéric-Guillaume fut forcé de la dissimuler, de conserver avec la France, tant qu'il le put, les apparences de l'amitié;

1. Ibid. L'Électeur à Schwerin. Potsdam 1-11 août 1679. « Unser fürnembstes Absehen dabey ist... damit wir durch eine solche genaue alliance Frankreich von Schweden abziehen möchten... Wie der Keyser und das Reich mit uns gehandelt, lieget am Tage und weil selbige uns zum ersten abandonniret, und unserer Feinde willen überlassen, haben wir dieselbe weither nicht zu considériren, als so viel unser eigen interesse mit sich bringet. Gegen Frankreich haben wir, wie bekandt, wohl nicht uhrsache einige sonderliche affection zu haben; weniger desselben aggrandissement zu befordern, weil uns das frantzösische joch wohl bekandt. Es ist aber durch die letztere separation der Allyrten... so weith gekommen, dass Frankreich numehro schon das arbitrium in Handen hatt... also dass... keiner seine Sicherheit und convenientz finden wird, als in Frankreichs freundschaft und alliance. »

comment sa nouvelle alliance avec la cour de Vienne fut viciée, en quelque sorte, par l'acte secret du prince électoral qui promettait de rendre à l'empereur, dès qu'il serait Électeur lui-même, le prix de la réconciliation; comment enfin elle resta précaire au milieu des hésitations, des craintes, des angoisses des dernières années du règne. Ce qu'il aurait pu dire plus nettement, c'est ce qui explique ces revirements de la politique électorale, et ces hésitations, et ces perpétuelles angoisses. L'état brandebourgeois-prussien, isolé, ouvert, dispersé au milieu de l'Allemagne presque tout entière jalouse et hostile, ne pouvait pas plus trouver la sécurité et le repos dans une alliance avec l'empire que dans une alliance avec la France[1]. L'empire, comme la France, avait intérêt à se servir de l'Électeur, mais à empêcher tout accroissement de sa puissance. Frédéric-Guillaume était assez fort pour que les deux partis qui divisaient alors l'Europe eussent besoin de son armée et de son influence; il ne l'était pas assez pour pouvoir suivre entre eux une politique personnelle et indépendante. C'est seulement cinquante ans plus tard, après le règne fécond de Frédéric-Guillaume Ier, que la Prusse, plus vigoureuse, entre l'empire et la France affaiblis, pourra prendre conscience de son avenir.

En somme, le livre de M. P. appelle, comme on le voit, plutôt des compléments et des commentaires que des critiques. Dans l'histoire encore mal étudiée des relations entre le Grand Électeur et Louis XIV, il aide à élucider certains points, il provoque sur d'autres la réflexion et la discussion. S'il est incomplet, c'est qu'il ne prétend pas autre chose qu'étudier un document unique, et ce document est, en tous cas, pour le règne de Frédéric-Guillaume, d'une importance et d'un intérêt de premier ordre.

Je dois encore, en terminant, signaler quelques inexactitudes dans les références[2], dans les renvois à l'appendice ou aux documents d'archives[3]. M. P. laisse échapper aussi bon nombre d'erreurs de copie[4]; mais elles sont heureusement, pour la plupart, de peu d'importance.

G. Pagès.

1. Rien n'est plus instructif à ce sujet que la comparaison des circonstances qui conduisent l'Électeur à se rapprocher deux fois de la France, à dix ans de distance, en 1669 et en 1679. Elles sont presque identiques.

2. Par exemple : p. 16, n. 1, S. 406 *pour* 405; p. 64, n. 1, Pufendorf, XVI, 37 *pour* 31; etc.

3. Par exemple : p. 229, n. 3, XIII *pour* VIII; p. 281, n. 3, 20 *pour* 21; etc. P. 20, n. 2, 5 mai *pour* 2 mai; p. 51, n. 3, 10 octobre 1613 *pour* 22 octobre 1673; p. 56, n. 1, 7 mai 1672 *pour* 1674; p. 186, n. 2, 25 février et 13 mars 1683 *pour* 27 février et 10 mars; p. 224, n. 2, Prusse, XIV, fol. 182 *pour* XIII, fol. 289; etc.

4. J'en donne seulement quelques exemples : p. 5, l. 25, le *pour* lui; p. 6. l. 14, qu'on avait bien *pour* qu'on avait lieu; p. 7, l. 1, de dire luy *pour* dites luy; l. 4, tout *pour* tous; l. 5, celuy *pour* cecy; p. 34, l. 16, d'asseurer de mon costé une *pour* l'asseurer de mon costé d'une; p. 300, n. 2, néantmoins à faire

Ireland. 1494-1868 (avec introduction), par W. O'Connor Morris. Cambridge, at the University press, 1896. Crown in-8°, VIII-372 pages et carte d'Irlande. Prix : 6 sh.

M. Prothero, jusqu'à ces derniers temps professeur d'histoire à l'Université d'Édimbourg, a eu l'excellente idée de fonder une bibliothèque (*Cambridge historical series*) d'ouvrages historiques de vulgarisation, fort joliment imprimés et cartonnés. A *l'Ère révolutionnaire et napoléonienne* de M. Rose, à *l'Angleterre industrielle* de M. Cunningham, aux *Colonies australiennes* de M. Jenks, aux *États-Unis* de M. Channing succède *l'Irlande* de S. Honneur le juge O'Connor Morris, ancien étudiant d'Oxford, dont nous rendons compte aujourd'hui, et qui est faite pour donner une excellente idée de la collection.

Nous débuterons pourtant par l'expression d'un regret. Pourquoi s'arrêter en 1868? On comprend fort bien que M. Channing s'arrête en 1865, époque où la grande confédération américaine est une seconde fois et définitivement fondée. Mais M. Jenks conduit les colonies australiennes jusqu'en 1893, et il a raison. Nous supplions M. Morris, dans les éditions ultérieures qu'on ne manquera pas de lui demander, de conduire son *Irlande* jusqu'aux élections générales de 1895, ou tout au moins de 1892. Il nous met l'eau à la bouche et nous laisse le bec ouvert. Il nous fait admirablement pressentir ce qui va se passer de 1868 à 189?, c'est-à-dire pendant le quart de siècle le plus palpitant, et de beaucoup p, de l'histoire de cette île, que les fées n'ont pas gâtée le jour de son baptême. Il n'a pas le droit de nous planter là.

Les fées, disons-nous. Il en est une surtout qui a dû dire à la pauvre Erin : on ne fera jamais pour toi ce qu'il faudra au moment où il *le* faudrait. C'est l'idée maîtresse et conductrice de tout le livre, et l'his*to*rien, avec sa parfaite netteté d'esprit, y ramène le lecteur. Nous nous représentons, nous autres Français, avec raison d'ailleurs, les Irland*ais* comme les victimes de grandes brutalités historiques. Mais l'indécision, l'inachevé, les malentendus, les juxtapositions de contraires mal conciliés leur ont fait encore plus de mal que la violence. Et quand un politique anglais, à la fois éminent et bienveillant, s'appliquait à les relever du mal que leur avaient fait ses compatriotes, cet Anglais-là, ou bien mourait trop tôt, ou bien s'égarait dans des chimères, ou bien produisait juste le contraire de l'effet désiré par lui.

Laissons de côté, si vous voulez, les chimères. Mais voulez-vous deux noms d'Anglais morts trop tôt pour l'Irlande? Vous ne les attendez

pour de faire; un quartier du pays *pour* de payer; p. 353, l. 33, m'a parlé *pour* m'en parle; p. 354, l. 9, de l'honneur *pour* l'honorer; etc. M. P. oublie parfois des mots : p. 5, dernière ligne, je ne fus servi (presque); p. 8, l. 18, non seulement (d'eux); etc., ou bien il en ajoute : p. 28, l. 23, (de) sujet; p. 29, l. 21, (se) faisait; etc.

pas, ces deux noms : c'est Henri VIII et Robert Peel. M. Morris nous montre que l'ancienne Irlande était en bonne voie vers 1547, la contemporaine vers 1845. C'est plaisir de voir rendre justice à Robert Peel, ce vrai conservateur, ce vrai réformiste, audacieux en économie sociale comme il fallait l'être dans un pays de perturbations économiques, esprit dégagé des superstitions libérales de lord John Russell. Ah! celui-ci, avec les meilleures intentions du monde, comme notre historien le montre, travaillant contre son propre but! Les pages qui signalent les effets du fameux *Encumbered States Act* sont parmi les meilleures du livre. Que voulait le ministère? Soulager et pousser dans la voie du progrès le paysan irlandais en le débarrassant de vieux propriétaires, grevés d'hypothèques, à la fois routiniers et exigeants. Qu'a-t-il réussi à faire naître? Une classe nouvelle d'oppresseurs, — spéculateurs qui achetèrent un sixième du sol de l'Irlande aux dépens d'une vieille *gentry* terrienne, bienveillante après tout pour ses compatriotes inférieurs. Et de tout comme cela, si haut qu'on remonte dans l'histoire; même la conquête anglo-normande du XIIe siècle, d'autant plus funeste qu'elle a été incomplète.

Cette conquête, et la civilisation celtique qui l'a précédée, font l'objet d'une bonne introduction. L'époque des Tudors et des Stuarts est pleine de misères et d'améliorations manquées. Mais le récit devient triste, surtout depuis « le régime des lois pénales, » parfaitement analysé, l'Union de 1800 mal faite et qui pourtant aurait rendu des services si l'on n'avait pas fait trop tard l'émancipation catholique. Une profonde mélancolie saisit le cœur devant cette histoire toujours malencontreuse, si bien comprise et si bien exposée.

Édouard SAYOUS.

Englische Geschichte im 18ten Jahrhundert, par W. MICHAEL, professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau. T. I. Hambourg et Leipzig, Léopold Voss, 1896. x-856 pages.

Ceci est le début d'un ouvrage qui s'annonce comme devant présenter un vif intérêt, surtout pour l'histoire diplomatique, et prendre de grandes proportions; car le premier volume, après 200 pages d'introduction qui constitueraient une petite histoire d'Angleterre avant 1688, contient 200 pages sur le règne d'Anne Stuart et 400 pages sur les quatre premières années du premier Georges, de 1714 à 1718. Ce ne sont pas nos proportions françaises, mais l'auteur a de bonnes raisons à faire valoir; cette dernière partie, si largement développée, est la plus intéressante et la plus utile.

Avant d'y arriver, remarquons dès le second livre la supériorité de l'élément diplomatique sur l'élément intérieur. La question de la succession hanovrienne, dite la Succession protestante, pendant le règne d'Anne, et la crise qui précéda et suivit sa mort, est traitée plus complètement et mieux, croyons-nous, qu'elle ne l'avait jamais été jusqu'à

ce jour, les ressources inédites des archives hanovriennes venant s'ajouter à la parfaite connaissance que possède l'auteur des sources imprimées. Quant à la situation intérieure, bien qu'il décrive avec soin les manœuvres des whigs et des tories, particulièrement à l'occasion de cette succession, et du moment où elle s'ouvre, nous ne la trouvons pas aussi bien exposée. Il parle de Sacheverell et de Swift, mais il ne nous paraît pas avoir saisi toute l'importance du parti de l'Église et de la littérature dans cette génération qui a inventé le journalisme. Disons tout de suite, pour nous débarrasser des détails de ce genre, que pour son récit du couronnement il aurait tiré utilement parti d'un journal, qu'il connaît d'ailleurs, celui de lady Cowper.

Il nous tarde d'arriver à ces lumineux et vastes chapitres sur la consolidation de la dynastie par les négociations extérieures. Un de ceux qui nous ont le plus appris est consacré à l'Espagne en 1715 et 1716. L'intelligence commerciale des whigs au pouvoir leur avait fait apprécier comme un excellent coup de partie la conclusion d'un traité de commerce avec ce malheureux pays, ruiné par la guerre et tombé depuis longtemps dans une complète décadence industrielle. Le jeune Methuen, fils du fameux négociateur du traité portugais, fut chargé, en premier lieu, de cette mission, pour laquelle le recommandait un nom de si bon augure. Il échoua. D'autres réussirent grâce à l'appui d'Alberoni. Celui-ci, que M. Michaël nous semble avoir très bien compris, voulait à tout prix s'assurer l'appui de l'Angleterre pour ses projets ultérieurs. Les années suivantes devaient lui enlever cette espérance.

A ce grand succès, le roi whig et le ministère whig ajoutent d'autres succès, malgré le schisme momentané, et au fond très heureux pour le parti, que les événements de la Baltique firent éclater dans son état-major. De succès nombreux ils avaient grand besoin, car au début les politiques ne croyaient guère à la solidité de cette dynastie importée. Comme le montre cette fois très bien notre historien, les faits intérieurs et les faits extérieurs réagirent les uns sur les autres de la façon la plus heureuse pour l'état de choses nouveau. Le soulèvement mal dirigé des Jacobites, que l'on nous raconte avec le plus grand détail, et la loi de septennalité, qui rendait durable un parlement très hostile à toutes les nuances du torysme, produisaient bon effet au dehors, tandis qu'une série de bonheurs diplomatiques augmentaient le prestige au dedans. Déjà, en 1716, pendant que le commerce anglais s'apprête à s'enrichir en Espagne, les ambassadeurs anglais renouent l'alliance austro-hollandaise et profitent des embarras du régent pour la combiner avec une alliance française toute nouvelle. Deux ans plus tard, la conclusion de la quadruple-alliance, la victoire de Byng et la médiation qui termina la guerre turque portèrent au comble la puissance du parti fondateur du régime parlementaire en 1688.

Nous ne savons pas si M. Michaël pourra mener à bonne fin son entreprise en conservant de telles proportions. Mais nous ne pouvons que lui souhaiter bon courage.

Édouard Sayous.

B. von Bilbassof. **Katharina II, Kaiserin von Russland, im Urtheile der Weltlitteratur.** Traduction allemande par le Dr Theod. Schiemann. Bd. I und II : die Litteratur nach Katharinas Tode. Berlin, Ræde (Stahr' sche Buchhandlung), 1897. Prix : 20 m.

Dans ces deux forts volumes (1,700 pages), M. B. a catalogué et classé par ordre de date les 1,300 livres, écrits en d'autres langues que le russe, dont il s'est servi pour préparer son *Histoire de Catherine II*. Il a donc composé une bibliographie précieuse, non seulement pour l'histoire de Russie, mais encore pour l'histoire générale de la seconde partie du XVIIIe siècle. Mais le principal mérite de l'œuvre n'est pas dans ses indications bibliographiques. M. B. a critiqué consciencieusement les livres cités et, chemin faisant, il ne s'est pas fait faute de discuter les problèmes posés par ces livres. Les historiens futurs devront tenir grand compte de ses conclusions sur les divers événements auxquels Catherine II a été mêlée, sur le partage de la Pologne, par exemple, et les responsabilités assumées par la Russie et par la Prusse.

Il est impossible de le suivre ici dans toutes ses appréciations. Ce qu'il faut constater, c'est que sa méthode et son érudition sont au-dessus de toute critique. Par contre, son impartialité a été quelque peu suspectée. Les recenseurs allemands de son ouvrage lui ont reproché de la mauvaise humeur à l'égard de leurs compatriotes. Le fait est que M. B. est persuadé que l'histoire d'un pays ne peut être bien étudiée par les étrangers à ce pays; il applique rigoureusement ce principe aux auteurs allemands d'histoires russes, surtout à Hermann, dont il fait, non sans raison, une exécution en règle. Mais cela ne l'empêche pas de rendre pleine justice à des œuvres telles que l'*Histoire de Pologne*, de Caro.

Je n'ose dire que M. B. soit beaucoup plus indulgent pour les Français que pour les Allemands, mais, la plupart du temps, les œuvres françaises qu'il énumère, pamphlets, romans ou tragédies soi-disant historiques, sont si misérables qu'il n'a vraiment pas lieu de brandir contre elles la massue dont il s'est servi contre Hermann. Il apprécie, du reste, les renseignements fournis par nos voyageurs sur le peuple et l'armée russe du XVIIIe siècle, et jamais il ne manque à les citer quand ils sont élogieux. Dans d'autres cas, il pèche par excès de méfiance : pourquoi trouver, par exemple, que Mme Vigée-Lebrun était trop jolie pour bien comprendre les choses russes?

Quant aux écrivains français plus récents, à MM. Sorel et Rambaud, notamment, M. B. leur accorde une place très honorable, non sans quelques réserves dont il est parfois difficile de saisir la portée. On est surpris aussi de certaines omissions. *La question d'Orient au XVIIIe siècle*, de M. Sorel, aurait mérité d'être citée.

En résumé, malgré des omissions et quelques jugements un peu

hâtifs, l'ouvrage de M. B. est très intéressant et très utile. Beaucoup de bibliographies de ce genre seraient à souhaiter, même pour d'autres pays que la Russie.

E. H.

United States Commission on Boundary between Venezuela and British Guiana. Report and Accompanying papers of the Commission appointed by the President of the United States « to investigate and report upon the true divisional line between the Republic of Venezuela and British Guiana[1]. »

Cette importante publication constitue le document le plus intéressant à consulter sur la question encore aujourd'hui pendante des frontières du Vénézuela et de la Guyane anglaise.

Lorsque les Espagnols eurent découvert la côte septentrionale de l'Amérique du Sud, ils n'y eurent pas tout d'abord de poste permanent. Le premier établissement qu'ils aient fondé dans la région qui nous occupe, Santo-Thomé, sur l'Orénoque, en aval de la position actuelle de Ciudad Bolivar, ne paraît pas être antérieur à 1591 ou 1592. On comprend qu'ils ne soient pas restés les seuls maîtres de territoires qu'il leur était impossible d'interdire à leurs rivaux. Parmi ceux-ci, les Hollandais, au début du XVIIe siècle, s'établirent sur l'Esséquibo. Le traité de Munster, en 1648, reconnut cet établissement sans le délimiter. Les Anglais sont aujourd'hui, dans cette portion occidentale de la Guyane, les héritiers des Hollandais; le Vénézuela, après l'émancipation des colonies espagnoles, est devenu de son côté héritier des droits de l'Espagne. Anglais et Vénézuéliens sont ainsi voisins sans que jamais aucune limite ait été tracée entre leurs territoires.

En réalité cette région frontière, comprise entre l'Orénoque et l'Esséquibo, était presque inconnue. Couverte par la forêt vierge, sauf pour les savanes voisines de l'Orénoque, elle n'offrait par ses cours d'eau coupés de rapides et encombrés d'obstacles aucune facilité à la pénétration. Mais, dès 1840, on y a découvert des sables aurifères et d'importants placers y sont aujourd'hui en exploitation. On peut évaluer à seize millions au moins l'or extrait annuellement du Vénézuela et de la Guyane anglaise. Or, la plus grande partie de cet or vient du Contesté. Cette seule raison suffisait pour qu'il devînt urgent d'y tracer une limite. A plusieurs reprises des négociations avaient été engagées à ce sujet, elles n'avaient jamais pu aboutir. De part et d'autre cependant les prétentions s'exagéraient et l'on pouvait s'attendre, à la fin de 1896, à un coup de force de l'Angleterre, lorsque brusquement

1. Washington, Government Printing Office, 1897. 3 vol. in-8°. T. I, *Historical;* t. II, *Extracts from Archives;* t. III, *Geographical,* et un atlas de 76 cartes : *Maps of the Orinoco Essequibo Region South America compiled for the Commission...* Washington, february 1897.

les États-Unis, mettant en avant la doctrine de Monroë, intervinrent en faveur du Vénézuela. L'équilibre se trouvant ainsi rétabli entre les rivaux, la discussion redevint immédiatement plus courtoise, et le 15 janvier 1897, grâce aux bons offices des États-Unis, un accord était signé entre l'Angleterre et le Vénézuela, confiant la solution du litige au jugement de cinq arbitres.

Alors que le conflit devenait menaçant, les deux gouvernements intéressés avaient commencé à publier des documents pour établir leurs droits. Ces publications ont continué en 1896. C'est ainsi que le Vénézuela a fait paraître trois volumes de documents et l'Angleterre six Livres Bleus, dont un de cartes[1]. De son côté, le gouvernement des États-Unis, en intervenant dans le procès, nommait une commission chargée d'étudier la question et constituait ainsi une sorte de tribunal arbitral sans mandat, composé de cinq membres, présidé par le juge D. J. Brewer et ayant pour secrétaire M. Mallet-Prévost. Cette commission a travaillé très activement jusqu'au jour où, un accord étant survenu, elle est devenue sans objet et a été officiellement dissoute. Elle était arrivée à d'importants résultats, avait mis en lumière des points demeurés jusque-là fort obscurs. Il eût été regrettable que le résultat de tous ces travaux fût perdu. Le gouvernement des États-Unis a bien fait d'en ordonner l'impression.

Il ne s'agit pas en effet d'une simple consultation, d'un arrêt rendu sur les pièces présentées par les deux gouvernements. Ces pièces, le Vénézuela et l'Angleterre les ont obligeamment fournies et la commission en a soigneusement contrôlé la plus grande partie; mais elle a aussi travaillé pour son compte. Sa part de recherches est considérable, et l'on n'a qu'un regret en lisant ces volumes, c'est que l'œuvre entreprise n'ait pas pu être complètement terminée, c'est aussi que le temps ait manqué pour en mieux coordonner les différentes parties. Telle qu'elle est cependant, elle rendra de très réels services aux historiens de la colonisation dans les Guyanes.

Je répondrai tout de suite à une objection : les États-Unis ont été dans ce procès les avocats du Vénézuela; n'est-il pas à craindre que le travail de la commission ne soit qu'une plaidoirie? Je ne dirai pas qu'on n'y sente pas le désir de répondre à l'Angleterre et de réfuter ses arguments. En fait, c'est à vérifier les pièces citées dans les Livres Bleus que le travail de la Commission a surtout consisté, mais le souci d'impartialité domine. La commission n'a pas rendu d'arrêt, elle a étudié la question avec critique et méthode, son œuvre est vraiment scientifique. Il faut dire qu'elle s'était adjoint un certain nombre d'historiens et de savants, M. Justin Winsor par exemple, et que les volumes publiés se composent en réalité d'une série d'études séparées,

1. *Venezuela, Documents and Correspondence relating to the question of Boundary, between British Guiana and Venezuela.* Blue Books, nos 7972, 7972[1], 8012, 8106, 8194, 8195.

toutes signées d'hommes compétents ou qui ont pris la peine de le devenir.

C'est ainsi que le volume I (*Historical*) contient un rapport sur les établissements des Espagnols et des Hollandais en Guyane avant 1648, de M. Franklin Jameson, et trois autres de M. G. Lincoln Burr sur le sens des articles V et VI du traité de Munster, sur les droits territoriaux de la compagnie hollandaise des Indes occidentales, sur les ressources qu'offrent les archives hollandaises pour l'étude de la question. M. Lincoln Burr est un de ceux qui ont eu la plus grosse part du labeur. C'est lui qui a contrôlé en Europe les textes traduits dans les Blue-Books. Tout le volume II (*Extracts of Archives*) est son œuvre ainsi que celle de M. de Haan. Les textes hollandais y ont été mis en regard de la traduction revue avec soin. Les Livres Bleus ne donnaient que les traductions, quelquefois fautives, non pas intentionnellement, M. Burr se plaît à le reconnaître, — la faute commise est quelquefois au préjudice des intérêts anglais, — mais sans doute à cause de la précipitation avec laquelle le travail avait été exécuté.

Le volume III (*Geographical*) contient une étude sur le témoignage des cartes géographiques, de M. Mallet-Prévost, une autre sur les cartes de l'Orénoque-Esséquibo, de M. Winsor, une autre sur les documents cartographiques extraits des archives, de M. Burr, des notes malheureusement inachevées de M. Marcus Baker sur la géographie du territoire contesté, enfin une bibliographie des cartes de la région comprenant 489 articles.

L'ouvrage est complété par un grand atlas de 76 cartes, divisées en trois sections. La première contient des cartes dressées par la commission et destinées à faire connaître le pays, cartes orographique, géologique, forestière, etc...[1], ou à permettre de suivre les progrès de l'occupation européenne à différentes dates déterminées. La seconde comprend des reproductions par l'héliogravure de toutes les cartes publiées, sur le témoignage desquelles on peut chercher à s'appuyer. La troisième comprend également des reproductions de cartes inédites hollandaises ou tirées des archives des Capucins à Rome[2]. L'un des Livres Bleus anglais contenait déjà une collection de cartes, mais celle-ci est bien autrement complète et instructive.

Que résulte-t-il de tous ces documents?

Des cartes qu'on peut appeler historiques, c'est-à-dire de celles qui composent la seconde série, il ne se dégage et ne peut se dégager aucune conclusion. Puisqu'il n'y eut jamais de limites officiellement

1. On aimerait à voir figurer sur une de ces cartes les placers d'or; leur position a été indiquée sur une carte publiée en 1895 par le *Geographical Journal*, à la suite d'un article de M. Dixon, t. V, p. 337-345.

2. Ces dernières sont empruntées à la publication suivante : *Documents and maps on the Bound. quest... from the Capuchin Archives in Rome. With a brief Summary of the question*, by the Rev. J. Strickland, S. J. Roma, Unione Coop. London, Philipp a. Son, 1896.

établies, toutes celles qu'ont tracées les cartographes sont arbitraires, tout au plus peuvent-elles avoir la valeur d'indications. Mais, en dehors des côtes, quel vague! Il ne faut pas oublier qu'avant les explorations de Schomburgk (1836-1844) l'intérieur du pays était pour ainsi dire inconnu. La preuve en est qu'à la fin du XVIIIe siècle encore, la grande carte de l'Amérique du Sud de Juan de la Cruz Cano y Olmedilla, la meilleure qui ait été dressée avant l'époque moderne, montre encore dans l'intérieur du pays le grand lac légendaire de Parima, sur les bords duquel devait se trouver le fameux Eldorado. Je ne puis insister sur toutes ces cartes et prolonger outre mesure ce compte-rendu; je voudrais seulement, aussi brièvement que possible, parler de la *Ligne de Schomburgk*, dont il a été si souvent question dans les négociations et sur laquelle a plané tant d'obscurité. La publication des Livres Bleus anglais permettait de résoudre en partie le problème, la publication américaine nous apporte sur différents points un utile supplément d'information.

L'Allemand Robert Hermann Schomburgk avait fait pour la Société de géographie de Londres, de 1835 à 1839, d'importantes explorations en Guyane. En 1839, il présenta au gouverneur Light un rapport sur la nécessité de fixer les limites de la colonie du côté du Vénézuela et d'organiser pour cela une reconnaissance sur le terrain. Il est important de constater qu'il n'avait pas pénétré encore dans les bassins du Barima, de l'Amacura, du Cuyuni, c'est-à-dire dans la partie située à l'ouest de l'Esséquibo. Il ne connaissait cette région contestée que par les cartes, et la limite qu'il proposait d'aller étudier sur place, limite généralement adoptée alors, était celle qui figurait sur une carte d'Arrowsmith de 1832. En réalité, ce tracé d'Arrowsmith, qui partait de l'embouchure de l'Amacura pour atteindre le Cuyuni, en suivant à peu près le 62e de long. W., était un vieux tracé qui se perpétuait sur les cartes depuis Delisle et d'Anville. Arrowsmith n'avait fait que l'adapter à un dessin plus exact, quoique fort imparfait encore, de l'intérieur. Schomburgk ajoutait que, dans son opinion, il était possible de donner à la colonie « des frontières naturelles » et que ces frontières correspondraient parfaitement avec les territoires sur lesquels s'étendaient les droits de Sa Majesté. Il offrait d'y établir des points de repère indestructibles (t. III, p. 72). Consulté par le *Colonial Office*, le *Foreign Office* fut d'avis « de faire établir une carte de la Guyane anglaise, conformément aux limites indiquées par M. Schomburgk. » Cette carte, avec un mémoire « décrivant en détail les particularités physiques qui définissaient et constituaient la frontière en question, » devait être transmise au gouvernement vénézuelien, comme un exposé des revendications britanniques (ibid., p. 73). A ce rapport, qui fut publié en 1840 dans les *Parliamentary Papers*, était jointe une carte sur laquelle sont figurées les limites suivant l'opinion anglaise (ce sont les limites de la carte d'Arrowsmith de 1832) et suivant l'opinion vénézuelienne. Cette carte est identique à celle qui parut à la même date en tête du

livre de Schomburgk intitulé : *A Description of British Guiana, geographical and statistical...* London, 1840.

M. Mallé-Prévost fait remarquer avec raison (ibid., p. 74) qu'il ne s'agissait plus, comme l'avait proposé Schomburgk, d'aller étudier et fixer des limites naturelles, mais simplement d'aller reconnaître sur le terrain celles qui figuraient sur la carte. Le *Foreign Office* se montrait donc en cette occasion plus circonspect que le *Colonial Office*. Schomburgk partit chargé cette fois d'une mission officielle, et, pendant les premiers mois de l'année 1841, il explora la région du Barima, de l'Amacuru, du Cuyuni. Il s'aperçut d'ailleurs bientôt de l'inexactitude des cartes existantes; dans une note adressée à la Société de géographie de Londres, il dit que la direction naturelle de ces rivières est presque opposée à celle qui est figurée sur la carte. Bien qu'il ne l'ait jamais écrit dans les documents qui ont été publiés, on sent qu'il se préoccupe beaucoup moins de suivre le programme du *Foreign Office* que d'étudier le pays et d'accommoder son tracé aux frontières naturelles. Il prend possession de certains points au nom de la reine, y établit des repères, et, croyant avoir démontré historiquement les droits de l'Angleterre sur l'embouchure du Barima, il les étend, suivant les théories qui avaient cours alors, sur tout le bassin de ce fleuve. « These circumstances... contribute to attest the undoubted Right of Her Majesty to the Barima, with all the tributary Streams which flow into it[1]. »

De retour à Demerara au mois d'août 1841, Schomburgk envoie par l'intermédiaire du gouverneur au *Colonial Office* une grande carte en six feuilles, à l'échelle de 1/2 *statute mile* à l'*inch*, montrant les régions parcourues, et une réduction de celle-ci en deux feuilles, à l'échelle de 5 *miles* à l'*inch*. L'une de ces deux feuilles, celle qui se rapporte particulièrement à la question, a été publiée en fac-similé dans le *Blue Book*, n° 8195. On y voit la frontière anglaise suivre d'abord l'Amacura, puis englober tout le bassin du Barima, et, par la vallée de l'Acarabisi, atteindre le Cuyuni, dont elle remonte le cours. La carte publiée ne s'étend pas, au sud, au delà du 6° 17' de latitude nord. Indépendamment de la frontière anglaise, la carte de Schomburgk indique aussi, — et ceci est important à noter, — le tracé que réclame le Vénézuela. Elle montre, sans aucun doute possible, qu'il revendiquait pour l'Angleterre tout le bassin du Barima; mais elle ne fournit aucune indication sur le tracé de la frontière au sud du Cuyuni. Peu après l'arrivée de cette carte en Angleterre, en avril 1842, le *Colonial Office*, probablement, en faisait dresser une autre à plus petite échelle, comprenant

1. *Blue Book*, n° 8195, rapport n° 1. Les deux communications qui figurent au t. XII du *Journal de la Soc. de géog. de Londres*, p. 169 et 178, sont à peu près, quant au texte, identiques aux rapports adressés par Schomburgk au gouvernement et publiés dans le *Blue Book*, n° 8195. On en a seulement retranché les passages politiques. Les petites cartes qui accompagnent les articles publiés par la Société ne donnent pas le tracé des frontières.

toute la Guyane anglaise, par un officier L.-J. Hebert. La légende indique qu'elle a été construite : *From the Surveys and Routes of Capt. Schomburgk and other documents in the possession of the Colonial Department.* Elle est en deux feuilles, et des fac-similés en ont été exécutés en 1887. Elle porte un tracé de la frontière conforme à ce qu'on a appelé depuis la seconde ligne de Schomburgk. Je n'ai pas eu cette carte sous les yeux, et ne puis, par conséquent, savoir ce que signifie cette note de la feuille 1 : *The Pink Line is that which was surveyed and proposed by Sir R. Schomburgk, but the boundary of the Colony claimed by Her Majesty's Government lies considerably to the Westward of that Line.* A quoi correspond cette ligne ponctuée? Est-ce à l'itinéraire de Schomburgk, est-ce à son tracé de 1840, est-ce au tracé de 1841? C'est ce qu'il serait très intéressant de savoir.

Schomburgk revint à Londres en 1845 et, avant de rentrer en Allemagne, il dressa encore une grande carte de la Guyane anglaise, dont nous avons connaissance par ses rapports adressés à lord Stanley et publiés dans le troisième Livre Bleu. Cette carte originale, très soignée, puisque Schomburgk s'était adressé à un artiste pour y inscrire les noms, n'a jamais été publiée au moins telle quelle, et nous ne savons pas quelle frontière y était indiquée. En somme, de Robert Hermann Schomburgk lui-même, il n'a été publié avant 1896 aucune autre carte que celle qu'il dressa en 1840, avant ses explorations à l'ouest de l'Esséquibo, et cette carte reproduit, pour la frontière réclamée par l'Angleterre, le vieux tracé d'Arrowsmith.

Mais, en 1847-1848, son frère Richard Schomburgk, qui l'avait accompagné de 1840 à 1844 dans ses voyages en Guyane, publiait à Leipzig un grand ouvrage en trois volumes qui est resté le plus considérable qui ait été écrit sur ce pays : *Reisen in Britisch Guiana in den Jahren, 1840-1844, im Auftrag Sr Majestät des Königs von Preussen...* Et cet ouvrage contenait une carte : *Karte von British Guyana nebst dem Quellande des Parima (Rio Branco) und Orinoco, vornehmlich nach den in den Jahren 1835-1844 veranstalten im Colonial Office zu London befindlichen Aufnahmen des Sir Robert H. Schomburgk, 1846.* Avec cette remarque : *Die Zeichnung dieser Karte gründet sich für den Theil im O des Meridians von 62° 18' westl. Länge v. Greenw. auf die im Archiv des Colonial Office zu London befindliche Karte des Sir Robert Schomburgk von British Guiana* (Maastab 1 : 44,000) *unter Vergleichung seiner Reiseberichte* (Jour. geog. Soc., vol. VI, VII, X, u. XIII), *des Berichts v. Richd Schomburgk im Mspt.* (Manuscript) *und des v. Wm Hilhouse über den Mazaruni erstatteten* (l. c., vol. IV)... *Berlin, im Januar 1847, H. Mahlmann.* La carte indique les limites revendiquées par le Vénézuela et par l'Angleterre (*Grenze nach Britischem Ansprusch... nach Venezuelischem...*). Or ce n'est plus le tracé de Rob. Herm. Schomburgk, tel qu'il le figurait sur la carte de 1841, qu'on y trouve, mais un tracé beaucoup moins ambitieux pour l'Angleterre, c'est la ligne d'Arrowsmith accommodée à un dessin plus exact du pays.

Elle part toujours de l'embouchure de l'Amacura, suit le cours de cette rivière jusqu'au moment où elle fait son coude vers l'ouest, puis descend vers le Cuyuni en coupant le Barima. C'est ce tracé qui a été adopté comme étant le tracé de Schomburgk par presque tous les cartographes. C'est celui qui figure sur les cartes de Stieler et même sur les cartes anglaises antérieures aux dernières années. On l'a appelé première ligne de Schomburgk.

En 1875, l'éditeur Stanford publiait à Londres une grande carte en quatre feuilles de la Guyane anglaise (à l'échelle, dit la carte, de 7 *miles* à l'*inch*, mais c'est une erreur, car l'échelle est de 9,4/10 *miles* à l'*inch*), avec le titre suivant : *Map of British Guiana compiled from the Surveys executed under Her Majesty's Commission from 1841 to 1844. And under the direction of the Royal Geographical Society from 1835 to 1839. By Sir Robert H. Schomburgk, K. R. E., Ph. D. Revised and Corrected to the present time by Cathcart Chalmers. Esq. Crown Surveyor of the Colony. And James Gay Sawkins, Esq. director of the geological Survey of the West Indies and British Guiana. With additions by Charles B. Brown Esq. Engraved under the superintendance of William Walker. 1875, London.* Cette carte elle aussi porte un tracé de la frontière conforme, non pas à celui que donnait R. H. Schomburgk en 1841, mais à celui qu'adoptait son frère en 1846, c'est-à-dire à la première ligne de Schomburgk. La carte contient d'ailleurs cette note : *The boundaries indicated in this map are those laid down by the late Sir Robert Schomburgk, who was engaged in exploring the Colony during the years 1835 to 1839, under the direction of the Royal Geographical Society. But the boundaries thus laid down between Brazil on the one side and Venezuela on the other and the Colony of British Guiana must not be taken as authoritative; as they have never been adjusted by the respective governments : and an engagement subsists between the governments of Great Britain and Venezuela by which neither is at liberty to encroach upon or occupy territory claimed by both.*

Cette légende semble bien indiquer que la frontière indiquée est celle qui a été dessinée par Schomburgk sur une de ses cartes ; c'est également ce que dit son frère Richard Schomburgk. Mais sur quelle carte ? Serait-ce celle qu'il a dessinée à Londres à son retour et qui n'a jamais été publiée? Ce qui permettrait de le croire, c'est qu'en 1875 Ch. B. Brown, dans la préface des *Reports on the physical, descriptive and economic Geology of British Guiana* (London, in-8°, 1875), — qui contiennent une grande carte géologique de la Guyane anglaise, — dit nettement : *The attached map... is from tracings of Sir R. Schomburgk large map (reduced on half), furnished by the Colonial Office.* Sur cette carte la frontière est toujours conforme à la première ligne de Schomburgk.

Que conclure de là sinon qu'il a dû y avoir un tracé de Schomburgk, qui n'était pas conforme à celui de la première carte envoyée de la Guyane en 1841, tracé qu'a reproduit Richard Schomburgk, qu'ont

également reproduit les cartes officielles anglaises jusqu'à ces dernières années? Pourquoi cette divergence? On ne peut faire ici que des hypothèses. Mais il en est une qui se présente immédiatement à l'esprit, c'est que Schomburgk ne s'était pas conformé aux instructions du *Foreign Office*; d'accord peut-être avec le gouverneur de la Guyane, il avait étudié une frontière naturelle et non pas celle qu'il avait figurée sur son projet et qu'il aurait eu d'ailleurs beaucoup de peine à suivre sur le terrain. Les Vénézueliens avaient refusé de reconnaître la prise de possession de Point-Barima; ils avaient détruit le monument frontière élevé par Schomburgk, des négociations s'étaient engagées, et lord Aberdeen, en 1844, avait proposé un tracé qui partait de la côte, à peu près à égale distance de l'Orénoque et de l'Esséquibo. Proposer un pareil tracé, c'était désavouer les prétentions émises par Schomburgk sur les bouches de l'Orénoque, et l'on comprend parfaitement que le *Foreign Office* n'ait pas laissé publier alors le tracé de 1841, plus ambitieux que celui qu'il réclamait lui-même.

En fait, on n'entendit jamais parler de ce tracé de Schomburgk, de celui qu'on a appelé la seconde ligne, avant 1887. A cette époque le gouvernement anglais fit faire une reproduction de la carte d'Hebert. Elle ne fut d'ailleurs pas répandue dans le public, et ce fut un étonnement quand, en 1895, sur une petite carte publiée par la Société de géographie de Londres à propos d'un voyage fait par M. Dixon, on vit apparaître cette frontière nouvelle avec la légende : *Provisional Boundary as shown on Sir Robert Schomburgk's map*, 1875. La grande carte de 1875 n'indiquait rien de pareil, et l'auteur d'un article publié peu après dans le *Scottish geographical magazine* ne savait pas encore d'où ce nouveau tracé pouvait être tiré.

C'est qu'en réalité une deuxième édition de la grande carte de 1875 avait été publiée chez Standford « en 1886 ou 1887, » dit le *Catalogue des cartes*, p. 488. Et sur cette seconde édition la frontière est rétablie conformément au tracé de la carte de Schomburgk de 1841. Sur cette carte d'ailleurs, dont l'échelle fautive a été rectifiée, la légende relative à la frontière a disparu, mais la date de 1875 est restée.

Il y a donc bien, quoi qu'on dise, deux lignes de Schomburgk, l'une qui n'est que la vieille ligne traditionnelle, qui s'est adaptée successivement à la connaissance de plus en plus exacte qu'on avait du pays, c'est celle d'Arrowsmith (1832), de Robert Hermann Schomburgk (1840), de Richard Schomburgk (1846) et du *Colonial Office* sur la carte de 1875. L'autre est celle de Robert Hermann Schomburgk en 1841, mais le gouvernement anglais n'a pas prétendu en tirer avantage avant 1886 ou 1887, époque où elle fut substituée à la première sur la carte qu'on peut considérer comme officielle de la colonie[1].

1. En réalité, comme nous l'avons vu plus haut, le tracé de Schomburgk ne s'étendait pas au sud au delà du Cuyuni. C'est au *Colonial Office*, sans doute, qu'on a prolongé la ligne depuis le Cuyuni jusqu'au Roraima. La carte d'Hebert

Les cartes qui composent la troisième série de l'atlas sont presque toutes inédites. Ce sont des documents d'archives. Nous y voyons, à différentes dates, l'étendue des territoires colonisés par la compagnie hollandaise des Indes occidentales, et, d'autre part, l'emplacement des missions espagnoles. Ces cartes s'éclairent par la lecture des nombreux textes réunis dans le tome II, et le tout permet de se faire une idée assez exacte de l'histoire des établissements européens de l'Orénoque et de l'Esséquibo.

Tandis que les Espagnols occupaient Santo-Thomé, sur l'Orénoque, depuis la fin du XVIe siècle, le premier établissement permanent des Hollandais sur l'Esséquibo ne remonte pas au delà de 1625. La compagnie avait été créée quatre ans auparavant, en 1621. Elle ne s'occupa d'abord que du commerce avec les indigènes. Jusqu'en 1657, elle ne posséda qu'un poste fortifié établi dans la petite île de Kykoveral, point important situé presque à la jonction de l'Esséquibo, du Cuyuni et du Mazaruni. C'est autour de ce point, à partir de 1657, que des colons vinrent s'établir, ainsi que sur les rives du Pomeron, dont l'embouchure est voisine de celle de l'Esséquibo. Au XVIIIe siècle les planteurs abandonnèrent les environs de Kykoveral pour se rapprocher de la mer, et le chef-lieu de la colonie fut reporté plus au nord, dans une autre île (fort Zelandia). La colonisation proprement dite ne dépassa pour ainsi dire pas à l'ouest le Pomeron, encore les établissements du Pomeron, ruinés deux fois par les Anglais et par les Français, furent-ils peu prospères; ils ne reprirent d'importance qu'à la fin du XVIIIe siècle. Mais la mise en valeur du pays préoccupait beaucoup moins la compagnie que le commerce avec les Caraïbes, ou même avec les Espagnols de l'Orénoque. C'était sa principale source de revenu. Elle s'était attribué le monopole du commerce de certains bois de teinture et exportait encore des huiles et des baumes médicinaux. Des agents appointés, les *uitloopers*, nous dirions les coureurs des bois, allaient stimuler le zèle des indigènes et leur proposer des échanges, ils amenaient les produits recueillis dans les postes dont les chefs, qui commandaient une petite garnison, étaient les *uitleggers*. Jusqu'où pénétraient ces *uitloopers*, c'est ce qu'il est impossible de savoir; ils allaient certainement jusque dans la Savane du haut Cuyuni, puisqu'à plusieurs reprises ils en ramenèrent des chevaux et du bétail. Du reste ils n'étaient pas seuls à parcourir la forêt, ils se trouvaient en concurrence avec des enfants perdus appartenant à toutes sortes de nationalités et qui commerçaient pour leur compte. Mais nous pouvons indiquer à peu près l'emplacement des forts. Il n'y en eut jamais que trois ou quatre à l'ouest de l'Esséquibo : un sur l'Esséquibo lui-même, situé d'abord au delà du 5° de latitude nord (1736-1765), puis reporté plus au sud; un ou deux sur le Pomeron, puis sur la Moruca, un peu plus

porte déjà ce tracé, qui est conforme, pour la partie sud, aux revendications de lord Aberdeen.

à l'ouest ; enfin, sur le Cuyuni, il y eut bien en 1703 une tentative faite très loin, à six semaines par eau de fort Kykoveral, pour établir un poste, mais elle ne paraît pas avoir été renouvelée et les postes établis sur cette rivière au XVIIIe siècle, à partir de 1754, furent beaucoup plus rapprochés de l'Esséquibo. Y eut-il un poste hollandais sur le Barima, près de l'embouchure de l'Orénoque? Schomburgk l'a prétendu, s'appuyant sur le témoignage de Humboldt, mais l'examen minutieux des archives de la compagnie permet à M. Burr d'affirmer qu'il n'y eut jamais là de poste, on a dû confondre le Barima avec le Parema (c'est ainsi que certaines pièces orthographient le Pomeron). Toutefois, à plusieurs reprises, les gouverneurs demandèrent à la compagnie d'occuper le Barima. Celle-ci autorisa même, en 1744, la construction d'un poste sur la rivière, mais l'autorisation resta sans effet. On comprend cependant que l'embouchure du Barima ait pu finir par être prise comme limite sur un certain nombre de cartes.

Relativement à l'emplacement des missions espagnoles dirigées par les capucins, nous sommes assez bien renseignés par une série de cartes. Ces missions ne sont pas antérieures à 1724. Elles se développèrent surtout dans la Savane, à l'est de l'Esséquibo, où les capucins étaient plus à l'abri des attaques des Caraïbes et où ils pouvaient élever du bétail. Mais ils pénétrèrent aussi dans la forêt, s'établirent sur le Cuyuni, même sur le Mazaruni et le Siparuni. L'histoire de ces dernières missions, qui furent éphémères, nous est très mal connue. Les Hollandais ne furent peut-être pas étrangers à leur disparition, les Caraïbes détruisirent celles du Curumo et du Cuyuni ; le véritable domaine des missionnaires demeura la Savane.

La commission n'avait pas à trancher le différend entre le Vénézuela et l'Angleterre, elle a fait une enquête et réuni des documents. Nous n'avons pas, nous non plus, à conclure ; qu'il nous suffise d'avoir montré l'intérêt que présentent ces trois volumes et indiqué le parti qu'on en peut tirer pour l'histoire de la colonisation des Guyanes[1].

L. GALLOIS.

S. Bannister HARDING. **The contest over the ratification of the federal Constitution in the State of Massachusetts**[2]. New-York, Longmans, 1896. In-8°, 194 pages.

Ce travail, sorti du Séminaire d'histoire d'Amérique de Harvard, est une étude détaillée d'histoire intérieure d'un État, faite par un exa-

1. M. G. Pariset a publié récemment un *Historique sommaire du conflit anglo-Vénézuelien en Guyane, des origines au traité d'arbitrage*, 1493-1897, avec une carte en couleur (Paris, Nancy, Berger-Levrault, 1898) qui donne un bon exposé de la question.

2. N° 2 de la série des *Harvard historical Studies*, publiées avec le revenu de la fondation Warren Torrey.

men critique des sources, conforme à toutes les exigences de la méthode scientifique.

L'auteur raconte la ratification de la Constitution fédérale de 1787 par la Convention de l'État du Massachusetts, épisode capital de la période décisive de formation de l'Union; car de la décision du Massachusetts dépendait celle des autres grands États qui attendaient son exemple pour accepter ou rejeter la Constitution. Or, l'opposition antifédéraliste avait incontestablement la majorité dans le peuple du Massachusetts.

M. Harding commence (chap. I) par expliquer les conditions de la vie politique en Massachusetts; il les résume en deux traits : confiance de la masse des électeurs en son expérience politique, antagonisme entre la masse démocratique des colons des campagnes et l'aristocratie de la ville (avocats, clergymen, grands propriétaires). Le parti antifédéraliste apparaît comme un parti démocratique campagnard, hostile à tout pouvoir central par crainte d'accroître la puissance des gens de la ville et les dépenses du gouvernement; il ressemble aux partis démocratiques paysans de Danemark, de Suède ou de Norvège. Un recueil d'épisodes caractéristiques des années 1776 à 1788 (le plus considérable est la révolte de Shays) démontre et illustre cette situation.

Les objections des adversaires de la Constitution fédérale sont exposées dans des brochures, des articles de journaux et des lettres dont l'analyse remplit presque tout le chap. II, *Arguments contre la Constitution* (le principal document, *Lettres d'un républicain fédéraliste*, est publié dans l'Appendice). — Le chap. III, *Convocation de la Convention*, raconte les élections; mais les documents, très incomplets sur ces faits locaux, ne font connaître qu'un très petit nombre de cas. Sur 318 *towns*, 46 avaient refusé d'envoyer des délégués (c'étaient surtout celles du Maine, les plus éloignées et les plus absorbées par la colonisation); la plupart avaient envoyé leurs délégués sans leur donner d'instructions, mais la majorité appartenait à l'opposition antifédéraliste.

Les chap. IV, *Opposition dans la Convention*, et V, *Ratification*, contiennent le récit des délibérations de la Convention. Composée de 364 délégués, l'assemblée présentait ce caractère anormal que la minorité fédéraliste était dirigée par les chefs du parti, tandis que la majorité antifédéraliste et démocratique n'avait à sa tête que des hommes obscurs; ses véritables chefs, étant de Boston, comme tous les hommes marquants de l'État, n'avaient pu être élus dans les circonscriptions urbaines, toutes fédéralistes. La tactique des chefs fédéralistes consista à éviter sur la question de ratification un vote qui eût donné la victoire à leurs adversaires; ils s'attachèrent d'abord à persuader la majorité opposante en expliquant la Constitution et répondant à toutes les objections. L'opposition s'inquiétait surtout des pouvoirs accordés au gouvernement fédéral et de l'absence d'une déclaration des droits dans la Constitution; elle conservait une défiance contre un acte soutenu par l'aristocratie de Boston. Pour la rassurer, les fédéralistes imaginèrent

un compromis : ratifier la Constitution en y joignant des amendements qu'on proposerait au Congrès sans les lui imposer. Pour éviter les soupçons, ils décidèrent le favori du parti populaire, le gouverneur Hancock, à présenter le projet en payant cette complaisance d'une promesse de soutien aux prochaines élections. Ainsi fut obtenue une majorité, faible d'ailleurs (187 contre 168) pour la ratification, grâce au refus de 46 *towns*, presque toutes de l'opposition, d'envoyer des délégués. La majorité était formée par Boston et la côte, les cinq comtés de l'intérieur avaient donné 128 non contre 60 oui. Aucun indice ne fait penser que ce résultat ait été obtenu par corruption.

Le dernier chapitre, *Réception de la ratification*, montre comment presque aussitôt après le vote l'opposition s'apaisa dans le pays et à la Chambre de l'État, grâce à la prudence des fédéralistes, et quelle influence eut la décision du Massachusetts sur l'acceptation de la Constitution par les autres États.

Cet excellent travail montre le progrès énorme accompli par la science historique américaine depuis que les historiens, cessant de s'enfermer dans l'étude du gouvernement fédéral, se sont mis à étudier l'histoire des différents États, qui est la véritable histoire des États-Unis.

Ch. SEIGNOBOS.

D. Fr. HOUSTON. **A critical study of nullification in South Carolina**[1]. New-York, Longmans, 1896. In-8°, VII-169 pages.

C'est encore un de ces excellents travaux d'histoire critique comme il s'en publie tant aux États-Unis depuis que les Américains se sont émancipés de la conception traditionnelle de l'histoire solennelle et patriotique.

La *nullification* de 1828 a toujours été regardée comme une date importante dans l'histoire fédérale des États-Unis. Par cet acte fameux, l'État de Caroline du Sud déclarait nul le tarif douanier voté par le congrès fédéral, plaçant ainsi la souveraineté locale de l'État au-dessus de la souveraineté centrale de l'Union, et posant le fondement de la doctrine du droit à la sécession qui devait, trente ans plus tard, conduire à la grande guerre civile sous la direction de ce même État de Caroline du Sud. Aussi toutes les histoires de l'Union avaient-elles fait une large place à l'épisode de la *nullification*. Mais, comme elles l'étudiaient du point de vue central, elles n'avaient pu en découvrir les causes locales, et l'interprétation courante attribuait la *nullification* à l'initiative de Calhoun, l'orateur le plus célèbre de la Caroline du Sud.

M. Houston, appliquant pour la première fois à cette question une méthode vraiment historique, a transporté l'étude dans l'État de Caroline, et, par un examen critique des documents, a reconstitué l'origine

1. N° 3 de la série *Harvard historical studies*, publiée avec le revenu du fonds Torrey.

véritable du mouvement sécessioniste incarné à tort dans Calhoun. Sa démonstration, vraiment probante, établit les résultats suivants :

La Caroline du Sud avait envoyé au Congrès, jusqu'en 1823, des représentants fédéralistes, qui avaient voté des tarifs protecteurs; Calhoun lui-même s'était prononcé pour le pouvoir central, le système protestant, la théorie de la « construction large[1], » et contre la traite des nègres (discours de 1814 et 1816). La législature de l'État votait encore, en 1824, une résolution fédéraliste.

L'opinion, en Caroline du Sud, changea entre 1820 et 1828, sous l'action du mécontentement produit par la défaite électorale de Jackson en 1824 et le tarif protecteur de 1828, le « bill d'abominations » voté pour satisfaire les industriels des États du Nord. L'opposition fut représentée d'abord au Congrès, au nom des intérêts des producteurs de coton, par Mitchell, Hamilton, Hayne dès 1824. Calhoun n'intervint qu'en 1828.

La Caroline du Sud était déjà atteinte par une décadence économique (diminution de richesse et de population); les habitants l'attribuèrent au tarif protecteur, dont ils s'exagéraient l'action; en réalité, le prix du coton baissait par l'accroissement de production due à la mise en culture de terrains nouveaux dans les nouveaux États du Sud.

L'opposition aux mesures prises par le gouvernement fédéral amena les mécontents à discuter la théorie de la souveraineté dont on s'était peu occupé jusque-là en Caroline du Sud. La théorie de l'usurpation commise par le pouvoir fédéral fut formulée, en 1827, dans une série d'articles, de R. J. Turnbull, « la Crise, » où apparaît la doctrine du droit à la sécession.

Calhoun, loin d'avoir dirigé le mouvement, n'a fait que le suivre. Il est resté partisan de la protection et de la « construction large » jusqu'au moment où il a été obligé, pour rester en harmonie avec ses commettants, de se convertir au libre échange et à la « construction stricte » en 1828; il n'a fait, dans sa célèbre « Exposition, » que reproduire la théorie exposée dans « la Crise. »

Le parti antifédéraliste comptait être soutenu par Jackson qui venait d'être élu président et qui était l'idole des gens de Caroline du Sud; mais le procédé de *nullification* adopté par la législature de l'État, suivant l'avis de Calhoun, irrita Jackson qui prit ouvertement parti contre le mouvement, d'abord par le toast à l' « Union fédérale, » puis par la lettre au meeting d'Union, tenu à Charleston le 4 juillet 1831.

La Convention de Caroline du Sud, où les antifédéralistes eurent une énorme majorité, vota la nullification du tarif et essaya de la faire passer dans la pratique en ordonnant à tous les agents publics de prêter serment d'obéir à l'ordonnance de nullification. Mais ce ne fut qu'une

1. Rappelons pour les lecteurs français qu'on appelle aux États-Unis « construction large » celle qui étend les pouvoirs de l'autorité fédérale par une interprétation large du texte de la Constitution, et « construction stricte » celle qui limite les pouvoirs par une interprétation stricte du texte.

manifestation; quand Jackson et le gouvernement fédéral se furent montrés prêts à vaincre la résistance par la force, quand il fut avéré qu'aucun des autres États du Sud ne soutiendrait la Caroline, un meeting des opposants suspendit l'ordonnance. Les partisans de la souveraineté de l'État cherchèrent à déguiser leur défaite en affectant de croire que leur attitude avait décidé le Congrès à adopter le tarif de douanes de 1833 qui diminuait les droits.

Le conflit aboutit ainsi à une victoire de l'Union, puisque le gouverneur fédéral força l'État opposant à se soumettre. Mais le peuple de Caroline du Sud y prit conscience de l'antagonisme entre les intérêts du Sud et ceux du Nord, il se détacha moralement de l'Union et commença à s'habituer à l'idée de la sécession qui fut réalisée en 1860.

Cette étude est présentée avec une clarté et une vigueur d'esprit peu communes.

Ch. SEIGNOBOS.

W. R. SHEPHERD. **History of proprietary government in Pennsylvania.** Columbia Univ. New-York, 1896. In-8°, 604 pages.

H. A. CUSHING. **History of the transition from provincial to commonwealth government in Massachusetts.** Columbia Univ. New-York, 1896. In-8°, 284 pages.

Ces deux ouvrages forment les tomes VI et VII des *Studies in history, economics and public law,* publiées par la Faculté des sciences politiques de l'Université Columbia de New-York. Ils font partie de cette grande entreprise qui occupe la nouvelle génération des historiens américains : il s'agit de reconstituer l'histoire intérieure politique de chacun des États de l'Union. Il est à peine besoin de dire que, pour l'étude de l'évolution du peuple américain, cette histoire est aussi nécessaire au moins que l'histoire du gouvernement fédéral.

M. Shepherd étudie l'administration de la Pensylvanie dans la période coloniale (1681-1776) à deux points de vue : 1° le régime des terres, 2° l'organisation du gouvernement intérieur de la colonie. L'histoire du régime des terres (p. 13-170) se compose d'une série analytique d'études sur les différentes questions terriennes : concessions des terres, procédure du bureau des domaines (Land office), droits réservés au propriétaire de la colonie, expropriation de 1779, relations avec les Indiens, conflits de frontières avec les États voisins ; chaque question est étudiée séparément dans un ordre historique. — La même méthode analytique est suivie dans la deuxième partie, *Government;* l'auteur, après avoir exposé la conception du fondateur de la colonie, W. Penn, décrit successivement la famille du fondateur restée propriétaire, les règlements généraux, le conseil de gouvernement, le serment, les cours de justice, le régime du budget, l'impôt, les pouvoirs du gouverneur, les relations

avec l'Angleterre. Il fait ressortir le caractère contradictoire de ce régime (en théorie, le gouvernement d'un seigneur féodal en fait une démocratie) et montre comment la colonie s'est affranchie de l'influence des propriétaires jusqu'au moment où la Révolution a remplacé le dernier Penn par un comité de salut public.

Aucune conclusion ne se dégage nettement de cet ouvrage. C'est une sorte de travail préparatoire; mais, comme il contient un grand nombre de faits, clairement exposés, dont beaucoup sont tirés de documents inédits (surtout les papiers de la famille Penn) et qu'il est accompagné d'une bibliographie des brochures (devenues très rares) de cette période, il sera une contribution utile à l'histoire de la Pensylvanie.

L'étude de M. Cushing sur le passage du Massachusetts du régime colonial à la constitution républicaine est une monographie sur un sujet beaucoup plus restreint (les années 1773-1780), mais traitée avec une méthode et une critique pleinement historiques. L'auteur a lu, dit-il, presque tous les documents imprimés en Massachusetts sur cette période et dépouillé les collections de manuscrits (il donne une liste des collections manuscrites et des journaux). Il a relevé et classé historiquement tous les faits qu'il a pu recueillir sur l'histoire des différentes constitutions du Massachusetts dans la période révolutionnaire, l'ancien gouvernement provincial, les comités révolutionnaires, les congrès provinciaux, la constitution de 1778, la constitution de 1780.

On voit nettement dans l'histoire de cet État du Massachusetts, — ce que les Américains savent bien aujourd'hui, mais ce que la plupart des Français ignorent encore, — que l'établissement de la république des États-Unis a été le résultat d'une crise révolutionnaire dans la société américaine presque aussi profonde que la crise de la Révolution en France. « Dans aucun pays une période aussi courte n'a été marquée par la promulgation d'un si grand nombre de constitutions. » La Révolution commence par une grève des jurés qui refusent de siéger dans les tribunaux loyalistes et par l'élection des différents comités de conventions qui créent des comités d'action. — Elle s'organise sous la direction des trois congrès provinciaux formés de délégués des *towns* qui, en 1774-1775, mettent sur pied la milice, créent le « Comité de sûreté » et émettent des billets. — Elle est définitivement proclamée par l'élection de la « Cour générale » qui concentre tous les pouvoirs. Pour remplacer l'ancienne charte de la colonie « reprise » provisoirement, une convention élabore une constitution (1778), que le peuple rejette; une nouvelle convention prépare la « Constitution de la République de Massachusetts » acceptée en 1780. Les discussions de ces deux projets dans les assemblées de *towns* montrent combien l'éducation politique des citoyens était déjà avancée.

Ch. Seignobos.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Revue des Études historiques.** 1899, avril-mai. — Maurice Dumoulin. Du groupement des Sociétés savantes en vue de travaux communs. — A. Auzoux. Souvenirs de M. de la Rouvraye, enseigne de vaisseau, 1805-1806. — Edgard Allix. La philosophie politique et sociale de Mably; fin.

2. — **Revue des Questions historiques.** Janvier 1899. — P. Allard. L'épiscopat de saint Basile. — Le R. P. Pargoire. Les débuts du monachisme à Constantinople (de 330 à 450. Critique minutieuse et solide du livre de l'abbé Marin sur les *Moines de Constantinople*, qui a attribué à tort à Constantin la fondation de quatre monastères, à saint Hilaire celle de six, etc. M. Marin a constamment confondu de simples églises avec des monastères. C'est à Théodose seulement que commence le monachisme byzantin. Le couvent de Dalmate est le premier de tous, puis viennent ceux de Rufinianes et des Alcimètes). — Paquier. L'Université de Paris et l'humanisme au début du XVIe siècle. Jérôme Aléandre (il évite d'aller à Pise et de prendre part à la condamnation de Cajétan; analyse de son œuvre comme humaniste, professeur et éditeur; ses relations avec Budé, Lefèvre d'Étaples, Guillaume Cop et les humanistes allemands, surtout Hummelberg; son influence survécut à son départ de Paris). — Vicomte de Boislecomte. Le maréchal de Belle-Isle pendant la guerre de succession d'Autriche (d'après les lettres écrites au comte de Labasèque, ministre à la cour de Trèves (Belle-Isle travaillait à s'assurer l'appui de l'électeur de Trèves; il tient Labasèque au courant de toutes ses opérations, lettres de 1741 et 1742; les seules vraiment intéressantes sont celles qui se rapportent au siège et à la retraite de Prague). — Saltet. Philon le Juif (analyse très bienveillante du livre de M. Herriot). — D. Plaine. Nouvelles remarques sur les homélies de saint Éloi (soutient qu'elles sont du VIIe siècle. L'abbé Vacandard maintient avec énergie sa thèse d'après laquelle ce sont des apocryphes du IXe siècle au plus tôt). — Courriers allemands et anglais. — Chronique. = Comptes-rendus : *Meyer*. Charles II, roi de Navarre (ce livre est une aberration historique). — *Hamy*. François Ier et Henri VIII à Boulogne-sur-Mer, 1532 (François Ier promit, pour l'oublier bientôt, son aide à Henri VIII dans l'affaire du divorce). — Mémoires du chevalier Blondin d'Ablancourt, adjudant-major des Cent-Suisses, 1751-1830 (mémorial de famille d'un intérêt restreint). — *Laforge*. Histoire du maréchal de Mac-Mahon, 3 vol. in-4° (ouvrage très documenté). — Tableau de la province d'Anjou, 1762-1766, publié

par l'abbé Uzureau. — *De la Barre de Nanteuil.* L'Orient et l'Europe depuis le XVIIe siècle jusqu'aujourd'hui (utile).

3. — La Révolution française. 1899, 14 février. — Edme Champion. Le marquis d'Argenson (introduction du volume intitulé : *la France au milieu du XVIIIe siècle d'après le Journal du marquis d'Argenson*). — A. Lévy-Schneider. Le socialisme et la Révolution française d'après A. Lichtenberger. — A. Aulard. Évolution des idées politiques entre le 10 août et le 22 sept. 1792 (formation du parti républicain) ; fin le 14 mars. — J. Flammermont. J.-L. Favier, sa vie et ses écrits (biographie du célèbre publiciste diplomate du XVIIIe s.; fin le 14 avril). = 14 mars. Joseph Vingtrinier. Une sédition militaire à Rome en l'an VI (la sédition éclata parmi les troupes envoyées pour punir le meurtre de Duphot; elles étaient irritées de ne pas recevoir de solde, alors que le général Masséna et les agents civils du Directoire pillaient et volaient; fin le 14 avril (les chefs du mouvement, traduits en Conseil de guerre, sont acquittés). — A. Brette. Le plan de Paris, dit *Plan des Artistes.* = 14 avril. J. Guillaume. La déesse de la Liberté à la fête du 20 brumaire an II (la cérémonie de Notre-Dame ne fut pas l'essai d'un rite républicain, une fête de la Raison; ce fut tout uniment la 30e ou 40e représentation, dans le cadre d'une cathédrale gothique désaffectée, d'une pièce lyrique, *l'Offrande à la liberté,* que le département eut l'idée de transporter à l'ex-église métropolitaine pour en faire le principal ornement de sa fête). — Cl. Perroud. Recherches sur le salon de Mme Roland en 1791. — A. Brette. L'opinion d'un soldat de la 1re République sur l'élection présidentielle de 1848 (A.-A. Brette, qui salue avec enthousiasme l'élection du prince Louis Bonaparte).

4. — Bibliothèque de l'École des chartes. 1898, nov.-déc. — H. Omont. Glossarium Andegavense (glossaire gréco-latin publié d'après un ms. du Xe s. appartenant à la bibliothèque d'Angers). — A. d'Herbomez. Notes et documents pour servir à l'histoire des rois fils de Philippe le Bel; fin. — Abel Lefranc. Marguerite de Navarre et le Platonisme de la Renaissance; fin (montre qu'à côté de l'idéal chrétien, la reine de Navarre s'inspira profondément des doctrines platoniciennes; à cet égard, elle doit être considérée comme un des précurseurs de la Pléiade). = H. Wallon. Notice sur la vie et les travaux de M. Eugène de Rozière. = Bibliographie : Chanoine *J. Chevalier.* Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois (bon). = Chronique et Mélanges. Épitaphe versifiée de Jean de Bueil. — Le baptême du dauphin Charles-Orland, fils du roi Charles VIII (pièce du 13 octobre 1492). — Pièce soustraite au trésor des chartes des ducs de Bretagne (traité d'alliance d'Isabeau de Bavière avec Jean VI de Montfort, 17 février 1404).

5. — Bulletin de Correspondance hellénique. 1898, novembre. — Émile Bourguet. Inscriptions de Delphes. Comptes des Naopes sous les archontes Damoxénos, Archon, Cléon. — H. Bulle et Th. Wie-

GAND. Topographie des ex-voto de Delphes. — Paul PERDRIZET. Un tombeau du type « macédonien » au n.-o. du Pangée. — Émile CAHEN. Inscriptions de Locride et d'Étolie. — Georges COUSIN. Voyage en Carie; 1er article (publie 50 inscriptions dont plusieurs fort longues). — Paul PERDRIZET. Fragment delphique de l'édit de Dioclétien. — Th. HOMOLLE. Le *Corpus inscriptionum graecarum christianarum* (expose le programme de ce *Corpus* que l'École française d'Athènes se propose de publier).

6. — **Revue archéologique.** 1899, janvier-février. — E. POTTIER. Nouvelles acquisitions du Louvre, 1897. Département de la céramique antique. — J. DE MORGAN. Fouilles à Suse, 1897-1899. — E. BLOCHET. Les inscriptions turques de l'Orkhon; fin. — V. BÉRARD. Topologie (de la méthode à suivre dans l'étude de cette science, qui s'attache surtout à l'étude du passé en partant des phénomènes contemporains. Prend pour exemple une route qui a dû être suivie aux temps homériques par les marchands se rendant de Laconie en Élide). — A. MARTIN. Exploration de la butte de Kernec en Languidic, Morbihan. — G. KATCHERETZ. Notes d'archéologie russe. 3e article : les ruines de Merv. — J. KEIFFER. Précis des découvertes archéologiques faites dans le grand-duché de Luxembourg, de 1847 à 1897; suite.

7. — **Revue celtique.** 1899, janvier. — Antoine THOMAS. De quelques noms de lieux français d'origine gauloise (Amboise et Ambazac, Arlempde et Arlende, Autoire et le Toy, Auzances, Chadreugnat, Doullens, Néoux, Nexon).

8. — **Revue de l'histoire des religions.** 1899, janvier-février. — L. LEGER. Études de mythologie slave; suite. — G. RAYNAUD. Le dieu aztec de la guerre; fin. — A. BARTH. Bulletin des régions de l'Inde : Védisme et ancien Brahmanisme. = Comptes-rendus : *Aug. Mommsen.* Feste der Stadt Athen im Alterthum, geordnet nach attischem Kalender (excellent). — *G. Kurth.* Sainte Clotilde (biographie fantaisiste par un homme en qui une forte imagination se trouve associée à une solide et parfois ingénieuse érudition).

9. — **Annales de géographie.** 1899, 15 janvier. — D. PASQUET. Le développement de Londres; second article (organisation municipale depuis le XIIe siècle). — L. RAVENEAU. La Chine économique, 1895-1897. = 15 mars. CAMÉNA D'ALMÉIDA. La colonisation russe dans les gouvernements d'Oufa et d'Orenbourg. — P. MILLE. Colonies juives et allemandes en Palestine. — Le P. HAVRET. Les travaux géographiques des Jésuites en Chine. — H. SCHIRMER. Histoire de la découverte et de la formation des États du Soudan occidental, d'après M. P. Const. Meyer.

10. — **Bulletin de littérature ecclésiastique publié par l'Institut catholique de Toulouse.** 1899, n° 1. — Mgr MATHIEU. L'abbé Rohrbacher. = N° 2. J. LAGRANGE. L'esprit traditionnel et l'esprit critique à propos des origines de la Vulgate. — Léonce COUTURE. De l'his-

toire de la théologie; leçon d'ouverture. = N° 3. Pierre Batiffol. Une découverte liturgique (signale le récent ouvrage de G. Wobbermin, *Altchristliche liturgische Stücke aus der Kirche Ægyptens;* ces morceaux ont été découverts au mont Athos).

11. — Revue de l'Orient chrétien. 3e année, 1898, n° 3. — L. Clugnet. Les offices et les dignités ecclésiastiques dans l'Église grecque; suite au n° 4. — Baron d'Avril. Les Grecs melkites. — Dr Ermoni. L'ordinal copte; suite au n° 4. — J.-B. Chabot. Vie du moine Barban Youssef Bousnaya; suite au n° 4. = N° 4. Abbé F. Nau. Les Plérophories de Jean, évêque de Mayouma; suite. — L. Petit. Règlements généraux de l'Église orthodoxe en Turquie. — M.-A. Kugener. Une homélie de Sévère d'Antioche, attribuée à Grégoire de Nysse et à Hésychius de Jérusalem (traduction française).

12. — Revue des Études juives. 1898, octobre-décembre. — Julien Weill. Nicolas Antoine (biographie de ce théologien né à Briey en 1602 de parents catholiques, converti au calvinisme par le pasteur de Metz, Ferry; ses études sur l'Ancien Testament l'amenèrent à la libre pensée et il fut brûlé à Genève le 20 avril 1632 pour crime de judaïsme). — Ad. Buchler. La fête des Cabanes, d'après Plutarque et Tacite. — Th. Reinach. Nouveaux documents relatifs aux Juifs d'Égypte (d'après des papyrus grecs de provenance égyptienne). — D. Kaufmann. Manoello et le (*sic*) Dante (F.-X. Kraus avait déclaré que Dante ne fut pas l'ami du poète juif Emmanuel ben Salomon; des documents certains prouvent le contraire). — Israel Levi. Le livre-journal de maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier, 1330-1332. — M. Kayserling. Notes sur l'histoire de l'Inquisition et des Judaïsants d'Espagne (de la part prise par les marranes à l'insurrection des Comuneros, 1519-1521).

13. — Bulletin critique. 1899, n° 6. — *Albert Dufourcq.* Mémoires du général baron Desvernois (mémoires fort intéressants, et bien édités, sur les guerres d'Italie et d'Égypte). — *Haseloff.* Codex purpureus Rossanensis. Die Miniaturen der griechischen Evangelien-Handschrift in Rossano (les peintures de ce ms. sont du VIIe s. ou peut-être même du VIe). — *Dr P. Guillon.* La mort de Louis XIII; étude d'histoire médicale (le roi est mort de tuberculose pulmonaire et intestinale). = N° 7. *L. Schneller.* L'apôtre Paul et le monde ancien; trad. par *J. Gindraux* (l'auteur a refait tous les voyages de saint Paul et les raconte; il est protestant et tient à ce qu'on le sache, mais ses opinions sont celles de l'exégèse traditionnelle). — *Th. Ludwig.* Die deutschen Reichsstände im Elsass und der Ausbruch der Revolutionskriege (quelques recherches utiles sur les princes possessionnés en Alsace, mais de grosses erreurs provenant de préventions extra-scientifiques). = N° 8. *Al. Gayet.* L'exploration des ruines d'Antinoë et la découverte d'un temple de Ramsès II enclos dans l'enceinte de la ville d'Hadrien (très intéressant). — Variétés : les lettres d'anoblissement (par An. de Barthélemy :

l'anoblissement a son origine première dans l'affranchissement; les lettres d'anoblissement commencèrent à être octroyées entre 1275 et 1290). = N° 9. *H. Dehérain.* Le Soudan égyptien sous Méhémet-Ali (très intéressant). — *A. Rousset.* Un évêque assermenté : Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine (dépouillement consciencieux, mais par trop terre à terre, de la correspondance de ce prélat). — *A. Joly.* S. Ignace de Loyola (excellent). — *Lecanuet.* Montalembert; t. II : la liberté d'enseignement, 1835-1850 (remarquable).

14. — Journal des Savants. 1899, février. — Michel Bréal. Volney orientaliste et historien. — Alfred Morel-Fatio. Catalogue de la collection du palais de Liria (ce catalogue est un inventaire du musée paléographique constitué par Mme la duchesse de Berwick et d'Albe dans un appartement du palais de Liria à Madrid. Histoire de cette belle collection). = Mars. G. Perrot. Mantinée et l'Arcadie orientale (étude sur la thèse de G. Fougères). — L. Delisle. Le formulaire de Clairmarais (analyse d'un ms. du XVe s. conservé à la bibliothèque publique de Saint-Omer. Telle des lettres qui y est transcrite pourrait émaner de Pierre Bersuire. Détails sur Fernand de Cordoue et sur Clémangis. Publie en appendice une lettre de l'Université au Conseil royal d'Angleterre touchant les démêlés des ducs de Gloucester et de Bourgogne, 1424).

15. — Polybiblion. 1899, février. — *R. F. Valbuena.* Egipto y Asiria resuscitados, 2e partie (effort méritoire pour renouveler en Espagne les études exégétiques et pour les mettre au courant de l'érudition contemporaine). — *Kirsch.* Die Ruckkehr der Pæspte Urban V und Gregor XI von Avignon nach Rom (publication d'un intérêt très varié). — *P. Montarlot.* Un essai de commune autonome et un procès de lèse-nation : Issy-l'Évêque, 1789-1794 (très curieux). = Mars. *Erwin Preuschen.* Palladius und Rufinus (étude approfondie sur deux des sources les plus importantes pour l'histoire primitive du monachisme : l'*Historia monachorum in Aegypto* et l'*Historia Lausiaca*). — *Mgr Richard.* Les saints de l'Église de Nantes (ouvrage d'édification). — *U. Ferreiroa.* Historia apologetica de los papas (estimable compilation). — *Thomas de Closmadeuc.* Quiberon, 1795 (recueil considérable de documents). — *P. Savio.* Gli antichi vescovi d'Italia dalle origini al 1300 (additions aux notices consacrées par Ughelli aux évêques du Piémont). — *H. Al. White.* Robert E. Lee and the southern Confederacy, 1807-1870 (intéressant). — *J. N. Moreau.* Mes souvenirs, 1re partie, 1717-1774 (intéressant, surtout pour l'histoire parlementaire à la fin du règne de Louis XV). — *A. de Charmasse.* Jean-Louis Gouttes, évêque constitutionnel du département de Saône-et-Loire, et le culte catholique à Autun pendant la Révolution (bonne étude sur un personnage peu intéressant).

16. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1899, n° 6. — *R. von Scala.* Die Staatsvertræge des Alterthums, t. I (recueil de tous les traités, dont l'antiquité n'est pas douteuse, depuis les temps

les plus reculés jusqu'au milieu du IVe siècle avant J.-C.). — *Haug* et *Sixt*. Die römischen Inschriften und Bildwerke Württembergs (bon). — *Macdonald*. Tituli Hunteriani (reproduit en 17 planches et énumère toutes les pierres inscrites du musée Hunter à Glasgow). — *Traube*. Poetae aevi carolini (fin de cette très importante publication). — *Dieulafoy*. Le Château-Gaillard et l'architecture militaire au XIIIe siècle (il est impossible d'admettre la thèse de l'auteur que la forteresse de Andelys ait été construite sur le modèle des forteresses assyriennes). — *Rahricht*. Geschichte der Kreuzzüge im Umriss (excellent résumé). — *Sabbadini*. Storia documentata della r. Università di Catania (bon). — *Erasmi*. Stultitiae laus, éd. *B. Kan* (excellente édition critique de l'Éloge de la Folie). — *Alf. Lazzari*. Ugolino e Michele Verino (bonnes biographies d'humanistes). = N° 7. *Drerup*. Ueber die bei den attischen Rednern eingelegten Urkunden (discussion solide et serrée; l'auteur conclut le plus souvent à l'authenticité des documents insérés par les avocats d'Athènes dans leurs plaidoyers). — *Diekamp*. Hippolytus von Theben (texte et étude critique d'une chronique universelle composée en Égypte, dans la première moitié du VIIIe siècle, par un certain Hippolyte, originaire de Thèbes en Béotie. Cette chronique est surtout intéressante pour les légendes qu'elle raconte sur les premiers temps du christianisme). — *A. Lichtenberger*. Le socialisme et la Révolution française (Espinas discute longuement la thèse de l'auteur que la Révolution française ne s'est inspirée, ni dans ses principes ni dans ses actes, de doctrines qui méritent le nom de socialistes. Il y eut, au contraire, dans le cours du XVIIIe s., chez les philosophes, une opinion favorable à une réorganisation sociale; elle se manifesta dès le début de la Révolution). = N° 8. *Stanley-A. Cook*. A glossary of the aramaic inscriptions (consciencieux). — *W. Schurz*. Die Militærreorganisation Hadrians (dissertations intéressantes, mais fragiles, parce que les textes sont insuffisants). — *N. Rodolico*. Dal Comune alla Signoria; saggio sul governo di Taddeo Pepoli in Bologna (excellent). = N° 9. *Jul. Kloczko*. Rome et la Renaissance : Jules II (excellent). — *E. Brandenburg*. Moritz von Sachsen. I (ce tome I s'arrête en 1547; travail très consciencieux, mais le portrait de l'ambitieux duc de Saxe n'est pas assez fouillé, replacé assez exactement dans la réalité). = N° 10. *G. Wolf*. Deutsche Geschichte im Zeitalter der Gegenreformation (première livraison d'une histoire qui promet d'être bien documentée; mais l'auteur se place à un point de vue strictement confessionnel et se fait des illusions sur la nouveauté de certaines idées directrices sur lesquelles il attire bruyamment l'attention). — *S. Lee*. A life of William Shakespeare (excellent). — *Fr. Masson*. Joséphine de Beauharnais (bon, nouveau en partie). — *L. Tuetey*. Un général de l'armée d'Italie : Sérurier, 1742-1819 (excellente biographie). = N° 11. *E. von Arnim*. Leben und Werke von Dio von Prusa (bonne édit.; les écrits de Dion Chrysostome, étudiés avec pénétration, nous présentent en raccourci l'histoire des idées du temps). — *Henry A. Sanders*. Die Quellencontamination im 21

und 22 Buche des Livius (mal composé, mais ingénieux, avec des parties originales). — *Ballu* et *Cagnat*. Timgad, une cité africaine sous l'empire romain, livr. 4 et 5 (excellent). = N° 12. *Perrot* et *Chipiez*. Histoire de l'art dans l'antiquité, t. VII (remarquable). — *H. Derenbourg*. Oumâra du Yémen, sa vie et son œuvre ; t. I (curieuse biographie d'un poète de pure race arabe que Saladin fit crucifier au Caire, le 6 avril 1174, pour avoir été de connivence avec les Français). — *E. Meyer*. Deutsche und französische Verfassungsgeschichte vom 9 bis zum 14 Jahrh. (beaucoup d'efforts perdus pour édifier une construction qui ne tient pas sur sa base). — *Wintzer*. Denis Papin's Erlebnisse in Marburg, 1688-1695 (bon). = N° 14. *Louis Dézsi*. Szenczi Molnar Albert naploja (excellente édition du journal tenu par Albert Molnar, de Szencz, qui fut une des grandes figures du protestantisme hongrois. Il y a aussi des lettres et des papiers intéressants pour l'histoire de l'humanisme). — *M. de Belleval*. Les fils de Henri II (livre aimable et sans prétention).

17. — Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux et des Universités du Midi. 4e série (avec cette nouvelle série, les *Annales* paraîtront désormais en trois sections, publiées chacune à part avec un titre particulier : 1° la *Revue des études anciennes*, 2° la *Revue des lettres françaises et étrangères*. 3° Chacune de ces revues contient un *Bulletin hispanique*, qui paraîtra aussi à part, augmenté d'une partie distincte pour le moyen âge. Les fascicules seront trimestriels).

18. — Revue des études anciennes. T. I, 1899, janvier-mars. — M. Holleaux. Curae epigraphicae (corrections à des inscriptions grecques). — P. Perdrizet. Le dieu thrace Zbelthiourdos. — C. Jullian. Notes gallo-romaines. 1er article : sainte Victoire (à propos d'un autel dédié « Deae Victoriae, » qui a été trouvé à Volx, Basses-Alpes. Cette divinité a peut-être remplacé l'*Andarta* celtique. Quant au mont Sainte-Victoire, près d'Aix en Provence, il n'a rien à voir avec la *Victoria* de Volx ; son nom est d'origine ligure et correspond à un type connu, *Ventur* ou *Venturius*). — P. Serrano-Gomez. La plaine de la Consolation et la ville ibérique d'Ello (rapport sur les fouilles qui ont été opérées à cet endroit. L'auteur pense que l'ancienne ville d'Ello, à deux kil. au sud-ouest de Montealegre, a pu être une des trois colonies ioniennes qui furent fondées à l'ouest du Sucro, peut-être Himeroscopio, qu'Artémidore appelle la ville des Celtibères).

19. — Revue des lettres françaises et étrangères. 1899, janv.-mars. — E. Bouvy. Dante en France (à propos du livre d'Œlsner, *Dante in Frankreich*, 1898).

20. — Annales des sciences politiques. 1899, mars. — J. Chailley-Bert. Les protectorats de l'Inde britannique ; 1er art. : le développement et l'avènement de l'idée de protectorat. — Émile Bourgeois.

Nos droits à Terre-Neuve (le traité d'Utrecht donne à l'Angleterre les pleins droits de souveraineté sur l'île de Terre-Neuve, avec des réserves pour la pêche française. C'est le traité de Versailles qui, par son art. 5, règle le différend ouvert entre les pêcheries françaises et anglaises. La question du *French shore* n'était pas posée en 1713; elle fut réglée en 1783 par un monopole en faveur de la France). — Paul Matter. Les mémoires de Bismarck. — Paul Lavagne. Les relations commerciales entre la France et l'Italie, 1881-1899.

21. — Le Correspondant. 10 févr. 1899. — A. des Michels. Notes d'un diplomate. Le Vatican en 1871. Victor-Emmanuel et Pie IX (quelques détails nouveaux sur les projets d'abandon de Rome par Pie IX. M. des Michels croit qu'il y avait une reine d'Italie en 1871. Cela rend méfiant sur l'exactitude de ses souvenirs). — P. de la Gorce. La Prusse avant Sadowa (fin de cet excellent exposé). — P. de Nolhac. Versailles (aperçu du bel ouvrage sur le château de Versailles que M. de Nolhac achève en ce moment). — Lanzac de Laborie. La légende de Joséphine (d'après Masson). — Vialatte. La fédération australienne. — Lefébure. La question de Terre-Neuve (très impartial exposé; a bien vu que nos droits sur Terre-Neuve datent de 1783 et non de 1713, et que la difficulté de la question de Terre-Neuve est née de la formation d'une nationalité terre-neuvienne qui a ses intérêts, ses institutions et ses prétentions propres). = 25 févr. Thirria. Napoléon III carbonaro (quelques détails nouveaux sur la part prise par Louis-Napoléon aux complots formés à Rome même contre le gouvernement pontifical. Son frère aîné est mort de maladie pendant l'insurrection des Romagnes). = 10 mars. Abbé Sicard. Les évêques et les prêtres français pendant l'émigration (c'est l'Angleterre protestante qui fut la plus hospitalière; elle entretint plus de 10,000 prêtres émigrés). — P. Morane. Le grand-duché de Finlande. — Lanzac de Laborie. Le marquis de Blosseville.

22. — Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1899, 20 févr. — L. Méchineau. Le texte hébreu de l'Ecclésiastique et la critique sacrée. = 5 mars. Id. Un avertissement de Rome à quelques critiques et exégètes catholiques (le pape avertit ces téméraires « ne plus aequo tribuatur sententiis quibusdam novis, quas metuere satius est, non quia novae sunt sed quia plerumque fallunt specie quadam et simulatione veri. » Par exemple, les opinions professées par le R. P. Lagrange sur les sources du Pentateuque sont de celles « qu'il vaut mieux redouter »). = 20 mars. H. Chérot. Figures de soldats. Au service de l'Indépendance et de la Révolution : La Fayette, 1757-1834. = 5 avril. H. Prélot. Bismarck et la transformation de l'Allemagne 1er art. : les préliminaires. — J. Brucker. Mme de Maintenon. Le premier éditeur de ses lettres; lettres inédites concernant le P. Le Telli (signale une copie, qui existe à Londres, du recueil des lettres

Mme de Maintenon, qui fut jadis communiqué à Lavallée par M. de Monmerqué; elle vient de Lamoignon. Les lettres relatives au P. Le Tellier donnent du célèbre jésuite une idée toute différente du portrait qu'en a tracé Saint-Simon).

23. — Revue de Paris. 1899, 1er mars. — Marquis DE LA MAZELIÈRE. Vues sur l'histoire du Japon (intéressant résumé). — Alfred MUTEAU. Le général Pierre Quantin, 1793-1800 (ce général avait fait la guerre d'Amérique; il était rentré en France en 1789, animé d'idées républicaines et même radicales, mais il se confina dans le métier des armes. Pendant les ans II-IV, il ne quitta guère la Bretagne et ses lettres fournissent quelques détails sur les luttes contre la chouannerie ; à partir de l'an VIII, il n'est plus question de lui). = 15 mars. Christian SCHEFER. Les débuts de Bernadotte prince de Suède (montre par quels moyens Bernadotte réussit, au bout de peu de temps, à se rendre tout à fait populaire à la cour et parmi le peuple de Suède). = 1er avril. G. BRANDÈS. Le droit des faibles : le Slesvig danois. — Fr. FUNCK-BRENTANO. Le drame des poisons; 1er art. (la sorcellerie et les sorciers au XVIIe s.; premières investigations de La Reynie et de la Chambre ardente en 1679-1680). — L. BERNARDINI. Le droit des faibles : la Finlande.

24. — Revue des Deux-Mondes. 1899, 15 février. — G. ROTHAN. Napoléon III et l'Italie; 2e art. : Autour de l'alliance (intrigues de l'empereur avec Cavour, à l'insu de ses ministres, pendant l'hiver de 1858-1859; le compliment du Jour de l'An 1859, qui avertissait l'Autriche de la guerre prochaine; aspect impolitique du mariage du prince Napoléon); 3e art. le 15 mars : l'Attitude de l'Europe (l'opinion, en France comme dans l'Europe, se prononce contre la guerre; l'Angleterre surtout est très hostile; mais la Russie pousse à la guerre par haine contre l'Autriche). = 1er mars. Comte D'HAUSSONVILLE. La duchesse de Bourgogne à la cour; 1er art. : Après le mariage; suite le 1er avril : les Années heureuses. — Émile FAGUET. Sur l'éloquence politique. — Étienne LAMY. La France du Levant; 4e art. : les Causes du déclin. — G. VALBERT. La Correspondance de Frédéric le Grand avec le maréchal de Grumbkow. = 15 mars. Les descentes en Angleterre (plaidoyer en faveur d'une augmentation considérable de la marine française). — Gaston BOISSIER. A propos d'un théâtre antique (description du théâtre romain, à l'occasion de celui d'Orange; dispositions du théâtre d'après les pièces de Plaute). = 1er avril. A. GASQUET. Le culte et les mystères de Mithra. — Victor GIRAUD. Chateaubriand et les *Mémoires d'outre-tombe*.

25. — Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur. T. IX, no 1. — P. GAFFAREL. Expédition de Masséna contre le Portugal.

26. — Académie des sciences morales et politiques. Séances

et travaux. Comptes-rendus. 1899, mars. — Louis Passy. La mission de Martignac et l'ambassade de Talaru pendant la guerre d'Espagne, 1823. — P. de Boutarel. L'arrestation du grand Condé. = Avril. C. Huit. Les origines grecques du stoïcisme. — H. Sée. Les origines des droits domaniaux et de l'exploitation seigneuriale (la plupart des droits seigneuriaux sont nés de la constitution économique du domaine; ils ne dérivent pas, comme a essayé de le démontrer J. Flach, d'anciens impôts publics qui ont été par la suite appropriés; cette appropriation ne s'est produite qu'en ce qui concerne les tonlieux. Les banalités, le droit de gîte, le service militaire même ne sont, en réalité, que des droits domaniaux).

27. — Société des Antiquaires de France. 1899, séances, 8 févr. — M. Hauvette étudie deux inscriptions récemment découvertes l'une à Delphes, l'autre à Athènes, et toutes deux relatives à un athlète fameux, Phayllos de Crotone. = 1er mars. Le baron de Baye entretient la Société de dolmens qu'il a découverts au nord du Caucase, dans le gouvernement de la mer Noire et dans la province du Kouban. Ces dolmens ont un de leurs supports percé d'une ouverture ronde comme plusieurs monuments mégalithiques de France, de Portugal, de Syrie et même des Indes. = 8 mars. M. Martha entretient la Société de l'inscription étrusque trouvée à Carthage par le Père Delattre et sur laquelle on a cru pouvoir lire le nom Melkarth. L'examen de la photographie l'a conduit à contester cette lecture : au lieu du nom Melkarth l'inscription contient le nom de Carthage (Khardazie). — M. Michon au nom de M. Cagnat, lit une note du docteur Carton sur les mines de Ksar-Djema-el-Djir, en Tunisie. — M. Lafaye présente des moules romains en terre cuite qui ont servi à couler, au commencement du IVe s. de notre ère, des monnaies portant des effigies des empereurs du IIIe s. Ces moules ont été acquis par lui à Bordeaux. = 22 mars. M. Michon signale, dans une statue récemment trouvée à Antioche, une réplique de la statue dite de Julien l'Apostat, dont les deux seuls exemplaires connus étaient ceux du Louvre et du musée de Cluny, et indique l'importance de cette nouvelle découverte pour l'identification du personnage représenté. — M. Babelon rappelle qu'il y a quelques mois il a présenté à la Société un grand camée représentant probablement Julien en costume impérial trouvé l'année dernière dans les ruines d'Antioche. Il y a entre la découverte de la statue dont a parlé M. Michon et celle de ce camée un rapprochement, une coïncidence au moins curieuse. Le costume de philosophe, donné à l'empereur dans les statues qu'on lui attribue au lieu du costume impérial ordinaire, peut être considéré comme une flatterie à l'adresse de Julien, qui tenait par-dessus tout à être considéré comme empereur philosophe.

28. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire, 1899, 15 février. — Ch. Borgeaud. Thé-

dore de Bèze et l'Académie de Genève. — F. Teissier. Montpellier au XVIe siècle, d'après les registres d'état civil huguenot. — P. Fonbrune-Berbinau. Autour du traité de Ryswick. Louis XIV et les illusions des Protestants, 1697. — Enschédé et Weiss. Réfugiés huguenots à Offenbach, près Francfort-sur-le-Mein, et verriers français à Kœnigstein, 1698-1699. — Enschédé. La Marche de Camisards (d'après l'édition de 1723). — N. Weiss. La religion d'Ambroise Paré à propos de recherches récentes (il ne peut y avoir de doute : Paré était et resta protestant). = 15 mars-15 avril. Commémoration de l'enregistrement de l'édit de Nantes par le Parlement de Paris, 25 février 1599. — A. Lods. L'édit de Nantes devant le Parlement de Paris, 1599. — N. Weiss. Lieux d'assemblées huguenotes à Paris avant l'édit de Nantes, 1524-1598. — A. Bernus et N. W. Rapport de police sur les lieux d'assemblées huguenotes en l'Université de Paris au XVIe siècle.

29. — **Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.** Année 1897, vol. LI (t. I de la 4e série). — Alph. Roserot. Chartes inédites des IXe et Xe siècles appartenant aux archives de la Haute-Marne (il y en a trois fausses ou suspectes ; plusieurs portent des souscriptions en notes tironiennes qui ont été déchiffrées par H. Omont ; l'identification des noms de lieux a été revue par A. Longnon. En tout 21 chartes authentiques de 851 à 873). — Eug. Drot. Notice biographique sur Francis Molard, archiviste de l'Yonne (avec une bibliographie très détaillée de ses œuvres).

30. — **Société archéologique de Tarn-et-Garonne.** Bulletin archéologique et historique. T. XXVI, 1898, 3e trim. — Abbé Fr. Galabert. Le *Liber miraculorum sancte Fidis* et notre diocèse. = 4e trimestre. Bousson. État militaire de la France en 1752, d'après un ms. inédit (compilation faite par Moret de Jagot, aide-major du régiment de Lorraine). — Abbé Fr. Galabert. Saint Antonin, 1424-1452. — Id. Le Rouergue Quercynois (de quelques localités du Rouergue qui avaient primitivement appartenu au Quercy). — Dr I. Alibert. Les monuments primitifs de la forêt de la Grésigne (retranchements fortifiés). — Abbé Taillefer. Une vieille inscription à l'église Saint-Barthélemy de Lauserte, 1591, et les armoiries de la ville.

31. — **Annales du Midi.** 1899, avril. — C. Douais. Un registre de la monnaie de Toulouse. Pièces inédites, 1465-1483. — G. Doublet. Visites pastorales de Godeau dans le diocèse de Vence. — A. Thomas. Gahel ou les avatars d'un lépreux dans Girart de Roussillon. — L. de Santi. Relations du comte de Toulouse Raymond VII avec la ville de Marseille (publie une charte de 1236 qui doit prendre place dans le Catalogue des actes de Raymond VII établi par M. Aug. Molinier. = Comptes-rendus critiques : *Zingarelli*. La personalità storia di Folchetto di Marsiglia nella commedia di Dante (intéressant). — *Fr. Abbadie*. Histoire de la commune de Dax (important article de P. Dognon).

32. — Revue archéologique, historique et scientifique du Berry. 4e année, 1898, nos 7-12. — Ed. Rabaté. La commune de Saint-Pierre-de-Jards; suite (étude d'économie rurale). — Siguret. Démantèlement des châteaux dans le département de l'Indre en 1790. — Alph. Jouet. Les Conventionnels en mission dans l'Indre (met en œuvre beaucoup de documents inédits). — A. Desplanques. Essai sur les vicissitudes des institutions monastiques dans le bas Berry (lecture faite en 1863 dans une réunion savante à Paris; parle des ravages commis par les Huguenots et des tentatives de réforme monastique faites au XVIe s.). — L. Gallicher. Quelques renseignements sur l'état et les productions des forges de Berry; janvier 1841. = 1899, nos 1-2. E. Hubert. Recueil historique des chartes intéressant le département de l'Indre, VIe-XIe siècles; 1er article (commence par deux chartes mérovingiennes apocryphes).

33. — Revue de l'Agenais. 1899, n° 1. — Ph. Lauzun. Le château de Gavaudun. — F. de Mazet. Étude sur les statuts, actes de consuls et délibérations de jurade de la Commune et juridiction de Villeneuve-d'Agenais, de juin 1260 à octobre 1785; suite. — Journal agenais des Malebaysse; suite (1766-1771). — G. Tholin. Notes sur la féodalité en Agenais au milieu du XIIIe siècle; suite. — Ad. Blanchet. Ordre pour la surprise de Dax par le sieur Chemeraud, sénéchal d'Agenais, 1591.

34. — Revue de Champagne et de Brie. 1898, mai-juin. — P. Chauvet. Notice sur la seigneurie de la Rothière. — A. Pétel. Les seigneurs de Ville-sur-Arce. Additions et corrections. — A. Roserot. Répertoire historique de la Haute-Marne. Deuxième partie : Catalogue des actes; suite. = Juillet-août. P. Pellot. Les droits seigneuriaux et les anciens seigneurs de Villers-sous-Châtillon et de Tincourt. Le Guyot de Chenizot. — C. de G. Les portraits de famille des Jacob de Pringy de Goncourt et de leurs diverses branches. = Septembre-octobre. Abbé Chauvet. Actes religieux de Juvanzé (dresse d'après ces actes, qui commencent en 1673, la liste des curés, des seigneurs, des procureurs fiscaux, de quelques abbés et prieurs de Beaulieu près Trannes, jusqu'à la Révolution). — E. Fuhr. Le pont de la Pielle à Troyes; étude sur l'ancien chapitre de la cathédrale. = Novembre-décembre. Olivier de Pompery. Notice historique sur la maison de Pompery de Loscray (depuis le XVIe s.). — E. Choullier. Mons et ses Montois, Seine-et-Marne.

35. — Revue de Gascogne. 1899, mars. — J. Gardère. Histoire religieuse de Condom pendant la Révolution; suite. — P. de Casteran. Lettres de Froidour; suite : de Saint-Bertrand à Bagnères. = Avril. Adrien Lavergne. Les piles gallo-romaines de la Gascogne. — J. Decap. L'abbaye de Bonnefont au comté de Comminges en 1667. — Louis Bertrand. Le prétendu jansénisme de M. de Maniguon, évêque de Condom

36. — Revue des Pyrénées. 1898, 6e livr. — F. Pasquier. La panique à Villemur au commencement d'août 1789. — Adher. Lettres inédites de A.-P. Sermet, évêque constitutionnel de la Haute-Garonne de 1795 à 1799; fin. = 1899, 1re livr. E. Connac. La Révolution à Toulouse et dans le département de la Haute-Garonne. 1er article : Des origines de la Révolution à la fin de l'Assemblée nationale.

---

37. — Analecta Bollandiana. T. XVII, fasc. 3. — A. Legris. Les vies interpolées des saints de Fontenelle (ces dix vies renferment l'histoire du monastère de Fontenelle pendant la deuxième moitié du VIIe s.; étude critique sur leur valeur). — G. Morin. Saint Walfroy et saint Wulphy. Note sur l'identité possible des deux personnages (les traditions relatives aux deux saints n'offrent aucune particularité historiquement certaine qui rende impossible leur identité). — Hagiographica Carmelitana ex codice Vaticano latino 3813. — La légende de saint Anastase de Terni (complément à la publication du bollandiste J.-B. du Sollier dans les *AA. SS. Aug.*, III, 458-460). = Comptes-rendus : *E. Preuschen.* Palladius und Rufinus. Ein Beitag zur Quellenkunde des ältesten Mönchtums (beaucoup de science et de clarté). — *R. Davidsohn.* Forschungen zur älteren Geschichte von Florenz (indications intéressantes pour l'hagiographie). — *J. P. Richter.* Quellen der byzantinischen Kunstgeschichte (cette publication laisse beaucoup à désirer, mais est néanmoins supérieure à celle d'Unger). — *C. Eubel.* Hierarchia catholica medii aevi (véritable refonte de la *Series* de Gams, depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au premier tiers du XVe). — *C. Fouard.* Les origines de l'Église. Saint Paul, ses dernières années (généralement puisé à des sources sûres). — *E. Bruston.* Ignace d'Antioche, ses épitres, sa vie, sa théologie (talent d'exposition, déductions ingénieuses, mais aussi conclusions étranges). — *A. Lavertujon.* La chronique de Sulpice Sévère (texte critique, traduction et commentaire; curieux et original). — *J. Ferrant.* Esquisse historique sur le culte et les reliques de saint Bertulphe de Renty en l'église d'Harlebeke (c'est l'essai le plus complet qui existe jusqu'à ce jour sur le culte de saint Bertulphe). — *U. Chevalier.* Actes anciens et documents concernant le bienheureux Urbain V, pape, sa famille, sa personne, son pontificat et son culte (recueil très utile formé par feu le chanoine Albanès). — *L. Michel.* Vie du bienheureux Pierre Canisius (justice et loyauté). — *O. Braunsberger.* Beati Petri Canisii S. J. epistulæ et acta (t. II, richesse et sûreté d'informations; rigueur scientifique). = Fasc. 4. A. Hirschmann. Calendaria Eystettensia. — A. Olivieri. De inventione crucis libellus. — L. Duchesne. A propos du martyrologe hiéronymien (répond aux critiques formulées par Krusch contre l'édition du martyrologe hiéronymien publiée par de Rossi et Duchesne). = Comptes-rendus : *Cuthbert-Buttler.* The Lausiac History of Palladius (remarquable étude sur les sources de l'histoire monastique). — *C.-F. Bellet.* Les origines des églises de France et les

fastes épiscopaux (se laisse parfois guider dans son travail par des préoccupations étrangères à la science). — *H. Denifle*. La désolation des églises, monastères, hôpitaux en France vers le milieu du XVe siècle (t. I, ce livre est le fruit d'un travail énorme; beaucoup d'esprit critique). — *H. Müller*. Les origines de la Compagnie de Jésus. Ignace et Lainez (c'est un simple pamphlet).

38. — Annales du Cercle archéologique d'Enghien. T. V, 1898. — C. DUJARDIN. Dates mémorables de l'histoire de Braine-le-Comte (curieuses éphémérides). — CROQUET et DUJARDIN. Glossaire toponymique de la ville de Braine-le-Comte (excellent). — J.-Th. DE RAADT. Pierre d'Enghien, seigneur de Kestergat, son jeton d'or et sa famille (bonne notice sur un personnage du XVIe siècle). — DELVIN et GUIGNIES. Notice historique sur la commune de Bievene (très bon travail). — J. DEWERT. Le château d'Enghien et ses terres en 1794 (présente de l'intérêt pour l'histoire économique).

39. — Annales du Cercle archéologique du pays de Waes. 1898, 1re livr. — WILLEMSEN. Documents pour servir à l'histoire de saint Nicolas sous la domination française. La guerre des paysans (entre dans trop de détails sans importance, mais complète et rectifie les ouvrages de Orts, Thys, etc.).

40. — Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg. T. XXXIII, 1898. — Ch. LAURENT. L'hôtel de Busleyden à Malines. — DE LEUZE. Les comtes de la Roche au Xe et au XIe siècle (réponse malheureuse aux critiques soulevées par un précédent travail). — — F. HUBIN. Notes pour servir à l'histoire de l'église de Saint-Hubert (intéressant). — J. VANNERUS. La généalogie de la famille de La Fontaine d'Harnoncourt (importante famille austro-luxembourgeoise; l'article met l'histoire de cette famille en rapport avec l'histoire du pays). — ROLAND. La seigneurie de Sclassin (complément d'une bonne notice). — GOFFINET. Documents sur Houffalize (tirés des archives depuis le XIIIe siècle). — F. KELLEN. Die Kämpf eum Arlon 1793 und 1794 (sans valeur historique). — J. VANNERUS. Le livre de la justice de Bastogne de 1481 à 1499 (2e partie, beaucoup de documents importants pour l'histoire économique).

41. — Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre. 6e s., t. I, livr. 1-3. — FERRANT. Esquisse historique sur le culte et les reliques de saint Bertulphe de Renty en l'église d'Harlebeke (très documenté). — REMBRY. Saint Ignace de Loyola à Bruges (intéressante page d'histoire locale). — E. VLIETINCK. La ville d'Ostende fut-elle remise en gage à la reine d'Angleterre par les Provinces-Unies? (l'auteur résout négativement cette question controversée).

42. — Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. 1898,

1re livr. — F. Donnet. Documents pour servir à l'histoire des ateliers de tapisserie de Bruxelles, Audenarde, Anvers, etc., jusqu'à la fin du XVIIe siècle (intéressant pour l'histoire économique). — J.-Th. de Raadt. La bataille de Bäsweiler du 22 août 1371 (liste des combattants au service du duc Wenceslas, suivie de quelques documents inédits pour servir à l'histoire de cette journée). — G. Cumont. Manufactures établies à Tervueren par le prince Charles de Lorraine et industries créées ou soutenues en Belgique par le gouvernement autrichien (le prince fit de louables efforts pour relever l'industrie belge et créa une imprimerie de toiles de coton, une fabrique de papier peint, une de faïence et porcelaine, une imprimerie, un atelier de reliure artistique, etc.). = 2e livr. Clerbaux. La bourgeoisie et les bourgeois dans l'ancien Bruxelles au point de vue historique et juridique (suite, mode d'acquisition de la bourgeoisie, taxes à payer, justification de légitimité et d'orthodoxie, admission exceptionnelle de Juifs, obligations et droits, armoiries bourgeoises). — G. Cumont. Renseignements relatifs à la collection numismatique du prince Charles de Lorraine (en montre l'importance). = 3e-4e livr. J. Vannerus. La galerie d'un amateur bruxellois du XVIIe siècle (inventaire des riches collections du chanoine Gobelinus † 1681). — G. Cumont. Fouilles faites dans l'ancienne abbaye de Stavelot pendant l'année 1896 (description de sarcophages et de mosaïques). — Id. Détresse financière du gouvernement autrichien au moment de sa retraite devant l'invasion française en Belgique (1794-1795) (détails curieux sur l'émigration de religieux avec les objets précieux des abbayes afin d'éviter la confiscation, et sur les projets de monnayage en Allemagne pour parer à l'épuisement du trésor). — G. Bigwood. Matricules et cadastres (aperçu de l'organisation du cadastre en Flandre, Brabant, Limbourg et Luxembourg avant la domination française. Les anciens dénombrements fournissent de précieux renseignements à la géographie historique et à l'histoire économique). — J. von Malderghem. Du pourpre en héraldique (établit contre l'opinion du P. Menestrier que le pourpre était connu en héraldique dès le XIVe siècle). = 1899, 1re livr. E. Stocquart. Les Flamands en Écosse au moyen âge et l'origine des comtes de Douglas (conclusions peu solidement établies). — P. Chibert. Un échange de prisonniers après la bataille de Gembloux, 1578 (détails sur la lutte entre don Juan d'Autriche et les états). — J. Depoin. Le duc Charles de Frioul et les trois comtes Matfied (étude sur le IXe siècle). — J. Vannerus. Cinq lettres inédites de Juste Lipse (elles sont de la dernière année de sa vie; assez peu intéressantes).

43. — Archives liégeoises. N° 11. = Comptes-rendus : *L.-P. Darras.* Histoire de la ville de Châtelet (longues et laborieuses recherches dans les archives; critique judicieuse; la composition laisse à désirer). — Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis; edidérunt socii bollandiani (répertoire très utile). — *T. Gobert.* Les rues de Liège (beaucoup d'érudition). = N° 12. *E. Poncelet.* Le livre des fiefs

de l'église de Liège sous Adolphe de la Marck (beaucoup de renseignements précieux).

44. — Annales de la fédération archéologique et historique de la Belgique. T. XII. — Ch. Gillès de Pélichy. Cimetière à inhumation et à incinération d'Emelghem (description d'objets précieux découverts à la suite de fouilles). — J. Frederichs. La situation des peuples qui habitaient la Belgique à l'arrivée de César correspond beaucoup plus exactement qu'on ne le suppose généralement aujourd'hui aux divisions ecclésiastiques de notre pays au moyen âge (thèse ingénieuse). — E. Lameere. L'origine du Conseil des finances des anciens Pays-Bas (il date de Philippe le Bon, mais il n'est établi d'une manière stable qu'en 1497). — G. de Hautecloque. Emprunts faits par les villes de Flandre de 1550 à 1665 (expose les raisons qui motivent chaque emprunt). — E. Delignière. Recherches et étude de quelques peintures de Roger van der Weyden en France (étude sur des tableaux de ce peintre qui sont conservés à Abbeville). — E. de Marneffe. Règles à suivre dans l'étude des noms de lieux (renseignements utiles).

45. — Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. 1898, n° 6. — V. de Muynck. Les limites de la ville de Gand et de la ville de Saint-Pierre. = N° 7. H. van Duyse. Une imprimerie calviniste à Gand en 1566 (à cette époque des livres de propagande calviniste sont secrètement imprimés chez Manilius). — Van Werveke. Le grand canon de Gand; son histoire, son nom, son origine (il s'agit du canon gigantesque connu sous le nom de *Marguerite l'enragée* (*Dulle Griete*), qui se trouve au marché du vendredi; il date probablement de 1382). —H. van Duyse. La Joyeuse Entrée de Charles-Quint à Bologne (description d'une curieuse représentation typographique du temps). — Rapports sur les travaux des commissions chargées de l'examen des fresques de la Leugemeete (ces rapports concluent à l'authenticité de ces peintures; c'est la suite de la fameuse discussion sur le *goedendag*, qui dure depuis plusieurs années).

46. — Archives belges. — Revue critique d'historiographie nationale, 1899, n° 1. = Comptes-rendus : *E. de Sagher.* Notice sur les archives communales d'Ypres et documents pour servir à l'histoire de Flandre du XIIIe au XVIe siècle (bon inventaire). — *A. Gaillard.* Le Conseil de Brabant (beaucoup de faits nouveaux tirés des documents des archives). — *J. Opdebrink.* Poperinghe en omstreken tijdens de godsdienstberoertens der XVIe eeuw in den geuzentijd (bon travail sur l'histoire du protestantisme dans cette localité flamande). — *G. des Marez.* Étude sur la propriété foncière dans les villes du moyen âge et spécialement en Flandre (très remarquable; donne un excellent exemple des secours que la topographie peut fournir à l'histoire des institutions). — *G. de Boer.* Die Friedensunterhandlungen zwischen Spanien und den Niederlanden in den Jahren 1632 und 1633 (histoire des négociations

qui eurent lieu entre les Pays-Bas du Nord et les Pays-Bas du Sud pour mettre fin à la guerre qui durait depuis 1621; très complet; met en lumière le rôle joué dans ces négociations par Henri de Bergh et par Gerbier). — *L. Opdebeeck.* La guerre des paysans (manque d'ordre et de clarté). — *O. Robyns.* De Brigands van 1798 (plutôt roman historique qu'œuvre d'historien). — *F. van Caeneghem.* La guerre des paysans, 1798-1799 (pas de souci de l'ordre chronologique ni géographique). — *J. Muyldermans.* Sans culot en Brigand of Beul en Slachtoffer (étude sérieuse des sources; l'historien se transforme parfois en polémiste). — *Th. de Lantsheere.* Le dossier d'un brigand (détails intéressants sur les troubles de 1798). = N° 2. Comptes-rendus : *H. Pirenne.* Geschichte Belgiens (livre puissant, original et hautement suggestif; expose avec beaucoup de talent l'influence des causes économiques sur le développement de la société et sur les formes de ses institutions). — *F. Funck-Brentano.* Chronique artésienne (1295-1304), nouvelle édition et chronique tournaisienne (1296-1314), publiée pour la première fois (a bien corrigé l'édition de de Smet). — *C. Duvivier.* Actes et documents anciens intéressant la Belgique (beaucoup de pièces intéressantes pour l'histoire des Pays-Bas, extraites des cartulaires du nord de la France). — *De Pauw.* Jehan Froissart's Cronyke van Vlaenderen getranslateert uutten franssoyse in duytscher tale by Geryt van der Loo (traduction néerlandaise de Froissart achevée vers 1430. Ce travail n'a aucune valeur historique). — *J. de Chestret de Haneffe.* Histoire de la maison de la Marck, y compris les Clèves de la seconde race (très complet). — *F. Rachfahl.* Margaretha von Parma, Statthalterin der Niederlande (1559-1567) (le portrait de l'héroïne ne se détache pas assez sur le fond des événements; le jugement est trop sévère et ressemble à du parti pris). — *A. Thijs.* La persécution religieuse en Belgique sous le Directoire exécutif (détails intéressants, mais exposés d'une manière très défectueuse). — *E. Poffé.* Antwerpen in de XVIIIe eeuw na den inval der Franschen (beaucoup de renseignements nouveaux; indications de sources quelquefois insuffisantes). — *A. Sluys.* L'enseignement en Belgique sous le règime français (détails sur la législation, les méthodes, le personnel enseignant; l'auteur n'indique pas ses sources). — *L. Allaeys.* Het Westland in den franschen tijd (histoire du pays de Furnes et d'Ypres à la fin du XVIIIe siècle. Connaissances générales insuffisantes). — *A. Roersch.* Correspondance inédite de Loaeus, abbé d'Eversham (documents curieux sur la situation politique et religieuse des Pays-Bas durant les dernières années du XVIe siècle). — *R. de Beaucourt de Noortvelde.* Geschiedenis en beschrijving der gemeente Westende-ter-zee (sans aucune valeur). — *V. Barbier.* Le couvent des dominicains de Namur de 1649 à 1797 (consciencieuse monographie).

47. — **Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.** 1898, n° 1. = Comptes-rendus : *A. Wauters.* Table chronologique des chartes et diplômes imprimés (nombreuses et patientes recherches). — *J.-Th. de Raadt.* La paix du sang relative au meurtre

de Philippe van der Elst (intéressant pour l'histoire locale d'Anvers au XVe siècle). = N° 2. Comptes-rendus : *L. Gilliodts Van Severen.* Brito prototypographe liégeois (Bruges peut revendiquer l'honneur de l'invention de l'imprimerie). — *H. Hymans.* Une phase de l'histoire de l'art en Chine (au XVIIIe siècle, d'après les relations des missionnaires). — *Muller* et *Diegerick.* Documents concernant le duc d'Anjou et les Pays-Bas (détails sur l'échauffourée du 17 janvier 1583 à Anvers).

48. — Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. 1899, 1re livr. — A. Body. Lettres du chevalier Dudley Carleton, ambassadeur anglais dans les Provinces-Unies (renseignements adressés en 1616 au gouvernement de Londres sur les Anglais catholiques en villégiature à Spa). — L. Halkin. Correspondance de dom Edmond Martène avec le baron G. de Crassier (102 lettres inédites et très intéressantes, écrites de 1718 à 1736). — J.-E. Demarteau. Liège et les principautés épiscopales de l'Allemagne occidentale (comparaison des institutions liégeoises avec celles des principautés ecclésiastiques d'Hildesheim, Münster, Osnabrück et Paderborn. Détails sur le culte de saint Lambert dans ces diocèses).

49. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 3e série, t. XXXVI, n° 11. — E. Goblet d'Alviella. Un curieux problème de transmission symbolique. Les roues liturgiques de l'ancienne Égypte (d'après les monuments antiques). = Comptes-rendus : *A. Gaillard.* Le Conseil de Brabant. Histoire, organisation, procédure (important au point de vue juridique et historique). — *Les Bollandistes.* Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis (cette publication contiendra le relevé, par ordre alphabétique des noms des saints, de tous les écrits relatifs à leur vie, rédigés en latin avant le XVIe siècle, avec l'indication de tous les ouvrages et recueils où on les trouve imprimés).

50. — Bulletin de la Commission royale d'histoire. 1898, 5e livr. — U. Berlière. Le *Catalogus abbatum Floreffiensium* de Pierre de Herenthals (l'auteur de la notice a découvert ce document du XIVe s. aux archives du grand-séminaire de Nancy. Ce *Catalogus* permet de contrôler les assertions des auteurs qui ont écrit sur ce monastère à partir de la fin du XVe s.). — L. Van der Kindere. Histoire de la formation territoriale des principautés belges au moyen âge (étudie : I, les événements qui ont tracé, dans les Pays-Bas, la limite entre la France et l'Allemagne; II, le marquisat de Flandre; III, le duché de Basse-Lotharingie avec ses nombreuses subdivisions). — G. Desmarez. Un document inédit relatif à Jacques van Artevelde (curieux épisode du siège de Tournai en 1340). — L. Van der Kindere. L'abbé Womar de Saint-Pierre de Gand (précise, en se basant sur une charte récemment mise au jour par C. Duvivier, la date de l'avènement de Womar, successeur de Gérard de Brogne; il la fixe au 7 octobre 953). — P. Bemeuldre. Frère Jean Angeli. Épisode des conflits entre le clergé sécu-

lier et le clergé régulier de Tournai, 1482-1483 (dossier contenant des pièces fort intéressantes pour l'histoire religieuse des Pays-Bas au XVe s.). — E. Laloire. Le métier des drapiers à Nivelles (règlement inédit de 1411).

51. — Het Belfort. 1898, n° 1. — Compte-rendu : *M. Bekaert.* Une confrérie flamande à Florence du XVe au XVIIIe s. (intéressant). = N° 3. A. Roegiers. Les corporations chez les Romains (d'après l'ouvrage de J.-P. Waltzing). — Biographie de P. Willems (professeur de philologie à l'Université de Louvain, 1839-1898). = N° 4. Compte-rendu : *E. Gailliard.* La Keure d'Hazebroek de 1336; 3e partie (important au point de vue juridique et historique). = N° 5. Comptes-rendus : *A. Thys.* Le clergé d'Anvers en 1798-99 (écrit d'après les documents originaux). — *Waltman van Spilbeek.* Les paysans d'Herenthals (épisode de la guerre de 1798; ouvrage de vulgarisation). = N° 5. J. Kiekens. Le cardinal Wolsey (d'après les travaux les plus récents. Jugement sévère). = N° 7. J. Muyldermans. Anvers sous la république française (d'après l'ouvrage de Poffé. L'occupation française valut à Anvers la réouverture de l'Escaut; l'auteur insiste surtout sur les vexations que les troupes firent subir aux habitants). = Compte-rendu : *A. Thys.* Un drame judiciaire à Anvers en 1813 (le maire d'Anvers, Weerbrouck, accusé de concussion, fut acquitté par la cour d'assises, mais l'empereur cassa l'arrêt et renvoya le maire devant la cour de Douai; Weerbrouck mourut en prison et fut solennellement réhabilité en 1816). = N° 9. A. Dupont. H. Taine (reconnaît le talent de l'écrivain, mais dénonce ses doctrines comme dangereuses). = Comptes-rendus : *J.-F. Kieckens.* Recherches sur maître Pierre van der Heyden, dit Pierre de Thimo de Gierle (importante biographie de ce juriste éminent du XVe s.). — *P. de Witte.* Histoire du Vooruit (révèle les dessous de la fameuse société coopérative gantoise et constitue un document de haute valeur pour l'histoire économique contemporaine).

52. — Dietsche Stemmen. 1899, n° 1. — Goetschalck. Histoire de Grobbendonck; 1re partie (hist. de ce village brabançon à l'époque romaine).

53. — Kunst. 1898, livr. 1-5. — E. Dubois. Adrien Willaert (intéressante biographie du grand musicien brugeois). — E. Schelstraete. Wenduyne autrefois et aujourd'hui (bon travail d'histoire locale). — C. Dezuttere. Bruges berceau de l'art typographique (d'après l'ouvrage de Gilliodts Van Severen sur Brito). — C. Vandepoele. Les tombeaux de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne à Notre-Dame de Bruges (détails sur les vicissitudes que subirent ces monuments pendant la Révolution française). = 1899, n° 1. A. Vandevelde. La résurrection d'une industrie. La poterie (détails inédits sur l'histoire de la corporation des potiers à Bruges).

54. — Le Muséon et la Revue des religions. 1898, nos 4-5. — E. Lefébure. Les huttes de Cham. — H. de Charancey. L'historien

Sahagun et les migrations mexicaines. — SIGNE-RINK. Traité sur le fétiche groenlandais-esquimau Tu-pi-Lok (curieux détails sur l'histoire des traditions). — J. M. L'*Epistula Eucherii* et le martyre de la légion thébéenne (discute le jugement de Krusch sur cette question controversée). = Comptes-rendus : *L. de la Vallée-Poussin*. Le bouddhisme. Études et matériaux (étude remarquable; l'auteur démontre que le bouddhisme n'est pas si différent du brahmanisme qu'on l'a dit souvent; l'un et l'autre ne sont que des faces diverses de l'hindouisme). — *G. Pinza*. La conzervatione delle teste umane e le idee ed i costumi coi quali si connette (importante étude d'ethnographie et de psychologie comparée; passe en revue les diverses superstitions relatives à la conservation des crânes humains). — *Moret*. L'Égypte primitive (grand intérêt). — *Regeste*. La secte des Esséniens (cette secte juive séparatiste remonte à la persécution d'Antiochus). — *De Groot*. The religious system of China (le t. I étudie les usages qui ont quelque connexion avec la mort). — *Gueluy* et *Lamy*. Le monument chrétien de Si-Ngan-Fou (cette inscription, rédigée le 8 avril 781 en chinois et en syriaque, est un monument de première valeur pour l'étude des origines du christianisme en Chine et l'histoire religieuse de l'Extrême-Orient). — *E. Hardy*. Indische Religionsgeschichte (excellent ouvrage de vulgarisation).

55. — Le Musée belge. 1898, n° 4. — E. FAIRON. La « ratio castrensis » ou l'intendance du palais impérial (bonne étude épigraphique). — J.-P. WALTZING. Les collèges funéraires chez les Romains (recherches sur les associations qui se formaient à l'époque de l'Empire parmi les gens d'humbles conditions, nés libres, affranchis ou esclaves, pour procurer à leurs membres un enterrement décent, au moyen d'une caisse alimentée par des cotisations mensuelles). = Comptes-rendus : *P. Viollet*. Histoire des institutions politiques et administratives de la France; t. II (érudition étendue et consciencieuse; examen trop détaillé de certaines questions). — *A. Thys*. La persécution religieuse en Belgique sous le Directoire (ouvrage très documenté). — *E.-R. Dœnell*. Geschichte der deutschen Hanse in der zweite Hælfte des 14 Jahrhunderts (important; n'est pas au courant des ouvrages publiés récemment hors d'Allemagne). — *Pavolini*. Buddismo (bon livre de vulgarisation).

56. — Publications de la Société historique et archéologique du duché de Limbourg. 1898, 1re livr. — J.-L. MEULLENERS. Les seigneurs de la Rochette et l'avouerie de Fléron pendant le XVIIe s. (histoire d'un procès plaidé successivement à Bruxelles et à la Haye au sujet de ces domaines litigieux; le travail manque parfois de clarté, mais présente de l'intérêt).

57. — Revue belge de numismatique. 1899, 1re livr. — F. ALVIN. Note sur un denier de Henri de Verdun, évêque de Liège (1075-1092). — B. DE JONGHE. Deux monnaies d'or de Jean II, seigneur de Wesemael et de Rummen. — DE LIMBURG-STIRUM. Monnaies du comte de Limburg-Stirum, prince-évêque de Spire, 1770-1796. — C. PICQUÉ.

Adolphe Occo III, le médecin numismate d'Augsbourg, et sa médaille au squelette vésalien, 1552. — A. DE WITTE. Les deneraux et leurs ajusteurs aux Pays-Bas méridionaux. — F. VERMEYLEN. Trouvaille de monnaies des XVIe et XVIIe s. à Louvain.

58. — Revue historique de l'ancien pays de Looz. 1898, n° 3. — J. KEMPENEERS. Les accises sur les vins dans la bonne ville de Herck au XVe s. (intéressante étude d'histoire économique). = N° 4. C. BAMPS et E. GERAETS. Épisodes de la guerre des paysans dans le Limbourg (détails inédits sur les résistances opposées par les paysans belges à la conscription introduite par les Français en 1798). = Compte-rendu : *Cuvelier* et *Huysmans*. Étude toponymique sur Bilsen (œuvre de sérieuse valeur). = N° 5. Compte-rendu : *Mougel*. Dyonisius der Karthäuser (1402-1471), sein Leben, seine Werke (important). = N° 6. HUIJBRICHTS. Antiquités romaines à Tongres (rend compte de précieuses trouvailles faites récemment). = Compte-rendu : *Reusens*. Éléments de paléographie (très méthodique). = N° 8. E. GERAETS. Un vigneron hasseltois du XIVe s. (établit d'après des documents d'archives que la vigne était cultivée aux environs de Hasselt en 1343). = N° 9. C. BAMPS et E. GERAETS. Une héroïne de la guerre des paysans (il s'agit de la baronne de Heusch, qui prit une part active au soulèvement de 1798). = N° 11. P. DANIELS. Jean Frederickx de Lummen (étude biographique sur ce théologien limbourgeois du XVIe s.).

59. — Revue de l'instruction publique en Belgique. 1898, 5e livr. — F. CUMONT. Notices épigraphiques (inscriptions relevées par l'auteur en Macédoine). = Comptes-rendus : *A. Hock*. Études sur quelques campagnes de Jules César dans la Gaule Belgique (beaucoup de fantaisie). — *L. Navez*. Courtrai ou la bataille des éperons d'or, 11 juillet 1302 (n'admet pas la possibilité du mouvement tournant dont parle Guiart). — *W. Levison*. Zur Geschichte des Frankenkönigs Chlodovich (revision totale de l'histoire du baptême de Clovis; beaucoup d'érudition et d'ingéniosité, mais aussi de témérité). — *E. De Sagher*. Notice sur les archives communales d'Ypres (excellent). = 6^e^ livr. A. RENARD. La géographie dans l'enseignement supérieur en Belgique (préconise la réforme de cet enseignement. 1re partie : description de l'institut géographique de l'Université de Vienne). = Comptes-rendus : *A. Chuquet*. La jeunesse de Napoléon; I et II (sûreté et richesse d'information, critique rigoureuse, ouvrage définitif). — *G.-F. Schœmann*. Griechische Altertümer, éd. *Lipsius* (très bien tenu au courant). — *Ch. Mœller*. Histoire du moyen âge depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la fin de l'époque franque (rendra les meilleurs services comme sommaire du cours oral). — *A. Dumont*. Cours d'histoire moderne (manuel clair, précis, au courant de la science; quelques légères inadvertances). — *Müller* et *Diegerick*. Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas; t. IV (documents édités avec soin et savamment commentés). — *Holm*. Geschichte Siziliens im

Alterthum; t. III (consacré surtout à la domination romaine). —
W. Larfeld. Handbuch der griechischen Epigraphik (très important). —
A. Souchon. Les théories économiques dans la Grèce ancienne (clai
mais l'auteur a ignoré ou négligé certains travaux importants). —
W. Cunningham. An essay on western civilization in its economi
aspects (depuis l'Égypte ancienne jusqu'à l'empire byzantin; ouvrag
intéressant, mais peu original). — *J. Hansen.* Inquisition und Hexen
verfolgung im Mittelalter (l'auteur aboutit à des résultats très intére
sants; dès le XIIIe s., les inquisiteurs dominicains sont portés à consi
dérer les sorcières comme des hérétiques). — *E. Bonnaffé.* Études sur
vie privée de la Renaissance (tableau intéressant des mœurs intime
du XVIe s.). — *R. Koser.* Correspondance inédite de Frédéric le Gra
avec le maréchal de Grumbkow et le président de Maupertuis (bon
édition). — *A. Gaillard.* Le Conseil de Brabant. Histoire, organisatio
procédure (rendra des services; peut-être l'auteur fournit-il trop
détails sans importance). — *F. Rachfahl.* Margaretha von Parma, Sta
halterin der Niederlande, 1559-1567 (excellent travail. Marguerite a é
traitée trop favorablement par la postérité). — *C.-J. Bertrand.* Cat
logue de la bibliothèque publique de la ville d'Ath (laisse beaucoup
désirer au point de vue de la transcription des titres et du classement d
ouvrages).

60. — Revue de l'abbaye bénédictine de Maredsous. 189
n° 10. — D. Besse. Dom Fonteneau, bénédictin de la congrégation
Saint-Maur, 1705-1778 (étude très intéressante sur les dissensio
intestines qui se produisirent au XVIIIe s. dans l'ordre bénédictin
France et sur le rôle qu'y joua dom Fonteneau, religieux honorable
savant, mais emporté, qui prépara une importante histoire du Poit
en collaboration avec dom Boudet). — D.-R. Proost. Les récen
publications de l'observatoire bénédictin de Kremsmünster (cet arti
contient aussi des notes sur l'histoire de ce célèbre monastère de
Haute-Autriche). — P. Le IXe centenaire de l'institution de la comm
moraison des défunts, 998-1898 (notes historiques sur l'origine de ce
solennité toute monastique et bénédictine). = Comptes-rendus : *Ha
mann Grisar.* Geschichte Roms und der Päpste im Mittelalter (c'est
contre-partie de Gregorovius; on ne pourrait encore émettre d'appré
tion raisonnée; il faut attendre que l'ouvrage soit plus avancé). —
D.-U. Berlière. Deux écrivains de l'abbaye de Florennes au XVe s. (a
lyse du manuscrit 20929-30 de la bibl. roy. de Bruxelles erroném
attribué à Gilles Carlier de Cambrai. B. l'attribue à Godefroid
Godinne, appelé de l'abbaye de Florennes pour aider l'abbé d'Hasn
Laurent d'Ivoire, à établir une discipline plus exacte dans son mon
tère. Histoire de la réforme de l'abbaye d'Hasnon. Le *De statu reli
nis* de dom Mathias). = Comptes-rendus : *L. Traube.* Text-Geschic
der Regula s. Benedicti (beaucoup de jugement et d'érudition). —
A. Regeffe. La secte des Esséniens. Essai critique sur son organisati
sa doctrine, son origine (soutient que l'essénisme est d'origine jui

— *G. Zurcher.* Monks and their decline (peu de valeur). — *J. Linneborn.* Der Zustand der Westfälischen Benediktiner Klöster in den letzten 50 Jahren vor ihrem Anschlusse an die Bursfelder Kongregation (montre combien a été funeste l'usage de ne recevoir dans les monastères westphaliens, à partir de la fin du XIVe siècle, que des fils de familles nobles ou riches). — *E. Bernheim.* Die Gesta Caroli Magni der Regensbürger Schottenlegende (étude sur les rapports entre la *Vita* et les soi-disant *Annales Einhardi;* combat les allégations de F. Kurze). = N° 12. Comptes-rendus : *E. Briand.* Histoire de sainte Radegonde, reine de France, et des sanctuaires et pèlerinages en son honneur (excellent travail de vulgarisation). — *P. Jardet.* Saint Odilon, abbé de Cluny, sa vie, son temps, ses œuvres (bon). — *A. Cartellieri.* Abt Suger von saint Denis, 1081-1151 (érudition sûre et précise, objectivité remarquable). — *U. Chevalier.* Actes anciens et documents concernant le bienheureux Urbain V pape, sa famille, son pontificat, etc. (recueil de pièces importantes fourni par le chanoine Albanès). — *G. Kalemkiar.* Eine Skizze der literarisch-typographischen Thätigkeit der Mechitaristen-Congregation in Wien (catalogue des productions de l'imprimerie annexée au monastère des bénédictins arméniens, précédé de l'histoire de cette imprimerie). — *G. Boulmont.* L'abbaye d'Aulne (2e partie, étude archéologique bien conduite). — *R. Röhricht.* Geschichte der Kreuzzüge in Umriss (d'une scrupuleuse objectivité). — *P. Allard.* Études d'histoire et d'archéologie (érudition solide). — *A. Guépin.* Un apôtre de l'union des églises au XVIIe s. Saint Josaphat et l'église gréco-slave en Pologne et en Russie (important).

61. — Ons Volksleven. 1898, livr. 1-3. — J. Cornelissen. Moyens pour chasser les rats et les souris (curieuse étude de folklore). — P.-N. Panken. Chansons, rimes et jeux d'enfants du Brabant septentrional. — A. Harou. Les mauvaises langues. — E. Geudens. Topographie des rues d'Anvers et des environs (importante étude d'histoire locale, avec publication de documents tirés des archives). — A. Harou. Météorologie populaire. La pluie. = Livr. 4-6. J.-B. V. Le diable dans les proverbes et les dictons populaires. — A. Harou. Procès contre les animaux. — F. Zand. Traditions historiques concernant le village de Hulshout. — J.-F. Vinckx. Usages et coutumes populaires du pays flamand. = Livr. 7-9. A. Harou. Les voleurs dans les croyances populaires. Moyens pour découvrir les voleurs. — F. Zand. La sorcellerie au XVIe siècle.

---

62. — Hermes. Bd. XXXIV, Heft 1, 1899. — J. Kromayer. Recherches de détail sur l'histoire du second triumvirat; suite (la bataille d'Actium et la trahison de Cléopâtre, 54 p. L'étude des localités et ce que nous savons de la manière dont alors on faisait la guerre prouvent à chaque pas l'exactitude du récit de Dion Cassius. Les raisons par lesquelles Plutarque explique la conduite d'Antoine doivent être rejetées. Kromayer étudie de près la guerre de blocus, les prépara-

tifs de la bataille et la bataille elle-même. Obligé de combattre, Antoine combattit en retraite, comme Napoléon en Égypte; pour sauver le tout, il abandonna un poste isolé. Sa tentative de suicide date, non du lendemain d'Actium, mais de la défection de Pinarius Scarpus. C'est seulement après la prise d'Alexandrie que le sort de la guerre fut fixé en faveur d'Octave). — L. Mitteis. Les papyrus d'Oxyrhynchos. — Th. Mommsen. Les intérêts usuraires exigés par M. Brutus (traite des intérêts que Brutus exigea de la ville de Salamine en Chypre, en 58 av. J.-C. Mommsen blâme Cicéron, « qui avait moins à cœur d'être juste que de le paraître »). — Id. Les affranchis dans les fonctions publiques à Rome (l'exclusion des affranchis des services du palais impérial sous Théodose en 426 s'explique par l'extension de la « militia, » qui n'était accessible qu'aux libres). — Ludwig Schmidt. La guerre contre les Marcomans sous Marc-Aurèle (quelques remarques sur la colonne de Marc-Aurèle à Rome). — Th. Reinach. C. Cornelius Lentulus, L. F., proconsul (correction apportée par l'auteur à l'édition allemande de son *Mithridate*).

63. — Neue Jahrbücher für das klassische Alterthum, Geschichte und deutsche Litteratur. Jahrg. II, 1899, Heft 1. — Ed. Lammert. Le développement historique de la tactique grecque (c'est un fâcheux esprit d'exclusion qui écarta la cavalerie de l'armée après l'époque homérique. D'ailleurs, la cavalerie achéenne avait déjà, au temps d'Homère, dépassé la limite de ce qu'elle pouvait donner. Ce qui caractérise le sentiment national des Grecs dans tous les temps, c'est le dédain pour les guerriers légèrement armés combattant avec des armes de trait; aux temps historiques, ils n'appréciaient que la tactique des hoplites. Le type de la tactique grecque fut fourni par les Spartiates jusqu'à ce que les Thébains eussent imaginé de nouvelles formations d'après des principes nouveaux. La Béotie, état essentiellement agricole, était arriérée au point de vue économique et d'autant plus capable de produire au point de vue militaire. Tactique nouvelle de la cavalerie; tactique améliorée des hoplites. Les idées tactiques d'Épaminondas aboutirent à la doctrine de l'économie des forces; Alexandre le Grand ne fit que la réaliser dans la pratique). — Otto Rossbach. Portraits grecs et romains (déterminations iconographiques d'après des monnaies et des pierres taillées. Portraits de Ptolémées, de Séleucides et du meurtrier de César, C. Cassius). — E. Mogk. Le peuple allemand (de quelques idées générales à propos du livre d'E.-H. Meyer). = Heft 2. Thaddée Zielinski. La légende d'Oreste et l'idée de la justification. — Ernest Kornemann. Influence de l'Égypte sur l'empire romain (sous Auguste et ses successeurs, cette influence se fit sentir : 1° sur l'organisation du principat et le règlement de certaines questions dynastiques dans la nouvelle monarchie de Rome; 2° sur l'organisation des territoires non municipaux et sur la dépossession de la ville de Rome; 3° sur la formation d'une bureaucratie impériale; 4° sur la réorganisation des finances et des impôts. « L'ancienne Égypte, bien que soumise

au joug des conquérants mille ans déjà avant le Christ, a, même sur ce terrain, exercé une indélébile influence qui s'est fait sentir jusqu'à la fin du monde ancien »).

64. — Philologus. Bd. LVIII, 1899, Heft 1. — Alfred Gudeman. Sur la Germanie de Tacite (défend l'origine latine du mot « Germani. » Commente plusieurs passages controversés). — Ludwig Gurlitt. Attius pigmentarius (Cicero, *Ad Famil.*, XV, 17, 3. Attius pigmentarius est la dénomination satirique du jeune Octave). — H. Pomtow. Inscriptions de Delphes (publie, en addition à ses *Fasti delphici*, 17 inscriptions du mur oriental. Liste des 28 inscriptions de ce mur). — Albert Dammann. Le début de la guerre du Péloponèse (au point de vue historique et d'après Thucydide, le début de cette guerre est marqué, non par la chute de Platées, mais par la première invasion des Péloponésiens en Attique).

65. — Zeitschrift für deutsches Alterthum and deutsche Literatur. Bd. XLIII, 1899, Heft 1. — Joseph Schatz. De la langue dans laquelle sont écrits les noms du plus ancien livre de fraternisation de Salzbourg (s'appuie sur les travaux préparatoires de S. Herzberg-Frænkel pour la nouvelle édition qui doit paraître dans les *Monumenta Germaniae*). — Wilhelm Bruckner. Les sources de l'*Origo gentis Langobardorum* (cherche à retrouver les traces d'un poème allemand en allitération). = Félix Niedner. Le mythe du second jugement de Mersebourg (addition aux recherches de l'auteur sur la mort de Baldr et sur les Dioscures dans le Beowulf, parues aux tomes XLI et XLII de la *Zeitschrift*).

66. — Zeitschrift für Rechtsgeschichte. Bd. XXXII, 1898. Romanistische Abtheilung. — Hugo Krueger. L'*humanitas* et la *pietas* d'après les sources du droit romain (cherche à montrer que les passages du Digeste où les mots *humanitas* et *pietas* sont employés dans le même sens qu'*aequitas* dans Justinien ont été ajoutés par des compilateurs). — C.-Ed. Zachariae von Lingenthal. Additions aux catalogues de Lambecius-Kollar et de Nessel sur les mss. du droit byzantin qui sont conservés à la bibliothèque de Vienne. — Alfred Pernice. Parerga; suite (hypothèses économiques de principes du droit romain; le point de vue du droit privé dans la doctrine des juristes romains). — Hermann Isay. Un ms. nouvellement découvert du Klagspiel (à la bibliothèque de Trèves, 1481). — Paul Krueger. Sur les Basiliques (à propos de l'édition de Ferrini, Leipzig, 1899). — Ludwig Mitteis. Trapezitika (le commerce et la banque dans l'antiquité d'après les papyrus de Berlin et ceux de l'archiduc Rainer). — H. Erman. Conceptio formularum, actio in factum et ipso jure factum. = Germanistische Abtheilung. Alfred von Halban. Pour servir à l'histoire du droit allemand dans les territoires de Tschernigow et de Poltava. — Th. Knapp. Le servage en Allemagne depuis la fin du moyen âge (montre la profonde différence qui distingue

le servage dans l'Allemagne occidentale et orientale; dans l'ouest, il est un produit du moyen âge et dans l'est de l'époque moderne). — Heinrich Brunner. Nobles et simples hommes libres dans le droit carolingien (combat la théorie de la propriété foncière exposée par Ph. Heck dans son ouvrage sur les institutions judiciaires de la Frise en 1894; on ne saurait identifier les nobles avec les simples hommes libres). — Id. La part des morts en droit germanique.

67. — Historisch-politische Blætter für das katholische Deutschland. 1898, fasc. 9. — La couronne lombarde, dite couronne de fer; fin dans le fasc. 10. = Fasc. 10. Denys le Chartreux. — L'histoire de l'Église en Silésie au XVIe s. = 1899, fasc. 2. Endres. Un prince ecclésiastique du XVIIIe s. (J.-B. Kraus, dernier prince-abbé de Saint-Emmeran à Ratisbonne, qui succéda en 1742 à Anselme Godin); suite dans le fasc. 3. = Fasc. 4. Le comte de Montalembert et la liberté de l'enseignement (d'après le vol. du P. Lecanuet); fin au fasc. 5. — J. Schnitzer. Savonarole et l'Italie d'aujourd'hui (il serait nécessaire de revenir à la religion de Savonarole, qui a voulu sanctifier la liberté et la patrie par la loi morale). — Lacunes dans les Mémoires de Bismarck. = Fasc. 5. Ratzinger. L'histoire des administrations publiques en Autriche (compte-rendu élogieux de l'ouvrage du Dr Ignace Beidtel). — = Fasc. 7. Histoire des sections religieuses dans l'Amérique du Nord (montre les mauvais côtés de l'extrême diffusion de ces sectes, contre Bryce, qui n'en voit que les beaux). — J. Schnitzer. Pour servir à l'histoire du traité de Westphalie (revient sur la situation juridique faite à l'Alsace par le traité).

68. — K. Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe. Munich, 1898, Bd. II, Heft 2. — Félix Stieve. Pour servir à l'histoire de Wallenstein (publication posthume de 78 p. Raconte la vie de Wallenstein pendant les années 1609-1625; corrige souvent les opinions exprimées par Ranke, Hallwich, Gindely et d'autres historiens).

69. — Baltische Studien. Bd. II, 1898. — Hans Prutz. La conquête de Stralsund par le grand électeur (complète son ouvrage *Aus den letzten Jahren des Grossen Kurfürsten*, Berlin, 1897. Prutz suit les rapports rédigés par François de Pas de Feuquières, comte de Rébenac, qui succéda au marquis de Vitry comme plénipotentiaire militaire et agent diplomatique de Louis XIV auprès des généraux suédois comte de Wrangel et comte Königsmark, puis ambassadeur de France à Berlin de 1680 à 1688. Ces rapports sont conservés au dépôt des Affaires étrangères à Paris. Les succès des armées brandebourgeoises ont été exagérés; la cession de Stralsund était décidé avant que le grand électeur fût sérieusement attaqué. Sur l'idée de Frédéric-Guillaume de conclure une alliance avec la France, ils ne nous apprennent rien de nouveau. « Le resplendissant idéal dont on a entouré le grand-électeur, son armée

et sa politique, est chimérique en plus d'un point essentiel ; il doit céder la place à une réalité moins éclatante, mais plus vraie »). — F.-A. Subert. Rügen, Wittow, Arkona, Zudar et Peerd (étymologie de ces noms de lieu). — A. Stubenrauch. Recherches sur les îles d'Usedom et de Wollin (la découverte accidentelle d'objets préhistoriques montre que la ville mythique de Vineta ne peut avoir existé que sur l'emplacement de la ville actuelle de Wollin).

70. — Jahrbücher des Vereins für Meklemburgische Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. LXII, 1897. — C. Mœller. Histoire des postes en Mecklembourg-Schwerin (depuis les origines jusqu'en 1867 ; important pour l'histoire du commerce. 359 p.). = Jahrg. LXIII, 1898. Robert Beltz. Objets de l'âge de pierre trouvés en Mecklembourg. — Richard Wagner. L'alliance de Charlemagne avec les Obotrites (on ne peut la dater sûrement ; elle est probablement de 780. Le prince des Obotrites a reconnu formellement la suprématie franque ; l'alliance fut dissoute après la mort de Charlemagne). — H. Schnell. Les ordonnances ecclésiastiques en Mecklembourg.

71. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte und Landeskunde von Osnabrück. Jahrg. XXIII, 1898. — Baer. Liste complète des ouvrages composés sur la politique et les sciences par J.-K. Bertram Stueve, bourgmestre d'Osnabrück et ministre de Hanovre (important pour l'histoire politique de l'Allemagne dans la première partie de ce siècle). — W. Wœbking. La situation confessionnelle dans l'évêché d'Osnabrück au 1er janvier 1621 (cette date est importante, parce que l'année 1624 a été considérée par le traité de Westphalie comme l'« annus normalis » pour ce qui concerne les biens d'Église et la pratique du culte).

72. — Oberbayerisches Archiv für vaterlændische Geschichte. Bd. L, Ergænzungsheft. — Pirmin Lindner. Familia S. Quirini in Tegernsee ; les abbés et les moines de l'abbaye bénédictine de Tegernsee depuis les plus anciens temps jusqu'à leur disparition (1861) ; les œuvres littéraires qu'ils ont produites ; 2e partie (mémoire de 318 p., avec des lettres inédites).

73. — Preussische Jahrbücher. Bd. XCV, 1899, Heft 2. — Max Lenz. Bismarck (discours commémoratif prononcé à l'Université de Berlin ; montre Bismarck en perpétuel antagonisme avec les tendances de la démocratie allemande et du libéralisme depuis 1848). — Albrecht Wirth. D'un peu partout (parle des publications récentes sur la politique coloniale en Afrique et en particulier du livre d'E.-P. Evans : *Beitræge zur amerikanischen Literatur-und Culturgeschichte*, Stuttgart, 1898). — A. Wolfstieg. Cécile de Courtot (étude critique sur les mémoires de la baronne de Courtot publiés par Moritz de Kaisenberg à Leipzig en 1898. Le livre est un roman et rien de plus ; c'est une

compilation pure et pleine de contradictions. Les mémoires et les lettres sont également faux). — B. Landsberg. Histoire de l'ambre et de son extraction.

74. — Verhandlungen des historischen Vereins von Oberpfalz und Regensburg. Bd. L, 1898. — J.-B. Gœtz. Histoire de la paroisse et des bénéfices de Dietfurt de 1540 à la sécularisation de 1802 (121 p.). — Von Bibra. Contributions à l'histoire des landgraves de Leuchtenberg (122 p.). — Hugo, comte de Walderdorff. Les constructions romaines du Kœnigsberg près de Ratisbonne.

75. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. XVII, 1898, Heft 4. — Paul Richter. Les écrivains de l'abbaye bénédictine de Maria-Laach. — Contributions à l'histoire monastique et littéraire du pays rhénan; suite (l'humanisme à Maria-Laach et dans les monastères rhénans en général. Traite surtout des œuvres composées par le moine et abbé Joh. Butzbach Pontanus vers la fin du XVIe s. Montre la réaction réciproque dans l'esprit monastique de l'humanisme et de la scolastique).

76. — Zeitschrift des Aachener Geschichts-Vereins. Bd. XX, 1890. — Hermann Velten. Procès de gens d'Aix-la-Chapelle devant le tribunal de la chambre impériale; suite (943 numéros). — F.-X. Bosbach. Le plus ancien nécrologe de Burtscheid (conservé à la bibliothèque royale de Berlin; les plus anciennes mentions sont antérieures à 1307. Texte et index, 85 p.). — Ed. Adenaz. Découvertes archéologiques faites à Aix jusqu'en 1898 (objets antiques et du moyen âge. Avec une carte; 50 p.). — E. Teichmann. Nouvelles contributions à la légende de Fastrade (résume l'état de la question et en particulier l'étude de G. Paris dans le *Journal des Savants,* 1896. Le récit fourni par le diplôme contient une légende populaire d'Aix qui a été assez répandue et qui était destinée à remplacer les données historiques qui faisaient défaut). — J. Buchkremer. L'atrium de la chapelle du palais carolingien d'Aix (explications architectoniques). — W. Bruening. Le bourgmestre Dauven en 1777 (publie une lettre intéressante pour l'histoire des luttes politiques dans la ville).

77. — Zeitschrift für Geschichte und Alterthumskunde von Westphalen. Bd. LVI, 1898, Abth. 1, Münster. — J. Linneborn. La situation des monastères bénédictins en Westphalie pendant les cinquante années qui ont précédé leur annexion à la congrégation de Bursfeld (tentative de réforme bénédictine au XVe s.). — Ludwig Schmitz. La nomination de Henri de Schwarzbourg à l'évêché de Münster en 1466 (d'après de nombreux documents d'archives). = Abth. 2, Paderborn. Spancken. Le monastère cistercien de femmes à Holthausen, près de Bueren (jusqu'à sa dissolution en 1811). — Fd. X. Schrader. Confirmations par le pape d'évêques de Paderborn, 1463-1786 (d'après les *Acta consistorialia* conservés aux archives de la S. Congregatio consis-

torialis à Rome et dans d'autres bibliothèques). — Wilhelm Richter. Ferdinand de Fürstenberg et ses œuvres (biographie de ce prince-évêque, qui publia les *Monumenta Paderbornensia*, 1669, et qui eut aussi une part importante aux *Annales Paderbornenses* de Schaten). — Franz Tenckhoff. Les rapports de l'évêque de Paderborn, Badurad (815-862), avec Louis le Pieux et ses fils. — Kuhlmann. Le pape Léon III dans le pays de Paderborn en 799.

---

78. — Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. Comptes-rendus des séances. 1898, décembre. — *Abbé Fijalek.* Études sur l'histoire de l'Université de Cracovie et principalement de la Faculté de théologie au XVe s. (ouvrage très bien documenté). — *J. Czubek.* Jean Chrysostome Pasek de Goslawice, d'après des documents inédits, 1667-1701 (critique minutieuse des Mémoires de cet écrivain, si intéressants pour l'histoire des mœurs à la fin du XVIIe s. Ils furent écrits de 1691 à 1695. La comparaison avec les documents d'archives tendent plutôt à en diminuer l'autorité). = 1899, janvier. *Olechnowicz.* Crania polonica.

---

79. — The Athenæum. 1898, 4 février. — *Sir William Butler.* The life of sir George Pomeroy-Colley, 1835-1881, including services in Kaffraria, in China, in Ashanti, in India and in Natal (bons récits de campagne, surtout en Chine et dans l'Afrique méridionale. Colley fut tué d'une balle à la tête dans la défaite que les Boers infligèrent aux Anglais à Majuba en 1881. A retenir son appréciation sur l'incendie du palais d'Été qu'il estime avoir été nécessaire et avoir produit sur les Chinois une salutaire impression). — *Al. Krausse.* China in decay; a handbook to the Far Eastern question (bon). — *H. C. Thompson.* Rhodesia and its government (ouvrage bien renseigné). — L'origine du nom de Chaucer (W. Skeat : c'est chauffe-cire). — Une petite Fronde (H. Hall : histoire de la conspiration de Rohan et de La Tréaumont, ou La Truaumont, en 1674. L'auteur a utilisé des relations envoyées par les Anglais que le gouvernement anglais entretenait à Paris). — Les pierres noires du « Comitium » (Lanciani : pavage en pierres noires trouvé entre le Forum et le Comitium ; c'est un exemple unique, dont la signification n'est point facile à donner. Le peuple a déclaré que c'était tout simplement le tombeau de Romulus). — Découvertes récentes au Forum romanum (par Borsari). = 11 février. *Ch. Stuart Parker.* Sir Robert Peel, vol. II et III (important; l'auteur a extrait toute la substance des papiers de sir Robert; on n'a encore rien écrit de plus utile pour l'histoire parlementaire de l'Angleterre de 1827 à 1850). — *Sir Robert Cadell.* Sir John Cope and the Rebellion of 1745 (ouvrage qui fourmille d'erreurs). — *Mary Kingsley.* West African studies (descriptions très savantes du pays; critique passionnée et juste du système pratiqué par le gouvernement anglais

dans ses possessions ouest-africaines). — *Colyer-Fergusson*. The marriage registers of Saint Dunstan's, Stepney. — *Löwenberg* et *Brierley*. The registers of the parish church of Bury, 1590-1616. — *J. M. Cowper*. Canterbury marriage licences, 1677-1700. — Memoirs, diary and correspondance of Charles Boothby (blessé à Talavera, Boothby fut recueilli par les Français sur le champ de bataille; il fallut lui couper la jambe. Prisonnier en Espagne, puis en France, il fut partout traité avec une grande courtoisie. Ses mémoires sont intéressants pour l'histoire des guerres de la Péninsule). — Le statut de Westminster en 1285 (Kastner montre que la traduction de ce statut faite au XVIe siècle fourmille d'erreurs). = 18 février. *Hore*. Eighteen centuries of the Orthodox greek church (insuffisant). — *H. C. Lodge*. The story of the Revolution (œuvre de parti, résolument hostile aux Anglais). — La Palæographical Society (Round propose d'utiles corrections à la date assignée dans les publications de la Société à trois chartes du XIIe siècle, et même au texte de ces chartes). = 25 février. *Sir Henry Keppel*. A sailor's life under four sovereigns (intéressants mémoires d'un nonagénaire, actuellement amiral de la flotte britannique). = 4 mars. *Margaret M. Verney*. Memoirs of the Verney family, 1660-1696 (ce dernier volume, d'un intérêt moins dramatique que les précédents, est peut-être plus curieux pour l'histoire sociale). — *Pollard, Heath, Liddell* et *Mac Cormick*. The works of Geoffrey Chaucer (excellente édition où les textes sont souvent heureusement améliorés). = 11 mars. *Sir Mountstuart E. Grant Duff*. Notes from a diary kept chiefly in Southern India, 1881-1886 (quelques anecdotes intéressantes; l'auteur a été gouverneur de Madras). — *S. Dill*. Roman society in the last century of the Western Empire (beaucoup d'érudition et de talent). — De l'ordre donné à Culloden de ne pas faire de quartier (W. Roberts : cet ordre n'existe pas; on connait trois exemplaires des ordres donnés aux divers généraux jacobites la veille de la bataille, tous écrits de la main de George Murray. Les mots « no quarter » ne s'y trouvent pas). = 18 mars. *Mrs. H. Fraser*. A diplomatist's wife in Japan (recueil de charmantes lettres écrites par la femme du représentant de l'Angleterre au Japon pendant les années 1889-1892). — *Kenyon*. The palæography of greek papyri (excellent). = 25 mars. *Oman*. Elementary history of Greece (manuel clair, agréable, assez bien informé). = 1er avril. *Trevelyan*. England in the age of Wycliffe (beaucoup de travail, de l'intelligence, mais l'œuvre n'a pas été assez mûrie et les recherches sont incomplètes. La partie relative au soulèvement des Travailleurs en 1381 est la meilleure du livre). — *J. Sturges*. A boy in the peninsular war : the services, adventures and experiences of Robert Blakeney (entré au régiment à quinze ans, Blakeney arrive en Portugal en 1808; il trace un tableau très animé des mœurs soldatesques; l'indiscipline et l'ivrognerie déshonoraient l'armée anglaise). — Les résidences de Thomas Paine à Paris (pendant la Révolution; art. de Moncure D. Conway).

80. — The archæological Journal. Nouvelle série, t. I (1894). — J. W. Legg. Le sacre des rois d'Angleterre (traite surtout des pièces de vêtement que portaient les souverains). — J. H. Round. De l'introduction des armoiries en Angleterre (des armes de la famille de Clare au XIIe siècle). — T. J. Willson. La tombe de saint Hugues à Lincoln. — St John Hope. Inventaire des joyaux et de la vaisselle possédés par le collège de All souls', Oxford, en 1448. — Alfr. Higgins. Sculpteurs florentins en Angleterre dans la première moitié du XVIe siècle; les tombes du cardinal Wolsey et du roi Henri VIII. — Fletcher. Les archives municipales de Shrewsbury. — St John Hope. Les armoiries de l'université et des collèges de Cambridge, ainsi que des cinq professeurs du roi. — G. E. Fox. Silchester (avec le plan des fouilles exécutées dans cette ancienne ville romaine). = T. II, 1895. Ch. Cox. L'industrie minière et la métallurgie romaines en Angleterre et en Galles. — St John Hope. Armoiries des villes anglaises. — Atkinson. De la signification des noms de lieu anglais. = T. III, 1896. B. Lewis. Antiquités romaines de Carinthie. — Henry Sharpe. Rutupiae (notes archéologiques sur cette ancienne ville romaine, aujourd'hui Richborough). — Bradbrook. L'ethnographie du comté de Kent. — St John Hope. Inventaires des biens de trois prieurs de Christchurch, à Cantorbéry (XIVe siècle). — G. E. Fox. Forteresses élevées par les Romains sur les côtes du Kent (avec des plans de Regulbium, de Rutupiae et de Portus Lemanis). = T. IV, 1897. St John Hope. Notes sur l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre de Gloucester (avec plusieurs plans). — Fox. Uriconium (compte-rendu détaillé des découvertes archéologiques faites sur l'emplacement de cette ancienne ville romaine, aujourd'hui Wroxeter. Avec un grand nombre de plans et de dessins). — James Hilton. La pierre du couronnement à l'abbaye de Westminster (c'est l'ancienne pierre sur laquelle les rois d'Écosse étaient couronnés à Scone. Légendes propagées par les historiens écossais à ce sujet. Les géologues déclarent que cette pierre vient, non pas de l'Orient, mais de l'Écosse même, dans la région d'Argyll). — Vicomte Arthur Dillon. Inventaire des biens meubles ayant appartenu à Thomas, duc de Gloucester, et qui furent saisis dans son château de Pleshy, c. Essex, en 1397 (cet inventaire est en français; il contient la mention d'un assez grand nombre de manuscrits). — Haverfield. Une villa romaine à Frilford.

81. — The Journal of british archæological Association. Nouvelle série, t. I, 1895. — W. de Gray Birch. Notes sur l'importance de préserver les archives et les antiquités littéraires du pays de Galles. — J. S. Earwaker. Actes anciens relatifs au manoir de Manchester, actuellement conservés dans les archives de cette ville (ils ne remontent pas plus haut que le XIVe siècle). — A. Wyon. Sceaux des évêques de Winchester. — Sparrow Simpson. Note sur la tête de Simon de Sudbury, archevêque de Cantorbéry, relique conservée dans l'église de Saint-Grégoire à Sudbury, Suffolk. — W. de Gray Birch. Notes

dans ses possessions ouest-africaines). — *Colyer-Fergusso* registers of Saint Dunstan's, Stepney. — *Löwenberg* e registers of the parish church of Bury, 1590-1616. — Canterbury marriage licences, 1677-1700. — Memoirs, respondance of Charles Boothby (blessé à Talavera, Boot par les Français sur le champ de bataille ; il fallut lui c Prisonnier en Espagne, puis en France, il fut partout grande courtoisie. Ses mémoires sont intéressants po guerres de la Péninsule). — Le statut de Westminster ner montre que la traduction de ce statut faite au XVIe d'erreurs). = 18 février. *Hore*. Eighteen centuries o greek church (insuffisant). — *H. C. Lodge*. The story of (œuvre de parti, résolument hostile aux Anglais). — L cal Society (Round propose d'utiles corrections à la dat les publications de la Société à trois chartes du XIIe au texte de ces chartes). = 25 février. *Sir Henry Keppe* under four sovereigns (intéressants mémoires d'un nona lement amiral de la flotte britannique). = 4 mars. *Mar* Memoirs of the Verney family, 1660-1696 (ce dernie intérêt moins dramatique que les précédents, est peut-ê pour l'histoire sociale). — *Pollard, Heath, Liddell* et *M* works of Geoffrey Chaucer (excellente édition où les te heureusement améliorés). = 11 mars. *Sir Mountstu* Notes from a diary kept chiefly in Southern India, 1 anecdotes intéressantes ; l'auteur a été gouverneur d Roman society in the last century of the Weste d'érudition et de talent). — De l'ordre donné à faire de quartier (W. Roberts : cet ordre n'existe exemplaires des ordres donnés aux divers génér de la bataille, tous écrits de la main de George M quarter » ne s'y trouvent pas). = 18 mars. *Mrs.* tist's wife in Japan (recueil de charmantes lettr du représentant de l'Angleterre au Japon pe 1892). — *Kenyon*. The palæography of greek 25 mars. *Oman*. Elementary history of Greece assez bien informé). = 1er avril. *Trevelyan*. Wycliffe (beaucoup de travail, de l'intellige été assez mûrie et les recherches sont inco au soulèvement des Travailleurs en 1381 est *J. Sturges*. A boy in the peninsular war : th experiences of Robert Blakeney (entré au r keney arrive en Portugal en 1808 ; il trac mœurs soldatesques ; l'indiscipline et l'ivro anglaise). — Les résidences de Thomas Révolution ; art. de Moncure D. Conway).

— *G. Bossi.* La Pasquinata « quod non fecerunt barbari fecerunt Barberini » (contestable). — Le gallerie nazionali italiane; notizie et documenti anno III (collection admirable). — *Marmottan.* Élisa Bonaparte (très attachante biographie qui s'arrête actuellement à 1804). — *Mondaini.* La questione dei negri in America (ouvrage très bien documenté).

86. — Archivio storico lombardo. 1898, 31 déc. — Fr. Novati. Seize lettres inédites de M. G. Vida, évêque d'Albe, publiées et annotées, avec un excursus concernant la famille, les prébendes, les testaments de Vida et un appendice de documents (Vida est l'auteur d'une *Christiade*, qu'il composa à la demande de Léon X. Ses seize lettres sont de 1538 à 1542; plusieurs sont adressées à Joachim Du Bellay. Elles sont toutes en latin). — Z. Volta. La faculté de théologie dans les premiers temps de l'Université de Pavie (à la fin du XIVe siècle). — Baldassare Bernasconi et P. Moiraghi. Les anciens murs de Côme. — Luca Bertrami. De l'époque où a été construite la basilique ambrosienne (il y a de bonnes raisons pour dire qu'elle est plutôt du IXe s. que du XIIe). — Bulletin bibliographique : juin à déc. 1898.

87. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno XXIII, fasc. 4. — F. Cerasoli. Grégoire XI et Jeanne Ire de Naples; suite. — B. Croce. Polichinelle et le personnage du Napolitain dans la comédie; fin. — M. d'Ayala. Les francs-maçons de Naples au XVIIIe s.; fin (le procès de Pallante fut une manœuvre dirigée par les francs-maçons. Tannucci, « qui ne connaissait ni les temps ni les hommes au milieu desquels il vivait, » fut très maladroit et sa maladresse fut cause de l'imbroglio judiciaire où le procès jeta le gouvernement).

88. — Archivio storico siciliano. Anno XXIII, 1898, fasc. 1-2. — C.-A. Garufi. Monnaies et médaillons dans l'histoire du droit sicilien, des Arabes aux rois aragonais, 1re partie (article richement documenté de 171 pages, avec une abondante bibliographie, une table des monnaies et des documents inédits). — I. Carini. Anecdotes siciliennes; fin (liste des livres chinois donnés à la Vaticane par le P. Couplet en 1685; notes historiques relatives à la vie et aux œuvres de Tommaso Campailla, patricien de Modica, écrites par l'abbé D. Schiavo de Palerme en 1762, etc.). — Salomone Marino. Mélanges sur l'histoire de la Sicile du XIVe au XIXe siècle; suite (le vice-roi d'Ossuna, etc.). = Bibliographie. *U. Falcando.* La Historia o Liber de regno Sicilie e la Epistola ad Petrum Panormitane ecclesie thesaurarium, edit. *G.-B. Siragusa* (bonne édition). — *G. Arcoleo.* Palerme e la coltura in Sicilia (conférence intéressante). — *Lagumina.* Le Giudaiche di Palermo e di Messina, descritte da Obadia di Bertinoro (les lettres d'Obadia di Bertinoro, savant rabbin qui vint en Sicile en 1484, sont de la plus haute importance pour l'histoire du judaïsme en Sicile). — *Galatti.* La rivoluzione e l'assedio di Messina, 1674-1678 (2e édition très augmentée, mais encore trop hâtive). — *L. Palomes.* Dei frati minori e delle

loro denominazioni (nouv. édit., revue et très augmentée). — *V. Gramignani.* Memorie storico-biografiche di Pietro Gramignani, 1815-1896 (intéressant).

89. — Rivista storica italiana. 1898, nov.-déc. Vol. III, fasc. 6. — *E. Ciccotti.* La storia et l'indirizzo scientifico del secolo XIX (bon article de revue). — *E. Musatti.* La storia politica di Venezia (exposé clair et simple; l'auteur est mieux à son aise dans l'histoire moderne que dans celle du moyen âge). — *Cappelletti.* Storia della città e stato di Piombino (bon). — *Armellini.* Lezioni di archeologia cristiana (excellent). — Ambrosiana (excellent recueil de mémoires réunis pour célébrer le quinzième centenaire de la mort de saint Ambroise). — *A. Dina.* Il comune Beneventano nel Mille, e l'origine del comune medioevale in genere (excellente brochure). — *Holtzmann.* Wilhelm von Nogaret (biographie très instructive et érudite). — *L. Bertano.* Guglielmo IV et Bonifacio I, marchesi di Monferrato (discussion de dates; quelques critiques sur les sources de la troisième croisade). — *D. Marzi.* Notizie storiche intorno ai documenti ed agli archivi più antichi della Repubblica fiorentina, secolo XII-XIV (intéressant). — *G. Clementi.* Un Savonarola del secolo XIV : il beato Venturino da Bergamo (intéressant essai sur les écrits de ce dominicain, qui vécut de 1304 à 1346, mais qui ne fut pas brûlé comme hérétique, puisqu'il a été béatifié). — *A.-D. Pierrugues.* Giornali del principe d'Orange nelle guerre d'Italia, 1526-1530 (excellente édition). — *Mac Swiney de Mashanaglass.* Le Portugal et le Saint-Siège : I, les épées d'honneur envoyées par les papes aux rois de Portugal au XVIe siècle (peu important et pas nouveau). — Travaux récents sur l'époque du « Risorgimento. »

---

90. — Indicateur d'histoire suisse. Nouv. série, 29e année, 1898, n° 1. — G. Meyer de Knonau. Discours prononcé à l'ouverture de la réunion annuelle de la Société générale d'histoire suisse, à Trogen, le 7 septembre 1897. — O. Ringholz. La plus ancienne liste des reliques et des inventaires de l'église d'Einsiedeln. — R. Hoppeler. Les chevaliers de Galdenen (Valais). — H. Tuerler. Deux documents sur la confrérie des joueurs de fifres à Berne en 1507. — Liste des publications parues en 1897 relatives à l'histoire suisse (3 art.). = N° 2. J. Haene. Liste des habitants de la ville de Saint-Gall ayant pris part à la bataille de Frastenz, 1499. — Fr. de Jecklin. Relations contemporaines des batailles de Frastenz et de Dornach. — A. Bernoulli. Lettres de la Diète à Jules II (14 sept. 1510), d'Octave Sforza à Zurich (1512), de Léon X (1513) et d'Henri VIII (1516) à la Diète. — Ad. Fluri. Le bernois Gutschenkel (1510-1528). — L.-E. Iselin. Noms de lieux et chartes du Valais. = N° 3. A. Buechi. Documents relatifs aux négociations des cantons avec Galéas-Marie Sforza et à l'expédition dans le Sundgau (1466-1468). — J. Haene. Un chant populaire contre la Suisse (1548).

— H. Tuerler. Conrad Tuerst. — Th. de Liebenau. Rapport zuricois du 11 janvier 1477 sur la bataille de Nancy. — R. Steck. La cocarde tricolore helvétique de 1798. = N° 4. J. Haene. La source principale de Joachim de Watt pour son récit des guerres de Bourgogne. — G. Tobler. Le chef des Schwyzois à la bataille de Morat. — A. Bernoulli. Le traité de Dijon du 13 septembre 1513. — Ant. Kuechler. Baillis et landammann d'Unterwald. — A. Bernoulli. Documents inédits sur la diète de Lucerne du 24 mars 1528.

91. — Jahrbuch für schweizerische Geschichte. Bd. XXIII, 1898. — Walt.-L. Keller. L'historien Louis Vulliemin. — Alb. Burckhardt-Finsler. Le passage des Alliés par Bâle. — How. Eugster. L'entrée d'Appenzell dans la Confédération. — K. Daendliker. Les plébiscites zuricois de 1521 à 1798. — J. Jegerlehner. Les relations politiques de Venise avec les ligues grises, spécialement au XVIIIe s.

---

92. — Videnskabernes Selskabs Skrifter. 6e série, section des lettres, vol. IV, n°s 4-5. — Julius Lange. Étude sur la représentation de la figure humaine dans la première grande période de l'art grec. — J.-L. Ussing. La Clidouchos de Phidias.

93. — Oversigt over Videnskabernes Selskabs Forhandlinger. 1897. — H.-F. Rœrdam. Résidents français près la cour de Danemark au XVIe s. = 1898. L. Wimmer. L'origine du mot « vederlag » dans le Vederlagsret. — Kr. Erslev. Formation de la noblesse danoise.

94. — Historisk Tidsskrift. 7e série, vol. I. — Aage Friis. Frédéric VI et la seconde élection d'un successeur au trône de Suède en 1810. — Nina Bang. L'exportation de bœufs au XVIe s. — Emil Madsen. La cavalerie des années danoises au XVIe s. — Kr. Erslev. Henri de Æmeltorp (études sur les sources vraies et fausses du règne de Christophe Ier). — Thiset. La noblesse danoise des XVIe et XVIIe siècles (il est inexact de dire, comme on l'a prétendu, que la noblesse ait subi à cette époque une déchéance ; polémique contre M. G. Bang et réponse de celui-ci dans le numéro suivant). — Kr. Erslev. Une erreur sur le calendrier du moyen âge (en Danemark, l'année n'a jamais commencé, comme on l'a dit dans certains livres, au jour de saint Tiburtius). — Mackeprang. Bibliographie historique, 1896-97. = Comptes-rendus : *Moltesen*. Les papes d'Avignon dans leurs rapports avec le Danemark (bon). — Nouvelles concernant le mouvement historique en Danemark et à l'étranger.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Beautemps-Beaupré est mort le 15 février dernier, à l'âge de soixante-quinze ans. Nous avons plusieurs fois mentionné son remarquable ouvrage sur les *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVIe siècle* (4 vol., 1877-1883). On lui doit encore l'édition des *Coustumes du pays de Vermendois et ceulx d'environ* (1858) et du *Livre des droiz et des commandemens de justice* (1865).

— M. Berthold Zeller est mort le 4 avril dernier, à l'âge de cinquante-un ans. On lui doit plusieurs ouvrages bien documentés sur Henri IV, Marie de Médicis et les premières années du règne de Louis XIII; il y avait surtout mis en œuvre les renseignements fournis par les ambassadeurs vénitiens. On lui doit aussi la collection de ces petits volumes de l'*Histoire de France racontée par les contemporains* qui ont eu un succès de bon aloi et qui ont été imités hors de France.

— Le Congrès des Sociétés savantes s'est tenu cette année à Toulouse, les 4-8 avril derniers. Nous empruntons au *Journal officiel* l'indication et l'analyse des lectures susceptibles d'intéresser les historiens : 1° *Section d'histoire et de philologie :* Guesnon. La confrérie de Saint-Dominique des barbiers-chirurgiens, instituée au couvent et sous le patronage des Frères prêcheurs d'Arras, en avril 1247. — Baron de Rivières. Des noms de baptême usités dans les registres des deux paroisses du diocèse d'Albi, archidiaconé de Gaillac : Saint-Blaise de la Bastide-Montfort et Saint-Pierre de Senouillac, de 1606 à 1726. — Abbé Duffaut. Des prénoms usités à Montgiscard en 1245 et de 1588 à 1792. — Vignaux. A quelle époque la langue populaire s'est-elle substituée au latin dans la rédaction des actes administratifs dans la région toulousaine? (le latin resta la langue officielle jusqu'au XVIe siècle et ne fut remplacé que par le français. Dans les registres de parlement, le français fut substitué au latin dès 1444). — R. Astier. L'*abacus* de Gerbert et l'origine du système de la numérotation décimale. — A. Blanc. Le rappel du duc d'Anjou et l'ordonnance du 15 avril 1380. — Abbé Esparbès. Du commencement de l'année à Toulouse (les systèmes suivis à Toulouse de 1400 à 1525 furent les suivants. L'année commençait : 1° le 25 décembre, comme on le voit dans plusieurs registres du chapitre de Saint-Étienne; 2° le 25 mars. C'était l'usage suivi à la maison commune; 3° le jour de Pâques. C'était l'usage suivi au parlement depuis son institution. C'était aussi l'usage observé par la chancellerie royale. Pas d'exemples chez les notaires; 4° le premier

jour d'avril. Le registre 118 du fonds de Saint-Étienne (aux archives départementales) nous présente la particularité suivante : au folio 92 nous trouvons un acte du 31 mars 1405. L'acte suivant porte la date du 1er avril 1406. Nous trouvons d'autres exemples aussi concluants, non seulement dans ce même registre, mais chez des notaires, comme Louis Du Boys, Clavelli, Mandinelli, etc. De 1400 à 1450, on peut citer quinze notaires qui commencent l'année le 1er avril ; de 1450 à 1500, nous en trouvons douze ; de 1500 à 1520, il n'y en a plus que quatre ; en 1555, un seul. Quant à l'usage du 25 mars, nous l'avons trouvé de 1500 à 1565 chez plus de trente notaires, tandis que nous n'en trouvons que six de 1400 à 1500. D'après cela, on pourrait dire que la date du 1er avril pour le changement d'année a été en faveur au XVe s. et celle du 25 mars au XVIe). — Abbé Dubois. Texte des coutumes de Galapian (concédées le 13 février 1288, elles ne sont connues que par une copie en français du 24 août 1487. Galapian appartint d'abord aux Rovinhan, puis aux Xaintrailles). — Galabert. Les coutumes de Galembrun, 14 mai 1290 (concédées par les barons de Launac à un simple village). — Abbé Taillefer. Complément des coutumes de Sauveterre, novembre 1289. — Vigé. Texte des coutumes inédites de Belvès, Dordogne. — Cuissard. Le contrat de mariage de Jacques Bongars avec Odette Spifame (ce mariage ne fut jamais célébré, la jeune fille étant morte presque subitement en février 1597, peu de jours après son arrivée à Strasbourg, où elle venait de rejoindre son fiancé, retenu en Allemagne pour le service du roi). — Adher. Les agents nationaux du district de Toulouse, 1793. — Balseinte. Des levées de troupes exécutées en 1793-1795 dans le district de Grenade, Haute-Garonne. — Galland. L'agent national près du district de Laval. — Morlot. Séjour des Acadiens dans la généralité de Caen, 1758-1789. — Abbé Ricaud. Monestier du Puy-de-Dôme en mission dans le département des Hautes-Pyrénées, an II. — Gros. Les mémoires inédits du conventionnel Jean-Pierre Picqué. — Louis Vergne. Une héroïne languedocienne : Françoise de Cézelly (succéda à son mari dans le gouvernement de Leucate en 1589). — Rumeau. L'assistance publique pendant la Révolution à Grenade, Haute-Garonne. — Léon Creissels. Les vieilles archives notariales (fait l'histoire du dépôt d'archives notariales de Toulouse, qui a été créé en 1707). — Abbé Ferran. Les archives municipales de Pamiers et leurs différents inventaires. — Baguenault de Puchesse. La révolte et la mort du maréchal de Bellegarde, en décembre 1579. — Bourdeau. Les archives de l'ancienne généralité de Montauban. — Abbé Requin. Le testament du cardinal Pierre de Foix. — Labande. Un inventaire des livres de l'Université d'Avignon. — Marion. La taille tarifée et ses applications au milieu du XVIIIe siècle. — Decap. Nomenclature des chartes de coutumes communales du département de la Haute-Garonne (154 numéros). — Macary. La Bourse commune des marchands de Toulouse (créée en juillet 1549 ; le premier règlement est de 1641). — Abbé

Auriol. Deux pages de l'histoire du monastère des Clarisses du Salin, à Toulouse (réforme de ce couvent sous le cardinal de la Valette ; résistance victorieuse opposée à Louis XIV quand celui-ci voulut leur enlever le droit d'élire leurs abbesses). — É. Garnault. Lettres inédites du comte d'Estaing. — Abbé Morel. La liturgie romaine-française dans les diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis, du XIIIe s. au XVIIe. — Rumeau. Le commerce des religieux de Grandselve. — Vuacheux. Les origines de l'imprimerie au Havre. — Abbé Morère. La charte de fondation de la ville de Revel, en Lauragais, 1342. — Poupé. L'administration communale de Cuers, Var, sous l'ancien régime. — Poux. Notes et documents sur les mines de charbon de Boussagues, aux XIIIe et XIVe s. — Ed. Privat. Le château de Lourdes pendant la guerre de Cent ans, 1360-1407 (les Français ne purent le prendre de vive force ; la garnison le livra pour 25,000 écus d'or). — Pasquier. Résistance à la domination anglaise dans le Quercy à la fin de la guerre de Cent ans (d'après un document de la chancellerie de Louis XI). — Roucante. Note sur la sénéchaussée de Mende, 1583-1596. — Veuclin. Deux abbesses pour une abbaye (double élection à l'abbaye des religieuses cisterciennes de l'Estrée en Normandie, 1733). — A. Vidal. Additions et corrections à l'histoire du Languedoc, 1359-1360. = 2° *Section de géographie historique et descriptive :* Fauvel. Étude sur les documents de l'ancien cadastre connus sous le nom de compoids polyptiques ou papiers de l'estime. — Drapeyron. Le rapport et la discussion sur la grande carte de la France par Cassini, à la Chambre des députés, 26 février 1818. — Fournier. Document relatif à l'histoire de la Martinique au XVIIIe s. (mémoire dressé en 1765 par le chevalier de Saint-Mauris sur l'état politique et économique de cette colonie). — Froidevaux. Une enquête sur les terres des bords du Kourou en décembre 1764. — Abbé Marsan. Un projet de communication entre l'Atlantique et le Pacifique par le lac de Niagara présenté à Florida Blanca par le comte de Ségur, commandant du château de Péronne, 1785-1786. — G. Saint-Yves. Quelques documents sur les Antilles et la Guyane au XVIIe s. et une histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec. — Ch. Dieffart. La carte manuscrite de C. Masse, 1707-1724. — Quarré-Reybourbon. Les plans de la ville de Lille et les cartes de la châtellenie. — Malavialle. L'ethnographie de Madagascar d'après les documents portugais du XVIe et du XVIIe s. (ces documents font remonter l'apparition des Hovas à Madagascar aux premières années du XVIIe s.). — J. Fourie. L'expédition de M. de la Haye à Madagascar et dans la mer des Indes, 1670-1673. — Veuclin. Le second et dernier voyage en Russie de Nicolas-Gabriel Clerc, 1769-1775. — Bladé. Les duchés-pairies de Gascogne (surtout ceux d'Albret et de Lavedan). — H. Cabannes. Les chemins de transhumance dans le Conserans. — Abbé Bonno. Histoire de la forêt de Jouy-le-Châtel, arr. de Provins. — Chauvigné. La forêt de Chenevose, Indre-et-Loire (complètement disparue aujourd'hui). — Saint-Yves.

Les campagnes du vice-amiral Jean d'Estrées dans la mer des Antilles, 1676-1678. — Malavialle. Documents inédits concernant les relations de Riquet et d'Andréossy (ces documents montrent qu'Andréossy a été seulement l'employé, et non l'inspirateur, de Riquet dans les travaux du canal du Midi). — Abbé Marsan. Projet de route transpyrénéenne par le port de Lopez pour relier Paris et Madrid. — Nicolaï. Recherches sur les noms d'origine ibéro-aquitanique (en particulier sur le nom de *Burdigala*). — Duran-Lapée. Biographie du voyageur français comte d'Escayrac de Lautore, 1826-1868. — Baron Desazars de Montgaillard. — Étude sur la direction des voies romaines qui partaient de Toulouse et se dirigeaient vers Narbonne. = 3° *Section d'archéologie :* abbé Cau-Durban. Les sépultures pré-romaines du département de l'Ariège. — Chauvet. Fouilles dans les sépultures pré-romaines de la Charente. — Abbé Douais. Les inventaires du trésor de Saint-Sernin de Toulouse, du XIIIe au XVIIIe s. — Joulin. Les fouilles de Martres-Tolosane. — Barrière-Flavy. L'industrie des peuples barbares de la Gaule, du Ve au VIIe s. — R. Triger. Testament de Louis Ier d'Amboise, 30 août 1481 (d'après l'original scellé). — Émile Bonnet. Les jetons émis par les États généraux de Languedoc. — Joulin. Note sur les 12,500 monnaies et médailles trouvées à Martres-Tolosane.

— La Société des études historiques a mis au concours pour 1901 (prix Raymond) une histoire des classes rurales au XVIIIe s. ou seulement de la condition de ces classes en 1789 dans une région déterminée de la France (généralité, province, pays), ou de l'un des pays qui y ont été rattachés à une époque quelconque de son histoire. On étudiera surtout : 1° les charges du sol et des paysans (droits seigneuriaux et domaniaux, dîmes, impôts royaux) ; 2° la répartition du sol entre ceux qui le possèdent à un titre quelconque, les acquisitions du sol par les cultivateurs au XVIIIe s. Documents à consulter : registres des vingtièmes, terriers (y a-t-il augmentation des droits domaniaux au XVIIIe s.?) et tous documents des archives départementales et communales ; mémoires des intendants, rapports et papiers des assemblées provinciales, cahiers des bailliages et des paroisses en 1789.

— M. Jullian a publié dans la *Revue des études anciennes* de Bordeaux, sous le titre *Notes gallo-romaines,* une exquise petite dissertation sur l'autel de la déesse Victoire de Volx (Basses-Alpes) et sur le Mont-Sainte-Victoire, près Aix en Provence. Il y démontre que la déesse Victoire de Volx n'est autre que la déesse celtique Andarta, que Dion Cassius (LXII, 7) dit être identique à la Victoire, et que le nom de Mont-Sainte-Victoire n'a rien à voir avec la victoire de Marius sur les Teutons, mais est une corruption du nom Santo Ventùri. Chemin faisant, M. Jullian rappelle que tous les prétendus souvenirs archéologiques et philologiques de la victoire de Marius sont des légendes nées de l'ignorance ou de la supercherie. M. Mistral a donné son adhésion aux conclusions de notre savant collaborateur.

— Le tome II du *Recueil de documents relatifs à la convocation des États généraux de 1789,* publié par M. Brette, contient pour la première fois des listes critiques des députés ayant siégé aux États généraux et à l'Assemblée nationale, des députés élus à titre de suppléants, adjoints, provisoires, surnuméraires, etc., et n'ayant pas siégé, enfin la liste sommaire, par bailliages ou juridictions assimilées, de tous les députés élus à un titre quelconque, suivie d'un tableau récapitulatif de tous les ressorts ayant formé une unité électorale. Le tome II de la *Correspondance de Carnot,* publié par M. Et. Charavay, contient les lettres d'août à octobre 1793. Cette importante publication contient en réalité toute la correspondance militaire du Comité du Salut public. — Ces deux volumes font partie de la Collection de documents inédits relatifs à la Révolution publiés par le ministère de l'Instruction publique.

— Le t. II du recueil du Dr Robinet sur le *Mouvement religieux à Paris pendant la Révolution* (Collection du conseil municipal; Cerf, Noblet, May) est consacré aux préliminaires de la déchristianisation, de septembre 1791 à septembre 1793, et comprend les chapitres suivants : le mariage des prêtres; répression des troubles religieux; caractère antithéologique de la lutte; exaspération de la lutte; utilisation des richesses mobilières des biens nationaux; les solennités nationales. Il est fâcheux que les documents recueillis par le Dr Robinet soient noyés dans une sorte de pamphlet révolutionnaire où toutes les violences, les destructions des tombes de Saint-Denis, les noyades de Carrier, les massacres de Septembre, les provocations au crime de Marat sont excusés, sinon approuvés, au nom de l'*ordre nouveau.* A ce point de vue, le travail du Dr Robinet fait tache dans une collection qui, jusqu'ici, avait gardé un caractère strictement historique. — Une nouvelle série s'ouvre dans cette collection : *les Volontaires nationaux pendant la Révolution,* par Ch.-L. Chassin et L. Hennet. Le t. I donne l'historique militaire et les états de service des huit premiers bataillons de Paris levés en 1791 et en 1792 (773 p. in-8°).

— *Paris,* dont la maison Hachette vient de donner une seconde édition (1899), est un utile recueil d'adresses et de renseignements pratiques. On y trouve l'indication des corps savants et de la plupart des établissements d'enseignement supérieur de la capitale. Pourquoi faut-il que l'*École pratique des hautes études* ne s'y trouve pas mentionnée? Elle existe cependant depuis trente ans, elle compte trente-cinq professeurs et a déjà publié plus de 120 volumes. — Il y a eu aussi un tirage à part de l'article *Paris,* qui occupe une si digne place dans le t. V du *Dictionnaire de la France* de P. Joanne.

— Au moment où l'Angleterre a parfaitement réussi à « mettre dans sa poche le gouvernement khédivial et à paralyser l'influence indigène, » le livre de sir Alfred Milner, l'*Angleterre en Égypte,* traduit par

F. Mazuc (Plon et Nourrit, 1 vol. in-8°), acquiert un grand mérite d'actualité. Écrit par un Anglais fort instruit et très mêlé aux choses égyptiennes, il a obtenu au delà de la Manche un gros succès. M. Mazuc vient d'en donner une traduction française. Pour rendre la pensée de l'écrivain britannique, il était d'autant plus qualifié qu'il a lui-même exercé fort longtemps les fonctions d'inspecteur des finances de l'Égypte. Aussi nous ne doutons pas que l'ouvrage de sir Milner ne soit bien accueilli en France et qu'après être devenu pour nos voisins un véritable *bréviaire de la question égyptienne* il ne soit mis fréquemment et largement à profit non seulement par tous ceux qui étudient l'histoire diplomatique et coloniale de ce siècle, mais aussi et surtout par nos hommes d'État qui font de la politique active. Sans doute, le livre tout entier n'est qu'un long, qu'un vif plaidoyer *pro domo sua;* mais, lors même que nous devrions nous mettre en garde contre certains jugements de l'auteur, nous sommes assurés d'avoir beaucoup à apprendre et à admirer dans ses récits. N'est-elle pas, d'ailleurs, étonnante l'habileté déployée par la Grande-Bretagne depuis seize ans! Avec une patience, une ténacité admirables, elle a écarté petit à petit les obstacles qu'elle rencontrait; elle a pour ainsi dire conquis une à une les fonctions importantes : le Français la gênait, elle lui a fait sans trêve, sans merci une guerre implacable; l'indigène même lui portait ombrage, elle l'a évincé. Et ainsi, de jour en jour, la terre des Pharaons devient une possession anglaise. Dès le premier pas on y trouve la trace, la marque du nouveau maître qu'elle ne s'est pas donné, qu'elle déteste, mais qu'elle subit en silence. Dans l'*Angleterre en Égypte,* sir Alfred Milner, aujourd'hui gouverneur du Cap, a fait une théorie, un dogme, un droit de l'absorption britannique en Égypte. Le rôle qu'il a joué donne à son histoire une importance particulière. C'est actuellement la monographie la plus complète que nous ayons sur ce sujet et elle constitue pour nous un document des plus précieux.

René de Valfori.

— Le t. XXIX des *Archives historiques du département de la Gironde* (1895) contient de très nombreux documents relatifs aux guerres de religion tirés des archives municipales d'Agen et publiés par M. G. Tholin. Ils vont de juillet 1558 à décembre 1595. Ce recueil ne compte pas moins de 225 numéros. A la suite se trouvent les comptes des consuls de Montréal-du-Gers, 1re partie, 1411-1413, publiés par feu l'abbé A. Breuils; le testament et le codicille du pape Clément V, 1314, publié par le Dr Berchon; plusieurs montres d'hommes d'armes du xve et du xvie s.; une liste des chambres de parlement de Bordeaux en 1533, etc. — Le t. XXX a été composé pour plaire au grand public plus qu'aux érudits; c'est un recueil d'*Autographes de personnages ayant marqué dans l'histoire de Bordeaux et de la Guyenne,* ouvrage publié sous les auspices de la ville de Bordeaux (1895). Cependant, on y trouve quelques documents anciens (chartes de Guillaume IX, d'Aliénor

d'Aquitaine, de Raymond Mondey, maire de Bordeaux, etc.) et les statuts des « maistres estaigners et pintiers » (XVe s.) et des « maistres cousturiers » (XVIe s.). A ce volume est joint un recueil de fac-simile où l'on trouvera reproduites les chartes énumérées plus haut. — Le t. XXXI (1896) contient une liste générale et alphabétique des membres du parlement de Bordeaux depuis la fondation de cette cour souveraine, en 1462, jusqu'à sa suppression en 1790, publiée d'après des documents inédits par M. Dast le Vacher de Boisville (1462-1790) ; la deuxième partie des comptes des consuls de Montréal-du-Gers, 1425-1439 ; des documents sur la réforme en Béarn, publiés par l'abbé V. Dubarat (18 février-5 mai 1570) ; une charte de Philippe le Bel au sénéchal de Gascogne pendant l'occupation française (1298) ; les statuts municipaux de Caudecoste, vicomté de Bruilhois, publiés par M. E. Maufras (XIVe-XVIe s.) ; l'inventaire général des costumes, pièces de théâtre, décors, ballets, etc., du grand théâtre de Bordeaux, an III, publié par Francisque Habasque ; un état de dégradation de l'église métropolitaine de Saint-André de Bordeaux, an V, publié par Gustave Labat. — Le t. XXXII (1897) contient la suite des comptes des consuls de Montréal-du-Gers, 3e partie, 1439-1450 ; des documents relatifs à la ville de Bourg, publiés par Leo Drouyn (XVIe s.) ; des documents sur la tour de Cordouan, 1601-1797, par Gustave Labat ; l'édit de création du duché d'Albret, déc. 1555, par Émile Piganeau, etc.

— M. le chanoine Ch. Bellet, dans son ouvrage *les Origines des églises de France et les fastes épiscopaux* (1898), s'était évertué à battre en brèche les nouveaux arguments allégués par M. l'abbé Duchesne contre la vieille théorie de l'apostolicité. M. R. Maere, dans un article du *Muséon belge* (*les Récentes controverses sur l'apostolicité des églises de France*), vient de résumer la discussion et se prononce hautement contre M. Bellet ; celui-ci et ses partisans seraient bien inspirés en renonçant à défendre une cause que tout esprit impartial jugera désespérée.

— On a souvent répété que Charlemagne avait rétabli en Gaule les anciennes églises métropolitaines, dont l'autorité s'était affaiblie durant la période mérovingienne. M. l'abbé Jérôme, professeur au séminaire de Nancy, s'attache à démontrer que cette restauration eut bien lieu sous le règne de ce prince, mais sans que celui-ci y ait personnellement travaillé. En 811, elle est terminée, et l'ancienne Gaule compte de nouveau vingt-deux métropoles, toutes nommées au testament de l'empereur, moins une, celle de Narbonne (*la Question métropolitaine dans l'Église franque au temps de Charlemagne*. Paris, Lamulle, 1897, in-8°).

— Dans un article de l'*Université catholique*, M. l'abbé Ul. Chevalier, tout en rendant justice aux grands mérites de la *Hierarchia catholica* du P. Eubel, récemment parue, adresse à cet ouvrage quelques critiques sérieuses et, semble-t-il, fondées ; l'auteur, fait bizarre, ne

paraît pas avoir connu la publication du feu abbé Albanès, dont il fut, pourtant, le collaborateur et l'ami, et il a ignoré également quelques ouvrages essentiels tout récents sur les évêchés du sud-est de la Gaule. Le travail du P. Eubel n'en reste pas moins, pour la période de 1250 à 1431, le catalogue le plus complet et le plus exact actuellement existant de l'épiscopat catholique.

— M. le chanoine Ul. Chevalier a communiqué au Congrès scientifique international des catholiques, tenu à Fribourg, en Suisse, une note sur la renaissance des études liturgiques ; il était tout désigné à cet égard, ayant contribué plus que personne à ce mouvement de rénovation. Les lecteurs français trouveront dans ce mémoire des détails abondants sur les nombreuses publications liturgiques parues en Angleterre durant ces dernières années.

— M. l'abbé Cazauran nous envoie une étude sur les *Ordonnances synodales de Dax* (Auch, Cocharaux, 1898, in-8°) et annonce la prochaine apparition du texte complet d'après un imprimé rarissime du début du XVIe s. Ces ordonnances datent de 1283 ; il en est peu de plus anciennes pour la France.

— M. Dieulafoy, membre de l'Institut, a vraiment le goût des paradoxes originaux ; tout récemment il faisait venir l'architecture religieuse du moyen âge de l'architecture persane ; aujourd'hui il applique le même système à l'architecture militaire. Dans une étude sur le *Château Gaillard* (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, XXXVI, 1), il s'attache à démontrer que l'architecte de cette forteresse a voulu imiter les châteaux persans ; il retrouve la trace des mêmes influences dans le château des Comtes, à Gand ; en un mot, il refuse toute originalité aux architectes militaires européens du XIIe s. La théorie paraîtra de tous points inadmissible à quiconque, sans se borner à l'examen d'un ou deux monuments, étudiera dans les nombreux débris subsistants les progrès de l'art militaire du IXe au XIIIe s.

— On conserve à la Bibliothèque nationale un *Journal de famille des Dupré, bourgeois de Tournus et de Mâcon*, dont MM. Lex et Bougenot viennent de publier le texte dans les *Annales de l'Académie de Mâcon* (III, 2) ; ce journal s'étend de 1425 à 1520 ; on y trouve notées la naissance et la mort des nombreux membres de cette prolifique famille et quelques indications curieuses sur les luttes entre Louis XI et la maison de Bourgogne. Le tout est assez intéressant et méritait de voir le jour.

— M. l'abbé Paul Demeuldre, dans un intéressant mémoire, étudie les doctrines d'un franciscain, *Frère Jean Angeli* (Bruxelles, Hayez, 1898, in-8°) ; ce frère, du couvent de Tournai, avait, en 1482, émis quelques propositions jugées téméraires par les curés de la ville, qui voyaient dans les mendiants des concurrents gênants et actifs. L'af-

faire fut portée devant l'Université et le Parlement de Paris et se termina par une rétractation publique au nom des Franciscains de Tournai. Une des propositions condamnées, touchant le culte des saints, était réellement hérétique et annonce la réforme approchante.

— Jacques de Révigny (*de Ravanis*) fut le plus célèbre professeur de l'école d'Orléans au XIIIe s.; mais tous ceux qui ont parlé de lui jusqu'ici connaissaient mal les lectures sur le Digeste qui ont fait la réputation de ce jurisconsulte. M. Pierre DE TOURTOULON a pris la peine de lire l'ouvrage, conservé dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale (*les Œuvres de J. de R.* Paris, Marescq, 1899, in-8°), et cet examen l'a conduit à rendre à l'auteur la place qui lui revient dans l'histoire des études juridiques en France. En appendice, il publie un curieux travail du même sur l'autorité de la coutume.

— M. H. LECHAT vient de publier dans les *Mémoires de l'Académie de Montpellier* les projets de décoration de la place du Peyrou; les États de Languedoc avaient passé en 1780 des contrats avec les sculpteurs Clodion, Pajou, Moitte et Julien pour l'exécution de divers groupes et statues en marbre; la Révolution empêcha ces beaux projets d'être exécutés. Faut-il le regretter? Les sujets choisis étaient discutables et peu en rapport avec le talent particulier des artistes choisis.

— La grande enquête ordonnée en 1697 par Louis XIV dans toutes les généralités du royaume fut plusieurs fois renouvelée au cours du XVIIIe s. En 1762, le contrôleur général demanda à l'intendant de Tours, Lescalopier, un mémoire sur son département; l'intendant envoya un long travail descriptif et statistique jusqu'ici inédit, et dont l'abbé UZUREAU vient de publier, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture d'Angers,* la partie relative à l'Anjou. Comme tout document administratif, celui-ci, au milieu de beaucoup de verbiage, contient nombre d'indications utiles. — Le même auteur a imprimé dans le même recueil un mémoire sur la situation du collège de Beaupréau en 1763 et 1764; ce mémoire fut dressé pour répondre à un questionnaire envoyé dans les provinces touchant les établissements d'enseignement secondaire.

— Sous ce titre : *les Archives départementales, communales et hospitalières de la Haute-Vienne de 1790 à 1890* (Limoges, Ducourtieux, 1898, in-8°), M. A. LEROUX raconte comment se sont formés ces différents dépôts, indique ce qui a été fait par ses prédécesseurs, les nombreuses améliorations introduites par lui dans le service et ce qui reste à faire pour atteindre à la perfection.

— M. H. OMONT vient de terminer son *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale* (Paris, Leroux, 1898, in-8°); le dernier volume renferme une table alphabétique étendue, une introduction donnant, après quelques pages sur l'histoire de ce fonds, le plus riche de l'Europe, une table des provenances de tous les volumes, des

listes des copistes et des manuscrits datés et enfin une table de concordance. M. Omont aura eu l'honneur de cataloguer définitivement tous les manuscrits de langue grecque existant dans les dépôts publics de France, tant à Paris qu'en province.

— Le *Catalogue de la collection Dupuy* à la Bibliothèque nationale a été dressé par M. Léon Dorez. Il vient d'être publié en deux forts volumes pleins de faits surtout pour l'histoire moderne. La préface et les tables seront publiées ultérieurement (E. Leroux, 495 et 688 p. Prix : 7 fr. 50 le vol.).

— Signalons aussi l'important *État sommaire des archives de la marine antérieures à la Révolution* que vient de faire paraître la librairie Baudoin. L'auteur est M. Didier Neuville, qui a rempli pendant de longues années les fonctions d'archiviste de la marine avec un zèle très éclairé. Nul n'était mieux qualifié pour nous donner cet excellent travail qui rendra aux historiens les plus grands services (LX-694 p.).

— MM. René Le Bourdellés et Léon Vignols nous communiquent, dans un tirage à part du *Bulletin de la Société des études historiques de la Bretagne,* les actes originaux concernant la liquidation de la prise d'un vaisseau marchand de Londres, le *Joseph-Thomas,* capturé par l'escadre de Dugué-Trouin, en vue du cap Lizard, le 2 mars 1709. Ce travail (*Une Prise de Dugué-Trouin, procédure de liquidation.* Rennes. Simon, 1898, 20 p. in-8°) nous fournit quelques renseignements intéressants sur la valeur des navires et des cargaisons à cette époque, ainsi que sur la façon dont l'argent, produit par la vente aux enchères des prises, était réparti entre les armateurs, les capitaines et les matelots.

— L'ambitieux novateur et le frondeur incorrigible qu'était le marquis d'Argenson rêvait sans doute pour ses *Mémoires,* sinon pour son *Journal,* des lecteurs posthumes, et on sait qu'ils n'ont pas manqué à cet observateur un peu maussade, mais si sagace, du siècle de Louis XV. Cependant, il ne s'attendait certainement pas à ce qu'il se trouvât un savant pour colliger un jour dans ses notes quotidiennes un choix de pages historiques, légèrement expurgées pour qu'il pût pénétrer dans les établissements d'enseignement « où il a précisément beaucoup de choses à apprendre. » Ce sont ces extraits que M. Armand Brette vient de mettre au jour sous le titre : *La France au milieu du XVIIIe siècle d'après le journal du marquis d'Argenson, 1747-1757* (Paris, A. Colin, 1899, XXV-411 p. in-18), avec une introduction de M. Edme Champion. « Œuvre de vulgarisation et non de savoir, comme le dit modestement l'éditeur, ce livre sera certainement utile sinon à nos collégiens, qui le trouveront peut-être un peu trop sérieux du moins à ceux qui ne sont pas assez riches pour acquérir les neuf volumes de l'édition de M. Rathery ou trop pressés pour les parcourir à loisir. Mais les plus savants eux-mêmes consulteront avec fruit

notice si complète et si piquante dans laquelle M. Brette donne, à la fin du volume, la bibliographie complète des ouvrages manuscrits et imprimés du marquis et apprécie la valeur critique des deux éditions, malheureusement incomplètes toutes deux, données par MM. René d'Argenson et Rathery avant le moment où l'incendie de la bibliothèque du Louvre, en 1871, détruisit les autographes eux-mêmes.

— M. l'abbé Fraikin, chapelain à Rome, a publié dans les *Annales de Saint-Louis des Français*, puis en tirage à part (impr. Cuggiani, 1898, 17 p. in-8°), quelques *Lettres inédites relatives à l'armée de Condé pendant la Révolution*, tirées de la collection d'autographes de feu J.-B. Gergerès à Bordeaux. Ces six pièces, précédées d'une notice explicative, se rapportent aux années 1789-1805 ; ce sont pour la plupart des lettres de politesse ou de condoléances, émanant de princes du sang ou de souverains étrangers, qui ne fourniront aucun renseignement nouveau aux historiens des guerres de la Révolution.

— Le bourg d'Issy-l'Évêque, au bailliage d'Autun, s'est-il réellement, un beau jour, « érigé en État indépendant, » grâce à l'initiative hardie de son curé, Jean-François Carion ? Cela peut sembler plus que douteux, même à qui lira le volumineux réquisitoire dirigé contre le malencontreux abbé par M. Paul Montarlot : *Un essai de commune autonome et un procès de lèse-nation. Issy-l'Évêque, 1789-1794* (Autun, Dejussieu, 1898, 270 p. in-8°). Évidemment peu favorable aux principes de la Révolution, M. Montarlot n'a pas suffisamment résisté peut-être au plaisir d'exagérer un peu les choses et de faire d'un brave ecclésiastique rural, désireux de diminuer la misère trop réelle de ses paroissiens et mal orienté sur la séparation des pouvoirs, une espèce de Lycurgue présomptueux, démangé de la rage de « légiférer. » On n'en lira pas moins avec intérêt ce curieux épisode de la Révolution dans un coin de province, déjà signalé d'ailleurs par Taine, car l'auteur a très largement et très honnêtement versé aux débats tous les documents de nature diverse qui se rapportent à la personne centrale, — je ne dis pas au héros, — de son récit, et à son œuvre législative, le fameux règlement d'administration qu'il promulgua le 6 octobre 1789 et qu'il maintint en vigueur quand une majorité écrasante l'eut élu maire d'Issy. Dénoncé par ses adversaires à l'Assemblée nationale, traduit devant le Châtelet comme coupable du crime de lèse-nation, d'août 1790 à mars 1791 il fut prisonnier à Paris, sans être jugé, jusqu'à ce que les démarches de ses fidèles administrés et les Sociétés des amis de la Constitution, tant d'Autun que de la capitale, amenassent la Constituante à lui rendre la liberté. Il eut le bonheur de voir s'intéresser à son sort Victor de Broglie, Barnave, Lameth, Robespierre, Mirabeau et jusqu'au futur roi Louis-Philippe lui-même ; ces sympathies pèsent d'un certain poids dans la balance quand il s'agit de décider entre le curé-maire d'Issy et les hobereaux ou bour-

geois grincheux qui l'avaient en horreur puisqu'il n'admettait plus leurs privilèges et voulait élargir les rues de son village, et qui le dénonçaient longtemps avant que la marche des événements eût fait de lui successivement un prêtre jureur, marié, apostat, ce qui ne l'empêcha pas de mourir, quarante ans plus tard, réconcilié avec l'Église. C'était un pauvre esprit, soit; mais ce n'était pas un « terroriste. » Heureuse la France si elle n'eût pas connu de pires tyrans à cette époque de son histoire!

— Nous avons reçu le 1er numéro d'une *Revue de Versailles et de Seine-et-Oise* (février 1899). Ce numéro contient : un autographe de Louis XIV sur la manière de montrer les jardins de Versailles, publié par J. Guibert; le Parterre d'eau sous Louis XIV, par André Pératé; les Mémoires inédits de Manseau, intendant de la maison royale de Saint-Cyr, publiés par Achille Taphanel; la biographie de Laurent le Cointre, député de Seine-et-Oise à la Législative et à la Convention (1re partie); les Consignes de Marie-Antoinette au Petit-Trianon, par Pierre de Nolhac. Cette revue est publiée sous les auspices de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise (Versailles, Bernard; Paris, Champion). Nous lui souhaitons bon succès!

Livres nouveaux. — Histoire locale. — *A. Guillermet.* Une page d'histoire locale : la terre de Nantua, du xe au xixe siècle. Nantua, impr. Arène, 112 p. — *G. Clément-Simon.* La rupture du traité de Brétigny et ses conséquences en Limousin. De l'appel des seigneurs gascons à la trêve de Bruges, 1368-1377. Champion, 125 p. — *A. Giraud.* Abrégé des actes des assemblées délibérantes de Montluçon; liv. I-IV, 1751-1799. Montluçon, impr. Vergeat, 267 p. — *Dom Léon Guilloreau.* L'Anjou et ses établissements monastiques. Angers, Germain et Grassin, 84 p. (Revue de l'Anjou.) — *J.-B. Serres.* Histoire de la Révolution en Auvergne. Tome IX : la Terreur. Mauriac, Kosmann, 242 p. in-16. — *R. de Lespinasse.* Question de droit féodal entre le roi et Champion de Cicé, évêque d'Auxerre, à propos de la vente des forges de M. de la Chaussade, à Cosne et à Guérigny. Nevers, impr. Vallière, 31 p. — *J. Prajoux.* Études historiques sur le Forez. Saint-Étienne, Chevalier; Lyon, Brun, vi-70 p. — *J. Beyssac.* Notes pour servir à l'histoire de l'Église de Lyon : Georges de Challant, chanoine de l'Église et comte de Lyon, chanoine et archidiacre de N.-D. d'Aoste, prieur de Saint-Ours. Lyon, impr. Mougin-Rusand, 43 p. (Revue du Lyonnais.) — *A. Claudin.* Les origines de l'imprimerie à Paris; la première presse de la Sorbonne. Claudin, 60 p. (Bulletin du Bibliophile.) — *Abbé V.-M. Foix.* Anciens hôpitaux du diocèse de Dax, d'après le testament d'Arnaud-Raymond, vicomte de Dax. Aire-sur-Adour, impr. Labrouche, 48 p. — *Abbé A. Ledru.* Histoire de la maison de Broc. Mamers, Fleury et Dangin, 2 vol., vii-759 p. — *Un curieux.* Notes et documents inédits sur la noble maison de la Chassaigne de Séreys, en Auvergne et en Velay. Le Puy, impr. Prades-Freydier, 255 p. — *Ch. Sellier.* Monographie historique et archéologique d'une région de Paris : le quartier Barbette. Fontemoing, xi-227 p. (Société des études historiques, fasc. 2.) — *M. Romieu.* Histoire de Selles en Berry et de ses seigneurs. Romorantin, Standachar, 525 p.

Histoire générale. — *Belhomme.* Histoire de l'infanterie en France, t. IV.

Charles-Lavauzelle, 701 p. Prix : 7 fr. 50. — *E. Bujac.* Précis de quelques campagnes contemporaines. Tome III : Égypte et Soudan. Ibid., 500 p. et cartes. Prix : 7 fr. 50. — Mémoires du lieutenant-colonel Aubin Dutheillet de Lamothe, 1791-1852. Lemoigne, 302 p. Prix : 6 fr. — *J.-S. Doinel.* Note sur le roi Hildérik III. Carcassonne, Abbadie, 25 p. — *Abbé Fr. de Moor.* Essai sur les anciennes dynasties historiques de Chaldée et d'Égypte jusqu'au XIIe s. avant notre ère. Arras, Sueur-Charruey, 91 p. — *F. des Robert.* Charles IV et Mazarin, 1643-1661. Nancy, Sidot ; Paris, Champion, XVI-795 p. — *Ch. Robert.* Expédition des émigrés à Quiberon, 1795 ; le comte d'Artois à l'île d'Yeu. Lamulle et Poisson, XXVIII-372 p. — *Eusèbe Bombal.* Mémoires du marquis de Saint-Chamans, 1730-1793. Tulle, impr. Crauffon, 108 p. — *Abbé Joseph-H.-M. Clément.* Itinéraire d'un prêtre bourbonnais « déporté » pendant la Révolution française ; journal de voyage de M. l'abbé Boussac, 13 septembre 1792-juillet 1805. Moulins, Grégoire, 48 p. — *Ricciotti Garibaldi.* Souvenirs de la campagne de France, 1870-1871, trad. par *Ph. Casimir.* Nice, bureaux de la « Semaine niçoise, » 184 p.

Belgique. — M. Pierre GENARD, ancien archiviste de la ville d'Anvers, membre de la Commission royale d'histoire, né à Anvers en 1830, est décédé dans la même ville le 2 mars 1899. Il avait publié un grand nombre de dissertations historiques dans des revues telles que le *Messager des sciences historiques,* le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie,* les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique,* les *Bulletins de la Commission royale d'histoire, etc.* Il avait fondé le *Bulletin des archives d'Anvers,* dont le t. XX est en cours de publication. Son principal livre est *Anvers à travers les âges* (Bruxelles, 1888-1892, 2 vol. in-4°).

— M. H. PIRENNE, professeur à l'Université de Gand, vient d'achever le premier volume d'une *Histoire de Belgique,* et, chose assez curieuse, la traduction allemande a paru avant le texte (*Geschichte Belgiens. Deutsche Uebersetzung,* von Fritz ARNHEIM. Band I. Bis zum Anfang des XIV Jahrhunderts. Gotha, Perthes, 1899, in-8°, 496 p. Collection intitulée : *Geschichte der europæischen Staaten, herausgegeben von Heeren, Ukert, Giesebrecht und Lamprecht*). Ce premier volume est divisé en trois livres. Le livre I expose l'histoire des Pays-Bas jusqu'au XIIe s., c'est-à-dire la période romaine, la période franque, l'établissement du duché de Lotharingie et du comté de Flandre, l'empire, la féodalité et l'Église pendant les Xe et XIe siècles, la vie sociale et intellectuelle. Le livre II est consacré aux XIIe et XIIIe siècles. L'auteur y étudie le développement des villes, la politique des princes, la querelle des d'Avesnes et des Dampierre, les modifications qui se produisent dans la vie sociale et politique sous l'influence du commerce, l'état de la littérature, de l'art, de la vie religieuse. Le livre III montre la vie communale en Flandre et nous initie aux intrigues de la politique française pendant les premières années du XIVe siècle, aux rapports des métiers avec les comtes, à leurs luttes contre les patriciens et le roi de France. Le récit se poursuit jusqu'à la bataille de Courtrai et la paix définitive de 1319. Nous reparlerons avec plus de détail de cet

ouvrage, qui fera naître sans doute de vives controverses, et qui porte la marque d'une puissante originalité.

— En faisant des recherches dans les dépôts d'archives du nord de la France, M. Ch. Duvivier a trouvé un grand nombre d'actes inédits concernant l'histoire de la Belgique; il en a noté 147, antérieurs au XIIIe siècle, fournissant, les uns des détails topographiques, d'autres des particularités sur les événements, les personnages ou les institutions. On y trouve notamment une liste des évêques de Noyon et de Tournai, prise dans le cartulaire du chapitre cathédral de Noyon, qui diffère quelque peu de celle qui figure dans les *Monumenta Germaniæ* (XIII, 383). M. Duvivier a publié ces documents dans la collection des *Bulletins de la Commission royale d'histoire* (suppléments) sous le titre de *Actes et documents anciens intéressant la Belgique* (Bruxelles, Hayez, in-8°, 460 p.).

— La maison de la Marck est une des plus illustres de l'armorial des Pays-Bas. Le baron de Chestret de Haneffe, bien connu par ses études de numismatique et d'histoire liégeoise (voy. *Rev. hist.*, LXV, 397), a entrepris d'en retracer l'histoire depuis les origines jusqu'à nos jours, en comprenant dans ses recherches les branches secondaires et même bâtardes (*Histoire de la Marck, y compris les Clèves de la seconde race*. Liège, Cormaux, in-4°, 375 p.). Il ne s'est pas borné à faire œuvre de généalogiste; certaines de ses biographies sont de véritables chapitres d'histoire politique dans lesquels il rectifie beaucoup d'erreurs commises par ses devanciers et qui dénotent un travail énorme. Nous citerons spécialement les notices sur Adolphe de Clèves, Philippe de Clèves, sire de Ravenstein, Éverard III, Guillaume Ier et Érard de la Marck, et aussi Guillaume II de la Marck-Lumay, le célèbre chef des Gueux de mer au XVIe siècle. Il y a là beaucoup de choses très neuves, qui présentent autant d'intérêt pour l'histoire de la France et de l'Allemagne que pour celle des Pays-Bas.

— M. Alf. Hansay, un des élèves distingués de M. Pirenne, vient de publier dans le Recueil des travaux de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand une *Étude sur la formation et l'organisation économique du domaine de l'abbaye de Saint-Trond depuis les origines jusqu'à la fin du XIIIe siècle* (Gand, Engelcke, 138 p.). Après une introduction critique sur les sources, l'auteur expose la formation du domaine et constate le développement continu des propriétés du monastère jusqu'à la fin du XIe siècle; vient ensuite une période de stagnation qui ne prend fin que grâce à l'administration intelligente et vigoureuse de Guillaume de Ryckel (1249-1272). Ce chapitre contient des détails inédits sur les difficultés qui résultèrent pour Saint-Trond de la querelle des investitures. L'organisation du domaine fait l'objet du chapitre II; on y voit la nature des revenus de l'abbaye, leur importance, leur mode de perception et de distribution. Au chapitre III vient l'analyse des causes qui amènent la disparition de l'ancienne

organisation économique et l'histoire très intéressante de l'abbé Guillaume de Ryckel, qui parvint à restaurer le domaine abbatial. Une étude sur l'avouerie et un appendice sur les monnaies et mesures terminent cette excellente dissertation, faite avec une judicieuse critique d'après les documents originaux.

— Le colonel Francisco Verdugo, chargé pendant les années 1581 à 1594 de gouverner les provinces du nord des Pays-Bas restées fidèles à l'Espagne après l'Union d'Utrecht, écrivit, sous le titre de *Comentario de la guerra de Frisia*, une relation des événements auxquels il fut mêlé pendant cette période de quatorze ans. Son travail, consacré surtout à réfuter les accusations dont il se croyait l'objet à la cour de Bruxelles, fut utilisé par plusieurs écrivains, notamment par Alonso Vasquez dans sa *Biographie de Farnèse*, par Coloma dans ses *Guerres aux Pays-Bas*, par Strada dans le *de Bello belgico*, et, dès 1605, il fut traduit en italien. Néanmoins, le texte espagnol devint bientôt extrêmement rare, et l'œuvre originale de Verdugo était restée inconnue de presque tous les historiens modernes qui ont écrit sur le XVIe siècle. M. H. Lonchay, professeur à l'Université libre de Bruxelles, dont nous avons signalé plusieurs fois ici même les travaux pleins d'érudition (XXXI, 177 ; XLVIII, 154 ; LXVII, 172), a jugé utile de soustraire à l'oubli l'œuvre d'un des officiers les plus capables de l'armée espagnole. Cette œuvre présente un intérêt considérable en ce qu'elle nous fait pénétrer plus avant dans l'histoire des dernières années de Philippe II. Elle contribuera à dissiper cette idée fausse et trop généralement répandue en Belgique que l'Union d'Utrecht détermina une séparation définitive entre les provinces des Pays-Bas. Or, les catholiques étaient très nombreux dans la plupart des provinces du Nord, l'Espagne y comptait beaucoup de partisans, et ses troupes n'en furent définitivement délogées que quinze ans après la conclusion de l'*Union*. On trouve dans l'écrit de Verdugo des indications précieuses sur la situation vraie des affaires. D'autre part, l'auteur sait nous émouvoir : cet homme de guerre, sans merci, qui fait pendre et noyer sans forme de procès les déserteurs et les mutins, trouve des paroles de regret pour ses ennemis tombés au champ d'honneur, et condamne sévèrement les excès de la soldatesque ainsi que les cruautés inutiles. Enfin, comme le fait remarquer l'éditeur, il nous présente une des peintures les plus vraies et les plus pittoresques des armées du XVIe siècle, et Cervantes n'a que la beauté du style en plus quand il nous dépeint par la bouche du *Captif* la misère du soldat espagnol.

M. Lonchay a joint au *Comentario* un assez grand nombre de lettres de Verdugo qu'il a découvertes aux archives générales du royaume dans les liasses de l'*Audience*. Elles sont pour la plupart écrites à Mansfeldt, beau-père du colonel, qui occupait *ad interim* les fonctions de gouverneur général. Verdugo s'y montre plus expansif que dans sa correspondance officielle et nous fournit beaucoup de détails curieux sur certains événements dont le Commentaire ne fait pas mention, par

exemple sa mission dans le duché de Clèves en 1592, à l'avènement du duc Jean Guillaume; il s'y exprime aussi sans détours sur les misères qu'il endure. Ce document historique est précédé d'une savante préface, de sommaires détaillés et accompagné de notes où l'éditeur compare les dires de Verdugo avec les renseignements puisés aux sources hollandaises. Une excellente table onomastique rend les recherches fort aisées.

— Le gouvernement belge a établi vers la fin de l'année 1897 un dépôt des archives de l'État à Anvers (rue du Jardin, 15). Le dépôt doit comprendre tous les papiers des corps ecclésiastiques et couvents supprimés de la province d'Anvers, les actes judiciaires de tous les villages et des villes de la même province, et les documents de la cour féodale de Malines. La première catégorie est particulièrement importante; elle comprend les archives de l'évêché, des séminaires d'Anvers et de Malines, de six chapitres, de soixante-cinq abbayes et couvents, d'un grand nombre de cures, églises paroissiales, béguinages et administrations hospitalières, de la commanderie de l'ordre Teutonique de Pitzenbourg à Malines. Le conservateur du nouveau dépôt est M. Edw. Gailliard, membre de l'Académie royale flamande.

— M. J. von Malderghem, archiviste-adjoint de la ville de Bruxelles, a été appelé à recueillir la succession de M. Alph. Wauters (voy. *Rev. hist.*, LXVII, 458). Il a été remplacé lui-même par M. G. des Marez, docteur en droit et en philosophie, auteur d'une importante *Étude sur la propriété foncière dans les villes du moyen âge et spécialement en Flandre* (Gand, Engelcke, 1878, 393 p. Cf. *Rev. hist.*, LXVIII, 437).

Pays-Bas. — Le 29 janvier est mort à Leyde M. R. Fruin, à l'âge de soixante-quinze ans. M. Fruin a occupé la chaire d'histoire néerlandaise à l'Université de Leyde de 1860 à 1894, époque où la loi, qui met à la retraite les professeurs à l'âge de soixante-dix ans, l'obligea de se retirer. Néanmoins, jusqu'à sa mort, le défunt a été le chef unanimement reconnu de tous les historiens néerlandais. Lorsqu'il vint à Leyde en 1842 pour faire ses études, M. Fruin avait l'intention d'étudier l'histoire de l'Égypte, et sa thèse (1847) traitait *De Manethone Sebennyta librorumque ab eo scriptorum reliquiis*. Mais à la longue ces études ne purent satisfaire un esprit qui a eu toujours le besoin d'un savoir clair et précis. De plus, les événements de 1848 détournèrent son intérêt de l'antiquité, et alors il résolut de se consacrer à l'étude de l'histoire nationale. Résolution heureuse. C'était une terre en friche depuis longtemps, et, quoique M. Groen van Prinsterer et M. Bakhuizen van den Brink eussent entamé le défrichement, l'homme qui entreprendrait résolument le travail si nécessaire, en y consacrant ses forces sans partage, se faisait encore attendre. Bientôt M. Fruin montrait que cet homme ce serait lui. Son coup d'essai, *Tien jaren van den tachtigjarigen oorlog* (Dix ans de la guerre de quatre-vingts ans, 1857), était un coup de maître, qui le désignait pour la chaire d'histoire

néerlandaise, créée en 1860 à l'Université de Leyde. Dès lors, comme professeur et comme écrivain, il a exercé une influence profonde et très salutaire sur les études historiques aux Pays-Bas, qui lui sont redevables d'une vie nouvelle. Ses publications nombreuses s'étendent sur toutes les époques de l'histoire politique et sociale des Pays-Bas et se distinguent par une érudition rare, une critique sagace, une objectivité parfaite, un style clair et vigoureux. Ces mêmes qualités rendaient ses cours universitaires extrêmement instructifs et intéressants, tandis qu'il donnait à ses élèves l'exemple d'un dévouement entier et d'une activité infatigable. La mort de M. Fruin est regrettée par tous ceux qui admiraient et vénéraient en lui le plus grand historien néerlandais, et spécialement par ses élèves et amis, qui ont perdu l'homme bien aimé, de cœur fin et noble.

— M. Byvanck a publié la première partie d'une étude sur M. Fruin, un peu surchargée, mais très intéressante, dans la revue *de Gids* (mars).

— La direction *Bijdragen voor de Vaderlandsche Geschiedenis,* laquelle a été en mains de M. Fruin depuis 1868, a passé à MM. Muller et Blok.

— Dans le tome III, 4e série, des publications de l'Académie royale, se trouve une étude sur les desseins de l'empereur Vespasien à l'égard de Jérusalem et du temple pendant le siège. L'auteur, M. Valeton, critique le récit de Josèphe et nie que Titus ait fait son possible pour sauver de destruction la ville et le temple.

— La dernière livraison du tome X des *Bijdr. voor de Vad. Gesch.* contient une discussion savante entre M. de Fremery et M. Fruin sur le style des chartes émanées du comte Guillaume II de Hollande. Dans le même périodique, M. Pijnacker-Hordijk prouve d'une manière décisive que l'évêque élu d'Utrecht, Gosewijn, n'appartient pas, comme on l'a cru longtemps sur l'autorité de Beka, à la famille des seigneurs d'Amstel, mais à celle des Randerodes, de Cologne.

— Un nouveau fascicule de la publication importante des comptes de la ville de Deventer publiés par M. de Hullu embrasse les années 1377 et 1378.

— A l'occasion du couronnement de la reine, on a composé un très beau catalogue des manuscrits et livres qui ont appartenu à la bibliothèque des princes d'Orange et se trouvent à présent à la bibliothèque royale à la Haye, ainsi que des médailles, frappées en l'honneur de ces princes, que possède le cabinet royal des médailles à la Haye, par M. Byvanck et M. Dompierre de Chaufepié.

— Une étude de feu M. Fruin, dans les *Bijdr. voor de Vad. Gesch.* (t. X, 3e série), traite du procès d'Angelus Merula, une des victimes de l'inquisition aux Pays-Bas. Un autre petit article du même auteur ajoute quelques traits nouveaux à l'image du célèbre Marnix de Sainte-Aldegonde (*Gids,* janvier).

— Le titre de la dernière publication de la Société d'histoire à

Utrecht promet un peu plus qu'elle ne donne. Le *Diarium Everardi Bronchorstii, sive adversaria omnium quae gesta sunt in Academia Leydensi*, 1591-1627, par M. VAN SLEE, sera une déception pour ceux qui y chercheront des éclaircissements sur les grands conflits religieux et politiques de cette époque. Mais celui qui s'intéresse à la vie d'un professeur, aux coutumes, études, examens de ce temps, y trouvera à glaner des choses assez curieuses.

— Quel est l'auteur des *Mémoires de Hollande* (1678)? M. Blok chez nous, et M. A. Waddington en France, en cherchant la réponse à cette question, ont attribué ce roman historique à M. Du Buysson. Dans le Bulletin de la Société de littérature et d'histoire néerlandaise à Leyde (1898), feu M. FRUIN prouve que la conclusion des deux érudits est fausse.

— M. BYVANCK a terminé ses articles sur le roi Guillaume III pendant les dernières années de son règne, 1698-1702 (*Gids*, oct.-déc. 1898).

— Une étude très intéressante de M. COLENBRANDER dans le *Gids* (mars), intitulée : *Frankryk en de Oost-Indische Compagnie*, expose les efforts et les négociations poursuivies par la France pendant les années 1784-1787 pour acquérir la surveillance militaire sur les possessions de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales, par laquelle la France pensait s'assurer d'une forte position dans sa lutte coloniale contre l'Angleterre.

— M. Koolemans BEYNEN a exposé quels étaient les desseins du gouvernement anglais en envoyant une expédition militaire aux Pays-Bas en 1799. Le but était la restauration de la maison d'Orange.

— Dans les publications de l'Institut royal de philologie, etc., des Indes néerlandaises (t. L), je signale un article de M. VAN DER KEMP sur l'occupation des districts de l'île de Sumatra, nommés De Lampongs, par Raffles en 1818; de plus, une première étude de M. ROUFFAER, laquelle sera suivie d'une série d'autres, sur la période de 1400-1600 de l'histoire de l'île de Java, période qui a vu le triomphe de l'Islamisme.

— Le gouvernement néerlandais a publié les rapports de MM. Busken HUET et VAN VEEN sur leurs recherches dans les archives de Paris. Les recherches de M. Busken Huet s'étendent sur des documents du temps de Guillaume le Taciturne et de Leycester; M. van Veen s'est occupé des documents relatifs au duc Charles de Gueldres et à la famille d'Egmond.

Alsace. — Un savant allemand, M. H. Bloch, a tout récemment accusé l'historien alsacien Grandidier d'avoir fabriqué dix-sept diplômes anciens. M. A. GASSER, dans une étude intitulée : *Grandidier est-il faussaire?* (Paris, Picard, in-8°), s'est attaché à détruire cette allégation calomnieuse. De la lecture de ce mémoire, il paraît ressortir que l'érudit allemand a pris pour des marques de falsification des erreurs

de lecture, des négligences, parfois même des fautes d'impression. Plusieurs des diplômes attaqués par lui ont au surplus été acceptés pour authentiques par les éditeurs des *Monumenta*.

Allemagne. — M. Louis Bamberger, né à Mayence le 22 juillet 1823, est mort à Berlin le 14 mars 1899. Avocat stagiaire à Mayence en 1848-1849, il prit part comme journaliste, avec une fougue juvénile, mais aussi avec une pénétrante intelligence des besoins du peuple allemand, à la lutte en faveur de l'établissement d'institutions unitaires représentatives, et, en 1849, il s'associa à l'insurrection du Palatinat, sans illusions d'ailleurs. Après des séjours en Suisse, en Hollande et en Angleterre, il résida à Paris de 1852 à 1870, et, tout en travaillant dans la banque de son oncle M. Bischoffsheim, il acquit dans les questions économiques et financières une compétence qui fit de lui un des députés les plus influents, d'abord du Parlement douanier en 1867, puis du Reichstag après 1871. — A son activité politique, il joignit une activité littéraire où il fit preuve d'un talent d'essayiste égal à celui de Karl Hillebrand. Si les quatre volumes de *Charakteristiken* et de *Politische Schriften*, publiés de 1894 à 1897, méritent surtout d'attirer l'attention des économistes, ils sont aussi précieux pour l'histoire, par le récit des événements de 1848 et 1849 contenus au t. I des *Écrits politiques*, et surtout par les admirables portraits politiques qu'ils contiennent, en particulier ceux de Napoléon III et de Bismarck. A l'étude sur Bismarck écrite en 1867, M. Bamberger a ajouté récemment dans la *Nation* un appendice qui la complète d'une manière très piquante, car entre 1867 et 1897, dates où Bamberger a jugé Bismarck avec l'impartialité clairvoyante d'un adversaire équitable, il avait été pendant dix ans un des plus éloquents soutiens de la politique bismarckienne. — Ceux qui ont eu le privilège de connaître Louis Bamberger garderont un ineffaçable souvenir de ce représentant si remarquable du parti libéral allemand, parti aujourd'hui presque disparu, mais qui a eu le mérite d'unir à une préoccupation constante des intérêts nationaux le souci de la civilisation européenne. Bamberger était un incomparable causeur; à des connaissances presque universelles, en histoire, politique, littérature, sciences juridiques et économiques, à une finesse de psychologiste et de moraliste qui faisait de lui un juge pénétrant de l'histoire et de la société contemporaines, se joignait un charme d'une nuance particulière, fait de sensibilité, d'esprit et de bonté.

G. M.

— Dans la *Nation* (16e année, n° 26), Paul Nathan donne des détails sur les papiers laissés par Louis Bamberger. Les plus importants sont des mémoires qui vont jusqu'à l'époque où Bamberger quitta Paris pour retourner en Allemagne (1866) et des Journaux pour l'époque de 1867 à 1897. Les mémoires sont presque prêts pour l'impression; les journaux sont, « dans les plus intéressantes parties, d'une nature si confidentielle, qu'une publication intégrale est impossible avant longtemps. »

— Le prof. Heymann Steinthal, né le 16 mai 1623, vient de mourir à Berlin. Élève distingué de Humboldt pour la linguistique et de Herbart pour la philosophie, il a beaucoup fait pour l'histoire des langues, des mythologies et des religions. De 1859 à 1890, il a dirigé avec M. Lazarus le *Zeitschrift für Völkerpsychologie*. — L'orientaliste Wuestenfeld est mort le 10 février à Gœttingue.

— Notre collaborateur, M. Alexandre Cartellieri, a présenté pour son doctorat (Habilitation) une thèse sur Philippe II Auguste, roi de France (Heidelberg); M. Ludwig Schmitz sur la statistique de la population dans l'évêché de Münster au moyen âge (Münster); M. Mollwo sur la politique de Napoléon Ier et ses plus récents critiques (Gœttingue); M. Paul Kretschmar sur les écoles de droit dans l'empire romain (Leipzig).

— A signaler dans les *Beilage* de l'*Allgemeine Zeitung* (1899) les articles suivants : n° 39, l'Orthodoxie et la philosophie au XVIIIe s., par F. Thudichum; nos 55-56, Pour servir à l'histoire des voies de communication, par Ferdinand Loewe (fait ressortir l'importance de l'École des ponts et chaussées fondée à Paris en 1747 sous la direction de Perronnet; montre les progrès accomplis en ce siècle, surtout en Bavière); nos 61-63, les Écoles primaires au moyen âge, par F. Sander (défend l'opinion exprimée par Th. Gerold dans le *Diction. de pédagogie et d'instruction primaire*, 1887, que « l'école populaire ou primaire est une création du protestantisme » contre les partisans de Janssen qui parlent avec ostentation des écoles populaires au moyen âge); n° 64, le Premier Consul dans la poésie lyrique de son temps, par Paul Holzhausen.

— MM. Schnorr von Carolsfeld, bibliothécaire en chef de l'Université de Munich, et le docteur Antoine Chroust, privat-docent à la même Université, mettent en souscription, sous le titre de *Monumenta palæographica*, un nouveau recueil de fac-similés d'écritures du moyen âge. On souscrit à la librairie Bruckmann, à Munich, et le prix de la livraison de 20 planches est de 10 marks; il paraîtra une livraison tous les deux mois. Chaque planche est accompagnée d'une notice sur le manuscrit reproduit et d'une transcription du fac-similé.

— Le Dr Th. Kukelhaus vient de donner dans le dernier numéro de l'*Historische Vierteljahrschrift* une intéressante étude sur des papiers inédits de Fancan, qui fut un des confidents et des collaborateurs de Richelieu. M. Léon Geley avait déjà, en 1884, attiré l'attention sur ce personnage peu connu, dont parle aussi M. Gustave Fagniez dans son beau livre sur le Père Joseph et Richelieu. M. K. a trouvé à la Bibliothèque nationale (f. fr. 6651) des documents vraiment intéressants dont il nous donne la substance. Fancan eut une activité politique considérable et travailla énergiquement à empêcher « que l'empire ne fût continué dans la maison d'Autriche, qui en prenait de trop grands avantages sur ses voisins. » Il se montra partisan déclaré de la paix

avec les protestants plutôt qu'avec les Espagnols. Très hostile aux Jésuites, il se préoccupa tout particulièrement de rechercher les « moyens légitimes pour contenir le Saint-Siège et empêcher qu'il n'accrût son autorité en France au préjudice de celle du roi. »

G. Blondel.

Royaume-Uni. — A noter parmi les récentes publications de la Clarendon Press (Oxford) les ouvrages suivants : 1° *The palæography of greek papyri*, par M. Frederic G. Kenyon (20 fac-similés et une table des alphabets. Prix : 10 sh. 6 d.); 2° *Ecclesiae occidentalis monumenta juris antiquissima*, par Cuthbert Hamilton Turner; la première partie du fasc. 1 contient les *Canones apostolorum* et les *Nicaenorum patrum subscriptiones*. On y trouve les canons des apôtres traduits par Denys le Petit et les listes des signatures des évêques qui ont siégé au concile de Nicée; 3° *The Records of Merton priory, in the county of Surrey*, par M. A. Heales (xx-369 et cxxxvi p. in-4°; prix : 21 sh.); 4° *Letters archæological and historical relating to the isle of Wight*, recueil de mémoires par feu le Rév. E. Boucher James, qui ont été réunis et mis en œuvre par sa veuve (2 vol. in-8°, xxiv-1398 p.; prix : 1 l. 4 sh.).

— Le t. XXIV des publications de la Pipe roll Society (1898) contient les *Feet of fines in the P. R. O. of the ninth year of king Richard I.* Les *Pedes finium* sont, comme on sait, des actes d'accords pour la transmission de la propriété foncière à la suite d'un procès fictif qui s'est engagé devant la cour du roi (cf. *Rev. hist.*, LXIV, 134). Les documents ici publiés se rapportent à l'année 1197-1198, sauf un qui se rapporte à l'année 1196 et qui aurait dû être imprimé au t. XX des publications de la Société.

— Le nouvel ouvrage de M. George Macaulay Trevelyan, *England in the age of Wycliffe* (Longmans, xiv-380 p. Prix : 15 sh.), contient les neuf chapitres suivants : 1° la guerre et le gouvernement, 1368-1376; 2° la politique, 1376-1377; 3° la société et la politique, 1377-1381; 4° et 5° la religion; 6° la révolte des paysans en 1381; 7° histoire générale, 1381-1385; 8° les premières années de l'histoire des Lollards, 1382-1399; 9° les dernières années de cette histoire, 1400-1520. Trois cartes permettent de suivre, comme dans l'ouvrage de MM. Réville et Petit-Dutaillis, le soulèvement dans la région de Londres et son expansion dans les comtés de l'Angleterre.

— L'expulsion des Juifs d'Angleterre en 1290 a fourni à M. B. L. Abrahams le sujet d'une excellente dissertation où il étudie la situation légale et sociale des Juifs depuis la conquête; après avoir été les banquiers des rois angevins, ils étaient devenus pour eux une source régulière de revenus qui commença de se tarir au xiii° s., après l'attitude prise contre les Juifs par Innocent III et les ordres mendiants. Cependant qu'on les persécutait pour crime d'usure et d'altération des monnaies, la loi ou les mœurs leur interdisaient le commerce, l'industrie et l'agriculture. Puis les Lombards et les Caorsins les supplantèrent dans

le commerce de l'argent. Surveillés avec un soin haineux dans les villes, persécutés par la noblesse, ils furent expulsés par un roi pieux et modéré qui céda aux prières des siens et aux nécessités politiques. Leur départ ne supprima d'ailleurs aucun des maux dont on les avait tenus pour responsables. Ils avaient été simplement victimes du fanatisme (*The Expulsion of the Jews from England in 1290*. Oxford, Blackwell; Londres, Simpkin, Marshall et Cie, 1895, 83 p.; prix : 3 sh. 6 d.).

— Nous sommes en retard pour annoncer les publications de *The Huguenot Society of London*, société qui a été fondée en 1885. Voici l'indication des volumes déjà publiés. T. I : *The Walloons and their church at Norwich; their history and registers, 1565-1832*, publié par William J. Ch. Mœns (liste des baptêmes et mariages, des ministres, anciens et diacres, etc.). — T. II : *les Actes des colloques des églises françaises et des synodes des églises étrangères réfugiées en Angleterre, 1581-1654*, par Adrian Charles Chamier (1890). — T. III : *Transcript of the Registers of the protestant church at Guisnes, 1668-1685*, par William Minet et William Chapman Waller (1891). — T. IV : *Registre des baptesmes, mariages et mortz et jeusnes de l'Église wallonne et des isles de Jersey, Guernesey, Serq, Origny, etc., établie à Southampton par patente du roy Édouard sixième et de la reine Élizabeth*, par Humphry Marett Godfray (1890). — T. V : *The Registers of the Wallon or Strangers' church in Canterbury*, par Robert Hovenden; 1re partie (1891) : baptêmes, 1581-1684; 2e partie (1894) : baptêmes, suite, 1684-1837, et mariages, 1583-1678; 3e partie (1898) : mariages, suite, 1645-1747; morts, 1581-1715; *Register of the Malthouse church* : baptêmes, 1709-1823. Appendices, mélanges et index des noms de personnes et de lieux (en tout, un vol. de 886 p.). — T. VI : *Despatches of Michele Suriano and Marc Antonio Barbaro, venetian ambassadors at the court of France, 1560-1563*, publié par le très honorable sir Henry Layard, président de la Société (1891). — T. VII : *Registers of the french conformed churches of Saint Patrick and Saint Mary, Dublin*, par J. J. Digges La Touche (1893; ce vol. contient neuf registres des baptêmes, mariages et enterrements célébrés en l'église française de Dublin de 1669 à 1830). — T. VIII : *Letters of denization, and Acts of naturalization for Aliens in England, 1509-1603*, par William Page (1893). En appendice, une carte du district de Guines vers 1680 pour être jointe aux *Guisnes registers* du t. III. — T. IX : *The registers of the French church, Threadneedle Street, London*, par William J. Ch. Mœns; t. I : Mariages, 1600-1636; baptêmes, 1600-1639 (1896).

— Dans son intéressant volume *Alien immigrants to England*, M. W. Cunningham a montré ce que l'Angleterre doit aux immigrants étrangers depuis la conquête normande jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes et au ravage du Palatinat par les troupes de Louis XIV. Économiste, l'auteur n'a retenu que les faits intéressant l'histoire économique : la banque, le commerce et l'industrie. A ce point de vue, M. Cunningham aurait aussi bien pu passer sous silence les émigrés

français de la Révolution, qui n'apportèrent en Angleterre aucune force économique. Chose curieuse, ces étrangers ont été d'ordinaire aussi efficacement protégés par le roi et la loi qu'ils étaient craints ou méprisés par la nation. Fait plus intéressant encore : ce sont ces immigrants, en particulier ceux des Pays-Bas, Wallons et Hollandais, qui ont le plus fait pour hâter l'essor de l'industrie anglaise. La nature paraissait avoir si bien disposé le pays à l'agriculture et au pâturage qu'il fallut des siècles pour créer l'Angleterre industrielle. Il est vrai que, depuis un siècle et demi, elle a singulièrement regagné le temps perdu et dépassé ses initiateurs (Swan Sonnenschein, Social England series, XXII-286 p., avec 1 fac-similé et 3 cartes). Ch. B.

— M. P. Hume Brown a donné dans la collection « Cambridge historical series » le t. I d'une *History of Scotland* qui a été traitée avec une érudition judicieuse, impartiale et bien informée. Nous y reviendrons (Cambridge, at the University press, 1899, XVIII-408 p., avec 7 cartes).

— A côté de la série d' « English history from contemporaneous writers, » qui compte déjà dix volumes (nous les avons annoncés en leur temps), la librairie D. Nutt a ouvert une série de « Scottish history from contemporary writers. » Le premier volume est intitulé : *The days of James IV,* publié par G. Gregory Smith, et le second *Mary queen of Scots,* par R. S. Rait. Ces petits volumes, joliment imprimés, ne seront pas inutiles, même aux spécialistes, qui apprécieront en particulier la réimpression des fameuses « lettres de la Cassette » attribuées à Marie Stuart.

États-Unis. — Nous sommes fort en retard avec les publications de l'Université de John Hopkins. Voici la liste de celles que nous avons reçues depuis le mois d'août 1895. Série XIII, 8. Hunt. La genèse de la première constitution californienne, 1846-1849. — 9. Wetzel. Franklin comme économiste. — 10. Silver. Le gouvernement provisoire de Maryland, 1774-1777. — 11-12. Hendren. Gouvernement et religion des Indiens de la Virginie. = Série XIV, 1. Chambers. Histoire constitutionnelle des Hawaii. — 2. Thomas. Le gouvernement municipal de Baltimore. — 3. Riley. Origines coloniales des sénats de la nouvelle Angleterre. — 4-5. Bassett. L'esclavage et la servitude dans la Caroline du Nord. — 8. Jones. Histoire des impôts dans le Connecticut, 1636-1776. — 9-10. Cooley. L'esclavage en New-Jersey. — 11-12. Sparks. Les causes de la révolution du Maryland en 1689. = Série XV, 1-2. Arnold. Histoire de l'industrie du tabac en Virginie de 1860 à 1894. — 3-5. Speirs. Les railways urbains de Philadelphie. — 6. Neill. Daniel Raymond. Un chapitre de l'histoire des théories économiques aux États-Unis. — 7-8. Reizenstein. Histoire économique du chemin de fer Baltimore-Ohio, 1829-1853. — 9. Rutter. Commerce de Baltimore avec l'Amérique du Sud. — 10-11. Chapman. Les coups d'État aux États-Unis. — 12. Sherwood. Tendances de l'économie politique en Amérique.

= Série XVI, 1-4. Callahan. La neutralité des lacs américains et les relations anglo-américaines. — 6. Bassett. Les meneurs anti-esclavagistes dans la Caroline du Nord (Helper, Hedrick, Goodloe, Caruthers, Lane). — 7-9. Steiner. La vie et l'administration de sir Robert Eden. — 10-11. Sikes. La transformation de la Caroline du Nord de colonie en république.

— L'Université Brown, de Providence, nous a envoyé les publications suivantes : Kimball. Le commerce de Providence avec les Indes orientales de 1787 à 1807. — Hazeltine. Appels des cours coloniales au roi en son conseil, spécialement par rapport à Rhode Island. — Burnett. Le gouvernement des territoires fédéraux en Europe.

Italie. — A l'occasion du quinzième centenaire de la mort de saint Ambroise, les Milanais ont publié un très beau volume de mélanges orné d'illustrations archéologiques et intitulé *Ambrosiana* (Milan, Cogliati, 1897). Le cardinal Ferrari, archevêque de Milan, a écrit la préface, et M. le duc de Broglie le premier article, « Caractère particulier de l'épiscopat de saint Ambroise. » Puis viennent les contributions érudites : M. Cipolla, « La juridiction métropolitaine du siège de Milan dans la dixième région, *Venetia* et *Histria*, » étudie les vicissitudes de la juridiction de Milan et d'Aquilée au IVe s. et au début du Ve et dégage la série de ces vicissitudes en des conclusions neuves et bien motivées. — M. Marucchi, « Le sépulcre gentilice de saint Ambroise dans les catacombes romaines, » rappelle que la catacombe de sainte Sotère, au cimetière de Calliste, a fourni quelques noms d'*Aurelii*, un *Aurelius Satirus*, une *Marcellina*, des *Uranii*, tous noms de la famille de saint Ambroise signalés par de Rossi. — Le bollandiste van Ortroy, « Les vies grecques de saint Ambroise et leurs sources ; » les deux récensions grecques ne représentent qu'un remaniement du récit de Théodoret, lequel est de peu d'autorité. — M. Schenkl publie un spécimen de l'édition qu'il prépare du *De excessu fratris* de saint Ambroise pour le *Corpus* de Vienne. — M. Ferrini commente, au point de vue de l'histoire du droit, une épître de saint Ambroise. — M. Savio édite et commente une légende grecque sur saints Nazaire et Celse, document de peu de valeur. — M. Mercati étudie les *titulationes* des œuvres dogmatiques de saint Ambroise (intéressant appendice concernant une correspondance milanaise inédite du XIIe s.). — Dom Mocquereau. Notes sur l'influence de l'accent et du cursus toniques latins dans le chant ambrosien. — M. Beltrami, « La primitive basilique ambrosienne et sa reconstruction au Xe s. » (très belle étude archéologique). — M. Magistretti, « Les vêtements ecclésiastiques à Milan » (étudiés surtout dans les miniatures). — M. Ambrosoli, « L'*Ambrosino d'oro* » (recherche sur l'effigie de saint Ambroise dans la numismatique milanaise). — M. Calligaris voit un souvenir des luttes de saint Ambroise contre les Ariens dans le fléau que l'iconographie et la légende lui mettent aux mains. — M. Ralli pense retrouver un por-

trait authentique de saint Ambroise dans un personnage de la mosaïque absidale de San Vittore in ciel d'oro, sanctuaire attenant à la basilique Saint-Ambroise. — Au total, très beau *Festschrift*, dont plusieurs mémoires survivront à la fête. P. B.

Fondation Villari. — Un comité international dont font partie, pour la France, MM. L. Delisle, L. Duchesne, P. Meyer, G. Monod, E. Müntz, G. Paris, L. Pélissier, E. Rodocanachi, P. Sabatier, A. Sorel, s'est constitué à Florence sous la direction de M. del Vecchio pour célébrer la quarantième année de professorat de l'éminent historien P. Villari, à qui son *Savonarole* et son *Machiavel* ont assuré une réputation universelle. Le comité a ouvert une souscription qui a pour but la création de bourses d'études d'histoire auxquelles sera attaché le nom de Villari. Nous serons heureux de recevoir les souscriptions de ceux de nos lecteurs qui voudront donner un témoignage de sympathie à l'Italie dans la personne d'un de ses savants et de ses écrivains les plus éminents, qui a toujours témoigné à notre pays une inaltérable sympathie. G. Monod.

— La Société pour l'histoire de la province d'Alexandrie organise un congrès d'histoire napoléonienne afin de célébrer en 1900 le centenaire de la bataille de Marengo. Le congrès a pour président et vice-président honoraires M. G. Larroumet, membre de l'Institut de France, et le maire d'Alexandrie, pour président et vice-président effectifs, le baron Albert Lumbroso et le chanoine Gasparolo. Toutes les publications relatives à ce congrès devront être adressées à M. Lumbroso, qui est, à coup sûr, le savant le mieux qualifié pour en diriger les travaux.

— Le t. IV de la troisième série des *Miscellanea di storia italiana*, publiés par la *R. Deputazione sovra gli studi di storia patria per le antiche provincie e la Lombardia*, contient un glossaire ligure du moyen âge par M. Girolamo Rossi; le *Livre des cens de l'évêché d'Aoste*, publié par M. J.-A. Duc, évêque d'Aoste (ce texte de 1305, publié avec d'excellentes notes, donne un relevé précis du temporel de l'évêché); un mémoire de M. Demaria sur la guerre de Castro et l'expédition des Présides; un mémoire de M. Maiocchi sur *François Barbara pendant la régence de Catherine Visconti* (avec de nombreux documents inédits sur ce chef des guelfes milanais chassé par l'émeute du 25 juin 1403 et qui éprouva successivement les persécutions et la faveur de Catherine et de Jean-Marie Visconti); l'*Inventaire du trousseau de Blanche-Marie de Challant*, publié par M. Vaccadone; enfin un important mémoire de M. L.-G. Pélissier sur l'*Alliance milano-allemande à la fin du XVe s.* (l'ambassade de Hérasme Brasca à la cour de Maximilien, d'avril à décembre 1498).

Espagne. — M. le docteur Milet y Sans, ayant trouvé à la Bibliothèque nationale quelques documents intéressant l'abbaye de Camprodon, au diocèse de Gerone, les publie sous le titre de *Relaciones entre*

= Série XVI, 1-4. CALLAHAN. La neutr
relations anglo-américaines. — 6. BASS
gistes dans la Caroline du Nord (Help
Lane). — 7-9. STEINER. La vie et l'adm
— 10-11. SIKES. La transformation d
en république.

— L'Université Brown, de Prov
tions suivantes : KIMBALL. Le com
orientales de 1787 à 1807. — HAZ
roi en son conseil, spécialement
NETT. Le gouvernement des terr

Italie. — A l'occasion du qu
Ambroise, les Milanais ont p
orné d'illustrations archéolo
Cogliati, 1897). Le cardinal
préface, et M. le duc de D
culier de l'épiscopat de sain
tions érudites : M. Cipo
de Milan dans la dixième
situdes de la juridiction
du ve et dégage la série
et bien motivées. — M. P. SCHWEIZER continuent leur remarquable
Ambroise dans les *Gesetzenbuch der Stadt und Landschaft Zürich*. Le
de sainte Sotère, au-être terminé comprend les années 1265 à 1276
d'*Aurelii*, un *Aureliae*, 1896-1898, in-4° de 400 p.). Ce volume contient,
de la famille de saints, une table de noms de lieux et de personnes, et,
diste VAN ORTROY, du territoire zuricois destinée à faciliter la consulta-
sources ; » les deux derniers volumes.
ment du récit de T
publie un spéci
saint Ambroise
point de vue d
M. SAVIO édit
Celse, docum
des œuvres
cernant
QUEREAU.
dans le
ambrosien
gique).
(étudié
d'oro
tique
Ambr
légende

[illegible] 1898, in-8°). L'ab-
[illegible] soumise à l'ab-
[illegible] à l'ordre
[illegible] contrôle-
[illegible]
[illegible] concernant
[illegible] quante-trois ans le pro-
[illegible] par ses beaux ouvrages sur
[illegible] Danemark ; ils sont richement
[illegible] renseignements sur la vie privée.
[illegible] d'histoire suisse vient de terminer la
[illegible] des *Inventare schweizerischer Archive*
[illegible] in-8° de 188 p.) qui a paru, comme la
[illegible] *l'Indicateur d'histoire suisse*. Cette seconde
[illegible] des archives de l'abbaye de Saint-Gall,
[illegible] schach, par M. le professeur P. BUETLER ; des
[illegible] par M. le professeur P. SCHWEIZER ; et des
[illegible] urich, par M. Th. USTERI.
[illegible] directeur des archives d'État à Berne, vient de
[illegible] in-4° de 23 p., s. l. n. d.) les comptes du renfort envoyé
[illegible] Savoie, Amédée III, aux Bernois assiégeant Berthoud
[illegible] accompagné ce document, trouvé aux archives de Turin,
[illegible] commentaires.
[illegible] intéressante étude sur la Suisse en 1798 et en 1799 est celle
[illegible] OECHSLI, intitulée : *Vor hundert Jahren* (Zurich, Schul-
[illegible] in-8° de 188 p., avec une carte).
[illegible] *de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (t. II,
[illegible] vient de paraître, contient (p. 97 et suiv.) une charmante
[illegible] M. Fréd. GARDY sur un ancien collaborateur de la *Revue*,
[illegible] professeur Pierre Vaucher, et une bibliographie très complète
[illegible] de cet érudit par M. Édouard FAVRE.
[illegible] mort de Carloman, en 771, Vultchaire, abbé de Saint-Mau-
[illegible] Valais et évêque de Sion, se rendit, à la tête de plusieurs grands,

…me pour le proclamer roi de tout le royaume des … Pierre Bourban a consacré une étude à Vult… fouilles qu'il dirige à Saint-Maurice, il a … (Fribourg en Suisse, 1898, in-8° de …

… le premier volume de M. E. Bloesch …-reformierten Kirchen ;* le t. II et … (Berne, Schmidt et Francke, 1899, in-8° de … alphabétique générale) ; il comprend l'histoire … à 1870).

… de M. E. Doumergue sur Calvin était attendu avec … le t. I vient de paraître : *Jean Calvin, les hommes et les … temps ;* il a pour sous-titre : *la Jeunesse de Calvin* (Lau… Bridel, 1899, in-8°, avec reproduction de 157 estampes anciennes, … graphes, etc., et de 113 dessins originaux par M. Armand Delille). … nous bornons aujourd'hui à signaler ce beau monument élevé à … mémoire du réformateur.

— On annonce la publication par M. Édouard Rott d'un important ouvrage qui sera intitulé : *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et confédérés* (Berne, Collin, sous les auspices du gouvernement fédéral suisse). La première série (6 vol. gr. in-8° de 35 feuilles en moyenne) comprendra l'histoire des négociations auxquelles furent mêlés les représentants du gouvernement français en Helvétie. Le premier volume de cette série est sous presse et embrasse la période de 1430 à 1560. Il paraîtra incessamment. La deuxième série (2 vol.) est un dictionnaire biographique dans lequel on trouvera, par ordre alphabétique, les noms ainsi que des notes relatives à la carrière de tous les agents du gouvernement français en Suisse : ambassadeurs, ministres, résidents, chargés d'affaires, secrétaires, attachés, etc. Le dernier volume, enfin, sera consacré aux fastes de l'ambassade de France en Suisse, au genre de vie de ses titulaires et de leur personnel au cours des siècles, dans leurs résidences successives de Soleure, Bâle, Lucerne et Berne.

Livres nouveaux. — *Ern. Diener.* Das Haus Landenberg im Mittelalter. Zurich, Schulthess, 1899, in-8° de 163 p. — *Adolf Bichsel.* Graf Eberhard II von Kyburg (1299-1357). Berne, Koerber, 1899, in-8° de v et 120 p., avec 2 pl. — *W. Hadorn.* Die Beziehungen zwischen Bern und Savoien bis zum Jahre 1384. Berne, impr. Staempfli, 1898, in-8° de 143 p. — *W. Glaetli.* Geschichte der Unruhen auf der Landschaft Zürich in den Jahren 1645 und 1646. Zurich, 1898, in-8° de 150 p. — *Arnold Borel.* Le conflit entre les Neuchâtelois et Frédéric le Grand sur la question de la ferme des impôts du pays de Neuchâtel, 1766-1768. Neuchâtel, Attinger, 1898, in-8° de viii et 159 p. — *H. Flach.* Dr. Albrecht Rengger. Ein Beitrag zur Geschichte der helvetischen Revolution und der Helvetia. Aarau, Sauerlaender, 1898, in-8° de ix et 228 p. — *Joh. Dierauer.* Aus der Sonderbundszeit, IV. Saint-Gall, impr. Zollikofer, in-8° de 21 p.

Roumanie. — Nous avons reçu de M. Alex.-V. Gidei un volume intitulé : *Studiu asupra Cronicarilor moldeveni din sec. XVII din punct de vedere al limbel, metodei si cugetarei,* avec une préface par M. Urechia (Bucarest, At. Niteanu, xv-352 p. Prix : 5 fr.), et de M. Nicolas Iorga un fascicule de *Documente noue relative la Petru Schiopul si Michaiu Vitezul* (extrait des Mémoires de l'Académie roumaine, 2e série, t. XX, 68 p., avec des fac-similés).

— Notre collaborateur M. A.-D. Xénopol, professeur à l'Université d'Iassy, vient de faire paraître, chez E. Leroux, un volume sur les *Principes fondamentaux de l'histoire.* Ce volume contient un exposé très documenté des diverses opinions qui ont cours sur l'histoire. Cet exposé sert à l'historien comme base pour exposer ses idées, qui diffèrent fondamentalement de tout ce qui a été écrit jusqu'à présent sur la théorie de l'histoire. La pensée maîtresse de l'auteur c'est la distinction établie pour la première fois d'une façon rationnelle entre le fait consistant et le fait successif.

Serbie. — On trouvera d'utiles indications concernant l'histoire de la Serbie dans le catalogue des publications relatives à la langue, à la poésie, à l'ethnographie et à la géographie de ce royaume parues de 1888 à 1898, qu'ont dressé MM. Eugène Déprez et Michel Gavrilovitch (*l'Histoire de la littérature serbe;* extrait du compte-rendu des travaux communiqués au Congrès bibliographique international tenu à Paris en avril 1898).

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LA FRANCE EN ALSACE

APRÈS LA PAIX DE WESTPHALIE.

(Suite et fin[1]*.)*

XVI.

Dans l'espoir d'affermir la paix avec les puissances étrangères et d'amener, enfin, cette réconciliation générale entre le souverain et les états et des états entre eux, dont l'Allemagne avait si besoin, Ferdinand III avait convoqué, le 27 avril 1652[2], la diète de l'Empire pour le 31 octobre. Harcelées comme elles l'étaient par leur nouveau grand bailli, les Dix villes ne pouvaient manquer de porter le conflit devant cette dernière instance. Cependant, l'expérience leur avait appris que jamais la session ne s'ouvrait au jour fixé; aussi ne songèrent-elles à se concerter sur ce qu'il y avait à faire que dans le courant du mois de novembre. Malheureusement, le recès de leur diète ne s'est pas conservé, et nous n'en connaissons les délibérations que par

1. Ce travail de notre regretté collaborateur, M. Xavier Mossmann, a commencé à paraître dans la *Revue* en 1893. Le savant archiviste de Colmar étant mort immédiatement après la publication des premières pages de son étude, il s'est produit malheureusement quelque confusion dans le manuscrit de l'auteur, et, par suite, dans le classement des paragraphes déjà donnés ici. Pour les utiliser avec profit, on devra les étudier dans l'ordre suivant : vol. LI, p. 26-31; LIII, p. 29-51; LIII, p. 280-300; LI, p. 31-43; LI, p. 224-249. L'exposé des événements, tel qu'il est donné dans les chapitres imprimés, comporte une regrettable lacune, qui va d'octobre 1649 à juin 1650, et qu'il n'est guère possible de combler, maintenant que la suite du récit a déjà paru. Mais nous reprenons la narration de M. Mossmann au mois de décembre 1652, — en l'allégeant çà et là de certains détails, — pour la mener jusqu'à la fin des séances de la diète de Ratisbonne, en avril 1654, date à laquelle s'arrête le manuscrit; de la sorte, les dernières pages écrites par l'érudit alsacien ne resteront point inédites.

2. Archives de Colmar, AA, Diètes.

quelques lettres de Haguenau et par les instructions écrites qu'elle donna à ses mandataires. Il ne semble pas que l'accord ait été facile. Pour parer aux frais, on avait proposé de s'imposer une contribution volontaire de quelques mois romains : pour sa part, Sélestadt refusa de l'acquitter. De son côté, Wissembourg ne paya qu'un mois. Il y eut de même du tirage quant au mode de représentation. Tout en donnant leurs pouvoirs généraux à Haguenau et à Colmar et en contribuant aux frais, certaines villes avaient décidé qu'elles confieraient leurs intérêts particuliers à des envoyés indépendants de la députation commune. En ayant l'air de rompre elles-mêmes leur alliance, nos villes montrèrent qu'à leurs yeux elle était devenue caduque, qu'elles n'y tenaient plus, et, en donnant le change à leur grand bailli, elles cherchaient évidemment à lui persuader qu'elles n'avaient plus que faire de sa protection.

Haguenau fit choix de son syndic Jean-Jacques Barth, Colmar du stettmestre Daniel Birr, qui prenait le titre de jurisconsulte, et de Jean-Balthasar Schneider. En arrivant à Ratisbonne ils devaient commencer par se faire inscrire à la chancellerie de l'électeur de Mayence, chargé du directoire de la diète, et lui donner leurs adresses, pour que le maréchal héréditaire de l'Empire, le comte de Pappenheim, pût les convoquer aux séances. Puis ils devaient s'informer des propositions de l'empereur et surtout de ses demandes de subsides pour les communiquer sans retard à leurs commettants. Mais, ce qui tenait le plus à cœur aux villes, c'était le règlement de leurs rapports avec le grand bailliage : à cet égard, leurs instructions entraient dans les plus minutieux détails.

On ne doutait pas que la cour de France ne fît à la diète ses remontrances sur le retard que les villes mettaient à reconnaître le comte d'Harcourt, à accepter ses réversales, à lui prêter serment, à acquitter le tribut à l'Empire. Mais, comme on avait pris les devants près des ministres de l'empereur, les députés n'auront plus qu'à agir auprès du conseiller aulique Crane, chargé de rapporter l'affaire, pour hâter la décision qu'on attendait.

Si, cependant, S. M. avait déjà saisi la diète de cette question d'un intérêt si vital pour l'Empire, les députés lui feront leurs très humbles remerciements de tout ce qu'Elle faisait pour le salut du pays et pour la conservation de ces villes frontières ; S. M. sait, du reste, qu'elles se conforment de leur mieux à ses inten-

tions, tandis que les ministres français, profitant des termes ambigus des §§ *Tertio imperator* et *Teneatur rex*, et passant outre à toutes les objections, ne voulaient faire dans les réversales aucune mention du Saint Empire romain, supprimaient le serment corporel du grand bailli et exigeaient le tribut comme une dépendance du droit de protection.

Dans la prévision que la France en viendrait aux mesures de coercition, comme les derniers incidents le faisaient craindre, les députés en exposeront les conséquences verbalement et par écrit et feront appel à l'autorité et à l'intervention de l'empereur en lui remontrant le danger auquel une plus grande extension du droit de protection exposerait leurs commettants : dans ce moment même, la régence française de Brisach et le commandant militaire vont jusqu'à en exiger, au mépris de leur immédiateté, la dîme de guerre des biens situés dans les territoires cédés à la France, ce qui ferait, en quelque sorte, des villes impériales des états tributaires du roi très chrétien. Pour mieux éclairer S. M., les députés demanderont une audience et feront agir auprès d'Elle les autres états de l'Empire, et particulièrement l'électeur de Mayence, en s'appuyant à la fois sur la correspondance engagée à l'occasion de ce conflit et sur la déclaration des états, du 12/22 août 1648, à Osnabruck, précédée du *conclusum* de Munster, du 30 août 1647.

Indépendamment de ces instructions communes aux trois envoyés, les deux députés de Colmar avaient à défendre les intérêts particuliers de leurs mandants sur une demi-douzaine de points de moindre importance.

XVII.

Munis de ces instructions, nos deux députés arrivèrent à Strasbourg dans la matinée du 21/31 décembre. A son greffier-syndic Barth, Haguenau avait donné pour adjoint l'ex-stettmestre Jean-Adam Carius, chargé spécialement de ses intérêts privés; un secrétaire et un laquais complétaient ce personnel; la députation de Colmar n'était pas moins nombreuse. On avait frété un seul carrosse pour cette caravane, qui dut quitter Strasbourg le 2 janvier 1653/23 décembre 1652; quoique la route fût bonne et que, chaque jour, on partît avant six heures du matin, pour ne prendre gîte qu'après le lever de la lune, on n'arriva à Ratisbonne que le

1er janvier (v. st.). Dès le lendemain, les envoyés se rendirent chez le chambellan de la ville, nommé Markthaler, et se firent assigner leur logement par le maréchal de l'Empire. Ils s'arrangèrent pour faire ménage en commun et l'on gagea pour cela un cordon bleu. La dépense ne devait pas monter à moins de 200 rixdales par mois.

L'arrivée des députés saxons, le même jour que les nôtres, permit enfin de constituer le collège des électeurs. Mais, avant même que l'empereur eût fait ses propositions, S. M. donna à comprendre que le gouvernement de ses royaumes héréditaires ne lui permettrait pas de prolonger indéfiniment son séjour à Ratisbonne[1]. C'eût été le cas de hâter l'ouverture de la session ; mais la Suède, dont les acquisitions territoriales avaient fait un état de l'Empire avec droit de séance, n'avait pas encore satisfait aux restitutions et aux prestations que le traité lui imposait, et, sur la proposition de l'électeur de Brandebourg, Ferdinand III décida que les délibérations de la diète ne commenceraient pas tant que la reine Christine ne se serait pas mise en règle.

Entre-temps, nos députés prirent langue. Le 11/21 janvier, ils eurent une première audience chez Crane. Il leur expliqua les raisons qui avaient empêché le conseil aulique de se prononcer dans l'affaire des Dix villes : quand il s'agissait de difficultés entre des états de l'Empire, le conseil pouvait prendre sur lui de les trancher, pour peu que l'on fût d'accord avec les électeurs ; mais quand il y allait d'un conflit avec une puissance étrangère, il n'avait plus la même latitude. On avait donc préféré s'en remettre au jugement de la diète, et voilà pourquoi M. de Goll avait insinué à la Décapole de tenir bon et de ne consentir à rien qui pût engager l'avenir. Pour sa part, Crane conseillait aux envoyés d'expliquer eux-mêmes aux états la nature des droits qui compétaient soit à l'Empire, soit à la maison d'Autriche, soit aux villes, afin d'en obtenir un *conclusum* qui pût servir de norme au conseil aulique pour la suite de l'affaire.

Nos envoyés répondirent que leurs commettants avaient bien compris que, dans les conjonctures présentes, le ministère pouvait difficilement assumer seul une si grave responsabilité : c'est là ce qui leur avait dicté leur conduite, bien persuadés qu'en gagnant du temps ils rendraient plus faciles et plus efficaces les

1. Lettre du 3/13 janvier 1653 (Ibid.).

résolutions de l'empereur. Les sentiments des États à cet égard sont connus; ils les ont proclamés tant à Osnabruck qu'à Munster; ils les ont maintenus au regard de la France lors de la diète d'exécution, et, en partant de là, il ne sera pas difficile de sauvegarder les droits des villes, qui sont inséparables de ceux de l'Empire, notamment le droit de protection que la maison d'Autriche exerçait en son nom, et qu'il n'est pas possible de transférer à un prince qui ne reconnaîtrait pas la suzeraineté de l'empereur.

En principe, il n'y avait pas d'objection à faire à ce raisonnement. Crane se borna à dire que, dans sa conviction, l'institution même du grand bailliage avait fait son temps et qu'il ne restait debout que ses droits sur les villages impériaux. Malheureusement, à Munster on avait été réduit à faire la paix à tout prix, à passer par toutes les exigences des deux couronnes. Mais, aujourd'hui, il n'en était plus de même, et il y aura moyen de prendre ses sûretés pour l'avenir[1].

Le 16/26 janvier, nos députés eurent une autre audience chez le Dr Isaac Volmar, devenu conseiller intime, qui représentait la maison d'Autriche à Ratisbonne. L'entretien roula sur les négociations de la paix de Westphalie, auxquelles le Dr Volmar avait eu part, ainsi que M. de Crane. Il convint que la diplomatie impériale aurait bien voulu que, dans les articles relatifs à la satisfaction française, on eût passé la Décapole sous silence; mais elle n'avait pas été en mesure d'imposer sa manière de voir : de là cette rédaction vicieuse dont les plénipotentiaires ne faisaient pas difficulté de reconnaître le peu de clarté; mais, tout en se disant que ce serait au plus fort à l'interpréter à son avantage, rien dans leur conversation ne faisait supposer qu'il y aurait quelque chose à craindre soit pour l'immédiateté des villes, soit pour les droits souverains de l'Empire. Nos envoyés rapportèrent de cette entrevue l'assurance que Volmar défendrait leur cause non seulement dans les délibérations du collège des princes, mais encore au sein du conseil aulique et auprès de l'empereur[2].

XVIII.

En attendant l'ouverture de la diète, les députés présents s'en-

1. Journal des députés de Colmar, 11/21 janvier (Ibid.).
2. Lettre du 17/27 janvier (Ibid.).

tretenaient beaucoup des contributions que l'empereur serait dans le cas de demander pour obtenir du duc de Lorraine, Charles IV, l'évacuation des trois places de Hammerstein, de Hombourg et de Landstuhl, dont les possesseurs légitimes, l'électeur de Trèves, le comte de Nassau-Saarbruck et les nobles de Sickingen réclamaient instamment la restitution.

Cette évacuation intéressait l'Allemagne entière. L'empereur Ferdinand III avait à cœur de faire cesser cette occupation et, à cet effet, il avait envoyé à Bruxelles le comte de Starhemberg pour négocier avec cette altesse, devenue simple chef de bande. Les troupes qui, l'année précédente, avaient ravagé l'Alsace étaient toujours à sa solde. Aussi l'alarme fut-elle générale quand, au mois de février, on apprit que les Lorrains avaient quitté leurs cantonnements dans l'évêché de Liège pour traverser la Meuse. On les voyait déjà, au delà de la Moselle, établis sur les rives de la Sarre, d'où, après avoir vécu aux dépens du pays, ils auraient pu, selon leur convenance du moment, marcher vers le Hundsruck ou revenir en Alsace[1].

Nous avons vu que l'année précédente, déjà, on y avait prévu leur retour offensif, et que, sur l'appel de la régence de Brisach, les états de la haute Alsace s'étaient réunis, le 19/29 août, à Colmar pour essayer de réorganiser l'antique ligue pour la défense du pays. Les mesures dont on était tombé d'accord avaient même été portées à la connaissance des états du haut Rhin, lorsqu'ils s'étaient rencontrés à Worms au mois de septembre suivant. Mais l'initiative du gouvernement français les leur rendait suspects, et ils avaient décidé de renvoyer l'affaire à la diète de l'Empire. Quand, à Ratisbonne, les représentants du cercle eurent connaissance des mouvements que se donnaient les Lorrains, ils jugèrent opportun de faire directement appel à l'empereur.

De son côté, la régence de Brisach ne pouvait rester indifférente. Elle résolut de compléter les mesures prises l'année précédente pour la défense du pays, et elle obtint que les états de l'Alsace inférieure se réuniraient pour en délibérer.

Leur diète émit ses résolutions sous forme de missive, en date du 11/21 février, adressée au comte Henri d'Harcourt, grand

1. Lettre du duc Frédéric de Deux-Ponts et du comte Léopold-Louis de la Petite-Pierre-Lautereck, du 15 février, aux députés du Haut-Rhin à Ratisbonne (Ibid.).

bailli de Haguenau et « gouverneur de la haute et de la basse Alsace. » Malheureusement, nous ne connaissons ce document que par la réponse que la régence y fit au nom de S. A.

En commençant, la diète paraît avoir exprimé son regret de ce que, malgré les droits qu'elle avait acquis dans la province, la France eût si peu fait pour sa défense, tout en faisant ses réserves quant à l'initiative qu'elle s'arrogeait. La régence répond à ce double reproche qu'il n'avait pas dépendu d'elle de mieux faire valoir les droits que la paix de Westphalie avait départis au roi, qu'elle n'aurait pas mieux demandé que d'assurer la tranquillité du pays par de bons rapports de voisinage. Mais, comme on repoussait systématiquement tous les moyens d'entente qu'elle proposait et que chacun s'obstinait dans ses vues particulières, il ne fallait pas s'étonner si l'on n'arrivait à aucun résultat. Évidemment, la faute n'en était pas à la régence, qui, pour sa part, était bien résolue à ne plus souffrir que, sous prétexte de vieilles coutumes, de traités ou de recès devenus caducs, on vînt lui prescrire les règles selon lesquelles elle devait gouverner.

Après son premier grief, la diète en avait émis un second qui semblait contredire le premier. Elle avait fait comprendre que la France avait outrepassé ses droits en prenant, dans la réorganisation de la ligue pour la défense du pays, le premier rôle qui, de droit, appartenait à l'évêque de Strasbourg. Sur ce point, la régence se justifie en rappelant que c'était à la sollicitation de plusieurs états qu'elle s'était mise en avant, que personne, pas même l'évêque, n'avait trouvé à redire aux mesures qu'on avait prises, que la diète de Worms n'y avait pas non plus fait d'objection, et que ce n'était que maintenant qu'il est urgent de les exécuter que l'opposition commençait à se manifester.

Enfin, la diète avait fait un dernier grief à la régence d'avoir méconnu les droits de supériorité de l'évêque dans ses possessions de la haute Alsace, le mundat de Rouffach. Dans sa réponse, la régence répliqua que ce n'était pas sa faute si l'évêque s'exagérait l'étendue de ses droits. Dans son mundat, il s'agissait, au fond, non de la supériorité, mais de l'*immunitas a superioritate*, et la question était de savoir si ce privilège s'étendait *ad militaria*, nommément en cas de force majeure. Peut-on dire, quand un voisin porte secours pour l'extinction d'un incendie, qu'il exerce chez autrui des droits de supériorité? Il y est tenu

par devoir de voisinage, en vertu de l'adage : *Et tua res agitur, paries cum proximus ardet.*

Le gouvernement français ne se contenta pas de discuter les raisons qu'il avait de maintenir son point de vue ; considérant, sans doute, comme une trahison le refus éventuel des états de joindre leurs forces aux siennes pour la défense du pays, il menaça d'autoriser les garnisons à se revancher au détriment des récalcitrants, si, faute de se défendre, les ennemis les mettaient à contribution[1].

Pour détourner cette ingérence que les circonstances pouvaient rendre inévitable, mais qui n'en aurait pas moins été contraire aux droits assignés à la France par le traité de paix, nos députés comprirent qu'il fallait faire cause commune avec les autres états du haut Rhin[2].

On tomba d'accord pour présenter en commun une requête à l'empereur. Les deux envoyés de Colmar profitèrent de l'occasion pour dénoncer les agissements de la France dans la haute comme dans la basse Alsace et pour joindre leurs griefs aux représentations qu'on allait faire à S. M. Leur motion passa sans opposition ; le représentant de l'évêque de Strasbourg fut le premier à l'appuyer : il avait déjà fait entendre les plaintes au Dr Volmar, qui lui avait doctement commenté le § *Teneatur*, avec son corollaire *Ita tamen*, pour démontrer l'illégalité des mesures que la couronne de France s'avisait de prendre pour la protection de l'Alsace[3]. Nos deux députés trouvèrent bon de porter également leurs doléances à Volmar. A propos d'un mémoire que leurs commettants les avaient chargés de rédiger pour le maintien des droits de la Décapole et qu'ils devaient lui soumettre, ils lui firent remarquer que, quoique jusque-là les Français se fussent toujours défendus de rien entreprendre sur la supériorité des états, avec leur nouvelle doctrine que l'immunité n'impliquait pas la supériorité, ils pourraient tout aussi bien attenter à l'immédiateté des villes impériales, aujourd'hui surtout qu'ils revendiquaient, au nom du roi, le droit de protection, ce qui, dans la pratique, aurait pour conséquence de l'autoriser à leur donner des garnisons. Volmar ne pouvait manquer d'abon-

1. Appel des députés du Haut-Rhin à l'empereur, sans date (Ibid.).
2. Lettre du 28 février 1653 (Ibid.).
3. Lettre des députés, 7/17 mars (Ibid.).

der dans ce sens : « On ne peut reconnaître à la France, dit-il, de droit de protection sur les villes, mais seulement un droit d'avouerie. » Il en résulte que tout ce qu'elle peut prétendre c'est de venir à leur secours quand elle en est requise par les intéressés. C'est la règle que la maison d'Autriche s'était toujours imposée, et elle n'a pu transférer à la France d'autres droits que ceux qu'elle tenait elle-même de l'Empire. Si MM. les Français prétendent au delà, ils devront s'attendre à ce que l'empereur et l'Empire interviennent pour maintenir la lettre et l'esprit du traité de paix[1].

Il y avait donc un double danger à conjurer : d'une part, la nouvelle invasion dont les Lorrains menaçaient le haut Rhin, de l'autre, l'immixtion de la France dans les mesures qu'on était dans le cas de prescrire pour s'en défendre. C'est dans cet esprit que les députés s'adressèrent à l'empereur. Mais, en ce moment, ce n'étaient plus des négociations qui pouvaient arrêter la marche des Lorrains. Toujours postés sur la Meuse, sous prétexte de retourner chez eux, ils demandèrent aux officiers de l'électeur de Trèves de leur laisser passer la Moselle. Les forces qu'on pouvait leur opposer n'étaient pas suffisantes pour les arrêter et, après avoir inutilement sacrifié une centaine d'hommes, il fallut bien leur abandonner la route qui, l'année précédente, leur avait ouvert l'accès de l'Alsace. Quand cette nouvelle y parvint et qu'on y sut que même le danger d'une nouvelle invasion lorraine ne tirait pas de leur apathie les états réunis à Ratisbonne, Colmar ne cacha pas à ses députés la stupeur et l'indignation qu'elle en ressentait[2]. Quand la ville comprit qu'il ne fallait compter que sur soi-même, elle commença par se faire restituer par Sélestadt une certaine quantité de poudre qu'elle lui avait prêtée naguère[3]. Heureusement, les négociations engagées avec le duc de Lorraine avaient donné un autre cours à ses projets : le comte de Stahremberg rapportait de Bruxelles l'assurance verbale et écrite que, cette fois, ce prince n'entreprendrait rien contre les vassaux de l'Empire et qu'on pourrait même s'arranger avec lui pour l'évacuation de ses places de sûreté[4].

1. Journal des deux députés, 3/13 mars 1533 (Ibid.).
2. Lettre du 29 mars 1653 (Ibid.).
3. Lettre du 13 février et du 27 mars (Ibid.).
4. Lettre du 21 mars (Ibid.).

XIX.

Cependant, les états étaient toujours dans l'attente des propositions de l'empereur. S. M. semblait comme à plaisir en retarder le dépôt. Au reste, ce qui lui tenait plus à cœur que les travaux de la diète, c'était l'élection, comme roi des Romains, de son fils Ferdinand IV, déjà couronné roi de Bohême et de Hongrie.

Cependant, nos députés déploraient amèrement ces lenteurs. A deux, ils étaient de trop, et le stettmestre Daniel Birr s'était décidé à se priver du concours de son collègue Schneider, qui était retourné en Alsace en compagnie du bourgmestre Jean Willemann, de Turkheim[1]. Birr et le syndic Barth, de Haguenau, étaient donc restés seuls pour représenter la Décapole. Quand le collège des villes fut appelé à délibérer sur les termes de la capitulation que le futur roi des Romains devait jurer et qui, pour toute la durée de son règne, ferait loi dans les rapports avec l'Empire, Birr jugea l'occasion favorable pour faire mention de la Décapole dans le *Monitoriale*, où le collège des villes exprimait ses vœux[2]. Rien n'eût été plus opportun que de rappeler au futur souverain la nouvelle situation que la paix de Westphalie avait créée sur la frontière la plus exposée de l'Empire, si l'article 80 du traité *Ad majorem* n'avait, à l'avance, interdit de revenir sur les cessions qu'il consentait et, notamment, d'en faire l'objet de revendications dans les capitulations ultérieures. Malgré cela, l'électeur de Mayence promit d'avoir la Décapole en bonne recommandation. L'empereur quitta Ratisbonne le 7/17 mai pour se rendre à Augsbourg, où devait avoir lieu, cette fois, l'élection du roi des Romains.

Celle-ci n'eut lieu que le samedi 21/31 mai, et le couronnement du jeune prince, qui ne devait jamais régner, se fit le 8/18 juin, avec une grande splendeur et au milieu d'un énorme concours de peuple ; mais ce qui, aux yeux de Daniel Birr, était plus important que cette pompe et cet appareil de grandeur, c'est que, dans sa capitulation, sans égard pour les stipulations du traité de Munster, le nouveau roi des Romains avait tenu compte des Dix villes et des devoirs spéciaux que leur situation lui imposait ; il y déclarait en propres termes que, « sauf le droit spécial d'avoue-

1. Lettre du 31 mars (Ibid.).
2. Lettre du 5 mai (Ibid.).

rie ou de protection, les Dix villes impériales confédérées d'Alsace devaient rester incorporées au saint Empire romain au même titre que les autres territoires immédiats et que, conjointement avec les électeurs, les princes et les états, il s'engageait à les y maintenir, avec leur district, leurs habitants et leurs ressortissants, à les protéger et à les défendre, sans tolérer qu'on y contrevînt, de quelque façon que ce fût. » C'était, pour le moins, trancher unilatéralement la question actuellement controversée entre le gouvernement français et l'Empire. Dans tous les cas, un texte pareil inséré dans un acte aussi solennel que la capitulation était une nouvelle garantie de l'assistance sur laquelle la Décapole pouvait compter de la part de l'Empire, et l'on conçoit la satisfaction qu'en éprouva notre député quand il reçut, le 6 juin, de la chancellerie électorale de Mayence communication de ce paragraphe. Il l'envoya le jour même à ses commettants, en disant que des assurances de ce genre devaient couper court à toutes les inquiétudes, puisque, dorénavant, on ne pouvait plus douter de l'appui du patriotisme allemand.

Bien avant que Schneider quittât Ratisbonne, il avait été question, entre nos députés et leurs mandants, de présenter à la diète un mémoire sur les difficultés pendantes entre la France et la Décapole[1]. Volmar, que l'on avait consulté, avait approuvé ce recours, et nos envoyés s'en étaient autorisés pour lui soumettre leur rédaction. Il leur rendit leur projet le 11/21 mai, n'ayant trouvé qu'une seule correction à y faire. Malgré cette haute approbation, les députés ne voulurent pas faire usage de leur mémoire avant de l'avoir soumis également à leurs commettants. Schneider en avait emporté une copie en Alsace, lors de son départ de Ratisbonne et le magistrat de Colmar écrivit en conséquence à celui de Haguenau, le 20 avril, pour le prier de convoquer la diète de la Décapole, ce qui était d'autant plus naturel que diverses autres questions exigeaient une délibération commune prochaine.

Mais cette ville, avec un mauvais vouloir évident, sursit à la convocation demandée, à la grande colère de Schneider, qui voyait là une preuve certaine de méfiance confessionnelle. Colmar prit alors la résolution de tenir, le 12/22 mai, une diète particulière avec les trois villes voisines, Kaysersberg, Munster et Turk-

1. Lettres de Colmar, des députés, du 28 février 1653 (Ibid.).

heim, bien persuadé que si les cités du pays haut s'entendaient pour maintenir l'alliance, ni Wissembourg ni Landau, où, comme à Colmar, les protestants étaient prépondérants, ne seraient d'un avis différent, que Haguenau finirait par capituler et que Sélestadt, Obernai, Rosheim ne pourraient plus faire autrement que de se rendre à l'appel de leurs confédérés.

Cette attitude fit plier le magistrat de Haguenau et, sur une dernière lettre de Colmar, en date du 14 mai (v. st.)[1], il se décida à convoquer la diète, le 10 juin (n. st.)[2], à l'hôtellerie du Corbeau, à Strasbourg, où, depuis nombre d'années, elle avait l'habitude de se réunir.

Une lettre de Schneider à son collègue Birr, du 3/13 juin[3], nous fait connaître ce qui se passa dans cette assemblée. Pour rétablir l'entente entre les Dix villes, à laquelle Sélestadt avait contrevenu le premier en refusant de confier ses pouvoirs à la députation collective, on consentit à adjoindre son délégué particulier aux mandataires de Haguenau et de Colmar, à la condition de payer sa quote-part dans les trois demi-mois romains que la Décapole s'était imposés pour subvenir aux dépenses de Ratisbonne. Obernai n'avait pas la même importance que Sélestadt; aussi, quand son envoyé fit des difficultés, on n'y eut aucun égard, par la raison que ses commettants avaient souscrit sans réserve au dernier recès, et on le renvoya chez lui pour se munir de nouveaux pouvoirs, sous peine d'exclusion.

Mais il y avait une question beaucoup plus grave qui avait surgi récemment et qui faisait depuis lors le sujet principal de la correspondance de Colmar avec son député à Ratisbonne. C'était le moment où le comte d'Harcourt visait à joindre le gouvernement de Brisach au grand bailliage de Haguenau. L'ambassadeur que la France envoyait à la diète de Ratisbonne, M. de Vautorte, s'était rendu tout exprès à Brisach pour obtenir le désistement de Charlevoix, qui tenait ce poste, et l'on croyait qu'à prix d'argent il ne serait pas impossible de l'obtenir. Le comte d'Harcourt était alors tout à la dévotion du cardinal Mazarin et, entre ses mains, le ministre eût été certain que la vieille forteresse rhénane ne servirait pas à la Fronde[4].

1. Lettres de Colmar, des députés, du 28 février 1653 (Ibid.).
2. Ibid.
3. Ibid.
4. Lettre du syndic J.-J. Barth, de Haguenau, 9 juin, v. st. (Ibid.).

Au cours de ces négociations, on avait appris à Colmar, de bonne source, que, pour obliger enfin les Dix villes à le reconnaître pour leur grand bailli et en obtenir le paiement du tribut à l'Empire, le prince se proposait d'enlever le gros bétail et les chevaux appartenant aux bourgeois qui paissaient dans le Rieth. Comme la régence imputait à Colmar d'être l'instigateur de la résistance, elle espérait qu'en s'en prenant directement à lui S. A. viendrait facilement à bout du reste de la Décapole.

La première pensée du magistrat fut de ramener le troupeau vers la ville, où le danger serait moindre ; malheureusement, on n'avait pas de plus proches pâturages pour nourrir cette masse de bétail, et, d'un autre côté, la fenaison venait de commencer, tout le monde avait besoin d'attelages, et l'on aurait risqué de les désorganiser en déplaçant le troupeau. On préféra donc envoyer Schneider aux informations à Brisach.

Il s'y rendit le même jour, 20/30 mai, et put s'assurer que rien n'était plus fondé que les projets qu'on prêtait à la régence ; ceux qui parlaient en son nom prétendaient que le Dr Volmar, aussi bien que l'électeur de Mayence, avait reconnu que la France était fondée à exiger le paiement du tribut, même sans produire la quittance de l'empereur, et il leur paraissait tout à fait légitime de prendre un gage au détriment de Colmar, qui seul avait jusque-là empêché les autres villes de s'exécuter. Dans les entretiens que Schneider eut à Brisach, il ne fut plus question du grand bailliage ; le recouvrement de la contribution avait passé au premier plan et l'impression qu'il rapporta fut que, dans un moment où le gouvernement allait changer de mains, il serait très possible qu'on tentât quelque mauvais coup qui mettrait Colmar en présence d'un fait accompli. A son retour, sur le rapport qu'il fit de ses démarches, on envoya au comte d'Harcourt le commissaire des guerres Courrier avec des instructions écrites où l'on représentait à S. A. qu'il était injuste de rendre Colmar seul responsable si le roi de France n'avait pas encore pu prendre possession du grand bailliage, que les autres villes étaient également intéressées dans l'affaire, qu'il devait avoir égard à tout ce qu'en diverses occasions elles avaient fait pour le service de S. M., que, dans toutes les conférences qu'on avait eues avec le nouveau titulaire, il n'avait jamais méconnu la nécessité où l'on se trouvait de consulter la cour de Vienne, et que, jusqu'ici, la seule réponse qu'on ait obtenue était que les villes ne devaient se prêter à aucune

innovation. Or, pour qu'elles pussent rendre hommage à un nouveau grand bailli, la règle était qu'il se fît d'abord présenter par des commissaires impériaux, qu'il échangeât avec elles un serment réciproque et qu'il leur délivrât des réversales en garantie de la protection qu'il leur devait comme représentant de l'Empire ; quant au tribut, les villes ne l'avaient jamais payé que contre une quittance de l'empereur, pour bien marquer que ce n'était pas le prix de la protection du grand bailli, mais le signe sensible de leur immédiateté. Dans ces conditions, il leur était impossible de passer outre avant que l'empereur eût notifié ses intentions. Tout cela avait déjà été traité avec l'auditeur général Georges Welcker, qui était tombé d'accord qu'il fallait attendre jusque-là. Cependant, on comprenait parfaitement que ce n'était pas au roi à solliciter de l'empereur la quittance de la contribution ; mais les villes s'étaient obligées à se pourvoir d'une assignation qui les garantît contre les réclamations ultérieures du fisc impérial. De tout cela il avait été fait rapport à l'empereur et, dans ce moment même, on mandait aux députés de la Décapole, à Ratisbonne, de tout mettre en œuvre pour hâter la solution ; l'ambassadeur de France, M. de Vautorte, appuyant de son côté leurs démarches, elle ne pouvait plus tarder davantage, et, d'ici là, le comte d'Harcourt voudra bien surseoir aux voies de fait[1]. On fit écrire aussi par Schneider à Ratisbonne pour obtenir au plus tôt la décision que Birr était chargé de solliciter ; en même temps, ce dernier devait prévenir les états de ce qui se passait pour qu'à l'arrivée de M. de Vautorte on pût le faire intervenir à Brisach[2].

Pour ne rien négliger, la ville adressa, en outre, au comte d'Harcourt un mémoire afin de lui exposer derechef les motifs qu'elle avait de surseoir au paiement du tribut et pour le prier de patienter encore un peu.

On fit, en outre, appel à la diète de la Décapole à Strasbourg ; elle comprit qu'il y avait un intérêt commun à ne pas laisser le comte d'Harcourt en venir aux voies de fait contre Colmar et lui écrivit une lettre collective pour le dissuader de donner suite à ses menaces[3].

1. Instructions à M. Courrier (Ibid.).
2. Lettre du 21/31 mai 1653 (Ibid.).
3. Lettre de Schneider à Birr, 3 juin (Ibid.).

Cependant, à Ratisbonne, Daniel Birr avait reçu, le 29 mai, la lettre du 20, où ses commettants l'entretenaient pour la première fois de la gravité de la situation. Il savait le comte d'Harcourt très capable d'un coup de tête et d'un premier mouvement s'en fut trouver le Dr Volmar; son avis fut que Birr présentât d'abord un mémoire à S. M. I., qui en saisirait le conseil secret, où lui-même l'appuierait et insisterait pour une prompte solution. Du reste, il ne cacha pas sa manière de penser : d'après lui, du moment que le traité de paix transmettait aux Français tout ce dont la maison d'Autriche avait joui naguère, il était évident que les villes ne pouvaient se refuser à leur payer le tribut à l'Empire; la question était uniquement de savoir sous quelle forme. A son avis, il n'appartenait pas plus à l'empereur qu'au roi de France, comme parties contractantes, de la trancher. Ce qu'il redoutait le plus, c'était que, pour parer au danger d'une exécution, on ne décidât les villes à s'acquitter provisoirement, sous la réserve de la ratification de la diète, parce que, dans ce cas, la question n'aurait plus été entière[1].

Suivant le conseil de Volmar, notre envoyé adressa, le 1er juin[2], à l'empereur, sous la signature du maître et du conseil de Colmar, une requête pour lui rappeler les difficultés que la cession du grand bailliage de Haguenau à la France avait soulevées. Après lui avoir exposé, fort en détail, les dangers qui les menaçaient, le maître et le conseil priaient l'empereur de rendre enfin, dans un sens ou un autre, la décision qu'ils sollicitaient[3].

Birr comptait que la réponse à sa requête ne se ferait pas attendre. Mais le couronnement du nouveau roi des Romains tenait bien plus à cœur à Ferdinand III que les plaintes de nos villes. Il ne parut pas au conseil aulique que la solution fût de son ressort : à son avis, c'était aux trois collèges de la diète à en décider; mais il fallait avant tout que l'empereur déposât ses propositions, vu que, jusque-là, l'assemblée n'était pas régulièrement constituée[4].

Il ne restait donc à Daniel Birr d'autre recours qu'auprès de l'ambassadeur extraordinaire, M. de Vautorte, dont l'arrivée à Ratisbonne était imminente. Il attendait dans ce moment, avec

1. Lettre du 30 mai (Ibid.).
2. Ibid.
3. Lettre du 2 juin avec son annexe (Ibid.).
4. Lettre du 9 juin 1653 (Ibid.).

sa suite, à Augsbourg, qu'on lui eût trouvé un logement[1]. Peu de jours après son arrivée, le 19 juin, M. de Vautorte accorda à nos députés une audience où l'on traita non seulement des menaces du comte d'Harcourt pour contraindre les villes à lui payer le tribut à l'Empire, mais encore des moyens que le traité de paix fournissait pour se tirer d'embarras. Nos envoyés avaient réduit toutes les questions à quatre points.

Il s'agissait d'abord de savoir si, au regard de l'avouerie ou de la préfecture des Dix villes, que le traité de paix attribuait à la France, mais dont elle ne devait se prévaloir que si elle en était sollicitée, il faudrait ou non à son gouvernement un nouvel envoi en possession, subséquent à celui qui résultait du texte même de l'instrument. Pour sa part, l'ambassadeur soutenait que cette formalité n'était plus de mise ; quant aux représentants de la Décapole, ils ne disconvenaient pas que, pour la France, l'instrument était un titre suffisant ; mais, à leur sens, il n'en était pas de même des villes, qui pouvaient se compromettre en reconnaissant sans plus de façon le grand bailli que la France leur donnait.

En second lieu, si l'on devait exiger que le grand bailli prêtât un serment corporel pour assurer les villes de sa protection ou si l'on pouvait se contenter de ses réversales, M. de Vautorte estimait que ce serait aux villes à l'exiger ou à en dispenser le titulaire.

Il fut plus difficile de s'entendre sur le troisième point : dans quels termes les réversales seraient-elles conçues ? L'ambassadeur soutenait qu'elles devaient s'appuyer sur la teneur de l'instrument de paix et notamment sur le § *Itemque imperator*, en vertu duquel l'empereur et l'Empire transféraient à jamais le droit de protection à la France. Les députés lui firent observer qu'il y avait une restriction formelle dans le § *Teneatur*. M. de Vautorte répondit qu'en effet, aux termes de cet article, les Dix villes devaient rester incorporées à l'Empire, comme les autres états, quant à l'immédiateté et à la liberté ; mais qu'il n'en était pas de même de la préfecture ou protection, qui en est indépendante et qui avait été cédée à perpétuité à la France. Les députés objectèrent que, du moment que la maison d'Autriche la tenait de l'Empire, on ne voyait pas pourquoi la France prétendrait à plus d'indépendance que les archiducs. Leur interlocuteur répliqua à

1. Lettre du 13 juin (Ibid.).

cela qu'il y avait une différence, puisque le grand bailliage n'était engagé aux archiducs qu'à titre temporaire; cependant, il n'entendait nullement contester que les villes restaient sous la protection universelle et générale de l'empereur, mais avec la restriction que la protection spéciale ou préfecture en était distincte, puisqu'elle avait été cédée à la France. C'était là le nœud de la difficulté et, ne voulant ou ne pouvant pas s'entendre, on tomba, du moins, d'accord pour la soumettre, de même que celle du tribut à l'Empire, à la décision des états.

Quant au quatrième point, le paiement de la contribution, l'ambassadeur approuva les villes de le refuser sans un titre qui prouvât que leur cote avait été biffée des registres du grand trésorier, et il offrit spontanément d'écrire au comte d'Harcourt pour le dissuader de donner suite à son mode extralégal de recouvrement. En effet, dès le lendemain, il remit à nos députés une lettre dont il leur fit connaître le contenu et que Daniel Birr envoya, le jour même, à ses commettants pour la faire passer à Brisach. Le surlendemain, 22 juin, les envoyés rendirent compte de cet entretien au conseiller aulique Crane, qui les engagea à continuer leurs négociations avec M. de Vautorte directement et par écrit.

Peu de jours après, le lundi 27 juin, M. de Vautorte manda nos députés chez lui; il venait de recevoir une lettre du comte d'Harcourt, accompagnée d'un mémoire de M. de Moirous, où on l'informait que, les Dix villes ayant refusé, nonobstant diverses mises en demeure, de reconnaître le grand bailli que le roi leur avait donné, il ne restait à S. A. qu'à se mettre, de sa propre autorité, en possession de son office, d'autant plus que, si même le § *Teneatur* leur garantissait leur liberté et leur immédiateté, la clause *Ita tamen* réduisait cette stipulation à néant, en transférant le suprême domaine à la couronne de France. L'ambassadeur prit occasion de cette communication pour engager fortement la Décapole à ne pas s'obstiner dans une résistance hors de saison et à ne pas se dérober davantage à l'obligation de recevoir leur grand bailli et de lui payer le tribut, quand le traité de paix la soumettait si clairement à sa protection, d'autant plus que la cession qu'il faisait de la préfecture était perpétuelle et sans restriction. Il n'ignorait pas, dit-il, que, parmi les conseillers de l'empereur et parmi les états, il y avait des hommes qui encourageaient sous main les villes dans leur opposition; mais il leur

conseillait de ne pas se fier à leurs promesses, dont l'unique fin serait de les compromettre, car, quoi qu'il arrive, ce seront les plus faibles qui auront tort. Quant au suprême domaine, que M. de Moirous et d'autres conseillers du comte d'Harcourt ont l'impertinence de revendiquer, comme résultant implicitement de la clause *Ita tamen,* il protesta que ce n'était pas plus sa manière de voir que celle du roi, à telle preuve que le gouvernement français avait toujours hautement proclamé que la translation à lui faite de la préfecture ne lui conférait qu'un droit de protection spéciale, y compris la contribution des villes, mais non les villes mêmes ou quelque supériorité sur ces villes, et bien moins encore le domaine. La France ne demandait pas mieux que de se contenter de cette protection spéciale, mais à la condition qu'elle ne dépendît de personne, si ce n'est de la couronne de France, sauf à réserver explicitement le domaine suprême et la protection générale à l'empereur au même titre que sur les autres états de l'Empire. Quant à soumettre à son arbitrage, ajouta-t-il, les droits évidents que son maître tenait du texte même du traité, il ne pouvait en être question ; il n'était pas même autorisé à les discuter, et, à Ratisbonne, on aura beau les tourner et retourner comme on voudra, *le plus fort l'emportera ;* dans son rapport à ses commettants, c'est en français que Birr cite ce mot significatif.

Nos députés commencèrent par remercier l'ambassadeur de sa communication ; ils constatèrent également que les divergences entre les deux points de vue n'avaient plus qu'une faible importance ; mais encore appartenait-il non pas à eux, mais à l'empereur et aux états qui avaient signé la paix avec la France, de trouver la solution propre à les concilier ; jusque-là, ils prièrent M. de Vautorte de patienter encore, promettant de leur côté de ne rien faire pour aggraver la difficulté, et, quelle que fût la décision qui interviendra, de s'y soumettre sans réserve. Mais l'ambassadeur se refusa à toute nouvelle consultation ; à son point de vue, la rédaction de l'instrument de paix était suffisamment claire et explicite, et les articles qui concernaient la Décapole n'avaient pas besoin d'une plus ample interprétation.

Les trois collèges devaient tenir séance le lendemain. Nos envoyés firent part à leurs collègues des villes de l'entretien qu'ils venaient d'avoir avec l'ambassadeur de France ; en même temps, ils jugèrent opportun de porter à la connaissance du chan-

celier de Mayence et du Dr Volmar la pression que M. de Vautorte cherchait à exercer sur eux. Le chancelier promit que l'électeur, son maître, en ferait ses remontrances à l'ambassadeur. Quant au Dr Volmar, son avis fut qu'au mémoire que la Décapole devait présenter à la diète il fallait joindre un cahier des griefs. Cependant, il ne fit pas difficulté de convenir que la couronne de France avait obtenu le droit de protection sur les Dix villes à titre perpétuel et héréditaire, ce qui n'avait jamais été le cas pour la maison d'Autriche; seulement, il n'admettait pas qu'elle exerçât ses droits indépendamment de l'Empire, attendu que si le grand bailli pouvait prétendre le tribut, c'était en vertu d'un office qui relevait de l'Empire.

Nos députés craignirent de verser de l'huile sur le feu en adressant une plainte en forme à la diète. Ils préférèrent demander une audience à l'empereur, afin que S. M. s'interposât pour prévenir les mesures dont la France menaçait leurs commettants[1].

Ferdinand III les reçut le 1er juillet à cinq heures du soir. Il prêta une oreille attentive à leurs doléances et les chargea d'assurer leurs commettants de ses bonnes grâces. Sur sa demande, ils lui remirent un précis des quatre points litigieux, dont Birr avait déjà envoyé le texte à Colmar avec sa lettre du 27 juin. L'empereur promit de déférer ce mémoire le jour même à son vice-chancelier, le comte Khurtz, pour en saisir le conseil aulique le plus tôt possible, et de faire recommander tout particulièrement les affaires du grand bailliage à la sollicitude de la diète[2].

XX.

Cependant, on avait reçu à Colmar, dans la nuit du 28 au 29 juin, le rapport de Daniel Birr sur le premier entretien avec M. de Vautorte, ainsi que la lettre de ce dernier pour le comte d'Harcourt; on se hâta de faire partir, à quatre heures du matin, un exprès pour Brisach. Malheureusement, la régence avait été plus matinale encore; à la pointe du jour, un parti de cavalerie et d'infanterie, sous le commandement du comte de Cerny, était sorti de la place et avait enlevé tous les chevaux des bourgeois, tous les bœufs des bouchers, tout le jeune bétail des laboureurs

1. Lettre du 30 juin 1653 (Ibid.).
2. Lettre du 4 juillet (Ibid.).

au pâturage dans le Rieth. C'était en tout onze cents têtes. La ville ne s'attendait à rien moins qu'à ce coup de main ; convaincue enfin par les conseils du Dr Volmar que le tribut à l'Empire était virtuellement acquis à la France, elle cédait sur un point et offrait, sinon de le payer, du moins d'en consigner le montant, soit à Strasbourg soit à Bâle ; tout ce qu'elle demandait, c'était de lui laisser préparer les voies pour ne pas tomber, par trop d'empressement, dans la disgrâce de l'empereur. Mais, après l'enlèvement du troupeau, valant au bas mot une trentaine de mille florins, et avec la perspective de laisser, faute de chevaux, la moisson pourrir sur pied, les récriminations et les atermoiements n'étaient plus de mise. En même temps que le bétail, les ravisseurs avaient fait prisonniers les soldats qui le gardaient et même blessé des gens qui avaient essayé de résister. On se décida à faire partir, le jour même, le greffier-syndic Salzmann pour Brisach avec mission de négocier un accommodement. En même temps, on écrivit à Bâle pour lui redemander vingt-cinq soldats et un lieutenant d'artillerie qu'on lui avait prêtés naguère contre ses vassaux insurgés[1], et à Daniel Birr pour lui rendre compte de cette complication inattendue. Précisément la veille, Jean-Balthasar Schneider était reparti pour Ratisbonne[2].

Cette fois, Salzmann était chargé d'offrir le paiement immédiat de la contribution ; mais, sur les points controversés, il devait demander un sursis, en attendant la résolution définitive de l'empereur, sur laquelle on croyait pouvoir compter d'un jour à l'autre. Mais avant tout, comme, par la chaleur qu'il faisait, on ne pouvait laisser le troupeau dans la cour du château de Heitersen, où il avait été parqué, les bourgeois devaient rentrer en possession de leur bétail. Malheureusement, contre toute attente, la lettre de M. de Vautorte n'avait pas rendu à Brisach les dispositions plus conciliantes. Outré du peu d'égards qu'on avait eus pour lui, le comte d'Harcourt voulait en finir une bonne fois avec l'opposition intempestive des villes. Non seulement il refusa de rendre le bétail, mais même il menaça de poursuivre, à leur égard, ces mesures de contrainte tant qu'elles n'auraient pas fait leur soumission sur tous les points contestés. Devant cet ultimatum, il fallut bien se résoudre à capituler. Après avoir consulté

1. Lettre de Bâle, 1er juillet 1653 (Ibid.).
2. Lettre de Colmar, 29 juin (Ibid.).

le conseil et même, à quatre heures du matin, l'assemblée des échevins, le magistrat renonça à la prestation réciproque des serments; par contre, il consentit à échanger ses réversales contre celles du grand bailli. Pour ces dernières, on s'arrêta à une formule dont la rédaction avait été proposée naguère à Strasbourg par l'auditeur général Welcker et qui aurait même été acceptée par les représentants de Colmar. Elles portaient, sous la date du 21 juillet (n. st.), que, « entre les pays, terres et places cédées à Sa Majesté par le traicté de la paix, la landfogtey de Haguenau, avec tout ce que (*sic*), de temps jmmémorial, en a dépendu, luy ayant aussy esté cédée, et Sadicte Majesté ayant octroyé à Henry, duc de Lorraine et comte de Harcourt, provisions pour administrer lad. landfogtey, ainsy qu'elle l'a esté cy-devant par les aultres landfogtz, particulièrement par les comtes palatins du Rhin et les archiducz d'Austriche, et d'en jouir et user en mesme conformité, comme aussy de laisser les villes impériales (qui en dépendent, avec leurs limites) dans leurs franchises, possessions, libertez et immédiatetez envers l'Empire, comme elles ont eu de tout temps, mesme de les y conserver et maintenir, » le prince a promis et promet « de protéger, deffendre et conserver de tout son pouvoir la ville de Colmar, qui est du nombre desd. villes impérialles, contre les violences et injustices qui luy pourroient estre faictes, comme aussy de la maintenir en ses droictz, possessions, franchises, antiennes coustumes, tiltres et lettres qu'elle a des empereurs et roys des Romains, » en ajoutant qu'il promettait, en outre, « de ne donner aucunes lettres à ses serviteurs ny à qui que ce soyt pour prendre récompense de ses services, ny pour aucun aultre sujet, sur lad. ville de Colmar, ny les bourgeois d'icelle[1]. »

L'accord fut plus difficile sur le tribut à l'Empire. Sous prétexte que les dettes actives et passives dont le territoire était grevé revenaient également à la France, le comte prétendit d'abord que la contribution était due depuis que la ville avait cessé de l'acquitter, c'est-à-dire depuis l'année 1632, où elle s'était rendue aux Suédois. Cependant, sur les représentations qu'on lui fit, il réduisit ses exigences aux annuités échues depuis 1648. Sitôt que la ville eut consenti à passer par là, le comte donna l'ordre de restituer le troupeau ; il promit même de rappe-

1. Lettre de Colmar, 29 juin (Ibid.).

ler de Sainte-Croix les cavaliers qu'il y avait envoyés, uniquement pour peser sur les résolutions de MM. de Colmar et dont l'entretien était une charge écrasante pour l'habitant[1].

L'entente une fois faite, il fallut bien rendre compte à Daniel Birr de ce qui s'était passé[2]. On n'était pas sans inquiétude sur la manière dont l'empereur prendrait cette capitulation. On espérait, cependant, qu'il aurait égard à la contrainte dont les Français avaient usé. Il devait reconnaître, d'ailleurs, que la ville avait fait toutes ses réserves pour sauvegarder son immédiateté. Quant à la contribution que la régence de Brisach s'était absolument refusé à faire quittancer par S. M., on s'en tourmentait moins depuis que Volmar avait lui-même reconnu qu'on ne pouvait pas la contester à la France[3].

Mais, en même temps que cette lettre officielle, Daniel en reçut une autre du stettmestre Jean-Henri Mogg, également du 2 juillet, qui envisageait sous un tout autre aspect la violence dont on était victime. C'était Mogg, qui, encore greffier-syndic, avait négocié autrefois le traité par lequel, pendant la guerre de Trente ans, Colmar s'était placé sous la protection de la France. Il ne dissimulait pas son chagrin de voir compromise en pleine paix la liberté que l'on avait maintenue naguère au prix de tant de sacrifices. Son seul espoir était que Dieu le rappellerait bientôt à lui. Cependant, il ne se désintéressait pas des suites que l'affaire pourrait avoir et il comptait fermement qu'indigné de cette violation flagrante de la paix publique l'empereur mettrait à néant les réversales que le comte d'Harcourt avait extorquées à la ville. Pour punir cet attentat commis sous les yeux des états de l'Empire, il serait juste que le prince fût à jamais déchu du grand bailliage. A ce moment, Mogg voyait, dans cette première mainmise, le commencement de la déchéance que, depuis vingt ans, tous ses efforts avaient tendu à conjurer. Mais, dans son amertume, il se souvint des consolations que les lettres tiennent en réserve pour ceux qui les cultivent, et il ajouta ce vers léonin en marge de sa lettre :

Nos quoque floruimus, sed flos fuit ille caducus.

Une fois la résistance de Colmar brisée, l'opposition des autres

1. Lettres des 21 et 31 janvier 1653, 25 avril, 27 juin (Ibid.).
2. Lettre du 2 juillet (Ibid.).
3. Ibid.

villes ne pouvait aller loin. Il ne fallut sans doute pas plus que son exemple pour décider Kaysersberg, Munster et Turkheim à faire amende honorable. Pour Sélestadt, le comte d'Harcourt le fit cerner par sa cavalerie : ce blocus durait encore au moment où Mogg faisait ses doléances à Daniel Birr. Contre les villes inférieures, ce fut la garnison de Philipsbourg qui se chargea de l'exécution. Le jeudi 21 juillet (v. st.), un fort parti fit irruption dans un village dépendant de Landau, d'où, après avoir commis quelques déprédations, il emmena cinq habitants, y compris le prévôt, et neuf chevaux. De là, il marcha contre Wissembourg, où personne n'osa plus se risquer hors des murs et où il fallut tenir le bétail enfermé[1].

XXI.

La nouvelle de l'enlèvement du troupeau de Colmar arriva à Ratisbonne presque en même temps que Jean-Balthasar Schneider. Le jour même, 8/18 juillet, nos deux députés en firent part à M. de Vautorte, qui ne s'attendait à rien de pareil. Il ne se méprit pas sur le mauvais effet que cette voie de fait produirait sur la diète. Il demanda ingénument à ses visiteurs quel moyen ils voyaient de sortir de ce mauvais pas. Sur leur réponse qu'ils n'avaient pas de conseils à lui donner, il les congédia en les priant de revenir dans la soirée. A leur retour, il leur expliqua encore une fois quelles avaient été les intentions du roi, en leur marquant tout son déplaisir de ce que la régence de Brisach les eût si mal comprises. Son premier mouvement, dit-il, avait été d'envoyer une dépêche au comte d'Harcourt pour lui enjoindre de ne pas donner d'autre suite aux mesures d'exécution contre les villes secondaires ; mais il s'était ravisé en songeant que son courrier n'arriverait pas à temps. Pour le moment, tout ce qu'il pouvait faire c'était de prendre, au nom de son maître, l'engagement de réparer le dommage matériel que la bourgeoisie de Colmar avait éprouvé[2].

Resté seul à Ratisbonne après le départ de Daniel Birr, retourné à Colmar le 12/22 juillet, Schneider, de concert avec les deux autres envoyés de la Décapole, Barth, de Haguenau, et Heinrich,

1. Lettre de Wissembourg, 23 juillet 1653 (Ibid.).
2. Lettre du 8/18 juillet 1653 (Ibid.).

de Sélestadt, continua à plaider avec zèle la cause de ses commettants. L'affaire semblait devoir prendre de l'importance. Tous ceux à qui l'on en parlait étaient d'avis qu'il fallait saisir l'occasion pour bien déterminer la situation des Dix villes. Aussi nos trois envoyés avaient-ils confiance et espéraient-ils que la dernière entreprise de leur grand bailli hâterait la solution ; dans tous les cas, cela donnait bien à réfléchir aux gros bonnets de la diète en voyant que, pendant qu'elle était encore réunie, une pareille infraction de la paix eût été possible ; on comptait qu'en profitant de l'occasion pour faire un éclat, on amènerait l'ambassadeur français à se montrer plus conciliant et qu'on obtiendrait par là un arrangement, également acceptable pour l'empereur et pour les états, que son maître ne pourrait faire autrement que de ratifier[1].

La tournure que prenait l'affaire n'était pas sans inquiéter M. de Vautorte sur l'issue des négociations dont il était chargé. Un décret de l'empereur en date du 23 juillet avait saisi la diète des griefs de la Décapole. Si, avant d'en faire la remise à l'ambassadeur, les électeurs avaient demandé à en prendre connaissance, il savait, d'autre part, que le collège des princes aurait voulu que, sans autre sursis, on les mît en délibération ; une prompte solution qui aurait empêché d'approfondir le nouvel incident convenait mieux à ses vues, et nos députés, qui, dans le collège des villes, disposaient de dix voix, pouvaient emporter la balance. Aussi se montra-t-il très coulant avec eux quand, le 22 juillet/1er août, ils vinrent lui faire de nouvelles représentations sur les voies de fait dont le signal était parti de Brisach et au milieu desquelles on avait arraché aux Dix villes la promesse d'acquitter le tribut à l'Empire à dater du jour où la paix avait été signée, alors que, longtemps après, elles avaient encore l'entretien de leurs garnisons à leur charge. Il ne fit pas difficulté de reconnaître que la contribution n'était exigible que du jour du départ des troupes, et il promit de leur faire tenir compte, encore avant son départ, du surplus que leurs commettants avaient payé. Bien plus encore, quand il apprit qu'à Haguenau un officier du grand bailliage, nommé Strohm, avait menacé de traiter la ville en rebelle si elle ne s'accommodait pas avec la régence de Brisach, il n'hésita pas à reconnaître que Strohm avait outrepassé

1. Lettre du 18/28 juillet (Ibid.).

son mandat et que, dans tous les cas, la ville ne pouvait pas se mettre en état de rébellion ni contre le roi ni contre le comte d'Harcourt, puisque la France n'exerçait sur elle aucun droit de supériorité. Il promit d'écrire à S. A. par le prochain courrier pour la dissuader de tout nouvel acte de violence. Il profita de l'occasion pour engager nos députés à user de leur influence au sein du collège des villes pour qu'il se rangeât à l'avis des princes pour la prompte expédition de l'affaire de la Décapole, qui passerait ainsi la première dans les délibérations relatives à l'exécution de la paix ; il promit de s'entendre avec eux sur une formule de réversales et de quittance que les états et l'empereur pussent accepter, afin d'en finir avec tous les malentendus. Pour les mieux convaincre, il leur tint un long discours sur le vote des villes et sur l'avantage qu'il y avait pour la liberté germanique qu'elles le gardassent indépendant[1].

XXII.

Ces flatteries contrastaient avec la pression que, de Brisach, on continuait à exercer sur leurs commettants. Le 5 août, le commissaire Courrier vint à Colmar donner au magistrat lecture d'une lettre de M. de Moirous qui lui reprochait d'avoir porté ses doléances à Ratisbonne, en donnant à comprendre qu'il serait bon de revenir sur cette plainte, que, sinon, le comte d'Harcourt prendrait d'autres mesures. M. de Moirous ne voulait pas non plus admettre que l'ambassadeur lui eût donné tort sur la question du tribut à l'Empire et sur l'époque à partir de laquelle il était exigible[2]. Mais on ne se laissa pas intimider et on le prouva peu de jours après, à l'occasion du renouvellement annuel du conseil. Cette fois-ci, ce fut l'auditeur général Welcker qui se chargea d'avertir la ville que le comte se trouverait offensé s'il n'y était pas invité, en sa qualité de grand bailli. Mais on allégua que la présence de S. A. n'était pas obligatoire ; que c'était à son lieutenant à assister aux opérations du « maître jour, » à condition qu'il se fût fait reconnaître préalablement ; or, comme il avait plu au prince de renoncer à sa tournée et à la prestation du serment, comme aussi à la présentation d'un substitut, pour s'en tenir à l'échange des réversales, le renouvellement devait se faire sans la

1. *Extractus diarii* (Ibid.).
2. Lettre du 6 août 1653 (Ibid.).

participation du sous-bailli, qui, du reste, n'assistait à la cérémonie que comme représentant de l'Empire et pour veiller à ce qu'il ne s'y passât rien de contraire aux us et coutumes. S'il convenait à S. A. de venir à Colmar, le « maître jour » était celui qui convenait le moins, vu que les bourgeois, réunis dans les poêles des corps de métiers, ne pourraient pas lui rendre les honneurs qui lui étaient dus. Dans tout autre moment, la ville ferait de son mieux pour recevoir dignement[1] son grand bailli.

Cette fin de non-recevoir n'empêcha pas le comte d'Harcourt d'accréditer M. de Moirous pour assister au renouvellement. Le délégué arriva le samedi soir 13 août; le magistrat, qu'il avait prévenu, l'envoya quérir le lendemain matin. M. de Moirous lui dit combien S. A. avait été froissée de la hâte avec laquelle on procédait aux opérations. Quoiqu'elle ne se fût pas donné de lieutenant, on aurait dû, néanmoins, lui notifier les dispositions que l'on prenait, puisque l'usage voulait que le sous-bailli fût présent. Pour sa part, il venait y assister en son nom, comme il en avait reçu l'ordre.

On répondit que la coutume n'avait jamais été de donner avis du renouvellement au grand bailli, non plus qu'à son lieutenant, tant qu'il n'était pas présenté. On pouvait d'autant moins déroger à cette règle, aujourd'hui que le grand bailliage avait changé de mains, qu'en raison de l'immédiateté de la ville l'office relevait de l'Empire, et que c'est au nom de l'Empire que le titulaire en exerçait les fonctions. Or, un lieutenant du grand bailli, par la grâce du roi de France, voudra-t-il jamais remplir un office où il représentait l'empereur? Il est vrai qu'avant la réception du grand bailli personne ne pouvait assister au renouvellement, si bien qu'on a refusé autrefois d'y admettre jusqu'à des conseillers impériaux. On espérait, en conséquence, que S. A. voudra bien ne pas persister dans son dessein, en l'assurant, du reste, qu'en passant outre sans lui on n'entendait nullement entreprendre sur les prérogatives du grand bailli.

Au premier moment, M. de Moirous fit mine de vouloir remplir son mandat quand même, en menaçant que, s'il n'y participait pas, le comte d'Harcourt tiendrait les opérations pour nulles et non avenues. Il insista pour y être admis et protesta que ce sera sans préjudice pour la ville.

1. Lettre à Schneider, 11 août (Ibid.).

Le conseil fut du même avis que le magistrat, qui en exprima tous ses regrets. M. de Moirous finit par se résigner au renouvellement selon le rite usité. Il suivit les opérations sur la place, devant la collégiale de Saint-Martin, des fenêtres d'une maison voisine, et assista même au repas de gala qui les suivit. Cependant, il mit le magistrat en demeure de lui délivrer les réversales qu'il lui avait offertes[1].

XXIII.

Au moment même où le comte d'Harcourt contraignait la Décapole à reconnaître que le tribut était désormais acquis au grand bailliage, Colmar était l'objet de mesures qui lui rappelaient, non moins brutalement, qu'il était en même temps contribuable de l'Empire. Pour payer les frais de la guerre, les états de l'Empire avaient voté, lors de la paix de Westphalie, un subside extraordinaire de cent mois romains. La quote-part de Colmar seul se montait à 16,800 florins, et sur cette somme l'empereur avait délivré déjà des assignations de 4,000 florins au profit d'un secrétaire de l'électeur de Mayence, nommé Béringer, et de 9,700 florins au profit de l'abbé de Saint-Blaise. D'autres sommes étaient exigibles pour la « satisfaction suédoise; » enfin, le duc de Lorraine réclamait à l'empereur 300,000 rixdales, dont les états d'Alsace auraient eu leur part à payer. Nos députés, qui avaient mandat de solliciter une modération des contributions matriculaires, crurent le moment venu de faire valoir les raisons qui militaient en faveur d'un dégrèvement.

Il existe de leur mémoire deux textes qui, se fondant sur les mêmes considérations, visent néanmoins deux buts différents. Le premier se borne à rappeler brièvement les ruines que trente ans de guerre, suivis de l'invasion lorraine, avaient accumulées en Alsace et les sacrifices qu'il avait fallu s'imposer[2].

L'autre a plus de développement; mais la minute qui nous en reste, de la main de Schneider, a beaucoup souffert de l'humidité et la lecture en est difficile. Il en ressort cependant qu'on se proposait d'obtenir, par une répartition plus équitable, un allègement général des charges qui pesaient sur la Décapole, plus éprouvée

1. Lettre de Schneider, 16 août 1653 (Ibid.).
2. Ibid.

par la guerre que n'importe quelles autres villes et qui, quand elle croyait pouvoir se relever à la faveur de la paix, avait eu à subir l'invasion des Lorrains, dont les ravages dépassaient en horreur tout ce qu'on avait vu précédemment, et ont anéanti les dernières ressources de la province. Cette fois-ci, en effet, c'étaient les villes comme Wissembourg, Kaysersberg, Munster et Turkheim qui avaient servi de refuge au plat pays pendant la guerre et qui n'avaient pas encore pu réparer les brèches faites à leurs murailles, que l'ennemi avait mises à sac. Tous ceux des habitants qui avaient pu se traîner ou se faire porter avaient cherché leur salut dans la fuite, en abandonnant leurs demeures avec tout ce qu'ils possédaient. Tous les meubles transportables avaient été brocantés en Lorraine, et, pour le reste, sans excepter les biens des couvents, des églises, des écoles, tout avait été brisé et saccagé, les orgues, les chaires, les stalles et les bancs brûlés, les actes et les documents des archives donnés en litière aux chevaux. Les vallées les plus retirées n'avaient pas été épargnées; de sorte qu'il ne resta aux habitants « ni lits ni cuillers » et que le peu de bétail qu'on avait réfugié sur les montagnes ne reconnut même plus ses anciens gîtes au retour. Quant aux meurtres et aux autres attentats contre les personnes, sans exemples parmi les chrétiens, on aime mieux les passer sous silence. Pour ce qui est de Haguenau, de Colmar, de Sélestadt (?), de Landau (?), d'Obernai, ces villes ont perdu ou bien ont dû racheter tout ce qu'elles avaient devant leurs portes, bétail, grains, vin et le reste. Et cependant, maintenant que Brisach appartenait à la France, ces villes, devenues places limitrophes, ne peuvent plus faire autrement que d'entretenir, pour la défense des frontières, des garnisons à la solde desquelles l'Empire ne contribue en rien [1].

C'est au moment où nos députés mettaient ce lamentable tableau sous les yeux de l'empereur et de la diète que le receveur du cercle du haut Rhin, Georges Mensheng, sans faire état des acomptes déjà payés ni des échéances prochaines, auxquelles la ville devait faire honneur, mettait Colmar en demeure de solder en totalité les nouveaux vingt-cinq mois romains dont il commençait le recouvrement. Cependant, comme, tout compte fait, il restait à peine quelques centaines de florins sur la part totale dont l'empereur n'eût pas disposé, on ne s'alarmait nullement des

1. Lettre de Schneider, 16 août 1653 (Ibid.).

mesures de coercition auxquelles le receveur menaçait de recourir en cas de non-paiement, quand, le 8 août, on vit arriver dix cavaliers à la solde de l'électeur de Mayence, sous les ordres d'un officier qui avait pour instructions de prendre ses quartiers à Colmar et de n'en pas déguerpir tant que la ville ne se serait pas acquittée.

On crut d'abord à un malentendu; on écrivit, le jour même, à Schneider pour lui recommander d'en faire ses représentations à la chancellerie électorale de Mayence et au trésorier de l'Empire, Hubert Bleymann[1].

En l'absence de l'électeur de Mayence, nos députés prirent sur eux de mettre Bleymann en demeure de faire cesser ces procédures; pour Colmar surtout, elles étaient absolument hors de saison, puisqu'en sus de tout ce que le fisc voulait faire payer à ses commettants, Schneider venait d'apprendre qu'ils étaient menacés d'une nouvelle assignation de 4,200 florins en faveur du vice-chancelier, comte Khurtz, de sorte qu'à ce moment déjà le contingent de Colmar aurait dépassé de 3,306 florins la somme légitimement exigible[2].

Il lui demanda donc une audience, et le financier reçut Schneider le 29 août, à sept heures du matin. Mais l'entrevue n'aboutit point, Bleymann répondant avec arrogance aux plaintes de Schneider, et, quand celui-ci menaça de porter ses plaintes à l'empereur lui-même, le trésorier repartit qu'il n'avait qu'à y aller. Puis il coupa court à cet entretien en demandant son épée et son manteau, et les deux interlocuteurs se séparèrent sans se saluer. Le député de Colmar essaya alors de faire intervenir le comte Khurtz, qui, comme on a vu, était aussi l'une des parties prenantes[3].

Schneider s'entretint donc de l'affaire avec le vice-chancelier, le mardi 30 août. Il le trouva d'abord assez bien disposé. Moyennant la promesse de payer en deux termes, avec un rabais de 200 florins, l'assignation de 4,200 qu'il avait sur Colmar, le comte s'engagea à lui procurer de suite la quittance définitive dont Bleymann était nanti. Mais il se ravisa, et quand, le 1er septembre, Schneider se présenta derechef chez lui, le comte ne voulut pas le recevoir et se contenta de lui faire dire que, même dans

1. Minute du 8 août 1653 (Ibid.).
2. Lettre à Schneider, 18/28 août (Ibid.).
3. Lettre du 29 août (Ibid.).

sa propre cause, il ne pouvait pas contrevenir aux dispositions prises par le trésorier. Malgré tout ce que notre député pût offrir de garanties, c'était le dernier mot de Khurtz, et il n'en voulut pas démordre. Schneider se décida à retourner chez Bleymann, qu'il ne rencontra pas; mais le trésorier avait laissé pour instruction que, si quelqu'un se présentait de la part de Colmar, on devait lui dire que les garnisaires ne déguerpiraient pas avant qu'ils eussent reçu satisfaction.

A Colmar cependant, les garnisaires continuaient à vivre grassement à l'hôtellerie; rien que pour l'entretien du premier jour que la ville avait pris à sa charge, les dépenses montaient à vingt florins. L'ordinaire n'était pas assez bon pour eux : il leur fallait de la volaille et d'autres plats fins, et, aux représentations qu'on en fit au receveur du cercle, celui-ci allégua les ordres qu'il avait reçus et dont il ne pouvait pas se départir[1]. Dans la suite, cependant, quand, en quelques jours, leur dépense eut monté à 320 florins et que l'hôtelier refusa de leur faire crédit plus longtemps, ces cavaliers ou *pressreuter* comprirent qu'il fallait en user avec plus de discrétion[2].

Sans entrer dans de plus longs détails sur ce sujet, disons que c'est au bout de quatre mois seulement que l'électeur de Mayence donna ordre de débarrasser la ville de ses garnisaires. Ils laissaient à l'hôtellerie une dépense de 500 florins, que la ville refusa de prendre à sa charge. Mal lui en prit, car, à l'instigation de Bleymann, les cavaliers firent saisir, à titre de gage, à quelques mois de là, plusieurs fûts d'eau-de-vie qu'un commerçant de Colmar envoyait à la foire de Francfort[3].

XXIV.

Pendant ce temps, il n'était plus guère question du grand bailliage à Ratisbonne. La diète était saisie; mais cela n'avançait nullement l'affaire. Schneider s'inquiétait cependant de l'accueil que les autorités françaises en Alsace allaient faire à ses résolutions. Le fait est que la Fronde y rendait tout incertain. A Belfort, le comte de la Suze, à Brisach, le comte d'Harcourt

1. Lettre de Colmar, 2 septembre (Ibid.).
2. Lettre du 10 septembre (Ibid.).
3. Lettre du même, 4 mai 1654 (Ibid.).

agissaient comme s'ils étaient indépendants. Le premier commençait à frapper des contributions sur les états de la haute Alsace, et, à Ratisbonne, on croyait que le comte d'Harcourt s'entendrait avec lui pour en faire autant de son côté. Pour ce qui était du comte de la Suze, notre député pensait qu'on l'amènerait facilement à composition, si l'empereur écrivait au prince de Condé, de qui il dépendait, pour le prier de ne pas molester le territoire de l'Empire. Mais, pour ce qui était du ressort de Brisach, il ignorait si une démarche de ce genre aurait le même succès, vu que l'on ne savait pas au juste de qui relevait alors le gouvernement de cette place, des princes ou de la cour. Un fait avéré, c'est que toute relation avait cessé entre le ministère et le comte d'Harcourt. Inutile alors de députer vers l'ambassadeur, M. de Vautorte, au nom de la diète, pour savoir si S. A. obéirait ou non à un ordre du roi. Le plus sûr lui paraissait, et son avis fut partagé par Jean-Henri Mogg, redevenu obristmestre lors du dernier renouvellement du conseil, que la diète écrivît directement au comte d'Harcourt, pour lui demander s'il entendait s'accommoder avec les états du voisinage dans les termes du traité de paix et si, le cas échéant, il se conformerait aux conventions dont elle tomberait d'accord avec M. de Vautorte. Telle était la méfiance où l'on tenait à ce moment le prince que Schneider le supposait capable, posté comme il était à Brisach, de livrer l'Alsace à l'Espagne, au grand détriment du pays, mais à la grande joie de l'Autriche[1].

Cependant, malgré l'incertitude où l'on se trouvait sur les dispositions du comte d'Harcourt, la diète avait siégé, le vendredi 30 septembre (v. st.), pour décider comment on donnerait connaissance à M. de Vautorte des griefs de la Décapole contre la France. Quoique, sur le banc des princes, plusieurs eussent opiné qu'il fallait simplement les lui faire remettre par le directoire, la majorité, se référant à l'usage adopté à Munster et à Nuremberg, conclut qu'il fallait lui envoyer une députation formée de quatre membres du collège des électeurs, de six de celui des princes, de deux au moins de celui des villes ; pour ces derniers, on fit choix de l'envoyé de Cologne et de celui de Colmar, et l'on tomba d'accord que, quand on en viendrait à traiter avec l'ambassadeur, Schneider prendrait également part aux négociations.

1. Lettre de Schneider, 26 septembre, annotée par Mogg (Ibid.).

Pour préparer les voies, notre député mit par écrit ses vues sur la meilleure solution à donner à ces difficultés, mais en faisant de son mieux pour éviter qu'on le reconnût. Les griefs, tels que Daniel Birr les avait exposés à l'empereur dans son audience du 1er/11 juillet[1], portaient sur les quatre points suivants :

Il s'agissait de savoir, en premier lieu, si les villes étaient fondées à prétendre que le traité de paix ne suffisait pas pour autoriser la France à se mettre en possession de la préfecture de Haguenau, et que c'était à une commission impériale à l'en investir.

En second lieu, si elles avaient raison de ne reconnaître leur grand bailli qu'à la condition qu'il leur prêtât le serment corporel, ou si elles pouvaient le dispenser de ces formalités et se contenter de ses réversales.

En troisième lieu, comment rédiger ces réversales pour sauvegarder les intérêts de l'Empire? La formule qu'on proposait aux villes tenait compte, à la vérité, du § *Teneatur*, qui réservait leur immédiateté sous la suzeraineté de l'Empire; mais on y disposait de la protection spéciale, à laquelle elles sont soumises, absolument comme si elles ne relevaient pas de l'empereur.

Enfin, en dernier lieu, comment faire quant au tribut à l'Empire, que les villes acquittaient autrefois contre un reçu de l'empereur et que la France prétendait mettre en recouvrement comme une redevance inhérente à la préfecture, sans attendre la décision qu'elles sollicitaient? En attendant, pouvait-on les y obliger, et, si oui, depuis quand cette contribution était-elle exigible?

Dans le commentaire qu'il ajouta à ces quatre questions, Schneider le prit de haut. Que l'on envisage, disait-il, la situation faite à la France en Alsace, soit d'après les stipulations du traité de paix, c'est-à-dire comme ayant acquis ses droits à titre de franc-alleu, soit dans le sens de la déclaration des états, avec le maintien du domaine suprême de l'Empire, il est certain que cette dernière manière de voir, suivant laquelle la France se substituerait simplement à la maison d'Autriche et prendrait à sa charge tout ce à quoi elle était obligée, serait plus favorable à l'arrangement des difficultés pendantes avec la Décapole, comme de toutes celles qui pourraient surgir dans la suite. Si cependant il fallait s'en tenir à la lettre du traité, il faudrait aviser à

1. Lettre du 4 juillet (Ibid.).

d'autres moyens de parer aux compétitions de cette inconstante nation et de mettre un terme aux conflits qu'elle pourrait avoir avec des états du voisinage, sans en appeler immédiatement aux armes.

Voilà pourquoi, quand on en viendra au premier point du mémorial des Dix villes, il faudra prendre bien garde que la France ne se prévale de la préfecture provinciale, qui n'implique cependant qu'une *nuda protectio specialis generali protectioni imperii romani subordinata*, et qui ne donne même pas le *jus praesidii*, pour entreprendre sur les droits de l'Empire. L'exercice de son droit de protection spéciale ne devrait lui être reconnu que si elle en était requise, et, dans tous les cas, jamais de manière à se mettre en opposition avec le droit de protection générale de l'Empire. Quant à la commission impériale réclamée naguère par les villes pour procéder au transfert du grand bailliage, comme la question n'est plus entière, il n'y a plus qu'à s'en rapporter à la décision de l'empereur.

Sur le second point, il est à remarquer qu'anciennement l'exercice des fonctions de grand bailli était subordonné à la prestation d'un serment corporel sans lequel cet officier n'aurait jamais pu se faire reconnaître : aux termes de ce serment, il s'obligeait à protéger les villes et à les conserver au saint Empire; mais aujourd'hui, comme, d'une part, l'immédiateté de ces villes exclut forcément tout autre devoir qu'envers l'Empire et que, de l'autre, sa souveraineté ne permet pas à la France de tenir de l'Empire un droit de protection qui en relève, il paraît logique de renoncer aux anciennes prestations, comme la chevauchée de ville en ville, la présence au renouvellement des offices, sauf à s'entendre sur des formules de réversales conformes au texte du traité de paix, que le grand bailli délivrerait aux villes et réciproquement les villes au grand bailli, et qui serviraient dorénavant de règle à leurs rapports. Pour plus de garantie, on lui ferait notifier ces formules par le roi de France.

Pour donner une forme concrète à ses idées quant au troisième point, Schneider joignit à sa consultation des projets de réversales en latin, tant pour le grand bailli que pour les villes. Au grand bailli, il faisait dire que, le traité de Munster ayant cédé au roi de France la préfecture des Dix villes impériales d'Alsace et S. M. l'ayant investi de l'office, il s'obligeait à les protéger et à les défendre contre toute violence, en tant qu'il en sera requis, et à

leur maintenir la liberté et l'immédiateté dont elles ont toujours joui, sans jamais prétendre sur elles aucune supériorité royale, à l'exception du droit de protection spéciale, en se contentant des droits dont la maison d'Autriche a joui précédemment en raison de cette protection. En même temps, le grand bailli promettait de ne pas enfreindre et de ne pas permettre qu'on enfreignît les privilèges, franchises et bonnes coutumes que lesdites villes tenaient des empereurs et rois des Romains, de ne pas donner d'assignations sur elles pour des services à lui rendus par des tiers et de n'outrepasser en rien les droits conférés au roi très chrétien, tant par la paix de Westphalie que par le recès de la présente diète de Ratisbonne.

Quant aux villes, elles se bornaient à s'engager, en se référant à la cession du grand bailliage à la France, à obéir à l'officier que S. M. en investirait, en tout ce qui serait licite et fondé sur l'ancien usage, pendant tout le temps qu'il serait en fonctions.

Pour les contributions des villes, sujet du quatrième point, Schneider faisait remarquer qu'elles comprenaient le tribut à l'Empire, et en partie l'*umgeld*, droit d'accise sur le vin, dont le recouvrement se faisait par le receveur du grand bailliage au vu des quittances de l'empereur; aujourd'hui que la France réclamait ces impositions comme une dépendance de la préfecture, il pourrait en résulter des malentendus que les états de l'Empire avaient prévus dès l'année 1647; c'est pour cela qu'ils ont donné à l'empereur le conseil de se réserver ces prestations, qui revenaient à l'Empire à titre d'hommage et nullement au grand bailli pour son droit de protection, sauf à les défalquer de l'indemnité que la France s'obligeait à payer à la maison d'Autriche. Si cette combinaison ne convenait pas à S. M., les villes qui sont pour de fortes sommes créancières des états de ses pays antérieurs, aujourd'hui sous la domination française, pourraient, par forme de compensation, se libérer complètement de ces redevances. Mais, si l'on ne pouvait s'arranger ni d'une manière ni d'une autre, il faudrait s'entendre sur les termes de la quittance à fournir par les agents français, afin que le fisc n'eût aucune raison de prétendre au delà de ce qui lui revenait.

Les députés qui avaient été chargés de communiquer à M. de Vautorte les griefs contre la France se rendirent chez lui le 4/14 octobre. Ce n'était pas seulement la Décapole qui se plaignait d'entreprises contraires à la paix de Westphalie, mais

encore l'évêque de Spire, la Chambre impériale, la ville de Spire, l'évêque de Bâle. L'ambassadeur ne pouvait faire moins que de bien accueillir les délégués. Il les remercia de leur démarche et protesta que rien ne tenait plus à cœur à son maître que le maintien de la paix; ce n'était pas, il est vrai, la première fois que l'exécution du traité donnait lieu à des difficultés; mais le plus souvent, en se reportant au texte, on avait découvert que les doléances n'avaient rien de fondé. Il croyait savoir que l'Autriche avait rédigé un cahier de ses griefs; s'il en était ainsi, il serait bien aise qu'on les joignît aux autres. Mais les délégués répondirent qu'ils n'avaient pas reçu mandat de les présenter et s'en excusèrent.

Colmar donna son approbation à ces négociations : tout ce qu'il recommandait, c'était d'user de prudence, pour ne pas provoquer davantage l'irritation des représentants de la France en Alsace[1]. Aux yeux de Schneider, il s'agissait de bien fixer les principes, de faire, dans ces questions nouvelles de droit public, la part de l'Empire et celle de la préfecture, ou du droit de protection; autrement c'en serait bientôt fait de l'immédiateté des villes[2]. Quant à la solution, il ne fallait pas l'attendre de sitôt; il ne souhaitait même pas qu'elle fût si prompte; la diète voudra d'abord s'occuper de la pacification de l'Empire, pour avoir plus d'autorité quand elle viendra à traiter des affaires extérieures. Aussi croyait-il que celle de la Décapole serait une des dernières de la session[3]. Mais la ville n'était pas d'avis de la traîner en longueur; après les concessions que le comte d'Harcourt lui avaît arrachées, elle trouvait périlleux de laisser encore en suspens la forme et la teneur définitives des réversales, la question de la chevauchée du grand bailli et de sa participation au renouvellement du conseil, tous actes où il fonctionnait au nom du saint Empire, comme aussi l'acquittement de l'arriéré de la contribution[4]. Il y avait en effet quelque chose d'inquiétant dans cette incertitude et dans cette attente, et Schneider partageait certainement ces appréhensions, quand, à la nouvelle que le comte d'Harcourt s'était enfin accommodé avec la cour de France, il

1. Lettre du 6/16 octobre 1653 (Ibid.).
2. Lettre du 25 octobre (Ibid.).
3. Lettre du 31 octobre (Ibid.).
4. Lettre du 11 novembre (Ibid.).

engagea ses commettants à profiter du changement qu'il supposait devoir se produire, aussi bien dans le gouvernement de Brisach que dans le grand bailliage, pour revenir sur les concessions que le titulaire actuel leur avait arrachées naguère et pour créer de nouveaux précédents dont on pût se prévaloir à l'avenir[1].

XXV.

Pour se guider dans ses démarches, Schneider pouvait toujours compter sur les conseils du Dr Volmar. Dans un entretien qu'il eut avec lui, le mardi 1er/11 novembre, il lui parla des dispositions conciliantes où il voyait M. de Vautorte : à plusieurs reprises, celui-ci lui avait fait entendre que la France comprenait parfaitement qu'il ne lui appartenait pas d'exercer son droit de protection sur la Décapole à moins d'en être requise, ce qui mettrait l'immédiateté absolument hors d'atteinte. Une fois le principe admis, l'entente devenait possible, et, pour la préparer, les députés des Dix villes ont rédigé un projet de réversales sur lequel ils seraient obligés à Volmar de leur dire son sentiment. Il approuva la doctrine et promit d'examiner la formule. Mais il se montra moins bien disposé quand Schneider lui parla de défalquer le tribut à l'Empire, soit des trois millions que la France s'était engagée à payer à la maison d'Autriche, soit des grosses créances que les villes avaient à prétendre sur les pays antérieurs; notre envoyé comprit qu'on ne persuaderait pas aisément aux archiducs qu'ils s'enrichiraient en payant leurs dettes[2], tandis que la France n'aurait sans doute pas mieux demandé que de prêter les mains à une combinaison de ce genre, au moins dans l'avenir; car, pour le moment, les villes devaient leur contribution au comte d'Harcourt, qui avait mandat d'en toucher les arrérages[3]. Pendant que Schneider se dévouait ainsi aux intérêts qui lui étaient confiés, il n'était pas sans inquiétude au sujet de la dépense qu'il faisait à Ratisbonne; la plupart des villes de la Décapole ne versaient plus rien et, de fait, plusieurs d'entre elles étaient hors d'état de le faire.

Schneider avait vivement ressenti ces embarras d'argent con-

1. Lettre sans date, novembre 1653 (Ibid.).
2. Lettre du 3/13 novembre (Ibid.).
3. Lettre de Colmar, 14 novembre (Ibid.).

tinuels. Après les observations qu'il s'était attirées naguère, de la part du magistrat, pour sa démarche auprès du comte Khurtz, il n'en fallut pas plus pour lui donner le dégoût de sa mission. Dès le 19/29 septembre, il avait annoncé à ses patrons qu'il demanderait son rappel. C'est ce qu'il fit en effet peu de jours après[1].

Ses collègues insistèrent d'abord pour le faire rester à son poste et, bien qu'à contre-cœur, il consentit à leur obéir[2]. Mais, peu après, ce fut la ville elle-même qui se ravisa. Le concours qu'elle avait espéré trouver un moment près de Haguenau n'avait été qu'un feu de paille, et bientôt le chef-lieu, le directoire de la Décapole était retombé dans son apathie. Il ne tenait plus compte ni des appels des députés à Ratisbonne ni des mises en demeure des villes.

D'autre part, on estimait que la présence de trois députés à Ratisbonne n'était plus nécessaire : il ne restait qu'un petit nombre de questions controversées dont la solution se ferait certainement attendre jusqu'après le règlement des affaires générales de l'Empire, et rien n'empêchait de faire, pendant quelques mois, l'économie de l'un des envoyés de Ratisbonne. En conséquence, Colmar donna à Schneider l'ordre de revenir, sauf à laisser ses pouvoirs à l'un de ses collègues[3]. Ce fut le député de Sélestadt, Jean-Georges Heinrich, que Schneider pria de le remplacer, en lui laissant son jeune secrétaire, Godefroi Roetel, pour lui venir en aide. Heinrich et Roetel se partagèrent le soin de tenir Colmar au courant de ce qui se passerait à la diète. Barth, le député de Haguenau, semble être parti en même temps que Schneider. Une fois seul, Heinrich eut bientôt sujet de regretter d'être privé de l'expérience et des lumières de ses deux collègues[4]. Les délibérations sur les griefs contre la France avaient recommencé. On tenait à la débusquer de Philipsbourg et, pour la décider à l'évacuer, on lui aurait offert de la dédommager en Alsace. Heinrich avait été officieusement prévenu de se tenir en garde ; car il était question de céder Colmar ou Sélestadt, ce qui, comme compensation, aurait été tout à fait à la convenance des Français. Il ne se rassura que quand il eut la certitude que personne ne songeait à

1. Lettre du 10/20 octobre (Ibid.).
2. Lettre du 7 novembre (Ibid.).
3. Lettre sans date, décembre 1653 (Ibid.).
4. Lettre du 16/26 janvier 1654 (Ibid.).

acheter l'évacuation de Philipsbourg aux dépens des villes de l'Empire en Alsace[1].

On avait aussi parlé derechef de la capitulation du nouveau roi des Romains et de la mention qu'elle faisait de la Décapole. C'était pour nos villes une garantie sérieuse; seulement, on trouvait qu'en ne reconnaissant à la France d'autre droit que l'avouerie, le texte n'était pas assez précis, et qu'il serait bon de s'inspirer, pour la rédaction du recès, des vues exprimées par les états dans leur déclaration sur les droits cédés à la France en Alsace.

XXVI.

Cependant, tout indiquait que la diète tirait à sa fin. Le départ de l'empereur aurait été le signal de la dispersion, et, dans une lettre du 30 mars 1654 (v. st.), Roetel en parle comme s'il était imminent. Malheureusement, l'ambassadeur de France, sur qui les Dix villes comptaient pour le règlement de leurs rapports avec leur grand bailli, était gravement malade de la poitrine. Les médecins s'en montraient fort inquiets. Cependant, son état n'était pas désespéré, et, dans l'éventualité d'une reprise des négociations avec M. de Vautorte, Heinrich exprima de nouveau le vœu que Schneider revînt à Ratisbonne[2]. Mais la première des conditions, c'était que l'empereur ne mît pas lui-même fin aux travaux de la diète. S'il s'obstinait à partir, les états insistaient pour qu'il se fît remplacer par son fils, ou même par des commissaires, au moins jusqu'au règlement des difficultés avec la France. Dans le premier moment, on ne douta point que S. M. ne déférât à leur demande. Dans cette prévision, Heinrich réclama officiellement l'assistance de Schneider, comme ayant été chargé des intérêts communs dès l'origine[3]. Sa présence était, disait-il, d'autant plus nécessaire que le vice-chancelier Khurtz et le comte d'Oettingen, président du conseil aulique, venaient d'être nommés commissaires pour conférer avec l'ambassadeur de France sur les griefs des états de l'Empire. En faisant part de cette nouvelle à Schneider[4], Heinrich insista particulièrement pour qu'il vînt reprendre

1. Lettre à Sélestadt, 26 janvier 1654 (Ibid.).
2. Ibid.
3. Lettre de Roetel, 3/18 avril (Ibid.).
4. Lettre à Colmar, 13 avril (Ibid.).

son poste, par la raison que lui-même ne se sentait pas suffisant pour défendre la cause des villes.

Malheureusement, on s'était fait illusion sur le retour de M. de Vautorte à la santé. Il prévoyait sans doute lui-même que sa fin était proche, car il fit venir un secrétaire de France pour lui donner ses dernières instructions. La maladie s'était compliquée d'hydropisie, et il mourut le 19 avril, à dix heures du matin. Sauf le cœur, qui fut envoyé en France, il fut enterré, le lendemain, dans l'église des Jésuites. C'en était fait de la conférence, dont il devait être le principal interlocuteur et qu'il aurait été homme à mener à bonnes fins. Mieux qu'aucun autre diplomate, il avait saisi le sens des articles du traité qui réglaient la situation de l'Alsace au regard de la France. On se demanda comment, au déclin de la diète, les états qui avaient à se plaindre de S. M. très chrétienne, les Dix villes surtout, les plus intéressées au redressement de leurs griefs, pourraient faire valoir leurs doléances[1].

Schneider ne pouvait plus se faire attendre à Ratisbonne. On le retrouve à son poste le 20/30 avril; sous cette date[2], il écrit à l'obristmestre Mogg que, si même M. de Vautorte n'était plus, il trouvait encore beaucoup à faire dans l'intérêt de ses commettants; l'empereur voulait en finir avec les griefs contre la France et il avait décidé d'en écrire au roi et même de lui envoyer M. de Blettenbourg avec le titre de résident. On lui avait adjoint le conseiller aulique Wallerode pour rédiger en latin la lettre dont l'envoyé serait porteur. Il s'agissait maintenant de préparer un ample mémoire pour qu'il pût, en connaissance de cause, défendre les intérêts de la Décapole. Le 22 avril, Schneider remit ce mémoire à Wallerode et, sur le conseil de Mehl, le chancelier de l'électeur de Mayence, il y ajouta une note sommaire en français pour compléter les instructions du futur résident[3].

Le 25 avril, ce travail se trouva prêt[4], et il ne s'agissait plus que d'en faire la remise. Mais, par le fait de la mort de M. de Vautorte, la question des Dix villes n'en fut pas moins renvoyée aux calendes grecques[5].

1. Lettre du même jour (Ibid.).
2. Lettre de Heinrich à Schneider, 20 avril (Ibid.).
3. Ibid.
4. Lettre du 24 avril (Ibid.).
5. Lettre de cette date (Ibid.).

Enfin, le départ de l'empereur donna le signal de la dispersion des envoyés. Cependant, avant de se séparer, il leur fallait encore donner leur approbation au recès. Ce qui en retarda la lecture pendant quelques jours, c'était l'imparité du collège des électeurs, où les catholiques comptaient une voix de plus que les protestants[1]. On tourna la difficulté en attribuant un double vote à l'électeur de Saxe[2]. Grâce à ces interminables discussions, la revision du recès, commencée le 24 avril[3], n'était pas encore terminée le 1er mai. Et cependant on avait été en séance, sans désemparer, le 29 avril, depuis six heures du matin jusqu'à huit heures du soir; le 30, de dix heures à neuf; le 1er mai, la séance, commencée à neuf heures, ne devait guère se terminer avant la nuit. Enfin, dans une dernière lettre du 4 mai[4], Schneider put annoncer à ses commettants que l'empereur avait définitivement fixé son départ au surlendemain et qu'en se séparant la diète avait tenu compte, dans les meilleurs termes, des vœux de la Décapole.

Tels sont, après le traité de Munster, les débuts du gouvernement de la France en Alsace. Il commençait par un conflit avec la Décapole, que les ambiguïtés de l'instrument avaient rendu inévitable. Dès le premier jour, il fut évident qu'il serait impossible de mettre en pratique ce régime hybride, qui subordonnait le droit de protection de la France à l'immédiateté des villes impériales, au domaine suprême, à la souveraineté de l'Empire[5]. Tout en prétendant l'imposer, la diplomatie ne se faisait elle-même aucune illusion sur l'inanité de son étrange conception. Les Dix villes, Colmar à leur tête, avaient vu clair en la combattant de toutes leurs forces au cours des négociations pour la paix de Westphalie[6]. Pour prévoir l'issue fatale du différend, il suffisait de comparer la situation réciproque, le point respectif du développement historique des deux pays qui y étaient engagés : d'une part, le vieil empire de Charlemagne, fondé jadis sur la souveraineté personnelle du prince, aujourd'hui miné, désorganisé par ses longues querelles avec le sacerdoce, par l'anarchie

1. Lettre du 13 avril 1654 (Ibid.).
2. Lettre du 25 avril (Ibid.).
3. Lettre du 25 avril (Ibid.).
4. Lettre du 25 avril 1654 (Ibid.).
5. Lettre du 1er/11 mai (Ibid.).
6. Cf. dans la *Revue d'Alsace*, années 1876-1891, X. Mossmann, *Matériaux pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans*, tirés des Archives de Colmar.

du grand interrègne, par les usurpations incessantes de la féodalité; édifice caduc et branlant, replâtré et étayé tant bien que mal par l'empereur Charles IV; une monarchie élective et féodale, obligée de compter avec ses grands vassaux, qui étaient en même temps ses électeurs; les hauts barons, les prélats, les grandes communes, qui, après avoir réduit le chef de l'État à ne plus être que leur suzerain, étaient de fait devenus autant de petits états. De l'autre, une royauté qui avait maintenu l'Église dans sa sphère, dépouillé la féodalité de tout ce qu'elle avait de malfaisant pour le prince et l'avait réduite à graviter dans son orbite, qui avait concentré dans ses mains tout le pouvoir, tous les droits politiques, qui, la première en Europe, avait eu conscience du rôle de l'État moderne et qui, à l'intérieur, avait brisé tout ce qui faisait obstacle à l'accomplissement de sa mission. Et c'était cette monarchie qu'on prétendait soumettre à des règles de droit public qui n'étaient que les formules de l'impuissance du saint Empire romain, à laquelle on demandait de mentir à ses traditions, de renier ses principes, de ne pas franchir, dans la nouvelle province où elle prenait pied, de fallacieuses lignes de démarcation qui l'auraient rendue aussi impuissante que le saint Empire et lui auraient interdit d'étendre à ces populations les bienfaits élémentaires d'une meilleure organisation militaire, d'une meilleure administration de la justice, d'une meilleure entente des travaux publics, en un mot, d'un état supérieur de la civilisation. Heureusement pour l'Alsace, entre les deux adversaires, les armes n'étaient pas égales, et dès lors il fut évident que le passé serait refoulé et que la victoire appartiendrait au champion de l'avenir. Le conflit avec la Décapole devait fatalement aboutir à la défaite de l'oligarchie qui en avait assumé la responsabilité. L'assimilation exigeait encore d'autres mesures auxquelles la France ne pouvait pas surseoir : la création d'un parlement, les édits de réunion, la réduction de Strasbourg, en attendant l'expropriation, au profit de l'unité nationale, des princes allemands possessionnés sur la rive gauche du Rhin.

X. MOSSMANN.

ÉLISA BACIOCCHI

EN ITALIE

SECONDE PARTIE.

ÉLISA BACIOCCHI A FLORENCE[1].

LE DÉPART DE LA RÉGENTE. — L'INTERRÈGNE.
LES APPROCHES D'ÉLISA.
ÉLISA, GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE.

Il y avait beau temps que le royaume d'Étrurie allait à [illegible] la dérive quand Élisa y jeta son dévolu. Voici comment s'exprimait, en 1806, l'opinion publique par la bouche du chevalier Torelli[2] : « La reine régente[3], lui écrivait-il, ruine l'État par sa politique aveugle. Lorsqu'un de ses ministres voulut naguère l'avertir que la Toscane, ayant souffert tant de maux, ne pouvait plus supporter les dépenses de sa cour, elle répliqua « qu'une « fille du roi des Indes avait droit d'être entretenue conformément « à sa naissance. » C'est une femme orgueilleuse, capricieuse, fausse de cœur, et, ce qui est pis, une *béguine*. Le nonce du pape est toujours à ses côtés et n'a jamais à faire antichambre pour pénétrer jusqu'à elle[4]. Il passe ses matinées à parcourir les

1. Aux sources déjà citées au commencement de ce travail, il convient d'ajouter les documents que nous devons à l'obligeance de l'érudit italien le comte Pierfilippo Covoni, auteur de plusieurs travaux sur la Toscane à cette époque et notamment d'un intéressant ouvrage intitulé *il Regno d'Etruria*. Florence, 1896.

2. Lettre en date du 21 juin 1806.

3. Le roi d'Étrurie Ludovic, fils du duc de Parme, était mort le 27 mai 1803, laissant un enfant mâle qui fut proclamé roi sous le nom de Ludovic II, sa mère eut la régence. Relativement au royaume d'Étrurie, on peut consulter, outre l'ouvrage déjà cité de M. Marmottan, celui de M. Pierfilippo Covoni cité plus haut.

4. Ce nonce était Morozzo, dont le résident de France, d'Aubusson-La Feuillade, obtint plus tard l'éloignement (7 octobre 1806).

secrétaireries afin d'y surveiller ce qui s'y fait, et les secrétaires d'État, le voyant reçu si confidentiellement par leur souveraine et instruits par l'expérience à le redouter, n'osent entraver ses enquêtes. Son inspection achevée, il se rend invariablement au palais pour y faire son rapport et obtient sans peine tout ce que réclame le Saint-Siège. Le ministre de France et celui du royaume d'Italie en usent de même[1]; il en est résulté qu'accordant tout à tous, la reine s'est vue forcée plusieurs fois de révoquer les décisions qu'elle avait prises en conseil et fait publier en son nom.

« Le trésor lui alloue seize mille écus par mois en dehors de l'entretien de sa maison; cependant, elle tire à tout moment des billets sur la trésorerie pour se procurer l'argent nécessaire aux dépenses exagérées qu'elle fait en chevaux, en voitures, en habillements et en pierreries. Lorsque Fossombroni pria Bonaparte à Milan de soulager la Toscane du poids écrasant des trente mille écus de contribution mensuelle qu'il lui avait imposés pour l'entretien des troupes françaises[2], il lui donna à entendre, dans sa réponse, que la reine devait, la première, ménager les ressources de ses sujets, et, ayant consenti néanmoins à réduire la contribution à dix mille écus, il le congédia en répétant : « Dites à « votre maîtresse que j'ai pour moi une dotation de trente mil- « lions et que je pourvois, avec cela, à toutes mes dépenses, sans « prendre un sol dans le trésor de l'État. »

« La *Députation économique* a calculé que cette dame dépense, en proportion du nombre de ses sujets, deux cent cinquante mille livres de plus que Buonaparte.

« Dernièrement le nonce l'avait décidée à se rendre à Rome pour y assister aux *fonctions* de la semaine sainte; à cet effet, elle demanda une allocation supplémentaire de trois cent mille écus. Les ministres réussirent, non sans difficulté, à l'amener à

1. Mais pas avec le même succès, s'il faut en croire le ministre de France.

2. L'empereur avait imposé cette charge à la Toscane à la suite d'une série d'infractions aux décrets sur le blocus continental commises sur le territoire du royaume et particulièrement à Livourne. Il l'exigea durement, même alors que Livourne, la seule ville où il y eût un peu d'aisance, était ravagée par la fièvre jaune. Fossombrone fut alors (1806) chargé d'intercéder auprès de l'empereur pour obtenir l'allègement dont il est question et réussit dans sa mission. La contribution fut ramenée à dix mille écus par mois, soit soixante mille livres environ. Voir, à ce sujet, l'ouvrage de Covoni qui a été établi sur des sources de première main.

renoncer à ce projet, mais ils ne purent l'empêcher de faire une dépense extraordinaire de quatre-vingt mille écus pour aller inaugurer à Livourne un nouveau théâtre.

« La *Députation économique* est composée des plus habiles conseillers et animée des meilleures intentions ; elle avait proposé des réformes sur les équipages, la réduction de la garde du corps, de la marine royale. La reine feint d'écouter ses avis et fait ce que lui suggère le conseiller Marlini, qui ne rêve que dépenses à la cour et aggravations d'impôts.

« La reine affecte le mépris le plus marqué pour la haute noblesse qui a dû céder le pas à son perruquier favori ; celui-ci avait coutume d'entrer sans être annoncé, il s'enfermait avec elle dans son boudoir et parfois écrivait en son nom aux officiers de la couronne. Une fois elle l'envoya remettre un billet au prince Corsini, qui refusa de l'accepter de sa main ; piquée, la reine remit aussitôt au perruquier la clef de chambellan et force fut au prince de le recevoir quand il se présenta de nouveau, revêtu de son titre. Souvent on voyait la reine se promener seule à seule avec lui dans les jardins Boboli, tandis que les gentilshommes de la chambre devaient se tenir à distance ; cette faveur si marquée n'empêcha pas qu'un jour elle le fit arrêter et poursuivre sur le vague soupçon d'un acte d'indélicatesse. L'inanité de l'accusation fut reconnue, mais la reine ne lui en fit pas moins défense de reparaître au palais, ce qui donna à penser qu'il fallait attribuer son infortune à une tout autre cause qu'à celle qui était officiellement alléguée et que l'emploi de friseur n'avait pas été le seul qu'il eût occupé auprès d'elle.

« Si l'on veut connaître au vif le cœur de cette dame, l'aventure du comte Selvatico sera un exemple suffisant. Ce chevalier était venu de Plaisance dans sa suite, elle en fit par degrés un ministre, puis, tout d'un coup, après lui avoir accordé des faveurs qui passaient l'ordinaire, elle se prit d'antipathie pour lui et voulut qu'il fût exilé dans les vingt-quatre heures. Le sénateur Mozzi fut chargé de l'exécution de cet ordre. Cependant, le jour même où elle prenait cette résolution, Marie-Louise retint Selvatico au palais, le pria à souper et l'accabla de démonstrations amicales, de sorte que le pauvre homme fut frappé comme d'un coup de foudre par la nouvelle de sa disgrâce. Quand la duchesse Strozzi apprit, alors qu'elle se trouvait au cercle de la régente, ce qui venait d'arriver, elle ne put s'empê-

cher de dire : « Majesté, voici un grand exemple pour nous[1] ! »

« Le petit prince héritier paraît avoir de l'intelligence, mais on l'élève de déplorable façon. On ne lui permet que de jouer à « l'église, » costumé en prêtre, voire en pape; on lui apprend à dire la messe, à chanter vêpres, à sonner les cloches; on lui parle toujours avec horreur des juifs et des protestants; on ne lui fait lire que des légendaires, comme s'il devait se vouer au cloître[2].

« On a fait venir en Toscane six mille soldats espagnols, dont l'entretien coûte des sommes considérables au trésor et qu'il a fallu équiper des pieds à la tête, car ils sont arrivés dénués de tout.

« Tout le bien de l'État est tombé aux mains des fermiers. La Toscane, jadis florissante, sera réduite à la banqueroute pour peu que ce régime dure encore seulement un lustre[3]. »

A vrai dire, le chevalier Torelli était un espion au service du roi de Sicile, et son langage aurait pu être dicté par le seul désir de contenter ses rancunes et de flatter ses espérances; mais, en fait, il disait vrai et se faisait l'écho du sentiment général. Les administrations ne fonctionnaient pour ainsi dire plus; les employés, qui arrivaient toujours très tard dans leurs bureaux, en sortaient ponctuellement à midi pour n'y rentrer que vers quatre heures; ils y restaient ensuite, il est vrai, jusqu'à huit heures; mais, à partir du moment où l'Angelus avait sonné, leur unique occupation consistait à moucher leurs chandelles ou à régler leurs lampes.

1. La duchesse, au reste, fort avisée, ne manqua pas de tenir compte de cet avertissement et devint, d'ennemie acharnée du parti français qu'elle avait été jusqu'alors, l'un de ses plus fermes champions. Sa conversion, toutefois, ne fut bien certaine qu'après la catastrophe de 1807.

2. C'est ce que confirment les dépêches du résident de France au ministre des Relations extérieures, Talleyrand (dépêche du 11 avril 1806 entre autres).

3. On trouve, dans l'ouvrage de M. Marmottan, *le Royaume d'Étrurie*, les renseignements suivants : en 1789, le produit total des impôts directs et indirects s'élevait à 10,500,000 livres et les dépenses ne dépassaient pas 8,500,000 livres; en 1798, sous le gouvernement de Ferdinand, les recettes étaient de 13 millions, les dépenses de 8,700,000 livres; en 1803, sous le gouvernement de la régente, les taxes s'élevaient à 15,600,000 livres et les dépenses à 21 millions! Le déficit annuel resta, jusqu'à la fin de la régence, malgré quelques économies, supérieur à 3 millions. Napoléon, mal instruit de l'état réel des choses, estime, dans une lettre adressée à Gaudin le 18 février 1808, la recette à 2 millions d'écus, soit 15 millions de francs environ, et les dépenses à 6 millions; cependant, il conseille de supprimer les arrérages payés aux villes et aux couvents sur les sommes qu'ils avaient avancées.

Grâce à cette nonchalance et au désarroi général, grâce aussi, semble-t-il, à la connivence de la reine régente, les ennemis avoués de la France avaient la haute main dans les affaires. Les règlements établissant le blocus continental étaient de plus en plus négligemment observés, et l'on sait si l'empereur se montrait accommodant sur ce point; des garnisons espagnoles avaient remplacé peu à peu les troupes françaises à Florence, à Livourne, dans toutes les principales villes du royaume; l'influence du clergé, hostile aux idées françaises, allait grandissant; la Toscane devenait un foyer d'intrigues.

Napoléon, mal content depuis longtemps déjà de la conduite de la régente, décida donc de la déposséder du royaume qu'il lui avait attribué[1], et, le 10 décembre 1807, dix mille soldats français, sous le commandement du général Reille[2], entraient dans sa capitale par une des portes, tandis que Marie-Louise se retirait précipitamment par l'autre, emmenant dans une voiture le corps du feu roi[3]. Pas un cri ne retentit sur son passage, ni de regret ni non plus d'allégresse; le peuple sembla tout à fait indifférent.

Élisa n'avait pas été étrangère à cette fuite à laquelle le hasard la fit assister. Depuis longtemps ses lettres à Napoléon étaient pleines d'allusions au mauvais état des affaires en Toscane et de plaintes sur les embarras que lui causait le gouvernement de la régente. On a vu de quelle façon dédaigneuse elle avait répondu à ses avances. Un moment cependant, changeant de conduite, elle se flatta de devenir le mentor de sa voisine. Artaud, résident de France à Florence, écrivait, à la date du 8 juillet 1807, à la princesse : « La reine aime à faire voir, en beaucoup d'occasions, qu'elle profite des excellents conseils que lui a donnés V. A. I.; on s'aperçoit, comme si V. A. I. gouvernait

1. Le 11 novembre 1807, il écrivait à Eugène, vice-roi d'Italie : « Mon fils, Marescalchi vous communiquera le traité que j'ai fait avec l'Espagne (traité de Fontainebleau); vous y verrez que la Toscane m'appartient. Mon intention est de la réunir au royaume d'Italie. Je crois avoir à Livourne assez de troupes pour cela. Mais il faut préparer en secret les mesures nécessaires. »

2. Le comte Honoré-Charles Reille venait de faire la campagne de 1806 en qualité de chef d'état-major du deuxième corps. En récompense des services rendus par lui dans ces fonctions, il avait été nommé général de division le 20 décembre 1806. En 1808, on le trouve faisant la guerre en Espagne.

3. Ceci, qu'avance M. Marmottan, n'est pas assuré. Les journaux du temps ne mentionnent nullement le fait, et il semblerait plutôt que le corps du roi Ludovic, déposé dans une des églises de Florence, fut réclamé en 1814 par la cour de Madrid comme infant d'Espagne et transféré à l'Escurial.

l'Étrurie, que tout se décide avec un nouvel esprit de modération et de célérité. La reine a apporté les mêmes réformes dans ses rapports avec sa cour et paraît tous les jours charmée des liens de bonne intelligence qui se sont établis entre elle et V. A. I., » et il ajoutait, peut-être par insinuation, peut-être par pure flagornerie : « L'empereur est maître de distribuer les trônes, sous toutes les latitudes, sous tous les climats, et même de devenir l'arbitre du monde[1]. »

Élisa aurait bien souhaité que la toute-puissance et la magnanimité de son frère se manifestassent sans tarder en sa faveur; elle le lui donna à entendre, mais l'empereur avait ses raisons pour différer.

Lorsqu'il fit célébrer à Venise, à la fin du mois de novembre 1807, ces fêtes fameuses destinées à bien marquer, dans l'esprit de ses sujets italiens, l'importance de ses triomphes en Allemagne, il voulut qu'Élisa y assistât et il lui promit, à ce moment, de lui attribuer plus tard la Toscane si elle savait se faire désirer de ses habitants[2]. Il avait pris soin, au reste, de lui faire place nette. En s'en retournant à Lucques, Élisa se croisa avec la reine d'Étrurie, chassée de ses États, et elle n'eut pas scrupule, en exigeant la préférence pour le service de relais de poste, de l'obliger à demeurer trois jours sur la route; arrivée aux environs de Florence, à Pratolino, elle manda le résident de France, d'Aubusson, et eut avec lui, non pas de nuit, comme il a été dit, mais très ouvertement, à midi, dans le jardin du palais, une entrevue dans laquelle elle s'ouvrit à lui de ses desseins et de l'engagement qu'avait pris envers elle l'empereur[3]. L'empereur, il est vrai, avait ajouté que le régime bourbonien avait vicié les Toscans, que la faiblesse de la régente les avait

1. Malgré ces platitudes et bien d'autres encore, Artaud fut destitué le 5 février suivant (1808) pour avoir fait « des démarches contraires aux ordres du ministre plénipotentiaire à Florence, » et, afin que la disgrâce fût plus éclatante et servît à ses collègues de leçon, la lettre de révocation fut tirée à vingt exemplaires et envoyée aux principales légations de France. L'empereur se radoucit néanmoins plus tard et nomma Artaud « censeur de la librairie, » fonction qu'il exerça jusqu'en 1814.

2. Pourtant, il écrivait dans un tout autre sens, on l'a vu, au vice-roi d'Italie.

3. A l'aller, elle était descendue en grande pompe, accompagnée d'une nombreuse suite, dans l'hôtel de d'Aubusson, tout illuminé, ainsi que les jardins qui l'entouraient; un banquet splendide lui avait été offert (*Gazette de Florence*, 27 septembre 1807).

accoutumés à respecter fort peu les lois et l'autorité souveraine et qu'avant qu'un autre gouvernement autonome leur fût accordé, il faudrait qu'ils eussent changé d'humeur et montré leur désir de se ployer à une discipline plus sévère que celle qui leur avait été imposée jusque-là.

D'Aubusson promit à Élisa qu'il travaillerait de son mieux à abréger ce temps d'épreuve et à lui assouplir le plus rapidement possible ses sujets en expectative[1]. Les circonstances s'y prêtaient.

Deux partis se partageaient alors le pays; l'un souhaitait l'annexion de la Toscane au royaume d'Italie dans l'espoir qu'accru d'une province aussi importante, ce royaume constituerait une masse puissante capable d'englober peu à peu tous les autres États et de constituer ainsi l'unité de la nation italienne après laquelle tous les patriotes soupiraient depuis tantôt dix siècles; l'autre parti, moins ambitieux et à plus courtes vues, bornait ses aspirations à réclamer le rétablissement du royaume d'Étrurie, mais sous un nom moins archaïque et avec un souverain plus soucieux des intérêts de ses sujets.

Même avant le départ de l'ex-reine régente, dès 1806, ce parti s'agitait. En avril 1807, il crut avoir découvert que le souverain destiné à faire le bonheur des Toscans pourrait bien être Lucien, le frère de l'empereur. Vers cette époque, en effet, un étranger descendit à Florence à l'hôtel de l'Aigle noir, accompagné de sa femme et de ses quatre enfants; il disait s'appeler le général Boully et avait des dehors très simples, mais on sut bientôt qu'il n'était rien moins que le prince de Canino. Aussitôt, sans se soucier des dissentiments qui existaient entre les

1. Le comte d'Aubusson de la Feuillade avait débuté comme chambellan de l'impératrice Joséphine et devint, en 1806, ministre plénipotentiaire auprès de la reine d'Étrurie. Il s'était mis à l'œuvre avant même d'en avoir l'aveu de la princesse et malmenait vertement la régente et ses agents, s'il faut en croire la lettre adressée par lui à Élisa le 25 novembre 1806 : « Je leur fais tourner la tête, je les secoue de manière qu'ils sont tous étonnés de n'être pas morts de la peur que je leur fais... J'ai réuni tous mes efforts et j'ai fait une petite révolution; elle est en train et va s'achever; dans peu de jours, j'espère, nous serons plus tranquilles, sans que cela puisse en rien contrarier les vues de S. M. l'empereur. Car, aussitôt qu'il voudra faire un signe, ce pays deviendra province ou française, ou italienne, ou lucquoise... A force de soins, de peines, de paroles, d'exhortations, de prières, de menaces, je suis parvenu à faire nommer un chef de police tout à nous » (Massei, *Storia civile de Lucca*, t. II, p. 71). D'Aubusson devint, peu après ces événements, ambassadeur à Naples, auprès du roi Joseph.

deux frères, ni de ce qu'en penserait la reine régente, les autorités firent placer des fonctionnaires à sa porte, lui donnèrent une escorte d'honneur et lui offrirent même de le loger dans un des palais de la ville. Lucien se laissa faire; ces marques de déférence ne pouvaient-elles pas, au reste, se justifier par le titre de sénateur de l'empire qu'il portait? Il fut installé dans le palais Ximenès, dans lequel Napoléon et Murat avaient été déjà reçus. Mais voici que le soir, à son entrée dans la salle du théâtre, le public éclate en applaudissements et crie frénétiquement : « Vive Lucien! Vive la France! Vive l'empereur! » Ce fut pis à la sortie; la foule était compacte, curieuse, exaltée; elle l'accompagna, avec des acclamations, jusqu'à son palais. Lucien, qui savait que son frère n'aimait pas qu'on troublât l'ordre établi par lui ni qu'on préjugeât de ses desseins, crut sage de repartir dès le lendemain, avant même qu'il fît jour, pour aller chercher ailleurs la retraite oubliée qu'il rêvait, et les Florentins comprirent qu'ils s'étaient trop hâtés de voir en lui le nouveau maître qui leur était destiné.

Cette mésaventure ne calma nullement les ambitions de ceux qui désiraient que les destinées de leur patrie fussent confiées à un souverain moins attardé dans les vieilles traditions que la reine régente; ils tournèrent leurs espérances vers la princesse Élisa, de qui la sage administration faisait merveille dans le Lucquois. D'Aubusson aidant, leur parti fit de rapides progrès.

Cependant, par un décret rendu à la date du 30 mai 1808, les États de Toscane étaient réunis à la France « sous le titre de département de l'Arno, département de la Méditerranée, département de l'Ombrone » et déclarés « partie intégrante de l'empire » (art. 2). Dès le 15 mars avait eu lieu entre les mains du général Reille la prestation de serment des conseillers et des députés du Sénat.

A l'administration espagnole succéda une administration française à la tête de laquelle fut placé le conseiller d'État Dauchy[1];

1. « Il prendra avec lui, » écrivait Napoléon à la date du 28 décembre, « quelques administrateurs des départements au delà des Alpes, qu'il employera pour la recherche et l'organisation des domaines et la surveillance des différentes branches de l'administration. (Ces administrateurs furent les maîtres des requêtes Chaban, Janet et Géraudo; Chaban avait été préfet de Bruxelles.) Il correspondra avec mon ministre des finances de France pour les affaires de Toscane, même pour celles de justice; il ne sera sous les ordres du vice-roi que pour la partie militaire. » C'était, comme on le verra d'ailleurs ci-après, le rattachement absolu à l'empire. Quant à ses desseins ultérieurs sur la Toscane,

on vit affluer à Florence une nuée d'employés venant qui du Piémont, qui de France, qui de plus loin encore, de la Belgique et même de la Hollande, suivis d'un très mince bagage, mais très chargés de galons et de décorations[1]; ils encombraient les rues, ils emplissaient les promenades où on les rencontrait sans cesse, rasés de frais, correctement poudrés et tenant leurs chapeaux à la main pour ne point déranger la frisure de leurs perruques; leurs compagnes auxquelles ils donnaient le bras le plus galamment du monde, coiffées de grands chapeaux à capotes surchargés de plumes d'autruche, vêtues de robes outrageusement courtes et collantes, le fichu croisé sur la poitrine et noué par derrière avec de longs rubans traînants jusqu'à terre, provoquaient la curiosité malveillante et excitaient fort la jalousie des dames florentines[2].

Les heures de travail furent changées; les bureaux, ouverts à neuf heures, ne se fermèrent qu'à quatre heures, et ce fut alors que naquit la coutume de dîner à cinq heures, mais il se trouva qu'il n'y eut pas plus de besogne faite et les affaires du pays con-

l'empereur continuait à les garder secrets : « Le conseiller d'État Dauchy n'entrera dans aucune explication sur le sort futur de ce pays, » disait-il à la fin des instructions qu'il lui donnait.

1. « Vous devez avoir envoyé en Toscane, » écrivait Napoléon à Gaudin le 12 mai 1808, « des employés de la loterie, de l'enregistrement, des douanes, des contributions directes, etc. » Mais il ajoutait : « Il ne faut y envoyer que des chefs et donner le plus possible des emplois secondaires aux hommes du pays. » On voit si sa recommandation fut suivie.

2. La réunion de la Toscane à la France entraîna la suppression du consulat général de France à Livourne, et l'administration générale de la Toscane eut à se préoccuper du sort de son titulaire, M. Lesseps. Le 9 juin, la lettre suivante était adressée par son chef au ministère des Relations extérieures : « M. Lesseps, quoique jeune, a beaucoup souffert dans le Levant et surtout en Égypte; il est père de famille, sans fortune; je connais son zèle; il est prêt à voler partout où il plaira à Votre Excellence de l'envoyer. » Le 2 juillet, le ministre répondait : « La bonne opinion de M. Lesseps (*sic*) ne peut qu'ajouter à l'estime que j'ai déjà pour ce consul, que je désire placer d'une manière qui lui convienne. » Cette bienveillance de l'administration envers le protégé d'Élisa se traduisit, on l'a dit, par sa nomination comme commissaire général aux Iles Ioniennes. Peut-être sa qualité de franc-maçon ne nuisit-elle pas à Lesseps; il était vénérable de la loge San Napoleone à Livourne. La franc-maçonnerie était alors fort en vogue en Italie. A Milan, il y avait au moins quatre loges : *Eugenio, Augusta, Carolina, Real Giuseppina*. Dans les travaux de cette loge, pour le jour de la Saint-Joseph en 1807, l'illustre Romagnosi fit fonction d'*orateur*, les nouveaux initiés couronnèrent de myrtes et de roses le buste de l'impératrice et reine; Cambacérès y fut salué par une *batterie* en sa qualité de chef suprême de la maçonnerie française.

tinuèrent à être administrées fort mal. En outre, les hauts fonctionnaires, le commissaire du gouvernement, le préfet, le général commandant la division, qui auraient dû ramener quelque animation dans la ville en donnant des fêtes, en déployant un certain faste, étaient forcés, faute d'argent, de vivre très chichement. Les Florentins trouvaient qu'à tout prendre ils avaient perdu en changeant de maîtres et que, si la régente ruinait le pays par sa profusion, les Français l'appauvrissaient par leur lésine. Le 12 mai, l'empereur écrivait de Bayonne à Gaudin : « Les choses vont très mal en Toscane, » et, comme remède, il ordonnait la création d'un *junte* qui devrait gérer les affaires locales, établir en Toscane la même administration et les mêmes lois qu'en Piémont, et surtout surveiller à ce que les décrets relatifs au blocus continental fussent strictement appliqués[1].

Et la prospérité, au contraire, était si grande dans le Lucquois, le gouvernement d'Élisa passait pour si débonnaire, la vie était si gaie, si facile dans sa riante capitale qui semblait maintenant en passe d'éclipser Florence ! Tous les regards se tournaient de ce côté. C'était bien là ce qu'Élisa s'était proposé et ce que Napoléon avait sans doute prévu.

Bientôt, d'ailleurs, Élisa vint elle-même travailler à sa cause.

Sous le prétexte d'un voyage qu'elle fit à Bologne pour y saluer sa sœur Caroline qui, plus favorisée qu'elle, venait de recevoir la couronne de Naples, elle passa par Florence et y demeura quelque temps. Initiée maintenant aux goûts et aux façons des Italiens, elle se fit tout d'abord conduire à l'atelier du peintre Fabre que sa liaison avec la comtesse d'Albany, femme du dernier des Stuarts, avait peut-être rendu plus célèbre que ses œuvres, mais qui n'en passait pas moins, aux yeux des Florentins, pour le grand maître du moment[2] ; elle s'appliqua ensuite

1. Un décret en date du même jour créait cette assemblée. Elle fit montre de beaucoup d'activité, voulut créer des écoles, faire percer des routes, aider au développement du commerce, le tout aux frais de l'empire français (Botta, *Storia d'Italia*). Aussi son existence fut-elle de courte durée ; l'empereur lui enjoignit de cesser ses fonctions le 31 décembre de la même année. « Les ministres, dit le décret, sont chargés de l'administration des départements. »

2. Il faut cependant lui rendre cette justice qu'en ce temps de froides compositions il sut animer ses tableaux et s'inspira souvent de Claude le Lorrain. Ses œuvres historiques se font remarquer, dit Garnier, son panégyriste, par la pureté du dessin, la sérénité du style et la richesse de la couleur. Il avait fait le portrait d'Alfieri, qui avait servi à la duchesse de degré entre le dernier des Stuarts et lui.

à visiter, en personne qui se pique d'être au fait des choses de l'art, les galeries et les musées; elle parcourut même les collections d'histoire naturelle et de physique, se fit montrer la Monnaie et s'entretint toute une matinée à l'Académie des Beaux-Arts avec les artistes qui avaient été chargés de l'y recevoir. Les Florentins de marque qu'elle réunissait chaque soir chez elle se laissèrent prendre à ces manières et la crurent bonnement femme de grand goût et lettrée, parce qu'elle savait placer avec adresse quelque lambeau de phrase entendue du temps que Châteaubriand et son cénacle fréquentaient à Paris ses salons ou montrer à point quelque enthousiasme littéraire ou artistique. L'amour des Florentins pour les arts et les lettres, amour qui ne va pas sans quelque forfanterie, les aveuglait un peu et les poussait à l'indulgence. Au reste, Élisa ne négligeait rien pour les enjôler; elle avait réussi à effacer ce qui était en elle de masculin, d'anguleux; s'étant proposé pour modèle l'impératrice Joséphine, la perfection du genre, elle imitait maintenant à ravir ses poses gracieuses, ses gestes, la douceur de son parler, la grâce de ses façons, son sourire attrayant et séducteur et son beau, son souverain port de tête.

Les Florentins furent conquis. Plus que jamais, et avec plus de raison, on se plaisait autour d'elle à lui donner le nom de Sémiramis italienne qu'elle avait commencé de mériter à Lucques; il en fut bruit jusqu'à Paris, où Talleyrand et de Barante firent de leur mieux à l'envi pour qu'on n'en ignorât. Le peintre Benvenuti, qui peignait en ce moment son portrait, eut grand soin de rappeler dans sa physionomie ce rapprochement[1].

1. Le nom de Sémiramis était particulièrement en vogue et en honneur en Italie. En 1598, Munzio Manfredi avait composé une tragédie pastorale intitulée *Semiramide*, qu'il dédia à Ramuce Farnèse, duc de Parme. Elle fut l'origine d'une série de pièces qui rendirent populaire le nom de la reine orientale, dont l'histoire se prêtait à merveille aux tirades langoureuses, aux développements galants et aux fantaisies guerrières, si fort à la mode aux deux derniers siècles. A ne citer que les pièces les plus importantes, il y eut, en 1648, une *Semiramide in India* et deux *Semiramide* représentées à Venise; en 1653, on joua à Bologne les *Mésaventures heureuses* ou *les Noces de Sémiramis* et à Ferrare un opéra dramatique dont le sujet est, à peu de chose près, le même. Zami en 1671, Pollaroli en 1714, Apostolo Zeno en 1725, enfin Metastase en 1729 mirent sur la scène, avec des succès divers, les aventures de Sémiramis, qui devinrent de plus en plus la grande ressource des poètes. En 1785, la Sémiramis de Voltaire fut jouée sur le théâtre de la Scala après avoir été mise en musique et assaisonnée d'un ballet. Lorsque vint régner à Florence un fils de l'impératrice Marie-Thérèse, Léopold II, on pensa ne pouvoir lui faire un meilleur compli-

Dans Florence, ville de peu d'austérité, où l'élégance était tout, avec le goût des arts, ce surnom n'avait rien qui pût lui faire tort, bien au contraire.

Élisa s'en retourna à Lucques, déjà souveraine par le vœu de ses futurs sujets. En partant, par un trait de suprême habileté, elle laissa à tous les artistes et à tous les savants qui lui avaient composé une cour une médaille d'or ou d'argent à son effigie, gravée tout exprès par un médailliste florentin. Ce fut un coup mortel pour le parti de l'annexion à l'empire dont les débris se réunissaient chez le marquis Tassoni, ancien ministre du royaume d'Italie auprès de la reine régente. La conduite du résident de France, du représentant, par conséquent, de l'administration directe, acheva le débandement.

Le général comte Menou, gouverneur militaire de la Toscane[1], s'était laissé prendre, à Milan, par les séductions d'une ballerine, la Grassini, qui n'avait, quoi qu'en dise Marmont, que le nom de commun avec l'aimable et gracieuse cantatrice que distingua un jour Napoléon. Celle-ci était malhabile, épaisse et triviale. Les Florentins auraient pardonné au vieux général une passion élégante, car ils sont amoureux du délicat même dans le vice, mais ils trouvèrent fort à redire lorsqu'ils le virent faire paraître cette créature à ses frais sur la scène du plus beau théâtre de la ville[2], puis, la danse lui étant devenue impossible, lui donner les meilleurs maîtres à chanter dans l'espoir qu'elle pourrait obtenir ainsi quelques succès, et assister lui-même à ses leçons dans son

ment qu'en remettant sur le théâtre une pièce où éclatait la supériorité d'une femme comme souveraine. Mais, la Révolution étant survenue, on changea le thème sans changer de sujet et la *Mort de Sémiramis* de Sebastiano Nasolini fut aussitôt jouée à Rome (1792), puis un peu partout en Italie. Sémiramis était donc devenue un personnage presque aussi connu de la foule que Pantaléon ou Arlequin, le symbole de la femme énergique, dominatrice, souveraine et fortunée.

1. Menou avait remplacé Jourdan en Piémont; c'est de là qu'il fut envoyé en Toscane, où il succéda à Fiorella, qui avait lui-même remplacé Reille. Le décret de sa nomination est daté de Barcelone, 12 mai 1808; il arriva dans les premiers jours de juin; le 16, il se montra derrière l'archevêque à la procession de la Fête-Dieu. Quand il dut quitter la Toscane, l'empereur, dont l'indulgence à son endroit était grande, le nomma gouverneur de Venise, où il mourut en 1810 (13 août). Avant la révolution, il était baron de Boussay.

2. Il avait alors le nom bizarre de *Cocomero*, c'est-à-dire *la Pastèque;* sans doute parce que les comédiens, propriétaires du théâtre, s'étaient donné comme emblème une bombe éclatante, qu'on avait, par dérision, comparée à une pastèque; c'est aujourd'hui le théâtre Niccolini.

propre salon[1]. On murmura, mais Menou avait atteint cet âge de la cinquantaine où les passions, quand elles viennent à se réveiller, tiennent étroitement leur homme. Il emmenait la dame dans son carrosse aux Cascines et finalement fit venir son frère pour lui confier, dans une des secrétaireries d'État, un poste élevé qu'il était aussi incapable qu'indigne de remplir. Le scandale fut au comble quand Menou eut fait graver par Santarelli un camée le représentant dans les bras de sa belle.

Pour couronner ses audaces, un jour qu'on célébrait un *Te Deum* à l'occasion d'une victoire de l'empereur, il donna rang à la Grassini au milieu des juges en hermine de la Cour d'appel et de la Chambre criminelle; le soir, sur son ordre, elle prit place au souper à côté des hommes les plus considérables de la cité et fut, quand elle s'en retourna chez elle, escortée par un piquet de gardes et une troupe de palefreniers, tout comme s'il se fût agi d'une princesse.

Le pauvre général eut beau, en revanche, se montrer le plus dévot du monde, visiter force églises et couvents et s'y entretenir longuement avec les ecclésiastiques, faire célébrer de belles messes en musique, gracieuser de toutes les façons le clergé, on se souvenait trop qu'en Égypte il s'était converti au mahométisme, avait pris pour nom Abdallah et pour femme une Turque, et l'on ne pouvait s'empêcher de mettre fort en doute la sincérité de ses démonstrations.

La noblesse, la haute société, la bourgeoisie même s'éloignèrent du gouverneur qui se trouva de plus en plus isolé dans le palais Pitti et abandonné aux mauvaises influences de la Grassini et des siens.

Le commissaire Dauchy s'en fut à Lucques conter tout cela à Élisa ; celle-ci feignit de prendre la chose au plaisant et s'égaya fort de l'étonnement du messager, mais elle ne perdit pas de temps pour tirer parti de la situation et pousser plus avant ses approches.

Les Toscans avaient, au surplus, contre le général d'autres sujets de plainte que son mépris pour la morale ; par son ordre, il leur avait été défendu de porter désormais des armes cachées ; plus de poignards, plus de stylets, plus de couteaux à fine lame, plus

1. Il l'avait installée dans l'hôtel de la Piazza San Marco, où le grand-duc Pierre-Léopold avait lui-même fait habiter sa maîtresse, Livia Malfatti.

de pistolets de poche, partant plus de vengeances prudemment satisfaites ; les rues, que jadis les boutiques de perruquiers et les tavernes étaient seules à éclairer dès que la grosse cloche de la cathédrale avait sonné le couvre-feu, durent être garnies de lanternes fermées que le vent ne pouvait éteindre. D'autre part, l'obligation d'employer du papier timbré pour les actes officiels, qui parut, dans tous les pays où l'établit le gouvernement impérial, le plus injuste et le plus lourd des impôts, exaspéra les citadins, la classe aisée, et la conscription excita, aussi bien dans les campagnes que dans les villes, de violentes colères et des résistances, car elle froissait des habitudes trois fois séculaires de vie pacifique et indépendante. La terreur du gendarme hanta le pays.

Adieu Gregia, ma belle Gregia,
Qui sait quand je te reverrai?
Les gendarmes sont là qui rôdent,
Ils vont bientôt me saisir.
Adieu Gregia, belle Gregia.
Je ne te verrai plus.

disait une des nombreuses complaintes qui coururent alors.

Il y eut parmi les populations rurales, au Val-d'Arno surtout, des tentatives de soulèvement, et aussitôt l'on vit poindre, comme partout où un mécontentement semblait à exploiter, les agents de l'Angleterre qu'accompagnaient, cette fois, ceux de l'Autriche. Mais l'empereur avait prévu cette résistance et envoyé en Toscane le général Radet avec mission d'y organiser fortement la gendarmerie et d'y réprimer tout désordre[1].

1. Étienne, baron de Radet, avait joué un rôle effacé ; il était adjudant général, chef d'état-major du général Bonnaud à l'armée de Sambre-et-Meuse en 1796. Napoléon le chargea de créer la gendarmerie en France, puis, comme il lui avait donné satisfaction, il l'envoya à la même fin en Italie. Cependant, il le tint toujours à l'écart des champs d'action brillants, car Radet avait trop peu de soin de cacher ses sympathies pour le régime déchu et s'était même compromis en faveur de ses partisans. L'ordre d'organiser le corps de gendarmerie que devait commander Radet fut donné par l'empereur au ministre de la guerre Clarke, le 19 mars 1809. « Ainsi, y était-il dit en conclusion, le général Radet aura sous ses ordres une colonne de 240 gendarmes à cheval et de 100 à pied, qui se portera partout où il sera nécessaire pour rétablir l'ordre. Cette colonne, ainsi organisée, portera le titre de *colonne mobile de gendarmerie*. Vous nommerez un chef d'escadron pour commander cette colonne. Il sera sous les ordres du général Radet, qui pourra le diriger sur les points de la Toscane où la présence d'une force armée serait nécessaire pour rétablir l'ordre et arrêter les brigands. »

Radet agit avec vigueur, multiplia les arrestations, constitua une commission militaire chargée de juger sommairement les coupables; un curé et deux paysans furent fusillés, une trentaine de réfractaires condamnés à la prison et la population épouvantée se soumit.

Menou, qui avait laissé grandir le mouvement, avait tout intérêt à en dissimuler l'étendue; il s'efforça de représenter Radet comme ayant triomphé sans peine d'une révolte imaginaire. Celui-ci eut recours à la princesse Élisa pour persuader à Napoléon qu'il venait, bien au contraire, de lui rendre un signalé service, et il lui adressa, dans cette vue, la lettre que voici :

Persuadé que S. E. le général comte de Menou avait tenu Votre Altesse exactement informée des mouvements insurrectionnels qui viennent d'avoir lieu dans la Toscane, dont les états sont contigus et en partie enclavés, il ne m'appartenait pas de lui en rendre compte; mais comme on vient de me faire connaître ses intentions à cet égard, je m'empresse d'adresser à V. A. I. tous mes rapports sur cette affaire. Elle y verra que cette insurrection a été montée par des agents anglais, que, si elle n'avait pas été coupée et arrêtée dès sa naissance, elle allait gagner le département de la Méditerranée, peut-être même les États de V. A., et il en serait résulté les plus grands maux.

Il en coûte à ma délicatesse de faire connaître à V. A. des particularités répugnantes; mais la Toscane était en danger; j'appartiens à l'empereur et j'ai dû trancher; aussi ai-je la satisfaction d'avoir réparé beaucoup de sottises et d'avoir tout d'un coup extirpé la révolte.

Cette guerre intestine, qu'il faut faire sans tâtonner et dans laquelle il faut conserver les formes, protéger les bons, frapper les méchants, faire respecter et chérir le gouvernement, exige de l'énergie, du tact, de l'expérience et de l'adresse plutôt que des forces; je l'ai faite dans le midi de la France, en Corse, dans les États de Parme, à Naples, où elle était très difficile, et je crois les connaître.

Mais s'il est satisfaisant pour moi d'avoir bien servi mon souverain et le pays dans cette circonstance, combien ne suis-je pas alarmé des préventions que peuvent faire naître contre moi les rapports de M. le comte de Menou à S. M., lui qui, pour sa gloire, veut qu'il n'y ait pas eu insurrection et qui envoye en ce moment le colonel Santa-Croce pour le persuader à l'empereur!

V. A., connaissant de ce pays-ci jusqu'aux moindres circonstances, daignera-t-elle éclairer la religion de son auguste frère sur les

événements qui viennent d'avoir lieu? Daignera-t-elle lui apprendre que l'agitation des Toscans trouve sa principale source dans la dûreté, la hauteur et le manque de formes du gouverneur général, dont il résulte un mécontentement général? c'est ce dont je la supplie.

Il est des faits que l'on devrait taire par délicatesse, mais qu'un devoir sacré nous oblige de déclarer.

On gémissait de ce que le général Menou était inaccessible, ne répondait à personne, égarait les papiers et ne terminait rien; mais l'indignation est à son comble depuis qu'il a profané la fête de l'anniversaire du couronnement, en admettant au concert et au bal donné à la haute société dans le palais de l'empereur une misérable prostituée, danseuse grotesque de petit théâtre, qu'il suit et entretient, et encore de ce que depuis il la conduit au théâtre dans la loge impériale où elle figure à la place qu'occuperait l'Impératrice.

V. A. sentira combien une telle violation de principes est contraire à la dignité du gouvernement de S. M. et subversive de l'ordre; mais les Toscans, instruits des vertus et de tout ce que fait V. A. pour le bonheur de ses sujets, forment des vœux ardents pour être gouvernés par elle et fondent leur espérance à cet égard sur les déportements de leur gouverneur actuel.

Dans l'état des choses, V. A. est trop intéressée, sous tous les rapports, à connaître les faits de haute police et la physionomie politique de l'esprit de la Toscane pour que je ne supplée pas au défaut de M. le général Menou. Je me ferai un devoir de lui en rendre un compte exact, je le servirai avec le zèle dont je suis capable comme je sers avec fidélité mon illustre souverain...

RADET.

Ainsi Élisa devenait, par la force des choses et surtout par son industrie, l'objet des sollicitations et des vœux de chacun; par Radet, elle tenait la police; par d'Aubusson, elle s'était gagné l'opinion; les partisans de l'annexion, découragés par les imprudences de Menou, n'osaient plus souffler mot; le moment qu'attendait l'empereur était enfin venu, et, le 2 mars 1809, un sénatus-consulte déclarait que « le gouvernement général des départements de la Toscane était érigé en grande dignité de l'Empire, sous le titre de grand-duc, » car ce fut de cette façon bizarre que la décision fut libellée. Le sénatus-consulte ajoutait, art. 2 : « Le grand-duc jouira des titres, rangs et prérogatives attribués au gouverneur général des départements au delà des Alpes, » et, art. 3, par où se dévoilait la pensée de l'empereur : « Le gouvernement général des départements de la Toscane

pourra être conféré à une princesse du sang impérial avec le titre de grande-duchesse. » En effet, le lendemain 3 mars, Napoléon signait au palais des Tuileries le décret suivant : « Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, et protecteur de la confédération du Rhin, vu l'article 3 de l'acte des constitutions en date du 2 mars 1809, nous avons conféré et conférons à notre sœur la princesse Élisa, princesse de Lucques et de Piombino, le gouvernement général des départements de la Toscane, avec le titre de grande-duchesse. » Un décret impérial, en date du même jour, déterminait les attributions de la princesse : « Elle portera à notre connaissance, y était-il dit, les réclamations formées par les collèges électoraux[1] ou par les assemblées de cantons desdits départements pour la conservation de leurs privilèges (art. 1); elle recevra le serment des présidents des collèges électoraux et des assemblées de cantons, des présidents et des procureurs généraux des cours et tribunaux, des administrateurs civils et des finances, des majors, chefs de bataillon et d'escadron de toutes les armes (art. 2); lorsque nous nous trouverons dans les départements de la Toscane, la grande-duchesse présentera au serment les fonctionnaires publics admis à les présenter devant nous (art. 3). » L'organisation administrative était ainsi réglée : « La grande-duchesse exerçant les fonctions du gouvernement général; un général de division, commandant les troupes; un conseiller d'État ou maître des requêtes, intendant du Trésor public; un directeur de la police. »

La grande-duchesse était chargée de la haute surveillance sur la police, tant par rapport à la tranquillité publique que par rapport à la sûreté du dehors; elle devait veiller à l'application des lois relatives à la conscription militaire; elle pourrait exercer un contrôle sur les autorités militaires, civiles et administratives, mais sans avoir le droit de modifier ou suspendre aucun ordre donné par les ministres; les projets pour les travaux extraordinaires des ponts et chaussées lui seraient soumis par l'intendant qui la tiendrait également au courant de la situation des finances; elle aurait un secrétaire des commandements chargé « de suivre la correspondance et de tenir la plume dans les conseils d'administration. » L'intendant qui était à la tête de tout le départe-

1. Le 15 décembre 1808, l'empereur avait décidé d'appliquer à la Toscane la constitution impériale et, en conséquence, d'y créer des sénateurs et d'y faire élire des collèges électoraux chargés de désigner des députés au Corps législatif.

ment des finances avait, en outre, la direction des travaux publics. Le directeur de la police se trouvait chargé de la surveillance des archives. Ces fonctionnaires, et même le général commandant, ne devaient communiquer avec leurs supérieurs à Paris, ministres ou autres, que par le canal de la grande-duchesse, mais, en revanche, la grande-duchesse ne devait s'adresser à l'empereur que par l'intermédiaire des ministres[1].

En somme, Élisa allait avoir la représentation, l'apparence de l'autorité, des satisfactions d'amour-propre, beaucoup de besogne et peu d'influence; souveraine à Lucques, elle devait n'être en Toscane que le représentant des volontés de son frère. Quant au prince, à Félix Ier, il n'était pas même question de lui. Personne, au reste, ne s'en avisa, si ce n'est peut-être Menou qui ne libella pas, sans intention d'ironie, de la façon suivante le billet par lequel il félicita la princesse :

Le jour où Votre Altesse Impériale viendra gouverner la Toscane sera un des plus fortunés pour ce beau pays. Sa Majesté l'Empereur et roi a daigné me faire connaître qu'il avait choisi Votre Altesse Impériale pour remplir les *fonctions de grand duc*, je m'empresse de déposer à vos pieds l'hommage de mon dévouement.

V. A. I. voudra-t-elle me permettre d'aller prendre à Lucques les ordres qu'il lui plaira de me donner? — Le comte de Menou (Florence, le 15 mars 1809).

La lettre de Radet, quoiqu'il ne s'y mêle aucun fiel à ses compliments, n'en a pas moins de sel, car l'homme et l'époque s'y peignent au vif :

Élevé dans les camps, dit-il, je n'ai pas la souplesse des courtisans, mais j'ai le cœur et la mâle franchise d'un militaire dévoué qui sert son souverain par amour pour sa gloire, pour sa personne sacrée et qui donnerait sa vie pour la conservation d'une tête si précieuse...

J'ai l'honneur d'adresser à V. A. copie de l'ordre que je donne à la gendarmerie; la stérilité de ma plume et de mes moyens n'a pas servi mon cœur selon mes désirs, mais les sentiments des Toscans instruits y ont présidé.

Radet.

1. Pour en avoir usé autrement, elle reçut cette semonce de son frère : « Vous m'écrivez directement pour des nominations à faire en Toscane. Il faut que vous vous adressiez aux ministres que ces objets concernent. Je ne puis nommer que sur la présentation des ministres » (24 septembre 1809).

La lettre est du 21 mars 1809.

La population montra tout l'enthousiasme qui convenait. Il fut décidé qu'une mission irait reconnaître et congratuler la princesse Élisa dont les habiles manœuvres se trouvaient ainsi récompensées. Elle fut composée du maire de Florence, Emilio Pucci, du marquis Torrigiani, du comte Girolamo Bardi, directeur du musée, du chevalier Mastrani de Pise, du chevalier Dupuy de Livourne, du cardinal Felice Zondadavi, archevêque de Sienne[1]; les principales villes des États et les diverses classes des sujets qu'elle allait être appelée à gouverner s'y trouvaient ainsi représentées. Hautaine et digne, presque majestueuse quand il le fallait, bien que dans le privé elle fût tout autre chose, Élisa reçut avec solennité, en son palais, les envoyés florentins auxquels s'étaient joints les chanoines les plus dévoués au nouveau régime que l'archevêque avait pu trouver; les dames de la cour, les ministres et les conseillers d'État, tous les grands dignitaires, en costume d'apparat, faisaient le cercle; la princesse s'entendit dire qu'elle était la plus belle espérance des fidèles départements de la Toscane, et répondit en langue italienne que son ferme dessein était de consacrer sa vie à la félicité du pays. La cérémonie achevée, la députation alla saluer le prince, puis il y eut banquet et bal chez le grand écuyer Cenami.

E. RODOCANACHI. G. MARCOTTI.

1. On le nomma, en récompense, grand aumônier (lettre d'Élisa à l'empereur en date du 24 mars 1809). Ce fut en témoignage de joie et de reconnaissance, et peut-être d'humilité, qu'il abandonna alors le nom de Félix et se fit appeler Ange.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LE MARQUIS DE CHAMLAY.

Le problème qu'on aborde en cette étude a été indiqué jadis au public par un savant consciencieux[1]; mais il n'a pas encore été résolu. Il s'agit de savoir qui a dirigé les dernières guerres de Louis XIV, après la mort du ministre Louvois. L'histoire s'est montrée sévère pour les hommes de cette période. D'après elle, la direction des armées, réunie entre les mains du grand ministre, aurait été, après lui, abandonnée au hasard ou aux caprices de généraux trop souvent incapables; ces généraux mêmes se seraient vus mal à propos contrariés par les successeurs de Louvois; enfin, lui disparu, tout n'aurait plus été que confusion et désastres, et il aurait emporté dans la tombe le génie du roi et la puissance française[2]. Fait digne de remarque, cette question a été presque aussi controversée, est restée presque aussi mystérieuse du temps même de Louis XIV que du nôtre. Nul n'a complètement soulevé le voile; l'homme éminent qui possédait seul le mot de l'énigme a gardé le silence, par modestie et par dévouement à la personne sacrée qu'il respectait jusque dans ses fautes; mais du moins, en mourant, le marquis de Chamlay, le conseiller secret et trop peu écouté du maître, a tenu à se justifier auprès de la postérité; il a légué la collection complète de ses manuscrits aux archives du ministère de la guerre. Là, vingt et un volumes de projets, plans de campagne, correspondance, notes, sans parler des pièces émanées du roi lui-même et des généraux, représentent, en le condensant, l'immense travail accompli par le mar-

1. M. de Boislisle, *le Marquis de Chamlay*, broch. de 16 pages. Paris, Henri Menu, 1877.

2. « Tout a prospéré tant que Louvois a été à la tête du Bureau de la guerre... A peine est-il mort que tout change de face. » (Bruzen de la Martinière, *Histoire de Louis XIV*. La Haye, J. van Duren, 1742.) Ce jugement est absolument injuste et erroné. La France a été victorieuse longtemps après la mort de Louvois, jusqu'en 1704.

quis de Chamlay pendant vingt-quatre ans[1]. C'est là que nous avons cru devoir aller étudier à nouveau l'histoire des deux dernières guerres du grand roi[2].

De l'immense héritage que laissait Louvois, la guerre était la partie la plus précieuse comme la plus redoutable. Le puissant ministre mourait d'ailleurs prématurément, à cinquante ans, sans avoir achevé sa carrière, ni réglé, selon l'usage du temps, les conditions de sa succession. A la vérité, il avait cru le faire; de même qu'il avait été d'abord le collaborateur, puis le successeur de son père Michel Le Tellier, il s'était proposé de léguer ses différentes charges à ses fils. Mais les deux aînés, Courtenvaux et Souvré, après avoir été essayés, furent reconnus impropres à des devoirs aussi importants; et c'est un des scrupules les plus honorables de Louvois, un de ses actes les plus dignes d'éloges, que d'avoir écarté lui-même deux de ses fils des honneurs auxquels leur naissance semblait les appeler. Le ministre avait donc fait donner la survivance de sa charge au troisième de ses enfants, Louis-François-Marie Le Tellier, marquis de Barbezieux. Mais, en 1691, Barbezieux n'avait encore que vingt-quatre ans; la succession d'un tel père parut au roi bien lourde pour un jeune homme à peine entré dans la vie; en outre, Louvois, au moment où il mourut, était, dit-on, près de tomber en disgrâce. Désireux, comme Chamlay, de réduire le train fastueux du roi quand celui-ci se rendait aux armées, il lui avait proposé, d'après Saint-Simon, de faire le voyage de Mons sans y mener les dames. Chamlay, qui était de tous les secrets militaires, même avec le roi, avertit Louvois de prendre garde à une proposition qui offenserait Mme de

1. L'œuvre si considérable et si importante de Chamlay n'a pas été complètement ignorée de la science historique. Dans les *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, édités par le général Pelet, et faisant partie de la *Collection des documents inédits*, un certain nombre des plans de Chamlay ont été imprimés, et, dans le récit des événements, l'auteur rapporte en divers endroits l'avis de Chamlay. Mais la personnalité même du conseiller de Louis XIV ne se dégage ni de ce récit ni des emprunts faits à ses manuscrits. L'éditeur des mémoires ignore ou paraît ignorer que Chamlay était un personnage officiel, chargé spécialement de la préparation des plans de campagne; il le considère comme un faiseur ordinaire de projets, et ne le distingue pas de ceux qui, plus ou moins accidentellement, en ont présenté en effet pendant cette période.

2. Le présent article n'est qu'un fragment extrait d'un ouvrage plus étendu que M. J. d'Auriac, sous-préfet de Lorient, se propose de consacrer au marquis de Chamlay. [N. de la R.]

Maintenon, qui déjà ne l'aimait pas[1]. Louvois persista dans son attitude; et de là, d'après Saint-Simon, l'irritation du roi, irritation si vive que Louvois devait être arrêté le lendemain même du jour où il mourut; ce serait Chamlay lui-même qui aurait révélé ce secret à Chamillart, dans une circonstance semblable[2].

Louvois mort, Louis XIV lui rendait officiellement justice : « J'ai perdu un bon ministre, » disait-il à l'envoyé du roi dépossédé Jacques II[3]. « Je ne puis, qu'avec déplaisir, » écrivait-il au maréchal de Luxembourg, « vous donner part du décès inopinément arrivé du marquis de Louvois... Je suis bien persuadé de la part que vous prenez à la perte que j'ai faite; » et au marquis de Boufflers : « Je ne doute point qu'étant aussi zélé pour mon service, vous ne soyez fâché de la mort d'un homme qui me servait bien[4]. » Mais il ne voulait point de l'héritier préparé par Louvois.

Il fallait donc découvrir à la minute, improviser un ministre de la guerre.

Sur ce point, le choix de Louis XIV ne pouvait être douteux. Quel autre homme pouvait-il désigner que le confident de ses pensées, l'inspirateur souvent heureux de Louvois lui-même, celui à qui le ministre demandait conseil dans les circonstances difficiles, qu'il tenait au courant de sa correspondance avec les généraux d'armées[5], qui, depuis trois ans, fournissait les plans de campagne pour tous les points sur lesquels la guerre était allumée? Quel ministre, en un mot, pouvait continuer Louvois, si ce n'était Chamlay ?

Il faut même aller plus loin : dans la situation où était la France, avec la guerre sur terre et sur mer, et le long de toutes ses frontières, Chamlay devenait plus utile, plus nécessaire à Louis XIV que Louvois lui-même; le roi avait moins besoin d'un administrateur que d'un général. L'œuvre de l'administrateur était finie : Louvois avait donné à la France une armée telle qu'il n'était pas de troupes européennes qui pussent lui être comparées; son organisation devait lui survivre et se prolonger jusqu'à la Révolution; il n'y avait, pour le moment, qu'à y tenir la main. Chamlay, sous les ordres de Louvois, avait prouvé, lui aussi, qu'il était administrateur;

1. Éd. de 1873, XII, 32.
2. Cf. Saint-Simon, IV, 191.
3. *Journal de Dangeau*, 17 juillet 1691.
4. 23 juillet. Dépôt de la guerre, 1033.
5. Pendant la campagne de 1690, Louvois envoie à Chamlay, qui est à l'armée du Rhin, les copies de ses lettres au maréchal de Luxembourg, qui commande l'autre armée. D. G. 1183.

il avait été le collaborateur du maître, il pouvait être son continuateur; mais surtout et avant tout, c'était un général. Écarté des grands commandements militaires par sa naissance, obligé de prendre un chemin de traverse pour entrer dans l'armée et y tenir une place, il n'en avait pas moins fait ses preuves aussi bien qu'aucun des généraux du temps. Les plus grands, Turenne, Condé, Créqui étaient morts après l'avoir désigné, lui débutant, comme un officier hors ligne; il avait suivi leurs leçons, reçu leurs exemples, il avait été leur bras droit; quel autre général pouvait alors invoquer de pareils services? Luxembourg n'avait encore remporté que l'inutile victoire de Fleurus, Catinat n'avait à son actif que celle de Staffarde, gagnée avec des troupes peu nombreuses sur un ennemi peu dangereux, et que les maladies des Français, les renforts reçus par le duc de Savoie, l'énergique résistance de ce prince avaient aussi inutilisée, en en diminuant l'éclat. Les maréchaux de Lorges et de Duras n'avaient pour eux que d'être les neveux d'un grand capitaine, à qui ils avaient succédé sans le remplacer. Chamlay, au contraire, s'il était peu connu du public, qui fait et défait, souvent à l'aveugle, les réputations militaires, l'était beaucoup des gens du métier, qui l'appréciaient à sa valeur. On savait qu'il était « au fait des moindres éminences, buissons, ruisseaux d'Allemagne ou de Flandre; » on savait la part qu'il avait prise à la bataille de Cassel, aux campagnes victorieuses de 1683, 1684 et 1688. S'il avait été moins heureux depuis trois ans, la faute devait-elle lui en être attribuée plutôt qu'aux chefs nominaux de l'armée d'Allemagne, ou mieux l'inaction de cette armée n'était-elle pas le résultat fatal de cette extrême confusion de pouvoirs, de cette multiplicité de généraux qui encombraient l'état-major au lieu de le servir? Le roi s'en rendait compte, et n'en gardait à Chamlay nulle rancune, puisqu'il lui redemandait chaque année un plan nouveau pour la campagne qui commençait, et lui rendait toujours aussi à l'armée d'Allemagne sa place et son autorité supérieure, quoique occulte. Aussi, quand il s'agit de remplacer Louvois, Louis XIV n'hésita-t-il pas un jour, pas une heure. Louvois était mort dans la soirée du 16 juillet; avant même que la nuit fût venue, le roi écrivait et faisait partir le billet suivant :

A Mr de Chamlay.

Je vous fais ce mot pour vous dire de partir aussitôt que vous l'aurez reçu pour vous rendre en poste auprès de moi. Écrit à Versailles, ce 16e juillet 1691.

Louis[1].

1. D. G. 1182.

*
* *

Chamlay, prévenu par la dépêche du roi, ne perdit pas un instant pour se rendre à Versailles, où il arriva le 24 juillet. Le roi, qui l'attendait avec impatience, le reçut aussitôt; ils passèrent toute l'après-midi enfermés ensemble[1]. Laissons ici la parole à Saint-Simon, qui a raconté, avec quelques détails, cette scène mémorable : « Le Roi, en rentrant de la promenade chez lui, envoya chercher Chamlay, et lui voulut donner la charge de secrétaire d'État de Louvois, à laquelle est attaché le département de la guerre. Chamlay remercia et refusa avec persévérance. Il dit au Roi qu'il avait trop d'obligations à Louvois, à son amitié, à sa confiance, pour se revêtir de ses dépouilles au préjudice de son fils qui en avait la survivance. Il parla de toute sa force en faveur de Barbezieux, s'offrit de travailler sous lui à tout ce à quoi on voudrait l'employer et à lui communiquer tout ce que l'expérience lui aurait appris, et conclut par déclarer que, si Barbezieux avait le malheur de n'être pas conservé dans sa charge, il aimait mieux la voir en quelques mains que ce fût qu'entre les siennes, et qu'il n'accepterait jamais celle de Louvois et de son fils[2]. »

Les autres contemporains, qui ont rapporté le même fait, ne sont pas moins explicites : « A la mort de M. de Louvois, » dit le duc de Luynes, en 1691, 16 juillet, « le Roi voulut donner sa charge à M. de Chamlay... M. de Chamlay, intime ami de M. de Louvois, en le remerciant de ses bontés, lui dit qu'il le suppliait de considérer qu'il avait des obligations infinies à M. de Louvois, que ce ministre laissait un fils en âge et en état de remplir sa place, qu'il demandait en grâce à S. M. de ne pas lui donner cette place au préjudice du fils de son bienfaiteur. Le Roi lui dit : « Mais il est bien jeune. » — Puisque Votre Majesté me jugeait capable de lui rendre service dans cette importante place, » lui répondit M. de Chamlay, « j'ai l'honneur de lui offrir d'aider de tous mes conseils M. de Barbezieux. »

Chamlay ne refusait donc le ministère, où il sentait sans doute combien il eût été nécessaire, que par un scrupule honorable et respectable entre tous. Mais en laissant à Barbezieux la charge de son père, le roi et son fidèle conseiller n'ignorent pas combien le jeune ministre, malgré ses bonnes intentions et ses qualités, est insuffisant pour la lourde tâche qui lui incombe; à eux deux ils

1. Dangeau, t. III, p. 368 et 370, 24 juillet 1691.
2. T. XIII, p. 36-37 (édit. de 1873).

entreprennent de le seconder. Le roi prendra la responsabilité des ordres que donnait auparavant le ministre, il correspondra directement avec les commandants d'armées[1]; Chamlay fera les plans de campagne, les projets de siège et de batailles, dirigera, en un mot, la guerre, dont Barbezieux n'aura que la conduite apparente. Saint-Pouenge reçut aussi une partie des fonctions du ministre disparu; ainsi, pourra dire l'auteur du *Mémoire ou essai pour servir à l'histoire de Louvois*[2], « les travaux d'un seul homme en occupèrent plusieurs d'un mérite très distingué. » Barbezieux, qui ne figurait dans cette espèce de comité que par droit de naissance, en était aussi le plus effacé; « il eut, » dit l'abbé Legendre, « ordre de ne rien faire dans l'exercice de sa charge que par l'avis de Chamlay, qui lui fut donné pour conseil et pour modérateur[3]. »

Il n'est pas commun dans l'histoire de voir un homme accepter avec autant de désintéressement tout ce que le pouvoir entraîne de travail et de soucis en en laissant à un autre l'éclat et les honneurs, et Camille Rousset, qui fait cette remarque, a raison de choisir ce moment pour ajouter que « Chamlay, comme Vauban, comme Catinat, est un de ces hommes rares, intelligents et probes, qu'on peut louer sans défiance, puisque Saint-Simon les a loués, et dont l'amitié sincère et constante, après avoir été pour Louvois un mérite, reste pour sa mémoire un honneur, au besoin même une sauvegarde[4]. » Les contemporains de Chamlay en jugèrent ainsi, et apprécièrent, comme elle le méritait, sa noble conduite. « Sa modestie, » dit Saint-Simon, « ne se démentit jamais, jusque-là qu'il fut surpris et honteux de l'applaudissement que reçut la belle action qu'il venait de faire, que le Roi ne cacha pas, et que Barbezieux, à qui elle valut sa charge, prit plaisir de publier. » — « Chamlay, » dit Duclos, « avait toujours passé pour le meilleur maréchal des logis d'une armée. Recherché par tous les généraux, estimé du Roi et, qui plus est, de Turenne, il n'en était pas moins cher à Louvois; ce qui prouve qu'il était nécessaire à tous. Le Roi, ne pouvant faire un meilleur choix pour le département de la guerre, le pressa fort de s'en charger. Mais Chamlay fit valoir les titres de Barbezieux, et finit par dire : « Si Votre « Majesté ne veut pas absolument donner la place au fils, je la sup-

1. A dater de 1691, les lettres du roi aux généraux sont de la main du même secrétaire qui expédiait auparavant les lettres de Louvois. Elles étaient donc préparées au ministère, mais arrêtées et signées seulement par le roi.

2. Amsterdam, 1740. On a attribué ce mémoire à Chamlay; la phrase que nous en citons nous paraît suffire pour établir qu'il n'en est pas l'auteur.

3. *Mém. de l'abbé Legendre*, p. 136.

4. *Hist. de Louvois*, t. II, p. 172, note.

« plie de nommer tout autre que moi, qui ne puis me revêtir de la « dépouille de son père, mon ami et mon bienfaiteur. » L'action de Chamlay étonna tout le monde, excepté lui, qui ne fut étonné que des éloges. Un tel procédé mérite bien sa place dans l'histoire; de pareils faits ne surchargeront pas ces Mémoires[1]. »

Comment donc la journée du 24 juillet 1691 est-elle restée ignorée des historiens? Il s'agissait de la succession de Louvois, c'était une affaire d'importance; comment des écrivains aussi consciencieux qu'Henri Martin, pour n'en citer qu'un seul, n'ont-ils même pas cité le nom de Chamlay et ont-ils ignoré et ses antécédents, et l'offre qui lui fut faite du ministère, et l'importance du rôle qu'il a joué auprès de Louis XIV jusqu'à la mort du grand roi[2]?

Chamlay avait alors quarante et un ans. L'obscurité qui a couvert sa vie, et qui l'a poursuivi après sa mort, est telle qu'il ne nous reste aucun portrait de lui; mais Saint-Simon en a laissé un crayon assez satisfaisant : « Chamlay, dit-il, était un fort gros homme, l'air grossier et paysan, même rustre, et l'était de naissance, avec de l'esprit, de la politesse, un grand et respectueux savoir-vivre avec tout le monde, bon, doux, affable, obligeant, désintéressé, avec un grand sens et un talent unique à connaître les pays[3]... » Jamais, comme le fait remarquer M. de Boislisle[4], Saint-Simon n'a écrit un pareil éloge, « absolu, sans restrictions, unique peut-être en son genre dans une galerie où les silhouettes satiriques et les caricatures sanglantes sont si nombreuses[5]. »

1. Duclos, *Mémoires secrets*, collection Michaud et Poujoulat, t. X, p. 487.

2. M. Dareste, auteur d'une *Histoire de France* pour laquelle il a souvent consulté, à l'époque que nous étudions, l'*Histoire de Louvois*, fait allusion, d'après C. Rousset, aux fonctions que reçut Chamlay après la mort de Louvois, mais il méconnaît absolument le personnage, ou plutôt il prouve qu'il ne le connaît nullement, en prétendant le juger par ces mots : « C'était un officier instruit, entreprenant et plein d'esprit, avec un caractère souple qui s'accommodait du second rang, un chef d'état-major courtisan tel qu'il convenait à Louis XIV » (t. V, p. 603).

3. Saint-Simon, *loc. cit.*

4. *Le Marquis de Chamlay.*

5. Les relations des ambassadeurs vénitiens, si précieuses pour la connaissance des gouvernements et des cours, parlent de Chamlay en termes à peu près semblables : « Questa sostituzione ineguale all' importanza del carico, diede a risolvere al re di far il maggior fondamento sopra il sig. di Charlai (*sic*), soggetto di grande confidenza, dotato di profonda memoria e secreto; fu impiegato in relevantissime espedizioni, illustre ne' campamenti, movimenti e marcie, non vi e alcuno che non gli predica un maggior ascendante, al quale si va avvicinando, se non con la vanità del nome, però con la funzione di ministro, participando, e dirigendo la sostanza degli affari principali della guerra. Il re lo ama, e se ne vale sovente tenendolo molte ore del giorno, nelle quali seco

S'il nous est permis, à nous qui ne connaissons Chamlay que par sa vie, ses travaux, sa correspondance, par quelques mots échappés aux contemporains, d'essayer de compléter ce profil, nous nous représenterons Chamlay comme un homme doux, rêveur, occupé, sobre de paroles, comme tous ceux qui ont beaucoup de pensées; poli, mais un peu froid; peu porté vers les fêtes, quoique homme du monde et même recherché dans sa tenue et dans ses habitudes[1], précisément parce qu'il était sorti de peu. Préoccupé de son obésité croissante, il était d'une grande sobriété et faisait « un exercice à pied journalier et prodigieux[2] » pour combattre cette tendance. Réservé sans être sauvage, d'ailleurs s'étant trouvé, jusqu'en 1691, presque toujours aux armées ou en mission, il vivait seul. Sa mère, Marguerite Le Masson, s'était retirée au couvent de Bellechasse; sa famille ne se composait plus que d'une sœur[3]. Il n'était pas marié.

Tel était l'homme qui assumait la redoutable tâche de succéder à Louvois dans la direction des opérations militaires.

Mais avant de parler de ces opérations, il faut examiner comment fut organisé ce ministère en dehors du ministère, et quels furent exactement les attributions, les travaux, l'influence et le pouvoir de Chamlay.

Entre Louis XIV et Chamlay, les choses furent réglées avec un soin et un ordre qui ne se démentirent pas une seule fois jusqu'à la mort du roi. Tous les ans, pendant l'hiver, alors que les troupes étaient séparées dans leurs quartiers, Chamlay soumettait au roi son plan général de campagne pour toutes les armées françaises, et même, pendant la guerre de succession, pour l'ensemble des forces franco-espagnoles. Ces plans ou mémoires, rédigés avec un soin minutieux, mériteraient de figurer parmi les modèles du genre. L'auteur, que des correspondants secrets et sûrs[4] tenaient au courant des opérations et des projets des ennemis, commence par examiner tous

discorre, ed in cui stabilisce l'esecuzione dei progetti, li fa scrivere in secreto a generali, e li comunica i di loro pareri. In somma nel di lui cuore ripone i pensieri piu ardui della guerra. » (*Relazioni*, *Francia*, III, 512.)

1. Louvois lui écrit, le 1er juin 1689 : « Vous observerez à l'avenir, quand vous m'écrirez, de ne plus vous servir de papier parfumé ni de poudre qui la soit, parce que, comme j'envoie quelquefois vos lettres à Sa Majesté, elles l'incommodent. » (Dépôt de la guerre, 2538.)

2. Saint-Simon.

3. En 1689, Chamlay demandait pour sa sœur une abbaye : il obtint en 1693 celle de Saint-Julien d'Auxerre. Cette sœur, Marie-Ambroise Bolé de Chamlay, mourut le 14 juin 1699.

4. Dangeau, X, 57 : « M. de Chamlay a des nouvelles, par des correspondants qui lui en ont toujours mandé de véritables... »

les plans que ceux-ci peuvent former eux-mêmes au moment où il écrit; il les étudie l'un après l'autre, les explique, les commente, les discute, ne retient que les plus vraisemblables et les plus sûrs, et indique alors le moyen de les déjouer, dans le cas où l'offensive est réservée à l'ennemi, la défensive à nos armées; mais, le plus souvent, Chamlay, qui connait bien le caractère français, qui aussi, nous l'avons remarqué, ne fait la guerre qu'en vue de la paix, conseille l'offensive, bien que cette manière de voir eût obtenu peu de succès auprès de Louvois, et ne dût pas rencontrer plus d'approbation de la part d'un roi vieilli et timide, qui craignait de compromettre sa gloire et ne s'attachait plus qu'à garder ses conquêtes. Chamlay examine alors, de même que nous l'avons vu faire pour les ennemis, les divers partis entre lesquels les Français peuvent choisir; il élimine ceux qui lui paraissent dangereux ou inutiles, en choisit un, indique les raisons pour lesquelles il le recommande, explique enfin comment l'opération doit être menée. Il entre dans tous les détails, fournit les hommes, les munitions, les vivres, désigne d'avance, comme Bonaparte avant la campagne de Marengo, le point où il asseoira son camp, celui où il livrera bataille; enfin il ne laisse rien au hasard, et l'on peut lui rendre le grand témoignage que Turenne et Condé, d'après Bossuet, rendaient à leur adversaire Mercy, que lui non plus n'a jamais manqué de prévenir les desseins de ses ennemis, comme s'il eût assisté à leurs conseils. On peut juger, d'après ce faible essai d'analyse, de l'importance et de l'étendue de chacun des mémoires de Chamlay; ils couvrent souvent jusqu'à trente pages grand in-folio, entièrement écrites de la main de leur auteur, d'une grande écriture droite, régulière et ascendante qui, d'après les graphologues, est le signe de l'énergie, de la ténacité et de la rectitude du jugement. Très peu de ratures : la pensée est nette et sort sans difficulté du cerveau. Chamlay ne connaissait ni fêtes ni dimanches : plusieurs de ses plus volumineux mémoires sont datés du 1er janvier.

Outre ces plans généraux pour la campagne, Chamlay en rédigeait de nouveaux à chaque événement d'importance, à chaque incident qui modifiait les prévisions premières, et enfin toutes les fois que le roi le demandait. De 1691 à 1714, pas une armée française ne s'est mise en marche sans que Chamlay ait donné un plan pour l'ensemble de la campagne; pas une bataille n'a été livrée, pas une ville n'a été prise ou perdue sans que Chamlay ait fourni au roi et aux généraux ses observations sur la situation nouvelle qui pouvait en résulter.

L'importance des attributions de Chamlay lui permettait de faire à la cour ce qu'on appelait au XVIIe siècle « une figure très considé-

rable[1]. » Comme les ministres, il travaillait directement avec le roi[2], et son service, rendu de jour en jour plus chargé par les nécessités de la guerre, lui devint même une véritable servitude : il ne pouvait quitter la cour sans une permission préalable[3]. Aussi suivait-il le roi dans tous ses déplacements; ses mémoires sont datés de tous les points où se transportait Louis XIV, le plus souvent de Versailles, Meudon, Marly et Fontainebleau. Il entrait chez le roi sans se faire annoncer, et ne partageait cette faveur qu'avec l'historiographe en titre, qui, de son temps, fut d'abord Pellisson, puis Racine[4]; de sorte que deux hommes à la cour possédaient le même privilège, celui qui faisait l'histoire et celui qui l'écrivait.

Quand Chamlay avait terminé un de ses mémoires, ce travail était recopié, quelquefois par l'auteur lui-même, plus souvent par ses secrétaires, au moins en deux expéditions, l'une destinée au roi, l'autre au ministre de la guerre. Mais alors, et avant de parvenir aux généraux et aux armées, chargés de leur exécution, les idées de l'habile tacticien subissaient bien des examens, recevaient bien des chocs qui, trop souvent, les défiguraient et les transformaient à leur grand détriment, quand elles ne les supprimaient pas même absolument pour les remplacer par d'autres. Le roi intervenait d'abord, qui ajoutait ou retranchait suivant ses convenances et ses idées personnelles, blâmait l'offensive, vantait les sièges; puis, l'œuvre ainsi modifiée et remaniée, il l'envoyait aux généraux, qui, à leur tour, approuvaient ou discutaient (car l'obéissance au roi et l'obéissance militaire n'étaient pas, à beaucoup près, aussi absolues, sous Louis XIV, que les historiens se sont plu à le répéter), qui arguaient de la connaissance spéciale qu'ils pouvaient avoir du pays, du temps, des circonstances. D'ailleurs, bien peu des commandants d'armées, à l'époque où nous sommes arrivés, étaient capables de comprendre et d'appliquer les conceptions hardies qui leur étaient ainsi suggérées : Luxembourg était trop indépendant, Catinat déjà vieilli et

1. *Mém. du comte de Sourches*, IV, 125.

2. Dangeau, t. V, p. 229 : « Le roi, après son souper, appela Chamlay; il fut quelque temps avec lui, et nous dit à son coucher : nous venons de raisonner sur ce que les ennemis peuvent faire; nous n'avons plus besoin de cartes dès qu'il s'agit de raisonnements sur Mons, Namur ou Charleroi; ce sont pays de notre connaissance, que nous avons assez examinés, » etc.

3. Arch. nat., ms. 824, fol. 31.

4. Dangeau, t. IX, p. 130 : « M. Pellisson et M. de Chamlay entrent sans que l'huissier aille demander pour eux. » (*État de la France*, au chapitre du *Lever du roi*, à partir de 1687.) Plus tard, le nom de Pellisson est remplacé par celui de Racine. Ces entrées étaient moindres que celles des *brevets de la chambre*, mais plus grandes que celles *de la chambre*.

timide, Lorges et Duras étaient par trop insuffisants; il n'y a guère que Vendôme, Berwick et Villars avec qui Chamlay se soit presque toujours trouvé d'accord; il est vrai que ce sont les meilleurs.

Mais il y avait un vice profond, avoué et par là même irrémédiable, dans la direction des armées telle qu'on l'entendait au temps de Louis XIV. Le roi, moins puissant en cela qu'on n'est porté à le croire, ne disposait pas arbitrairement des commandements d'armées. Il ne les donnait, disons nettement qu'il ne *pouvait* les donner, d'après les mœurs et les idées de son temps, qu'à des princes de son sang (le dauphin, le duc de Bourgogne, Condé, les deux ducs d'Orléans), à des bâtards de maisons royales (Berwick et les frères de Vendôme), à des membres de familles souveraines (Turenne, Lorges, Duras, Luxembourg), à des hommes de cour (Villeroy). Sans doute un véritable officier, simple noble ou même bourgeois, pouvait à la rigueur, après de longs et éclatants services, franchir tous les grades militaires et recevoir jusqu'à la dignité de maréchal; mais, même en ce cas, on ne lui confiait que des armées d'importance secondaire, comme on le fit pour Boufflers, pour Tessé, pour Marsin, pour Tallard, pour Catinat. Villars seul, parmi ces parvenus de la seconde partie du règne, a commandé plus de cent mille hommes; mais on sait trop quelles douloureuses circonstances motivaient et justifiaient cette exception aux principes. Il a fallu l'écrasement de la France et la défaite de tous ses autres généraux pour que le roi se décidât à confier sa dernière armée à un officier de fortune; encore celui-là était-il marquis et fils d'un ambassadeur.

Louis XIV lui-même, si despotique qu'il fût, ne pouvait guère toucher à ces règles. Au-delà de ces limites dans lesquelles se mouvait sa prétendue volonté, il rencontrait les résistances de tout un corps d'officiers braves, sinon capables, et couverts par leurs noms, leurs richesses, leur influence : la noblesse de France, qui avait fait la Fronde et qui pouvait la refaire. En 1691, Condé, qui avait lutté si longtemps contre le roi, venait à peine de mourir; Luxembourg, qui avait pris part à la Fronde, Luxembourg, brillant, sans scrupules, appartenant à une grande maison, fils d'un père décapité, pouvait devenir un général d'émeutes. On ne doit pas se représenter le roi de France, à ce moment, comme le maître tyrannique d'un peuple tremblant sous le joug, mais comme le chef d'une aristocratie puissante où chacun gardait le rang que lui avait donné sa naissance, et dont le souverain pouvait, sans doute, frapper individuellement les membres, mais sans avoir le droit de leur enlever aucun des titres qui faisaient leur force[1].

1. Voy. dans C. Rousset, *op. cit.*, t. II, p. 29, les violentes réclamations de

Il est curieux de trouver un roi aussi absolu que Louis XIV en flagrant délit de faiblesse à l'égard d'une désobéissance militaire; C. Rousset nous en donne un exemple frappant. En 1672, le roi avait voulu placer les maréchaux de Bellefonds, de Créqui et d'Humières sous les ordres de Turenne : ceux-ci s'y refusèrent nettement, bien que Turenne fût plus ancien qu'eux dans son grade, qu'il eût le titre de maréchal-général, et enfin qu'il fût Turenne. Louvois entreprit de les faire obéir. « Je commençai, dit-il, par M. le maréchal de Bellefonds, lequel ayant témoigné ne se vouloir point conformer au contenu en ladite dépêche (une dépêche du roi), j'en allai rendre compte à Sa Majesté, qui, par bonté, voulut bien lui expliquer elle-même quelles étaient ses intentions, jusque-là que Sa Majesté lui dit qu'elle le priait de le faire, qu'elle lui demandait cette complaisance en reconnaissance de toutes les grâces qu'elle lui avait faites[1]. » Qui s'attendrait à voir le roi, dont le nom est resté le plus éclatant symbole du monarque absolu, jouer ce rôle de Géronte vis-à-vis d'un sujet désobéissant? Il fallut l'entêtement définitif du maréchal pour que le roi se décidât à l'envoyer en exil à Tours; encore lui rendit-il plus tard un commandement.

Une autre raison s'opposait encore à la bonne exécution des ordres du roi et des projets de Chamlay; et celle-là venait du roi lui-même. Louis XIV avait horreur de tout changement; et son obstination à conserver, quoi qu'ils fissent, les mêmes hommes dans les mêmes emplois, ne fit que s'accroître avec les années. Cette perpétuité que le droit divin lui assurait à lui-même, il voulut l'assurer à ses ministres, il donna à leurs enfants la survivance de leurs charges, il essaya de l'introduire même dans ses armées. Catinat commanda pendant six ans de suite en Italie, et nous aurons l'occasion de voir combien le roi eut de la peine à s'en défaire, après son échec à Carpi. Les maréchaux de Luxembourg et de Lorges étaient également considérés comme inamovibles, l'un aux Pays-Bas, l'autre en Allemagne. Rien ne pouvant contraindre ces chefs à l'obéissance, Chamlay se trouvait trop souvent obligé de lutter contre une organisation sur laquelle il n'avait aucune prise, et se brisait contre des résistances passives ou des mauvaises volontés également impunies. —

Luxembourg à qui on donne pour collègue le chevalier de Fourilles, et les précautions dont use Louvois pour tâcher de ne froisser aucun des officiers-généraux. On a remarqué que Louis XIV ne prenait comme ministres que des roturiers, en défiance de sa noblesse. Mais être ministre ne donnait pas le droit de commander une armée. Chamlay, à qui le roi a offert le ministère de la guerre, n'a jamais commandé de troupes que sous le nom des autres.

1. Louvois à Créqui, 22 avril 1672. D. G. 275.

Du moins, lui aussi bénéficia de la perpétuité que Louis XIV donnait à ses ministres : appelé auprès du roi en 1691, il ne devait plus le quitter, et il fallut la maladie et la mort pour lui faire abandonner le poste de dévouement qu'il avait accepté[1].

Après avoir recherché quelle était, sur la conduite de la guerre, l'influence des plans de Chamlay, il nous reste à examiner quel en a été le résultat. En d'autres termes, a-t-on bien ou mal fait quand on les a suivis ou rejetés? Chamlay nous a-t-il donné la victoire ou la défaite? et mérite-t-il d'être considéré comme un grand homme de guerre ou comme un brouillon dangereux, prétentieux et incapable?

A ne considérer que les faits, ils sont contre le conseiller de Louis XIV. Chamlay, si on lui attribue toutes les opérations des armées françaises entre 1691 et 1714, a éprouvé plus de défaites qu'il n'a remporté de victoires; il n'a pas étendu le territoire national; il a même perdu des provinces et des royaumes entiers, puisque à partir de 1701 les Français avaient à garder et à défendre, pour le roi d'Espagne, les Pays-Bas, le Milanais, les Deux-Siciles, Gibraltar, Minorque. Chamlay est un vaincu. Mais, pour l'histoire, un homme de guerre ne se mesure pas aux résultats. Les plus grands, dans tous les siècles, ont éprouvé des défaites, dont quelques-unes sont restées plus glorieuses que des victoires. Tel général, comme Moreau, comme Chanzy, a établi sa réputation par une retraite; la guerre est un jeu dont le prix est quelquefois donné au perdant. Tel a été Annibal dans l'antiquité. Dans les temps modernes, Condé et Turenne ont toujours été vaincus quand ils ont commandé les Espagnols contre les Français; Frédéric II a essuyé nombre de défaites; ces échecs n'enlèvent rien au génie de ces grands hommes. Si Napoléon n'avait fait que ses quatre dernières campagnes, celles de 1812,

1. Camille Rousset, ordinairement mieux informé, a cru sans doute que Chamlay avait cessé ses fonctions plusieurs années avant la mort de Louis XIV, car au t. IV, p. 162, de son *Histoire*, blâmant Chamlay qu'il appelle « un tacticien de cabinet, qui fait bon marché des hommes de guerre, » il s'écrie : « Ah! les grands généraux ont bien fait de s'éloigner ou de mourir, puisque aussi bien on les tient pour inutiles ou pour dangereux même! Hélas! bientôt viendra le temps où les grands administrateurs ne seront pas comptés davantage, où Louis XIV, débarrassé de Louvois, *débarrassé de Chamlay*, prendra le premier venu, l'incapable Chamillart, pour administrer la guerre que fera l'incapable Villeroy. » Il y a là une erreur absolue. Louis XIV n'a jamais été *débarrassé de Chamlay*, qui lui a fourni des plans jusqu'à la fin de la guerre de la succession d'Espagne et même après les traités qui la terminèrent, ainsi que l'établira la suite du présent travail. Quant à Chamillart, nous verrons aussi que, contrairement à l'opinion accréditée, il reçut encore moins de pouvoir que n'en avait eu Barbezieux, sauf en de rares occasions, et que presque toutes les affaires, sous son ministère, passaient par les mains de Chamlay.

1813, 1814 et 1815, qui toutes se terminèrent par des revers inouïs, en serait-il moins le plus grand homme de guerre que l'humanité ait produit? Et l'archiduc Charles, malgré son brillant coup d'œil militaire, doit-il être considéré comme un incapable parce qu'il a toujours été vaincu, ayant eu le malheur de rencontrer un adversaire comme Napoléon?

De même, il ne serait pas juste de juger Chamlay à ses œuvres, parce que vaincre et conquérir, au déclin du règne de Louis XIV, n'étaient plus choses possibles, parce qu'on avait les plus grands généraux contre soi, Marlborough et le prince Eugène, et, à la fin, un cadavre à défendre, l'Espagne; parce que la France était épuisée, sans argent, le roi fatigué, les généraux trop souvent médiocres, l'Europe entière contre nous; et, dans ces conditions, il serait déjà honorable de n'avoir pas toujours été vaincu. Mais il est permis d'aller plus loin, et, quand on a étudié les Mémoires de Chamlay, on peut penser que ses conseils suivis nous eussent, malgré tout, donné la victoire, qu'écoutés, ils nous l'ont presque toujours value, que méprisés, ils ont amené les incroyables revers de la guerre de la succession. Quand on écoute Chamlay, on reconquiert le Milanais perdu, on envoie Villars au secours de l'électeur de Bavière, on remporte les victoires de Luzzara, de Hœchstædt, d'Almanza, on enlève les lignes de Stolhofen; quand on le dédaigne, on laisse reprendre Namur par le roi d'Angleterre, on perd la ligne de l'Adige, et successivement celles du Mincio et de l'Oglio; on perd Landau, Barcelone, Gibraltar, qu'il recommande en vain de fortifier contre une surprise. Chamlay, c'est l'offensive, l'audace, la victoire; Louis XIV et ses généraux, c'est la mollesse, l'incertitude, la fatigue, la défensive si contraire au caractère français, les divisions, l'effarement.

On doit même reconnaître, sans vouloir établir un parallèle impossible entre deux talents différents (Louvois est un administrateur, Chamlay un général), que le premier a eu la tâche singulièrement facile, si on la compare à celle qui allait échoir à son successeur. Louvois a eu les belles années du règne, la jeunesse du roi, l'audace et la confiance de la nation, et devant lui une Europe encore divisée, et, par là même, vulnérable. Dans la coalition même de 1672, bien que Louvois prétendît que son maître était déjà *seul contre tous*, Louis XIV avait encore l'Angleterre pour lui au lieu de l'avoir contre lui comme en 1688 et 1701; avantage qu'on peut considérer comme capital, et que le roi regardait bien, en effet, comme tel, puisqu'il se décida à signer la paix dès que l'Angleterre parut vouloir se détacher de lui. Chamlay, au contraire, dès son arrivée aux affaires, trouve l'Europe définitivement hostile, le royaume sans ressources,

le roi intimidé, la nation défiante. Entre 1660 et 1691, il y a la même différence qu'entre 1792 et 1813. Plutôt que de reprocher à Chamlay de n'avoir pas vaincu, il faut d'abord se demander s'il pouvait encore vaincre.

Une objection pourra encore être faite au système même employé par Chamlay. Est-il bon, est-il même possible de diriger des armées du fond d'un cabinet, à des distances considérables, comme l'avait fait parfois Louvois, comme son successeur prétendait le faire d'une manière encore plus régulière et plus constante? Les généraux de Chamlay ont souvent réclamé contre cette tutelle; d'autres hommes du métier partageront sans doute le même avis. Cependant, dans des guerres comme celles de la ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne, où la France luttait contre toute l'Europe, où des armées combattaient sur toutes les frontières, un général isolé, agissant sur l'un de ces points, peut-il avoir une vue d'ensemble de la lutte? Cette vue d'ensemble n'appartient-elle pas plutôt au prince ou au ministre qui, du centre où il est placé, correspond seul avec toutes les armées, qui connaît seul les ressources en hommes, vivres, munitions qu'il peut fournir à chacune d'elles, qui sait seul le point où il doit prendre l'offensive, celui où il n'a qu'à se défendre, et s'il doit ménager ou presser l'ennemi; qui connaît les ressorts de la politique comme ceux de la guerre, et qui peut seul apprécier les conséquences d'un coup porté ou retenu à propos? Ces considérations avaient sans doute frappé Louvois et Louis XIV, dont les avis sont de quelque valeur; elles ont convaincu également des hommes de guerre de tous les temps. Carnot, qui a plus d'un rapport avec Chamlay[1], dirigeait comme lui, à distance, sauf dans quelques cas très rares où il se rendait lui-même sur les lieux, la marche des armées qui défendaient la France, un siècle plus tard, contre une nouvelle coalition. Napoléon suivit le même exemple pendant presque toutes ses campagnes : tout en conduisant lui-même sa principale armée, il dirigeait en même temps les mouvements de ses lieutenants, même lorsque ceux-ci étaient séparés de lui par des centaines de lieues. Enfin de nos jours, n'avons-nous pas vu le même système appliqué sous nos yeux, contre nous, par notre illustre ennemi le feld-maréchal de Moltke? Et ce système est expliqué et justifié dans toute sa rigueur par l'écrivain militaire allemand Julius de Wickede : « Moltke, dit-il, songeait à tout; son état-major, admi-

1. Carnot, comme Chamlay, donnait des ordres, en vertu d'un pouvoir purement politique, à des généraux revêtus d'un grade plus élevé que le sien, et ni l'un ni l'autre n'étaient ministres de la guerre (Carnot ne le fut que quelques mois, en l'an VIII).

rablement instruit, étudiait toutes les dispositions jusque dans les moindres détails; le roi Guillaume accompagnait tous les ordres donnés d'une signature qui imposait leur exécution ponctuelle et absolue; on renvoyait de l'armée, avec une juste rigueur, tout officier qui prétendait agir à sa guise[1]. » C'est bien le système de la direction des armées à distance perfectionné et poussé jusqu'à ses plus extrêmes limites.

Sans doute, le maréchal de Moltke disposait du télégraphe, qui lui permettait de correspondre, jour par jour, heure par heure, quand les circonstances l'exigeaient, avec ses principaux lieutenants. Mais d'un autre côté, il n'était pas sur les lieux, il ne pouvait pas juger *de visu* les dispositions de l'ennemi, les ressources du terrain, l'état des troupes. D'ailleurs si ce général a pu se servir utilement du télégraphe, ni Carnot ni Napoléon ne possédaient ce puissant auxiliaire, ou, du moins, ils ne le possédaient que fort imparfait; cependant, l'un et l'autre ont cru possible de diriger des armées éloignées, et tous les deux l'ont fait souvent avec succès.

Enfin, en tout temps, en tout pays, et par cela seul que le chef de l'armée n'est pas le chef de la nation, il faut bien que le chef d'armée reçoive du gouvernement central des avis et des instructions; les exemples en abondent, et le contraire serait le renversement du bon sens. C'est Monluc qui vient d'Italie demander à François Ier la permission de combattre; c'est Servan, qui, de Paris, invite Dumouriez à résister à tout prix en Champagne, et envoie Kellermann au secours de son collègue (Kellermann aurait-il pu deviner la situation de ce dernier?); c'est Palikao empêchant l'armée impériale de rentrer à Paris pour ne pas y provoquer une révolution; ce sont nos généraux au Tonkin, au Dahomey, à Madagascar, recevant d'avance une mission limitée et nettement définie.

Le système de Chamlay, justifié par de telles comparaisons, est donc loin d'être mauvais en lui-même; il peut même être quelquefois d'une application nécessaire. Chamlay, d'ailleurs, était d'une prudence infinie dans ses instructions. Il s'aventurait rarement à commander au jour le jour. Ses plans généraux de campagne, toujours rédigés en hiver, pendant que les généraux étaient à la cour, leur étaient aussitôt soumis, et les commandants d'armées pouvaient les discuter avant de les appliquer, avec le roi et Chamlay lui-même. Sans doute, dans le cours des campagnes, quand le maréchal général des logis envoyait aux armées de nouveaux projets, ceux-là pouvaient être rendus impraticables avant même d'être parvenus au

1. *Gazette de Cologne.*

quartier général; mais aussi Chamlay ne les imposait jamais, ne s'opiniâtrait pas, se soumettait toujours au jugement des personnes placées sur les lieux; c'était à celles-ci à faire leur profit de ses avis et à juger s'ils étaient applicables dans la situation.

Pour nous résumer, Chamlay ne voulait pas être ministre; il ne pouvait pas être général; il ne lui restait donc, pour servir son pays et son roi, que le rôle modeste et pourtant si utile, tout d'abnégation et de dévouement, auquel il s'était volontairement réduit. Nous croyons qu'il a justifié la confiance que le roi avait en lui, et qu'il convient de rendre une place dans l'histoire à ce grand homme de guerre ignoré de sa propre patrie.

J. D'AURIAC.

LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION

DU 14 JUILLET 1792

ET L'INVITATION A LA CONCORDE DE BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.

Au moment où allait se célébrer, pour la seconde fois, la fête de la Fédération, la situation de la France, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, était des plus critiques, celle de la royauté paraissait désespérée. La tentative avortée du 20 juin, sorte de répétition des scènes sanglantes qui devaient se produire au 10 août, avait montré aux agitateurs combien il serait facile de réussir avec un plan mieux combiné. La suspension de Pétion, maire de Paris, prononcée par le Directoire du Département, approuvée par Louis XVI, mais non ratifiée par l'Assemblée, devint le prétexte de manifestations tumultueuses. Pétion fut l'idole populaire, idole fragile, idole d'un jour, que le peuple, qui l'avait élevée, devait promptement briser. A tort ou à raison, adversaires et amis étaient convaincus que Pétion avait, sinon organisé, tout au moins toléré l'insulte faite au roi, au chef constitutionnel de l'État, dans la journée du 20 juin; de là les sympathies révolutionnaires de ceux qui, ouvertement ou secrètement, voulaient l'abolition de la royauté. Ce nom était un drapeau, et le cri de « Vive Pétion » était considéré comme une insulte adressée au roi.

Le *Courrier français* annonçait en ces termes la décision de l'Assemblée réintégrant Pétion dans les fonctions dont il avait été suspendu : « Aujourd'hui, 13 juillet, à six heures du soir, M. Pétion a reçu du corps législatif la justice qu'il méritait. Il a été rétabli dans ses fonctions, 200,000 ames (*sic*) sont allés lui annoncer cette nouvelle en dansant la farandole. »

Impuissants à combattre l'anarchie qui se manifestait tant dans l'Assemblée que dans la rue, le 10 juillet, après un exposé développé de la situation, les ministres avaient donné leur démission; ils continuaient leurs fonctions, en attendant qu'il leur soit donné des successeurs, mais ils n'avaient plus ni influence, ni autorité.

Lafayette et Dumouriez, désireux de sauver la vie et le pouvoir du roi, avaient proposé à Louis XVI divers moyens de protéger sa personne, d'assurer son indépendance et de faciliter son rôle de roi constitutionnel; leurs avances avaient été repoussées, Louis XVI craignant qu'en se plaçant sous leur protection il ne fît que changer d'esclavage.

A l'extérieur, la situation était des plus critiques, à la suite des échecs éprouvés par nos armées. Les ennemis s'avançaient pour envahir le territoire. L'heure était solennelle. Après une longue et orageuse discussion, dans sa séance du 11 juillet, l'Assemblée avait solennellement déclaré « La Patrie en danger. »

La reine, troublée, aveuglée, craignant pour le roi, pour ses enfants, pour elle-même, ne comptait plus que sur le secours de l'étranger. Elle étudiait la marche de l'armée prussienne, et elle avait, dit-on, noté avec le doigt, sur le calendrier, le jour supposé où le duc de Brunswick devait arriver à Paris. Triste illusion, funeste erreur, dont le roi, Madame Élisabeth elle-même et son malheureux et innocent fils, le dauphin, devaient subir la peine.

En résumé, à la veille de la célébration de la fête de la Fédération, l'infortuné Louis XVI, privé de tout appui matériel et moral, en butte à l'hostilité non déguisée de la majorité de l'Assemblée et du peuple, semblait aussi n'attendre plus son salut que de l'étranger.

Pendant ce temps, un écrivain modeste, patriote et déjà célèbre, Bernardin de Saint-Pierre[1], touché des malheurs du roi et des dangers dont la patrie était menacée, se recueillait et écrivait une *Invitation à la concorde* destinée à être publiée pour la fête de la Fédération[2]. S'appuyant sur les exemples du passé, sur les leçons de

1. Bernardin de Saint-Pierre avait déjà publié : en 1773, le *Voyage à l'Ile-de-France;* en 1781, *l'Arcadie;* en 1784, les *Études de la nature;* en 1787, son admirable roman *Paul et Virginie;* enfin, en 1789, les *Vœux d'un solitaire.*

2. C'est pendant qu'il travaillait à cette œuvre importante que Louis XVI lui

l'histoire, il recommandait le respect de la constitution, que tous, roi, députés et magistrats, avaient juré d'observer et de maintenir, et qu'il considérait comme le palladium qui devait protéger la France et la société menacées. Cet appel, aussi chaleureux que patriotique, fut affiché le 12 juillet sur les murs de Paris; s'il fut sans effet appréciable, il eut cependant un certain retentissement, non seulement dans la capitale, mais aussi dans les départements. L'administrateur du département de la Moselle, Courtois, le fit réimprimer et distribuer. Dans les temps troublés, le langage de la sagesse et de la raison est rarement entendu. Les fautes, la faiblesse de la royauté, d'une part, les passions populaires, d'une autre, devaient rendre sans efficacité ce sublime langage. Ce document historique ne figure pas dans les œuvres de Bernardin de Saint-Pierre et n'a jamais été intégralement reproduit. Nous avons pensé qu'il pourrait intéresser les érudits ainsi que les nombreux admirateurs du grand écrivain qui l'a rédigé.

INVITATION A LA CONCORDE

POUR LA FÊTE DE LA CONFÉDÉRATION AU 14 JUILLET 1792.

La Nation, la Loi et le Roi.

Quel sublime et touchant spectacle! Des guerriers de toutes les contrées de la France se rassemblent autour de l'autel de la patrie et vont jurer de combattre pour la Nation, la Loi et le Roi. Des troupes de femmes et d'enfants joignent à leurs serments des prières innocentes; mais sous ces drapeaux et sous ces uniformes, que de divisions intestines! Citoyens, écoutez-moi : Vos armes et vos serments se tourneront contre vous si la Constitution, qui rassemble vos bataillons, ne réunit aussi vos cœurs.

La naissance avait fait de vous des Provençaux, des Bretons, des Normands; la monarchie, des Français; la Constitution, des hommes; mais la discorde vous a rendus Feuillants et Jacobins.

Que dira la postérité lorsqu'elle saura que des Citoyens se sont détestés sous des noms de moines qu'ils ont eux-mêmes abolis? Elle croira que le fanatisme, échappé des ruines de leurs couvents, s'est réfugié dans vos assemblées et vous a inspiré, avec leurs noms, ses fureurs contre les trônes et les autels qu'il n'a pas élevés.

fit proposer le poste d'intendant du Jardin du roi. Après trois jours de réflexions, il donna son acceptation, et sa nomination fut signée le 1er juillet par Louis XVI. Nous avons en notre possession le brevet original, signé Louis et contresigné Terrier.

Parmi vous, les uns veulent bannir la royauté et la religion des prêtres non assermentés; les autres veulent rétablir leur ancien despotisme. Jacobins et Feuillants, il y a sans doute des Citoyens remplis de lumières dans vos clubs; de justes réclamations dans vos pétitions; de braves soldats dans le peuple que vous dirigez; mais si la volonté d'un club pouvait balancer la volonté nationale, si une pétition pouvait abroger une Loi, si une insurrection populaire pouvait forcer la puissance royale, tout serait perdu; car d'autres clubs, d'autres pétitions, d'autres insurrections se succéderaient tour à tour, et la Monarchie roulerait sans cesse dans l'anarchie.

Les clubs ont été établis pour protéger la Constitution; ils sont la haie qui a défendu son berceau. Clubistes, vous vous êtes rassemblés autour d'elle pour protéger son enfance; mais maintenant qu'elle élève sa tête majestueuse au-dessus de la France, qu'elle a fait entendre sa voix par toute l'Europe, et que les puissances du Nord, alarmées, s'efforcent de vous diviser pour la détruire, c'est à elle à vous réunir et à vous protéger à son tour; c'est à elle à présider vos assemblées et à marcher à la tête de vos soldats.

Braves Citoyens, qui croyez repousser des régiments avec du courage et des piques, apprenez qu'il a existé autrefois un peuple qui, avec quelques légions, a vaincu des peuples plus nombreux, mieux armés et plus impétueux que vous. C'était le peuple romain. Il réduisit en servitude tous ceux de l'Europe, non par son courage, mais par sa discipline; il lui portait un si grand respect, qu'un de ses généraux condamna à mort son propre fils pour avoir gagné une bataille en désobéissant aux lois militaires. Le peuple romain croyait qu'il valait mieux conserver la discipline qui gagnait toutes les batailles, que de gagner une bataille qui faisait perdre la discipline. En effet, dès qu'elle fut affaiblie chez lui et adoptée par ses ennemis, il en fut subjugué à son tour. Il fut détruit, non par des peuples éclairés, mais par des barbares capables de discipline, par les ancêtres de vos ennemis, qui s'emparèrent d'une partie de l'Italie, et dont l'empereur porte encore le titre de roi des Romains. Peuple français, songez-y bien, un guerrier qui porte son courage et ses armes hors d'un régiment n'est à craindre que des Citoyens.

Écrivains célèbres, qui, comme les anciens orateurs de Rome et de la Grèce, gouvernez aujourd'hui votre nation par l'empire de l'éloquence, prenez garde, comme eux, de l'égarer. Songez d'abord que vous ne pouvez servir la Loi que dans les assemblées légales; hors d'elle, toute motion produit une émotion. Si vous substituez de nouvelles lois à celles de la Constitution, vous lui faites le plus grand mal que vous puissiez lui faire. Vous apprenez au peuple à mépriser vos propres lois, auxquelles il ne doit rien, en lui apprenant à mépriser des lois auxquelles il a juré d'obéir. La Constitution, direz-vous, n'est pas parfaite; mais vous y ajoutez vous-mêmes la plus grande des imperfections en lui enseignant à y être infidèle. Le plus grand défaut d'une loi est la

désobéissance à la Loi. La Constitution de Sparte était-elle parfaite, elle qui réduisait à l'esclavage les ilotes qui cultivaient les terres de la République? Non, sans doute; mais Lycurgue, son législateur, jugea que la plus grande perfection de la loi était l'obéissance à la Loi. Il exigea par serment des Spartiates qu'ils ne changeraient rien à leur Constitution pendant son absence, et il les quitta pour toujours. Ainsi, il leur assura cinq cents ans de prospérité et de grandeur par cinq cents ans d'obéissance; l'obéissance à la Loi est l'unique source des vertus et de la gloire des Spartiates. On n'écrivit point sur les tombeaux de leurs héros qui périrent aux Thermopyles, qu'ils avaient résisté au nombre de trois cents à un million de Perses; qu'ils avaient abandonné leurs parents, leurs amis et s'étaient dévoués à la mort pour le salut de la Grèce; mais on y lisait ces mots : « Passant, va dire à Sparte que nous sommes morts pour obéir à ses saintes lois. »

Peuple français, songez que, comme celui de Sparte, vous avez juré d'obéir à vos lois il n'y a pas quatre ans; que vous leur devez la liberté; que vos Lycurgues ne se sont pas exilés, qu'ils sont dans votre sein, tout prêts de vous reprocher la violation de vos serments et l'inutilité de tant de combats et de sacrifices contre le despotisme et l'aristocratie. Peuple de Paris, témoin et compagnon de leurs généreux efforts, si vous ne soutenez les lois que lorsqu'elles servent vos intérêts, et si vous les renversez lorsqu'elles y nuisent, vous deviendrez semblable au fleuve qui porte l'abondance dans votre ville et dans vos campagnes, quoiqu'il coule dans un canal irrégulier, mais qui y porte la désolation lorsqu'il en surmonte les rivages.

En vain, vous vous excuserez en disant que ce sont les prêtres non assermentés qui détruisent la Constitution, en se rassemblant auprès du trône, et que le Roi lui-même y met des obstacles en refusant sa sanction à des lois nécessaires au salut de l'État. Songez que la liberté de conscience et la sanction royale sont des parties de cette même Constitution que vous avez jurée. Songez, d'un autre côté, que cette même Constitution donne à vos assemblées légales le droit de punir tout homme qui la trouble, soit qu'il se dise ministre de Dieu ou ministre du Roi.

N'allez point injustement à la justice. Vos assemblées légales sont suffisantes pour faire exécuter ce qui est nécessaire au salut du peuple, la première des lois. Ne vous laissez point monter sous prétexte de la cherté des denrées; elle résulte en partie de la cherté de l'argent, relativement à la monnaie de papier. La plupart de vos ouvriers ont augmenté le prix de leurs journées et recouvré d'un côté ce qu'ils ont perdu de l'autre. En faisant des pétitions à main armée contre vos frères de la garde nationale, défenseurs de la Loi, vous servez vos ennemis communs; vous renversez la Constitution qui, après avoir abattu leur aristocratie, vous a élevés au rang de Citoyens; vous allumez les premiers feux de la guerre civile, lorsqu'une guerre étrangère épuise

déjà vos finances et vos soldats sur vos frontières du Nord. 180,000 de vos ennemis, les plus disciplinés de l'Europe, s'efforceront d'y pénétrer avant six semaines. D'autres guerres que vous ne prévoyez pas peuvent s'allumer tout à coup autour de vous. Il y a dans votre propre sein quantité de mécontents qui n'attendent pour vous attaquer que des circonstances favorables. Celle qu'ils désirent le plus, c'est votre désunion. Le comble de leurs vœux est d'allumer la guerre civile dans la capitale, où se réunissent tous les intérêts de l'Empire. Ils pourront alors se passer des puissances étrangères. Pour vous détruire, ils n'auront besoin que de vous. La guerre civile est la plus horrible des guerres; elle entraînera d'abord la banqueroute; elle anéantira votre agriculture, vos manufactures, votre commerce. Elle fera fuir de Paris ceux qui ont de la fortune, des talens, et, ce qu'il y a de plus funeste, ceux qui ont des vertus. Les gens de bien s'éloigneront de vos factions, qui persécutent ceux qui vous invitent à la Concorde par des vérités, et qui protègent les libelles odieux qui vous divisent par des calomnies. La guerre civile ne laissera à vos ouvriers nombreux d'autres flambeaux pour les éclairer que ceux de la discorde, et d'autre état pour subsister que le brigandage. Elle armera les frères contre les frères et les pères contre les enfants. Elle attirera dans votre capitale, sans défense et sans union, les Russes, les Prussiens, les Autrichiens qui, obéissant aveuglément à leurs chefs, se confirmeront dans leur discipline, que vous appelez servile, par les malheurs et la faiblesse même attachés à votre liberté licencieuse. Quel est le club qui vous réunira lorsque vous n'aurez pu rester réunis dans vos assemblées légales? Quelles lois réclamerez-vous, lorsque vous aurez détruit et les lois anciennes et celles qui étaient votre propre ouvrage? Par quel serment vous lierez-vous lorsque vous aurez été infidèles à celui de votre Constitution? Où trouverez-vous des hommes éclairés, des magistrats, des généraux qui veuillent vous conduire, vous gouverner, vous commander, quand chacun de vous ne veut obéir qu'à lui-même? Vos discordes vous perdront. Ce fut celle des Gaulois, vos ancêtres, qui les livra aux Romains. Ce fut celle des Romains qui les soumit à leur tour aux Barbares. La discorde a de nos jours divisé la Pologne et l'a livrée à ces trois mêmes puissances qui descendent aujourd'hui du Nord pour partager de même la France. Aucun état n'a péri que par les discords de ses Citoyens.

La concorde, au contraire, a rendu les plus petits états victorieux des plus grands. Par la concorde des Citoyens, la petite république de Hollande a brisé les fers de l'Espagne, souveraine de la moitié du Nouveau Monde; et la Suisse pauvre ceux de l'Autriche, maîtresse d'une partie de l'Europe. Par la concorde des soldats, qui n'est que la discipline militaire, le feu roi de Prusse a triomphé de quatre puissances, dont la moindre était égale à la sienne. Ce fut par la concorde de l'ambition que Louis XIV, associant les gens de lettres et les gens de guerre à sa gloire, fit trembler toute l'Europe pour sa liberté. Que ne ferez-vous

donc pas par la concorde de votre Constitution, qui réunit en elle toutes les forces du corps politique? Avec elle, vous pouvez résister à toutes les forces de l'univers.

Français, sans la Constitution que vous avez jurée, point de concorde; car quel serait votre centre commun? La royauté? Mais les uns maintenant veulent la monarchie, d'autres la république. Serait-ce la Nation? Vous y teniez autrefois par vos provinces; mais elles ne subsistent plus; vous n'êtes plus Français que par vos assemblées primaires, vos municipalités, vos départements et votre Assemblée nationale; mais tous ces membres du corps politique ne peuvent s'attacher qu'à la Constitution, comme au cœur qui doit leur donner la vie; et ils ne subsistent presque plus : ils sont divisés en clubs, que vous préférez à vos assemblées légales. Sera-ce la religion qui vous réunira? La liberté de conscience admet parmi vous toutes les communions. Laquelle choisirez-vous, lorsque la plus universelle, la catholique, est divisée en prêtres assermentés et non assermentés, qui se haïssent et se persécutent?

Sans la Constitution, vous ne pouvez rien. Avec la Constitution, vous pouvez tout. Vous avez dans la royauté un centre commun qui fait mouvoir toutes les forces du corps politique. Avec la Constitution, vous retrouvez la Nation dans vos assemblées légales, qui éclairent et surveillent la royauté. Avec la Constitution, chaque religion deviendra citoyenne. Le juif, le protestant, le luthérien, le catholique, le prêtre assermenté et non assermenté se réuniront autour de l'autel de la patrie, qui leur assure la liberté du culte, et reconnaîtront tôt ou tard que le Dieu qu'on y adore est le père commun des hommes.

Peuple français, je vous conjure par les dangers qui vous menacent de toutes parts, par l'estime des nations auxquelles vous voulez servir d'exemple, par le bienfait inappréciable de votre liberté, par les serments que vous avez faits de la défendre, par cet Être infiniment juste, qui punit tôt ou tard les parjures, de rester unis à votre Constitution. Elle seule peut faire agir de concert vos Citoyens, vos soldats, votre Roi; elle seule vous donnera un ensemble de forces qui vous rendra victorieux de tous vos ennemis. La Russie, la Prusse, l'Autriche ne sont devenues formidables que par la discorde de leurs voisins. Je vous le répète : c'est par la discorde qu'elles ont divisé la Pologne il y a quelques années, et qu'alléchées par cette proie, elles se préparent à démembrer de même la France. Les voilà déjà sur vos frontières, à soixante lieues de vous. O Français! si vous êtes unis, l'étendard de votre Constitution, semblable par ses trois couleurs à l'arc céleste qui bannit les orages, dissipera leurs noirs complots et chassera jusque dans l'Ourse ces trois aigles qui, comme des vautours, ne se repaissent que de cadavres et n'attendent de victimes que de la tempête.

Combattez la Constitution d'un peuple libre, despotes qui n'avez d'autres lois que votre volonté, et vous, esclaves, qui n'obéissez qu'à des despotes. Calomniez-la, ennemis de toute vertu, qui ne connaissez

d'autres titres que ceux de la naissance. Abjurez-la, prêtres qui ne consacrez d'autres serments que ceux qui vous livrent les consciences et prosternent les peuples à vos pieds : tous vos efforts seront vains. Vous la défendrez, Roi et ministres, dont elle assure la gloire; Citoyens et braves soldats qu'elle élève à tous les emplois. Vous la servirez de vos fortunes et de vos travaux, artisans, laboureurs et bourgeois qu'elle a faits Citoyens. Vous la jurerez, philosophes de tous les systèmes, prêtres de toutes les communions auxquelles elle a rendu la liberté de la pensée et du culte. Venez couvrir son autel de fleurs, femmes infortunées qu'elle doit délivrer de la tyrannie conjugale, et vous aussi enfants innocents qu'elle affranchira de la barbarie de nos institutions. Hommes de tout ordre et de tout âge, jurez de vivre et de mourir pour elle, puisque sans elle vous ne pouvez ni vivre ni mourir comme homme. Jurons-le tous!

Vive la Constitution!
Vive la Nation, la Loi et le Roi!

Jacques-Bernardin-Henry DE SAINT-PIERRE.

A Paris, de l'imprimerie de P.-Fr. Didot jeune, 1792[1].

LE 14 JUILLET 1792.

Cette seconde fête de la Fédération ne devait pas avoir le caractère grandiose et vraiment national de celle qui avait été célébrée le 14 juillet 1790, et où la religion avait eu une place si importante et si honorable. Les temps étaient bien changés, et l'idée religieuse n'était pas représentée dans la nouvelle fête qu'on allait célébrer. Dans le cortège, cependant, figuraient des autels, mais ils étaient devenus purement laïques.

Au nom des comités de l'extraordinaire, des finances et de l'instruction publique, le député du Cantal, Pierre Nagron, avait été chargé de faire le rapport sur les frais occasionnés par la fête.

« Considérant, dit-il, que les gardes nationaux volontaires accouraient de toutes les parties de l'empire (*sic*), il ne serait pas juste de laisser à la ville de Paris la charge des frais de la cérémonie, qui ne serait du reste qu'une fête de famille, » l'Assemblée décrétait que, « dans les circonstances où se trouvait la Nation, tout lui faisait une loi de la plus stricte économie, et que la simplicité convenait surtout à une réunion franche et loyale. »

1. Bibliothèque nationale, L. 39 *b*, 6059.

Les frais de la fête ne pourraient dépasser 25,000 livres et seraient à la charge de la Nation (séance du 4 juillet).

Un décret du 12 réglait les détails de la Fédération. Nous le reproduisons *in extenso*. Il montre ce qu'était à cette époque critique l'état des esprits, en même temps qu'il met sous nos yeux la forme même donnée à la manifestation.

ORDRE DE MARCHE.

Disposition du Champ de la Fédération et cérémonie du serment.

Toutes les personnes qui doivent composer la marche seront rendues samedi, 14 juillet, à six heures précises du matin, sur la partie du boulevard de la Porte-Saint-Martin, où sera la tête de la marche, jusqu'à la Porte-Saint-Antoine.

Cette marche sera formée dans l'ordre suivant :

Première section.

Une compagnie de cavalerie avec étendard et six trompettes; le colonel et le premier lieutenant-colonel.

Sapeurs de la première légion.

Tambours de la première légion.

Corps de musique.

Une bannière où seront inscrits ces mots : « Liberté conquise le 14 juillet 1789. »

La première légion.

Enfants brûlant pendant la marche des parfums sur un autel porté devant eux.

Déclaration des droits de l'homme, peinte sur deux grandes tables et portée sur un brancard par des Citoyens.

Détachement de la gendarmerie à pied.

Deuxième section.

La deuxième légion avec ses sapeurs, ses tambours et la musique.

Modèle de la Bastille, porté par des Citoyens de tout costume, environné de Citoyens en uniforme de Gardes-françaises, d'hommes armés de piques et fusils; les drapeaux des ci-devants Gardes-françaises et celui pris à la Bastille; les armes prises dans ce fort portées sur des brancards.

Les veuves des Citoyens morts à la prise de la Bastille.

Différentes sections : députés des commissaires de police, des juges de paix de Paris et des environs.

Corps de musique.

Vingt-quatre canonniers, un officier, un sergent, trois caporaux, trois pièces de canon précédées d'une bannière sur laquelle on lit d'un côté : « Liberté ou la mort. »

La figure de la Liberté.

Vingt-quatre canonniers, un officier, un sergent, trois caporaux, trois pièces de canon.

Troisième section.

La troisième légion avec ses sapeurs, ses tambours et la musique.

Détachement du 103e régiment.

Bataillon des élèves de la Patrie, précédé d'une bannière sur laquelle sera écrit : « O Patrie! nous croissons pour te défendre et venger tes enfants. »

Détachement de gendarmerie.

Enfants brûlant des parfums.

Le glaive de la Loi, sur une table couverte par un crêpe portée par des hommes vêtus en noir, précédés et suivis par des hommes en blanc, couronnés de fleurs blanches et portant des branches de laurier.

Huissiers des tribunaux.

Juges des tribunaux civils, criminels, d'appel, de la police correctionnelle et du commerce.

Détachement de gendarmerie.

Quatrième section.

La quatrième légion avec ses sapeurs, ses tambours et la musique.

Détachement du 104e régiment.

Femmes vêtues en blanc avec ceintures tricolores, des vieillards, des enfans, élèves des maisons d'éducation, des académies, précédés d'une bannière sur laquelle sera écrit cet article de la Constitution : « L'Assemblée nationale constituante en remet le dépôt à la vigilance des pères de famille, aux épouses et aux mères, à l'affection des jeunes citoyens et au courage de tous les Français. »

Les Invalides.

Cinquième section.

La cinquième légion avec ses sapeurs et ses tambours.

Détachement des bataillons de chasseurs.

Tambours et musique.

Gardes de la Ville.

Enfants brûlant des parfums.

Des hommes ornés de couronnes de pampre et d'épis de bled, portant sur une table des groupes de gerbes de bled, des branches d'arbres chargées de fruits, des instruments aratoires, d'art; des guirlandes de fleurs, des bandelettes tricolores et des faisceaux de fusils et sabres, au milieu d'une figure représentant la souveraineté nationale.

Officiers municipaux de Paris et des municipalités des départements.

Le Département.

Tribunal de la Nation.

Vétérans précédés d'une bannière sur laquelle seront écrits ces mots : « Nous verrons encore la raison triompher des préjugés. »

La figure de la Loi portée sur un brancard.

Détachement de gendarmerie.

Sixième section.

La sixième légion avec ses sapeurs, ses tambours et la musique.
Détachement des Suisses.
Détachement des grenadiers de la gendarmerie.
Les ministres.
Musique.
Bannière portée par un huissier de l'Assemblée nationale, portant ces mots : « Souveraineté nationale. »
Grenadiers volontaires.
4 trompettes à cheval.
Le Président, le Roi[1].
Les députés.
Volontaires de la garde nationale.
Gendarmerie à pied.
Cavalerie.

Décoration du Champ de la Fédération.

Sur le bord de l'eau, 54 pièces de canon.

Le pourtour des glacis sera orné par 83 tentes surmontées de banderoles tricolores.

En face de l'autel, du côté de la Ville, sur le glacis, sera dressée une grande tente pour l'Assemblée nationale, le Roi et le tribunal de cassation.

Du côté opposé, une autre tente pour les Notables, les Présidents, les Commissaires de section et les Corps administratifs.

Dans l'enceinte du Champ, il sera formé, à une distance des glacis, une contre-allée par 83 arbres portant chacun le nom d'un département sur une banderole tricolore, surmontée du Bonnet de la Liberté.

L'Autel de la Patrie sera formé par une colonne tronquée, garnie de guirlandes de chêne.

Sur un des terre-pleins circulaires de l'Autel sera placé un socle qui servira à poser la statue de la Loi; autour seront disposées des banquettes pour placer les juges des tribunaux. Sur une autre partie du même terre-plein, seront disposées des banquettes pour placer les juges de paix et commissaires de police; au bas des degrés, devant eux, sera placé sur un socle le Glaive de la Loi.

A l'autre face, les Municipalités; au bas d'eux, le groupe qui les aura précédés.

A une certaine distance de l'Autel de la Patrie, du côté de l'eau, sera élevé un grand arbre, aux branches duquel seront suspendus, en forme de guirlandes, des Écussons, des Casques, des Cordons d'ordres supprimés, entrelacés avec des chaines; au pied de cet arbre sera placé

1. Le décret portait qu'au Champ de la Fédération, le Roi serait placé à la gauche du Président, sans intermédiaire entre eux.

un bûcher couvert de tapis, de Couronnes de toutes espèces, de Chaperons, d'hermines, de Bonnets doctoraux, de Titres de noblesse et de Sacs de procédure.

Du côté opposé, et à la même distance de l'Autel, sera élevée une pyramide environnée de cyprès et de lauriers. Sur l'un des côtés sera écrit : « Aux citoyens morts pour la patrie aux frontières ; » sur l'autre : « Tremblez, tyrans, nous nous levons pour les venger. »

Au bas d'une des faces de l'Autel, vis-à-vis de l'Assemblée nationale, sera placé un orchestre pour la musique.

Sur les quatre angles de l'Autel, quatre cassolettes pour brûler des parfums.

CÉRÉMONIE.

Le cortège, arrivé au Champ de la Fédération par le milieu du côté de l'École militaire, descendra à droite et à gauche entre le glacis et le rang d'arbres.

Une décharge d'artillerie annoncera son entrée.

La Déclaration des Droits sera placée sur l'Autel de la Patrie, derrière la bannière sur laquelle sera écrit : « Liberté conquise. »

Sur les degrés de la partie supérieure de l'Autel, les enfants continueront à brûler des parfums sur les autels qu'ils auront portés dans la marche.

Le modèle de la Bastille sera sur un socle, sur le premier terre-plein de l'autel, en face de l'Assemblée nationale.

(Suit le placement des diverses sociétés et députations.)

L'Assemblée nationale, le Roi, les Ministres, sur le terre-plein du côté de la Ville.

. . . . . .

Au premier signal donné, tous les drapeaux partiront de leurs places pour venir se ranger autour de l'Autel.

Le corps de musique occupera l'orchestre, en face de l'Assemblée nationale.

Lorsque tout le cortège sera placé, le corps de musique exécutera un hymne à la Liberté, à la Loi, à la Souveraineté nationale. Lorsque cet hymne sera exécuté, le président du tribunal de cassation, le président du département de Paris, le Maire de Paris, le Commandant général, un vétéran et un Élève de la Patrie se réuniront à la tente de l'Assemblée nationale, et ils viendront avec le Président de l'Assemblée nationale et le Roi vers l'Autel de la Patrie, pour y faire, sur la Constitution, le serment de la maintenir.

Le moment du serment sera indiqué par une flamme aux couleurs nationales qui sera élevée sur l'Autel et qui servira de signal à l'artillerie pour une décharge générale.

Le serment prêté, le même cortège se dirigera devant l'arbre nobiliaire pour mettre le feu au bûcher.

Strophes qui seront chantées au Champ de la Fédération.

Paroles de M.-J. Chénier, musique de Gossec.

Première strophe.

« Dieu du Peuple et des Rois, des cités, des campagnes,
De Luther, de Calvin, des enfants d'Israël,
Dieu que le Guèbre adore au pied de ses montagnes,
En invoquant l'astre du ciel;
Tu vois se rassembler, dans cette auguste enceinte,
De l'Empire français les fils et les soutiens,
Chantant les droits du peuple et la liberté sainte,
Égaux à leurs yeux comme aux tiens.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Dernière strophe.

Malheur au despotisme, et que l'Europe entière,
Du sang des oppresseurs engraissant ses sillons,
Soit pour notre déesse un vaste sanctuaire,
Qui dure autant que tes rayons.
Que des siècles trompés le long crime s'expie,
Le ciel pour être libre a fait l'humanité :
Ainsi que le tyran, l'esclave est un impie
Rebelle à la Divinité. »

Dithyrambe pour la Fédération.

Paroles de M.-J. Chénier, musique de Gossec.

Dernière strophe.

. . . . . .
« Nous jurons d'obéir, de donner notre vie
Pour nos Lois, pour l'Égalité.
Que la France entière s'écrie :
Vive à jamais, vive la Liberté! »

Rues par lesquelles passera le cortège :

Le boulevard de la porte Saint-Antoine à celle de Saint-Denis.
Rue Saint-Denis.
Rue de la Féronnerie.
Rue Saint-Honoré.
Rue Royale.
Pont Triomphal.
Rue de Bourgogne.
Rue Saint-Dominique.

Esplanade des Invalides.

Rue Saint-Dominique.

La contre-allée du Champ de la Fédération jusqu'au bâtiment de l'École militaire.

Aucune voiture ne circulera dans ces rues depuis 6 heures du matin.

Toute espèce d'armes ou de bâtons sont défendus hors le cortège.

Ce programme fut à peu près régulièrement suivi.

La reine, persuadée qu'on tenterait d'assassiner Louis XVI, l'avait déterminé à porter un plastron caché sous ses vêtements. Ce plastron, confectionné par les soins de Mme Campan, se composait de quinze épaisseurs de taffetas d'Italie et consistait en un gilet et une large ceinture. On pensait qu'il opposerait un obstacle suffisant à un coup de poignard et on le croyait à l'épreuve de la balle. Le Roi le revêtit pour calmer les inquiétudes de Marie-Antoinette; personnellement, il n'éprouvait aucune crainte : pendant les scènes terribles du 20 juin[1] au 10 août, au cours de son procès et jusque sur l'échafaud, il a prouvé qu'il était inaccessible à la peur. Familiarisé depuis longtemps avec l'idée d'une mort violente, il ne la redoutait pas. Enfin, il lui semblait que ses ennemis, changeant de tactique, ne chercheraient plus à l'assassiner; il pressentait que, comme Charles Ier d'Angleterre, dont il avait constamment le portrait devant les yeux, il serait la victime d'un arrêt juridique.

Le 14 juillet, précédé d'un détachement de cavalerie, d'un autre de troupe de ligne, escorté par cinq cents volontaires et suivi de quatre compagnies des gardes suisses, Louis XVI arriva à midi à l'École militaire. Dans sa voiture se trouvaient la Reine, Madame Élisabeth, le Prince royal, Madame, fille du Roi, et des dames de la Cour. Les six ministres marchaient à pied aux portières de la voiture. Une autre voiture était remplie des personnes de la suite du Roi.

A l'arrivée, l'escorte se forma en bataillon carré; puis, le Roi, accompagné des ministres, s'étant placé à la gauche du Président de l'Assemblée Aubert-Dubayet, l'escorte royale se joignit à celle du corps législatif. Le cortège se dirigea ainsi vers l'Autel de la Patrie.

La foule était immense.

Le Roi avait été froidement accueilli et les cris répétés de « Vive Pétion » avaient éclaté bruyamment sur son passage[2]. Divers histo-

1. « Le courage que déploya Louis XVI dans cette circonstance fut admirable. » (Louis Blanc, *Histoire de la Révolution.*)

2. « La fête anniversaire du 14 juillet ne fut rien autre chose que le triomphe de Pétion sur le Roi. » (Michelet, *Histoire de la Révolution.*)

riens ont constaté qu'il était rêveur, mélancolique, et que sa figure était celle d'un débiteur que l'on menait en prison. Mme de Staël se trouvait parmi les assistants; elle dit de lui : « Je suivis de loin sa tête poudrée, au milieu de ces têtes à cheveux noirs; son habit, encore brodé, ressortait à côté du costume des gens du peuple qui se pressaient autour de lui. Quand il monta les degrés de l'autel, on crut voir la victime sainte s'offrant volontairement en sacrifice. » L'infortuné monarque n'avait, hélas! aucune raison de manifester de l'enthousiasme. Il allait, résigné, faire encore une fois son métier de Roi constitutionnel, et jurer, sans grande conviction, fidélité à cette Constitution impuissante à le protéger et que ceux qui allaient avec lui prêter le même serment avaient hâte de détruire pour y substituer la République.

La plate-forme où se trouvait le Livre de la Loi avait été envahie par une foule bigarrée : il y eut un moment de désordre pendant lequel le Roi disparut. La reine, prompte à s'alarmer, jeta un cri, mais bientôt Louis XVI reparut. Après avoir prêté le serment, il fut invité à mettre le feu à l'arbre qui symbolisait la féodalité; il s'y refusa avec dignité, disant avec juste raison que « la féodalité était détruite en France par la Constitution, mieux que par le feu. »

La plupart des députés accompagnèrent le Roi jusqu'à l'École militaire, où il remonta en voiture. Des cris de toute nature furent poussés sur son passage et jusqu'à son entrée aux Tuileries. On cria : « Vive le Roi, » « Vive la Nation; » mais aussi : « Vive Pétion. »

Le surplus du programme fut à peu près exécuté, et cette journée, dont on avait tant appréhendé la venue, s'était écoulée en somme sans incident sérieux et dans un calme relatif.

Mais le prestige de la royauté était bien évidemment détruit et pour tous, amis ou ennemis, l'heure de la catastrophe finale était proche.

Cette cérémonie devait être la dernière à laquelle Louis XVI assistait comme Roi. « On ne le revit plus en public que sur l'échafaud[1]. »

Lieutenant-colonel LARGEMAIN.

1. Louis Blanc.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

BERTHOLD ZELLER.

Berthold Zeller était sur le point d'achever la grande entreprise à laquelle il avait voué toute sa vie : une histoire approfondie de la monarchie française sous la minorité de Louis XIII jusqu'à l'avènement définitif de Richelieu, quand la mort est venue l'enlever prématurément à l'affection des siens et de ses nombreux amis. Perte sensible pour la science française et d'autant plus regrettable qu'il disparaît à l'âge de la pleine vigueur et de la maturité du talent.

Né en 1848, à Rennes, il avait fait de brillantes études au lycée Henri IV, et ses succès en histoire au concours général fixaient déjà sa vocation quand il entra, en 1869, à l'École normale supérieure. Professeur à Bourges, à Amiens, puis au lycée Charlemagne, il fut chargé en 1874 d'une mission scientifique en Italie comme membre hors cadre de l'École française d'archéologie nouvellement fondée. Ce fut ce qui décida de sa carrière d'écrivain et de savant. Il rapporta de Florence une abondante moisson de documents inédits concernant les rapports de la France avec la Toscane au commencement du XVIIe siècle. A plusieurs reprises, par la suite, il revint puiser à cette source intarissable, et l'année dernière encore, bien que déjà fort souffrant, il avait voulu revoir cette Italie, qui était liée pour lui à ses plus chers souvenirs de jeunesse et qu'il aimait comme une seconde patrie.

Sa publication de début, *Henri IV et Marie de Médicis* (1877), est un charmant livre, écrit d'une plume alerte et d'un intérêt piquant. Depuis, Berthold Zeller n'a jamais cessé de travailler à l'œuvre de haute portée historique dont son nom restera inséparable. L'importance et la nouveauté de ses recherches, la rare facilité de sa production attirèrent de bonne heure sur lui l'attention des corps savants et du grand public de la France et de l'étranger, et justifièrent pleinement sa nomination de maître de conférences, puis de

professeur-adjoint (1894) à la Faculté des lettres de Paris. Le *Connétable de Luynes*, *Montauban et la Valteline* (1879), *Richelieu et les ministres de Louis XIII*, *de 1621 à 1624* (1880), *Marie de Médicis et Sully* (1892), *Marie de Médicis et Villeroy* (1897), *Marie de Médicis, chef du conseil* (1898), toutes ces monographies bien présentées, dont la substance était surtout empruntée aux archives florentines, montrèrent jusqu'à quel point on pouvait renouveler l'histoire de France par l'étude des dépêches et des mémoires émanés des ambassadeurs et des chargés d'affaires qui représentaient les gouvernements d'Italie. Ces fins diplomates voyaient bien et juste, et nous renseignent souvent mieux que les Français sur les affaires de France. En utilisant leurs rapports, Berthold Zeller n'a fait que suivre la voie féconde où Léopold de Ranke avait engagé la science de l'histoire moderne. Il a été, par là, on peut le dire, un des disciples les plus éminents de l'illustre historien, mais il a laissé sa marque propre sur tous les sujets qu'il a traités. Le souci constant qu'il avait de compléter le témoignage de l'histoire par celui des estampes, des tableaux, des œuvres d'art dont il était fin connaisseur, et le soin avec lequel il mettait en relief et en couleur les faits généraux de la politique par le menu détail des cérémonies de cour et des anecdotes, donnent à ses livres une saveur spéciale. Les relations du XVIIe siècle, qu'il savait si bien s'assimiler, sont fondues dans son récit, au point qu'on a souvent l'illusion de lire une biographie de Marie de Médicis et de Louis XIII écrite par un contemporain. On a pu élever des objections contre cette manière de comprendre l'exposé historique; mais il faut reconnaître qu'elle fait de l'histoire une reconstitution vivante qui a son utilité et son charme.

Cette préoccupation incessante de laisser le plus souvent possible la parole aux contemporains eux-mêmes inspira à Berthold Zeller l'idée d'appliquer une méthode analogue et plus radicale encore à l'ensemble de l'histoire de France. Sans perdre de vue ses travaux sur le règne de Louis XIII, il s'en reposa toutefois pendant plusieurs années pour doter l'enseignement historique d'une série de petits livres où tous les faits essentiels de l'histoire nationale, depuis la Gaule romaine jusqu'à Henri IV, étaient exposés sous forme d'extraits de chroniques et de lettres, liés entre eux par de courts sommaires, et illustrés par des reproductions de monuments et de portraits où la fantaisie n'avait aucune part. Les professeurs de nos lycées sont unanimes à dire que cette collection de l'*Histoire de France racontée par les contemporains* leur a rendu et leur rend toujours de réels services. Elle eut tout au moins pour effet de répandre, dans le personnel enseignant et enseigné, la connaissance

des textes et le goût du recours direct aux sources. Par là encore, Berthold Zeller s'acquittait de son devoir d'historien.

Il prenait tant de plaisir à lire ces chroniques et à en faire passer la substance dans ses livres; il avait l'esprit si plein de leurs descriptions colorées et surtout de cette vie brillante et enfiévrée des hommes de la Renaissance qu'il crut pouvoir mettre à profit ses connaissances d'histoire et d'art pour écrire un roman documenté sur la cour du bon roi Louis XII. Quel historien n'a pas eu un jour l'envie de faire une excursion hors de l'histoire? Tenté, comme bien d'autres, Berthold Zeller céda à la tentation et publia *Claude de France* (1892), récit attachant, pittoresque, dramatique même par moment, riche en descriptions et en portraits. Il parut d'abord en feuilletons dans la *Liberté*. Mais, à cette date, le roman historique ne s'était pas encore relevé du discrédit d'où il semble vouloir sortir à l'heure actuelle. Les historiens virent avec scepticisme cette tentative d'un des leurs faisant « l'école buissonnière » et les littérateurs trouvèrent que ce romancier restait encore trop historien. Le livre, pourtant, méritait mieux.

Déjà, à cette époque, les tristesses et les déceptions humaines, dont Berthold Zeller eut plus que sa part, commençaient à altérer un tempérament robuste et fait pour le plein épanouissement de la vie heureuse. Il n'en poursuivit pas moins son labeur et en deux ans (1897-1898) publia coup sur coup deux volumes de sa grande histoire. Le 18 octobre 1897, un rédacteur de la *Revue critique*, une revue dont le caractère spécial n'est pas précisément l'excès d'indulgence pour les auteurs, reconnaissait le mérite des ouvrages de Berthold Zeller. Il avouait que son procédé historique « serrait de plus près la réalité que le procédé de l'abstraction, » et qu'il était bien certain que Marie de Médicis et son entourage s'intéressaient tout autant, sinon plus, aux querelles, aux intrigues de cour et à l'organisation d'une grande fête qu'aux négociations diplomatiques. « Avec un dernier volume, » ajoutait le critique, « sur la période de 1614 à 1617, le cycle sera fermé et nous posséderons dans son ensemble une œuvre historique considérable. » Ce jugement explique pourquoi Berthold Zeller, après avoir publié son 6e volume, *Marie de Médicis chef du conseil* (1898), eut l'ambition légitime d'obtenir à l'Académie française la plus haute récompense que puisse souhaiter un historien. Nous étions beaucoup à penser qu'il en était digne et que le prix Gobert pouvait être décerné avec justice à ce bel ensemble de travaux importants sur une même époque de l'histoire de France. Il n'obtint pas ce qui paraissait lui être dû et cette déception nouvelle fut un rude coup pour sa santé déjà fort ébranlée.

Ce fut sous les étreintes de la longue et cruelle maladie qui devait l'emporter qu'il eut l'énergie admirable de préparer, d'écrire et de corriger en épreuves un dernier volume, *Louis XIII, Marie de Médicis, Richelieu ministre* (1899), qu'il n'a pu même voir publié. Grand exemple de dévouement à la science et de travail poussé avec obstination jusqu'au dernier jour. On peut dire que cet historien de race est mort d'une façon digne de lui et du père qui a eu la douleur de lui survivre, sur la brèche, en combattant.

Achille Luchaire.

MOYEN AGE. — HISTOIRE LOCALE.

Bibliographie et publications de textes. — Depuis leur ouverture au public, les archives vaticanes sont explorées avec ardeur par une foule de savants de toutes nations, mais, jusqu'à ce jour, on n'en a point publié d'inventaires complets et méthodiques. La tâche, il est vrai, serait immense et ne saurait être menée à bonne fin que par l'administration pontificale elle-même. M. J. de Loye, aujourd'hui archiviste des Basses-Pyrénées, ayant eu à examiner toute une série de registres du XIVe siècle, a eu l'heureuse idée d'en publier l'inventaire descriptif. Il s'agit des *Archives de la Chambre apostolique*[1]. On y trouve la description sommaire des *Introitus et exitus*, des *Collectorie*, des *Obligationes* et enfin des *Regesta Avinionensia;* ce sont, pour la plupart, des comptes de la maison papale et de l'administration financière de la catholicité. Quelques registres remontent au dernier quart du XIIIe siècle, d'autres empiètent sur le XVe. Le tout forme un ensemble de premier ordre pour l'histoire politique et religieuse, comme pour celle des arts et des lettres; d'autres documents, en grand nombre, ont un caractère géographique; c'est dans les registres de *Procurationes* qu'on trouve, pour certains diocèses, les plus anciens pouillés connus, et c'est là que M. Longnon a puisé la matière principale de la grande publication entreprise par lui au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Le comité, qui dirige la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, s'est toujours proposé, non pas de mettre au jour des textes inédits, mais de fournir, à bon marché et sous un format commode, aux professeurs et aux étudiants, des éditions critiques de documents difficiles à trouver isolés, ou publiés jusqu'ici de façon plus ou moins défectueuse. Il devait donc accueillir avec empressement la proposition de M. Salmon d'imprimer à nouveau les *Coutumes de Beauvaisis* de Philippe de Beaumanoir[2];

1. Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 80.
2. Paris, Picard, 1899, in-8°.

l'édition de ce texte, donnée jadis par Beugnot pour la Société de l'histoire de France, passe à bon droit pour assez défectueuse; elle est de plus aujourd'hui assez coûteuse et rare en librairie, et de nouveaux manuscrits, découverts depuis trente ans, permettent de donner une meilleure leçon. Le tome Ier vient de paraître; la préface critique accompagnera le tome II et dernier. M. Salmon a connu et employé treize copies anciennes des *Coutumes*, dont il forme deux familles et dont il donne toutes les variantes en note. Le texte est établi suivant toutes les règles de la philologie moderne, et les leçons relevées permettront aux juristes de contrôler et de corriger celles que l'éditeur a cru devoir adopter. En un mot, cette nouvelle édition comble une véritable lacune et sera certainement accueillie avec reconnaissance par tous ceux qui étudient l'ancien droit français.

La *Chronique artésienne*, publiée dans la même collection par M. Fr. Funck-Brentano, est ce qu'on a appelé parfois la chronique de Guy de Dampierre; elle est connue depuis 1865 par une édition, d'ailleurs détestable, du chanoine de Smet dans la collection des chroniques belges. L'auteur habitait Arras et, témoin oculaire, raconte ce qui s'est passé en Artois et en Flandre de 1294 à 1304. Il a eu entre les mains et il reproduit bon nombre de documents diplomatiques. L'ouvrage a été rédigé en deux fois, vers 1302 et après 1304, mais en partie de mémoire; de là quelques erreurs de date fort explicables en pareil cas. L'auteur, partisan convaincu de la cause française, était en position d'être bien renseigné. A cela se bornent les indications qu'on a pu réunir sur cet anonyme. En note, M. Funck donne des extraits copieux d'une chronique tournaisienne, datant seulement du milieu du XVe siècle, mais qui, pour le règne de Philippe le Bel, est la copie d'anciennes notes contemporaines des événements. Enfin, l'éditeur a pris le soin de collationner sur les originaux les actes rapportés in extenso ou traduits par le chroniqueur artésien, celui-ci ayant commis pas mal de fautes et de *lapsus* dans ses traductions; il est vrai que certaines de ces fautes peuvent bien être le fait du copiste du seul manuscrit existant de l'ouvrage.

La *Revue historique* a annoncé, il y a tantôt deux ans, l'*Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Coutances* de M. P. Lecacheux; l'auteur complète aujourd'hui son ouvrage en mettant au jour le cartulaire de cet établissement charitable (1209-1712)[1]. Ce recueil, formé à l'aide des riches archives hospitalières de Coutances, dont M. Lecacheux a rédigé l'inventaire analytique, est extrêmement intéressant pour l'histoire économique de la Basse-Normandie. L'éditeur a eu

1. Paris, Picard, 1899, in-4°.

le courage de copier en entier ou d'analyser dans le détail une foule de contrats des XIVe et XVe siècles, et il n'est point paradoxal d'affirmer que nous connaissons beaucoup plus mal l'état des terres durant la fin du moyen âge que pour des siècles plus éloignés de nous. De beaucoup de ces actes, il ne donne que l'analyse : il eût été superflu d'imprimer de longues formules fastidieuses, l'essentiel était d'indiquer exactement les conditions particulières de chaque contrat, la situation et l'étendue de chaque terre, la valeur de chaque droit, objets de la transaction. Le volume se termine par le texte de l'obituaire de la Maison-Dieu de Coutances ; il date seulement du début du XVIe siècle et a reçu de nombreuses additions jusqu'au XVIIIe ; mais certaines des notices proviennent d'un recueil plus ancien et paraissent remonter au XIIIe et au XIVe siècle. Enfin, annonçons en terminant que M. Lecacheux promet comme suite à son *Essai* une Histoire de la Charité à Coutances durant les XVIIe et XVIIIe siècles ; l'auteur, on le voit, aura tiré bon parti de ces riches archives hospitalières ; l'exemple serait utile à suivre, car l'histoire des institutions charitables en France n'est encore qu'ébauchée et réserve de nombreuses et intéressantes découvertes.

L'abbaye de la Grâce-Dieu, ordre de Cîteaux, près de Benon en Aunis, passe pour avoir été fondée par Guillaume X, duc d'Aquitaine, en 1135 ; ce prince aurait ainsi remercié le ciel de l'avoir arraché au schisme d'Anaclet, grâce aux exhortations de saint Bernard. Les archives de la maison sont aujourd'hui dispersées et le cartulaire paraît avoir péri, si tant est qu'il ait jamais existé. M. G. Musset a recueilli dans les dépôts de Paris et de Poitiers et retrouvé dans certaines collections particulières de nombreux documents relatifs à l'abbaye et en a composé un recueil fort intéressant qui remplit le tome XXVIII des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*[1]. Beaucoup de ces textes sont assez modernes et datent seulement des XVIIe et XVIIIe siècles, mais ces derniers eux-mêmes ne manquent pas d'importance ; ils font connaître l'état moral et matériel d'une maison cistercienne en pleine décadence et renferment de curieux détails sur l'administration des domaines ruraux et la situation de l'agriculture dans l'ouest de la France. En tête, l'éditeur a mis une introduction étendue ; outre une liste à peu près complète des abbés de la Grâce-Dieu, on y trouvera des renseignements sur les privilèges de la maison, le régime des terres, l'administration intérieure, etc. C'est, en somme, une excellente étude sur ce petit coin de France durant quelques siècles. On y voit l'abbaye, d'abord asile de la fer-

1. Paris, Picard, 1898, in-8°.

veur, tomber peu à peu en décadence, devenir au XVIe siècle, par voie simoniaque, la propriété de la famille de Surgères, enfin se relever un peu de cet abaissement, sans jamais retrouver la splendeur d'autrefois. Toute cette préface est à lire; nous y noterons tout particulièrement un long chapitre sur l'exploitation de la grande forêt de Benon, qui, voisine de l'abbaye, fournissait à celle-ci une bonne part de ses revenus.

Ouvrages généraux. — M. Marius Fontane intitule le tome X de son *Histoire universelle*[1] *: Mahomet;* mais sous ce titre, que suivent les dates 395-632, il donne, en réalité, une histoire résumée du monde arien et sémitique depuis les grandes invasions; on devine d'avance que la biographie même du fondateur de l'Islamisme n'occupe, dans ce volume, que la moindre place. La matière n'était point facile à traiter, le sujet manquant absolument d'unité. L'auteur s'en est tiré un peu facticement en groupant autour de Byzance tous ces royaumes barbares qui se forment, se développent, puis s'écroulent; mais, dès le VIe siècle, le lien entre l'Orient et l'Occident n'est plus que nominal et traditionnel; et les Gaulois, comme les Bretons d'Albion et les Wisigoths d'Espagne, vivent à part et sans grand rapport avec les anciens maîtres du monde; c'est un chaos de peuples qui n'ont en commun que leur foi religieuse, encore obscurcie par des restes de paganisme ou par des hérésies vivaces. M. Fontane nous paraît donc s'être imposé une tâche à peu près impossible à remplir; on reconnaît que l'auteur a lu beaucoup, mais le temps lui a manqué pour approfondir les différentes parties du sujet, qui, vraiment, dépasse les forces d'un homme seul; et, sur la plupart des questions, il a dû accepter sans contrôle les affirmations de ses devanciers. De là aussi des jugements bien hâtifs et exprimés sous une forme trop tranchante et trop absolue. Dire en passant du peuple romain qu'il était « inintelligent et peu courageux, mais héroïquement discipliné, » c'est juger bien sommairement cinq cents ans d'histoire admirable. Y avait-il encore un peuple romain au moment des invasions? L'auteur entend-il par là la plèbe de Rome ou les habitants de l'empire tout entier? Peut-on mettre en parallèle la discipline de l'ère républicaine et l'asservissement de l'époque impériale? Enfin le régime établi par Auguste n'a-t-il pas subi au cours des siècles des modifications profondes, et peut-on dire sérieusement (p. 3) que « l'aristocratie impériale se rapprochait inconsciemment des chrétiens en s'écartant de l'empereur? » En un mot, l'ouvrage de M. Fontane, écrit avec beaucoup de soin, représente un travail considé-

1. Paris, Lemerre, in-8°.

rable, des lectures étendues et des réflexions prolongées, mais on aurait tort d'y chercher une histoire philosophique du monde; c'est l'exposé des opinions ingénieuses, et souvent paradoxales, d'un homme instruit sur cette histoire.

L'ouvrage de M. Robert Parisot, *le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens*[1], renferme, en 800 pages compactes, une histoire aussi détaillée que possible de la partie nord de l'ancien royaume de Lothaire, du traité de Verdun à l'an 923, date de l'établissement définitif dans l'ancienne Austrasie de l'autorité des rois d'Allemagne. Dans la préface, l'auteur fait remarquer que tous les écrivains qui ont traité jusqu'ici la question se sont placés les uns au point de vue allemand, les autres au point de vue français; la Lorraine a servi longtemps de champ de bataille aux armées des deux peuples voisins, et les historiens se sont efforcés avec le même acharnement de prouver les droits de leurs nations respectives sur ce territoire intermédiaire. M. Parisot, rompant avec ces vieilles habitudes d'esprit qu'ont encore renforcées les événements de 1870 et les polémiques suscitées par ces événements, s'est placé à un point de vue tout différent; il a voulu démontrer que ce royaume de Lorraine ou Lotharingie, dans lequel s'était fondue l'ancienne Austrasie, berceau de la dynastie carolingienne, avait autant de vitalité que ses voisins de l'Est et de l'Ouest et qu'il aurait pu, sans un concours inouï de circonstances malheureuses, continuer son existence pendant de longs siècles. La théorie est curieuse, et vraie tout au moins sur un point : jamais les rois de France, réduits à l'impuissance par les progrès de l'anarchie féodale, n'auraient pu, sans ces mêmes circonstances, maintenir leur autorité dans ce pays toujours troublé. Reste à savoir si la Lorraine n'aurait pas, en tout cas, fait fatalement retour à l'Allemagne, au temps de la dynastie saxonne, plus puissante que les derniers Carolingiens de l'Ouest. Mais c'est là une question difficile à résoudre scientifiquement; qu'il nous suffise de montrer, par une analyse sommaire du très intéressant volume de M. Parisot, pourquoi et comment, d'après ce dernier, le royaume de Lorraine perdit son autonomie.

L'auteur, avec une modestie parfaite, reconnaît que le sujet abordé par lui a été si souvent traité qu'on ne saurait espérer découvrir des faits nouveaux; en tout cas, il faut renoncer à l'espoir de trouver beaucoup de textes inédits. Mais cette littérature surabondante n'est pas pour déplaire à un esprit critique; choisir entre tant de systèmes différents, peser le pour et le contre de ces centaines d'opinions oppo-

1. Paris, Picard, 1898, in-8°.

sées est une tâche aussi délicate et parfois plus difficile que de recueillir et de traiter des textes inconnus, et de cette tâche M. Parisot s'est acquitté à merveille. Il a connu tous les travaux allemands et français parus sur le sujet, il a la pratique des chroniques, enfin il sait tirer un excellent parti des actes diplomatiques, par malheur peu nombreux.

L'ouvrage se divise en cinq parties. Tout d'abord, l'histoire de la Lorraine indépendante de 843 à 869; mais l'auteur remonte un peu plus haut que le traité de Verdun. La future Lorraine, à dater de 817, fait partie du royaume du fils aîné de Louis le Pieux, Lothaire Ier; ce royaume, longue bande de territoire s'étendant de l'Italie centrale aux bouches du Rhin et de l'Escaut, comprend notamment l'ancienne Austrasie; c'est le centre et le noyau de l'empire carolingien. Cet empire va bientôt se démembrer, et Lothaire Ier passe pour avoir précipité cette ruine par sa faiblesse et son incapacité. M. Parisot, sans s'attarder à faire l'apologie de ce prince mal renommé, montre cependant qu'on a trop aveuglément suivi les historiens favorables à Charles le Chauve et à Louis le Germanique; Lothaire sans doute s'est montré au-dessous de sa tâche, mais les grands ont plus encore que lui travaillé à la ruine de l'empire, et à Louis le Pieux revient, dans le désastre, une part encore plus grande de responsabilité. Le traité de Verdun consacre définitivement le partage de l'empire et crée ce singulier royaume de Lothaire, dont la bizarre constitution a toujours été pour les historiens un sujet d'étonnement, mais qui, M. Parisot le montre sans peine, était bien aussi homogène que les royaumes voisins de l'Est et de l'Ouest. Lothaire va régner douze ans sur son nouveau royaume; la concorde règne entre les trois frères, elle est fréquemment troublée, sans que cependant ces démêlés amènent jamais une guerre ouverte. Mais, dès lors, la faiblesse de l'empire devient manifeste, et, en pleine paix, Lothaire est impuissant à défendre la Frise contre les invasions normandes. Il meurt en 855, après avoir partagé ses états entre ses trois fils, dont le plus jeune, nommé comme lui, reçoit le territoire auquel il donnera le nom de Lotharingie. Ce nouveau roi, qui va régner jusqu'en 869, est un esprit faible et sans portée; uni une première fois, plus ou moins légalement, à la célèbre Waldrade, il l'abandonne un instant pour épouser Theutberge, sœur du fameux duc Hubert, puis, revenant bientôt à ses premières amours, il reprend sa concubine et, désormais, il va passer sa vie en démêlés avec l'Église, justement offusquée de cette conduite scandaleuse, en intrigues pour faire accepter sa nouvelle union avec Waldrade de ses royaux parents et de la papauté. Cette affaire va peser sur toute la

politique lorraine jusqu'en 869. Aussi, dans ses rapports avec ses frères et ses oncles, Lothaire se montre faible et irrésolu; il reste inactif durant les invasions normandes et, quand il meurt sans enfants légitimes, la Lorraine, dont il n'a pas su assurer l'indépendance, va devenir la proie des rois voisins. Elle est convoitée à la fois par Charles le Chauve et par Louis le Germanique, et le traité de Meersen (870) la partage entre ces deux princes, mais, en 879, Louis le Bègue doit céder à son cousin Louis le Jeune la part attribuée à son père; la Lorraine se trouve ainsi pour un temps tout entière germanique, et cette situation va durer jusqu'en 895; elle appartient successivement à Charles le Gros, puis au roi Arnulf, et ce dernier l'érige de nouveau en royaume pour son fils bâtard Zwentibold (895). Celui-ci sera tué dans un combat en 900, après cinq ans de règne; le royaume qu'il administre est, au surplus, une Lorraine déjà diminuée, restreinte aux territoires entre le Rhin, la Meuse et l'Escaut, et les grands du royaume, de plus en plus turbulents, se montrent peu soumis à leur jeune maître. Zwentibold a pour héritier son frère légitime, Louis l'Enfant, roi de Germanie (900-911); le nouveau roi est encore tout jeune, et le pays lorrain se trouve en pleine anarchie. Bientôt des intrigues compliquées, que M. Parisot expose en détail, donnent pour successeur au fils d'Arnulf, le dernier prince carolingien encore vivant, Charles le Simple; celui-ci visite plusieurs fois son nouveau royaume, accorde des diplômes aux églises et aux monastères, mais beaucoup de seigneurs, dont le comte de Hainaut, Gislebert, soutenus par le roi germain Henri l'Oiseleur, se refusent à reconnaître l'autorité du prince français, et le jour où, après sa victoire de Soissons, Charles est tombé aux mains du comte de Vermandois (923), la Lorraine, comme un fruit mûr, se détache du royaume de l'Ouest et redevient allemande. C'est à cette date décisive que M. Parisot arrête son exposé. Il termine par une étude sommaire des institutions du pays durant cette longue période, en insistant principalement sur les relations réciproques de la royauté, de l'Église et de l'aristocratie.

Tel est ce livre plein de choses et d'idées; l'auteur a cherché avant tout à être exact et précis, mais il a su également être intéressant; les textes pour cette époque ancienne sont encore bien rares et bien peu explicites; toutefois, M. Parisot est arrivé, dans une certaine mesure, à faire vivre ses personnages, et quelques-uns d'entre eux, Lothaire II et Zwentibold, par exemple, paraissent dans son livre avec leur caractère et leurs défauts.

Le schisme entre les deux Églises d'Orient et d'Occident, que l'Église romaine s'efforce encore aujourd'hui d'éteindre sans aucun

succès, était, à tout prendre, inévitable. Ébauché au IXe siècle par Photius, consommé au XIe par Michel Cerularius, il devait se produire le jour où la papauté, de plus en plus forte, essaierait d'imposer aux églises grecques son pouvoir disciplinaire et dogmatique. M. L. Bréhier vient d'écrire à nouveau l'histoire de Michel Cerularius, auteur principal et directement responsable du schisme du XIe siècle[1]. C'est bien en effet à ce patriarche qu'est due la séparation définitive des deux Églises, mais, il faut bien le dire, si ce politique consommé réussit dans son entreprise, il dut ce succès aux circonstances. Les querelles entre les deux confessions touchaient les unes la foi, les autres la discipline; il s'agissait des mots fameux : *Filioque*, que les Grecs rejetaient du *Credo*, de la forme de la communion (pain fermenté ou pain azyme), enfin du mariage des prêtres. Mais, pour amoureux qu'on croie les Grecs de querelles théologiques, le premier chef de dispute n'était vraiment pas de nature à passionner les fidèles au XIe siècle; quant aux autres difficultés, elles n'étaient point insolubles, et, avec un peu de bonne volonté, on eût pu s'entendre; le danger était ailleurs. En refusant de se soumettre à l'autorité des légats du pontife romain, d'obéir à leurs ordres et de subir leurs sentences, Cerularius pouvait compter sur l'approbation du clergé grec tout entier, de la cour et du peuple. L'animosité entre Grecs et Latins datait de loin. On la voit apparaître dès le Xe siècle dans les écrits de Luitprand de Crémone, et les Croisades, au lieu d'amener un rapprochement, ne feront qu'aviver les haines et conduiront tout naturellement à l'équipée de 1204. Cette scission de 1054, que nous jugeons définitive, ne parut d'ailleurs pas telle aux contemporains. Ils n'y virent qu'un épisode des querelles incessantes entre les deux Églises. Plus tard, il est vrai, les conséquences s'en feront sentir. Cerularius, en effet, avait non seulement rendu la rupture irrévocable, mais encore il avait habilement profité de l'occasion pour faire reconnaître la suprématie du patriarche de Constantinople par les autres Églises orientales, et, désormais, la papauté trouvera en face d'elle, du XIIe au XVe siècle, une puissance spirituelle redoutable avec laquelle il lui faudra traiter d'égale à égale. L'ouvrage de M. Bréhier, où l'on pourrait relever quelques traces d'inexpérience dans l'emploi des sources occidentales, n'est pas sans intérêt; la figure de Cerularius, celle de Michel Psellos, le prince des philosophes, d'abord flatteur, puis ennemi et accusateur du puissant patriarche, y sont convenablement mises en lumière. C'est, en somme, une utile contribution à l'étude de cette civilisation byzan-

1. *Le Schisme oriental au XIe siècle.* Paris, Leroux, 1898, in-8°.

tine, si complète et si curieuse, et qu'on se contente trop souvent de condamner dédaigneusement sans se donner la peine de l'étudier.

Sous ce titre, *l'État social de la France au temps des croisades*[1], M. L. Garreau a voulu donner un tableau des institutions de la vie et de l'ancienne France durant l'ère féodale du XIe au XIIIe siècle. La tâche n'était pas des plus faciles; le cadre chronologique adopté par l'auteur est beaucoup trop vaste, et il y a autant de différence entre le royaume au temps de Philippe Ier et au temps de Philippe le Bel qu'entre la république démocratique actuelle et la monarchie de Louis XV. Au XIe siècle, le pouvoir royal n'existe pas, au XIIIe, il est en train de devenir prépondérant; à une société mystique et guerrière s'est substitué un monde déjà imprégné de l'esprit laïque, et l'idée même de croisade qui, en 1095, soulevait l'Europe entière, n'est plus qu'un souvenir, un sentiment à demi éteint que ressentent seuls quelques esprits aventureux ou des gens d'une piété rare. Voilà donc un premier inconvénient : le plan est trop large et les limites chronologiques trop étendues. Un autre défaut plus grave est le manque d'informations suffisantes; je ne reprocherai pas trop sévèrement à l'auteur de n'avoir guère connu en fait d'éditions d'auteurs du moyen âge que celles de D. Bouquet et des continuateurs de celui-ci, bien que la pratique des éditions modernes lui eût évité des erreurs assez graves et épargné quelques omissions[2], mais il n'est vraiment pas assez au courant de la littérature du sujet. Dès le début, par exemple, M. Garreau affirme que les théories de Waitz et de Roth sur les origines du régime féodal se rapprochent de celles de Guizot; l'erreur est grave, Roth et Waitz ayant soutenu des doctrines absolument opposées et ne s'étant entendus que pour combattre les idées du grand historien français. Ailleurs, traitant de l'industrie française au XIIIe siècle, l'auteur n'emploie que le *Livre des métiers*, sans citer une seule fois le travail de M. Fagniez sur l'industrie à Paris. Il ne connait point non plus les curieuses recherches de M. Flach sur la transformation des villes du VIIIe au XIIe siècle; il ignore que décrire l'organisation féodale en France à l'aide des Assises de Jérusalem, c'est commettre une énorme erreur de méthode. Enfin, il ne sait pas que, durant ces trois siècles, il y a eu autant de Frances différentes que de provinces, qu'on ne saurait assimiler la féodalité méridionale et celle de la Normandie, que des pays entiers, comme la Provence, ont toujours ignoré plusieurs des institutions qu'il donne pour

1. Paris, Plon, 1899, in-8°.

2. Ainsi, l'auteur ne cite jamais, à ma connaissance, l'*Histoire* de Richer, et quelque part il allègue Réginon pour un fait de 940.

caractéristiques des temps dont il écrit l'histoire. Ce sont là, on le voit, des reproches assez sérieux et qui prouvent surtout un défaut de méthode dans les recherches préliminaires. Certaines parties de l'ouvrage sont mieux venues; l'auteur, par exemple, a eu l'heureuse pensée de rechercher dans les œuvres littéraires et particulièrement dans les chansons de geste des indications sur la manière de penser et de vivre des gens d'autrefois, et les chapitres où il décrit ces grands enfants qu'étaient les chevaliers du moyen âge sont certainement les meilleurs du livre. M. Garreau y refait avec plus de clairvoyance et moins de parti pris la synthèse tentée jadis par Léon Gautier dans son livre sur la chevalerie. Traitant de cette prétendue institution, il en arrive à lui refuser toute existence réelle; ce ne fut pas, dit-il, une « institution d'ordre religieux, mais une simple corporation sans hiérarchie et sans règlement. » Voilà une idée fort juste, qui rend le lecteur plus indulgent pour beaucoup d'assertions hasardées et de jugements trop absolus.

La réunion des provinces septentrionales (Amiénois, Artois, Vermandois, Valois) à la couronne par Philippe-Auguste[1], tel est le titre d'un mémoire dans lequel M. le colonel Borrelli de Serres s'attache à rectifier les dates anciennement données pour ces événements et à corriger les erreurs de la plupart des historiens modernes. Une enquête patiemment menée, la comparaison et l'étude attentive de nombreuses chartes des XIIe et XIIIe siècles l'ont amené à des conclusions fort intéressantes, tout à fait nouvelles, et, semble-t-il, absolument inattaquables. La succession du dernier comte de Vermandois, Raoul le Lépreux, fut partagée entre son beau-frère, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, sa sœur Éléonore, femme du comte de Beaumont, Mathieu III, et Philippe-Auguste. La part du comte de Flandre revient en 1191 à la couronne, mais le roi inféode alors à la comtesse de Beaumont Saint-Quentin et le Valois, qui ne feront retour au domaine royal qu'en 1213, à la mort d'Éléonore. Chemin faisant, M. Borrelli de Serres prouve qu'on a donné à tort à cette Éléonore un cinquième mari, Étienne de Sancerre; ce dernier a bien épousé une dame de ce nom, veuve d'un comte de Beaumont, Mathieu, mais cette seconde Éléonore était de la maison de Soissons. Il faut donc en conclure que Mathieu de Beaumont avait épousé successivement deux dames du nom d'Éléonore : Éléonore de Vermandois-Valois, puis Éléonore de Soissons, et que cette dernière lui survécut fort longtemps. On voit à quels résultats intéressants est arrivé l'auteur grâce à une méthode extrêmement rigoureuse, servie par beaucoup de

1. Paris, Picard, 1899, in-8°.

patience et de sagacité; on pourrait, croyons-nous, tenter le même travail pour la plupart des anciennes lignées féodales de l'Ile-de-France, dont la suite est encore si mal établie.

M. Clément-Simon, voulant contrôler une assertion erronée d'Étienne Baluze dans son *Histoire de Tulle*, a été peu à peu conduit à étudier les suites de la rupture du traité de Brétigny en Limousin[1]. Après quelques pages sur la rupture même, dont on a trop souvent rendu le seul Charles V responsable, alors que ses adversaires d'Angleterre n'avaient tenu à peu près aucun de leurs engagements, il raconte dans le détail les campagnes qui eurent le Limousin pour théâtre de 1370 à 1377, date de la trêve de Bruges. Une étude attentive des actes et des chroniques lui permet de déterminer plus exactement que ses devanciers la date et la suite des différentes opérations militaires, notamment en ce qui touche les villes de Tulle et de Brives. Très bien informé, connaissant à merveille la géographie du pays et l'histoire des familles notables, il rectifie en passant nombre d'erreurs commises par les plus exacts de ses devanciers; notons entre autres un excellent récit de la traversée du Limousin par la grosse armée du duc de Lancastre en 1373, qui, après avoir menacé la France d'un nouveau Crécy, vint exténuée et décimée se réfugier à Bordeaux.

Au début de la guerre de Cent ans, Philippe VI et Édouard III cherchèrent, chacun de son côté, des alliés en Espagne; l'Aragon était suspect à la France et penchait plutôt vers l'Angleterre; la Castille, au contraire, paraissait plus favorable, et, dès 1336, une alliance est conclue entre Alfonse XI et Philippe de Valois. Cette alliance, renouvelée de règne en règne, va durer cent cinquante ans sans interruption et ne se rompra qu'au moment de l'union de la Castille et de l'Aragon. M. Daumet vient de faire l'histoire diplomatique de cette longue entente[2]. Il a mis en œuvre les documents assez nombreux, conservés aux Archives nationales (Trésor des chartes et fonds de Simancas) et à la bibliothèque de la rue Richelieu, ainsi que les chroniqueurs français et espagnols; des recherches dans les dépôts publics de la péninsule permettraient sans doute de compléter ce premier travail et de préciser quelques dates, mais il est peu probable que ces nouveaux documents modifient grandement le fond du récit. D'abord simple entente pleine de réserve du côté du souverain espa-

1. *La Rupture du traité de Brétigny et ses conséquences en Limousin.* Paris, Champion, 1898, in-8°.

2. *Étude sur l'alliance de la France et de la Castille au XIVe et au XVe siècle* (Bibl. de l'École des hautes études, fasc. 118).

gnol, cette alliance franco-castillane est rompue sous Pierre le Cruel; mais Charles V va prendre largement sa revanche de cet échec; c'est aux armes françaises que le successeur de Pierre, Henri de Trastamare, doit sa couronne, et jamais ce prince n'oubliera quels services lui ont rendus les Valois; à son lit de mort encore, il recommande à son fils Jean Ier de rester fidèle à leur grand ami de France, et, jusqu'au milieu du XVe siècle, aucun nuage ne troublera cette solide amitié. Sous Louis XI, la situation change; depuis quelque temps déjà, il y a des heurts et des froissements d'intérêts; les négociants de Castille défendent leurs vieux privilèges dans les ports et sur les places de commerce de France; puis la question de Roussillon va tout envenimer. L'agrandissement du royaume français vers les Pyrénées ne laisse pas de porter ombrage au faible Henri IV lui-même, et entre ce prince et Louis XI il n'y a point d'amitié perdue; aussi l'alliance devient-elle de jour en jour plus précaire, et, quand meurt le roi Henri, elle est définitivement compromise. L'héritière de ce prince, sa sœur Isabelle, a épousé l'infant d'Aragon, et elle épouse en même temps les querelles de son mari. Dès lors s'annonce cette hostilité, qui ne prendra fin qu'avec le XVIIe siècle, et qui, pendant deux cents ans, fera des Espagnols nos ennemis irréconciliables.

M. DE LA RONCIÈRE vient de faire paraître le tome I d'une grande *Histoire de la marine française*[1], laquelle en comptera trois. C'était une lacune à combler, et les nombreux travaux préparatoires de l'auteur le désignaient pour cette tâche singulièrement difficile. Ce tome I, dont le sous-titre est *les Origines*, s'arrête à l'avènement de Charles V. L'ouvrage est intéressant, agréable à lire; l'auteur a visiblement cherché à composer son sujet et à l'écrire; parfois même, ce souci légitime de la forme a entraîné M. de la Roncière à forcer l'expression, à orner ses phrases de quelques fleurs plutôt inutiles; mais c'est là un léger défaut, qui indique tout au moins des préoccupations littéraires, trop rares chez les érudits et dont il serait absolument injuste de faire un grief sérieux. On pourrait plus justement chicaner l'auteur sur le titre choisi par lui; il entend par *marine* la marine de guerre; mais, la royauté française n'ayant point eu de flotte de guerre avant l'année 1285, quelques esprits chagrins, et nous serions enclins à leur donner en partie raison, regarderont tout le début de l'ouvrage, la majeure partie du tome I, comme un hors-d'œuvre inutile. Je sais bien que M. de la Roncière s'est proposé de parler des *Origines* de la marine française; mais certains

1. Paris, Plon, 1899, in-8°, grav.

lecteurs estimeront qu'il a un peu forcé le sens de cette expression, *les Origines*, en racontant longuement les expéditions maritimes de la colonie grecque de *Massilia* et en décrivant les combats des Vénètes armoricains contre les flottes de César. D'autre part, raconter sommairement les croisades dans une histoire de la marine française, c'est donner au titre une extension inattendue, car ces expéditions sacrées ont été faites avec des vaisseaux pisans, vénitiens ou génois nolisés à grands frais. Si M. de la Roncière tenait à cette partie de son sujet, il eût dû intituler l'ouvrage *Histoire des expéditions maritimes des Français*. Nous n'insistons pas sur ce point pour le vain plaisir de critiquer l'auteur, mais plutôt pour montrer qu'en étendant ainsi le champ de ses recherches, en se dispersant pour ainsi dire, il a été conduit à commettre certaines confusions regrettables. En voici quelques-unes : pourquoi place-t-on la lutte maritime soutenue par César au cours de la guerre civile avant la campagne du même contre les Vénètes? J'espère qu'il n'y a là qu'un artifice littéraire. A quoi servent tous ces longs détails sur la flotte romaine au temps de l'Empire et le chapitre sur les invasions normandes? En outre, ayant à parler de beaucoup de choses, l'auteur a commis quelques erreurs fâcheuses; c'en est une de qualifier en 1204 le nouveau maître de Montpellier de roi d'Aragon et de Majorque, les îles Baléares n'ayant été conquises sur les Sarrasins que par le fils de Pierre II; c'en est une autre d'attribuer aux comtes de Toulouse du XIIe siècle le littoral de la Provence; ce territoire appartenait alors à une branche de la maison de Barcelone-Aragon. On peut être un excellent historien et ignorer ces détails, mais justement ces erreurs déparent des chapitres qui, à notre sens, ne rentrent pas dans le cadre de l'ouvrage et ne répondent pas au titre initial.

Plan trop vaste, tel est donc le défaut principal de ce premier volume. L'auteur a certainement eu raison de rechercher les origines de la marine française, qui se rattache d'une part à la marine normande et scandinave, de l'autre à la marine byzantine, héritière des traditions antiques. Il était donc très légitime d'expliquer brièvement ce que la flotte moderne doit à ses devancières; de là à faire l'histoire pittoresque des guerres de la Méditerranée et de celle du Ponant, il y avait de la marge. Quand l'auteur aborde son sujet véritable, il reprend tout de suite ses avantages; il explique fort bien comment la première flotte française, créée pour l'expédition de 1285, fut anéantie par les Catalans et les Siciliens de Pierre III d'Aragon. Mais la leçon ne devait pas être perdue, et Philippe le Bel crée bientôt une marine de guerre, pourvue d'arsenaux, d'ateliers de construction, de ports de refuge, qui luttera avec avantage, jusqu'au désastre de

l'Écluse, contre sa rivale anglaise. Tout cela est excellent et en grande partie nouveau. Très intéressants également les chapitres sur l'organisation maritime au temps des croisades, organisation qui, perfectionnée par Venise, fut empruntée à celle-ci par les amiraux français du Levant. Citons enfin un tableau amusant de la vie à bord, au temps des pèlerinages en terre-sainte. L'auteur ici a dû emprunter ses renseignements à des sources d'époques diverses, les unes du XIIIe siècle, les autres du XIVe, d'autres enfin de l'extrême fin du XVe. Mais l'inconvénient n'est pas grand, car il semble que jusqu'aux temps modernes les marins aient toujours tenu peu de compte des commodités de leurs passagers et traité ceux-ci en marchandises, plus faciles il est vrai à transborder que les ballots eux-mêmes; il fallait vraiment à un homme du commun un cœur solide et une foi ardente pour se risquer sur mer au XIIIe et au XIVe siècle. Un bateau chargé de ces pieux voyageurs devait un peu ressembler à ces vaisseaux qui, combles de moujiks russes, vont périodiquement des bords de la mer Noire aux escales syriennes. Ce n'est pas une traversée à recommander aux gens délicats.

Ce rapide exposé suffit, croyons-nous, pour faire ressortir l'intérêt de l'ouvrage de M. de la Roncière. Son défaut le plus grave, qui est d'avoir un plan trop étendu, n'existera plus dans les volumes suivants, où nous retrouverons sans doute les qualités d'exposition du premier, et l'auteur, marchant sur un terrain plus solide et qu'il connaît mieux, évitera certainement toutes ces menues erreurs, dont nous avons cru devoir lui signaler quelques-unes.

M. le vicomte D'AVENEL vient de publier deux nouveaux volumes de son grand ouvrage sur l'*Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées*[1]... Ils renferment le livre III, ou étude des salaires et du prix des objets de première nécessité de 1200 à 1800, et une foule de tableaux comparatifs indiquant de vingt-cinq ans en vingt-cinq ans les variations de ces différents éléments de la vie sociale. On se rappelle quelles polémiques ont soulevées les deux premiers volumes de l'ouvrage, et quels reproches divers contradicteurs ont adressés à M. d'Avenel. Nous n'avons pas à prendre parti dans la querelle. Rappelons seulement que certaines des objections faites à l'auteur ne tendaient à rien moins qu'à détruire la base même de tous les travaux de ce genre; si l'historien économiste ne doit alléguer que des faits dont il connaît les circonstances, la genèse pour ainsi dire, dans le plus grand détail, autant renoncer à ce genre de recherches et s'en tenir à l'histoire des guerres et des traités.

1. Paris, Leroux, 1898, gr. in-8°.

Mais, tout en reconnaissant que nos moyens d'informations seront toujours imparfaits, tout en admettant que chaque observation contient une part possible d'erreur, certaines circonstances particulières demeurant inconnues, ne peut-on admettre également que ces chances d'erreurs se corrigent dans une certaine mesure les unes les autres? En lui-même, chaque chiffre isolé importe peu; ce que l'historien recherche, ce qu'il doit enregistrer, ce sont les oscillations de ces chiffres, qui lui permettent de dresser des courbes indiquant la hausse et la baisse des prix et des salaires. De là l'utilité incontestable des travaux du genre de celui de M. d'Avenel; on pourra regretter de le voir parfois descendre dans un détail excessif, rapprocher des objets analogues ou désignés par le même nom, et qui, en fait, pouvaient grandement différer; peut-être aurait-il été plus sage de s'en tenir aux salaires et aux objets de première nécessité. Il n'en est pas moins certain que plusieurs des conclusions formulées par lui paraissent fondées et répondent très exactement aux données générales de l'histoire. Les oscillations des salaires telles qu'il les indique du milieu du XVe au XVIIIe siècle paraissent répondre à la réalité, et il semble bien en effet que les travailleurs manuels aient moins gagné, proportionnellement au prix des denrées de première nécessité, sous Louis XV, qu'au début du règne de François Ier.

Naturellement, M. d'Avenel, bien qu'il arrête son étude à l'aurore du XIXe siècle, a dû bien des fois faire allusion aux doctrines économiques des différentes écoles modernes. Il n'est point socialiste, c'est-à-dire qu'à son gré l'État est impuissant à régler le taux des salaires, que régit seule, et d'une manière pour ainsi dire fatale, la loi de l'offre et de la demande. Au surplus, s'il juge dangereuses et inapplicables les théories des utopistes contemporains, il ne se montre pas moins dur pour le socialisme ancien, pour les maîtrises et les jurandes, par exemple, dont il juge très sévèrement les résultats économiques. Au fond, peut-être a-t-il raison, et l'échec complet de toutes les tentatives socialistes qu'enregistre l'histoire semble justifier ce scepticisme. Mais, peut-être aussi, bien que M. d'Avenel témoigne d'une juste pitié pour le simple ouvrier, pour l'homme qui, dénué d'héritage, doit subsister de son travail manuel, ne tient-il pas assez compte de l'action des idées morales en histoire. La misère, au moins relative, existera toujours comme la maladie et la mort, mais n'est-il pas possible de chercher tout au moins des palliatifs à ces maux, d'essayer d'épargner la faim à tant de malheureux? On peut regretter que les races d'Occident manquent du scepticisme qui permet aux Orientaux de supporter toutes les misères;

mais cette apathie n'est point dans notre nature. L'auteur a peut-être raison de traiter d'utopiques les moyens proposés pour alléger la misère industrielle; la loi de l'offre et de la demande est peut-être une loi fatale, mais opposer cette loi sans plus aux revendications de gens qui meurent de faim au milieu de l'abondance universelle paraît un moyen bien illusoire; l'argument aurait quelque chance de ne point paraître très topique.

M. Henri Beaune, doyen de la Faculté libre de droit de Lyon, vient de republier, sous le titre de *Nouveaux mélanges de droit et d'histoire*[1], un certain nombre de mémoires et d'essais parus dans différents recueils. Le tout n'est pas sans intérêt et se lit avec agrément. L'auteur est un catholique libéral de l'école de Montalembert, que les questions d'économie sociale et d'enseignement préoccupent avant tout; aussi plusieurs des morceaux du volume, sur la liberté d'enseignement, le rôle politique et moral de Montalembert, les rapports de l'Église et de l'État, la participation aux bénéfices ne rentrent point dans le cadre du présent bulletin. Dans d'autres, l'auteur parle des Indo-Européens avant l'histoire, c'est une critique des théories de von Ihering, ou de l'ancien droit celtique. Ailleurs, commentant un paragraphe célèbre de la loi Gombette, M. Beaune émet une nouvelle hypothèse sur le sens du mot *faramanni* qui y figure; pour lui, ce sont les familiers du roi burgonde, ceux qui vivent sous le toit du chef. Dans un autre mémoire, M. Beaune s'attache à prouver que l'Église romaine ne montra jamais pour l'enseignement du droit civil l'aversion qu'on lui a souvent prêtée; elle aurait seulement voulu réagir contre les excès des légistes et se prémunir contre leurs dangereuses arguties. Citons pour terminer une courte note sur le mot *quitte* qui paraît dans les actes féodaux de la Bresse et du Bugey; pour l'auteur, ce terme, venant de *quittus*, s'applique à des hommes demi-libres, qui, de par un privilège spécial, échappent en partie au droit de mainmorte ou d'*échute*. Dans le cas en question, ce droit ne porte que sur les meubles. L'explication est ingénieuse et paraît fondée.

Histoire locale. — M. E. Prarond, auquel l'histoire d'Abbeville et du Ponthieu est déjà redevable de tant de publications, nous envoie un nouveau volume, destiné dans la pensée de l'auteur à combler une lacune dans la série de ses propres œuvres[2]. C'est

1. Paris, Larose, 1899, in-8°.

2. *Abbeville au temps de Charles VII, des ducs de Bourgogne, maîtres du Ponthieu, et de Louis XI* (1426-1483). Paris, Picard, 1899, in-8°.

l'histoire annalistique d'Abbeville de 1426 à 1483. Pendant la majeure partie de cette longue période, cette ville n'appartient que nominalement au roi de France. Jusqu'au traité d'Arras en 1435, isolée en plein pays anglais, elle est soumise à l'envahisseur et à l'allié de celui-ci, Philippe le Bon; à cette date elle est engagée avec les autres villes de la Somme à ce même duc de Bourgogne et ne redeviendra ville royale qu'après la mort du Téméraire en 1477. L'ouvrage de M. Prarond est à vrai dire une collection d'extraits des comptes municipaux et des délibérations du corps de ville, plutôt qu'une histoire suivie. L'auteur explique d'ailleurs très nettement son projet dans une courte introduction. Il a voulu simplement soit noter lui-même dans les archives municipales, soit prendre dans des recueils modernes qu'il cite scrupuleusement tous les faits relatifs à l'histoire locale et générale. A mesure qu'on avance dans le XVe siècle, les mentions deviennent plus nombreuses et plus intéressantes. On pourra y prendre beaucoup touchant l'administration des villes de la Somme, aliénées par la couronne pour un temps indéterminé, mais où de temps à autre les officiers royaux essaient, sans toujours y réussir, de reprendre pied. Notons encore quantité de renseignements sur l'industrie, les mœurs des différentes classes de la population, etc. On doit souhaiter à M. Prarond le temps et le courage nécessaires pour achever cet utile dépouillement des riches archives de sa ville préférée.

Le village de Domart-lès-Ponthieu, dont MM. Janvier et Bréard viennent d'écrire l'histoire[1], est nommé dans les textes au IXe siècle; propriété tout d'abord de l'abbaye de Saint-Riquier, il passe un peu plus tard sous la domination des seigneurs de Saint-Valéry, et l'un d'eux, au XIe siècle, y fonde un prieuré conventuel, peuplé de moines de Saint-Germer de Flay en Beauvaisis. La seigneurie de Domart change plusieurs fois de maîtres; elle est possédée successivement par les maisons de Dreux, de Craon, de Soissons-Moreuil, de Créquy et de Wargemont. En 1789, elle faisait partie de l'apanage du comte d'Artois. L'histoire de ce gros bourg est celle de ses voisins du pays de Ponthieu; il a grandement à souffrir des malheurs de la guerre et surtout au XVIIe siècle des déprédations des troupes françaises mal payées et peu disciplinées qui y passent ou y prennent garnison. Écrite simplement et enrichie de nombreuses pièces justificatives, la notice de MM. Janvier et Bréard est une bonne monographie locale. Les auteurs ont dit tout ce qu'ils avaient à dire et rien de plus.

1. *Étude sur Domart-lès-Ponthieu.* Amiens, Piteux, 1898, in-8°, grav.

M. le comte DE LUÇAY s'occupe depuis de longues années de l'histoire de l'ancien comté de Clermont-en-Beauvaisis et nous envoie trois nouvelles études sur son sujet de prédilection. Tout d'abord, dans le *Bulletin de la Société académique de l'Oise* (tome XV), il analyse le compte, rendu en 1526, à Anne de Beaujeu, duchesse de Bourbon, comtesse de Clermont. Ce compte lui suggère quelques réflexions intéressantes; en premier lieu, il s'en sert pour déterminer exactement l'étendue de la seigneurie, puis il énumère les fonctionnaires ducaux en Clermontois. Il parle encore des rapports entre ces officiers et les officiers royaux, examine les sources des revenus, compare les dépenses et les récettes et fait remarquer qu'aussi bien à Clermont que dans leurs autres domaines, les ducs de Bourbon étaient à peu près souverains, et que cette quasi-indépendance, dangereuse pour l'autorité royale, a sans doute été une des causes de la dépossession du connétable en 1523. Un autre mémoire, paru au tome XVII du même recueil, a trait à la réformation de la coutume en Clermontois (1539); pour cette opération, on prit là comme ailleurs l'avis des notables du pays, et l'auteur compare cette manière de procéder au *referendum* moderne. L'assimilation, juste en partie, est bien un peu forcée; ces assemblées de notables du XVIe siècle étaient convoquées et composées par l'autorité royale, le *referendum* moderne, au contraire, représente l'avis du corps électoral tout entier. Ce mémoire se termine par une courte étude sur les différentes coutumes locales en usage avant 1539 dans le comté ou dans les bailliages royaux avoisinants. Enfin, un travail plus étendu porte pour titre : *Comtes engagistes. Clermont en 1789;* M. de Luçay y fait l'histoire du Clermontois depuis la mort de Louise de Savoie en 1531; d'abord apanage du troisième fils de François Ier, il est engagé à Eric, duc de Brunswick, passe à la maison de Vaudémont-Lorraine, enfin est acheté par celle de Condé, qui le possédera jusqu'en 1789. Après une étude minutieuse du territoire et des revenus en provenant, l'auteur termine par une description de la ville à la veille de la Révolution et expose les préliminaires dans le pays de la convocation des états généraux. Parmi les pièces annexes, signalons un compte du domaine de 1551, une évaluation de 1569 et l'analyse du procès-verbal de l'assemblée préparatoire du bailliage en 1789. Toutes ces pièces, on le voit, ont un réel intérêt.

Le village de Saint-Point[1], dont M. L. LEX, archiviste de Saône-et-

1. *Histoire de Saint-Point.* Mâcon, 1898, in-18, grav.

Loire, vient d'écrire l'histoire, doit sa célébrité à Lamartine, dont le père devint en 1801 acquéreur du château seigneurial. L'auteur a réuni beaucoup de renseignements curieux sur la localité; d'abord possession des moines de Cluny, Saint-Point a remplacé un *vicus* des temps barbares, *Tisiacus*, dont le nom paraît encore parfois aux xe et xie siècles, et qui était chef-lieu d'un *ager*. Les Bénédictins sont d'ailleurs bientôt dépossédés par leurs vassaux nobles, et le lieu de Saint-Point donne son nom à une famille féodale, dont un membre jouera un rôle odieux au temps des guerres de religion; plus tard, le domaine échoit aux Rochefort-d'Ailly, qui le posséderont jusqu'à la veille de la Révolution. Les années qui suivent jusqu'à la fin de la Terreur sont marquées à Saint-Point par des troubles assez graves. Aujourd'hui, c'est un village tout champêtre, sans industrie ni commerce, tel à peu près qu'au temps où l'habitait le grand poète, dont maints souvenirs sont conservés dans le château restauré par lui et dont le corps repose dans l'église paroissiale.

Sous le titre de *Notes d'histoire cévenole*[1], M. Clément Ribard raconte un certain nombre de traits de la persécution religieuse qui annonça et suivit la révocation de l'Édit de Nantes. On y voit dans toute sa beauté la politique odieuse de Louis XIV, inspiré et dirigé par tout le clergé français, et, il faut bien l'avouer, approuvé par la grande majorité de la nation. Jusque vers 1680, la persécution agit à l'aide d'édits et d'arrêts qui restreignent peu à peu la liberté du culte et de l'enseignement. Chaque évêque, chaque prêtre cherche querelle à ses voisins protestants ou soulève des difficultés qu'invariablement les tribunaux tranchent par des arrêts contre les hétérodoxes. Puis, quand le moment semble venu, aux tracasseries judiciaires et administratives succèdent les missions bottées, et la révocation de 1685 clôt dignement cette période de mensonges et de basses intrigues. Sur cette première phase, le livre de M. Ribard abonde en renseignements instructifs; pour la suite, il n'est pas moins intéressant. Après 1685, la persécution change de caractère; le gouvernement part de cette supposition qu'il n'y a plus de protestants et dès lors traite en factieux ceux qui veulent rester fidèles à leur croyance. Sortir du royaume est interdit, mais ne point pratiquer la religion catholique l'est également; dix-sept ans de cette sage politique, et l'on aura la révolte des Camisards. Au xviiie siècle, la persécution devient capricieuse; par instant renaissante, elle se ralentit à d'autres moments, et au milieu de l'indifférence univer-

1. Canillac, par Ganges. In-8°, s. d.

selle, des milliers d'excellents Français vivent en parias, en proscrits dans leur propre pays. Les notes de M. Ribard méritent d'être lues, en ce moment surtout, où quelques bas pamphlétaires, échappés de sacristie, s'évertuent à faire renaître les haines religieuses dans un pays qui a perdu la foi. Les résultats de la politique de Louis XIV sont là pour prouver l'inutilité d'une pareille tentative, mais les élucubrations de tous ces Marats cléricaux, l'état d'esprit de la majeure partie du clergé, attesté par certains livres nouvellement parus, montrent que la race des persécuteurs de 1685 n'est pas éteinte, et que, bien plus, elle est toute prête à recommencer ses beaux exploits.

Le bel ouvrage de M. E. Rupin, *l'Abbaye et les cloîtres de Moissac*[1], traite à la fois d'histoire et d'archéologie. L'auteur débute par une histoire du monastère depuis la fondation au VIIe siècle jusqu'à la Révolution. Il a mis à profit les anciennes archives, conservées aujourd'hui à Montauban, le répertoire d'Andurandy, sorte de cartulaire exécuté au XVIIIe siècle, les copies de la collection Doat à Paris, enfin, les ouvrages modernes dont un seul a une réelle importance. M. Rupin a eu, en outre, l'excellente idée de donner en note la majeure partie de la chronique d'Aymeri de Peyrat, laquelle date du XIVe siècle. Ce dernier ouvrage n'est pas toujours très exact, l'auteur rapporte beaucoup de légendes sans valeur, mais Aymeri avait consulté les archives de l'abbaye, et il reproduit les traditions qui couraient à Moissac de son temps. L'histoire du monastère est d'ailleurs intéressante. Si elle reste bien obscure jusqu'au XIe siècle, elle est, par contre, mieux connue à dater de l'introduction de la réforme clunisienne. Moissac devient alors un des foyers les plus actifs de la vie religieuse dans le sud de la France. Elle restaure une foule de monastères de la région pyrénéenne et du nord de l'Espagne, et les abbés se débarrassent de la tutelle oppressive des anciens avoués, plus connus sous le nom d'abbés-chevaliers. Les moines de Moissac n'ont, durant tant de siècles, produit aucune œuvre littéraire ou historique et tiré peu de profit de leur admirable bibliothèque, mais il y aurait de l'injustice à trop leur reprocher cette incurie; ils avaient au moins le goût des constructions somptueuses, et l'église, le cloître, élevés par leurs soins au XIe et au XIIe siècle, passent, à juste titre, pour des merveilles de l'art roman. La seconde partie de l'ouvrage de M. Rupin leur est consacrée; non content de décrire ces admirables débris, dont la conservation paraît aujourd'hui

1. Paris, Picard, in-4°, avec 240 grav., dont 5 pl. hors texte.

assurée, il a pris le soin de dessiner et d'interpréter les nombreux chapiteaux des colonnes du cloître, véritable collection d'images pieuses ou symboliques. Ces chapiteaux comportent, les uns simplement de riches feuillages et des animaux fantastiques dans le style roman; les autres, plus intéressants, sont historiés et représentent des scènes des deux Testaments, des saints, des allégories. Grâce à ces dessins, l'ouvrage de M. Rupin est un véritable répertoire à l'usage des archéologues : au point de vue artistique, certains de ces chapiteaux sont vraiment remarquables, et les plus frustes témoignent d'une fécondité, d'une imagination exubérante.

Le sujet traité par M. DE JAURGAIN[1] est bien certainement un des plus difficiles de l'ancienne histoire méridionale. Les textes sont rares, parfois peu explicites, et beaucoup, allégués par les écrivains des derniers siècles, sont, les uns certainement faux, les autres grandement suspects. C'est pour ainsi dire un champ envahi par de mauvaises herbes, qu'il faut détruire, et qui ont jeté de profondes racines. La plupart de ces textes ont pour but de rattacher les unes aux autres les familles princières du sud-ouest de la Gaule et du nord de l'Espagne; ils ont été mis au jour et utilisés par des généalogistes de profession, gens trop souvent sans scrupules et qui n'avaient qu'un objectif, dresser de beaux tableaux de filiation, bien clairs et sans lacunes. Enfin, comble de malchance, tous les érudits modernes, qui ont abordé la question, semblent s'être donné le mot pour l'obscurcir, se disputant entre eux et tenant avant tout à remplacer par un nouveau système celui de leurs devanciers. M. de Jaurgain lui-même ne nous paraît point avoir évité ce défaut, et il emploie une bonne partie de son ouvrage à réfuter les opinions de l'un de ses prédécesseurs, dont le nouvel historien semble s'être à tort approprié la méthode par trop agressive. Pour résoudre ces questions difficiles, la marche à suivre était, cependant, tout indiquée : faire table rase des travaux antérieurs, dresser un catalogue exact et critique de tous les textes existants et reconstruire un nouvel édifice à l'aide de ces éléments ainsi épurés et éprouvés; le système suivi par M. de Jaurgain, comme par son adversaire, a le grand défaut de remettre perpétuellement tout en question; c'est un travail de Pénélope. Nous disons qu'il fallait ne tenir aucun compte des anciens travaux; sur un seul point nous ferons une exception. L'histoire du duché d'Aquitaine, jusqu'au milieu du VIIIe siècle, nous

1. *La Vasconie, étude historique et critique sur les origines du royaume de Navarre, du duché de Gascogne, etc.* Pau, Garet, 1898, in-8°.

paraît définitivement élucidée dans l'ouvrage de M. Perroud, aujourd'hui recteur de Toulouse; on a pu reprocher quelques menues erreurs à l'auteur, mais, tout au moins, il s'est résigné à ignorer et n'a point cherché à faire œuvre d'imagination. Il nous semble acquis aujourd'hui qu'aux VIe et VIIe siècles des bandes de Vascons (Ibères de race ou non, peu importe en l'espèce), descendant de leurs montagnes, ont ravagé l'ancienne Novempopulanie, ruiné l'ancienne civilisation gallo-romaine et que ces bandes ont servi aux premiers ducs d'Aquitaine ou de Toulouse d'auxiliaires contre les Francs d'Austrasie. Je ne crois pas, d'ailleurs, que ces premiers ducs aient été des Vascons; leurs noms sont, à cet égard, assez significatifs; ils s'appellent *Lupus*, *Eudo*, *Waïfarius*, *Hunaldus*, quatre appellations, dont trois au moins sont germaniques. Je crois, en outre, que rien n'autorise à faire du duc Eudes, adversaire de Charles Martel, un fils du premier duc Loup. Enfin, à mon sens, il serait sage de renoncer à résoudre la question des deux Hunald.

En 778, l'Aquitaine est, en apparence seulement, soumise; Charlemagne en fait un royaume séparé, et la lutte, dès lors, va continuer entre les Francs, maîtres de Toulouse et du pays au nord et à l'est de la Garonne, et les Vascons qui dominent à l'est et au sud du fleuve. Ces Vascons ont des ducs ou comtes, mais d'où viennent ces personnages, c'est ce qu'on ignorera toujours. Les rattacher à la famille des ducs Eudes et Waïfre, c'est, je crois, tenir encore trop de compte de la charte fausse d'Alaon de 845, et des nombreuses pièces publiées un peu partout et fabriquées pour authentiquer et fortifier ce trop célèbre diplôme. Je crois plutôt qu'il y a eu une période intermédiaire, où les Francs, n'avançant que peu à peu en terre ennemie, se contentent d'imposer aux chefs vascons un serment de fidélité souvent violé; les chroniques contemporaines (Éginard, les Annales royales, l'Astronome, etc.), les seules à citer ici, mentionnent de temps à autre la rébellion d'un comte des Vascons, punie parfois de l'exil ou de la mort. Certains de ces comtes sont d'origine méridionale et s'appellent *Asinarius* (Aznar), ou *Sancius*; d'autres portent des noms germaniques (*Willelmus*); peut-être ces derniers sont-ils des comtes francs établis par le pouvoir royal dans cette marche toujours agitée et se révoltant de temps à autre, à l'exemple de leurs confrères d'Aquitaine, de France ou de Lotharingie.

Les pays au sud des Pyrénées, la Navarre actuelle, échappent les premiers au joug des rois francs; dès 836, les Annales signalent la présence dans ces régions de comtes ou ducs à peu près indépen-

dants, qui peuvent bien de temps à autre faire acte de soumission au roi d'Aquitaine ou au roi de France, mais qui régulièrement reprennent bientôt leur ancienne indépendance. Ces seigneurs appartiennent-ils à la race des ducs de Gascogne du début du siècle, le fait est difficile à vérifier, et les textes qui l'affirment nous paraissent terriblement suspects, au moins jusqu'à plus ample examen. Toute cette histoire primitive de la Navarre a été obscurcie comme à plaisir par les faussaires, et M. de Jaurgain, très sévère, à juste titre, pour certaines inventions de ces rêveurs, aurait pu, en d'autres cas, se montrer plus sceptique; par exemple, à propos de la liste du codex dit *de Meya*, qui, même ingénieusement corrigée par lui, paraît un document vraiment étrange, et dont, je crois, il serait prudent de ne pas trop faire état. On doit remarquer encore que beaucoup de ces chartes anciennes du nord de l'Espagne ont une apparence bizarre, entrent, à propos de chaque personnage cité, dans des détails généalogiques extraordinairement précis et qui ne sont pas de style en diplomatique. Puis, à côté de ces chartes, il y a toujours, à point nommé, des notices monastiques, non moins précises, non moins détaillées, donnant, pour des périodes séculaires, des généalogies bien établies et concordantes de tous ces petits princes. On nous accusera peut-être de nous montrer trop sceptique, mais, pour être franc, tout cela nous fait l'effet d'une vaste supercherie. On a fort peu de textes anciens pour cette partie de la Gaule et de l'Espagne, et presque tous sont des textes généalogiques. Or, dans un pays tout voisin, le Languedoc, où abondent les chartes des xe et xie siècles, les documents n'entrent point dans tant de détails, et il a fallu à D. Vaissete une sagacité et une pénétration peu communes pour dresser la filiation de familles comtales autrement puissantes que ces dynasties de brigands pyrénéens. Pour conclure, le travail de M. de Jaurgain représente un effort méritoire pour dégager la vérité de ce fatras incohérent, l'auteur a vu clairement les défauts des ouvrages antérieurs, mais il a encore trop sacrifié à la tradition. Répétons ce que nous disons plus haut : quiconque voudra éclaircir ce chaos devra faire d'abord table rase des résultats acquis et commencer par un classement critique et exceptionnellement sévère des textes utilisables.

M. l'abbé Albanès, enlevé trop tôt à la science, avait laissé un grand nombre de notes et de copies recueillies un peu partout en France et en Italie; son ami, M. l'abbé Ul. Chevalier, a jugé, à bon droit, utile de mettre au jour au moins une partie de ces précieux documents, ramassés avec tant de diligence. L'an dernier, il faisait

paraître le curieux recueil des miracles du pape Urbain V, dont la *Revue historique* a longuement parlé; aujourd'hui, il donne un nouveau volume de la *Gallia christiana novissima*[1]. Le tome I contenait l'histoire des églises d'Aix, Apt, Fréjus, Gap, Riez et Sisteron; ce nouveau volume renferme les actes relatifs aux évêques de Marseille et aux prévôts de la même église. Il serait inutile de vanter l'ouvrage; c'est un véritable cartulaire de l'église massaliote, où l'on trouve le texte intégral des principaux actes cités. Une préface, de tous points excellente, indique comment M. l'abbé Albanès avait compris et formé sa collection, à quelles préoccupations répondait ce recueil colossal de documents. On peut différer d'opinions avec le savant collecteur pour certains détails, notamment touchant les origines du siège de Marseille, mais il faut hautement reconnaître que les actes réunis par lui permettent de dresser une liste des évêques toute nouvelle; pour les derniers siècles du moyen âge, le travail est particulièrement nouveau et certainement à peu près complet. M. l'abbé Ul. Chevalier annonce la mise sous presse d'un troisième volume consacré à l'église d'Arles; souhaitons qu'il puisse mener à bon terme cette œuvre de piété amicale, d'autant plus précieuse que les premiers volumes de l'ancienne *Gallia* sont plus sommaires et plus imparfaits.

A côté des deux volumes de la *Gallia christiana novissima*, on peut placer l'ouvrage de M. l'abbé Espitalier, *les Évêques de Fréjus du XIIIe à la fin du XVIIIe siècle*[2]. L'auteur avait publié précédemment un essai sur ce siège épiscopal jusqu'à l'an 1200; aujourd'hui, mettant à profit les recherches de l'abbé Albanès, il complète et termine son premier ouvrage. Naturellement, il entre plus dans le détail que son prédécesseur, et au lieu de donner simplement la liste des prélats avec l'analyse et le texte de leurs principaux actes, il expose longuement les faits. Il n'y a pas grand'chose à dire de l'ouvrage, qui rendra des services, mais qui se prête mal à l'analyse. Le diocèse de Fréjus était un des plus petits, un des plus pauvres de l'ancienne France; certains des évêques qui l'administrèrent sont pourtant connus d'ailleurs; ajoutons que les pages relatives au XVIe siècle constituent un bon résumé des guerres de religion dans ce coin de terre provençale.

A. Molinier.

1. Valence, Impr. valentinoise, 1899, petit in-fol. à 2 col.
2. Draguignan, Latil, 1898, in-8°.

TEMPS MODERNES.

Ce n'est pas précisément une œuvre d'allures érudites que M. Julian Klaczko a consacrée au népote de Sixte IV, à ce sombre cardinal de la Rovère qui, pendant dix ans, gouverna la chrétienté sous le nom de Jules II[1]. Quiconque s'intéresse à l'histoire de l'art n'en lira pas moins avec un vif plaisir ces attrayantes causeries, où l'on rencontre bien moins le souverain pontife de l'Église universelle que le maître de Rome. Encore, dans ce chef d'État, c'est presque exclusivement l'ami passionné des arts, l'impérieux protecteur de Michel-Ange qu'évoque le narrateur des *Deux chanceliers* et de tant d'autres pages captivantes d'histoire contemporaine. Le grand artiste florentin lui-même partage avec le pape la royauté de ce livre, qui respire un enthousiasme communicatif pour cette époque de la Renaissance où, de la décadence morale et politique de l'Italie, surgit, comme pour consoler ses âmes d'élite, la vision de la pure beauté, renouvelée de la grâce antique et transfigurée par le sentiment chrétien. La compétence nous manquerait pour louer les nombreux chapitres dans lesquels M. Klaczko analyse avec amour les créations de Michel-Ange ; mais nous pouvons rendre témoignage à la vie intense des trop rares chapitres historiques où transparaît, à travers les palais et les églises, les fresques et les mausolées de Rome, la rude silhouette du *pontefice terribile*, qui « le premier a soulevé le double et tragique problème de la liberté de l'Italie et de l'indépendance du Saint-Siège. »

Un homme qui, lui aussi, passa par l'Italie de la Renaissance, mais sans en garder la forte empreinte, c'est François Richardot, l'évêque d'Arras, dont M. l'abbé Duflot vient de nous raconter l'histoire[2]. Si ce n'est pas « une grande figure » historique que celle de ce prélat, ainsi que se l'imagine son trop admiratif biographe, c'est une physionomie assez curieuse en ce sens qu'on y voit se refléter encore les courants contradictoires de la première moitié du XVIe siècle, avant que la lutte religieuse, devenue plus intense, eût décidément classé toutes les volontés dans des camps ennemis. Ce hobereau franc-comtois, moine augustin, mais défroqué plus tard, cet humaniste accusé d'hérésie en pleine Sorbonne, ce commensal de

1. *Rome et la Renaissance, essais et esquisses.* Jules II, par Julien Klaczko. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1898, X, 451 p. in-8°.

2. *Un auteur du XVIe siècle : François Richardot, évêque d'Arras*, par l'abbé Duflot. Arras, Sueur-Charruey, 1898, XVI, 382 p. in-8°.

Renée de France à la cour de Ferrare[1], après avoir été mêlé de près aux scandaleuses disputes pour le siège de la métropole bisontine, fut appelé par son compatriote Granvelle à l'évêché d'Arras et devint l'orateur favori de la cour de Bruxelles, l'interprète indispensable de tous ses deuils officiels. M. Duflot vante beaucoup cette éloquence du nouvel évêque, embellie de tous les oripeaux de la mythologie classique; il en cite de nombreux passages, trop nombreux peut-être pour amener à son avis le lecteur. Je crains bien que ces panégyriques sur commande, où Charles-Quint devient un aigle, Marie Tudor une rose, Élisabeth une colombe, et où le panégyriste affirme du pauvre idiot Don Carlos lui-même que « Nature bâtissait en lui un temple et repaire des vertus, » n'amènent plus de sourires ironiques sur les lèvres que d'exclamations admiratives. Mais bien que sa prose ni ses vers ne vaillent ceux de tel de ses contemporains, du cardinal Du Perron, par exemple, si ses ouvrages de controverse ne sortent pas des vieilles ornières scolastiques, Richardot mérite une partie des éloges que lui décerne son biographe pour son sincère amour des études classiques et comme créateur de l'Académie de Douai.

C'est en pleine période des guerres de religion que nous fait entrer l'ouvrage de M. le marquis DE BELLEVAL, consacré aux fils de Henri II et dont le premier volume s'occupe du règne éphémère de François II[2]. Ce travail de l'auteur, connu jusqu'ici surtout par de nombreuses études d'histoire locale sur le Ponthieu, sans apporter aucun fait d'ordre général nouveau, intéressera le grand public par le programme original qu'il s'est tracé. Il est formé de deux parties distinctes; dans la première, M. de Belleval s'est attaché à faire revivre la société française d'alors, telle qu'elle s'est peinte elle-même dans ses mémoires et ses pamphlets, dans sa littérature et ses inventaires, et il a réuni de la sorte sur son existence matérielle comme sur ses allures morales bien des renseignements curieux, rangés un peu pêle-mêle sous les rubriques costumes, denrées, armes, monnaies, distractions et plaisirs royaux, depuis Diane de Poitiers

1. Il faut dire à ce propos que M. Duflot ne paraît guère s'être douté dans quelle laide posture les pièces publiées par lui mettent ici son héros. Richardot, jeté en prison par le duc Hercule de Ferrare, eut la lâcheté (c'est l'interprétation la plus favorable qu'on puisse donner à son action) de racheter sa liberté par une dénonciation en règle contre Anne de Parthenay, la fidèle confidente de la duchesse, et de fournir ainsi des armes nouvelles contre sa maîtresse, que le duc, brute cynique et jalouse, martyrisait à plaisir.

2. *Les Fils de Henri II. La Cour, la Ville et la Société de leur temps. François II*, par le marquis de Belleval. Paris, E. Lechevalier, VI, 680 p. in-8°.

jusqu'aux mignons de Henri III. Seulement on peut trouver qu'il a trop négligé les masses citadines et campagnardes pour la cour, la noblesse et le clergé et qu'il indique trop rarement les sources où ses données ont été puisées. Dans la seconde moitié du livre, l'insignifiante figure de François II se perd au milieu des physionomies plus vivantes des Guise, des Bourbon, des Montmorency, des Châtillon, de Catherine de Médicis. L'auteur annonce franchement dans sa préface qu'il a voulu prendre l'histoire de ce temps « par ses petits côtés; » mais ce n'est que lui rendre justice de constater qu'il a traité son sujet dans un esprit infiniment plus sérieux et plus élevé que beaucoup d'entre les publications si frivoles ou si passionnément militantes consacrées dans ces dernières années à cette période si troublée de notre histoire.

Parmi les problèmes de détail que cette époque a vus se poser et qu'on discute encore aujourd'hui avec une ardeur presque égale à celle des contemporains, on peut ranger celui auquel M. le baron de Ruble a consacré son dernier travail[1]. Quel est le personnage responsable de l'assassinat de François de Guise, l'auteur, très responsable aussi, de « l'inconvénient advenu à ceux de Vassy? » Est-ce Poltrot de Méré seul qu'il convient de charger, ou l'histoire a-t-elle le droit, comme l'ont toujours fait les Guise et leurs admirateurs, d'inculper aussi Coligny? M. de Ruble, qui connaissait fort bien les hommes et les choses du XVIe siècle, ne s'est pas flatté d'avoir réussi à éclaircir le mystère, puisqu'il conclut que, « si Coligny est accusé par certaines circonstances, il n'est convaincu par aucune. » Nous croyons, pour notre part, que Coligny a droit à mieux qu'à un pareil acquittement faute de preuves. Nous ne pouvons nous empêcher aussi de trouver que l'auteur s'attache beaucoup trop bénévolement à discuter, soit les aveux arrachés à l'assassin par la torture, soit certains autres « témoignages » contemporains. Comment s'arrêter au détail de ces confessions, voulues à tout prix par des gens décidés à user de tous les moyens pour compromettre et anéantir les chefs de l'hérésie, quand on sait que tout tortionnaire un peu habile arracherait en peu d'heures l'aveu qu'il est Juif au plus violent des antisémites ou ferait dire au conservateur le plus outré qu'il est anarchiste et partisan de la propagande par le fait? Comment discuter sérieusement la valeur de telles correspondances diplomatiques, quand on voit, par exemple, Chantonay, l'ambassadeur d'Espagne, écrire à son maître des inventions aussi puérilement absurdes que les séances de

1. *L'Assassinat de François de Lorraine, duc de Guise, 18 février* 1563, par le baron de Ruble. Paris, Émile Paul et fils, 1897, 237 p. in-8°.

la Sainte-Vèhme hérétique de Heidelberg votant, en 1562, la mort de Guise et de soixante autres chefs catholiques? Il n'y a vraiment aucun motif sérieux pour douter de la déclaration faite par l'amiral « sur sa vie et son honneur, » qu'il « n'a jamais induit ni sollicité quelqu'un à faire cet acte, ni de parole, ni d'argent, » et cela par la simple raison qu'il a franchement avoué, au même moment, considérer cette mort de Guise comme « le plus grand bien qui puisse arriver au royaume. » Il n'y trouvait donc aucun sujet de honte ni de tristesse, mais plutôt de joie. On peut trouver aujourd'hui cette joie dure et cruelle; mais comment s'étonner que dans la fièvre de la crise effroyable qui étreignait alors la chrétienté, les âmes les plus hautes aient fléchi et se soient félicitées de la disparition d'un mortel ennemi, puisqu'il s'est trouvé un roi pour donner des titres de noblesse, des prêtres pour promettre les récompenses du paradis à l'assassin de Guillaume d'Orange et que, dans les chaires de Paris, on a comparé, à la plus grande édification des fidèles, Henri III à Holopherne et Jacques Clément à Judith[1]?

Le nouveau volume de M. Berthold Zeller, qui devait être le dernier sorti de sa plume féconde, nous donne la suite de ses travaux méritoires sur la minorité de Louis XIII et nous ramène vers l'époque par le tableau de laquelle l'auteur débutait il y a vingt ans[2]. Nous y voyons Marie de Médicis continuant à diriger la politique française après la déclaration de la majorité du roi, présidant aux états généraux de 1614 et profitant de leur avortement, si désastreux pour les libertés nationales, négociant surtout avec la cour de Madrid ces « mariages espagnols » qui lui tenaient tant à cœur, luttant enfin contre les grands, et non sans apparence de succès, grâce à l'arrestation de Henri de Condé, cet ambitieux de bas étage, également convoiteux et pusillanime, qui fut un des plus piètres représentants de sa race. C'est toujours d'après les dépêches des envoyés de Florence, les « ambassadeurs de famille, » si je puis m'exprimer ainsi, Matteo Bartolini, puis Scipione Ammirato, ainsi que d'après celles des représentants de la sérénissime république de Venise, que M. Zeller nous dépeint les actes et les événements de cette nouvelle période du

1. Quant à l'histoire du maréchal de Montmorency, introduisant de nuit des émissaires dans le cachot de Poltrot de Méré pour l'amener à décharger Coligny en le leurrant d'une grâce impossible, j'ai peine à comprendre comment un savant distingué comme M. de Ruble ait pu s'y arrêter si longtemps et peut-être y croire.

2. *Louis XIII, Marie de Médicis chef du Conseil* (1614-1616), étude nouvelle d'après les documents inédits par Berthold Zeller. Paris, Hachette, 1898, XIII, 398 p. in-8°.

« règne » de Marie de Médicis. Il en résulte que, si les négociations politiques et les nouvelles de la cour sont un peu trop entremêlées et présentées dans une même perspective, d'autre part l'auteur nous offre dans son récit un tableau singulièrement détaillé, très vivant aussi, de la haute société française et des intrigues compliquées et souvent mesquines qui dirigeaient ou traversaient alors l'action gouvernementale.

Cette haute société d'alors, le personnage dont M. Garrisson a si vivement brossé la physionomie morale et littéraire l'a bien connue et souvent amusée, non sans quelque scandale. On l'aurait voulue cependant un peu plus détaillée, un peu plus documentée aussi, cette biographie de Théophile de Viau[1]. Plein de sympathie pour son héros, l'auteur a choisi le moment propice pour parler de lui, alors que le public lettré assiste, avec une bienveillance légèrement ahurie, au défilé de tant de *ressuscités* du XVIIe siècle, Saint-Amant, Tristan l'Hermite, Hardy, Scarron, Cyrano de Bergerac, qui, mal tués par Boileau, viennent réclamer leur place au soleil. Par surcroît, il a fait profiter de la vogue du frivole poète des ruelles et des cabarets parisiens son frère, Paul de Viau, l'austère et hardi capitaine huguenot. Pour un simple essai, le travail de M. Garrisson est un peu long; pour une biographie complète, il y reste trop de lacunes; on y chercherait en vain la date exacte de la naissance de Viau, celle de son abjuration, quelques renseignements sur ses maîtresses, sur son procès surtout, dont les dossiers subsistent. Un reproche plus sérieux qu'on peut faire à l'auteur, c'est que, — sans le vouloir peut-être, — il fausse le jugement du lecteur sur Théophile, homme et poète, en ne citant de lui que les vers qu'il trouve beaux ou vertueux; or, on sait trop que ce n'est pas l'éloge de la vertu qui valut à Théophile sa réputation parmi les contemporains. Comme M. Garrisson n'a pu avoir l'idée de rédiger son travail à l'usage des jeunes filles, il lui fallait nécessairement citer quelques spécimens au moins des pièces dévergondées qui le mirent à la mode. Qu'y a-t-il de vrai dans ce qu'ont débité sur le poète ses rivaux et ses ennemis? Là aussi, ce me semble, le biographe aurait dû fouiller plus avant dans les dossiers judiciaires. Mais peut-être cela aurait-il singulièrement modifié les traits du croquis idéal qu'il nous a donné. Pourtant, si je persiste à penser qu'avec quelques beaux vers Théophile en a fait beaucoup de médiocres et de mauvais, si je ne réussis pas à me persuader qu'il ait levé les yeux, « ver de terre amoureux d'une étoile, » jusque sur

1. *Théophile et Paul de Viau*, étude historique et littéraire par Charles Garrisson. Paris, Picard, 1899, 235 p. in-8°.

la reine Anne d'Autriche, je n'en ai pas moins lu, je le répète, avec infiniment de plaisir, l'apologie alerte et convaincue de cet incorrigible vaurien.

C'est un enthousiasme au moins égal qui anime le consciencieux biographe de Saint-Amant, M. Paul Durand-Lapie [1]. Il a consacré plus de cinq cents pages à la vie et aux œuvres de cet Antoine Girard, fils d'un mince gentilhomme verrier de Normandie, qui s'octroya lui-même un beau jour le nom de Saint-Amant et dont l'existence ne manqua certes ni de piquant ni de variété. Commensal de la maison de Retz, hantant tour à tour l'hôtel de Rambouillet et les pires bouges de la capitale, bataillant à la Rochelle et en Savoie, apprenti diplomate dans la protestante Angleterre et la Rome papale, négociateur officieux à Varsovie comme à Stockholm, membre de l'Académie française, le chantre de la *Solitude* et des *Melons fricassés*, l'auteur du *Fromage* et de *Moïse sauvé* est mort à Paris presque septuagénaire, si bien oublié des contemporains, qui bientôt le tourneront en ridicule, qu'on se dispute encore sur la date exacte de son décès. Assurément, Saint-Amant eut de sérieuses qualités poétiques, et l'on peut citer de lui quelques vers amusants ou énergiques et quelques strophes d'un véritable lyrisme. Mais M. Durand-Lapie, quoique mû par les intentions les plus louables, lui a rendu peut-être un mauvais service en bourrant son volume d'une foule de rimailles médiocres échappées à sa plume déplorablement facile. On l'aurait cru sur parole lorsqu'il proclame son héros grand poète, s'il s'était limité à une vingtaine de pièces habilement choisies ; à force de documenter sa foi, je crains bien qu'il n'ait irrémédiablement ébranlé celle des autres.

M. Ferdinand des Robert nous raconte la période de la vie, — on ne peut dire du règne, — du duc Charles IV de Lorraine, qui correspond au long ministère de Mazarin [2]. C'est déjà le troisième volume que l'auteur consacre à ce personnage fantasque qui eut l'honneur de lutter successivement contre Louis XIII et Louis XIV et qui, grâce à cette lutte inégale, dut passer la majeure partie de son existence en dehors de ses États. Chef de bandes hardi, jamais lassé, du reste assez médiocre général, quoi qu'en pense M. des Robert, il nous intéresserait davantage si sa fourberie n'avait égalé sa vaillance, et si ses nombreuses amours, depuis sa « femme de camp » Béatrix de

1. *Un académicien du XVIIe siècle : Saint-Amant, son temps, sa vie, ses poésies* (1594-1664), par Paul Durand-Lapie. Paris, Delagrave, 1898, IV, 521 p. gr. in-8°.

2. Ferdinand des Robert, *Charles IV et Mazarin* (1643-1661), d'après des documents inédits. Nancy, Sidot; Paris, Champion, 1899, XVI, 795 p. in-8°.

Cusance jusqu'à la fille de l'apothicaire Pajot, n'avaient donné à sa physionomie guerrière une légère teinte de ridicule. Il faudra tout au moins un quatrième volume pour mener à bonne fin sa biographie, et l'on peut trouver que c'est beaucoup, peut-être même trop, pour ce *condottiere* princier. Dans ce travail, consciencieux et bien documenté, il y a parfois surabondance de détails militaires d'ordre infime et d'autres qui ne se rattachent que de loin au sujet, alors que tel épisode plus important, comme l'invasion des troupes lorraines en Alsace, de 1652, est entièrement passé sous silence. On trouvera sans doute aussi bien étrange l'affirmation de l'auteur, qui porte l'annexion la plus récente de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine au passif de la politique de Richelieu et de Mazarin, au lieu d'y voir une conséquence naturelle de l'ambition démesurée du premier Bonaparte et de l'incapacité du second.

C'est à l'un des chapitres les plus intéressants de l'histoire économique du grand règne que M. Germain Martin a consacré son plus récent ouvrage, *la Grande industrie sous Louis XIV*[1]. Il s'y est donné pour tâche d'exposer en détail le rôle de la royauté dans la création de la grande industrie française depuis Henri IV et l'influence directe du gouvernement sur son développement dans la seconde moitié du XVIIe siècle, ainsi qu'au début du XVIIIe. Nous y étudions avec lui tour à tour les règlements relatifs à la fabrication, à l'inspection des manufactures, à la police des métiers, en laissant de côté cependant l'examen spécial des corporations d'arts et métiers, comme étant du domaine de la petite industrie plutôt que de la grande. Venant après des travailleurs sérieux comme Pierre Clément, MM. Levasseur et Neymarck, — pour ne nommer que ceux-ci, — M. Martin a su apporter au débat des documents nouveaux tirés des archives et des bibliothèques; appuyé sur une connaissance approfondie de toute la littérature antérieure, il examine jusque dans ses plus menus détails l'œuvre entreprise par Colbert, soit par ses efforts personnels, soit avec le concours de ses collaborateurs directs ou accidentels, intendants généraux, inspecteurs des manufactures, membres du conseil de commerce, juges des manufactures, gardes et jurés, etc. Il expose les brillants résultats de cette activité, tutélaire au début, sans dissimuler les défauts et les dangers de toute cette législation industrielle; il en signale les duretés extrêmes et les conséquences forcées, quand, poussé à outrance, le système protectionniste engendre

1. *La grande industrie sous le règne de Louis XIV, plus particulièrement de* 1660 *à* 1715, par Germain Martin, secrétaire général du Musée social. Paris, A. Rousseau, 1899, II, 446 p. gr. in-8°.

ou du moins envenime les luttes coûteuses avec l'Angleterre et les Pays-Bas. Peut-être, dans son désir inconscient de couvrir Colbert, l'auteur charge-t-il un peu trop ses successeurs, Louvois et Pontchartrain, qui n'ont fait en définitive que développer son système. Nous estimons en tout cas que M. Martin se trompe en attribuant à la dureté même de ces lois de police ouvrière le sursis dans la révolte dont a bénéficié la France de Louis XV, que c'est pure illusion de croire que, sans cette législation tyrannique, « la Révolution eût éclaté au début du XVIIIe siècle et pas à la fin, » et qu'il n'est nullement établi que nous « aurions eu dès lors la Terreur sans la nuit du 4 août. »

Dans un chapitre bourré de faits et de chiffres, et d'autant plus concluant qu'on n'y pourrait relever une seule parole déclamatoire, M. Martin montre le tort énorme fait au commerce et à l'industrie nationale par la révocation de l'Édit de Nantes. C'est à cette même date que M. Camille RABAUD a repris son *Histoire du protestantisme dans l'Albigeois et le Lauraguais*, dont le premier volume, racontant les origines jusqu'en 1685, avait paru dès 1873[1]. L'auteur, avantageusement connu par deux bonnes monographies sur Sirven, le protégé de Voltaire, et sur le girondin Lasource, donne dans son second tome un récit détaillé de la vie des communautés protestantes, c'est-à-dire, avant tout, des persécutions religieuses qui, depuis le dernier tiers du XVIIe siècle et jusqu'aux abords de la Révolution[2], ont désolé d'une façon plus ou moins intense, et selon le caprice des gouvernants, ces parages du Haut-Languedoc. Le travail de M. Rabaud, basé sur une foule de documents et de renseignements inédits patiemment réunis depuis un âge d'homme dans les dépôts publics, les archives paroissiales et les collections privées de la région, fournira bien des traits nouveaux, même après tous ceux que l'on connaît déjà, sur la cruauté des persécuteurs et le courage des persécutés. Ses récits feraient cependant une impression plus grande encore sur le lecteur impartial, si l'auteur avait su, par endroits, réprimer une indignation légitime et laisser la parole aux seuls faits, sans y ajouter des jugements d'une forme ou trop véhémente ou trop familière, et s'il ne semblait parfois étendre à tous

1. *Histoire du protestantisme dans l'Albigeois et le Lauraguais depuis la révocation de l'Édit de Nantes jusqu'à nos jours*, par Camille Rabaud, président honoraire du consistoire de Castres. Paris, Fischbacher, 1898, 642 pages in-8°.

2. Encore en juillet 1785, le roi Louis XVI signait des lettres de cachet arrachant des jeunes filles protestantes à leurs mères pour les séquestrer dans des couvents.

les huguenots indistinctement les éloges mérités par beaucoup d'entre eux.

Nous avons déjà mentionné ici l'ouvrage de M. Paul DE FÉLICE sur les *Protestants d'autrefois*[1], tableau détaillé de la vie intérieure des églises réformées de France à la fin du XVIe et surtout au XVIIe siècle, avant qu'éclate la grande tourmente. Son troisième volume expose la constitution ecclésiastique des calvinistes, l'organisation de leurs consistoires, l'administration de leurs biens de fabrique, le détail de la discipline à laquelle étaient soumis les fidèles, etc. Le tableau de M. de Félice, absolument exact et, comme on pouvait s'y attendre, fort documenté, surprendra sans doute bien des lecteurs et même certains historiens qui s'imaginent volontiers que les prétendus réformés furent encore, au XVIIe siècle, des gens très libres de leurs allures, et que les contemporains de Louis XIII et de Louis XIV jouissaient d'un système ecclésiastique tout démocratique. En réalité, les corps inférieurs étaient nommés alors le plus souvent par cooptation, ce qui produisait quelquefois d'intolérables abus, et ils constituaient, d'après le mot même de l'auteur, une « oligarchie ecclésiastique » qui se mêlait de la vie intime de tous et vis-à-vis de laquelle il était parfois impossible aux simples fidèles de revendiquer leurs droits. Quant aux synodes particuliers et généraux, nous voyons par M. de Félice que, déjà, les riches banquiers et les grandes dames se mêlaient volontiers d'influencer ces instances supérieures, au sein desquelles les commissaires royaux exerçaient d'autre part une autorité de plus en plus absolue. Le trait caractéristique de toute cette discipline est un autoritarisme sévère qui impose des rétractations doctrinales aux uns, qui censure les écrits des autres, tout comme une congrégation de l'index, qui lutte contre la nature humaine elle-même, en proscrivant les distractions les plus innocentes, singularisant ainsi, dans une société de plus en plus uniforme et policée, les âmes vraiment fidèles, tandis qu'il offusque ceux qui ne veulent pas renoncer au monde et qui, pour échapper à la discipline, finissaient souvent par abandonner la foi. Admirateur sincère et défenseur convaincu de cet esprit d'autorité qu'explique assurément le développement historique de la réforme en France, l'auteur, en tant qu'historien, aurait pu comprendre aussi davantage ce qu'il devait éveiller de sourdes résistances, et combien peu, dans un pareil système, la liberté nécessaire des individus tenait de place.

1. *Les Protestants d'autrefois. Vie intérieure des églises, mœurs et usages*, par Paul de Félice. T. III. Paris, Fischbacher, 1899, IX, 397 p. in-8°.

Il serait difficile d'imaginer un contraste plus frappant que celui de l'existence d'un ministre de l'Église réformée de France, telle qu'elle est décrite par M. de Félice, et celle du fastueux et galant *Cardinal de Bouillon*[1] dont M. Félix Reyssié nous raconte la biographie. On peut dire que l'auteur s'est épris de ce neveu de Turenne, personnage à la physionomie « fine, spirituelle et gouailleuse, éclairée par un regard d'un rayon et d'un feu enchanteur; » aussi son livre est-il bien plus un panégyrique qu'une page d'histoire. On aurait préféré qu'il approfondit un peu davantage le passé des ascendants de son héros, dont le père et surtout le grand-père ont joué un rôle important dans notre histoire, au lieu de s'étendre en des pages si nombreuses sur le plus insignifiant des représentants de la maison, le « petit cardinal » de Mme de Sévigné, si gâté d'abord par les caprices du sort et d'une conduite si peu épiscopale, puis si vaniteusement entiché de sa gloire et si préoccupé d'en perpétuer partout le souvenir. Il ne nous intéresse en somme que par deux épisodes de sa vie, par l'amitié qu'il témoigne à Fénelon, tombé en disgrâce, et qui lui fait honneur, et par la lutte inégale qu'il tenta de soutenir contre l'orgueil exaspéré de Louis XIV; il bénéficiera de la pitié qu'inspire la vengeance mesquine du Grand Roi.

Les *Souvenirs* de Jacques-Nicolas Moreau, historiographe de France, publiés et annotés par M. Camille Hermelin[2], s'étendent, paraît-il, sur le XVIIIe siècle presque tout entier. Le premier volume, le seul qui ait paru, s'arrête en 1774. C'est une intéressante contribution à l'histoire des mœurs et au mouvement intellectuel de l'époque plutôt qu'à l'histoire politique, et si le nom de l'homme n'évoque plus aucun souvenir dans l'esprit des générations présentes, on ne laissera pas de parcourir avec un certain plaisir les pages qu'on vient de tirer de ses papiers. Né en 1717, fils d'un avocat aux Conseils, robin lui-même, mais s'étant trouvé de bonne heure en contact avec la cour et les grands comme avec les sommités du monde parlementaire, Moreau se fit valoir d'abord, dans un milieu restreint, par des brochures anonymes écrites à la demande des ministres; il devint subitement célèbre, — célébrité d'un jour! — quand il publia le pamphlet *les Cacouacs*, dirigé contre les philosophes et le groupe de l'*Encyclopédie*. Protégé par le maréchal de Noailles, attaché au ministère des affaires étrangères comme chef du

1. *Le cardinal de Bouillon* (1643-1715), par Félix Reyssié. Paris, Hachette, 1899, 248 p. in-8°.

2. *Mes souvenirs, par Jacob-Nicolas Moreau, historiographe de France*, collationnés et annotés par Camille Hermelin. 1re partie (1717-1774). Paris, Plon et Nourrit, 1898, XL, 441 p. in-8°.

cabinet de législation, distingué par le dauphin, fils de Louis XV, il devint le conseiller discret et irresponsable de nombreux hommes d'État; il fut plus tard conseiller de M. le comte de Provence, bibliothécaire de la jeune reine Marie-Antoinette, historiographe de France. Bourgeois d'habitudes et d'instinct, Moreau n'a jamais aspiré aux rôles d'apparat, mais il semble avoir exercé cependant par moments une influence véritable. Sous des formes dévotieuses, il a su garder une certaine liberté de jugement, et tout en étant fort conservateur, mais conservateur éclairé, il a pu, vivant, pour ainsi dire, en marge du monde officiel et l'étudiant de près, l'apprécier, parfois non sans finesse. Gai chansonnier dans sa jeunesse, austère et grave père de famille plus tard, il a rédigé ses *Mémoires politiques* pour sa fille, en exprimant le désir formel qu'on les publiât après sa mort, ainsi que des *Souvenirs* personnels plus intimes. Ce sont ces deux manuscrits que l'éditeur a fondus en un seul, en les divisant en chapitres, d'après l'ordre chronologique, et en y faisant, dit-il, « les coupures indispensables sur les passages trop délicats et trop personnels, » opération toujours dangereuse, en ce qu'elle dépend d'impressions absolument individuelles, et qu'elle risque d'altérer la physionomie même du texte qu'on mutile. On peut donc regretter que M. Hermelin n'ait pas respecté jusqu'au bout l'ordre primitif et l'intégrité des manuscrits originaux; on lui sera reconnaissant de nous en avoir fait connaître au moins la majeure partie.

Nous ne pouvons mieux ouvrir la série, passablement longue, des travaux relatifs à l'époque révolutionnaire que par celui de M. André Lichtenberger, sur *le Socialisme et la Révolution française*[1], très intéressante étude critique sur l'existence ou la non existence, sur la naissance et le développement des idées socialistes en France, de 1789 à 1796. Une polémique assez vive s'est engagée sur cette question délicate, les uns affirmant que le socialisme est le fils légitime de la Révolution, les autres repoussant cette filiation qui leur semble ou dangereuse ou déshonorante pour les principes de 1789. Il y a plutôt malentendu, ce me semble, entre les combattants, tout au moins dans une certaine mesure, qu'opposition dans leurs idées. La grosse difficulté est de s'entendre sur ce qu'on veut bien appeler

1. *Le Socialisme et la Révolution française.* Étude sur les idées socialistes en France de 1789 à 1796, par André Lichtenberger. Paris, F. Alcan, 1899, 316 p. in-8°. Une seconde édition fera disparaître quelques légers défauts de construction qui dérangent un peu à la lecture, des citations de faits qui se répètent à travers le livre, et des développements qui reflètent trop, çà et là, ceux des chapitres précédents. (Voir plus haut, p. 85.)

socialisme, et surtout de distinguer la théorie de la pratique. M. Lichtenberger a raison, je crois, de soutenir qu'en *doctrine* les parrains officiels de la Révolution française n'ont pas été socialistes, qu'ils s'attachent à proclamer le respect de la propriété et qu'aucun de ses grands chefs n'a renié les maximes de l'orthodoxie économique. Quelques irréguliers seuls ont proclamé des opinions divergentes, continuant les jeux d'esprit des hommes de lettres et les paradoxes de quelques rêveurs en chambre du XVIIIe siècle. Mais, *en fait*, il me semble impossible de nier l'impulsion profonde et durable donnée aux idées socialistes par le mouvement révolutionnaire. Par lui, les hommes politiques apprirent à connaître les moyens d'action par lesquels on dirige les foules et déchaîne les forces élémentaires, en faisant appel à la fois aux plus nobles aspirations d'une justice égalitaire pour tous, comme aux pires convoitises matérielles. Le peuple y prit conscience à la fois de sa misère et de sa force. De plus, il me semble évident que, si toute doctrine socialiste tend à une mutation radicale des conditions de la propriété et des propriétaires, on peut soutenir à bon droit que la Révolution fut *sociale*, en ce sens qu'elle détruisit impitoyablement une foule de droits et de redevances, *propriétés* légitimes ou douteuses, mais aussi justement sacrées aux yeux de leurs possesseurs que peut l'être aujourd'hui son usine au fabricant, sa maison au bourgeois, son quart d'arpent de champ ou de pré au plus modeste journalier des campagnes. Depuis lors, les progrès théoriques du socialisme ont été très lents, mais continus; le développement prodigieux de l'industrie, l'expansion du capitalisme, le suffrage universel ont fait le reste, mais le germe primordial de ce que nous voyons aujourd'hui a bien été fécondé pendant l'orage révolutionnaire[1].

1. Pour bien montrer que le socialisme existe durant la Révolution, je me permettrai de citer un fait pris dans l'histoire de l'Alsace, une des plus conservatrices cependant parmi les provinces de France. En septembre 1793, ne voyant plus arriver les céréales dont elle avait besoin pour nourrir la population, la municipalité « patriote » de la ville de Guebwiller (Haut-Rhin) somme les communes environnantes de lui en expédier. Très réactionnaires et préoccupées d'ailleurs d'assurer leur propre subsistance, ces municipalités refusèrent. Alors, le citoyen Rothé, maire de Guebwiller, organise une colonne volante, formée de membres du Club et de gardes nationaux, et part avec un convoi de voitures pour faire les réquisitions, absolument légales selon lui, au nom du principe de la solidarité des citoyens. C'est bien là du communisme, non seulement prêché, mais pratiqué par un agent national; j'ajoute qu'il fut absolument désavoué par le Directoire départemental, et que les paysans, unis aux volontaires de passage, blessèrent mortellement le malheureux au moment où il revenait avec ses voitures bien chargées.

M. Léon Deschamps nous donne un premier volume sur la politique coloniale de l'Assemblée constituante, qui porte le titre plus général, *les Colonies pendant la Révolution*[1], et nous promet ainsi des successeurs. L'auteur de l'*Histoire de la question coloniale en France*, couronnée par l'Académie des sciences morales et politiques, était tout à fait qualifié pour écrire ce substantiel travail, à l'aide des nombreux documents, imprimés et manuscrits énumérés dans l'introduction. Il expose dans cette première partie l'œuvre de la Constituante, en même temps qu'il apprécie la lutte, plus curieuse qu'édifiante, qui s'y poursuit entre les colons et les commerçants d'une part, les philanthropes et les économistes de l'autre. Pendant longtemps l'Assemblée hésite à attaquer les privilèges des premiers; bien loin d'avoir régenté les colonies de loin, les ruinant pour l'amour des principes abstraits, elle a été dominée par la crainte de nuire aux planteurs; ce sont eux qui l'ont, au fond, dupée, et dont l'égoïsme myope amène plus tard la conflagration de Saint-Domingue. Un des hommes qui sortent le plus amoindris des investigations de l'auteur, c'est Barnave, le principal porte-voix de l'oligarchie locale de ce qu'on appellerait aujourd'hui le syndicat colonial. Nous regrettons d'avoir à faire à M. Deschamps un reproche assez grave pour un livre de ce genre; c'est l'extrême négligence avec laquelle il en a corrigé les épreuves. Ainsi l'on y voit avec stupeur l'Assemblée constituante siéger successivement en 1291, 1690, 1770, 1771, 1889, 1890, 1891, sans compter naturellement les années de son existence véritable. Il ne s'est pas même aperçu de ce malheur plus tard, car, sur une vingtaine d'erreurs de dates, relevées par nous au hasard, *une seule* figure à l'*errata* final. Dans un livre bourré de données statistiques, quelle méfiance ne doit pas forcément inspirer contre *tous* les chiffres la constatation d'un état de choses aussi fâcheux! Il est urgent qu'on n'ait plus à le signaler dans un travail d'ailleurs si méritoire et que le second volume nous apporte un errata soigné de son prédécesseur.

Beaucoup de nos lecteurs connaissent déjà, sans doute, par la *Revue des Deux-Mondes*, l'ouvrage de M. G. Lenôtre, consacré au marquis de la Rouërie[2], et l'ont trouvé plus captivant que bien des romans d'aventures. Ils reliront avec le même intérêt, en volume, cette narration qui s'ouvre par une scène de vaudeville, un imperti-

1. *Les Colonies pendant la Révolution. La Constituante et la Réforme coloniale*, par Léon Deschamps. Paris, Perrin et Cie, 1898, XXVI, 346 p. in-8°.

2. *Le Marquis de la Rouërie et la conjuration bretonne* (1790-1793), d'après des documents inédits, par G. Lenôtre. Paris, Perrin et Cie, 1899, XIII, 418 p., in-8°.

nent neveu volant à un vieil oncle sa jeune maîtresse, et qui se termine dans les larmes, les trahisons et sur l'échafaud. M. Lenôtre se sent un penchant particulier pour ces aventuriers hardis, Gonzze de Rougeville, le baron de Batz, Charles-Armand Taffin de la Rouërie, derniers champions de la royauté aux abois, et c'est pour cela, sans doute, qu'il excelle à les dépeindre et à donner une intensité de vie singulière à ceux qu'il réveille ainsi des morts. On peut reconnaître son beau talent sans s'associer à sa philosophie de l'histoire; il nous serait impossible de souscrire à son axiome que « pour connaître la Révolution, il faut plonger hardiment dans les bas-fonds. » L'auteur ne serait guère historien s'il ignorait vraiment qu'il y a des bas-fonds à n'importe quelle période de l'histoire universelle, et que ceux de l'époque de Périclès ou de César, de Grégoire VII ou de saint Louis, de François Ier ou de Louis XIV n'ont assurément pas été moins fangeux que ceux de l'époque révolutionnaire. Il est sans doute fâcheux que, dans le cadre de son récit, aucun personnage honnête et généreux ne représente le parti patriote ou républicain. Est-ce que cela prouve qu'il n'en a pas existé? D'ignobles espions comme Burthe et Sicard, des traîtres comme le docteur Chevetel, « horde de déclassés faméliques, » rehaussant singulièrement la figure de son héros qui, d'ailleurs, eut la chance d'être une victime. Est-il bien sûr que, vainqueur, le roué d'antan, le maître de Jean Chouan, se fût montré moralement supérieur à maint autre « brigand » qui terrorisa la Bretagne et la Vendée républicaines? Au point de vue de l'intelligence, en tout cas, on ne peut placer bien haut un chef d'entreprise aussi facilement dupé par Chevetel[1], assez crédule pour accepter comme authentique une lettre dans laquelle Danton protestait, — après les massacres de septembre! — de son dévouement à Louis XVI.

M. Bonnal de Ganges a publié le troisième volume de ses *Représentants du peuple en mission près les armées (1791-1797)*[2]. Il renferme les livres XII à XX de cet ouvrage de longue haleine et nous fait assister à la formation des bataillons des volontaires, aux missions des conventionnels sur les frontières du Rhin et des Pyrénées,

1. Il n'est pas le seul d'ailleurs; on reste stupéfait en voyant avec quelle aisance et combien peu de difficultés le docteur Chevetel réussit à pénétrer dans les antichambres et même dans les cabinets des ministres de la contre-révolution à Coblence et à Londres et à s'informer des projets de ces présomptueux étourdis.

2. *Les Représentants du peuple en mission près les armées*, 1791-1797, par M. Bonnal de Ganges, ancien conservateur des archives du dépôt de la Guerre. Paris, A. Savaète, 1898, 709 p. in-8°.

en Corse et en Vendée. Nous y étudions la répercussion des émeutes de Paris sur l'état d'âme des armées, et l'auteur nous initie surtout aux terribles embarras de la fourniture des provisions et du matériel nécessaires, soulevés par l'incessante improvisation des armées nouvelles. Il va de soi que dans un volume de 700 pages, où sont largement utilisés le Dépôt de la guerre et les Archives nationales, l'on rencontre bien des renseignements nouveaux. Malheureusement, l'auteur néglige absolument de nous fournir les renvois précis aux dossiers qui nous seraient nécessaires pour retrouver et vérifier les documents extraits ou cités; d'autre part, en feuilletant son volume, tout lecteur, pour peu qu'il soit épris d'ordre et de méthode, éprouvera bien vite un certain sentiment de fatigue, produit par le va et vient déconcertant du récit qui procède par bonds, de 1792 à 1796, puis revient en arrière, s'attardant à des épisodes qui ne se rattachent que de loin au sujet[1].

M. Paul Cottin n'a suivi les représentants en mission que sur un seul point de notre territoire. Son travail volumineux sur *Toulon et les Anglais en 1793*[2] est une œuvre méritoire, fruits de recherches très consciencieuses, et qui intéressera surtout, parce que l'auteur y expose pour la première fois, d'une façon impartiale et scientifique, l'histoire *intérieure* de Toulon assiégé, d'après des sources étrangères, surtout anglaises et espagnoles. Il a compulsé au Record Office et au British Museum la correspondance diplomatique du cabinet de Londres avec ses envoyés et avec l'amiral Hood; il a utilisé le journal d'un sieur Vernes, Toulonnais réfugié en Corse, ainsi qu'un Mémoire de M. de Grasset, commandant de la garde nationale au début du siège. Son livre nous montre les intrigues qui divisent les habitants et leurs hôtes forcés, la mésintelligence continuelle entre les troupes alliées, les projets d'annexion caressés par les Anglais, leur conduite peu loyale vis-à-vis des citoyens au moment de la retraite et les hideux massacres qui suivirent cette évacuation précipitée. C'est un travail un peu trop touffu parfois et qui dégénère trop, çà et là, en chronique locale, mais pondéré dans ses jugements, bien documenté dans toutes ses parties et faisant honneur à celui qui l'a signé.

1. Je ne m'arrêterai point à parler du style; je n'en citerai qu'un exemple. L'auteur s'écrie (p. 290), en parlant des méfaits de Carrier à Nantes : « Historiens révolutionnaires, voici une de vos idoles! » Il serait bien embarrassé de citer un seul *historien* qui aurait fait son *idole* du promoteur des noyades de la Loire.

2. Paul Cottin, *Toulon et les Anglais en* 1793, d'après les documents inédits. Paris, Ollendorff, 1898, XV, 455 p. in-8°.

On l'aurait davantage remarqué peut-être s'il n'avait eu la malechance de paraître presque au même moment que le troisième volume de *la Jeunesse de Napoléon* de M. Arthur Chuquet[1], qui traite en partie le même sujet. Les esprits désireux d'informations précises et de jugements exacts, présentés en beau langage historique, n'ont pas songé à s'informer ailleurs, et certes on ne saurait s'en étonner ni surtout leur en faire un reproche. C'est un plaisir toujours nouveau de constater l'entrain et la rapidité avec lesquels M. Chuquet nous présente les parties successives de son œuvre nouvelle, dont la maturité, nullement hâtive, suffit à prouver combien longtemps il avait préparé son sujet avant de commencer la publication du premier volume. Sans être un « desservant du culte napoléonien, » comme dit M. Maurice Barrès, M. Chuquet continue à juger l'homme et les phases diverses de son existence avec une impartialité sereine. Dans les premiers chapitres, nous voyons Bonaparte à Paris, assistant en spectateur curieux, mais médiocrement ému, à la crise finale de la monarchie, aux journées du 20 juin et du 10 août, sans éprouver le besoin de se mêler à la lutte; seulement, le militaire en lui frémit instinctivement du triomphe de la « populace. » Le mot est de lui et révèle déjà le maître futur. Puis le voilà capitaine; la terre natale l'attire encore, et c'est là qu'il veut jouer un rôle; c'est là qu'il se rend le lendemain des massacres de septembre. L'exposé des affaires de Corse, des conflits qui s'y produisent d'octobre 1792 à juin 1793, de l'attitude de Bonaparte dans ces crises incessantes, forme une des plus belles parties du récit de M. Chuquet, si l'on admet que le premier mérite de l'historien c'est de faire saisir et nettement comprendre à ceux qui le lisent l'importance relative et l'exacte succession des faits qu'il raconte, comme aussi les motifs des personnages qui paraissent sous leurs yeux. Cet obscur imbroglio, fait de conflits de principes et de convoitises locales, encore obscurci par les passions politiques des générations suivantes, n'a jamais été exposé d'une façon plus calme et plus lucide que dans le présent volume. M. Chuquet y a montré que le général Paoli n'a point été l'ennemi acharné de la France; brutalement mis hors la loi par la Convention nationale trompée, le vieux patriote corse était acculé à l'alliance anglaise et ne pouvait espérer conserver à ses compatriotes une certaine liberté qu'en cherchant auprès de l'Angleterre un appui contre les vengeances de ses ennemis. La troisième partie nous montre Bonaparte encore une fois

1. Arthur Chuquet, *la Jeunesse de Napoléon*, t. III : *Toulon*. Paris, A. Colin, 1899, VI, 332 p. in-8°.

expulsé de ses foyers, traînant une existence terne au régiment, exhalant un jacobinisme ambigu dans sa brochure *le Souper de Beaucaire*, où l'on devine le politique sans scrupules. Puis soudain son sort change; le 18 septembre, grâce à Salicetti, le voici devant Toulon; le 18 octobre, il est chef de bataillon; le 19 décembre, les carmagnoles pénètrent dans la ville incendiée et Bonaparte dans l'histoire. Tout cela nous est raconté dans un style sobre et nerveux, avec les détails typiques et les références indispensables, sans hors-d'œuvre inutiles, une série de notices complémentaires étant, comme d'ordinaire, rejetées à la fin.

Sur les plages de Quiberon comme au faubourg Saint-Honoré, c'est la guerre civile que nous rencontrons, mais avec des flots de sang qui auraient pu être versés plus utilement pour la patrie sur d'autres champs de bataille. Si la question si controversée de l'expédition de 1795, naguère encore longuement examinée par M. Ch.-Louis Chassin, n'est pas reconnue épuisée après l'enquête minutieuse de M. Thomas de Closmadeuc[1], c'est qu'il faut désespérer vraiment d'amener certains esprits à reconnaître comme vrais les faits matériels les mieux établis quand ils gênent leurs idées préconçues en politique ou en religion. Dans les huit chapitres de son livre, l'auteur raconte d'abord, une fois de plus, l'arrivée des émigrés à Quiberon, leur lutte avec Hoche au 3 thermidor, enfin la soi-disant capitulation accordée à Sombreuil, dont il me semble absolument impossible de maintenir l'existence en sa forme traditionnelle, après l'exposé détaillé que nous fournit M. de Closmadeuc sur les faits qui ont donné naissance à la légende et après les concessions que s'est vu forcé de faire, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, un de ses contradicteurs les plus acharnés. Tout ce que pourra désormais accorder un historien désireux d'être scrupuleusement impartial, c'est que vraisemblablement Sombreuil, et certainement ceux de ses compagnons d'armes auxquels il annonça la nouvelle, ont pu croire, au premier moment, de bonne foi, à la promesse d'une capitulation qui garantissait la vie aux vaincus. Mais ce n'est point dans cette polémique, que nous regardons comme désormais épuisée, qu'est, à nos yeux, l'intérêt principal de l'ouvrage; il réside plutôt dans le dépouillement consciencieux des dossiers de ces milliers d'émigrés traduits devant les commissions militaires d'Auray, de Quiberon et de Vannes. Nous les y voyons

1. *Quiberon*, 1795. *Émigrés et chouans, commissions militaires, interrogatoires et jugements*, par le docteur G. Thomas de Closmadeuc. Paris, Société d'éditions littéraires, 603 p. in-8°.

comparaître, les uns hardis et même provoquants en face de la mort, les autres cherchant à se soustraire à la conséquence légale de leurs actes par toutes sortes de dénégations et de subterfuges; à côté d'eux comparaissent les chouans, les déserteurs, les mercenaires étrangers, les malheureux prisonniers de guerre français qu'on força de s'enrôler dans les régiments de Sombreuil et d'Hector. De ce long et scrupuleux travail, il résulte que les commissions militaires, loin d'être impitoyables, ont relâché bien plus de captifs qu'elles n'en ont envoyés à la mort. Sept cent cinquante-un émigrés ayant porté les armes contre la France ont été condamnés par elle et sept cent quarante-huit ont été conduits au supplice; par contre, on a acquitté un total de 8,228 prisonniers, pris la plupart les armes à la main, sans compter les trois mille fugitifs de tout âge et de tout sexe refoulés au fond de la presqu'île et rendus à la liberté le jour même de la reddition des émigrés. Les constatations précises de l'auteur écartent de plus définitivement de l'histoire une série de faits divers et de légendes personnelles soigneusement répétées jusqu'à ce jour.

Un critique moins bienveillant insinuerait peut-être que le besoin de contredire les recherches laborieuses de M. de Closmadeuc, peut-être aussi celui de dire beaucoup de mal de la Révolution, n'ont pas été parmi les moindres motifs qui ont poussé le P. Robert, de l'Oratoire de Rennes, à traiter ce même épisode douloureux de nos luttes intestines. Nous ne nous en félicitons pas moins de l'apparition de son ouvrage, en nous attachant à l'idée, consolante après tout, que, grâce aux deux volumes de M. de Closmadeuc et du P. Robert, le terrain contesté se rétrécit de plus en plus; car enfin, après les six cents pages de l'un et les quatre cents pages de l'autre, il paraît difficile qu'on puisse trouver encore à l'avenir quelque argument nouveau à faire valoir par les champions de l'une et de l'autre cause. Admettre qu'il puisse se dire désormais quelque chose de neuf sur la matière de la descente et des « massacres » de Quiberon, soit qu'on glorifie les chefs royalistes comme des martyrs ou qu'on les représente comme succombant, rebelles, à la juste vindicte des lois, soit qu'on incrimine les généraux de la République et les représentants du peuple, ou qu'on s'attache à prouver qu'ils n'ont été ni volontairement barbares ni violateurs de la foi jurée, ce serait faire injure à l'érudit docteur comme au savant oratorien. Le dossier, cette fois, est bien complet; il ne s'agit plus que de l'éplucher. Pour le faire avec fruit, il faut, comme le dit excellemment M. Robert, un « historien assez maître de lui-même pour faire taire l'esprit de parti et pour considérer de sang-froid les républicains et les royalistes. » Ne

se ferait-il pas illusion cependant en croyant être cet homme, l'écrivain qui exhale en mainte page de son livre tantôt sa colère contre « les armées féroces » de la Convention[1], tantôt sa haine contre l'Angleterre, « toujours perfide, » qu'il veut « noyer dans l'océan de ses infamies[2], » le polémiste virulent qui accuse le respectable M. Chassin de falsifier des textes, qui déclare « attacher au pilori le nom du bourreau Boissy-d'Anglas » et qui, tout en reprochant à M. de Closmadeuc de « se mettre en opposition à la vérité, » propose de mettre sur le monument du jeune général républicain victorieux à Quiberon : « Ici, Hoche vainquit par la trahison » ? D'autres qui parcourront cet ouvrage partageront assez cette impression pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister ; j'aime mieux constater que le P. Robert lui-même écrit à la page 349 de son livre : « Je ne prétends nullement qu'il y ait eu capitulation écrite ; j'irai même jusqu'à dire qu'il n'y a pas eu capitulation valable faite d'après toutes les règles. » Il y a donc progrès et peut-être arrivera-t-on plus tard à reconnaître qu'il n'y eut de *capitulation* d'aucune sorte, mais seulement des appels à cesser la lutte, des cris individuels de commisération sympathique, qui prouvent également que les soldats de la Convention ne furent pas tous aussi « féroces » qu'on veut bien le dire. On trouvera d'ailleurs, — j'ai hâte de l'ajouter, — dans ce volume bien des renseignements utiles et nouveaux sur les préparatifs de l'expédition de Puisaye, tirés de ses papiers[3], sur les fastidieuses et continuelles disputes entre les chefs militaires de l'émigration, sur leur incapacité professionnelle, sur leurs soldats, « imbéciles étourdis » et « bien faits pour dégoûter le gouvernement (anglais) d'employer des Français. » Il y a surtout un chapitre curieux sur le séjour du comte d'Artois à l'île d'Yeu, alors qu'il refusait de risquer sa peau pour rejoindre Charette. L'auteur s'efforce de nous y montrer ce prince, « enchaîné dans l'exil par le ministère anglais, se relever en vrai fils de France. » Peine inutile ! L'histoire a depuis longtemps jugé ce

1. Ch. Robert, de l'Oratoire de Rennes. 1795. *Expédition des émigrés à Quiberon. Le comte d'Artois à l'île d'Yeu*, avec une préface de M. de Laborderie. Paris, Lamulle et Poisson, s. d. (1899), XXVIII, 372 p., in-8°.

2. L'auteur a certainement le droit d'insister sur les actes de dévastation atroces et sur les violences indignes que certains bataillons républicains ont trop souvent commis en Bretagne et en Vendée, même contre des populations qui n'étaient pas ouvertement en armes contre la République. Mais il ne faudrait pas trop généraliser.

3. Le P. Robert exprime sa manière de voir et de sentir dans cette maxime : « En résumé, l'Angleterre livra les émigrés à la Révolution qui les massacra. » Avec un système de résumés aussi simplistes, on irait loin et vite en histoire.

Bourbon dégénéré qui, libertin dans sa jeunesse, dévot dans son âge mûr, ne sut montrer à aucun moment de sa vie la plus faible étincelle de la vaillance traditionnelle de sa race. De ses compagnons d'aventure, du moins, beaucoup ont su mourir avec courage; ceux-ci ont droit au respect des adversaires. Mais la vérité veut qu'on la respecte aussi; on a pu mettre au fronton de la Chapelle des Martyrs *Pro Deo, pro Rege;* en y ajoutant *Pro patria,* on commet un faux que l'histoire ne ratifiera jamais.

Nous entrons dans une atmosphère infiniment plus sereine, bien que toute militaire aussi, en nous initiant à l'existence de ce *La Tour d'Auvergne*[1], dont M. le capitaine Émile Simon nous retrace, simplement et sans phrases, la vie toute d'abnégation, d'étude et de dévouement patriotique. C'est très sincèrement que nous félicitons l'auteur de ce que son travail, solidement documenté quant aux faits et d'un ton si bien approprié à la modestie de celui qu'il raconte, soit parvenu déjà à sa seconde édition[2]. Il a compris qu'il n'était pas besoin de surfaire La Tour d'Auvergne pour l'admirer, et c'est l'écraser bien inutilement d'un voisinage trop redoutable que de prononcer à son propos les noms d'Annibal ou de César. Cet homme si doux, si vaillant au combat, vrai père pour ses soldats, si dénué de toute ambition vulgaire, aurait-il été tacticien habile ou brillant général? Peut-être, s'il est vrai, comme l'affirme M. le capitaine Simon, que les meilleurs généraux ont été des intellectuels, mais ils abondaient alors. Il fut mieux que cela, un bon citoyen, un sage et un parfait honnête homme. Quand l'empereur Napoléon, qui avait oublié ce jour-là l'hommage rendu au mort par le premier consul de la République, disait de lui dédaigneusement, en 1809 : « La Tour était un brave homme, » il en faisait un éloge qu'on serait bien empêché de faire jamais du premier Bonaparte.

Il est aussi question des guerres de la Révolution dans le nouveau

1. Capitaine Émile Simon, *le Capitaine La Tour d'Auvergne, premier grenadier de la République*, 2e édit. Paris, Charles-Lavauzelle, s. d. (1899), 352 p. in-8°.

2. Je dois faire remarquer seulement à l'auteur qu'il prodigue un peu trop indistinctement les éloges aux soldats des armées républicaines de 1792 à 1799. Il n'est malheureusement pas vrai qu'ils aient été tous des modèles de bravoure et de vertu. Je crois volontiers que les soldats de La Tour ne mangeaient pas les cerises pendues au-dessus de leurs têtes, mais on a incendié, pillé, violé, volé trop souvent, non seulement dans la Belgique et le Palatinat, mais sur la terre française elle-même. Et La Tour d'Auvergne nous semblerait-il si digne d'admiration, si son cas n'était pas un peu rare?

volume de M. Pierre de Ségur, *la Dernière des Condé*[1], mais elles ne l'envahissent pas tout entier, et elles y ont laissé une large place aux scènes piquantes de l'ancienne cour, aux bergeries sentimentales des résidences royales et princières du temps de Louis XVI, aux tristesses et aux austérités de l'exil. C'est avec un grand charme et de rares qualités d'écrivain que M. de Ségur nous conte l'histoire de la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon, fille du prince Louis-Joseph de Condé et de la charmante Charlotte de Rohan-Soubise. Nul ne lui en voudra de nous avoir dépeint d'abord les ardentes et naïves effusions conjugales de la jeune mère, avant de retracer les amours non moins naïfs, mais plus platoniques, de sa véritable héroïne avec le pauvre marquis de la Gervaisais. Gracieuse et souriante, sans être vraiment belle, Louise-Adélaïde fut une des apparitions les plus admirées des dernières fêtes de Chantilly et de Versailles; mais le reste de sa longue existence ne répondit point, hélas! aux enchantements du début. Le tourbillon révolutionnaire l'emporte au loin, comme tant d'autres, et rien n'est plus triste que la série monotone des fuites successives de la princesse à travers l'Allemagne, l'Autriche, la Pologne et la Russie, jusqu'au jour où, après dix ans de cette vie errante, la pauvre exilée crut avoir enfin trouvé le calme et le repos en revêtant l'habit religieux dans un cloître de Varsovie. Bientôt pourtant, cette âme inquiète, frappée par de nouveaux malheurs, est obligée de fuir une fois encore, pour aller rejoindre les débris de sa famille sur le sol de l'Angleterre, le seul où l'on puisse être libre désormais. Quel contraste entre la jeune fille sentimentale et gaie d'autrefois et cette nonne pâle et hautaine, dans le cœur de laquelle la mort du duc d'Enghien semble avoir tué la pitié, qui proclame, après Waterloo, que « la bonté en ce siècle fait trop de mal, » qui se plaint des lenteurs des procès de La Valette et de Ney et applaudit à l'exécution de Murat, « si juste, si prompte et si sans-façon! » Quand sœur Marie-Joseph de la Miséricorde s'éteignit en 1824, dans sa maison conventuelle du Temple, il y a longtemps qu'elle était oubliée du monde et presque de sa famille. Une Providence miséricordieuse lui épargna du moins la douleur de voir, après une vieillesse déshonorée, la mort énigmatique de son frère, de celui qui fut vraiment le dernier des Condé. Cependant, le récit de M. de Ségur ne s'arrête pas là; le titre de son ouvrage ne mentionne, il est vrai, que la vie de cette « exquise et pure princesse, » mais celui-ci renferme encore

1. Pierre de Ségur, *la Dernière des Condé*. Paris, Calmann Lévy, 1899, VI, 463 p. in-8°.

une seconde biographie, plus vivante et plus passionnée, plus humaine peut-être, celle de Marie-Catherine de Brignoles, princesse de Monaco, qu'un lien moins officiel que le mariage, mais aussi durable et plus sincère, attacha pendant un demi-siècle au prince de Condé. S'émancipant de la tyrannie de son seigneur et maître (qui méritait bien un peu son malheur, puisqu'il avait voulu épouser la fille après avoir été l'amant de la mère), la jeune princesse, lancée dans le tourbillon des fêtes parisiennes, y distingua bientôt Louis-Joseph de Bourbon, le veuf très consolable de Catherine de Rohan. Elle s'attacha à lui d'une tendresse fidèle, légitimant, pour ainsi dire, sa passion par ses soins dévoués et plus tard par son attitude virile dans les camps, au milieu des misères de la guerre et des privations de l'exil. Les contemporains sont fort loin, sans doute, d'être tendres pour « Madame de Monaco; » mais un sort propice lui a fait trouver dans M. de Ségur un merveilleux avocat; grâce à son plaidoyer si chaleureux et si discret, je ne pense pas que personne refuse désormais à cette héroïne de la constance dans une passion illégitime l'aumône que réclame pour elle son éloquent défenseur, « un peu de pitié attendrie[1]. »

Nous terminerons ce bulletin en mentionnant les *Souvenirs* du général vicomte de Reiset[2], tirés de ses correspondances intimes et de ses papiers de famille par son petit-fils, M. le vicomte DE REISET. Ils remontent aux premières guerres de la République pour s'arrêter, provisoirement au moins, à la veille de la campagne d'Autriche, en 1809. Récits de combats, de fêtes et de voyages, les menus incidents de la vie du jeune Colmarien, qui eut l'honneur d'être le protégé de Kléber, ne fournissent point la matière d'un véritable livre d'histoire et n'apprendront guère au public de faits ignorés jusqu'ici. Mais on ne songera pas à se plaindre de ce que l'éditeur ait fait franchir à ces impressions de jeunesse le cercle intime auquel seul il les destinait tout d'abord. En effet, ces lettres du jeune « Tony, » d'abord engagé volontaire de dix-sept ans dans le quatrième bataillon du Haut-Rhin, en 1793, sous-lieutenant en 1795, capitaine en 1800, major en 1806, nous apprennent à mieux connaître, dans certains détails, l'existence

1. Les *professionnels* seuls sans doute feuilletteront la troisième partie du volume; ils y trouveront une série de lettres intéressantes de Condé ou adressées au prince ou à sa fille, puis encore des correspondances de Mme de Monaco, datant des campagnes condéennes et curieuses pour l'histoire intime et la psychologie des émigrés.

2. *Souvenirs du lieutenant-général vicomte de Reiset*, 1775-1810, publiés par son petit-fils, M. le vicomte de Reiset. Paris, Calmann Lévy, 1899, XVI, 438 p. in-8°.

matérielle des officiers en campagne et la mentalité des soldats de la République et de l'Empire. On n'y cherchera ni vues d'ensemble sur les événements politiques et militaires qui se passent sous ses yeux, ni, quand il en parle par hasard, une connaissance bien exacte des hommes et des choses du passé. Bien qu'il ait vécu de longs mois à Potsdam, il fait, par exemple, de Frédéric Ier le père du grand Frédéric et, confondant le petit-neveu avec le grand-oncle, il raconte gravement que Frédéric II était « un époux modèle, fort attaché à sa femme. » Mais on rencontrera dans ce volume quelques amusants croquis de la société allemande et française d'alors, retracés d'une plume alerte et d'autant plus réussis qu'ils ne témoignent d'aucune préoccupation littéraire[1].

Rod. Reuss.

Postscriptum. — L'affaire Dreyfus aura provoqué quelques morceaux excellents de critique historique. M. Jaurès a montré dans les *Preuves* quelle solidité d'esprit il sait allier à une incomparable éloquence lorsqu'il quitte les régions de la théorie pour le terrain des faits. Les deux professeurs à qui nous devons l'*Exposé impartial de l'affaire Dreyfus* (Stock) avaient, dès décembre 1898, tracé de cette lugubre histoire un récit dont tous les détails ont été confirmés point par point par l'enquête de la Cour de cassation, mais qui laissait encore dans l'ombre une série de crimes que l'enquête seule a révélés. M. Paul Marie, un normalien lui aussi, a consacré deux études au *Petit bleu* et au *Général Roget* qui ne laissent rien subsister ni d'une des plus monstrueuses accusations lancées par les faussaires contre les défenseurs de la justice, ni de l'acte d'accusation dressé en 1898 par le général Roget et apporté devant la Chambre criminelle pour suppléer à l'inanité de l'enquête faite en 1894 contre Dreyfus et fondée sur des mensonges et des faux. L'*Histoire des variations de l'état-major*, due à quatre anciens normaliens, est un chef-d'œuvre de saine critique et d'esprit. Les auteurs, rien que par le rapprochement des affirmations contradictoires des repré-

1. Peut-être aurait-il mieux valu, si l'on tenait absolument à faire paraître le général comme « un héros sans tache, » éliminer certains passages de ses souvenirs, où paraît une comtesse, dame d'honneur de l'impératrice Joséphine, et surtout les pages de son journal où le jeune major inscrit ses promesses amoureuses auprès des Allemandes de Potsdam, tandis qu'il correspond avec sa fiancée de France. Mais ce sont là, d'autre part, des détails caractéristiques pour l'histoire des mœurs sous le premier empire, et ce n'est pas à l'historien à regretter qu'on les lui fasse connaître.

sentants de l'état-major au procès Dreyfus, au procès Zola et devant la Cour de cassation, ont démontré sur tous les points l'inconsistance des accusations accumulées contre la malheureuse victime du procès de 1894. La mise en regard de ces contradictions produit des effets d'irrésistible comique, et l'on comprend pourquoi les adversaires de la revision du procès Dreyfus n'ont jamais pu écrire même une brochure en faveur de leur opinion. Ils ne savaient quelle thèse choisir pour la défendre, n'ayant jamais pu se mettre d'accord ni entre eux ni avec eux-mêmes, ni se reconnaître au milieu de tous leurs mensonges; tandis que les partisans de la revision ont multiplié les publications et se sont toujours trouvés d'accord sans s'être concertés, parce qu'ils ont toujours honnêtement observé les faits et dit toute la vérité, si bien que chaque jour, en apportant des révélations nouvelles, apportait des preuves nouvelles à l'appui de leur opinion. Ils n'ont jamais eu à se contredire ni à se dédire.

G. Monod.

ANGLETERRE.

PUBLICATIONS RELATIVES AU MOYEN AGE.

(*Suite et fin*[1].)

Histoire religieuse. — C'est un beau et difficile sujet que s'est proposé M. J. W. Willis Bund[2]. Dans quel milieu social s'est établi le christianisme en Galles? Quelle influence l'élément celtique a-t-il exercée sur l'organisation de l'Église? Quelles ont été la nature, l'intensité, les conséquences du conflit où cette Église se rencontra de bonne heure avec l'Église anglo-saxonne? Jusqu'à quel point l'histoire des temps anciens peut-elle expliquer les difficultés présentes et aider à les surmonter? Ces questions ont été traitées par M. Bund avec une netteté, une force de dialectique, une ingéniosité peu communes. La clé de ces problèmes est, d'après lui, fournie par ce fait fondamental que le pays était soumis au régime de la tribu. Dans un précédent article[3], j'ai signalé les belles recherches de M. Seebohm sur cette organisation du régime tribal dans le pays gallois. M. Bund se les est appropriées en tant qu'elles étaient nécessaires à sa démonstration. Il montre que le christianisme s'est, dès l'origine, soumis aux règles de la tribu et du clan. Les conversions ne se firent pas individuelles; quand un chef de famille, de clan ou de tribu, eut des raisons pour croire que la nouvelle religion le protégerait mieux que l'ancienne contre les puissances mystérieuses et malignes qu'il redoutait, il adopta le christianisme pour lui et pour tous les siens. Il eut ses prêtres comme auparavant il avait eu ses druides. Ces prêtres en même temps étaient moines; ils vivaient dans des monastères établis sur le sol de la tribu et recevaient une partie des terres ou revenus de la tribu, à titre de membres de la communauté tributaire; car, si les membres de la tribu avaient le devoir de subvenir à la subsistance du chef, le chef devait aussi assurer la subsistance des hommes de sa tribu. Chacune de ces colonies monastiques, identique à la tribu dont elle faisait partie intégrante, constituait donc comme une

1. Voir *Revue historique*, t. LXIX, p. 134.
2. *The Celtic church of Wales*. D. Nutt, 1897, VII-530 p. in-8°. Prix : 12 sh. 6 d.
3. *Rev. hist.*, t. LXIX, p. 145.

tribu spirituelle ou « tribu du saint, » c'est-à-dire du chef qui s'était primitivement converti. Chacun de ces établissements était indépendant; il avait à sa tête l'abbé, qui appartenait d'ordinaire à la famille qui dominait dans la tribu et tenait ses fonctions à titre héréditaire; parmi les dignitaires placés sous ses ordres se trouvait l'évêque, simple fonctionnaire monastique, qui n'était revêtu d'aucune autorité judiciaire, qui ne gouvernait aucune circonscription diocésaine et dont l'unique pouvoir semble avoir été celui d'ordination. Cette situation subordonnée de l'évêque n'appartient d'ailleurs qu'à l'époque primitive. Après l'arrivée de saint Augustin, l'histoire de l'église galloise se résume dans les progrès de l'autorité épiscopale, qui arriva peu à peu à devenir égale, puis supérieure à celle de l'abbé. De même qu'il n'y eut pas d'abord de diocèses, il n'y eut pas de paroisses, au sens latin du mot, car l'église appartenait à la famille ou au clan et tous les membres de cette communauté avaient également droit au culte divin. Ce clergé national était tout à fait indépendant de Rome; il demeura pendant fort longtemps fidèle à ses coutumes particulières : à la tonsure, qui était comme le signe matériel de la tribu à laquelle appartenaient les membres du clergé, et au mariage des prêtres, auquel les Gallois ne voulurent jamais renoncer. Évidemment, cette organisation empruntée au régime de la tribu ne fut pas sans subir de graves modifications dans le cours des siècles; elle fut combattue par le clergé anglo-saxon et surtout normand; le pays fut divisé en diocèses et des évêques furent nommés, souvent à la volonté du roi d'Angleterre, toujours sous l'obédience de Cantorbéry; une ligne de monastères bénédictins s'établit sur la frontière galloise à l'abri des forteresses féodales. L'indépendance administrative et religieuse du pays gallois disparut enfin sous Henri VIII, et cependant l'établissement d'une église officielle ne put effacer entièrement les traces de l'ancien régime qui avait poussé de si profondes racines dans l'économie sociale et dans les mœurs. Il a créé des malentendus qui durent encore aujourd'hui.

Cette trop brève analyse laisse de côté beaucoup de questions générales ou particulières que l'auteur aborde toujours de front et qu'il résout avec habileté. C'est le grand avantage que présente une théorie simple appliquée aux problèmes les plus compliqués de l'économie sociale; les déductions logiques y prennent une grande place. Cette place est d'autant plus grande ici que les faits, les documents certains sont plus rares. M. Bund en a fait l'observation à plusieurs reprises. Les sources galloises sont même si maigres et si rares qu'il a dû raisonner plus d'une fois par comparaison, en invoquant les témoignages fournis par d'autres peuples celtiques et en particulier

par la littérature irlandaise. Cette méthode est légitime; elle est même parfois au plus haut degré suggestive; mais elle peut devenir dangereuse, et il n'est pas sûr que M. Bund n'ait pas un peu forcé les textes pour leur faire dire plus que nous ne pouvons réellement en savoir sur les institutions galloises. Ce défaut était sans doute inévitable et il ne convient point d'y insister, car on ne peut éprouver qu'un sentiment de haute estime pour un ouvrage aussi bien composé. Les érudits français qu'intéresse l'histoire des institutions religieuses de notre Bretagne armoricaine y trouveront aussi matière à d'instructives considérations.

C'est en 597, on le sait, que la tradition place l'arrivée de saint Augustin en Angleterre et la conversion du roi de Kent Ethelred[1]. Feu M. Benson, archevêque de Cantorbéry, avait désiré que le 13e centenaire de ce grand événement fût célébré par une publication d'un intérêt durable; le programme qu'il avait tracé fut exécuté par M. Arthur James Mason. Il a réuni dans un petit volume les textes authentiques que l'on possède sur la mission de saint Augustin, c'est-à-dire les lettres du pape saint Grégoire Ier et plusieurs fragments de l'*Histoire ecclésiastique* de Bède le Vénérable; dans le nombre figure la lettre si controversée par laquelle le pape répond à certaines questions de missionnaires sur des points d'organisation et de discipline; M. Mason la tient pour authentique et combat en plusieurs endroits l'opinion de M. l'abbé Duchesne, qui la croit plus récente de trois quarts de siècle, en la faisant descendre au temps de l'archevêque Théodore. Ces textes ont été donnés d'après les éditions les plus autorisées et accompagnés d'une traduction en anglais. Quelques notes au bas des pages et quatre dissertations en appendice complètent cette utile publication. Ces dissertations ont pour sujet : 1° le tableau politique de l'Europe en 597 (par Ch. Oman); 2° la mission de saint Augustin et de ses compagnons par rapport à la conversion de l'Angleterre (par A. J. Mason); 3° du lieu où débarqua saint Augustin (par T. Mackenny Hughes); 4° notes sur quelques questions liturgiques relatives à la mission de saint Augustin (par H. A. Wilson). Outre l'intérêt scientifique, réel bien que limité, de cette publication, l'éditeur, adoptant encore sur ce point les préoccupations de l'archevêque Benson, a voulu prouver que saint Grégoire le Grand réprouvait la théorie d'après laquelle l'évêque de Rome était l' « évêque universel; » c'est là le « réel argument, » le fond

1. *The mission of saint Augustine to England, according to the original documents.* Cambridge, at the University press, 1897, XIV-252 p. et 8 cartes.

même du différend entre l'Église d'Angleterre et le pape. Il touchera peut-être, comme l'espère l'éditeur, les peuples de race anglaise; c'est une considération qui aura moins de poids hors de l'Angleterre; elle inspirera quelque défiance pour une érudition qui n'est pas absolument désintéressée.

Le très révérend H. D. M. Spence, doyen de Gloucester, a entrepris de raconter « pour le peuple » l'histoire de l'Église d'Angleterre[1]; un premier volume comprend toute la période bretonne et anglo-saxonne, jusqu'au début du XIe siècle. Naturellement, dans un livre de vulgarisation pure, on ne doit s'attendre à trouver ni renseignements bibliographiques, ni faits nouveaux, ni de vues originales. Il suffit que les faits soient présentés de façon à retenir l'attention du lecteur, et si l'on y ajoute, comme c'est ici le cas, des cartes, des illustrations bien choisies ou heureusement imaginées, on a tout dit, l'auteur a atteint le but qu'il se proposait.

Au même genre de productions appartient le beau volume que Mme A. Murray Smith, née Bradley, a consacré aux Annales de l'abbaye de Westminster[2]. Sans doute l'histoire de la célèbre abbaye est racontée d'une plume rapide et bien informée; mais on se plaira davantage aux scènes épisodiques que d'habiles artistes ont fait revivre sous leurs pinceaux. Un chapitre additionnel sur les constructions de l'abbaye, par M. Mickelthwaite, mérite une attention toute particulière.

L'étude que M. J. M. Rigg a consacrée à saint Anselme de Cantorbéry[3] n'est pas nettement caractérisée par le sous-titre : « Chapitre de l'histoire religieuse. » A vrai dire, elle se distingue surtout par une analyse intéressante des œuvres du saint archevêque, un exposé clair, substantiel, de ses doctrines théologiques. L'auteur passe trop vite sur le différend politique soulevé par la question des investitures; il n'a tiré aucun parti du traité de Hugues de Fleury, qu'il ne cite même pas. L'ouvrage, imprimé avec un soin remarquable, ne contient qu'un petit nombre d'indications bibliographiques, mais il est muni d'un bon index. Ce n'est pas, à vrai dire, un instrument de travail, mais on ne le lira ni sans intérêt ni sans profit.

M. Edwin A. Abbott prépare un commentaire critique des Évan-

1. *The Church of England. A history for the people*, vol. I. Cassell et Cie, 1897, 472 p.

2. *Annals of Westminster abbey*. Cassell et Cie, 1895, 400 p. gr. in-4°, avec de nombreuses illustrations et un plan.

3. *Saint Anselme of Canterbury, a chapter in the history of religion*. Methuen et Cie, 1896, 294 p. Prix : 7 sh. 6 d.

giles ; il a pensé qu'il lui serait utile d'étudier des documents semblables à ceux qui relatent la mort et les miracles du Christ, et, son attention étant tombée sur le recueil de Matériaux relatifs à l'histoire de Thomas Becket dans la collection du maître des rôles, il en a entrepris le commentaire. Cet examen, qui, dans sa pensée première, devait lui fournir quelques paragraphes de son livre sur le Christ, a fini par lui donner la matière de deux volumes[1]. Disons-le tout de suite, ces deux volumes sont fort intéressants. Après avoir dressé la liste des témoignages que nous possédons sur le tragique épisode du meurtre de Thomas Becket, il prend l'une après l'autre chacune des scènes dont il se compose : irruption des meurtriers dans le palais archiépiscopal, l'archevêque entraîné dans l'église par ses clercs, son entrée dans la cathédrale, la rencontre du prélat et des chevaliers, la lutte suprême et l'assassinat ; pour chacune de ces scènes, pour chaque moment de la scène, il reproduit dans un ordre invariable le récit de chaque témoin, traduit de très près, avec le texte original reproduit in extenso au bas des pages. Il ajoute même le récit qu'ont donné de ces mêmes faits et d'après les mêmes sources le doyen Stanley et le poète Tennyson. Ces additions étaient inattendues, car enfin Tennyson et Stanley ne sont pas des témoins. Elles ont leur intérêt cependant, puisqu'elles montrent comment l'écrivain le plus scrupuleux se laisse entraîner à solliciter les textes. A la fin de chaque section, l'auteur expose avec sagacité en quoi les textes se confirment et se contredisent, comment on peut les contrôler les uns par les autres ou bien encore dans quelle incertitude ils nous laissent malgré leur apparente précision. Sa conclusion générale est un peu mince. Tout le monde lui accordera que le témoignage de gens qui ont vu et entendu doit être préféré à tous autres ; mais il n'a pas analysé d'assez près les conditions mêmes dans lesquelles ces témoignages ont été recueillis, car enfin la mémoire humaine n'est pas une plaque sensible sur laquelle se photographient les faits du monde extérieur. Le témoin se trouve dans des conditions intellectuelles et morales qui influent sur la forme, sur l'importance qu'il donne à son témoignage, et M. Abbott indique lui-même ce caractère éminemment subjectif du témoignage quand il montre les auteurs de certains récits préoccupés de comparer le martyre de saint Thomas à celui de Jésus-Christ. Cette observation, il faut en tenir le plus grand compte, surtout quand il s'agit des miracles. M. Abbott les

1. *Saint Thomas of Canterbury, his time and miracles.* Adam et Charles Black, 1898, xv-333 et viii-326 p.

suit jour par jour; il met en parallèle les récits communs qui se trouvent dans les deux recueils de Benoît de Peterborough et de Guillaume de Cantorbéry. Il montre que, si Guillaume paraît parfois mieux renseigné que Benoît, il se compromet lui-même par son affectation de bel esprit, par son désir, non seulement d'édifier ses lecteurs, mais de les amuser et de leur plaire. Ses considérations finales sont faibles et ne se déduisent pas logiquement des faits observés. On y voit bien qu'il est disposé à attribuer plus de créance au témoignage des trois évangiles synoptiques qu'aux récits de Jean, qui n'a connu le Christ que par les récits de ses disciples; mais avons-nous le récit des trois premiers évangélistes sous sa forme originale? Et quand enfin on voit, par les exemples fournis en abondance par M. Abbott, combien il est difficile d'arriver à la certitude en présence de plusieurs témoignages tout à fait directs et de bonne foi, on se demande, non sans inquiétude, quel degré de certitude lui donneront les Évangiles. Son ouvrage est néanmoins très digne d'être étudié de près; il fait mieux connaître les auteurs qui ont écrit sur Becket. Cependant, outre qu'il me paraît assigner une date trop reculée à certains récits anonymes, il s'est fourvoyé en essayant de substituer Robert de Merton à Roger de Pontigny. Sans doute Robert de Merton était en situation d'être fort bien renseigné, puisqu'il ne quitta guère le prélat depuis sa rupture avec Henri II, qu'il le suivit en exil et qu'il était présent à la scène du meurtre; mais aucun témoignage ancien ne range Robert de Merton parmi les biographes de Becket, tandis que Roger de Pontigny est expressément et à plusieurs reprises désigné dans une compilation de peu postérieure aux événements[1]. L'attribution au moine de Pontigny présente, je ne l'ignore pas, des difficultés; si elles paraissent insurmontables, il vaut mieux, comme l'ont fait le chanoine Robertson et Reinhold Pauli[2], désigner l'auteur comme étant l'Anonymus I. Ce n'est pas compromettant. Il me faut signaler aussi, et je ne suis pas le premier, l'étrange méprise où M. Abbott est tombé quand il s'étonne de rencontrer les biographes de saint Thomas en désaccord sur la date de sa mort, les uns plaçant cet événement en 1170, les autres en 1171; il n'a pas réfléchi que, pour les uns, l'année commençait à Noël, et, pour les

1. C'est le recueil composé par Thomas de Beverley, moine à Froimont, au diocèse de Beauvais, et publié par le Dr Giles dans un volume où l'on n'irait pas le chercher sur la seule foi du titre : *Anecdota Bedae* (Caxton Society, 1851). Il a été composé après le pèlerinage de Louis VII à Cantorbéry en 1179 dont il parle, et après Herbert de Bosham qu'il cite.

2. Pertz, *Scriptores*, XXVII, 19.

autres, après le 1er janvier, ce qui fait que le 29 décembre pouvait se trouver, soit dans les premiers jours d'une année, soit dans les derniers jours d'une autre. Le § 4 du ch. xi est donc à biffer purement et simplement. Quant aux récits des miracles, ils offrent le plus haut intérêt au point de vue de l'histoire des mœurs et des institutions; et, bien qu'ici encore la critique de M. Abbott soit fort timide, les faits qu'il met en lumière parlent avec éloquence. Il faudra retenir aussi ce qu'il dit sur la manière dont Benoît de Peterborough et Guillaume de Cantorbéry ont exécuté leur travail.

Il y a neuf ans, un religieux de la Grande Chartreuse publia la *Vie de saint Hugues, chartreux, évêque de Lincoln, 1140-1200;* cet ouvrage vient d'être traduit en anglais par un jésuite, le P. Herbert Thurston[1], qui d'ailleurs ne s'est pas contenté de faire passer en anglais le travail d'un autre; il a étudié le sujet pour son compte, utilisé quelques récits demeurés inconnus au biographe de 1890, remanié quelques chapitres du texte primitif, enfin ajouté un certain nombre de notes et d'appendices. Le caractère de l'œuvre primitive n'a pas été modifié; en anglais comme en français, c'est également une œuvre d'hagiographie, écrite et pour ainsi dire pensée dans le même esprit qui inspira l'auteur de la *Magna Vita s. Hugonis;* mais, avec une préoccupation à laquelle l'écrivain du moyen âge était profondément étranger, le P. Thurston s'efforce de prouver la véracité absolue de l'auteur de la *Vita* en montrant que les événements d'un caractère miraculeux, surnaturel, peuvent, le plus souvent, s'expliquer de manière à ne pas soulever les protestations des rationalistes. Les rationalistes pourraient tirer avantage de ce procédé; il montre à tout le moins la candeur de l'écrivain moderne, qui, s'appuyant sur un document très savoureux et plein de substance historique, a trouvé le moyen de faire en même temps une œuvre de science et une œuvre de foi.

Saint Hugues tient encore une grande place dans l'ouvrage de Mme E. Margaret Thompson sur les deux chartreuses de Witham et de Hinton au comté de Somerset[2], car c'est lui qui, comme on sait, réussit à établir et à faire durer l'âpre règle de saint Bruno à Witham; nous y retrouvons donc, mais sous la forme d'une rapide esquisse, la vie du fondateur d'après la *Magna vita*. Puis vient une

1. *The life of Saint Hugh of Lincoln*, translated from the french Carthusian life, and edited with large additions. Londres, Burns et Oates, xxvi-650 p. Prix : 10 sh. 6 d.

2. *A history of the Somerset Carthusians.* Londres, John Hodges, 1895, vi-378 p. in-8°.

commenté, il y consacre des appendices placés à la fin des chapitres, et ces dissertations sont généralement dignes d'attention[1]; il en est même qui contiennent des opinions nouvelles. Comme dans son *Lancaster and York*, les opérations militaires et la topographie ont été l'objet d'une attention plus spécialement exercée, qu'il s'agisse des expéditions des Romains, des invasions danoises ou de la conquête normande. On a reproché à cet ouvrage son indigence littéraire. Il est vrai qu'il n'est pas agréable à lire; mais outre qu'il est vraiment fort difficile de rendre attrayante une histoire de la période anglo-saxonne, il faut prendre l'ouvrage pour ce qu'il est, pour un répertoire des faits exactement rapporté, clairement distribué, et présentant d'ordinaire le plus récent état de la science. Jusqu'ici, outre Lappenberg, vieux de plus d'un demi-siècle, et sans parler naturellement des monographies spéciales, on ne pouvait consulter avec confiance que l'*Histoire du moyen âge anglais* par Pearson. L'ouvrage de sir James les remplace avantageusement, et ce n'est pas un mince mérite. Assurément, il vieillira à son tour; c'est le sort de tous les livres de pure érudition qui n'ont pas l'avantage, si rare, d'être l'œuvre d'un grand écrivain; actuellement, du moins, on l'appréciera comme un résumé fort substantiel des nombreux travaux qui, depuis Pearson, se sont multipliés sur les origines de l'histoire d'Angleterre, comme un instrument de travail d'autant plus utile qu'il porte avec lui un perpétuel moyen de contrôle.

Un des plus récents ouvrages qu'ait pu consulter M. Ramsay est l'étude consacrée par M. Oskar Rœssler à l'impératrice Mathilde[2]. Cette biographie touche par certains côtés à l'histoire d'Allemagne au temps de l'empereur Henri V; elle traite de l'alliance anglo-alle-

1. Notons au moins les suivantes. Chapitre IV : les forts construits par Ostorius Scapula (t. I, p. 62); ch. VI : la *Praetentura*, ou frontière fortifiée du nord (p. 91); ch. VII : liste des principales stations romaines qui existent encore aujourd'hui comme villes (p. 105); ch. IX : les douze batailles d'Arthur (p. 135); ch. XI : définition des termes *folc-land* et *boc-land* (p. 169); ch. XII : liste des saints et saintes du VIIe siècle (p. 210); ch. XIII : tableau synoptique des archevêques de Cantorbéry et des rois de Wessex, de Mercie et de Northumbrie de 690 à 802 (p. 226; continué p. 244 pour les années 802-874); ch. XV : date de la mort d'Alfred (p. 267; M. Ramsay tient pour le 28 octobre de l'année 900); ch. XIX : date et origine du service du couronnement (p. 328); ch. XXV : des termes techniques employés dans les chartes d'immunité anglo-saxonnes (p. 417); ch. XXXI : la Hide (p. 531; dissertation suivie d'un tableau des mesures de superficie usitées à l'époque anglo-saxonne).

2. *Kaiserin Mathilde, Mutter Heinrichs von Anjou, und das Zeitalter der Anarchie in England.* Berlin, Ebering, 1897, XIII-443 p. (Historische Studien, Heft 7). Prix : 8 m.

mande formée contre la France en 1124 ; mais elle intéresse surtout l'histoire d'Angleterre pendant la période d'anarchie où le trône fut disputé entre Étienne et Mathilde. L'auteur a raconté cette lutte avec un assez grand luxe de détails ; lui aussi, il s'en tient aux faits et aux preuves ; il connaît bien les textes et les interprète avec intelligence ; mais il se renferme dans le cadre étroit d'une biographie et se refuse à défendre d'autres intérêts que ceux de l'impératrice. Plus d'une fois il se rencontre avec le *Geoffroi de Mandeville* de M. Round, auquel il doit beaucoup plus qu'il ne paraît le dire, et qu'il cite surtout pour le critiquer. Peut-être a-t-il raison contre le savant anglais dans sa dissertation sur le titre de « Domina, » par lequel l'impératrice a été désignée dans plusieurs chartes ; il ne paraît pas que ce soit un terme technique employé pour désigner la reine de fait avant la reconnaissance légale de son droit. Il se peut que M. Round ait exagéré l'importance des résolutions prises par le concile du 8 avril 1141, et que l'impératrice n'ait pas été « élue » reine par cette assemblée ; mais je ne trouve pas convaincants les arguments présentés par M. Rœssler pour établir qu'au temps des rois normands la couronne n'était pas plus élective en droit qu'en fait, qu'elle se transmettait uniquement à titre héréditaire, comme c'était depuis longtemps le cas pour le royaume de Wessex et pour le duché de Normandie. Le droit n'était pas encore déterminé et les précédents n'étaient pas sûrs. Précisément le cas de Mathilde était imprévu, et il y a quelque hardiesse à déclarer que ses droits à la couronne sont incontestables et qu'Étienne était certainement un usurpateur. L'ouvrage de M. Rœssler n'en reste pas moins une très utile contribution à l'histoire d'Angleterre ; il a repris à un point de vue tout à fait différent le sujet traité par M. Round. Il ne le fera pas oublier, il s'en faut de beaucoup, mais il le complète heureusement en plusieurs points que M. Round n'avait d'ailleurs pas à traiter.

On trouvera d'intéressants correctifs à certaines théories de M. Rœssler dans l'étude que le Dr Hans Plehn a consacrée au caractère politique de Mathieu de Paris[1] ; c'est ainsi qu'à mon sens ce dernier érudit a traité avec plus d'exactitude la question du caractère électif de la royauté. Quant au but même de son livre, il est double, ainsi d'ailleurs que le titre l'indique : c'est à la fois une enquête sur les idées politiques du célèbre chroniqueur de Saint-

1. *Der politische Charakter von Mathaeus Parisiensis.* Ein Beitrag zur Geschichte der englischen Verfassung und des Stændetums im 13 Jahrhundert. Leipzig, Duncker et Humblot, 1897, XIV-136 p. (Staats-und Socialwissenschaftliche Forschungen hgg. von A. Schmoller, Bd. XIV, Heft 3).

Alban et une dissertation sur le Parlement au XIIIe siècle. Il exagère sans doute quand il s'efforce d'établir une différence fondamentale entre le Parlement du XIIIe siècle et la « curia » du XIIe; car, dit-il, à partir de la Grande Charte, qui consacra la victoire des deux ordres principaux de l'État, le Clergé et le Baronage, contre la Royauté, le Parlement « fut une corporation politique, qui exprima la volonté collective des ordres réunis et qui représenta le pays tout entier » (p. 12); mais ses observations sont très dignes d'attention. Quant à Mathieu de Paris, il en fait avec raison l'écho des opinions, des préjugés du parti aristocratique, ce qui l'amène naturellement à montrer la conduite de l'aristocratie ecclésiastique et laïque dans le conflit constitutionnel du règne de Henri III; il remarque non moins justement que le chroniqueur ne paraît pas avoir compris les idées mêmes qu'il partageait[1]. Mathieu de Paris, en effet, s'il avait l'esprit curieux du détail amusant ou pittoresque, s'il était sincère, était en somme un esprit borné, incapable de s'élever au-dessus des faits particuliers, de concevoir et d'exprimer des idées générales. M. Liebermann l'avait déjà très justement fait observer. Oserait-on même aller jusqu'à dire qu'il ait une âme médiocre, naturellement jalouse de toutes les supériorités : « il tient pour les moines de Saint-Alban contre l'abbé, pour son monastère contre l'évêque, pour l'évêque contre l'archevêque, pour l'Église et pour la noblesse contre le roi et le pape » (p. 44)? Mais il était honnête, et son témoignage est toujours digne de la plus grande attention[2].

A la même époque se rapporte l'ouvrage d'un professeur d'histoire américain, M. Oliver H. Richardson, sur le mouvement national au temps de Henri III et de la guerre des Barons[3]. A vrai dire, l'ouvrage me paraît inutile. Je ne vois pas ce qu'il ajoute même aux ouvrages vieillis de R. Pauli (*Simon von Montfort*) et de Blaauw (*The Barons' war*) sur l'influence morale et politique des Franciscains au temps de Simon de Montfort, sur les causes qui réunirent les diverses classes de la nation contre le régime despotique de Henri III, sur les

1. Encore ne faudrait-il pas exagérer. Il serait plutôt sévère d'accuser Mathieu de Paris, mort en 1259, de n'avoir pas compris grand'chose au mouvement réformateur et insurrectionnel de 1258. Il était trop près des événements.

2. Deux appendices sont consacrés : 1° à la chronologie des parlements en 1244 et 1245; 2° à la nomination de Ranulf Neville comme chancelier par le parlement en 1226. Les textes ne permettent pas de soutenir, d'après l'auteur, que cette nomination ait même jamais été possible; le fait a été avancé pour la première fois par Mathieu de Paris et encore assez tardivement (après 1245).

3. *The national movement in the reign of Henry III and its culmination in the Barons' war*. New-York, the Macmillan Company, 1897, XIV-235 p.

Provisions d'Oxford et de Westminster. Mais, ce qui est plus grave, l'auteur ignore les travaux qui ont été publiés depuis; il ne connaît ni la biographie du comte de Leicester par M. Prothero, ni l'édition du poème sur la bataille de Lewes par M. Kingsford. Il aurait dû cependant, écrivant à Heidelberg, mieux connaître la biographie de son sujet. Cette négligence est d'autant plus fâcheuse que l'auteur a fait preuve d'intelligence et de zèle; mais, quel profit pour la science de refaire le travail d'autrui et de le faire moins bien?

Les deux thèses de M. l'abbé Moisant sur *le Prince Noir en Aquitaine* et sur *le Speculum regis* de Simon Islip[1] sont loin d'avoir la même valeur. La première n'est guère qu'une esquisse. L'auteur s'est livré à des recherches préliminaires assez étendues; il a relevé des chartes intéressantes dans certaines archives locales du pays aquitain; il a pris d'assez nombreuses copies aux Archives nationales et au Record office. L'appendice où il a réuni ces documents inédits (p. 157-280) est, sans contredit, la plus utile partie de son travail[2]. Ajoutés aux pièces si nombreuses insérées, par exemple, dans les *Archives historiques de la Gironde*, ces textes le mettaient en état d'exposer très en détail l'organisation d'une de nos provinces à un moment critique de son histoire; il s'est contenté d'une revue superficielle du sujet, sans rien approfondir, ni les institutions ni la topographie. La moitié du volume, déjà si mince, est occupée par la biographie du prince, à laquelle on peut dire qu'il n'a rien ajouté. Sans les cent trente pages de documents inédits, ce travail serait une quantité négligeable. Évidemment l'auteur, pressé par le temps, a voulu le terminer à tout prix. Qu'il fût capable de mieux faire, sa thèse latine en est un témoignage. Il y a étudié un document dont Stubbs avait déjà fait ressortir l'importance et publié de courts fragments : un manifeste, rédigé par Simon Islip, qui fut archevêque de Cantorbéry en 1349, contre la mauvaise administration du royaume. De ce manifeste, nous avons une double rédaction, la première écrite en 1337, la seconde en 1344 ou 1345. L'une et l'autre contiennent les plaintes les plus fortement motivées contre les abus pratiqués par les fonctionnaires royaux, en particulier par ceux de l'hôtel du roi, qui rançonnaient le pays partout où le roi passait, en exigeant avec la plus néfaste rigueur le droit de procuration. Il retrace l'his-

1. *Le Prince Noir en Aquitaine*, 1355-1356, 1362-1370. Paris, A. Picard, 1894, 294 p. — *De Speculo regis Edwardi III, seu Tractatus quem de mala regni administratione conscripsit Simon Islip*. Paris, A. Picard, 1891, 172 p.

2. La première de ces pièces est un fragment de chronique sur la campagne des Anglais en France en 1346, d'après le ms. de Cambridge, C. C. C. 370.

toire de ce droit avant Édouard III et la législation par laquelle ce prince essaya de le réglementer; il consacre un court chapitre à comparer cet état de choses avec celui qui existait en France à la même époque; enfin, dans un dernier chapitre il indique les sources du manifeste. Sans doute, ici encore, l'auteur effleure le sujet au lieu de le traiter à fond; mais il en a suffisamment indiqué l'importance. Le double texte du *Speculum regis*, qu'il a publié en appendice, est un gain pour l'histoire des institutions.

Le soulèvement des travailleurs en 1381 a, presque en même temps, attiré l'attention de plusieurs érudits. M. Edgar Powell, au cours de recherches sur l'histoire des familles de Suffolk, trouva divers documents tels que les listes des habitants d'un assez grand nombre de villages et de petites villes au comté de Suffolk, dressées par les receveurs de la « Poll tax » de 1381, ainsi que divers procès-verbaux d'enquêtes et de jugements relatifs à l'insurrection. Il les a publiés d'après un système que je ne saurais approuver, car, tandis qu'il résout les abréviations marquées sur les rôles originaux, il ne donne pour ainsi dire aucune ponctuation. Mais ces documents sont fort intéressants; M. Powell en a tiré un tableau de la population des divers comtés d'Angleterre en 1377 et en 1381 qui plaira aux statisticiens, en même temps qu'il leur inspirera une défiance légitime, tant les chiffres sont différents : on pourrait croire qu'en quatre ans la population avait diminué dans d'incroyables proportions; M. Powell n'a donné de ce problème qu'une insuffisante explication. D'autre part, il a raconté les péripéties du soulèvement dans les comtés de Suffolk, de Norfolk et de Cambridge[1]; ces textes lui ont fourni beaucoup de faits nouveaux et précis. Dans ses remarques générales, il paraît disposé à croire que Richard II n'a pas été étranger au soulèvement, qu'il le fomenta par inimitié pour son oncle le duc de Lancastre. Il suffit de rappeler que le roi était alors un adolescent de quatorze ans. — D'ailleurs, pour l'intelligence du mouvement, de ses causes, de son extension, de ses conséquences immédiates, il faut s'adresser, soit à l'excellent ouvrage d'A. Réville publié par M. Ch. Petit-Dutaillis, auquel la *Revue historique* doit consacrer prochainement un compte-rendu particulier[2], soit au volume tout récent de M. George Macaulay Trevelyan sur l'Angleterre au

1. *The Rising in East Anglia in* 1381; with an appendix containing the Suffolk Poll tax lists for that year. Cambridge, at the University press, 1896, VIII-164 p.

2. *Le Soulèvement des travailleurs d'Angleterre en* 1381. Paris, A. Picard, 1898, CXXXVI-343 p. in-8°.

temps de Wycliffe[1], où un chapitre entier (le ch. VI), un des plus intéressants de tout l'ouvrage, est consacré au soulèvement.

M. Trevelyan s'est proposé de tracer un tableau de l'Angleterre politique, religieuse et sociale pendant le dernier quart du XIVe siècle. A cette époque, l'homme le plus remarquable dans le monde intellectuel a été, sans contredit, Wycliffe; son enseignement, ses thèses, ses procès ont troublé l'Église; il a joué un rôle dans les agitations politiques de son temps. Est-ce à dire qu'il ait été un de ces esprits qui dominent leur époque, soit qu'ils la conduisent par la puissance de leur génie ou qu'ils donnent à leurs aspirations une forme retentissante? Je ne le pense pas, et M. Trevelyan ne l'a pas prouvé. Wycliffe a été un pamphlétaire hardi, un précurseur, mais il n'a pas su se dégager de la gangue scolastique; même dans ses traités écrits en anglais, il n'a été intelligible que pour un très petit nombre de théologiens; et c'est une question de savoir jusqu'à quel point les « pauvres prêtres » et les « lollards » peuvent être considérés comme ses disciples. Aussi était-ce une entreprise hasardée que de faire de Wycliffe le centre, comme le pivot de l'histoire d'Angleterre pendant une quinzaine d'années. La constante préoccupation de Wycliffe a conduit M. Trevelyan à choisir dans les événements de cette époque ceux-là seuls où le pamphlétaire, l'hérésiarque a joué un rôle ou dit son mot; il semble que les faits de l'histoire servent surtout à commenter ses œuvres[2]. Ce qu'il y a de factice dans ce plan inquiète et trouble l'esprit du lecteur. Il se demande aussi pourquoi, si Wycliffe a réellement occupé une si grande place dans les idées, dans les passions de son temps, l'auteur n'a pas commencé par la biographie du personnage au lieu d'attendre à la page 170 pour en donner une rapide esquisse; pourquoi il n'a pas davantage insisté sur la chronologie de ses œuvres, au lieu de tracer tardivement, dans ses grandes lignes, l'évolution de ses théories. Il se demande enfin pourquoi, Wycliffe mort et le mouvement des « lollards » ayant en somme avorté, il en poursuit l'histoire jusqu'au XVIe siècle.

Une fois ces réserves faites, il faut s'empresser d'ajouter que l'ouvrage de M. Trevelyan est intéressant au plus haut degré; que chacun des chapitres considéré isolément est un savoureux morceau d'histoire, que cette histoire est puisée aux meilleures sources, dont quelques-unes sont nouvelles; que l'auteur s'élève sans effort aux

1. *England in the age of Wycliffe.* Longmans, 1899, XIV-380 p.

2. Voici le plan de l'ouvrage : ch. I : Guerre et gouvernement, 1368-1376 (décadence des institutions médiévales; le parti de Jean de Gand et ses excès);

idées générales et qu'il y a peu de développements où l'on ne trouve à s'instruire[1].

M. James Hamilton Wylie a terminé enfin son Histoire de l'Angleterre sous Henri IV. Le t. I avait paru en 1884, et l'ouvrage était alors annoncé comme devant être complet en deux volumes; le t. II (1894) devait être suivi, à bref délai, d'un tome III et dernier. Mais celui-ci s'arrête en 1410, et il a fallu un quatrième volume pour compléter l'histoire de ce règne, assez court en somme[2]. D'ailleurs, personne ne se plaindra des proportions presque monumentales que l'auteur s'est trouvé peu à peu amené à donner à son œuvre; je dis personne de ceux qui aiment le détail minutieux, abondant, redondant même, avec une bibliographie extraordinairement détaillée[3]; qui ne font pas un crime à un auteur de peindre un homme et un temps par une série de petits tableaux d'un dessin précis où les faits sont tous également mis en valeur; qui n'exigent pas des vues d'ensemble et sauraient se passer d'idées générales. Il faut dire aussi que cette masse énorme de faits est bien distribuée en un grand nombre de chapitres généralement courts et consacrés à un objet unique, de telle sorte que, s'il n'y a pas de composition dans ce livre, il n'y a pas du moins de confusion. Il faut ajouter enfin que l'on ne languit pas à parcourir ces pages bourrées de renseignements et de notes, car l'auteur a su y faire circuler la vie. Après avoir terminé son récit du règne par un curieux portrait physique et moral de Henri IV, où il s'est complu à ajouter de nouveaux faits à ceux qu'il avait déjà donnés dans le cours de l'ouvrage, il a condensé dans plusieurs appendices le résultat des recherches très éten-

ch. II : Politique intérieure, 1376-1377 (le bon parlement ; Wycliffe et la sécularisation des biens du clergé; Wycliffe protégé par Jean de Gand) ; ch. III : la Société et la politique, 1377-1381 (le grand schisme et l'attaque de Wycliffe contre la papauté et contre le droit d'asile); ch. IV et V : l'Église et les doctrines religieuses de Wycliffe; ch. VI : le Soulèvement des travailleurs en 1381; ch. VII : Histoire générale de 1381 à 1385; ch. VIII : les Lollards de 1382 à 1399 (querelles des séculiers et des réguliers ; alliance de Wycliffe avec les séculiers ; Wycliffe à Lutterworth) ; ch. IX : les Lollards de 1400 à 1520.

1. M. Trevelyan avait déjà découvert et publié (*English historical Review*, juillet 1898) un récit en français du soulèvement de 1381 qui ajoute d'ailleurs peu de chose aux faits déjà connus.

2. *History of England under Henry the fourth.* Longmans. T. I, 1399-1404, XVI-486 p. (1884); t. II, 1405-1406, LIV-490 p. (1894); t. III, 1407-1410, XI-482 p. (1896); t. IV, 1411-1413, X-575 p. (1898). Prix : 10 et 15 sh. chaque.

3. Me trompé-je? M. Wylie, qui cite plusieurs fois Philippe de Mézières, qui lui consacre même une note additionnelle dans son t. IV, p. 323, ne me semble pas avoir connu le gros volume que M. Jorga a consacré à ce personnage.

dues qu'il a faites dans plusieurs fonds des archives nationales de Londres. Il a joint un glossaire des mots rares ou vieillis qui abondent dans ses énumérations et enfin un très copieux et indispensable index. M. Wylie n'a pas dissipé toutes les obscurités que présente le règne de Henri IV; il est le premier à le regretter; c'est la faute des documents, non la sienne. Il nous trace du moins du roi une figure assez nette : esprit cultivé, distingué par les grâces du corps et de l'esprit, sans cesse tendu pour l'action, mais entravé d'ordinaire par les circonstances ou par une santé trop délicate, hanté jusqu'à la fin de sa vie par des chimères de croisade qui ne pouvaient plus l'entraîner en Orient comme il avait fait n'étant encore que Henri de Bolingbroke. On retrouve beaucoup de ces traits dans son illustre fils et successeur, Henri V, qui a été en un certain sens son rêve réalisé.

Quelle déception, quand de cette plantureuse histoire on passe à la maigre biographie de John Morton, archevêque de Cantorbéry[1], par M. R. J. Woodhouse! Est-il possible d'écrire rien d'aussi insignifiant sur un homme qui a occupé de si grandes places, qui a été un des principaux ministres de Henri VII, qui a inventé, dit-on, les « fourches, » par lesquelles il a fait passer les contribuables anglais! L'auteur a eu cependant accès à des documents inédits, qu'il analyse en appendice; il n'a rien su en tirer de neuf, de personnel; peut-être n'était-il nullement préparé à cette tâche; la négligence avec laquelle il a laissé imprimer le français et le latin semblerait faire croire qu'il connaît mal l'une et l'autre de ces langues, ce qui serait fâcheux pour un homme qui s'occupe du moyen âge.

Terminons par deux ouvrages qui embrassent l'ensemble entier de cette période : le premier est l'Histoire de l'art de la guerre depuis le IVe siècle jusqu'à la fin du XIVe, par M. Charles Oman[2], le second : l'Histoire de l'Écosse jusqu'à l'avènement de Marie Stuart, par M. P. Hume Brown[3]. L'ouvrage de M. Oman n'est qu'une partie d'un grand travail en quatre volumes commençant à l'époque grecque et romaine et se terminant à Waterloo; il se borne donc aux pays classiques. Le présent volume commence au temps où disparaît l'ancien système de la légion pour laisser aux auxiliaires la

1. *The life of John Morton, archbishop of Canterbury.* Longmans, 1895, XII-168 p.

2. *A history of the art of war.* The Middle ages, from the fourth to the fourteenth century. Methuen, 1898, XIV-667 p.

3. *History of Scotland.* Vol. I : to the accession of Mary Stuart. Cambridge, at the University press, 1899, XVII-488 p. (Cambridge historical series).

plus grande place dans les armées impériales; il suit la transformation des armées, de l'armement et de la tactique dans le monde occidental envahi par les barbares, et dans le monde oriental qui sait les tenir en respect pendant de longs siècles, opposant à leurs efforts violents et décousus la continuité de la science et du courage discipliné. L'infanterie est d'abord la reine des batailles; puis la cavalerie prend une importance croissante et finit par devenir la seule force toujours disponible avec la chevalerie féodale, qui succombe à son tour sous les coups de l'arc à longue portée des fantassins anglais. Ce n'est pas seulement de l' « histoire-bataille » qu'on trouvera dans ce volume. A côté des récits de combats, naturellement fort nombreux, à côté de l'étude des œuvres théoriques telles que le *De re militari* de Végèce (que l'auteur place sous Justinien II) et que le *Strategicon* (qu'il attribue au général Maurice avant qu'il fût devenu empereur et qu'il date d'environ 580), il a donné avec raison une place importante à l'organisation militaire des divers pays chrétiens; on appréciera, par exemple, ce qu'il a écrit sur celle des Byzantins du VIIe au XIe siècle et sur celle de l'Angleterre après la conquête normande. Partout ainsi il s'efforce de ramener les faits particuliers aux causes générales, et souvent il réussit à faire oublier l'aridité inhérente au sujet. A cet égard les chapitres relatifs aux Croisades sont instructifs. Toujours M. Oman se réfère et renvoie aux documents originaux dont il indique en note les plus saillants[1]. Pour le reste, il est très sobre de détails bibliographiques; je ne lui en fais pas un reproche, car le sujet qu'il a traité est un de ceux sur lesquels on a écrit le plus de choses insuffisantes; et ce qu'il en a dit rendra de durables services aux historiens.

L'Histoire d'Écosse est un excellent résumé. Très prudemment, comme il convenait pour un ouvrage de vulgarisation, l'auteur s'est abstenu de discuter, presque même de présenter les obscurs problèmes dont est pleine l'histoire primitive de ce pays. Il n'argumente pas, il raconte. Peu de notes au bas des pages; la bibliographie est rejetée en bloc à la fin du volume. En un mot, aucun appareil d'érudition; mais on sent que l'auteur est maître de son sujet et que, s'il ne donne pas son avis motivé sur les questions controversées, c'est que ces discussions ne conviendraient pas au caractère de son livre. Le récit est rapide, mais sait faire ressortir les faits essentiels; on y

1. La plus longue de ces notes se rapporte à la bataille de Hastings (que M. Oman, ainsi d'ailleurs que sir J. Ramsay, se croit autorisé à appeler toujours bataille de Senlac); je ne saurais partager son opinion sur l'autorité qu'il accorde à Wace.

voit toujours clair; on y prend d'autant plus d'intérêt qu'on le comprend mieux.

Ch. Bémont.

P.-S. — Depuis que le présent Bulletin est terminé, deux ouvrages nouveaux nous sont parvenus. Le premier est un recueil des actes relatifs à l'histoire du prieuré de Merton[1] depuis sa fondation jusqu'à la suppression des monastères en 1539. L'auteur a utilisé un récit ancien de la fondation du prieuré en 1114 (la charte même de fondation par Henri Ier est de 1121), et le cartulaire, malheureusement incomplet, du prieuré; il y a joint de nombreuses mentions de pièces d'archives. L'ensemble constitue une sorte d'histoire du prieuré, écrite au jour le jour par les documents officiels. Un long appendice contient le texte, reproduit avec les abréviations figurées, de 152 documents. Ces détails suffisent à montrer l'intérêt de la publication, qui est le fruit d'un labeur considérable. La plus grosse difficulté, comme dans tous les travaux de cette nature, réside dans l'identification des noms de personne et de lieu; je n'oserai dire qu'elle ait été toujours heureuse[2].

Bien plus important est le recueil publié par Mme Mary Bateson, d'après les archives municipales de Leicester[3]; on peut le signaler comme un modèle d'édition critique. Les pièces, judicieusement choisies, ont été éditées avec un soin intelligent : les abréviations ont été résolues et une ponctuation rationnelle suppléée. Les documents sont précédés, quand il y a lieu, d'une analyse et d'un commentaire explicatif et toujours accompagnés d'une traduction en anglais. L'annotation est abondante et précise; une introduction fort

1. *The Records of Merton priory*, in the county of Surrey, chiefly from early and unpublished documents, by Major Alfred Heales. Oxford, at the University press (H. Frowde), 1898, XIX-369 et CXXXVI p. in-4°.

2. Page 26, je note à l'année 1174 un « Roger, bishop of Sagiensis (Séez in Savoy, *sic!*). » Page 81, « Engelram de Cygoinus, » appelé un peu plus loin « Engel de Cygorni » (p. 86); il s'agit d'E. de Cygoniis, dont le nom se trouve parmi ceux des témoins de la Grande Charte. Page 147 est notée une possession du prieuré en Normandie : « The church of Kahaynes (Caen) in the diocese of Bayeux in Normandy. » La ville de Caen n'a rien à voir avec le village de Cahagnes. Page 180, était-il si difficile de savoir que « John (de Pontissara) bishop of Winchester » s'appelait Jean de Pontoise? — D'autre part, je crains que M. Heales n'ait pas toujours bien compris ses textes : page 123, il ne paraît savoir ce que signifient les mots « de expeditacione canum; » et qu'est-ce qu'un writ *de ingru* (*sic*)? Il faut lire *de ingressu*.

3. *Records of the Borough of Leicester;* being a series of extracts from the Corporation of Leicester, 1103-1327. Cambridge, at the University press, 1899, LXVIII-448 p. in-8°. Prix : 25 sh.

érudite expose l'histoire ancienne de la ville et son organisation au XIIe et au XIIIe siècle, les origines de la guilde des marchands, dont le plus ancien rôle commence en 1196, son fonctionnement et ses rapports avec l'administration municipale. Les cinquante pages de cette introduction ne peuvent qu'accroître l'estime où les érudits tiennent Mme Bateson. Il y a lieu de féliciter aussi l'administration de Leicester d'avoir facilité la préparation et la publication de ce beau volume. Il y a vingt-cinq ans, les archives municipales étaient encore abandonnées à un affligeant désordre[1]. Dès maintenant, la plus ancienne portion est protégée contre toutes les chances de destruction. Le libéralisme éclairé de la municipalité favorise en même temps les intérêts de la ville et ceux de l'érudition.

Ch. B.

1. Un des érudits locaux qui ont le plus fait pour remédier à cet état de choses est M. William Kelly, dont je regrette de ne pas trouver la moindre mention dans l'ouvrage de Mme Bateson (voir mon *Simon de Montfort*, p. III). Je m'étonne aussi que certaines indications bibliographiques soient aussi brèves; il eût été nécessaire de donner le titre complet des livres qui ont été publiés sur Leicester et auxquels Mme Bateson renvoie fréquemment; ils ne sont connus, je me permets de le lui affirmer, que d'un très petit nombre d'initiés.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Henry FURNEAUX, formerly fellow and tutor of Corpus Christi College, Oxford. **Cornelii Taciti vita Agricolae**. Oxford, Clarendon Press, 1898. 1 vol. in-8°, 176 pages et 1 carte.

Cette édition de la vie d'Agricola, de Tacite, fait suite à l'édition de la Germanie, du même auteur. Pour le texte, M. F. a utilisé tous les travaux critiques importants, en en résumant les principaux résultats dans son introduction; il donne les principales variantes des manuscrits et suit surtout l'édition de Halm, sauf pour une cinquantaine de passages. C'est l'introduction qui intéresse plus particulièrement la *Revue historique*. Elle traite de la vie de Tacite, de celle d'Agricola, du but que s'est proposé Tacite en l'écrivant, et surtout des origines, des populations primitives, de la géographie et de la conquête de la Grande-Bretagne jusqu'au rappel d'Agricola. Sur tous ces points, M. F. est parfaitement renseigné; il connaît les travaux les plus récents, surtout naturellement les travaux anglais, sauf un livre qu'on s'étonne de ne pas trouver dans sa bibliographie : *les Premiers habitants de l'Europe*, de M. d'Arbois de Jubainville (II, l. III, ch. III). Tout ce qu'on pourrait reprocher à l'auteur, c'est de ne pas apporter de vues originales nouvelles[1]; c'était peut-être difficile dans cette matière, où il n'y a pas encore assez de travaux anthropologiques et ethnologiques. En tout cas, M. F. a fait un excellent travail et un modèle d'édition classique.

Ch. LÉCRIVAIN.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. **Cours de littérature celtique**; tome VI : **La civilisation des Celtes et celle de l'épopée homérique**. Paris, Fontemoing, 1899. In-8°, 418 pages.

Il est inutile de faire l'éloge de ce nouveau livre de M. d'A. de J., qui se recommande par les mêmes qualités que les précédents et à qui les critiques non celtisants ne pourront guère reprocher qu'une longueur excessive, un style trop diffus et des digressions historiques quelquefois peu exactes, comme l'épisode d'Épiménide (p. 237). Ce gros volume de plus de 400 pages aurait gagné à être réduit de moitié. Il n'intéresse

1. P. 27, les Aquitains sont mis par erreur entre les Pyrénées et la Loire; c'est entre les Pyrénées et la Garonne.

pas seulement les celtisants, mais en général les historiens et les philologues, car l'auteur s'y est proposé de démontrer que les Gaulois des trois premiers siècles av. J.-C. et les Irlandais, tels que les dépeint leur plus ancienne littérature épique, étaient à peu près au même degré de civilisation que les Grecs et les Troyens de l'épopée homérique. Disons tout d'abord que cette thèse ne nous paraît qu'à moitié fondée; à côté des ressemblances évidentes qu'on nous signale, mais dont beaucoup pourraient se rencontrer chez quantité de peuples primitifs, il y a entre les deux groupes ethnographiques des différences énormes. D'autre part, a-t-on toujours le droit d'appliquer à la Gaule indépendante tous les renseignements tirés de la littérature épique irlandaise? Cette double réserve faite, il faut reconnaître que les rapprochements ingénieux, généralement neufs, qu'a établis l'auteur, éclairent d'une vive lumière les deux civilisations.

Les usages communs aux deux groupes de peuples, signalés dans le premier chapitre, sont : les combats singuliers en présence des deux armées, l'attribution, dans les banquets, de la meilleure part de viande au plus vaillant guerrier; mais l'usage du chien de guerre et l'histoire du magicien qui se fait couper la tête par le héros n'existent que chez les Gaulois et chez les Irlandais. Le second chapitre est consacré à la société; aux aèdes correspondent les bardes; les devins gaulois (*ueletes*, au féminin *ueleta*, d'où Veleda) ont le même rôle et à peu près les mêmes procédés de devination que les devins grecs; les druides n'ont presque rien de commun avec les prêtres grecs; le mercenaire celtique, soldat de profession, n'existe pas dans la bourgeoisie grecque; dans les deux groupes de pays, la piraterie est aussi estimée que le métier de marchand l'est peu. Au chapitre III, M. d'A. de J. compare la religion des Celtes et la religion homérique; il signale les différences suivantes: les Celtes emploient seuls la magie, ils n'ont pas l'idée d'un dieu suprême, d'un Zeus; ils font revivre les morts non dans un Hadès, mais dans une sorte de paradis; ils pratiquent la sépulture non par incinération, mais par inhumation; leur religion est plus dogmatique, renferme moins de contradictions que celle des Grecs, surtout pour ce qui est relatif à la seconde vie. Les traits communs sont l'anthropomorphisme des dieux qui, des deux côtés, sont immortels, peuvent se rendre invisibles, prendre toutes les formes, habiter des cavernes; le culte des arbres, des cours d'eau, des dieux fluviaux (les *dusii* celtiques), l'usage d'immoler des esclaves sur la tombe du maître, la pratique des sacrifices humains pour guérir les maladies et écarter le danger de mort à la guerre, la faveur de certains nombres, en particulier du nombre trois et de ses multiples, surtout douze. Quant à l'enseignement des druides, l'auteur nous paraît avoir accordé beaucoup trop de confiance aux textes classiques. Le chapitre IV est consacré à la famille. La principale différence est dans le degré de moralité, qui paraît supérieur dans la Grèce. Les traits communs sont : la monogamie, qui n'exclut pas le concubinat, l'achat de la femme par le mari, la constitution d'une dot par le père,

d'un douaire par le mari; quant à la puissance paternelle, elle dure autant que la vie du père dans l'Iliade, dans le droit romain et gaulois; au contraire, le fils est émancipé à sa majorité dans l'Odyssée, dans le droit gallois et germanique. Nous ne savons si on acceptera aisément l'explication que, chemin faisant, M. d'A. de J. donne des mots de la loi des Douze Tables, *paricidas esto,* « qu'il y ait meurtrier de pareil, » c'est-à-dire qu'on applique la peine du talion. Le chapitre v, sur la guerre, montre que les Grecs et les Celtes ont emprunté à l'Orient un armement presque identique, dont les pièces principales sont : le bouclier, la lance, le javelot, l'épée; qu'ils se servent également du char de guerre, portent les cheveux longs, la tunique et le manteau. Il y a cependant quelques différences : les Grecs seuls usent de l'arc, les Celtes seuls portent la culotte (*braca*), le collier, emploient les enseignes de guerre, ont l'habitude, non seulement d'emporter, mais de garder comme trophées les têtes des vaincus. L'auteur a négligé pour ce dernier point les textes de Florus et d'Ammien sur l'habitude des Scordisques celtiques de boire dans les crânes des morts.

Cette courte analyse suffit à montrer l'intérêt et la portée du livre de M. d'A. de J.; le lecteur y trouvera en outre beaucoup de fragments curieux et amusants de contes irlandais.

Ch. LÉCRIVAIN.

Émile THOMAS. **Rome et l'Empire aux deux premiers siècles de notre ère.** Paris, Hachette, 1897. In-12, XII-348 pages.

Ce livre nous est parvenu trop tard pour que nous ayons pu en parler dans notre dernier *Bulletin historique.* Il mérite cependant plus que la simple mention qui lui a été consacrée (*Revue* de mars 1897, p. 309). M. Thomas a voulu, dans cet ouvrage, populariser les faits et les idées qui ont rendu célèbre, en Allemagne et en France, le nom de M. Friedlænder; il nous donne de la société romaine un tableau vivant, lestement écrit, rempli de fines remarques, de traits justes, de détails exacts. Mais je dois faire un assez grand nombre de réserves. — Le plan n'est pas rigoureux; l'auteur passe tour à tour en revue Pompéi, Rome, la société, l'Afrique militaire, la frontière germanique, la correspondance de Pline. L'unité de l'ouvrage réside plus dans la pensée de l'écrivain que dans le cadre qu'il s'est tracé. Il y a, dans chacun de ces chapitres, beaucoup trop de subdivisions; bien des développements sont par là amaigris et étriqués. La province est sacrifiée; à peu près rien sur la Gaule, l'Espagne et l'Orient, et de l'Afrique on ne voit que l'armée. L'auteur me paraît faire trop d'emprunts à l'Histoire Auguste, qui ne nous fait qu'imparfaitement connaître Rome et l'Empire aux deux premiers siècles. Certains développements purement historiques sont malheureux, par exemple celui que nous lisons, à propos du Palatin, sur le régime impérial. — D'une manière générale, il me semble que

M. Thomas a forcé la note pessimiste, et qu'il voit surtout dans l'Empire le mal, et chez les empereurs les mauvais. Il y a eu d'autres représentants des idées morales que Sénèque, Épictète et Marc-Aurèle, et j'imagine que parmi ces obscurs Romains, que les inscriptions nous font connaître, il s'en trouvait d'excellents et de dignes. Je ne suis pas convaincu qu'à Rome tous ne songeaient qu'au plaisir, ni qu'Hadrien fût l'amant d'Antinoüs. Je ne crois pas que la plus grande partie des *graffiti* de Pompéi soient des injures obscènes, et qu'il faille en conclure que les habitants étaient dénués de nos scrupules : la majorité des inscriptions licencieuses de Pompéi viennent de l'endroit où elles étaient à leur place, *in vico del lupanare*. — L'ouvrage est bien informé et rendra des services aux étudiants et aux amis de l'antiquité classique.

C. J.

A. Solmi. **Le associazioni in Italia avanti le origini del comune.** Modena, Societa tipografica. In-8°, VIII-140 pages. 4 fr.

L'auteur de ce travail a choisi incontestablement un sujet plein d'intérêt, et il a su le traiter avec clarté et avec agrément. Le point de vue d'où il considère l'histoire des associations italiennes pendant l'époque antérieure à la formation des communes me paraît excellent. Il attache avec raison la plus grande importance aux facteurs économiques. Il sent très bien que les institutions dépendent étroitement des phénomènes sociaux, et tout ce qu'il y a d'artificiel dans la méthode purement verbale, si l'on peut ainsi dire, de ceux qui, de la simple persistance des mots infèrent la persistance des choses, sans tenir compte de la différence des milieux. C'est ainsi qu'il nie nettement la survivance, pendant les premiers siècles du moyen âge, des corporations romaines. Produit d'une vie municipale très développée, ces corporations devaient disparaître, en effet, pendant la période agricole et domaniale qui a suivi la chute de l'empire. Les *scholae* de Rome et de Ravenne, qui se maintinrent jusqu'au XIe siècle et au delà, ne sont pas d'origine romaine, mais byzantine. Quant à l'association jurée qui se rencontre chez les Lombards et qui est analogue aux gildes du Nord, elle cesse d'exister dès l'époque féodale, où la protection seigneuriale se substitue à la protection mutuelle. Dès lors, les groupements corporatifs qui se formèrent plus tard dans les communes nous apparaissent comme des phénomènes nouveaux, comme la conséquence naturelle et nécessaire de ce grand mouvement économique provoqué par la renaissance du commerce et de l'industrie, qui a fait surgir la civilisation urbaine.

Les pages les plus intéressantes de l'ouvrage me paraissent être celles où M. Solmi établit la solution de continuité, complète d'après lui, qui existe entre les anciennes associations romaines et les associations médiévales. Je suis tout disposé à lui donner raison en ce

point, mais je ne puis m'empêcher de trouver qu'il a généralement trop cherché à ramener les institutions qu'il étudie au type qu'elles ont affecté au nord des Alpes et particulièrement en Allemagne. Il écrit visiblement sous l'influence de la science allemande. Il parle du bassin du Pô comme s'il avait affaire au bassin du Rhin, des villes lombardes comme s'il s'agissait de Worms ou de Cologne, de cette vieille Italie toute pénétrée de culture antique, toute couverte de cités à demi ruinées, il est vrai, mais pourtant vivantes encore, comme il ferait de l'Allemagne presque barbare des Ottons. On désirerait, pour être convaincu, plus de citations de textes, plus d'observations de détail, bref, plus de travail personnel et une couleur plus italienne dans ce livre d'histoire d'Italie. Je ne dis pas que l'auteur se soit trompé en voyant dans l'histoire constitutionnelle et économique de son pays une sorte de réplique de l'histoire constitutionnelle et économique de l'Allemagne, mais on trouvera sans doute qu'il a trop insisté sur leur caractère commun et pas assez sur leurs différences. Il est en tout cas curieux de constater, en fermant ce livre italien qui affirme si énergiquement la disparition complète des facteurs romains, qu'un germaniste distingué, M. E. Mayer, vient précisément de reprendre pour son compte dans un ouvrage récent, et qui me paraît d'ailleurs plus érudit et plus ingénieux que convaincant, la thèse de l'origine romaine des villes du nord des Alpes[1].

H. PIRENNE.

E. GARNAULT. **Les Rochelais et le Canada**. La Rochelle, E. Martin, impr. 1893. In-8°, 71 pages.

ID. **La Juridiction consulaire et la Bourse de commerce de La Rochelle**. La Rochelle, E. Martin, impr. 1896. In-4°, XII-220 p.

ID. **Le Commerce rochelais au XVIIIe siècle**, d'après les documents composant les anciennes archives de la Chambre de commerce de La Rochelle.

1re partie : *La Représentation commerciale de La Rochelle*. La Rochelle, E. Martin, impr., et Paris, A. Challamel. 1888, VIII-377 pages.

2e partie : *Établissements maritimes de La Rochelle*, 1887, VIII-342 pages.

3e partie : *Marine et colonies : de 1718 à 1748*, 1891. 262 pages.

4e partie : *Marine et colonies : de 1749 à 1763*, 1898. 342 pages.

M. Garnault, frère d'un de nos meilleurs amiraux, a été pendant de

1. Ernst Mayer, *Deutsche und Französische Verfassungsgeschichte vom XI bis zum XIV Jahrhundert*. Leipzig, 1899. 2 vol.

longues années le secrétaire-archiviste de la Chambre de commerce de La Rochelle, et il a eu la bonne fortune d'y trouver des archives admirablement conservées pour toute la période ancienne de la Chambre de commerce de 1719 à 1791. C'est avec les documents de ces archives qu'il a composé son ouvrage sur le commerce rochelais au XVIIIe siècle, dont quatre volumes ont déjà paru et qui sera complété par un dernier volume sur les entreprises maritimes des Rochelais de 1763 à 1791.

Le XVIIIe siècle n'est pas, sans doute, la grande période de l'activité commerçante de La Rochelle. C'est au XVIe et au XVIIe siècle que les Rochelais, célèbres depuis le XIIIe siècle par leur énergie et leur esprit d'entreprise, en ont donné les preuves les plus éclatantes et ont travaillé avec le plus de succès à enrichir leur ville et à développer le commerce français en Europe et aux colonies. Mais à certains égards, l'histoire du commerce rochelais au XVIIIe siècle est particulièrement instructive. La révocation de l'Édit de Nantes avait porté un coup mortel à l'activité commerciale de La Rochelle. Plus de quatre mille habitants, et parmi eux beaucoup des négociants les plus riches et les plus actifs, avaient quitté la France, et la population de La Rochelle était tombée en trente ans de 70,000 à 15,000 âmes. Le port, négligé par les pouvoirs publics, s'était lentement ensablé, et la guerre de succession d'Espagne avait arrêté les armements et le commerce d'outre-mer. Malgré ce concours de circonstances contraires, les Rochelais réussirent à jouer encore un rôle considérable dans notre commerce maritime pendant toute la première moitié du XVIIIe siècle, et il fallut les désastres de la guerre de Sept ans et la perte du Canada pour consommer la ruine de La Rochelle. Le Canada avait été, en effet, dès le XVIIe siècle, et resta au XVIIIe, le principal objet des efforts des Rochelais, et quand en 1761 il fut question de l'abandonner aux Anglais, La Rochelle protesta avec énergie, et chercha à susciter auprès de toutes les chambres de commerce une agitation contre la cession de cette colonie. Dans une brochure spéciale sur *les Rochelais et le Canada*, M. Garnault a montré tout ce que le Canada a dû à La Rochelle au point de vue du commerce et de la colonisation, et comment de nos jours La Rochelle dirige de nouveau ses efforts de ce côté et a contribué à l'établissement de la première ligne de steamers français entre Rouen et Québec, avec escale à La Palice.

Le premier des volumes de M. Garnault traite de la *Représentation commerciale de La Rochelle*. La Rochelle posséda dès 1567 une juridiction consulaire; mais ce ne fut qu'en 1719 qu'elle eut une Chambre de commerce, et c'est seulement dans la seconde moitié du XVIIIe siècle que les négociants de La Rochelle, habitués dès le XVe siècle à se réunir dans le quartier dit *canton des Flamands*, réservé aux marchands étrangers, réussirent à faire construire une Bourse de commerce. M. Garnault a consacré un travail spécial orné de plans et d'illustrations à l'histoire de l'organisation et des évolutions successives de la *Juridiction consulaire et de la Bourse de commerce de La Rochelle*. L'histoire de la

Chambre de commerce a plus d'importance, car c'est l'histoire de l'organisation même du commerce rochelais et de ses relations avec le pouvoir central, avec le Conseil du commerce en particulier, jusqu'au jour où en 1789 les négociants rochelais furent appelés à rédiger les plaintes et doléances du commerce et à désigner un des députés extraordinaires des manufactures et du commerce de France aux États Généraux. M. Garnault a pu reconstituer de la manière la plus complète les actes de la Chambre de commerce, le rôle de ses directeurs, syndics et secrétaires, ses luttes fréquentes avec la juridiction consulaire. Celle-ci représentait l'élément officiel gouvernemental dans la vie commerciale, la Chambre de commerce l'élément de libre initiative. Aussi, en dépit des juges consulaires et des règlements, voit-on pendant tout le XVIIIe siècle des négociants protestants, non seulement figurer dans la Chambre de commerce, mais y occuper les fonctions de directeurs, de syndics, et même de députés au Conseil du commerce. Toute l'histoire du commerce de La Rochelle au XVIIIe siècle d'ailleurs est remplie par les efforts de l'initiative privée pour secouer les entraves que le pouvoir central met au développement des affaires. Le second volume de M. Garnault, qui traite des *Établissements maritimes de La Rochelle,* nous montre les travaux faits au XVIIIe siècle pour rendre le port de La Rochelle plus accessible aux navires de fort tonnage. Ce sont des négociations sans fin de la Chambre de commerce avec les intendants et le contrôleur général. On obtient, à force de démarches, de prières et de sacrifices pécuniaires consentis par les négociants, certains travaux urgents qui empêchent la ruine totale du commerce, mais la Révolution arrive sans qu'on soit parvenu à faire exécuter les deux travaux les plus nécessaires réclamés depuis 1728, la création d'un bassin à flot et d'un bassin de carénage.

Les volumes III et IV sont ceux qui offrent à l'historien l'intérêt le plus dramatique. Ils contiennent l'histoire même des armements et des entreprises maritimes des Rochelais au XVIIIe siècle, jusqu'à la fin de la guerre de Sept ans. M. Garnault nous permet d'apprécier exactement les progrès accomplis par le commerce rochelais de 1719 et surtout de 1727 à 1755 en nous fournissant le nombre des navires armés, leur tonnage, le montant des importations et des exportations avec les colonies d'Amérique. Les résultats obtenus par les Rochelais sont d'autant plus remarquables qu'ils avaient constamment à lutter tantôt contre les mesures maladroites du pouvoir central, tantôt contre la mauvaise volonté ou la malhonnêteté de certains administrateurs des colonies, tels que l'intendant de Québec, Bigot, et ses subordonnés. — Les parties de l'ouvrage de M. Garnault les plus neuves et les plus intéressantes pour l'histoire sont les chapitres relatifs à l'administration de M. de Maurepas, et ceux qui ont trait à l'organisation des escortes sous la garde desquelles les convois destinés aux colonies ou venant des colonies traversent l'Atlantique pendant la guerre de Succession d'Au-

triche et la guerre de Sept ans. M. Garnault ajoute une série de faits nouveaux à ceux qu'on connaissait déjà sur les violations du droit des gens commis par les Anglais pendant les quatre années qui précèdent la rupture de 1756. Il donne aussi des détails intéressants sur l'organisation de la course à La Rochelle.

L'ouvrage de M. Garnault ne se distingue point par des qualités littéraires. Il est un exposé très lucide, très complet, avec de nombreux documents cités in-extenso, de faits qui sont presque tous nouveaux et qui ajoutent beaucoup à notre connaissance de l'histoire maritime et économique du XVIIIe siècle. C'est une œuvre de science et de patriotisme à la fois, qui fait honneur à son auteur et à la Chambre de commerce de La Rochelle qui l'a encouragé à ses débuts.

G. Monod.

Jean Buche. **Histoire du Studium, collège et lycée de Bourg-en-Bresse.** Bourg, impr. du Courrier de l'Ain, 1899. In-8°, 167 pages.

L'*Histoire du Studium, collège et lycée de Bourg-en-Bresse* (1391 à 1898), par M. J. Buche, professeur agrégé au lycée Lalande, est un travail très sérieux, fondé sur un dépouillement soigneux des archives départementales et communales et des documents réunis par M. Brossard dans ses *Mémoires historiques sur Bourg-en-Bresse*. On y trouvera une histoire minutieuse et fidèle (bien que déparée par d'innombrables fautes d'impression) de l'école de Bourg du XIVe au XVIe siècle, créée par la commune, puis mise sous la tutelle du curé de Bourg d'abord et ensuite des Dominicains; du collège communal, qui végéta de 1572 à 1618; des tentatives des Jésuites pour s'emparer du collège de 1618 à 1643; de l'établissement et de la vie relativement prospère du collège des Jésuites de 1744 à 1763; du collège parlementaire de 1763 à 1793, plus prospère encore; de l'École centrale qui vécut péniblement de 1796 à 1803, mais eut la gloire de posséder Ampère parmi ses maîtres; du collège dont l'existence de 1803 à 1856 fut plutôt difficile; enfin du lycée qui le remplaça en 1857. Cette consciencieuse contribution à l'histoire de l'enseignement secondaire en France forme une très utile monographie.

G. Monod.

Rodolphe Reuss. **L'Alsace au XVIIe siècle au point de vue géographique, historique, administratif, économique, social, intellectuel et religieux.** T. II. Paris, Émile Bouillon, 1899. 1 vol. in-8°, XII-638 pages.

Nous avons analysé précédemment ici même (novembre-décembre 1898, p. 376) le tome I de cet important ouvrage. Le tome II a suivi

très rapidement, et nous avons plaisir à le présenter aux lecteurs de la *Revue historique*.

M. Rod. Reuss a retracé, l'on s'en souvient, dans le premier volume la géographie de l'Alsace au XVIIe siècle; il a exposé son histoire depuis les débuts de la guerre de Trente ans jusqu'au traité de Ryswick; il a esquissé un tableau de ses institutions soit avant soit après la réunion à la France; il a énuméré les divers territoires entre lesquels elle se partageait; enfin il nous a fait connaître les divers produits de son sol ou de son industrie et les principaux articles de son commerce. Le tome II comprend trois nouveaux livres, VI, VII et VIII, qui nous montrent l'état social, intellectuel et religieux de notre province de 1600 à 1700.

Livre VI. — M. Reuss fait défiler sous nos yeux les diverses classes qui composaient à cette époque la société alsacienne : gentilshommes, bourgeois et paysans. Il choisit avec beaucoup de soin et de bonheur les principaux traits qui caractérisent chacune d'elles. Il n'y a point en Alsace au XVIIe siècle de cour princière qui attire les nobles et soit un centre de fêtes et de distractions mondaines. Les gentilshommes, pour la plupart assez pauvres, vivent dans leur château à la campagne; ils administrent leurs domaines; ils se livrent aux plaisirs de la chasse et de la pêche, et en un chapitre spécial nous sont décrites les grandes battues d'autrefois contre les sangliers de la plaine et est vantée l'excellence des truites qui peuplaient les torrents des Vosges. Cette noblesse alsacienne est d'ordinaire peu instruite; elle est intellectuellement assez bornée; mais elle est brave et embrasse avec ardeur le métier des armes; ses mœurs sont pures, et, à part quelques exceptions scandaleuses, la réputation de vertu des femmes est bien établie. — La bourgeoisie des villes habite des demeures modestes, mais confortables, dont la pièce principale, le « poële » ou *Wohnstube*, est comme le centre de la vie de famille, tenant lieu à la fois de salle à manger, de salon d'apparat, de boudoir pour la femme, voir même de fumoir pour le mari lorsque l'usage du tabac se sera répandu en Alsace. Cette bourgeoisie est foncièrement travailleuse et honnête. Les femmes s'occupent avec soin des détails du ménage; les hommes vaquent à leurs affaires et trouvent encore du temps à donner à la chose publique. Les unions sont fécondes, et les ménages de six à huit enfants la règle. Voulez-vous savoir comment se célébraient au XVIIe siècle les noces, les baptêmes, les enterrements? Voulez-vous connaître quelques recettes de la cuisine alsacienne, naguère si spirituellement vantée par Ch. Gérard dans son *Alsace à table?* Voulez-vous enfin avoir quelque renseignement sur le costume des Alsaciennes du XVIIe siècle? Lisez le volume de M. Reuss; il vous donnera les détails les plus amusants; il vous analysera les nombreuses ordonnances, véritables lois somptuaires, par lesquelles le Magistrat des villes essayait de mettre une barrière devant le luxe grandissant et de limiter les dépenses de chacun selon sa condition sociale ou sa fortune. — Le paysan

alsacien, au XVIIe siècle, a passé par des phases diverses. Au début sa situation est assez prospère; de bonnes récoltes sont la récompense de son travail. Arrivent les épouvantables malheurs de la guerre de Trente ans; les villages deviennent déserts; beaucoup sont détruits et ne se relèveront plus; les paysans se cachent dans les bois ou se joignent aux bandes de brigands qui dévastent la province. Mais, peu à peu, grâce au gouvernement français, au système de colonisation qu'il emploie, les campagnes se repeuplent, l'abondance revient, et c'est à ce moment qu'il faut étudier le caractère du paysan alsacien, à la fois très travailleur les jours de semaine et d'une grosse gaieté bruyante aux jours de fêtes. M. Reuss nous conduit avec lui aux champs; il nous dit ses labeurs obstinés; il nous énumère les charges qui pèsent sur lui, et dont la plus odieuse de toutes est la corvée seigneuriale ou royale; mais il nous raconte aussi ses plaisirs, le *messti* ou la *kilb* lors de la fête du saint patronal, les longs entretiens pendant les soirées d'hiver à la *kunkelstube;* il nous signale quelques vieux usages dont l'origine se perd dans la nuit des temps, les feux de la Saint-Jean, la nomination du *Pfingstkönig,* les quêtes faites par Gaspard, Melchior et Balthasar — les trois rois mages — le jour de l'Épiphanie. Nous avons lu avec un véritable attendrissement tous ces détails qui évoquaient en nous tant de souvenirs, les souvenirs de notre jeunesse! Car nombre de ces usages ont continué de subsister. — Mais le tableau change. Après l'idylle, le drame. Cette population de la campagne, et peut-être encore davantage celle des villes, est profondément superstitieuse. Elle croit aux sorciers qui troublent l'ordre de la nature et se plaisent à attirer sur les voisins détestés tous les fléaux en leur jetant des sorts. La fin du XVIe siècle et le début du XVIIe sont l'époque honteuse des procès de sorcellerie que le moyen âge paraît avoir ignorés. M. Rod. Reuss avait écrit, il y a une trentaine d'années, au profit des victimes du bombardement de Strasbourg, un des livres les plus empoignants qu'il nous ait été donné de lire: *la Sorcellerie au XVIe et au XVIIe siècle, particulièrement en Alsace.* Il n'avait qu'à reprendre ici ses conclusions et à nous fournir de nouveaux exemples de l'aberration humaine. Il n'a pu dresser de statistique complète pour l'Alsace; mais nous savons que les victimes furent innombrables. Nous avons conservé le *Malefizregister* de Schlestadt du 1er juin 1629 au 12 février 1642, soit pendant moins de treize ans, et l'on y relève quatre-vingt-onze condamnations capitales! Et Schlestadt est une toute petite ville. En 1596, le procureur général de Lorraine, Nicolas Remi, s'était vanté d'avoir envoyé, en quinze ans, 900 victimes au bûcher. — La sorcellerie est une véritable épidémie morale; mais d'autres épidémies, la peste, les maladies contagieuses, vinrent frapper l'Alsace pendant les années troublées de la guerre de Trente ans ou de la guerre de Hollande. M. Reuss nous dit par quels moyens l'on essaya de combattre le fléau. Il nous parle du rôle du médecin et du pharmacien en Alsace au XVIIe siècle. La situation du médecin devint insensiblement plus digne et plus considérée; mais quelles singulières drogues

vendait le pharmacien : fragments de momie ou de crâne humain, *oleum scorpionum* et *aqua spermatis ranarum!* Mais peut-être, après tout, se moquera-t-on de même plus tard de nos remèdes d'aujourd'hui. Inutile d'ajouter que les règles les plus élémentaires de l'hygiène ne sont pas observées, et il nous est donné dans le livre quelques exemples typiques. Pourtant, de bonne heure, en Alsace l'on a essayé de soulager les malades, les pauvres, les orphelins; la charité individuelle a créé pour eux des hôpitaux à Bouxwiller, Saverne, Haguenau, Ribeauvillé, Colmar, Ensisheim; M. Reuss les énumère tous, insistant surtout sur le Grand-Hôpital (*Mereren-Spital*) de Strasbourg; l'on ne manquait pas d'y conduire l'étranger qui visitait Strasbourg et de lui faire déguster dans la cave les vieux crus du pays. A côté des hôpitaux, il y eut à Strasbourg un orphelinat bien organisé, à Stephansfeld un hospice des enfants trouvés et en diverses villes des associations charitables qui s'efforcent de venir en aide aux mendiants, de leur procurer du pain ou du travail.

Livre VII. — Au XVIIe siècle, l'allemand est la langue maternelle de l'Alsacien. Le français n'est parlé que dans le voisinage de Belfort et dans certaines vallées reculées des Vosges, au Bonhomme ou à Rothau. Même, après 1648, il ne fait aucun progrès dans les villages. Il n'est point du tout enseigné dans les écoles, et l'on peut dire qu'en 1700 la plupart des paysans alsaciens n'en comprenaient point encore même les mots les plus élémentaires. Il en était un peu autrement dans les villes. Dès le début du XVIIe siècle, il y eut à Strasbourg des maîtres privés de français; puis beaucoup de jeunes gens, nobles ou apprentis, passaient quelques années de l'autre côté des Vosges et revenaient parlant assez couramment, quoique avec un fort accent, le français; enfin l'aristocratie et la haute bourgeoisie, se mêlant aux fonctionnaires, se perfectionnaient naturellement dans la connaissance de cette langue[1]. Pourtant, aucun Alsacien ne la possède assez à fond pour se créer une place dans la littérature française. On ne saurait signaler, au XVIIe siècle, de livre écrit en français par un Alsacien. Ce n'est pas que toute activité littéraire ait disparu de la province. L'Alsace marque encore, dans la première partie du XVIIe siècle, dans la littérature allemande, et si aujourd'hui les noms de Spangenberg, de Zinckgref, Jean-Mathias Schneuber, Jean-Henri Schille sont à peu près inconnus, ceux de Grimmelshausen et de Jean-Michel Moscherosch[2] comptent parmi les plus justement célèbres. L'Alsace peut aussi

1. Nous devons au moins signaler le chapitre intitulé : *Imprimerie et librairie.* M. Reuss y fait connaître les principaux imprimeurs de Strasbourg, les règles qui régissent la profession, etc. Notons l'essai fort curieux tenté par l'imprimeur Jean Carolus de créer à Strasbourg un journal hebdomadaire, dès le début du XVIIe siècle. L'on a retrouvé à la bibliothèque de Heidelberg l'année 1609 à peu près complète. Il faut donc renoncer à donner à Renaudin le titre de père du journalisme.

2. Ces auteurs sont nés sur la rive droite du Rhin, mais ont fait un séjour

citer à cette époque quelques artistes de renom. Sans doute elle n'a plus produit de génies comme Schoen ou Jean Baldung Grien, mais ce sont des artistes très estimables que Frédéric Brentel, qui a gravé la célèbre *Pompe funèbre* du duc de Lorraine Charles III, les Ditterlin, Sébastien Stosskopf, Jean-Jacques Walter, à la fois peintre et chroniqueur, les Van der Heyden, les Aubry, etc. M. Reuss nous donne une nomenclature très exacte de ces littérateurs et de ces artistes, sans oublier les musiciens Thomas Walliser et Valentin Strobel. Ce répertoire, dans lequel il est facile de se retrouver grâce à la table des matières, est appelé à rendre les plus grands services.

L'Alsace a produit plus de savants et de professeurs que de littérateurs et d'artistes; aussi M. Reuss consacre-t-il une série de chapitres du plus vif intérêt à l'enseignement à tous ses degrés. L'enseignement supérieur est représenté par l'Université de Strasbourg et l'Académie de Molsheim. Naguère, M. Reuss avait publié les statuts de l'ancienne Université protestante; récemment, MM. Ch. Engel[1] et Marcel Fournier ont imprimé une série de nouveaux documents dans la collection : *les Statuts et privilèges des Universités françaises;* G. Knod a mis au jour les livres matricules contenant les noms des étudiants; M. Oscar Berger-Levrault a dressé le *curriculum vitae* des professeurs. S'appuyant sur toutes ces pièces, M. Reuss résume les destinées de l'Université depuis sa fondation comme Académie en 1566 et sa constitution définitive en 1611 jusqu'au début du XVIIIe siècle; il nous en montre l'organisation intérieure, il dresse la statistique des élèves des diverses Facultés, il décrit l'organisation de sa bibliothèque et de son jardin botanique, il nous montre quelle était la manière de vivre des étudiants. L'enseignement y était strictement confessionnel, et à cette Université luthérienne s'opposait depuis 1618 l'Académie de Molsheim créée par les jésuites, et qui conférait les grades de maître ès arts et de docteur en théologie. Pour la médecine et le droit, les catholiques allaient chercher leurs degrés en dehors de la province, à Fribourg-en-Brisgau ou à Ingolstadt. En 1701, sur l'ordre de Louis XIV, cette Académie fut transférée à Strasbourg et dirigée par des jésuites français de la province de Champagne. — L'enseignement secondaire était distribué en Alsace dans une série de collèges. Les protestants avaient le gymnase de Strasbourg, celui de Colmar et de Bouxwiller, de petites écoles latines à Riquewihr, Wissembourg et Landau. Les anciennes écoles catholiques étaient tombées au XVIe siècle en une profonde décadence; mais les Pères de la Compagnie de Jésus ouvrirent à la fin de ce siècle ou au début du XVIIe une série de collèges, qui bientôt devinrent fort prospères. Ce furent

assez long en Alsace pour pouvoir être revendiqués comme littérateurs alsaciens. Puis Moscherosch nous a décrit les mœurs du pays.

1. On consultera aussi les remarquables articles de M. Ch. Engel parus dans la *Revue de l'enseignement supérieur* de 1896, 1897 et 1898 et intitulés : *l'École de Strasbourg au XVIe siècle* et *l'Ancienne Académie de Strasbourg.*

en Basse-Alsace les collèges de Molsheim, de Haguenau, de Schlestadt, de Strasbourg; dans la Haute-Alsace, ceux de Colmar et d'Ensisheim, et la classe latine de la résidence de Rouffach. Sur chacun de ces établissements, M. Reuss nous sait donner des détails curieux. La publication récente de Gény (*Jahrbücher der Jesuiten zu Schlettstadt*) nous a initiés aux méthodes employées par les Révérends Pères dans leurs classes et aussi à leurs efforts au dehors pour agrandir leur influence et étendre peu à peu leur domination. Mais c'est le gymnase de Strasbourg dont M. Reuss parle avec le plus d'amour. Il en agit ainsi, non seulement par reconnaissance pour ce collège où il a fait ses études et professé pendant de longues années, mais aussi par une juste appréciation de la place que tient l'école de Jean Sturm dans l'histoire de la pédagogie. — Si l'Université de Strasbourg garde encore son ancienne gloire, si certaines écoles secondaires groupent encore d'assez nombreux élèves, l'état de l'enseignement primaire est tout à fait triste. Les écoles des villages et des villes sont placées dans la dépendance étroite des curés et des pasteurs; l'on y enseigne avant tout le catéchisme. Beaucoup de communes manquent du reste de maîtres, et souvent ces fonctions sont confiées à des ouvriers sans travail et sans instruction. Les parents préfèrent employer leurs enfants aux labeurs de la campagne, et en été il faut dans les villages fermer l'école. Le tableau est noir; pourtant, on applaudira à cette conclusion de M. Reuss : « Il ne faudrait pas juger avec une sévérité trop absolue les défauts et les travers de cet enseignement un peu primitif d'alors; on peut affirmer qu'il est encore aujourd'hui des pays de l'Europe où l'instruction primaire n'est pas à la hauteur de celle de l'Alsace au XVIIe siècle, où l'ignorance des masses est plus générale et les besoins moraux plus négligés encore. »

Livre VIII. — Au point de vue religieux, l'Alsace au XVIIe siècle était partagée entre les deux confessions catholique et luthérienne. Les catholiques avaient pour eux le nombre, et cette supériorité numérique deviendra toujours plus forte. Mais les protestants, habitant surtout dans les grands centres, étaient en général plus instruits et d'esprit plus entreprenant; c'est au protestantisme qu'appartenaient la plupart des Alsaciens connus. M. Reuss examine successivement la situation de chacune des deux églises; puis il nous les montre aux prises l'une avec l'autre.

L'Alsace catholique est partagée entre les trois diocèses de Spire, de Strasbourg et de Bâle; quelques paroisses du sud de la Haute-Alsace font même partie de celui de Besançon. Chaque diocèse se divise en un certain nombre de chapitres ruraux qui nous sont énumérés; la collation des cures et des bénéfices y appartient à une série de seigneurs ecclésiastiques ou laïques; le pape n'a aucun droit sur la nomination des titulaires, et il n'y a pas de *mois romain*, comme en Lorraine par exemple. Quels étaient la situation matérielle du curé, son traitement fixe, sa part dans les dîmes, son casuel? Quels étaient sa situation morale, ses mœurs,

son degré d'instruction? Quelle influence le prêtre exerçait-il sur la population? Autant de questions, quelques-unes fort délicates, auxquelles M. Reuss s'efforce de répondre. Chemin faisant, il nous apprend bien des particularités curieuses sur les nombreuses confréries religieuses, sur les pèlerinages à Marienthal près de Haguenau, à Sainte-Odile, à Notre-Dame de Dusembach, à Notre-Dame-des-Trois-Épis, etc. Du clergé séculier nous passons au clergé régulier. Les anciennes abbayes bénédictines ou cisterciennes sont en décadence; les vieux ordres militaires ne comptent plus que quelques maisons et ne font plus de prosélytes. Mais deux congrégations nouvelles se répandent avec une grande rapidité, et à eux passe toute l'influence : les jésuites qui gagnent les faveurs de la bourgeoisie et les capucins qui agissent sur les masses rurales. Les couvents de femmes sont peu nombreux; ils s'occupent en général de l'instruction des jeunes filles.

L'Église protestante n'a point d'organisation centrale en Alsace. Les églises de chaque territoire forment un tout indépendant, ayant leur règlement ecclésiastique spécial (*Kirchenordnung*); elles n'ont aucun lien avec celles des territoires voisins. Les pasteurs sont en général nommés par le seigneur, parfois après consultation des notables de la paroisse. Leur compétence en argent est médiocre; mais quelquefois ils ont la jouissance d'anciens biens ecclésiastiques cédés au moyen âge à l'Église catholique et conservés au XVIe siècle à l'Église devenue protestante. Ici M. Reuss pose les mêmes questions que précédemment pour l'Église catholique : Quelle était la valeur de ce corps pastoral? Quelle influence exerçait-il sur les fidèles? Et il emprunte une série d'anecdotes aux rapports faits, dans les divers territoires, par les pasteurs délégués pour l'inspection (*Visitationsberichte*). — A côté des paroisses luthériennes, il y avait en Alsace quelques communautés réformées : Bischwiller, Wolfisheim, Sainte-Marie-aux-Mines, Mulhouse; un certain nombre d'anabaptistes s'étaient aussi établis dans les vallées des Vosges et exploitaient, avec beaucoup d'intelligence, des fermes isolées. On lira avec intérêt les détails que M. Reuss nous fournit sur ces dissidents.

Mais quelle sera l'attitude réciproque des deux confessions catholique et protestante? Il faut bien le dire, elles sont très hostiles l'une à l'autre, et de 1600 à 1648 furent commis une série de tristes actes de fanatisme. Des deux côtés, la tolérance était une vertu inconnue : presque toujours, l'on se montrait sectateur de Rome ou de Luther et l'on oubliait qu'on était chrétien. On était animé d'un terrible esprit de combativité, et il fallait que les passions chez nos ancêtres aient été bien vives pour qu'aujourd'hui encore, alors que des problèmes tout différents sollicitent l'opinion publique et invitent à la réconciliation, elles s'éveillent comme un feu mal éteint. Celui qui ne tient aucun compte de la question religieuse est exposé à ne pas comprendre toujours l'attitude des Alsaciens du XIXe siècle. Pour celui qui la négligerait au XVIIe siècle, l'histoire du pays ne présenterait plus aucun sens,

et voilà pourquoi il faut remercier M. Reuss de lui avoir donné une place si importante dans son volume. En présence de passions si violentes, quelle eût dû être l'attitude du gouvernement français après la réunion? Il eût dû les contenir et protéger également tous ses nouveaux sujets. L'a-t-il fait? On répète dans toutes nos histoires et dans nos manuels à l'usage des classes que Louis XIV, s'il a expulsé du reste de la France les sectateurs de la R. P. R., a scrupuleusement respecté la liberté de conscience en Alsace, conformément aux prescriptions des traités de Westphalie. Et une telle affirmation est faite pour stupéfier quiconque a un peu consulté les archives de notre province. Le traité de Westphalie interdisait de laisser pénétrer un luthérien dans les terres de la maison d'Autriche. Oh! cette prescription-là a été observée avec une grande rigueur. Défense à tout protestant de séjourner à Belfort, Thann ou Ensisheim. Mais ce même traité assurait leur indépendance religieuse aux seigneurs de Horbourg-Riquewihr, aux Fleckenstein, au Directoire de la noblesse de Basse-Alsace, aux villes libres de Colmar, Munster, Wissembourg et Landau. La capitulation de Strasbourg garantissait aux protestants de la ville les mêmes droits. Ces articles ont-ils été tenus? Sans doute Louis XIV n'a pas expulsé en masse les protestants d'Alsace; mais on peut dire qu'il n'y a pas de petite persécution mesquine qu'il ne leur ait fait subir. Il faut lire dans le livre de M. Reuss le récit de ces persécutions : enfants ravis à leurs parents et élevés dans des couvents, pasteurs emprisonnés, temples fermés parce qu'un catholique s'est glissé dans l'assistance, les chœurs des églises enlevés aux protestants et livrés aux catholiques en vertu du règlement du *simultaneum*, nécessité pour les seigneurs protestants de ne nommer que des catholiques aux fonctions de bailli et de prévôt, loi de l'*alternative* qui obligeait de remplacer un magistrat protestant par un catholique, etc. En 1648, les villages étaient en Alsace ou entièrement catholiques ou entièrement protestants. Il n'y a plus aujourd'hui en Alsace de village protestant en son entier; dans ceux où dominait la Réforme se dressent de nos jours deux clochers rivaux, à moins que l'église ne soit restée mixte. Résultats de la politique de Louis XIV qui a introduit en ces communes des catholiques par tous les moyens, quelques-uns fort mesquins! Même une série de villages, qui ne comprenaient pas un catholique en 1648, ne renferment plus aujourd'hui que des catholiques. M. Reuss cite les exemples de Bischwihr et de Duttlenheim; mais ils pourraient être aisément multipliés.

Un curieux chapitre sur la situation des Juifs termine le volume. Les israélites ne sont tolérés que dans un certain nombre de seigneuries, et ils paient un *Schutzgeld* assez élevé au seigneur. Le roi, à son tour, qui considère la protection donnée au juif comme un *attribut de la souveraineté*, exige d'eux une forte somme. De certains états le juif est totalement banni. Il ne peut jusqu'à la Révolution passer la nuit à Strasbourg, et, chaque soir, du haut de la plate-forme de la cathédrale,

les gardiens sonnaient deux trompes massives en fer qui les invitaient à déguerpir au plus vite hors des murs. Les communautés juives d'Alsace étaient, au début du siècle, indépendantes les unes des autres. Louis XIV nomma en 1681 un rabbin avec autorité sur tous les israélites de Haute et Basse-Alsace.

Nous avons suivi l'ouvrage de M. Reuss presque chapitre par chapitre. Nous ne saurions assez dire en finissant en quelle haute estime nous le tenons. M. Reuss connaît admirablement tous les ouvrages qui traitent de l'histoire alsacienne au XVIIe siècle; il les résume, les condense et les corrige. Il a réuni en outre tous les opuscules, quelques-uns fort rares, qui ont été publiés à cette époque en Alsace sur les sujets les plus divers et qui lui ont fourni tant de traits pittoresques au tableau, retracé par lui de main de maître. Sa collection d'épithalames, d'oraisons funèbres, d'invitations aux solennités universitaires, de pamphlets, réunie depuis de longues années avec une grande patience, a été pour lui une mine de précieux renseignements. Ce n'est pas tout. Il connaît à fond nos archives alsaciennes, et que de faits curieux il a tirés des dépôts de la Haute-Alsace ou de la Basse-Alsace, sans parler de la bibliothèque de la ville de Strasbourg, dont la reconstitution est son œuvre[1]! Sans doute, un autre eût pu, avec beaucoup de travail et de persévérance, réunir cette énorme somme de documents et de textes; mais je crois que personne d'autre n'eût su les interpréter avec cette aisance et cette justesse. M. Reuss a assigné à chaque fait contingent sa vraie place; il a saisi ce qu'il contenait de général et de profondément vrai. Il a ainsi ressuscité la vie même de l'Alsace au XVIIe siècle, et, s'il a pu le faire, c'est qu'il connaît, outre les documents, l'âme même de l'Alsacien, ses passions, ses joies, ses tristesses. Il a vécu lui-même cette vie : l'Alsacien du XIXe siècle est devenu l'Alsacien du XVIIe, et, jusqu'à un certain point, il s'est raconté lui-même.

« Ce livre est un livre de bonne foi, » peut-il répéter. Nous devons rendre hommage à l'effort fait par M. Reuss pour atteindre à une entière impartialité. Il a parlé avec respect de toutes les convictions fortes et sincères; je crois que personne ne trouvera dans cet ouvrage une parole qui pût offenser. Pourtant, nous devons faire une légère réserve. En cette Alsace du XVIIe siècle, les contrastes sont nombreux et heurtés. Le citoyen de la libre cité de Strasbourg se distingue par des traits notables de l'habitant de son territoire rural; entre lui et l'habitant catholique de l'évêché, les différences s'accentuent encore; et, s'il en est ainsi à deux lieues de distance, l'opposition devient complète, si on le compare au paysan sundgovien. Or, M. Reuss n'a-t-il

1. Nous avons relevé dans le premier volume une série de petits *lapsus*. Nous avons lu avec attention le second sans trouver d'autre faute que certaines négligences d'impression, que le lecteur corrigera de lui-même. Disons seulement que Pairis, p. 441, est une abbaye cistercienne.

pris comme type *moyen* de l'Alsacien le citoyen de Strasbourg? C'est à lui qu'il songe de préférence; c'est à lui qu'il revient sans cesse; c'est à lui que s'applique cette belle description des mœurs de la bourgeoisie. Le reste de l'Alsace n'est-il pas un peu sacrifié à Strasbourg? Voilà pour les faits, et voici pour les jugements. M. Reuss a revécu surtout la vie des Strasbourgeois et des protestants d'Alsace du XVIIe siècle; il s'est mis à leur place; il a compris tous leurs sentiments, toutes leurs pensées. Mais, quelque effort qu'il ait fait, il n'a pu se substituer aux directeurs du mouvement catholique; il a jugé *du dehors* en esprit très libre et très dégagé leurs méthodes scolaires et leur conduite. Là, si j'ose dire, un jugement subjectif, qui tient compte des faiblesses et des passions humaines; ici un jugement plus objectif qui ne pénètre pas dans les replis des consciences et ne trouve pas dans la conviction intime une excuse au fanatisme et aux actes révoltants extérieurs. Telle est la nuance; elle n'enlève rien à l'impartialité de l'historien, qui est très réelle et que nous devons encore une fois proclamer.

Ce ne sont pas seulement les passions religieuses, mais encore les passions politiques qui auraient pu rendre partial un historien moins soucieux de ses devoirs. Quelques écrivains allemands ont accusé M. Reuss de chauvinisme français, et ils l'ont fait en termes si vifs et si injustes que l'accusation tombe d'elle-même, parce qu'on a le droit de récuser des juges aussi prévenus. Mais en revanche, nous dit-on, des Français même ont été mécontents du livre, parce qu'au lieu des déclamations vides que l'on nous débite trop souvent, ils y ont trouvé parfois des critiques sévères adressées au gouvernement français. Que ces appréciations opposées rassurent M. Reuss. Il est certain qu'en 1648 l'Alsace ne s'est pas jetée dans les bras de la France; son passé et ses traditions la rattachaient à l'Allemagne. La France n'a pas voulu user de violence; elle n'a agi ni par l'école, dont elle n'avait cure, ni par le régiment, puisqu'il n'y avait point de service militaire obligatoire. Elle a développé le bien-être de la province, défendu le paysan contre les exigences du seigneur territorial, et ainsi peu à peu, sans contrainte, se sont éveillées les sympathies et se sont réchauffés les cœurs. Sans la politique religieuse néfaste de Louis XIV, la fusion eût été plus rapide, car les protestants les premiers se montrèrent favorables à la France, alors que les catholiques continuaient de se tourner vers la maison d'Autriche. Cependant, au XVIIIe siècle, la France est saisie d'un esprit nouveau. Cet esprit de libre examen gagne les couches supérieures alsaciennes, descend dans les classes bourgeoises, s'infiltre dans les campagnes. L'Alsace est conquise par ces idées qui deviennent les siennes, et, quand éclate la Révolution, une communauté de sentiments et d'aspirations unit l'Alsacien au Français mieux que ne l'aurait fait la communauté de langue ou d'habitudes. « Dans notre histoire, conclut avec éloquence M. Reuss, il y a eu un jour, une heure où l'Alsace n'a plus été française par droit de conquête, par indifférence ou par lassitude, mais où

son cœur s'est librement donné à cette France qui, sur les ruines du vieux monde féodal, lui révélait un idéal nouveau de fraternité et de justice. »

Ch. PFISTER.

Histoire des doctrines économiques, par L. COSSA, professeur à l'Université de Pavie, traduite par A. BONNET. Paris, Giard et Brière, 1899. Gr. in-8°, 574 pages.

Cet ouvrage, qui fait partie de la *Bibliothèque internationale d'économie politique,* que publie M. Alfred Bonnet, a déjà été traduit en anglais, en allemand, en espagnol. La traduction française qu'on nous en donne aujourd'hui est d'autant plus utile qu'aucun ouvrage de ce genre n'existe encore en notre langue. C'est un instrument de travail indispensable pour l'économiste et même pour l'historien. L'auteur, en effet, ne s'est pas borné à mentionner les systèmes économiques scientifiques, qui ne naissent guère, à vrai dire, qu'avec les physiocrates; il a fait un relevé complet des ouvrages publiés en langues diverses depuis le moyen âge sur les questions de monnaie, de banque, de subsistances, de prix qui préoccupèrent les gouvernements aux différentes époques. L'auteur n'a voulu faire qu'une histoire externe : on ne trouve pas dans son livre la discussion approfondie ni l'exposé des doctrines, comme dans les ouvrages d'un Dühring ou d'un Hector Denis. Par contre, les notices consacrées aux principaux auteurs sont remarquables par leur netteté, par l'exactitude avec laquelle l'auteur caractérise leur valeur intellectuelle et note les questions auxquelles ils ont fourni quelque contribution personnelle. La classification des auteurs et des écoles est faite avec une rare compétence et une érudition remarquable. Ce livre, si riche en renseignements bibliographiques et historiques, ne répond pas entièrement néanmoins à ce que pourrait faire attendre son titre. Il est le précurseur qui nous permet d'espérer la prochaine publication d'une histoire interne des doctrines économiques. Mais il est lui-même moins une histoire que la réunion des matériaux qui permettront de la construire.

Charles RIST.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — Bibliothèque de l'École des chartes. 1899, 1re livr. — L. Delisle. Étienne de Gallardon, clerc de la chancellerie de Philippe-Auguste, chanoine de Bourges (ce Gallardon est le clerc que Guérin, évêque de Senlis, chargea de confectionner le registre de Philippe-Auguste, aujourd'hui coté E. Ce travail fut exécuté en 1220. Biographie de ce clerc, qu'on n'avait pas encore réussi à identifier certainement. Suivent trente documents inédits). — Guilhiermoz. Les deux condamnations de Jean Sans-Terre par la cour de Philippe-Auguste et l'origine des pairs de France (Bémont s'est fourvoyé en prétendant prouver que le second jugement contre le roi Jean, en 1203, n'a jamais eu lieu; ce jugement était parfaitement légal. Quant à la cour des pairs, c'est à l'occasion du premier procès, celui de 1202, qu'elle a été assemblée pour la première fois. Le roi voulut donner par là plus de force à l'arrêt préparé contre son vassal; il emprunta tous les traits de l'organisation nouvelle aux cours féodales de la Picardie et de la Flandre). — Henri Stein. Claux Sluter l'Aîné et Hannequin de Bois-le-Duc à la cour de Jean, duc de Berry, 1385 (publie une lettre de rémission en faveur de Hannequin de Bois-le-Duc, qui, en se défendant contre Claux Sluter à propos d'une femme, blessa ce dernier mortellement. Hannequin était peintre sur vitraux, « ouvrant aux œuvres » du duc de Berry; Claux Sluter était architecte attaché à la cour du même duc; il fut père de Claux Sluter le Jeune, auteur des sculptures du puits de Moïse à Dijon et du tombeau de Philippe le Hardi). = Bibliographie : *M. Lecomte.* Le testament de sainte Fare, fondatrice et première abbesse de Faremoutiers (L. Levillain défend contre l'auteur l'authenticité de ce document, qui a été rédigé à l'époque mérovingienne). — *Eug. Jarry.* Documents diplomatiques et politiques. Les origines de la domination française à Gênes, 1392-1402. — *Ch. Porée.* Un parlementaire sous François Ier : Guillaume Poyet, 1473-1548 (bon). — *Abbé Reure.* La presse politique à Lyon pendant la ligue, 1589-1594. Le bibliographe Antoine du Verdier, 1544-1600. — *M. Bruchet.* Étude biographique sur Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours, suivie de son Instruction et discours sur le faict du gouvernement. — *Paul Demeuldre.* Frère Jean Angeli. Épisode des conflits entre le clergé séculier et le clergé régulier à Tournai, 1482-1483.

2. — La Correspondance historique et archéologique. 1899, janvier. — J. Momméja. Ph. Tamizey de Larroque; essai bio-bibliographique; suite en mars. — Commandant Weil. Les négociations de

Ponza; fin. = Février. B. Palustre. Note généalogique sur la famille Renard de Saint-Malo, 1584-1834. — F. Chambon. Note sur le plus ancien registre paroissial de Pont-du-Château, Puy-de-Dôme, 1585-1588. — L.-G. Pélissier. Variantes au texte d'un instrument diplomatique franco-florentin (convention conclue le 12 octobre 1499 entre Louis XII et les Florentins). = Mars. Labande. Mémoire d'un espion au service du duc de Choiseul (compte des dépenses faites par le baron de Wittinghof, qui espionnait en Allemagne et en Autriche pour Choiseul, 1768). = Avril. Paul d'Estrée. Un roman du docteur Procope (c'est plutôt le roman de Mlle de Montfort, qui fut la maîtresse du docteur Procope et qui fut enfermée à la demande de ses oncles, gentilshommes, pour avoir manifesté la résolution d'épouser son amant. Elle y parvint en effet). — F. de Villenoisy. Aventicum (résultat des fouilles d'Avenches). — G. Duval. La question des archives notariales. = Mai. Commandant Weil. Une erreur historique (il est faux que Murat ait eu le 22 octobre 1813 une entrevue à Ollendorf avec le comte de Mier, entrevue qui, dit-on, le décida à quitter brusquement Napoléon. Le comte de Mier était encore à Naples en décembre). — L.-G. Pélissier. Claire de Gonzague et la fortune des Montpensier (publie un document de 1501).

3. — Revue des Études historiques. 1899, juin-juillet. — M. Langlois. Méthode de bibliographie locale. — Maurice Boutry. Une mystification diplomatique : la trahison du comte Mattioli, l'homme au masque de fer (d'un mémoire rédigé par le marquis de Pomponne en 1679 il résulte que Mattioli mystifia les ministres de Louis XIV, qu'il n'avait été chargé d'aucune négociation par le duc de Mantoue, que les documents mis sous ses yeux étaient l'œuvre d'un faussaire. C'est pourquoi Louis XIV ordonna de faire tomber Mattioli dans un guet-apens et signa cet ordre : « Il faudra que personne ne sache ce que cet homme est devenu »). — G. D. Journal du colonel Majou, mars-novembre 1812 (brèves notes sur la campagne de Russie).

4. — Revue d'histoire diplomatique. 13e année, n° 2. — Dr Slathouver. Un effort pour la formation d'un Fürstenbund en 1728. — L. de Laigue. Un petit-fils de Louis XIV, d'après des documents inédits (il s'agit d'un fils naturel du comte de Toulouse. Frère aîné du duc de Penthièvre, mais né avant le mariage, il fut baptisé avec les prénoms de Philippe-Auguste; il reçut en 1735 le titre de chevalier d'Arcq, fief de la maison de Toulouse, et un brevet de mousquetaire dans la compagnie du comte d'Avejon; il se distingua fort à Fontenoy et devint aide de camp du maréchal de Saxe; mais plus tard il tomba dans le vice et fut mis en prison en vertu d'une lettre de cachet; la Révolution lui rendit la liberté. Il portait alors le nom de Sainte-Foy; il mourut obscurément en l'an III, à Paris, sous le nom et le titre de « Philippe-Auguste Foix, ancien militaire »). — André Le Glay. Un effort de la France contre le commerce hollandais au XVIIIe s. (d'après

les *Mille et une nuits d'une ambassadrice* de M. de Maulde). — Marquis Mac Swiney de Mashanaglass. La mission de Mgr Tanara en Portugal, 1691-1692 (extrait du t. II de l'ouvrage *le Portugal et le Saint-Siège*). — Coquelle. Une page de l'histoire de Hollande ; l'abbé Delaville, ministre de France à la Haye, 1743-1745 (des efforts accomplis par ce ministre pour empêcher les Hollandais de se déclarer contre la France).

5. — La Révolution française. 1899, 14 mai. — Le Téo. Le club breton et les origines du club des Jacobins. — Fr. Galabert. Le Père Sermet à Montauban (publie quelques documents relatifs aux rapports de Sermet, qui devait être plus tard évêque constitutionnel de Toulouse, avec le parti patriote montalbanais, en 1790 et 1791). — A. Aulard. Les commissaires du conseil exécutif (liste de ces commissaires que le conseil envoya dans les départements en 1792 et 1793). — J. Flammermont. Précis de faits sur l'administration de M. de Choiseul (mémoire composé par Favier pour servir à Me du Barry dans sa lutte contre le ministre. Ce mémoire, ou plutôt ce réquisitoire, avait été utilisé par Soulavie, qui s'était, d'ailleurs, appliqué à le rendre méconnaissable, dans ses *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*, livres 6 et 7).

6. — Bulletin critique. 1899, n° 10. — *Mgr Bellet.* Les origines des églises de France et les fastes épiscopaux (utile ; mais l'auteur ne voit que les arguments favorables à sa thèse, encore les exagère-t-il ; il a l'esprit trop préconçu pour comprendre la force des arguments contraires). — *Fagnan.* Alger au XVIIIe s., par Venture de Paradis (bon). = N° 11. *Jos. Grente* et *O. Havard.* Villedieu-les-Poêles : sa commanderie, sa bourgeoisie, ses métiers, t. I (intéressant). — *Lacour-Gayet.* L'éducation politique de Louis XIV (érudition sûre, mais un peu débordante ; beaucoup de faits nouveaux). = N° 12. *Duc de Broglie.* Saint Ambroise (petit chef-d'œuvre de forme et de pensée). — *Ch. de la Roncière.* Histoire de la marine française, t. I (excellent). — *P. Éliade.* De l'influence française sur l'esprit public en Roumanie. Les origines (remarquable). — Variétés : le plan de Rome par Septime Sévère (on vient d'en retrouver de nouveaux et importants fragments). = N° 13. *Abbé Fretté.* L'apôtre saint Paul (sans valeur). — *J. Guiraud.* Saint Dominique (bon). — *Abbé Lesêtre.* Saint Henri (excellent). — *Paul Meyer.* Le livre-journal de Me Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier, 1330-1332 (très intéressant au point de vue économique). = N° 14. *R. Duval.* La littérature syriaque (excellent manuel qui n'avait encore été tenté dans aucune langue). — *H. Welschinger.* Le maréchal Ney. Le roi de Rome (A. Lumbroso : ouvrage consciencieux ; quelques lacunes dans la bibliographie). = N° 15. *G. Bulard.* Les traités de Saint-Germain, 1679 (intéressant et substantiel). = N° 16. *Abbé F. Nau.* Les Plérophories de Jean, évêque de Maiouma (c'est un petit recueil de visions plus ou moins cohérentes ou extravagantes, racontées par un auteur monophysite, dont le trait dominant est une violente attaque contre le concile de Chalcédoine, 451, qui condamna Eutychès. L'auteur

des Plérophories était monophysite ; il composa son ouvrage en grec en 515 ; nous ne le connaissons que par une traduction syriaque). — *J. Loth* et *Ch. Verger*. Mémoires de l'abbé Baston, chanoine de Rouen (intéressant).

7. — **Journal des Savants.** 1899, avril. — H. Wallon. Entrevue de François Ier avec Henri VIII à Boulogne-sur-Mer en 1532 (à propos de l'ouvrage du P. A. Hamy). — G. Paris. Jean de Capoue et ses dérivés (étude sur le recueil de fables traduites de l'hébreu par Jean de Capoue, juif converti ; le texte hébreu à son retour remonte, par des traductions en arabe, en syriaque et en pehlvi, jusqu'au recueil de fables rédigées en sanscrit par Bidpaï). — M. Berthelot. Les merveilles de l'Égypte et les savants alexandrins ; fin en mai. = Mai. Michel Bréal. Volney orientaliste et historien ; fin. — H. Weill. Les dieux grecs (à propos du livre d'O. Gilbert, qui est une tentative pour expliquer l'origine des croyances religieuses des Grecs par l'étude des phénomènes naturels : ciel et terre, lumière et ténèbres, soleil, nuit, lune).

8. — **Polybiblion.** 1899, avril. — *R. Salillas*. Hampa, antropologia picaresca (le mot *hampa*, assez difficile à définir pour un étranger, s'applique à la société des gueux, *picaros, truhanes, gitanos,* etc., célèbres dans la nouvelle picaresque espagnole. L'auteur a réuni, sous une forme originale et intéressante, ce qui a rapport à la *hampa* sociale, ce qui regarde le « gitanismo » et, enfin, le délit chez les gueux). — L'Église catholique à la fin du XIXe s. (très intéressante publication périodique). — *Lamairesse* et *Dujarric*. Vie de Mahomet, d'après la tradition (traduction libre du grand ouvrage où l'historien persan Mohammed Mirkhond a réuni les traditions populaires qui constituent l'histoire légendaire du Prophète). — *M. Fontane*. Histoire universelle : Mahomet, 395-632 (érudition souvent aventureuse ; mais des idées et du talent). — *H. Dabot*. Souvenirs et impressions d'un bourgeois du quartier latin, 1854-1869 (agréable). — *Edm. Fitzmaurice*. Lettres de l'abbé Morellet à lord Shelburne, 1772-1803 (très intéressant). — *H. Gerdes*. Geschichte des deutschen Volkes und seiner Kultur im Mittelalter ; Bd. II (ce t. II est consacré à la période des Investitures ; l'auteur a le tort d'abaisser le pape au profit de l'empereur). — *E. H. Strobel*. The spanish Revolution, 1868-1875 (c'est l'œuvre d'un diplomate racontant des événements dont il a été témoin oculaire). — *P. Triaire*. Récamier et ses contemporains, 1774-1852 (excellente biographie d'un médecin fort distingué, qui fut aussi un grand homme de bien). = Mai. *L. Robert*. Hagiographie et biographie ecclésiastique. — *S.* Ouvrages récents sur Jeanne d'Arc. — *J. de Loye*. Les archives de la Chambre apostolique au XIVe s. ; 1re partie : inventaire (très utile). — *Ad. Cappelli*. Lexicon abbreviaturarum quae in lapidibus, codicibus et chartis praesertim medii aevi occurrunt (utile).

9. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1899, n° 15. — *Fr. Müller*. Zu Thucydides ; 2e partie (notes relatives aux livres V

et VI). — *R. Dietrich.* Testimonia de Herodoti vita praeter itinera (bon). — *M. Bateson.* Catalogue of the library of Syon monastery Isleworth (intéressant; la rédaction originale du catalogue est de peu postérieure à 1504). — *R. Sternfeld.* Ludwig des Heiligen Kreuzzug nach Tunis 1270 und die Politik Karls I von Sizilien (excellent). — *C. Bloch.* Le commerce des grains dans la généralité d'Orléans, 1768, d'après la correspondance inédite de l'intendant Cypierre (bonne monographie). = N° 16. *A. W. Benn.* The philosophy of Greece, considered in relation to the character and history of its people (très original). — *K. Bücher.* Die Entstehung der Volkswirthschaft (nouvelle édition améliorée d'un ouvrage devenu classique). = N° 17. *F. Nau.* Analyse des parties inédites de la chronique attribuée à Denys de Tellmahré. Les Plérophories de Jean, évêque de Maiouma, ve s. Le fils de Jonadab, fils de Réchab, et les îles fortunées (trois brochures importantes pour l'orientaliste et l'historien). — *R. Lœwe.* Die ethnische und sprœchliche Gliederung der Germanen (ingénieux). — *P. Scheffer-Boichorst.* Zur Geschichte des XII u. XIII Jahrhunderts. Diplomatische Forschungen (érudition de bon aloi). — *J. de Loye.* Les archives de la Chambre apostolique au XIVe s. (très utile inventaire). — *M. Herrmann.* Die Reception des Humanismus in Nürnberg (expose les difficultés que l'humanisme eut à vaincre pour pénétrer dans Nuremberg, gouverné par une aristocratie conservatrice). = N° 18. *J. Janssen.* L'Allemagne et la Réforme, t. V. — *Th. Ludwig.* Die deutschen Reichsstænde im Elsass und der Ausbruch der Revolutionskriege (exposé minutieux et lucide de la question). = N° 19. *C. Wessely.* Schrifttafeln zur ælteren lateinischen Palæographie (très utile). — *L. Larchey.* Costumes vrais. Fac-similé de 50 manequins de cavaliers en grande tenue héraldique, d'après le ms. d'un officier d'armes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, 1429-1467. = N° 20. *O. Cartellieri.* Abt Suger von saint Denis, 1081-1151 (très bon). — *G. Rothstein.* Die Dynastie der Lahmiden in al-Hira (bonne monographie sur la dynastie Lahmide, qui réussit à créer sur les frontières contestées entre les Romains et les Perses un État vassal de Ctésiphon). — *L. de la Brière.* Madame Louise de France (livre d'édification). = N° 22. Mélanges Henri Weil. Recueil de mémoires concernant l'histoire et la littérature grecques. — *Dissesco.* Les origines du droit roumain, trad. par *J. Last.* — *Dr Robinet* et *J. Le Chaplain.* Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire, 1789-1815 (utile, mais très incomplet et trop souvent inexact).

10. — Bulletin de Correspondance hellénique. 1898, déc. — G. Cousin. Mylasa et Olymos (commente quelques inscriptions relatives à la procédure de vente, qui était suivie dans ces deux localités). — A. de Ridder. Amphores béotiennes à reliefs. — G. Seure. Voyage en Thrace; l'emporium romain de Pizos. — J. Pargoire. Inscriptions d'Héraclée de Pont.

11. — Mélanges d'archéologie et d'histoire. 1898, juill.-déc. —

Dom G. Morin. Le *Missorium* de saint Exupère. Notice sur un plateau offert à l'église de Bayeux par son premier évêque (l'inscription gravée sur ce plateau est, au plus tôt, du IVe s., et c'est à cette époque seulement que l'on peut faire commencer l'évêché de Bayeux. Les partisans de l'origine apostolique ne peuvent invoquer que des documents apocryphes). — Abbé L. Duchesne. La nouvelle édition du *Liber Pontificalis* (discute certains détails de l'introduction écrite par Th. Mommsen pour l'édition des *Monumenta* : 1° les catalogues pontificaux et le pape Marcel ; 2° les *Chronica italica*, Jean Ier et Félix II ; 3° sur la date du *L. P.* ; 4° la collection de Saint-Maur et Grégoire de Tours). — Vicomte de Richemont. Quelques lettres inédites de l'abbé de Salamon. — M. Besnier. Inscriptions et monuments de Lambèse et des environs (recueil de 66 inscriptions). — Ph. Lauer. Le ms. des Annales de Flodoard, Reg. lat. 633 du Vatican. — G. de Manteyer. Les mss. de la reine Christine aux archives du Vatican ; suite. = 1899, fasc. 1-2. Ph. Lauer. Le plus ancien compte concernant le Latran, 1285. — Delaruelle. Une vie d'humaniste au XVe s. : Gregorio Tifernas (il est le premier qui ait enseigné le grec à Paris, en 1456-1457). — S. Gsell. Chronique archéologique africaine ; 4e rapport. — G. de Manteyer. Les mss. de la reine Christine aux archives du Vatican ; suite. — A. Chaumeix. Deux portraits de l'époque hellénistique (portraits d'Alexandre et du Diadoque trouvés dans les environs de Rome ; ce sont des copies de l'époque impériale). — L. Homo. Le domaine impérial à Rome. Ses origines et ses développements du Ier au IVe s. ; 1er art. — E. Déprez. Une tentative de réforme du calendrier sous Clément VI. Jean des Murs et la chronique de Jean de Venette (Jean des Murs fut un des savants que Clément VI, en 1344, chargea de rectifier le Nombre d'Or. Jean de Venette avait déjà, à cette époque, commencé d'écrire sa chronique).

12. — Revue celtique. 1899, avril. — S. Reinach. Le corail dans l'industrie celtique ; suite (cette industrie fleurit en Gaule au Ve et au IVe s., puis disparut ; il n'en est plus question au temps de César. Le nom même de corail est celtique ou ligure).

13. — Revue de l'histoire des religions. 1899, mars-avril. — V. Bérard. Les Phéniciens et les poèmes homériques ; 1er art. (conclut contre J. Beloch qui nie absolument toute influence exercée par les Phéniciens sur la civilisation primitive des Grecs). — N. Söderblom. Les Fravashis. Étude sur les traces qui subsistent dans le Mazdéisme d'une ancienne conception sur la survivance des morts ; 1er art. — A. Audollent. Bulletin archéologique de la religion romaine.

14. — Revue des Études juives. 1899, janvier-mars. — Th. Reinach. Un conte babylonien dans la littérature juive : le roman d'Akhikhar. — J. Lévi. Un recueil de consultations de rabbins de la France méridionale. — J. Bauer. Un commencement d'insurrection au quartier juif d'Avignon au XVIIe s. — D. Kaufmann. Don Isaac Abrabanel et le commerce des épices avec Calicut.

15. — Revue d'histoire et de littérature religieuses. T. IV, 1899, n° 1. — J. Van den Gheyn. La lettre du pape Anastase Ier à saint Venerius, évêque de Milan, sur la condamnation d'Origène (cette lettre, retrouvée par Ruelens en 1869, a déjà été publiée quatre fois, mais toujours d'une façon inexacte. Nouvelle édition avec notes critiques et commentaire. La lettre a été écrite vers la fin de l'année 400 ou pendant l'année 401. Son témoignage est très favorable à la mémoire du pape Libère). — Alfred Loisy. Les noces de Cana (commente le passage de *Jean*, II, 1-12). — Paul Fournier. Joachim de Flore et le *Liber de vera philosophia* (ce *Liber*, destiné à former le contrepoids des *Sentences* de Pierre Lombard, a été composé par l'abbé de Flore peu après le concile tenu au Latran en 1179 et avant la mort d'Alexandre III en 1181, c'est-à-dire alors que Joachim n'était encore que théologien; c'est seulement plus tard qu'il devint voyant). = N° 2. G. Morin. L'Ambrasiaster et le juif converti Isaac, contemporain du pape Damase. — H. Margival. Richard Simon et la critique biblique au XVIIe s.; 9e art. : Richard Simon et Jean Le Clerc. — Paul Lejay. Les traités attribués à Adam de Saint-Victor (corrige en plusieurs points importants l'article de Deutsch dans la *Realencyclopaedie*).

16. — Revue des lettres françaises et étrangères. (Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux et des Universités du Midi.) T. I, n° 2. Avril-juin 1899. — E. Mérimée. Le bulletin hispanique. — C. Jullian. Un libraire de Montesquieu.

17. — Revue des Études anciennes. (Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, etc.) T. I, n° 2. Avril-juin 1899. — L. Rouch. Une demeure royale à l'époque homérique; le palais d'Ulysse à Ithaque (s'écarte sur certains points de l'étude publiée par Perrot et Chipiez au t. VII de leur *Histoire de l'art*). — Ch. Lécrivain. Note sur l'historien latin Acholius, une des sources de l'*Histoire auguste*. — C. Jullian. Notes gallo-romaines; 2e art. : Remarques sur un essai d'inventaire des *figlinae* gallo-romaines. = Bulletin hispanique : G. Cirot. Un nouveau roi wisigoth (Suniefredus, dont M. Engel a fait connaitre une monnaie).

18. — Nouvelle Revue historique du droit français et étranger. 1899, n° 1. — N. Herzen. La date des actions hypothécaires romaines; fin. — Paul Fournier. De l'influence de la collection irlandaise sur la formation des collections canoniques. — Declareuil. Les preuves judiciaires dans le droit franc du Ve au VIIIe s.; 4e art. (4° de la preuve par les serments et les cojureurs); suite dans le 5e art., n° 2. — Ed. Cuq. Trois nouveaux documents sur les *Cognitiones Caesarianae*. = N° 2. J. Toutain. Nouvelles observations sur l'inscription d'Henchir Mettich; 1er art. (discute les objections présentées par Schulten et Cuq sur le commentaire que M. Toutain a donné de cette célèbre inscription). — Efimof. L'énigme des fruits en droit romain. — Negulesco. Étude sur la « Protimis » dans l'ancien droit roumain — Francis Rey. La

condition des indigènes protégés dans les colonies italiennes de Syrie et de Chypre au moyen âge.

19. — Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence en France et à l'étranger. 1899, mars-avril. — Mispoulet. La question d'Égypte au sénat romain en 698 (chapitre extrait du volume intitulé : *la Vie parlementaire à Rome.*) — H. Brocher. Le droit irlandais, d'après M. d'Arbois de Jubainville (simple résumé).

20. — Revue de géographie. 1899, février. — P. Ibos. Les droits de la France au Siam; suite en avril et en mai. = Avril. Baron de Baye. Au sud de la chaîne du Caucase; souvenirs d'une mission (visite au pèlerinage d'Alaverdy, à Érivan et à Etchmiadzin, à Gori et dans ses environs; suite en mai. = Juin. P. Barré. Les États-Unis d'Amérique et leur extension en 1899. Conséquences de la guerre hispano-américaine. — A. Monségur. Étude sur la province de Constantine.

21. — Le Bibliographe moderne. 1898, nov.-déc. — L.-G. Pélissier. Les archives des Inquisiteurs d'État à Venise. — H. Stein. Les catalogues de ventes de livres et la bibliographie. — C. Annerstedt. La bibliothèque de l'Université d'Upsal. — M. Lecomte. Contributions à l'histoire de l'imprimerie à Provins. = 1899, janv.-févr. A. Claudin. L'imprimerie à Uzès au XVe s. — Ém. Duvernoy. L'aménagement du dépôt d'archives de Meurthe-et-Moselle. — E. Blochet. Catalogue des mss. mazdéens de la Bibliothèque nationale; suite. — H. Stein. La collection Dieterichs à la bibliothèque de l'Université d'Amsterdam (collection d'autographes). — H. de Curzon. Essai d'un répertoire des documents concernant le théâtre et la musique aux Archives nationales.

22. — Revue des Bibliothèques. 1898, n°s 10-11. — H. Omont. Manuscrits grecs datés récemment acquis par la Bibliothèque nationale. — Am. Salmon. Notice sur les mss. de la bibliothèque du tribunal de Beauvais (publie en appendice un traité de Jonas, évêque d'Orléans, traité mentionné sans nom d'auteur par Labbe, *Concil.*, IX, 843, sous le titre de *Praefatio sive Epistola synodi ad Pippinum*. La bibliothèque du tribunal a fourni en outre à l'auteur un bon ms. des *Coutumes de Beauvoisis* de Beaumanoir). — L. Feer. Introduction du nouveau catalogue des mss. malais-javanais de la Bibliothèque nationale. — Émile Picot. Des Français qui ont écrit en italien au XVIe s.; suite. — E. Blochet. Inventaire et description des miniatures des mss. orientaux de la Bibliothèque nationale; suite au n° 12. = 1899, n°s 1-3. L.-G. Pelissier. Inventaire sommaire des papiers de Pierre-Daniel Huet à la bibliothèque Laurentienne de Florence. — H. Omont. Catalogue des mss. mexicains de la Bibliothèque nationale.

23. — Le Correspondant. 1899, 25 mars. — Thureau-Dangin. La Renaissance catholique en Angleterre au XIXe s. L'apogée du mouvement d'Oxford; suite (la propagande de Wiseman par ses lectures de 1835-1837; de l'évolution de Newman vers le catholicisme; suite le

10 avril consacrée tout entière à Newman et au tragique combat qui se livra dans ce noble esprit). — Morane. Une nation en deuil : la Finlande (excellent exposé de la question finlandaise et des droits de la Finlande à une autonomie partielle jurée solennellement par tous les souverains russes et violée aujourd'hui). = 25 avril. Lanzac de Laborie. Les souvenirs du comte de Montalivet (fait observer avec raison que la solution de la régence du duc d'Orléans eût été bien préférable au changement de dynastie qui a fait du parti légitimiste un parti de révolutionnaires sans principes et a ruiné politiquement et moralement la vieille noblesse). — Sicard. Les évêques et les prêtres français pendant l'émigration; suite (la Westphalie, les provinces rhénanes, la Suisse furent pleines de dévouement et de charité; la Prusse protestante comme l'Autriche catholique en général indifférentes et égoïstes; en Espagne, les émigrés trouvèrent tantôt une hospitalité généreuse, tantôt un grand mauvais vouloir). = 10 mai. A. Boucher. Jeanne d'Arc au XIXe s. — Delorme. Bernadotte roi. — Lanzac de Laborie. Souvenirs du baron de Barante. Les vainqueurs de 1830 et la révolution de 1848. — Général Bourrelly. De la réforme de la justice militaire en temps de paix (on est heureux de voir un esprit aussi conservateur que le général Bourrelly demander des réformes profondes à notre code et à notre justice militaires, qui sont les plus arriérés de l'Europe). = 25 mai. Duc de Broglie. M. Buffet. Les assemblées de 1848 et 1849. Le corps législatif de l'Empire (intéressants détails sur le rôle de Buffet le 4 septembre 1870. Cet article, écrit par un ami et un frère d'armes de M. Buffet, est un admirable hommage rendu à une des plus pures figures politiques de notre temps. M. de Broglie rappelle avec éloquence l'attitude de M. Buffet au 2 décembre, et, dans une page superbe, il fait honte de leur indulgence, pour « cette opération de police un peu rude, » aux politiciens blasés de notre temps. On s'étonne de trouver dans une Revue qui a compté des collaborateurs et directeurs comme Montalembert, Buffet et Broglie des diffamations ignominieuses comme celles de la p. 797 sur le sénateur J. Fabre, et la répétition bi-mensuelle des mêmes basses calomnies contre tous les partisans de la revision du procès Dreyfus, — parmi lesquels il faut compter M. Buffet, — y compris les juges de la Cour de cassation. Le langage tenu par le *Correspondant* depuis dix-huit mois sur ce sujet laissera une tache ineffaçable sur la réputation d'une Revue qui, dans son long et glorieux passé, a éprouvé, elle aussi, le venin des calomnies dévotes). — Grabinski. Nouvelles révélations sur la politique napoléonienne en Italie, 1860-1864 (raconte, d'après un article de la *Nuova Antologia* et un livre posthume de M. Minghetti, les origines de la convention du 15 septembre. Lettres curieuses du prince Napoléon, qui arrêta avec Cavour et fit agréer à Napoléon III le projet de retraite des troupes françaises de Rome, avec le secret espoir de livrer l'État romain à la révolution). — Sicard. Les évêques et les prêtres français pendant l'émigration; fin (nulle part les prêtres exilés n'ont été aussi froidement reçus qu'en Ita-

lie et à Rome, sauf par Pie VI et quelques évêques. En somme, c'est la protestante Angleterre qui a été la plus généreuse des nations européennes envers le clergé catholique français. Elle a reçu et nourri presque le tiers des ecclésiastiques émigrés). — THUREAU-DANGIN. La Renaissance catholique en Angleterre (VI. La conversion de Newman). — CORCHEPOT. Voltaire à Ferney (d'après des lettres inédites tirées du musée Condé).

24. — Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1899, 5 mai. — CHÉROT. Bossuet a-t-il été janséniste? (la question n'a pas encore été résolue d'une façon certaine). = 20 mai. H. PÉLOT. Bismarck et la transformation de l'Allemagne; les trois guerres. — J. LE GÉNISSEL. Le cardinal de Bouillon, d'après de nouvelles publications (quelques pages à propos du livre superficiel de F. Reyssié et d'une lettre de Bourdaloue au cardinal). = 5 juin. CHÉROT. Un capitaine de grenadiers au XVIIIe s. : La Tour d'Auvergne, 1743-1800. — L. DE GRANDMAISON. Études d'ancienne littérature chrétienne (parle des derniers fascicules parus des *Texte und Untersuchungen* publiés sous la direction de Gebhardt et de Harnack). — J. BRUCKER. Un nouveau livre sur saint François de Salles (celui de M. Strowski, très consciencieux, mais encore insuffisant, surtout au point de vue théologique).

25. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1899. Bulletin de janv.-févr. — M. DE ROQUEFEUIL. Recherches sur les ports de Carthage (avec une carte des abords maritimes de la ville, levée en 1898, et un carton sur les ruines constatées sous Bordj-Djedid). — Paul TANNERY. Le cadran de Carthage. — Ph. BERGER et R. CAGNAT. L'inscription trilingue d'Henchîr-Alaouin (en latin, grec et punique; c'est la plus ancienne inscription latine d'Afrique qu'on ait trouvée jusqu'à présent; elle tire un intérêt tout particulier de la mention des suffètes). — Léon HEUZEY. Égypte ou Chaldée? (parle de quelques monuments sculptés qui proviennent d'Égypte, mais qui ont un caractère chaldéen très accentué. Ils permettent de supposer qu'il y eut d'étroites relations entre la primitive Chaldée et la première civilisation égyptienne). — Rapport de M. Sylvain LÉVI sur sa mission dans l'Inde et au Japon. — Lettre du R. P. DELATTRE sur les fouilles de Carthage (fouilles de la nécropole punique située entre Bordj-Djedid et la colline de Sainte-Monique).

26. — Académie des sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu. 1899, mai. — A. RAMBAUD. Notice sur M. le duc d'Aumale. — E. LEVASSEUR. Recherches dans les archives départementales et communales de documents relatifs à l'histoire de l'industrie et des classes ouvrières avant 1789; 1re partie : voyages dans le nord-est, le nord et le nord-ouest. — Prince BIBESCO. Le rêve (souvenirs de l'auteur sur la bataille de Sedan). — E. RODOCANACHI. Les derniers temps du siège de la Rochelle, 1628, d'après une relation inédite du nonce apostolique. = Juin. LUZZATTI. Notice sur Gladstone. —

E. Levasseur. Rapport sur la mission économique. Recherches dans les archives départementales et communales de documents relatifs à l'histoire de l'industrie et des classes ouvrières avant 1789. 2e partie : voyages dans l'ouest, le centre, le sud-ouest, le sud-est et l'est (publie en appendice un statut des cordiers de Toulouse, 1270, les statuts du compagnonnage des gavots ou menuisiers à Mâcon et une chanson de ces mêmes gavots). — L. Lallemand. La Révolution et les pauvres. Les enfants de la patrie.

27. — Société nationale des Antiquaires de France. 1899, 24 mai. — M. S. Berger lit une note de M. Tholin sur une récente découverte d'objets gallo-romains faite à Agen. Le plus important est un bas-relief représentant Apollon. — M. Lafaye présente quelques observations sur l'inscription latine d'Hasparren (Basses-Pyrénées). = 26 avril. M. Babelon fait part à la Société d'une collection de 267 pièces gravées antiques que M. Oscar Pauvert de la Chapelle vient de faire au Cabinet des médailles. Cette collection, formée en grande partie à Rome, se compose de cylindres assyriens et héthéens, de cachets conéides, de scarabées et de cachets grecs et romains. — M. Émile Eude présente la photographie du tombeau de l'amiral Gaufredo Guilaberto de Cruilles. Cet amiral est célèbre par la victoire qu'il remporta en 1339 sur la flotte des infidèles. Le tombeau en question est conservé dans la chapelle des morts au cimetière de Gerone (Catalogne). = 3 mai. M. Joulin entretient la Société des fouilles pratiquées récemment à Martres Tolosane. = 10 mai. M. Prou lit, au nom de M. Jules Michel, un mémoire sur la dalle commémorative de Vuilicharius, abbé de Saint-Maurice d'Agaune et évêque de Sion. = 17 mai. M. Adrien Blanchet fait divers rapprochements entre les représentations de l'*Annona*, fournies par des tessères en plomb et par les monnaies romaines. Il communique deux pierres gravées trouvées en Italie qui complètent les renseignements donnés par les autres monuments au sujet de la divinité qui présidait aux distributions gratuites de blé sous l'empire romain. — M. Babelon communique une pierre gravée qui représente la légende relative à la construction du Capitole et rappelle le texte de Tite-Live concernant cet événement de l'histoire de Rome.

28. — Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire. 1899, nos 4-5. — F. Kuhn. Les préliminaires de la loi de Germinal; 1re partie : situation des Églises (lors du rétablissement des cultes sous le Consulat). — Ch. Schmidt. Le voyage d'un prince allemand, Guillaume VI, landgrave de Hesse, en France, de 1646 à 1648. — Henry M. Baird. Théodore de Bèze et l'affaire Spifame, 1566 (publie une lettre de Bèze à Pierre Pithou, de Genève, 22 avril 1566, où il est question du supplice de Spifame, seigneur de Passy et ancien évêque de Nevers, condamné à mort à Genève pour crime d'adultère). — F. Teissier. Les biens de l'Église réformée de Nimes à l'époque de la Révocation. — R. Garreta. Deux lettres de

l'historien Isaac de Larrey à sa fille Madeleine, religieuse à Montivilliers, 1717-1718. — P. Besson. Le Refuge à la Neuveville, en Suisse. — F. Teissier. Les protestants de la paroisse de Valcrose, diocèse d'Uzès, et leur cure, d'après les registres mortuaires de cette ancienne paroisse, 1745-1774, 1789-1791. — G. Dupont. Prière de l'homme libre au Dieu de la nature et de la liberté, Ganges, 1790. — A. Lods. Court de Gébelin et la représentation des Églises réformées auprès du gouvernement de Louis XV, 1763-1766. — Thierry-Mieg. De l'origine du mot « Huguenot » appliqué aux protestants français (la famille Lalance de Mulhouse portait, au xve et au xvie s., le nom de Huguenot, qui paraît venir de l'alsacien Husgenossen, par lequel on désignait les argentiers ou monnayeurs).

29. — Société de l'Histoire de Paris. Bulletin. 1899, livr. 1-2. — M. Prou. Une charte de Gui, doyen de Saint-Denis, 935. — Coyecque. Études de topographie historique : 1° la maison mortuaire de Turgot; 2° la maison de Robespierre. — L.-G. Pélissier. Une lettre de Paris, 1772 (d'un certain de Labarthe, gentilhomme du Gévaudan, qui donne d'intéressants détails sur les idées et les faits qui intéressaient le boulevard).

30. — Annales de Bretagne. 1899, avril. — G. Vallée et P. Parfouru. Brief discours de la vie de Madame Claude du Chastel par son mari Charles Gouyon, baron de la Moussaye, 1553-1587 (ce « Brief Discours » n'est autre chose que le Mémoire de la Moussaye signalé par Habasque dans ses *Notions historiques sur les Côtes-du-Nord* et par Levot dans sa *Biographie bretonne*. La Moussaye commence par raconter l'histoire des aïeux de dame Claude, parmi lesquels se place Tanneguy du Châtel); 1re partie. — L. Benaerts. Saint-Malo pendant le Consulat et l'Empire; les Corsaires. — J. Lemoine. La révolte dite du Papier timbré ou des Bonnets rouges en Bretagne en 1675; fin. — P. Hémon. La légende de Leroux de Chef-du-Bois; suite. — J. Rousse. J.-B.-L. Chevas (biographie d'un érudit breton auquel on doit des notices historiques sur les communes de la Loire-Inférieure).

31. — Annales de l'Est. 1899, avril. — J. Krug-Basse. Histoire du Parlement de Lorraine et Barrois; fin. — G. Jardin. Pierre-Auguste Mauger, commissaire du Conseil exécutif provisoire dans le département de la Meurthe, 9 août 1793-29 brumaire an II (analyse d'un mémoire présenté à la Faculté pour le diplôme d'études supérieures. A la suite, on publie le passage de ce mémoire où est racontée la journée du 17 août 1793 à Nancy).

32. — Le Bibliophile limousin. 1899, janvier. — R. Fage. Contributions à l'histoire de l'imprimerie à Tulle; 4e article : Quelques marchés d'impressions au xviie siècle. = Avril. P. Ducourtieux. Fabricants de papiers, imprimeurs et libraires du département de la Creuse. I. Fabricants de papiers.

33. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie

religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers. 1899, avril-juin. — Abbé Fillet. L'Ile Barbe et ses colonies du Dauphiné; suite. — Abbé Lagier. La baronnie de Bressieux; suite. — Abbé J. Chabert. Histoire de la commune de Beauregard, comprenant les paroisses de Beauregard, Jaillans et Meymans pendant la Révolution; suite.

34. — Bulletin de l'Académie delphinale. 4e série, tome XI, 1897 (Grenoble, Allier, 1898). — Général Paul Faure-Biguet. Note sur l'Afrique romaine (les Romains n'ont pas fait mieux que nous pour l'organisation de l'Afrique; mais, pour comparer notre œuvre avec la leur, il faudrait nous donner le temps qu'ils ont eu). — Comte de Miribel. La mistralie de Voiron (la mistralie en Dauphiné, ou office de mistral, en latin ministralis, était « une concession en fief du tiers des droits seigneuriaux et casuels d'une terre, à la charge de faire la recette du tout et de prêter la foi et l'hommage lige; » ce fut un des moyens employés par les comtes de Savoie au XIIe et au XIIIe siècle pour augmenter le nombre des seigneurs servant sous leurs étendards; et, d'autre part, pour contraindre ceux qui en étaient revêtus à remplir les fonctions onéreuses de la recette des droits seigneuriaux. Énumère les droits de la mistralie de Voiron d'après les lettres patentes accordées aux mistraux; avec un tableau généalogique des de Galles de la Buisse et des Baudet). — Samuel Chabert. L'alpinisme au XVIe siècle. — Comte de Galbert. Un épisode de la lutte du Parlement et du pouvoir royal. Guillaume de Charency, conseiller au parlement du Dauphiné, 1589-1609 (avec un tableau généalogique des familles de Charency et Bonniot de Chenicourt). — A. Prudhomme. Études historiques sur l'assistance publique à Grenoble avant la Révolution (cf. *Rev. hist.*, LXVIII, 384). — R. Rey. Le royaume de Cottius et la province des Alpes-Cottiennes, d'Auguste à Dioclétien (mémoire important, basé sur les auteurs et les inscriptions, avec trois cartes). — G. Vellein. Le marquisat de Maubec au XVIIe siècle (d'après un mémoire de 1653 et plusieurs actes relatifs au couvent de Paternos).

35. — Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard. T. XXVI, 2e fasc., 1899. — Jules Gauthier. Étude sur les sceaux des comtes et du pays de Montbéliard, XIIe-XVIIe siècle. — Léon Sahler. L'inventaire des biens d'un vieux pasteur (Samuel Méquillet, pasteur à Chagey au commencement du XVIIIe siècle). — Emonot. État des lettres de privilèges, maîtrises, jurandes, brevets, patentes, offices, institutions, etc., déposées à la municipalité de Montbéliard les 24 et 25 nivôse an II.

36. — La Province du Maine. 1899, n° 2. — A. Ledru. Images russes de Saint-Julien du Mans. — Id. Le Maine sous le règne de Jean le Bon, 1350-1364; suite. — J. Chavanon. Comptes du collège du Mans à Paris, 1585-1588; suite aux nos 4 et 5. = N° 3. Amb. Ledru. Théodulphe, évêque d'Orléans, prisonnier au Mans de 817 à 821. L'hymne

Gloria, laus (il est bien établi que Théodulfe était au Mans en 720; c'est là qu'il a composé l'hymne *Gloria, laus*). = N° 4. MENJOT D'ELBENNE. Les francs bouchers du Mans au XVe siècle, d'après des documents inédits. — J. CHAPPÉE. La tombe de René du Bellay. = N° 5. ID. Claude d'Angennes, évêque du Mans, 1588-1601.

37. — Revue africaine. 1899, 1er trimestre. — L. P. Afrique préhistorique. — Colonel ROBIN. Notes et documents concernant l'insurrection de 1856 à 1857 de la Grande Kabylie. — IBN-EL-ATHÎR. Annales du Maghreb et de l'Espagne; trad. par E. FAGNAN; suite.

38. — Revue de l'Agenais. 1899, n° 2. — Ph. LAUZUN. Le château de Gavaudun. — F. DE MAZET. Étude sur les statuts, actes des consuls et délibérations de jurade, de la commune et juridiction de Villeneuve-d'Agenois; suite. — Journal agenais des Malebaysse; suite, 1771-1772. — G. THOLIN. Note sur la féodalité en Agenais au milieu du XIIIe siècle; suite. — ID. Tablettes révolutionnaires : le meurtre de Gripière de Moncroc, 8 mai 1792.

39. — Revue de Gascogne. 1899, mai. — A. LAVERGNE. M. l'abbé R. Dubord (notice nécrologique; bibliographie de ses œuvres). — Jos. GARDÈRE. Histoire religieuse de Condom pendant la Révolution; suite. — Abbé A. BREUILS. Un complot bonapartiste dans les Landes en 1816. = Juin. Edmond CABIÉ. Les privilèges de Cologne-du-Gers au XIVe siècle (quelques observations générales). — J. DECAP. Précisions historiques sur la fondation de Boulogne-sur-Gesse, ancien diocèse de Comminges, 1283 (cette bastide fut créée à la suite d'un paréage entre Philippe III et l'abbé de Nizors, au lieu dit de *Menhano*. Ce paréage, décidé en décembre 1283, fut conclu en juin 1286, renouvelé et vidimé par le juge de Rivière-Verdun en 1302, confirmé par le roi en 1306 et en 1347. Ces pièces ne nous sont plus connues que par une analyse insérée dans un inventaire de 1754). — P. DE CASTERAN. Lettres de M. Froidour; suite (sur Bagnères-de-Bigorre).

---

40. — Historisches Jahrbuch. Bd. XX, Heft 1. — GERLAND. La Crète, colonie vénitienne, 1204-1669. — Fr. SCHRŒDER. L'époque de la guerre de succession de Clèves; suite. — C. WEYMANN. Sidoine Apollinaire et les Miracula sanctae Fidis (montre que les expressions singulières qu'on trouve dans trois des chapitres de cette œuvre sont empruntées à Sidoine Apollinaire; signale aussi de nombreuses imitations d'auteurs classiques). — DUHR. Le cardinal Otto Truchsess de Waldburg; sources de sa biographie. = Bibliographie : *R. Ritter von Scherer*. Handbuch des Kirchenrechts (suite de cet important ouvrage).

41. — Zeitschrift für Assyriologie. Bd. XIII, 1898-1899, Heft 2-4. — J. MORDTMANN. Les inscriptions palmyréniennes du Dr A. Musil (elles ont été publiées en 1898 par D.-H. Müller dans les *Denkschriften* de l'Académie de Vienne. Remarques sur les noms propres). — R. GOTTHEIL. Une légende chrétienne de Bahira (publie la légende de la ren-

contre du moine Bahira avec Mahomet, d'après trois mss. syriaques). — J. Oppert. Le droit foncier d'Assyrie (donne une traduction corrigée de certains textes qui figurent déjà parmi les *Documents juridiques de l'Assyrie et de la Chaldée*, publ. par Oppert et Menant, 1877). — M. Hartmann. La société pour l'enseignement de la jeunesse égyptienne (parle des efforts tentés pour répandre l'usage de l'écriture latine dans la population égyptienne et pour élever la langue parlée au Caire à la dignité de langue écrite). — M. Jastrow. Adrahasis et Parnapistim (parle d'un récit babylonien du déluge, trouvé par le P. Scheil). — H. Zimmern. Les inscriptions votives des rois kassites (à propos de Hilprecht, *Assyriaca*, 95). — Hilprecht. Sanhérib Constantinople (chargé de réorganiser la section babylonienne du musée archéologique ottoman, l'auteur a constaté que l'important monument appelé « Sanhérib Constantinople » a disparu sans laisser de traces). — E. Mueller. La fin de l'Assyrie (la destruction de l'Assyrie doit être placée en 606; la bataille de l'Halys en 585).

42. — Hermes. Bd. XXXIV, 1899, Heft 2. — A. Willrich. Qui a fait mettre à mort le roi Philippe de Macédoine? (cherche à défendre contre Ulrich Kœhler, *Sitzungber. d. Berlin. Akad.*, 1892, le récit officiel tiré d'Arrien, *Anab.*, II, 14. Ce n'est pas Olympias, mais la famille des princes dépossédés des Lyncestes qui a provoqué le meurtre, à l'instigation des Perses). — B. Keil. L'inscription thessalienne de Sotairos (nous ignorons les circonstances prochaines dans lesquelles le Corinthien a pu rendre service à la ville de Thetonion. De la signification des mots ἀγορανομεῖν et προχειροτονεῖν). — A. Rehm. Hipparque et Ératosthène (recherches mythographiques sur les légendes grecques concernant les étoiles). — G. Busolt. Le Nicias de Plutarque et Philistos (dans ses *Sikelika*, Philistos a pris le récit de Thucydide pour base de son histoire de la guerre en Attique; il y a ajouté quelques souvenirs personnels et des vues critiques sur la stratégie. Plutarque a utilisé Thucydide et a complété son récit jusqu'à l'expédition de Sicile à l'aide d'un savant remaniement de Théopompe et de Philistos). — C. de Boor. Sur Jean d'Antioche (Jean, dit de Saumaise, *Anecdota Parisina*, éd. Cramer, II, 383, doit être rayé de la littérature byzantine; les recherches doivent avant tout se fonder sur les extraits du recueil historique composé par l'empereur Constantin Porphyrogénète). — Willrich. Alabanda et Rome au temps de la première guerre contre Mithridate (combat l'opinion exprimée par Holleaux, *Rev. ét. grecques*, 1898, p. 258, sur le décret honorifique rendu pour un notable citoyen d'Alabanda, *Bull. corr. hellén.*, X, 299. L'inscription est postérieure à la première guerre de Rome contre Mithridate).

43. — Philologus. Bd. LVIII, 1899, Heft 2. — M. von Voigt. Sous quels astres sont nés César, Agrippa et Tibère? (à propos des *Astronomica* de Manilius). — K. Lincke. Le « Hiéron » de Xénophon et Démétrius de Phalères (le « Hiéron » n'est pas de Xénophon; il a été interpolé. C'est un produit de la décaétie de Démétrius de Phalères).

44. — Rheinisches Museum für Philologie. Bd. LIV, 1899, Heft 2. — E. Hauler. Citations de Salluste dans Fronton (résultats fournis par un nouvel examen du palimpseste de Fronton pour la critique de Salluste). — O. Rossbach. Le Sacrarium d'Heius à Messine (cherche à reconstituer le sanctuaire d'Ἀγαθὴ Τύχη d'après la 4e Verrine de Cicéron). — F. Ruehl. Les Sabines considérées comme *oratrices pacis* (le récit de l'intervention des Sabines en faveur de la paix a été fait par analogie avec la légende de Thésée et de l'Amazone Hippolyte. Dans la légende de la fusion des Romains et des Sabins se reflète l'union des deux villes du Palatin et du Capitole. D'ailleurs l'érudition « doit se refuser à utiliser les mythes pour l'histoire politique des peuples, parce que le mythe ne fournit aucun critérium permettant de séparer la vérité de l'erreur ».)

45. — Byzantinische Zeitschrift. Bd. VIII, Heft 2-3. — J. Stiglmayr. Le pamphlet de Procope de Gaza contre le néoplatonicien Proklos (étude critique des mss.). — G. Krueger. Qui était le pseudo-Denys? (les ouvrages pseudo-dionysiens doivent avoir été écrits à Gaza entre 482 et 500; l'auteur s'appelait Dionysios Scholastikos, soit qu'il s'appelât réellement ainsi ou que ce fût un nom d'emprunt). — K. Præchter. Les chroniques en grec vulgaire et la légende de Troie en Roumanie. — E. Gerland. Carl Hopf; des papiers qu'il a laissés; du catalogue des actes gréco-francs qui s'y trouvent (ce catalogue comprend environ dix mille fiches; il se rapporte à la période comprise entre le XIIe et le XVIIIe siècle; mais présente de l'importance surtout jusqu'au milieu du XVIe). — S. Vailhé. Deux évêchés de Palestine (1° Achis, avec laquelle il faut peut-être identifier Augustopolis, évêché de la 3e Palestine, qui était placé entre Pétra et Arindela, auj. Er-Rasif; 2° Hébron). — Papadopoulos-Kerameus. Listes de patriarches grecs, 1453-1636. — J. Pargoire. Rufinianes (histoire d'un village de la banlieue asiatique de Constantinople où exista un monastère, fondé vers 392 par le fameux ministre Fl. Rufin). — Th. Preger. Inscriptions de Constantinople. — J. Wilpert. La *toga* et le *pallium*; leur développement parallèle.

46. — Jahrbuch des k. deutschen archæologischen Instituts. Bd. XIV, 1899, Heft 1. — Th. Wiegand. Un nouveau portrait d'Alexandre (la statue publiée par Th. Reinach dans les Monuments Piot représente non pas Apollon de Magnésie du Sipyle, mais Alexandre). — G. Weber. La canalisation d'eau de Smyrne. — E. Petersen. Caele Vibenna et Mastarna (remarques sur le mémoire de Kœrte au t. XIII du *Jahrbuch*). — Chr. Huelsen. Les nouvelles fouilles du forum. — R. Œhler. Les ports de Carthage (d'après les sondages opérés par le lieutenant de Roquefeuil).

47. — Neues Archiv. Bd. XXIV, Heft. 2. — B. von Simson. Les *Annales Mettenses*; une rédaction première retrouvée (retrouvée par K. Hampe dans un ms. de Durham; cette rédaction, plus brève que le texte définitif, est contemporaine, sans être de l'auteur même de la

compilation). — F. Kurze. Les Annales de Reichenau et le continuateur de Réginon. — Albert Werminghoff. Liste des actes des synodes francs de 742 à 843 (liste bibliographique très détaillée). — K. Hampe. Lettres pour servir à l'histoire du XIIIe siècle tirées d'un mss. de Durham (1° l'abbé de Corvey Hermann et la cour de Rome de 1227-1233; 2° la date de l'encyclique de Grégoire IX contre Frédéric II « Ascendit de mari bestia, » 1239; 3° une lettre d'Innocent IV à saint Louis, fin 1246; 4° une circulaire des cardinaux romains contre les Tartares, 27 juillet 1261; 5° décrets du concile provincial de Londres, 13 février 1292, sur la question de la croisade; 6° une satire sur les demandes d'argent faites par la cour de Rome). — Br. Krusch. La légende de Florian et de Lupus; réplique, suite (la *Passio Floriani* n'a aucune valeur historique; c'est le plus ancien document que l'on possède sur l'histoire de Lorch et le précurseur des forgeries systématiques signalées par Dümmler. La *Vita Lupi* n'a pas plus de valeur pour l'histoire de l'invasion d'Attila; c'est une légende fabriquée à l'époque carolingienne). — K. Zeumer. Histoire de la législation wisigothique; 3e art. (le 3e livre « De ordine coniugali »). — W. Schuecking. La *Lex Saxonum;* de l'époque où elle a été rédigée; de son unité (elle a été rédigée en 802 et probablement émane de la diète d'Aix-la-Chapelle. Il n'y a aucune raison pour ne pas admettre que cette rédaction ait été faite d'un seul coup). — G. Leidinger. Fundationes monasteriorum Bavariae (étude sur les sources d'une compilation qui paraît dans la littérature historique de la Bavière depuis la fin du XIVe siècle). — L. Traube. Sur Nennius (lecture et interprétation de l'Incipit du ms. de Chartres). — H. Bresslau. Une charte de l'évêque de Worms Adalger en 1044. — E. Sackur. Une lettre d'Odilon de Cluny à Henri III, octobre 1046. — Gueterbock. Annales de Forli par Pietro Ravennate.

48. — Zeitschrift für katholische Theologie. 1899, Quartalheft 2. — E. Michael. La charité en Allemagne au XIIIe s. — Hurter et son *Nomenclator recentioris theologiae catholicae* (analyse le t. I de la nouvelle édition, qui s'étend de 1109, date de la mort de saint Anselme, le fondateur de la scolastique, jusqu'à la dissolution du concile de Trente, 1563).

49. — Zeitschrift für Kirchengeschichte. Bd. XIX, Heft 4. — M. Wehrmann. Arnold, évêque de Camin, 1324-1330. — F. Priebatsch. L'État et l'Église dans la Marche de Brandebourg à la fin du moyen âge (d'après la correspondance de l'électeur Albert-Achille). — O. Clemen. Les Lamentationes Petri (longue analyse de ce traité, qu'on a attribué, sans raison décisive, soit à Henri van Bomel, soit à Érasme). — H. Borkowski. Documents inédits tirés des archives des comtes de Dohna à Schlobitten, dans la Prusse orientale, 1531-1559. — W. Friedensburg. Extraits des correspondances échangées par les savants catholiques allemands au temps de la Réforme; suite : 1541-1542. — D. Drews. Spalatiniana (lettres de 1528 à 1538). — P. Tschackert. L'*Oraculum pontificium* sur Luther et Loyola. = Bd. XX, Heft 1. J. von

Pflugk-Harttung. La situation intérieure de l'ordre de Saint-Jean en Allemagne, surtout dans la Basse-Allemagne orientale, jusqu'au début de la dignité de grand maître. — C. Varrentrapp. Hermann de Wied, Bucer et Gropper (publie et commente quelques lettres caractéristiques). — M. Reichmann. « La fin justifie les moyens » (réplique à Tschackert; recherche dans les œuvres d'Escobar, de Casnedi et d'Alloza, et commente les passages où se trouve cette formule). — G. Bœcker. Bibliographie de l'histoire religieuse du 1er juillet 1898 au 1er janvier 1899.

50. — Jahrbücher für Nationalœkonomie und Statistik. Bd. XV, 1898. — A. Dix. Le slavisme en Prusse; son importance pour le mouvement de la population et l'économie sociale dans ces dernières années (montre, d'après les données de la statistique, la marche en avant des Slaves en Prusse). — Ad. Schaube. Les lettres de change du roi saint Louis et leur rôle sur le marché du monde à Gênes (d'après les actes des notaires génois qui ont été publiés par L.-T. Belgrano en 1859. Au XIIIe siècle déjà, Gênes était un centre important pour le commerce de l'argent entre l'Orient et l'Occident). — H. Hirt. La situation économique des peuples indo-européens (nos ancêtres possédaient d'importants animaux domestiques et connaissaient bon nombre de plantes cultivées. Le fondement de l'ordre social était la famille, γένος, qui était une communauté économique et religieuse. Les familles s'associaient en tribus; mais les concentrations plus considérables étaient l'effet du hasard; elles s'opéraient sous la nécessité du moment, par la force d'une personnalité. Si le sol labourable devenait trop étroit par l'accroissement de la population, la tribu émigrait tout entière ou en partie). = Bd. XVI, 1899. Fr.-J. Neumann. Les lois économiques d'après les idées d'autrefois et d'aujourd'hui. — Zielinski. Le rouble aujourd'hui et il y a cent ans.

51. — Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft. Bd. LII, 1898, Heft 4. — M. Schreiner. Pour servir à l'histoire des mouvements théologiques dans l'Islam; suite (le Çoufisme et ses origines; idées dogmatiques des anciens imans); suite dans 1899, Heft 2. — W. Foy. Pour servir au commentaire des inscriptions achéménides de Suse. — H. Oldenberg. Études sur le bouddhisme (des conciles bouddhiques; histoire des origines canoniques; rapports entre les traditions du Nord et du Sud. A l'occasion des ouvrages Ménayeff, *Recherches sur le bouddhisme*, et de La Vallée-Poussin, *Bouddhisme, études et matériaux*). = Bd. LIII, 1899, Heft 1. Fr. Praetorius. Remarques sur les deux grandes inscriptions de Damm-Bruch à Marib (parle de deux inscriptions qui ont été découvertes par Glaser et commentées dans les *Mittheil. d. Vorderasiatischen Gesellschaft*, 1897). — F. Justi. Sur l'inscription du Behistan I, 63 (réplique à Foy au t. LII). — J. Oppert. Çà et là (suite de la polémique contre Mahler au sujet du canon intercalaire). — F. Hommel. Une inscription de Kataba (la première qui ait été publiée). — Speyer. L'année de la mort du Bouddha d'après le Avadanasataka.

52. — Gœttingische gelehrte Anzeigen. 1898, n° 12. — *Weingarten.* Zeittafeln und Ueberblicke zur Kirchengeschichte (5e éd. améliorée de cet excellent instrument de travail). — *W. Wittich.* Die Grundherrschaft im Nordwest-Deutschland (excellent). — *Von Hassell.* Geschichte des Königreichs Hannover; 1er Theil, 1813-1848 (utilise un grand nombre de documents inédits). — Die Chroniken der Schwæbischen Stædte. Augsburg. Bd. V (contient la chronique de Wilhelm Rem, qui vécut environ de 1462 à 1529). = 1899, n° 1. *Preuschen.* Palladius und Rufinus (très important pour l'histoire primitive du monachisme en Égypte. Prouve que Rufin est l'auteur de l'*Historia monachorum in Ægypto* et que cet ouvrage est un écrit original non traduit d'une source grecque). — *Butler.* The Lausiac history of Palladius (bonne étude critique). — *R. von Tœply.* Studien zur Geschichte der Anatomie im Mittelalter (bon). — *P. Jensen.* Hittiter und Armenier (très important, Jensen étant le premier qui ait donné la clé pour le déchiffrement des inscriptions hittites). — *Conder.* The Hittites and their language (textes reproduits avec beaucoup d'inexactitude; science très aventureuse; l'auteur refuse d'admettre la méthode de déchiffrement proposée par Jensen; il s'est fourvoyé). — *Frazer.* Pausanias' Description of Greece (excellente édition, avec un commentaire parfois inégal, mais très copieux). = N° 2. Regesta episcoporum Constantiensium. Bd. II, hgg. von *Al. Cartellieri* (le fasc. 2-3 du t. II se rapporte aux années 1314-1351). — *Beyerle.* Die Konstanzer Ratslisten des Mittelalters (très utile). — *Fr. Zimmermann, C. Werner* et *G. Müller.* Urkundenbuch zur Geschichte der Deutschen in Siebenbürgen. Bd. II, 1342-1390. — *W. Arndt.* Schrifttafeln zur Erlernung der lateinischen Palæographie (3e éd. augmentée par M. Tangl). — *G. Zernin.* Das Leben des k. Preussischen General der Infanterie A. von Gœben (très bonne biographie). — *H. Peter.* Die geschichtliche Litteratur über die römische Kaiserzeit bis Theodosius I und ihre Quellen (ouvrage très érudit et très approfondi). = N° 3. *W. Haller.* Jovinianus (étude intéressante, mais un peu superficielle, sur un moine hérésiarque qui, de 385 à 400, jeta le trouble dans l'Église latine et sut faire tête à des adversaires tels que saint Ambroise et saint Jérôme). = N° 4. D. Martin Luthers Werke, Bd. VII. — *Czapla.* Gennadius als Litteraturhistoriker (bonne étude critique). — *G. von Dzialowski.* Isidor und Ildefons als Litterarhistoriker (bon).

53. — Mittheilungen der deutschen Gesellschaft für Natur- und Vœlkerkunde Ost-Asiens. Bd. VII, 1898, Theil 1. — L. Riess. Pourquoi les Portugais ont été chassés du Japon en 1614-1639 (pour apprécier les persécutions dirigées contre les chrétiens sous Iyeyasu, il faut tout d'abord se reporter aux récits des prêtres engagés dans l'affaire. Politique d'Hidetada; découverte de la lettre d'un traître en 1617. Découverte de deux missionnaires déguisés sur une frégate armée en course qui fut prise par une flotte d'Anglais et de Hollandais réunis, en 1620. Nouvelles mesures prises contre les missionnaires étrangers en 1623-1625. Une vaine tentative faite par les Hollandais pour exciter

les esprits contre les Portugais en 1636. Fin des relations commerciales des Portugais avec le Japon en 1639. « Les Portugais ont été chassés parce qu'ils ne purent rompre leurs relations avec la Propagande catholique; c'est ainsi que le monopole du commerce passa aux mains des Hollandais »).

54. — Zeitschrift für Kulturgeschichte. Bd. VI, 1899, Heft 2. — F. Keutgen. De la méthode à suivre dans les études de généalogie (à propos de l'ouvrage d'O. Lorenz, *Lehrbuch der gesammten wissenschaftlichen Genealogie*). — J. Schwarten. Ordonnances contre le luxe de la vie et des vêtements à Hambourg; suite. — P. Zink. La vie d'étudiant à Leipzig au temps de l'électeur Auguste, 1553-1586; suite dans Heft 3-4). = Heft 4-5. Lettres provenant du monastère de Brigittines à Maihingen dans le Ries, 1516-1522, avec introduction et commentaire par J. Kamann (publie la correspondance de Catherine Lemlin, tirée des archives de la famille d'Imhoff. Curieux pour l'histoire des mœurs). — Ph. Achelis. Rousseau; sa vie, ses expériences, sa place dans le monde intellectuel de son temps. — K. Breysig. Le développement des peuples européens et les origines des nationalités modernes; étude politique et sociale.

55. — Deutsche Rundschau. 1898, novembre. — E. Hæckel. Ce que nous savons aujourd'hui sur l'origine de l'homme. = Déc. Aug. Fournier. François-Joseph Ier, 2 déc. 1848-2 déc. 1898. = 1899, janv. J.-T. von Eckardt. Le panislamisme et la mission de l'Islam. — A. Weber. Sur l'Avesta. = Mars. Alf. Gercke. Chansons et croyances populaires des Finnois. — Lady Blennerhassett. Ignace de Dœllinger, 1799-1890. = Avril. E. Marcks. Bismarck et les ouvrages sur Bismarck parus dans ces dernières années; fin en mai. — E. Huebner. Cicéron (combat les préjugés de Drumann, qui règnent encore aujourd'hui dans la littérature allemande). = Mai. Les débuts du mouvement slave dans l'Autriche-Hongrie. — E. Marcks. Busch et Schweninger; addition aux ouvrages concernant Bismarck. = Juin. R. Fester. Un siècle de l'histoire des Wittelsbach de Bavière, 1799-1899. — Max Lenz. Les Pensées et Souvenirs du prince Bismarck; étude critique.

56. — Nord und Süd. Bd. LXXXVIII, 1899, Heft 262. — G. Kaufmann. L'œuvre du prince Bismarck (Bismarck considéré comme organisateur de l'État politique en Prusse et en Allemagne). = Heft 263. G. Krakauer. Le peintre David et la Révolution. — K. Blind. Les Macédoniens et l'histoire primitive de l'Allemagne (réponse à l'article de Jul. Beloch, qui, dans la *Histor. Zeitschr.*, prétend que les Macédoniens ne sont pas d'origine hellénique. « Nous autres Allemands, nous devrions finir par comprendre l'histoire primitive des peuples qui entourent l'hellénisme et qui le pénètrent, en nous rappelant les débuts de nos peuplades germaniques »). = Heft 264-265. Fr. Funck-Brentano. La Bastille dans la légende et d'après les documents historiques (l'ouvrage doit paraître prochainement, traduit en allemand par O. Mar-

schall de Bieberstein). = Heft 265. S. Muenz. Le prince Hohenlohe chancelier de l'empire d'Allemagne.

57. — Preussische Jahrbücher. Bd. XCV, 1899, Heft 3. — Fried. Paulsen. Les partis et la politique de parti. — C. Voretzsch. Les chansons napoléoniennes de Gaudy en 1835 et la légende poétique de Napoléon en Allemagne et en France. — Fr. Sandross. Ernst Moritz Arndt, apôtre du germanisme (d'après sa *Biographie in Briefen*, publiée par H. Meisner et Robert Geerds). — Émile Daniels. Un chevalier errant au temps des guerres de l'Indépendance (à propos des mémoires de Carl de François récemment parus). = Bd. XCVI, Heft 1. E. de Halle. Le développement économique de l'Allemagne considéré au point de vue de l'intérieur et de l'étranger. — A. Wirth. Développement et diffusion des Chinois.

58. — K. Akademie der Wissenschaften. Berlin, 1899, n° 3. — Rud. Virchow. La population des Philippines (recherches ethnographiques sur la première immigration des Indios, qui doit avoir eu lieu avant l'arrivée des Espagnols). = N° 4. J. Vahlen. Relations de Frédéric II avec d'Alembert. = N° 7. W. Belck et C.-F. Lehmann. Rapport sur une mission scientifique en Arménie (publie des inscriptions cunéiformes). = N° 11. Ad. Harnack. Les sources de l'histoire des apôtres (réfute l'hypothèse de Blass que saint Luc aurait donné deux rédactions de son histoire des apôtres et que le texte occidental représente la plus ancienne). = N° 15. R. Kekule de Stradonitz. Fragment d'une statuette représentant Alexandre le Grand, qui a été trouvé à Priène. = N° 17. Ad. Harnack. Le texte primitif des *Act. Apost.*, 11, 27, 28 (le texte occidental a été corrigé).

59. — Archiv des historischen Vereins für Unterfranken und Aschaffenburg. Jahrg. XL, 1898. — Ph.-E. Ullrich. La chartreuse d'Engelgarten à Wurzbourg; 1re partie (1348-1631; d'après le *Chronicon Carthusiae Herbipolensis*, terminé en 1691 par Anthelm Stapff et complété à l'aide de matériaux fournis par les archives de Wurzbourg). — Dietrich Kerler. La nomination de l'historien Michel-Ignace Schmidt aux Archives impériales de Vienne (l'auteur de la *Geschichte der Deutschen* était professeur à Wurzbourg quand il fut appelé à Vienne par Marie-Thérèse en 1780). — S. Gœbl. Manuscrits laissés par Charles-Théodore, baron de Dalberg (deux journaux de voyage en 1782 et 1783). — G. Schwinger. Le monastère de Saint-Étienne O. S. B. à Wurzbourg (publie avec des notes une histoire du monastère composée en 1727 par Ignace Gropp et un Catalogus fratrum). — J.-C. Schmitt. Depuis quand existe Wurzbourg? (recherche historique, ethnographique et linguistique. Au temps des Alamans, 200-300 ap. J.-C., Wurzbourg était déjà une ville appelée Wurciburc; à l'époque celto-germanique et même celtique, elle était sur la rive gauche du Mein et s'appelait Moguntiacum).

60. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst.

Jahrg. XVIII, 1899, Heft. 1. — Général DE SARWEY. Routes romaines dans le territoire du Limes ; 1er art. — H. FORST. Les Espagnols sur le Rhin pendant la guerre de Trente ans (d'après la Correspondance du comte Franz Wilhelm de Wartenberg, évêque d'Osnabruck, publiée au t. LXVIII des *Publicationen aus den Preussischen Staatsarchiven*. Les Espagnols empêchèrent en 1620 l'Union de venir au secours du Palatin et en 1622 ils aidèrent Tilly à remporter les victoires de Wimpfen et de Nœrdlingen). — O. VON BREMEN. La lèpre ; recherches de la faculté de médecine à Cologne, 1491-1664 (d'après les registres du doyen).

61. — Zeitschrift der Gesellschaft für Schlesvig-Holsteinische Geschichte. Bd. XXVIII, 1899. — P. VON HEDEMANN. L'histoire ancienne de l'église de Westensee (178 pages). — A. IPSEN. La dernière session de l'assemblée provinciale du Slesvig-Holstein sur le sol du Slesvig ; juin-août 1849 (107 pages. Récit détaillé d'après les procès-verbaux des séances).

62. — Zeitschrift des Vereins für Geschichte und Alterthum Schlesiens. Bd. XXXII, 1898. — C. GRUENHAGEN. La révolte des tailleurs à Breslau en 1793 (corrige et complète à l'aide de documents nouveaux le récit fait par Markgraf au t. XXVIII de la *Zeitschrift*. L'événement est bien plus qu'un simple épisode de la vie d'une corporation ; il caractérise très nettement l'époque). — G. BAUCH. Pour servir à l'histoire de l'humanisme en Silésie ; suite. — C. WUTKE. Comment les ducs de Brieg ont acquis la prévôté capitulaire et le siège archiépiscopal de Magdebourg ; suite, 1563-1585. — H. WENDT. Les classes de la société dans la principauté de Breslau en lutte avec le roi Mathias Corvin, 1469-1490 (la mort de ce roi en 1490 termina ce conflit en faveur du peuple). — H. SCHULZ. Le margrave de Brandebourg Jean-Georges et la lutte pour Jægerndorf, Beuthen et Oderberg en 1607-1624. — H. WENDT. Efforts de Breslau pour s'emparer du sol au XVIe siècle. — C. WUTKE. Histoire des mines de Kolbnitz. — J. KREBS. Landshut pendant l'occupation autrichienne, 21 avril-31 décembre 1761. — C. GRUENHAGEN. K. F. Werner, 1743-1796, un des premiers magistrats de Breslau (complète son mémoire sur la révolte des tailleurs en 1793). = Bd. XXXIII, 1899. STÆNDER. Les mss. de la bibliothèque royale et universitaire de Breslau. — F. PRIEBATSCH. La guerre de succession de Glogau (entre le Brandebourg et le duc de Sagan, soutenu par Mathias de Hongrie, 1476-1482). — C. WUTKE. Roi et duc en lutte pour Leubus, 1534-1565 (importants épisodes du conflit entre le pouvoir suzerain et celui des princes). — O. LINKE. Les vœux de la Silésie pendant les négociations pour la paix en 1814 (rapports adressés par Merkel, gouverneur civil, et par Gaudi, gouverneur militaire, au baron de Hardenberg, chancelier). — W. SCHULTE. Le monastère de Leubus d'après les sources cisterciennes. — C. GRUENHAGEN. Les réformes judiciaires de Cramer en Silésie et les origines du droit provincial de Prusse. — ID. La Silésie en 1797 (rapport présenté par le ministre,

comte Hoym, au roi Frédéric-Guillaume II). — E. Heymann. Le droit commercial de Breslau (important pour l'histoire des rapports de cette ville avec la Pologne). — Jungwitz. Notes pour la statistique de l'évêché de Breslau au moyen âge.

63. — Zeitschrift des westpreussischen Geschichtsvereins. Heft 40, 1899. — K. Benrath. L'établissement des Jésuites à Braunsberg, 1565 et suiv. (d'après les relations originales du collège des Jésuites dans cette ville).

64. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Bd. XIV, 1899, Heft 1. — H. Bresslau. Les chartes publiées par Grandidier (dans son *Histoire d'Alsace*, t. I, pièces justificatives, p. CCXII, n° 372, Grandidier a changé les mots « et Hezelini ejusdem ecclesie filii » en ceux-ci : « Hezelini Wurceburgensis ecclesie episcopi. » — K. Beyerle. Ulrich de Richenthal (une charte récemment découverte prouve que le célèbre chroniqueur du concile de Constance appartenait à une famille patricienne de Constance). — P. Albert. Guta, comtesse de Wertheim (née vers 1450; elle était nonne quand elle fut enlevée de son couvent, et épousée par Albert de Rinach; elle fut ensuite absoute par le pape Paul II. Extraits d'un registre tenu par le prêtre suisse Dominicus Rotenflue; il est important pour l'histoire des mœurs, surtout en Franconie, au XVe s.). — Jul. Cahn. Pour servir à l'histoire du change municipal de Strasbourg (publie un règlement décrété dans la première moitié du XVe s., d'après une copie conservée dans les archives municipales de Bâle). — K. Wild. La disgrâce du grand maréchal de la cour de Mayence, J.-Chr. de Boynebourg, en 1664; fin (son procès, ses tentatives littéraires, ses rapports avec Leibniz). — K. Obser. La presse badoise au temps de la ligue du Rhin (d'après des documents provenant des archives du ministère des Affaires étrangères à Paris). = Heft 2. J. de Schlumberger. La bataille entre César et Arioviste (Arioviste avait occupé la Haute-Alsace; il marcha de Brisach au-devant de César qui arrivait par le sud; dans sa fuite, c'est encore à Brisach qu'il revint pour rentrer de là dans son pays). — H. Kaiser. Les comptes d'une ambassade envoyée par l'évêque de Strasbourg en cour de Rome, 1478-1479 (d'après des pièces d'archives de Strasbourg). — J. Becker. Les villages impériaux du landgraviat de Haguenau (1° des villages impériaux en général, leurs privilèges; 2° présentation du landgrave, acte d'hommage; 3° justice et mairie; 4° services corporels dus par les sujets de l'empire; 5° mœurs et usages, revenus et dépenses). — Eugène Schneider. L'incorporation de Reichenau au diocèse de Constance (d'après des actes des archives municipales de Stuttgart). — Albert Krieger. Un poème latin sur Laurent, abbé d'Altdorf et d'Ettenheimmünster, † 1492. — H. Bloch. Comment nous est parvenu le plus ancien droit municipal de Strasbourg (le texte latin a précédé le texte allemand; l'hypothèse contraire de Caro est insoutenable. Rapport entre les deux textes imprimés par

Schilter et Grandidier, qui seuls, tous les mss. ayant disparu, nous ont conservé le texte).

---

65. — Jahreshefte des œsterreichischen archæologischen Instituts in Wien. Bd. II, 1899, Heft 1. — W. Arkwright. L'alphabet de Lycie. — O. Cuntz. Études de topographie (d'après des itinéraires romains). — E. Szanto. L'avènement d'Artaxerxès Ochos (en 359, date fournie par une inscription de Mylasa). — A. Bauer. La bataille d'Issus (d'après les indications sur le champ de bataille fournies par les notes de voyage de R. Heberdey et d'A. Wilhelm, qui éclairent les récits d'Arrien et de Polybe). — E. Bormann. Monuments d'écrivains étrusques (fragments de marbre provenant de l'ancienne Tarquinies, qui se rapportent au Tarquitius Priscus mentionné par Pline, *N. H.*, II et XI. Remarques sur l'organisation des haruspices au temps des empereurs). — G.-G. Tocilesco. Un nouveau diplôme de l'empereur Hadrien concernant la flotte de Misène (édition améliorée du diplôme publié par Héron de Villefosse dans les comptes-rendus de l'Acad. des Inscr., 1897, 538). — J.-M. Hartmann. Iter Tridentinum (sur la frontière fortifiée élevée par Narsès pour défendre les passages des Alpes au nord-ouest de l'Italie, d'après Paul Diacre, *Hist. Long.*, III, 31, et des études topographiques). — O. Benndorf. Topographie d'Éphèse d'après les monuments. — Heberdey. Rapport préparatoire sur les fouilles d'Éphèse; suite. — Kursinsky. Fouilles en Hongrie. — A. Stein. Inscription d'Éphèse en l'honneur de Nerva (96 ou 97). — R. Weisshæupl. Fouilles à Pola et aux environs. — A. von Domaszewski. Inscription d'un tribun de la légion VI Macedonica trouvée à Éphèse. — W. Gurlitt. Rapport préparatoire sur les fouilles de Pettau.

66. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung. Bd. XX, 1899, Heft 1. — W. Sickel. L'élection de Charlemagne à l'empire (cette élection fut faite conformément au droit romain; les différences que l'on constate avec les élections antérieures ont des causes politiques et non juridiques). — A. Bachmann. Pour servir à l'histoire de la Bohême et aux sources de cette histoire (1° étude sur Cosmas de Prague). — J. Lechner. Un registre oublié du roi Frédéric IV, 1440-1442 (ce registre, qui est à la bibliothèque de Vienne, est la première partie d'un volume dont la seconde est aux archives du ministère des Finances, sa vraie place). — A. Levinson. Le « Liber pontificum » de Thomas Ebendorfer (cet ouvrage a d'abord été écrit tout d'un trait jusqu'en 1457; de là, jusqu'à la fin de l'ouvrage en 1463, l'auteur l'a continué au jour le jour. Étude sur les sources de cette chronique : Martin de Troppau, Vincent de Beauvais, le Liber Pontificalis, l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, les Annales de saint Rudbert de Salzbourg, André de Ratisbonne, Jean de Victring, Henri de Rebdorf). — F. Tadra. Pour servir à la biographie de Jean de Gelnhausen, registrateur de la chancellerie de l'empereur Charles IV (il fut employé à la chancellerie de 1365 à 1374). — F. Menčik. Le testament religieux

de l'empereur Ferdinand Ier (ce testament est connu par une lettre de Mathias Zithard, confesseur de l'empereur, à Léonard, baron de Harrach zu Rohrau; on en a bien à tort mis en doute l'authenticité). — A. Mudrich. L'introduction du calendrier grégorien à Salzbourg (le 21 février 1583). = Bibliographie : Ouvrages récents sur l'histoire municipale. — *Dr L. Schuster.* Fürstbischof Martin Brenner; ein Characterbild aus der steirischer Reformationsgeschichte (histoire très documentée de la contre-Réforme dans l'Autriche intérieure au moment de la diète de Bruck en 1579; les erreurs de détail sont nombreuses). — *G. Biermann.* Geschichte des Protestantismus in Œsterreich-Schlesien (bon). — *Friedjung.* Der Kampf um die Vorherrschaft in Deutschland, 1859-1866 (remarquable). — Histoire de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie autrichienne dans la littérature périodique, 1895-1897. = Heft 2. M. Tangl. La question des privilèges de Fulda (le privilège accordé par le pape Zacharie à saint Boniface pour le monastère qu'il avait fondé à Fulda est authentique quant au fond; la formule 32a du *Liber diurnus* nous garantit la fidélité de la tradition; mais on a voulu y ajouter une confirmation du privilège par Pépin; cette addition est un faux). — J. Novak. Henricus Italicus et Henricus de Isernia (Henri l'Italien, protonotaire d'Ottocar II, doit être distingué d'Henri d'Isernia; ils vivaient dans le même temps, au milieu du XIIIe s., et ont composé des ouvrages très semblables : l'un, le livre des statuts d'Ottocar II, l'autre le « Codex epistolaris Primislai Ottocari II »). — G. Caro. Le tribut payé par la Hongrie à Henri Ier. = Bibliographie : *J. Ficker.* Untersuchungen zur Erbenfolge der ostgermanischen Rechte, Bd. III, Abth. 2 (l'auteur déploie beaucoup de science et d'ingéniosité pour prouver que la plus ancienne forme du droit successoral en Germanie vient du côté de la mère). — *Michael.* Geschichte des deutschen Volkes seit dem XIII Jahrh. bis zum Ausgang des Mittelalters; Bd. I (tableau de l'Allemagne très idéalisé, très généralisé, très incomplet. Bibliographie admirablement informée; mais rarement l'auteur va au fond des choses). — *Chr. Schneller.* Tridentinische Urbare aus dem XIII Jahrh. — *J. Susta.* Zur Geschichte und Kritik der Urbarialaufzeichnungen (excellent). — *G. Kaufmann.* Die Geschichte der deutschen Universitæten; Bd. II (remarquable). — *J. Goll.* Čechy a Prusy ve středoveku (très bonne étude sur les rapports de la Bohême et de la Prusse au moyen âge). — *H. Dalton.* Beitræge zur Geschichte der evangelischen Kirche in Russland. III : Lasciana nebst den æltesten evangel. Synodalprotokollen Polens, 1555-1561 (très utile publication). — *A. von Œchelhæuser.* Die Miniaturen der Universitæts-Bibliothek zu Heidelberg; Th. II. — Katalog der Bibliotheks-Abtheilung des Kriegsarchivs Wien. = V Ergænzungsheft, Heft 2, 1899. Otto Opet. La femme sous la tutelle de la famille selon le droit franc (long mémoire de plus de 110 pages). — H. Witte-Haguenau. Recherches généalogiques relatives à l'histoire de l'Empire sous les empereurs saliens (1° Berthold de Zæhringen et les Ezzonides; 2° les

Aribones et leurs biens patrimoniaux en Basse-Autriche ; leur histoire : les Spanheim, les comtes de Chadalhoh et l'héritage du palatin Aribo; la maison de Weimar-Orlamünde ; avec quatre tableaux généalogiques).

67. — Zeitschrift des Vereins für die Geschichte Mæhrens und Schlesiens. Jahrg. III, 1899, Heft 1. — Berthold Bretholz. Une nouvelle relation de la prise de Brünn par les Suédois en 1645 (d'après le journal d'un franciscain conservé aux archives de Wiesenberg). — Anton Rolleder. Les seigneurs de Krawarn; fin. — Karl Lechner. Étude critique sur le *Codex diplomaticus et epistolaris Moraviae* ; suite dans Heft 2. — Karl Wotke. Les *Moralitates Caroli quarti imperatoris*, n° 1. = Heft 2. Hans Schulz. Nouvelles lettres de Charles de Zierotin à Hartwich de Stitten, 1610-1612 (intéressant pour l'histoire des tentatives faites par le Brandebourg pour s'emparer de Jægerndorf).

---

68. — The Athenæum. 1899, 8 avril. — *B. S. Mends.* Life of admiral sir William Robert Mends, late director of transports (bonne biographie d'un vaillant marin, qui organisa d'une façon remarquable le débarquement des armées alliées en Crimée en 1854). — Records of Lincoln's Inn Black books; vol. II (très intéressant). — *J. W. Mac Crindle.* The christian topography of Cosmas, an egyptian monk (bonne traduction de ce curieux roman géographique composé par Cosmas Indicopleustes). — Quelques faits nouveaux concernant Junius (W. Fr. Rae : ce n'est certainement pas Francis qui était Junius) ; suite le 15 avril (Junius était peut-être Claudius Amyand ; du moins il y a une grande ressemblance dans leurs écritures). = 15 avril. Le gavelkind et la maison familiale (pourquoi la tenure des paysans se composait-elle d'ordinaire d'un certain nombre de lots de terre disséminés sur toute la surface des champs? A cause de l'usage du gavelkind d'après lequel les héritiers prenaient leurs parts à tour de rôle sur chaque succession, selon les règles édictées par le tribunal local qui conférait la « licentia hereditandi » et admettait les étrangers à défaut d'héritiers). = 22 avril. *Ameer Ali, Syed.* A short history of the Saracens (compilation très méritoire comprenant l'histoire de l'empire des califes jusqu'en 1258 et celle de la domination des Maures en Espagne jusqu'en 1610). = 29 avril. *Sir Peter Lumsden* et *George R. Elsmie.* A sketch of the life of lieutenant general sir Harry Burnett Lumsden (très intéressants épisodes des guerres des Anglais dans le Pendjab et lors du soulèvement des Cipayes). — *Sir W. Reid.* The life of W. E. Gladstone (très bonne biographie). — *Sir Harry Johnston.* A history of the colonization of Africa by alien race (bien informé et bien présenté). — *Al. Carlyle.* Historical sketches of notable persons and events in the reigns of James I and Charles I (on a bien fait de publier cet essai, bien que l'auteur l'ait laissé inachevé). = 6 mai. Feudal aids, 1284-1431 ; vol. I (recueil de documents fort importants et bien édités pour l'histoire des revenus royaux). — *Rait.* Mary, Queen of Scots (nombreuses critiques).

— Lumières nouvelles sur Junius (Rae : produit un nouveau correspondant de Junius, non moins mystérieux que lui ; c'est Crito. Qui est Crito?). = 13 mai. *L. Waterman.* The post-apostolic age (curieux ; l'auteur n'a peut-être qu'une préparation insuffisante pour traiter ce sujet et il l'aborde avec des idées préconçues, mais il est intelligent et indépendant). — *Wells.* The age of Charlemagne (bonne compilation). — *Sp. Wilkinson.* From Cromwell to Wellington; twelve soldiers (recueil de biographies par différents auteurs ; intéressant, mais inégal et rarement neuf). — *G. Macdonald.* Catalogue of greek coins in the Hunterian collection, University of Glasgow; vol. I (bon). = 20 mai. *Ch. T. Copeland.* Letters of Thomas Carlyle to his youngest sister. — *J. D. Leader.* The records of the burgery of Sheffield, commonly called the town trust (importante étude d'histoire municipale). — *A. Viallatte.* J. Chamberlain (mauvais livre précédé d'une admirable préface par Boutmy). — L'écriture de Junius (E. M. Thompson : l'écriture de Junius est une écriture naturelle; on ne peut lui comparer utilement que celle de sir Philip Francis ou celle de Claudius Amyand ; mais la ressemblance avec Amyand l'emporte de beaucoup). = 27 mai. *J. Mac Carthy.* Reminiscences (très intéressants souvenirs, qui remontent à 1852). — *Gregorovius.* History of the city of Rome in the middle ages ; trad. par *A. Hamilton,* t. VI. — *J. Ferguson.* Papers illustrating the history of the scots brigade in the service of the United Netherlands, 1572-1782 ; vol. I, 1572-1697. — *Th. Kemp.* The Black Book of Warwick (registre des séances du conseil municipal de cette ville au temps d'Élisabeth). — *B. W. Henderson.* Merton college (excellent). — *W. Wroth.* British Museum Catalogue of greek coins. Galatia, Cappadocia, Syria (remarquable). = 3 juin. *H. B. Wheatley.* The diary of Samuel Pepys, t. IX (dernier volume de cette excellente édition. Il contient la table et des additions). — *Milne.* A history of Eygpt under roman rule (excellent).

69. — The Contemporary Review. 1899, mai. — A. Birrell. Sir Robert Peel. = Juin. A.-M. Fairbairn. Les religions de l'Inde. — J.-H. Round. Est-il légalement établi que le pape n'ait jamais connu en appel des causes jugées par l'Église d'Angleterre? (montre que, depuis le travail de Maitland sur l'application du droit canonique par l'Église d'Angleterre au moyen âge, il n'est plus possible de soutenir, avec Stubbs par exemple, que ce droit d'appel n'a jamais été mis en pratique).

70. — The english historical Review. 1899, avril. — Victor Dickins. Les origines de l'État japonais (expose dans quelles circonstances le Japon a reçu le bouddhisme, les arts, les lettres, la philosophie et la civilisation de la Chine). — Miss Eckenstein. Les Guidi et leurs rapports avec Florence. — Robert S. Rait. Andrew Melville et le soulèvement contre Aristote en Écosse (intéressant chapitre de l'histoire de l'humanisme). — J. R. Tanner. L'administration de la marine militaire, de la Restauration à la Révolution ; 3e partie, 1679-1688 (cette étude, puisée aux sources originales, fait ressortir l'inestimable valeur

des Mémoires de Pepys). — F. Baring. La hide dans quelques comtés du sud (cherche à résoudre cette énigme : comment a été fixé le nombre de hides d'après lequel devait être taxé chacun de ces comtés. Il faut sans doute en trouver l'explication dans la densité plus ou moins grande de la population saxonne lors de son établissement en Angleterre). — Norman Mac Lean. Une ambassade orientale en Europe en 1287-1288 (d'après l'histoire du patriarche Mar Yabhalaha, publié en syriaque par M. Bedjan et traduit en français par M. Chabot. Traduction en anglais du même document). — Une lettre de William Pulteney, comte de Bath (de Londres, le 15 août 1745; quelques nouvelles maritimes). — J. Holland Rose. Les dépêches du colonel Graham sur les campagnes d'Italie en 1796-97; suite (bataille de Rivoli; détails très minutieux sur les mouvements des Autrichiens avant et après cette bataille). — La folie héréditaire dans l'histoire (discute un des exemples proposés par le prof. Lorenz dans sa *Genealogie* : celui de Jeanne la Folle, et montre ce qu'il y a de hasardeux dans les généralisations de l'auteur allemand). = Bibliographie : *H. Keller.* Das Kitab Bagdad von Ibn Taifur (texte et traduction en allemand d'un récit intéressant, par un contemporain, du règne du calife Mamoun). — Calendar of patent rolls, Edward I, 1301-1307. — *F. Winkler.* — Castruccio Castracani, Herzog von Lucca (excellente biographie). — *A. H. Johnson.* Europe in the sixteenth century, 1494-1598 (résumé clair et instructif). — *S. E. Dawson.* The Voyages of the Cabots; latest phases of the controversy (très intéressant). — *Ch. Kohler.* Les Suisses dans les guerres d'Italie, de 1506 à 1512 (excellent). — *J. S. Corbett.* Papers relating to the Navy during the Spanish war, 1585-1587 (important recueil de documents, suivi d'un utile dictionnaire des noms de vaisseaux et de canons). — *G. F. Warner.* The Nicolas papers, vol. III (documents importants pour l'histoire des années 1655-1656). — *Lappo Danilevski.* Ocherk Vnutrennei politiki imperatritsi Yekaterini II (bref essai sur les changements introduits par Catherine II dans la constitution russe). — *Ph. C. Yorke.* Letters of princess Elizabeth of England, daughter of king George III and landgravine of Hesse-Homburg, written for the most part to miss Louisa Swinburne (recueil fort aimable, qui n'apporte pas beaucoup de faits nouveaux à l'histoire générale). — *Henderson.* Stonewall Jackson and the american civil war (excellent et pour la biographie de Jackson et pour la stratégie de la guerre civile). — *J. R. Boyle.* The early history of the town and port of Hedon, in the East Riding of the county of York (intéressant). — *F. Madan.* A summary catalogue of western manuscripts in the Bodleian library at Oxford; vol. IV.

---

71. — The Nation. 1898, 4 novembre. — *Henderson.* Stonewall Jackson and the american civil war (remarquable étude surtout au point de vue militaire; mais l'auteur n'a pu encore secouer entièrement les préjugés sudistes). = 1er décembre. *Al. Johnston.* History of

american politics (bon). = 22 décembre. *Frazer*. Pausanias' Description of Greece (très important); 2e article le 29 décembre. = 29 décembre. *Stillman*. The union of Italy, 1815-1895 (utile manuel). — *W. S. Douglas*. Cromwell's Scotch campaigns, 1650-1651 (excellent). — *Lord Charles Beresford* et *H. W. Wilson*. Nelson and his times (bonne esquisse biographique de Nelson; l'histoire de son temps est moins satisfaisante). = 1899, 5 janvier. *Th. H. Hittell*. History of California; 4 vol. (important). — *R. Brown*. Semitic influence in hellenic mythology (beaucoup de science, mais aussi de parti pris). — *Niccolò Machiavelli*. Il Principe, p. p. *Giuseppe Lisio* (édition critique très soignée). = 26 janvier. *Fred. W. Lucas*. The Annals of the voyages of the brothers Nicolò and Antonio Zeno in the North Atlantic about the end of the fourteenth century (très beau et très bon ouvrage. La conclusion de l'auteur est très nette : la relation de Zeno est très ingénieuse, elle a eu beaucoup de succès, mais ce n'est qu'une imposture. Important pour l'histoire de la cartographie). = 2 février. *G. Schweitzer*. Emin Pasha; his life and work (excellente traduction anglaise). = 9 février. *Mellen Chamberlain*. John Adams, the statesman of the american Revolution (recueil de mémoires; celui qui concerne J. Adams est le plus important. Aucun écrivain n'a montré avec plus de clarté les influences diverses qui ont abouti à la séparation des colonies américaines). = 16 février. *General W. S. Stryker*. The battles of Trenton and Princeton (excellent). — *C. R. Conder*. The Hittites and their language (les Hittites sont des Mongols parlant une langue touranienne; leurs inscriptions doivent donc être déchiffrées à l'aide du mongol ou du turc. Quant à l'alphabet, il doit son origine aux Hittites, non aux Égyptiens). = 23 février. *A. V. W. Jackson*. Zoroaster the prophet of ancient Iran (récit clair et pittoresque, érudit et sensé, mais on ne sait trop s'il s'adresse au grand public ou aux spécialistes). = 9 mars. *J. C. Ropes*. The story of the civil war, 1861-1865; t. II (important pour l'histoire militaire). — *C. Thomas*. Introduction to the study of North American archæology (important). = 16 mars. *Fr. N. Thorpe*. A constitutional history of the american people, 1776-1850 (bon). = 6 avril. *Jusserand*. Shakespeare en France sous l'ancien régime (très remarquable). = 13 avril. *Mrs Archibald Dixon*. The true history of the Missouri compromise and its repeal (remarquable. L'auteur fut la seconde femme de Dixon et lui servit de secrétaire pendant toute leur vie commune). = 20 avril. *Foxcroft*. The life and letters of sir George Savile, first marquis of Halifax (excellents matériaux pour une biographie de cet homme d'État, qui reste à faire).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Alfred Spont est mort le 2 mai dernier, à l'âge de trente-six ans. Ancien élève de l'École des chartes, il s'était appliqué à l'étude des questions d'histoire financière. Sa thèse française sur *Semblançay* (1895) avait été remarquée. Familier avec la langue et la vie anglaises, il s'intéressait aussi particulièrement à l'histoire de l'Angleterre; c'est ainsi qu'il s'était livré au P. R. O. à des recherches très étendues pour l'édition de Froissart que M. G. Raynaud publie en ce moment pour la Société de l'histoire de France. D'autre part, il était employé par le P. R. O. pour continuer, dans les archives et bibliothèques de Paris, les copies de documents relatifs à l'histoire anglaise qu'avait commencées A. Baschet. Il travaillait, enfin, pour la « Navy Records Society, » à laquelle il avait déjà donné un volume, *The war with France, 1512-1513*, et pour laquelle il en préparait un second sur le blocus de Brest en 1803-1805. Ces travaux compromirent une santé qui avait toujours été délicate et préparèrent le dénouement final, qui, depuis plusieurs mois, paraissait imminent.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier prix Gobert (9,000 fr.) à M. Robert Parisot pour son travail : *le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923)*, thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, et le second prix Gobert (1,000 fr.) à M. Charles de la Roncière pour son *Histoire de la marine française. Les origines.* — Pour le concours des « Antiquités de la France, » elle a attribué la première médaille (1,500 fr.) à M. Givelet pour son *Église et abbaye de Saint-Nicaise de Reims;* la deuxième médaille (1,000 fr.) à M. Léon Maitre pour sa *Géographie de la Loire-Inférieure;* la troisième médaille (500 fr.) à M. Dottin pour son *Glossaire des parlers du bas Maine;* la deuxième mention à M. Pagart d'Hermansart pour son *Histoire du bailliage de Saint-Omer;* la troisième à M. Dieudonné pour son travail *Hildebert de Laverdin;* la quatrième à M. Colomb pour sa *Campagne de César contre Arioviste;* la cinquième à M. Coulet pour son travail *le Troubadour Montanhagol;* la sixième à M. Sellier pour son travail *le Quartier Barbette.* — Le prix Lafons-Mélicoq a été partagé entre le baron A. de Calonne pour son *Histoire de la ville d'Amiens* et Ed. Maugis pour son *Essai sur le régime financier de la ville d'Amiens du XIVe siècle à la fin du XVIe.* Une mention hors ligne a été attribuée à *la Guerre de 1557 en Picardie;* une mention honorable à M. le comte de Luçay pour ses ouvrages relatifs à l'histoire de Clermont en Beauvaisis.

— L'Académie française a décerné le premier grand prix Gobert (9,000 fr.) au P. Baudrillart, de l'Oratoire, pour son ouvrage sur les *Relations de la cour de France avec l'Espagne au XVIIe siècle*, et le deuxième prix (1,000 fr.) à M. Lehaucourt pour ses travaux sur *le Siège de Paris*. Le prix Thérouanne a été divisé ainsi qu'il suit : 1,000 fr. à M. Taphanel, auteur de *La Baumelle et Saint-Cyr;* 1,000 fr. à M. l'abbé Marin, auteur de : *les Moines de Constantinople du IIIe au VIe siècle;* 500 fr. à M. Gosselin-Lenôtre, auteur de *La Rouërie;* 500 fr. à M. Frantz Funck-Brentano pour ses *Légendes et archives de la Bastille;* 500 fr. à M. Marion pour son travail sur *le Duc d'Aiguillon;* enfin, 500 fr. à M. Cottin pour son ouvrage sur *le Siège de Toulon.* — Pour le concours Montyon (ouvrages utiles aux mœurs), l'Académie a décerné deux prix de 1,500 fr. à chacun des ouvrages suivants : *Saint-Cyr et l'École spéciale militaire en France,* par M. E. Titeux; *Dahomé-Niger-Touareg (du Dahomey au Sahara),* par M. Toutée; quatre prix de 1,000 fr. à chacun des ouvrages suivants : *Récamier et ses contemporains (1774-1852),* par M. Paul Triaire; *Histoire des missions de l'Inde (Pondichéry, Maïssour, Coïmbatour),* par M. Adrien Launay; *Trente-cinq mois de campagne en Chine, au Tonkin (Courbet-Rivière, 1882-1885),* par M. Émile Duboc; *Expédition de Madagascar, carnet de campagne du lieutenant-colonel Lentonnet,* publié par M. H. Galli; plusieurs prix de 500 fr. aux ouvrages suivants : *Histoire de la colonisation française, la Nouvelle-France,* par M. Guénin; *la Chasse à travers les âges,* par M. le comte de Chabot; *la Gendarmerie française en Espagne et en Portugal (campagne de 1807 à 1814),* par M. Emm. Martin; *la Deuxième campagne d'Italie (1800),* par M. Édouard Gachot; *Davout, maréchal d'empire (1770-1823),* par le comte Vigier; *les Gloires militaires de l'Alsace,* par M. Joseph Wirth. Sur le prix Furtado (1,200 fr.), elle a attribué un prix de 700 fr. à l'ouvrage de M. Louis de Grandmaison : *En territoire militaire; l'expansion française au Tonkin.* Elle a décerné quatre prix de 500 fr. à chacun des ouvrages suivants : *Psychologie des saints,* par M. Henri Joly; *Saint-Dominique,* par M. Jean Guiraud. Elle a décerné un des prix Juteau-Duvigneaux à Mme la comtesse R. de Courson pour les deux ouvrages intitulés : *Quatre portraits de femmes, épisodes des persécutions d'Angleterre* et *les Persécutions des catholiques en Angleterre;* un prix de 500 fr. (fondation Thérouanne) à M. Pierre Boyé : *Stanislas Leczinski et le troisième traité de Vienne;* le prix Halphen (1,500 fr.) à M. Tourneux : *Diderot et Catherine II.* Le prix Guizot a été partagé comme suit : 1,000 fr. à l'ouvrage de M. Lacour-Gayet, intitulé : *l'Éducation politique de Louis XIV;* 1,000 fr. à M. Strowsky : *Saint François de Sales;* 500 fr. à M. Reyssié : *le Cardinal de Bouillon;* 500 fr. à M. Louis Tuetey : *le Général Sérurier (1742-1819).* Sur le prix Marcelin Guérin (5,500 fr.), ont été attribués : 1,000 fr. à Mme Darmesteter : *Vie de Renan;* 1,000 fr. à Mlle Menant : *les Parsis;* 1,000 fr. à M. Maurice Jollivet : *les Anglais dans la Méditerranée;* 1,000 fr. à M. Fernand Engerand : *Ange Pitou, agent royaliste et chanteur des rues,*

1767-1846; 500 fr. à M. Geoffroy de Grandmaison : *Napoléon et ses récents historiens.*

— L'École française d'Athènes se propose de publier un *Corpus inscriptionum graecarum christianarum.* Ce recueil contiendra, transcrits en caractères courants, tous les textes aujourd'hui connus; ces textes seront collationnés directement, autant qu'il sera possible, sur les originaux; chacun d'eux sera précédé d'un lemme bibliographique et d'une notice sur la provenance, la forme, les dimensions, le dépôt actuel du monument, suivi d'un choix de leçons variées. Les discussions seront écartées; les commentaires réduits aux indications chronologiques et paléographiques rigoureusement indispensables. Une introduction étendue, qui résumera toutes les notions scientifiques ou pratiques les plus utiles à l'épigraphiste et qui présentera un choix de fac-similés des principaux types d'écriture, fera en même temps de ce recueil comme un manuel de l'épigraphie byzantine. Les communications devront être adressées à la direction de l'École d'Athènes; elles seront par ses soins centralisées et réparties entre M. Laurent, qui préparera le recueil des inscriptions d'Europe et d'Afrique, et M. Frantz Cumont, à qui sont réservées les provinces d'Asie.

— La collection de monographies « les Saints » (Paris, Lecoffre) vient de s'augmenter d'un volume de M. Hallberg, professeur à l'Université de Toulouse, consacré à *Sainte Mathilde,* mère d'Otton le Grand, morte en 968. On a sur cette reine deux biographies, rédigées l'une à la fin du xe, l'autre au début du xie siècle. M. H. s'évertue à prouver que la véracité de ces biographies a été à tort mise en doute par certains critiques allemands, dont Ph. Jaffé; mais ses arguments nous ont paru peu probants et dénotent une faible pratique de la littérature hagiographique du moyen âge. La première vie de sainte Mathilde, dont la seconde n'est qu'une copie ou un développement, est pleine de phrases copiées sur des ouvrages plus anciens; elle est sur certains points en contradiction avec les chroniqueurs du temps, et on ne peut y voir qu'une œuvre d'édification. Mais pourquoi l'auteur parle-t-il quelque part de *critique protestante?* En matière de science, il n'y a qu'une critique, sans épithète. M. Hallberg serait-il très flatté si nous disions qu'il a une *critique catholique?* C'est, d'ailleurs, oublier que Ph. Jaffé fut un des meilleurs représentants, à coup sûr, de la grande école scientifique allemande du milieu du siècle. M.

— M. l'abbé Uzureau publie (Angers, Lachèse, 1899, in-8°) le récit des *Dernières rentrées des facultés* à l'Université d'Angers, de 1774 à 1789, d'après un journal du temps *les Affiches d'Angers.* Ce sont là des documents de second ordre qui fournissent, toutefois, quelques noms et quelques détails sur ces cérémonies officielles, alors, comme aujourd'hui, fort banales.

— M. P. Huvelin, dont nous avons signalé récemment un excellent travail sur les foires, donne dans les *Annales de droit commercial* (1898)

quelques renseignements sur les courriers des foires de Champagne. Ces courriers, agents des grandes compagnies financières et commerciales de l'Italie, portaient en France les lettres des négociants ; dès le XIIIe siècle, l'organisation du service est très compliquée et minutieusement réglementée. C'est par cette voie que circulent les lettres de change et les lettres de crédit ; c'est déjà, en un mot, la poste de nos jours, mais une poste privée et ne servant qu'à une catégorie déterminée de personnes. M.

— M. l'abbé Ul. Chevalier a entretenu le Congrès scientifique des catholiques, tenu à Fribourg-en-Suisse (août 1897), de la renaissance des études liturgiques, à laquelle il travaille personnellement plus que personne. Dans cette note, il indique les nombreuses publications parues sur la matière dans ce siècle, particulièrement en Angleterre, et donne à ce propos une foule d'intéressants détails. — Dans un second mémoire sur le même sujet, inséré dans l'*Université catholique* (Lyon, 1898), le même entre dans d'amples détails sur les usages liturgiques de l'ancienne France et dresse diocèse par diocèse la bibliographie des travaux de ce genre parus jusqu'à nos jours. M.

— M. J. Soyer a recueilli dans les archives du Cher, dont il a la garde, les actes au nom de Charles VII, et en donne la liste critique sous le titre de : *Analyse des actes de Charles VII,* etc. (Bourges, 1898, in-8°). Ce petit travail sera utile en attendant la publication du régeste de Charles VII, promis par M. de Beaucourt ; ces actes, à Bourges, sont exceptionnellement nombreux, ce prince ayant résidé, on le sait, fort longtemps en Berry.

— M. Charles Martin, trésorier des félibres d'Aix, a eu l'idée originale d'écrire un guide historique et descriptif du château des papes à Avignon (*Lou Casteù e lei Papo d'Avignoun*. Aix et Avignon, 1899, in-18), en provençal moderne, mais se défiant, peut-être non à tort, des connaissances linguistiques de ses compatriotes, dont beaucoup, tout bons méridionaux qu'ils se croient, ne lisent point couramment la langue de Mistral, il y a joint une traduction française. Avis aux *Francès* qui voudraient prendre une leçon de provençal sans se donner trop de mal.

— On appelle *Héliand* une histoire évangélique en vers tudesques dont le manuscrit fut découvert à Bamberg, en 1794, par le chanoine Gley, de Gérardmer. M. H. Mohler vient d'en publier une traduction française (Paris, Maisonneuve, 1898, in-8°). L'ouvrage paraît être la version d'une de ces *Concordiæ evangeliorum,* si communes au moyen âge.

— M. le docteur Ch. Binet-Sanglé publie dans les *Annales médico-psychologiques* (mars-avril 1899) une étude sur la maladie de Pascal. Il ne va pas aussi loin que certains de ses prédécesseurs ; sans faire de Pascal un fou, au sens propre du mot, il le croit simplement *neurasthénique*. Le travail est curieux et bien conduit ; est-il absolument con-

vaincant, c'est une autre question. La plupart des renseignements que nous avons sur la maladie du grand écrivain, nous les tenons de sa sœur, Mme Périer, qui, sans doute, n'était point une malade comme son frère Blaise et sa sœur Jacqueline, mais qui, certainement, était un esprit plutôt borné; il suffit de lire sa Vie de Pascal pour le constater. On est donc en droit de se demander si elle a bien décrit les symptômes de la maladie de son frère et si elle n'a pas dû commettre quelques confusions regrettables. M.

— L'École des sciences économiques et politiques, créée il y a quelques années à Londres, publie depuis 1896, sous la surveillance de M. A. W. Hewins, son directeur, une série de petits traités spéciaux, soit historiques, soit théoriques, destinés en première ligne à ses élèves et relatifs aux matières qu'elle enseigne. Un des plus récents est consacré à Colbert (*The economic policy of Colbert*, by A. I. Sargent. London, Longmans, Green and Co, 1899, 138 p. in-18). L'auteur, M. A. Sargent, y donne, en un peu plus de cent pages, une esquisse, nécessairement sommaire, mais assez complète pourtant, de la vie de l'homme et surtout de son œuvre. Il expose d'une façon simple et lucide, et qui nous paraît équitable, les principes généraux du « colbertisme, » la raison de ses succès temporaires, ses dangers inévitables, et tout en ne ménageant pas son admiration profonde au grand financier, il n'en conclut pas moins à la banqueroute de son système industriel. Une bibliographie d'une quinzaine de pages fournit au lecteur anglais les titres de tous les travaux utiles consacrés à Colbert et même quelques-uns qui ne le sont plus guère ou qui ne l'ont jamais été. R.

— Il est si rare de voir aborder chez nous des sujets d'histoire étrangère que nous devons féliciter tout d'abord M. Gustave Bulard, professeur au collège de Meaux, d'y avoir choisi la matière du mémoire présenté à la Faculté des lettres de Lyon, *les Traités de Saint-Germain*, signés en 1679 entre l'électeur de Brandebourg et Louis XIV (Paris, A. Picard, 1898, 163 p. in-8°). Il témoigne d'un sérieux effort pour s'instruire non seulement sur les documents nationaux, mais encore sur ceux des adversaires de la politique française, d'un dépouillement consciencieux des sources accessibles et généralement d'un véritable esprit critique. Encore qu'il nous semble un peu trop naïvement accentuer « l'absence complète de scrupules » de Frédéric-Guillaume (défaut qui n'est, d'ailleurs, nullement reconnu par « *tous* les historiens allemands »), l'auteur a bien caractérisé l'attitude expectante et plutôt respectueuse que le Brandebourgeois a prise, après la paix imposée de 1679, vis-à-vis du souverain qui l'avait humilié. Cette attitude, obligatoire par suite de la jalousie de ses collègues dans l'empire et de la méfiance de Léopold Ier, qui ne voulait pas le laisser s'agrandir aux dépens de la Suède, Frédéric-Guillaume sut en profiter habilement, et si le traité secret du 25 octobre 1679 donnait infiniment moins au roi de France qu'il ne semblait lui promettre, si la cession de son vote

pour la prochaine élection à l'empire, en particulier, était une duperie, Louis XIV ne pouvait s'en prendre qu'à lui-même, puisqu'en abusant de sa force il avait obligé son adversaire, infiniment plus faible, à recourir à l'arme des faibles, à la ruse. D'ailleurs, pendant dix ans, l'électeur resta neutre entre la couronne de France et ses ennemis ; il ne se joignit à eux que lorsque le roi, perdant toute mesure et toute notion exacte de ce qui était possible et se laissant aller à ses rêves ambitieux, provoqua l'Europe entière par la guerre de succession du Palatinat. En agissant de la sorte, il était dans son droit, car, enfin, l'on ne fait de la politique que dans son propre intérêt et non dans celui d'autrui, et l'historien de sang-froid ne saurait voir aucune « trahison » dans sa conduite. R.

— M. Joseph Turquan s'est donné pour tâche, on le sait, de présenter au public les belles dames de la Révolution et du premier Empire. Le grand public ouvrira peut-être avec une curiosité particulière le volume dans lequel il entreprend de raconter la vie de Jeanne-Marie-Ignace-Thérésia de Cabarrus, successivement admirée comme Mme de Fontenay, citoyenne Tallien et princesse de Chimay, et qui, de son insolente beauté, irradia les lendemains de la Terreur sous le surnom bien facilement acquis de Notre-Dame de Thermidor (*la Citoyenne Tallien*. Paris, Montgredien et Cie, s. d. (1898), 356 p. in-18). Pour qui ne se complait pas à l'étalage, spirituellement exhibé d'ailleurs et très suffisamment documenté, des bonnes fortunes successives ou même parallèles offertes par la citoyenne Tallien à ses innombrables adorateurs, il restera surtout de ce livre, essai de réhabilitation discrète, l'impression, toute d'étonnement, combien cette femme, si tourmentée par le besoin d'occuper et d'accaparer l'admiration publique, fut toujours inférieure, intellectuellement parlant, au rôle qu'elle prétendait jouer. Rien ne prouve mieux à quel point la vieille société française était vraiment morte avec la Terreur, que de voir proclamer reine des salons et régner, en effet, dans les salons de la Convention expirante comme dans ceux du Directoire une personne aussi profondément insignifiante par les qualités du cœur et de l'esprit, et dont le seul éloge qu'on en puisse faire, en dehors de sa beauté, c'est qu'elle fut bonne fille, même à l'apogée de sa royauté d'emprunt. R.

— M. Georges Firmin-Didot a réuni en volume (*Pages d'histoire*. Paris, Firmin-Didot, s. d. (1899), 242 p. in-18) cinq études, toutes relatives à l'époque impériale. Les plus étendues s'occupent de la naissance du roi de Rome, de l'affaire Maubreuil et du séjour de Napoléon à l'île d'Elbe ; les deux autres croquis (mission du général Macdonald à Copenhague après le traité de Lunéville et mission du comte de Vibraye, dernier représentant de Louis XVI, à la même cour de Danemark), pour être tirés des dossiers des archives étrangères, ne présenteront qu'un intérêt restreint au public qui goûtera les trois autres. Sur le séjour de Napoléon à l'île d'Elbe, sur la naissance de son fils, l'auteur n'apporte

guère non plus de détails très nouveaux. Mais on lira avec intérêt le travail sur M. de Maubreuil. C'est le premier où aient été exposés d'une façon plus satisfaisante les agissements de cet aventurier sans scrupule, agent direct ou indirect de Talleyrand, sur les ordres ou les insinuations duquel il entreprit, avec le concours du ministre de la guerre Dupont, et d'Anglès, ministre de la police, des manœuvres qui auraient dû amener l'assassinat de l'empereur, mais qui n'aboutirent, finalement, qu'au vol des diamants de la reine Catherine de Westphalie. L'affaire, qui fit tant de bruit sous la Restauration, ne sera sans doute jamais tirée complètement au clair, les principaux dossiers ayant disparu avant 1830. Mais le travail de M. Firmin-Didot est, pour le moment, et restera sans doute ce que nous avons de mieux sur le cas de Maubreuil, malfaiteur intelligent autant qu'audacieux et que ses protecteurs d'un jour poursuivirent non point parce qu'il était une canaille, mais plutôt, sans doute, parce qu'il ne les avait pas assez efficacement servis. R.

— MM. Édouard Romberg et Albert Mallet viennent d'entreprendre pour la Société d'histoire contemporaine la mise au jour d'un intéressant recueil de pièces choisies, presque toutes inédites, sur le séjour de Louis XVIII aux Pays-Bas après sa fuite des Tuileries, sur les agitations de sa petite cour et les agissements de sa diplomatie durant cette résidence forcée à l'étranger (*Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand*, t. I. Paris, A. Picard, 1898, LXIV-256 p. in-8°). Les documents eux-mêmes sont précédés d'une bonne introduction et d'une notice indiquant qu'ils sont empruntés principalement aux archives du duc de Blacas et aux Archives impériales de Vienne. On aurait voulu, çà et là, des notes un peu plus abondantes au bas des pages. Les papiers eux-mêmes sont groupés non d'après l'ordre chronologique, mais sous des rubriques différentes formant onze chapitres; nous signalerons comme plus particulièrement curieuses les lettres et notes de Lainé, président de la Chambre des députés en 1814, et certaines lettres du comte d'Artois. En général, les correspondances des souverains sont ici, comme partout, avec les circulaires officielles, les moins intéressantes de toutes. R.

— M. A. David de Saint-Georges s'est consacré à l'histoire du Forez, où il a passé sa jeunesse; parmi les *Biographies forézienne*s qu'il a successivement publiées, celle d'Achille-François de Lascaris d'Urfé, marquis du Chastelet, lieutenant général de la République (Dijon, Darantière, 1896, XXVII-382 p. in-8°), est une des plus intéressantes. Ce rejeton d'une vieille race féodale, qui se proclamait républicain dès les temps de la Constituante, qui servit sous la Convention et qui, arrêté comme suspect, en septembre 1793, s'empoisonna six mois plus tard à La Force, a trouvé dans M. David un admirateur convaincu. Malgré ses documents réunis un peu au hasard et de bien fréquentes parenthèses, qui nous entraînent à travers les siècles (ceux du Forez s'entend),

depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, son livre est écrit avec une fraîcheur d'impressions qui attire et dans un langage primesautier qui ne laisse pas d'inspirer une véritable sympathie pour l'auteur et son héros. R.

— M. Eusèbe Pavie, auteur d'un ouvrage sur *la Guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis, 1619-1620,* dont nous rendrons prochainement compte, prépare en ce moment une biographie du baron Hercule de Charnacé, diplomate angevin, un des meilleurs agents de Richelieu. Des recherches poursuivies depuis une dizaine d'années dans les archives du ministère des Affaires étrangères lui ont fourni un grand nombre de documents inédits qu'il n'a plus qu'à mettre en œuvre.

— Le vicomte de Rozière a entrepris de publier par souscription une Table alphabétique des noms de familles et de seigneuries cités dans les quatre volumes de l'*Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence,* par Artefeuil, avec la description des armoiries de chaque famille et de quelques seigneuries, l'indication des ouvrages héraldiques, dans lesquels ces familles sont citées, et l'explication des abréviations employées. Outre la table, ce volume contiendra : 1° la réimpression textuelle du tome IV du *Nobiliaire,* dont on connaît l'extrême rareté, et qui manque à la plupart des exemplaires ; 2° la liste des familles maintenues nobles en Provence, soit par les commissaires à ce délégués au cours des diverses recherches qui furent faites, soit par arrêts postérieurs des intendants, soit au moment de la réunion des états généraux en 1788, d'après les manuscrits originaux conservés aux archives des Bouches-du-Rhône et au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale à Paris; 3° une notice bibliographique parue en 1868 dans la *Revue nobiliaire,* désignant les auteurs probables du *Nobiliaire de Provence* et donnant le nombre et la description des suppléments, cartons et planches nécessaires pour former un exemplaire bien complet. On souscrit à Blois, chez l'auteur, place du Château, n° 1, et chez C. Migault, imprimeur-libraire, rue Pierre-de-Blois, n° 14. Le prix de souscription est de 20 francs.

— En vertu d'une décision prise par le ministère de la Guerre le 4 janvier 1899, la *Revue militaire de l'étranger* prend le titre de *Revue militaire rédigée à l'état-major de l'armée* (R. Chapelot). Elle est divisée en deux parties ; la première, « Armées étrangères, » est trop technique pour que nous nous y arrêtions ici; la seconde, « Archives historiques, » comprendra des documents relatifs aux différentes époques de notre histoire militaire, tirés des archives du ministère de la Guerre. Cette série s'ouvre dans la livraison d'avril 1899 avec les articles suivants : 1° l'origine des grandes manœuvres : les camps d'instruction aux XVIIe et XVIIIe siècles ; 2° les historiographes militaires aux armées. Armée de Rhin-et-Moselle, 1796 (avec des cartes); 3° la guerre de 1870-1871 ; ordre de bataille de l'armée du Rhin.

LIVRES NOUVEAUX. — HISTOIRE GÉNÉRALE. — *G. Bardot.* La question des dix villes impériales d'Alsace depuis la paix de Westphalie jusqu'aux arrêts de réunions du conseil souverain de Brisach, 1648-1680. Lyon, impr. Rey, 299 p. — *J.-P. Brossmann.* Mémoires d'un soldat-ordonnance, 1854-1872. Flammarion, XV-330 p. — *A. Auriol.* Un point dans l'histoire de la Régale : la dernière lettre de François de Caulet, évêque de Pamiers. Foix, impr. Gadrat (Bull. de la Soc. ariégeoise des sciences, lettres et arts, t. VII.) — *Chanoine Cerf.* L'invasion allemande en Champagne, 1870-1871. Lille, Desclée et De Brouwer, 238 p. — *J. Lair.* Conjectures sur les chapitres XVIII et XIX du livre II de l'*Historia ecclesiastica* de Grégoire de Tours. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley, 28 p., avec une carte. (Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, 1898.) — *J. Viard.* Lettres d'état enregistrées au Parlement sous le règne de Philippe VI de Valois. Ibid., 178 p.

HISTOIRE LOCALE. — *R. Kerviller.* Répertoire général de bio-bibliographie bretonne; livre I : les Bretons; fasc. 30 : Crest-Daum. Rennes, Plihon et Hervé. — *G. Lavalley.* Le duc d'Aumont et les Cent-Jours en Normandie. Picard, 177 p. — *Renet.* Beauvais et le Beauvaisis dans les temps modernes, 1461-1483. Beauvais, impr. professionnelle, 640 p. — *A. Fleurquin.* De l'administration du village sous l'ancien régime. Giard et Brière, 250 p. — *L. Mathieu.* Un village barrois sous l'ancien régime : Velaines, 1264-1789. Bar-le-Duc, impr. de l'OEuvre de Saint-Paul, XXVI-342 p. in-18. — *Dr Atgier.* Les sires de Mauléon, seigneurs de l'île de Ré, 1137-1268; 2e éd. Angers, Lachèse, 44 p. — *P. Delarue.* Une famille bretonne du XIIe au XIXe s. Charles-Armand Tuffin, marquis de la Rouërie, chef de la conjuration bretonne. Rennes, Plihon et Hervé, VI-226 p. — *G. Durville.* Les anciens fiefs de Nantes, du Xe s. à la Révolution. Vannes, Lafolye, 32 p. (Bull. de la Soc. arch. de Nantes.) — *Guillotin de Courson.* Dinard-Saint-Énogat à travers les âges. Ibid., 30 p. — *Abbé L. Hommey.* Histoire générale, ecclésiastique et civile du diocèse de Séez, ancien et nouveau, et du territoire qui forme aujourd'hui le département de l'Orne; t. I. Alençon, impr. Renaut-de-Broise, XV-472 p. — *F. Mugnier.* Les registres des entrées à l'audience du sénat de Savoie; 1re partie : octobre 1559 à mai 1629. Champion, 122 p. (Mém. de la Soc. savoisienne d'hist. et d'archéol., t. XXXVII.)

Alsace. — M. H. BRESSLAU a donné, dans le dernier numéro de la Revue publiée par la Commission historique badoise, des preuves nouvelles du sans-gêne avec lequel Grandidier falsifiait les diplômes. Il le montre changeant dans le diplôme de Henri II par Hohenbourg du 29 sept. 1016 les mots *Hezelini ejusdem ecclesie filii* en *Hezelini Wurceburgensis ecclesie episcopi.* Tous les diplomatistes compétents, M. de Sickel, M. Mühlbacher, M. Bresslau, ont accepté les conclusions de M. Bloch sur l'absence de scrupules avec laquelle l'abbé Grandidier fabriquait ou altérait les documents. La défense présentée par M. Gasser dans la *Revue catholique* et dont nous avons parlé trop favorablement dans notre dernier numéro (LXX, p. 230) a été inspirée par des préoccupations beaucoup plus confessionnelles que scientifiques. Il est très vrai que Sickel a été induit en erreur par Grandidier dans la publication du t. II des *Diplomata* (*Monumenta Germaniae*); mais il reconnaît aujourd'hui son erreur.

Belgique. — Le 28 mai 1899 est décédé, à Saint-Gilles-lez-Bruxelles,

M. Charles Piot, archiviste général honoraire du royaume, né à Louvain le 17 octobre 1812. M. Piot avait pris sa retraite en 1897, après avoir été attaché aux archives générales pendant plus de soixante ans. C'était un archéologue et un numismatiste d'une certaine valeur, et il a rendu de grands services à l'histoire de Belgique par la publication de nombreux documents inédits. La liste de ses travaux tient vingt pages des *Notices biographiques et bibliographiques concernant les membres de l'Académie royale de Belgique* (1897). M. Piot accueillait avec une grande bienveillance les travailleurs qui allaient faire des recherches dans le riche dépôt confié à sa garde, et il eut le mérite d'introduire dans les règlements des archives belges des dispositions très libérales qu'envient les historiens des pays voisins. Les amis de l'histoire lui garderont un souvenir reconnaissant. Les principaux ouvrages de M. Piot sont : *Histoire de Louvain*. Louvain, 1839 ; — *Cartulaire de l'abbaye d'Eenaeme*. Bruges, 1840, in-4° ; — *Le règne de Marie-Thérèse aux Pays-Bas autrichiens*. Louvain, 1874, in-8° ; — *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*. Bruxelles, 1870-1875, 2 vol. in-4° ; — *Correspondance de Granvelle*, t. IV à XII. Bruxelles, 1884-1896, 9 vol. in-4° ; — *Histoire des troubles des Pays-Bas de Renon de France*. Bruxelles, 1886-1891, 3 vol. in-4° ; — *les Tableaux enlevés à la Belgique en 1814 et restitués en 1815*. Bruxelles, 1883 ; — *Biographie de L. Gachard*. Bruxelles, 1888. In-12.

— M. Émile de Sagher, archiviste de la ville d'Ypres, vient de faire paraître un gros volume intitulé : *Notice sur les archives communales d'Ypres et Documents pour servir à l'histoire de la Flandre du XIIIe au XVIe siècle*, suivis d'un aperçu sommaire des diverses collections composant les dites archives. C'est un volume in-8° de VII-414 p., qui a été tiré seulement à 150 exemplaires. Il a été mis en vente par souscription (chez Callewaert-Demeulenaere, imprimeur-éditeur à Ypres) au prix de 12 fr. 50.

Allemagne. — Le célèbre géographe Heinrich Kiepert est mort le 21 avril dernier âgé de quatre-vingt-un ans. De 1845 à 1852, il fut directeur de l'Institut géographique de Weimar, puis professeur de géographie à l'Université de Berlin. Carl Ritter encouragea ses travaux sur la géographie historique et la cartographie pratique. A. Bœckh directement et O. Müller indirectement contribuèrent à former sa culture philologique. L. de Ranke a aussi exercé sur lui une influence importante. « Il fut un des premiers cartographes de l'Allemagne et le représentant incontesté d'une branche de l'érudition qu'on peut appeler la géographie archéologique. » Il a visité quatre fois lui-même l'Asie-Mineure, la dernière fois en 1888, et provoqué de nombreuses explorations. Parmi ses publications nous citerons : *Karte von Kleinasien* (1843-1845) ; *Karte des osmanischen Reichs in Asien* (1844, 2e éd., 1869) ; *Nouvelle carte générale des provinces asiatiques de l'empire ottoman* (1884, 2e éd., 1892) ; *Specialkarte des westlichen Kleinasien* (1890-1892), *Lehrbuch der alten Geographie* (1873) ; *Atlas antiquus* (1854, 11e éd. en

1893); *Karte von Armenien und Kurdistan* (1858, 4 feuilles); *Neuer Handatlas über alle Theile der Erde* (1855, 3e éd., 1893); *Wandkarte von Palæstina* (8 feuilles; en outre, des cartes pour le *Corpus inscriptionum latinarum*). On lui doit enfin de nombreux articles dans des revues spéciales. Une autobiographie, composée en 1873, a paru dans le *Globus*, LXXV, n° 19.

— Le 9 mai est mort C. Sittl, professeur d'archéologie et de philologie classique à Wurzbourg. On lui doit entre autres : *Geschichte der griechischen Literatur bis auf Alexander den Grossen* (3 vol., 1884-1887), un ouvrage sur le maintien chez les Grecs et chez les Romains (1889) et un excellent *Handbuch der Archæologie*, avec un atlas (1894-1896). — Fr. Bock est mort à Aix-la-Chapelle âgé de soixante-seize ans; il était connu par ses travaux sur les origines des églises rhénanes et de leurs reliques. — Le 16 mai est mort, à l'âge de soixante-quinze ans, le prof. Fr. Meyer von Waldeck, connu par ses travaux sur l'histoire et la littérature russes. — Le même jour est mort à Berlin le prof. W. Schwartz, connu par ses travaux sur l'anthropologie, la mythologie et les légendes nationales.

— Dans les *Beilage* de l'*Allgemeine Zeitung* de 1899, nous signalerons les articles suivants : nos 77-78, 116-117, Léon XIII considéré comme évêque de Pérouse, par L.-K. Goetz; nos 80-82, B. Kugler, notice nécrologique par Cl. Klein; nos 92-93, Pour servir à l'histoire de l'assassinat politique, par Bezold (depuis Harmodius et Aristogiton jusqu'aux plus récents attentats anarchistes); nos 94-95, La banqueroute du socialisme scientifique d'après le livre d'Ad. de Wenckstern; n° 96, Histoire des régions africaines de Ouadaï et de Tibesti, surtout d'après Barth et Nachtigal; nos 100-101, Les présents du roi de Lydie à Delphes, par Carl Niebuhr (Aristagoras et les Alcméonides se sont partagé les trésors du temple des Branchides. Aristagoras perdit son or et la vie en Thrace; les Alcméonides déposèrent leur part chez leur « banquier sacerdotal » à Delphes. Le « bonhomme » Hérodote a forgé ensuite la légende que le trésor avait été fondé par Crésus. Comme Pindare, Hérodote est un « agent de la propagande delphique; » il est le représentant littéraire de leurs transactions financières. « Ce qu'Hérodote raconte de la Hellade avant 494 est suspect; il a mis beaucoup d'imagination au service de cette propagande. »)

— L'Institut bibliographique de Leipzig a mis en vente le t. I d'une *Weltgeschichte*, dont la rédaction a été confiée à un assez grand nombre de collaborateurs sous la direction du Dr Hans-F. Helmolt. Le plan ne manque pas d'originalité : après une déclaration de M. Helmolt sur le sens du mot Histoire universelle, des chapitres sont consacrés successivement aux idées fondamentales du développement de l'humanité, à l'apparition de l'homme sur la terre et à l'anthropogéographie, à l'histoire primitive de l'humanité, puis à l'Amérique, considérée comme placée à l'orient de la terre habitée. Suit une histoire du

continent américain depuis les anciens temps jusqu'aux plus récents. Un chapitre sur l'importance historique de l'Océan Pacifique prépare le second volume, qui sera consacré à l'Asie orientale et à l'Océanie. L'ouvrage comprendra huit volumes, ornés de nombreuses illustrations.

— La direction des *Monumenta Germaniae historica* a fait paraître pendant le dernier exercice les ouvrages suivants : 1° *Liber pontificalis*, 1re partie, par Th. Mommsen (Gesta pontificum romanorum, vol. I); 2° le t. V, 1re partie, de la série des *Epistolae* (ou t. III des *Epistolae Karolini aevi*); 3° le t. IV, 1re partie, des *Poetae latini medii aevi*, publié par P. de Winterfeld; la *Vita Severini* d'Eugippius, nouv. édit. par Th. Mommsen (Script. in usum scholarum). — On a commencé l'impression du t. IV des *Scriptores* de l'époque mérovingienne avec l'ouvrage de Jonas de Bobbio et deux vies de saint Gall, et dans la série des *Leges* celle des Lois des Wisigoths. Le t. II et dernier du *Registrum Gregorii* est presque entièrement terminé. En somme, il y a actuellement sous presse 7 vol. in-4° et 1 in-8°.

— M. W. Lühe a pris pour sujet de thèse à l'Université de Strasbourg *Hugo von Die und Lyon, Legat von Gallien* (Breslau, 1898, in-8°). Le personnage est important; il fut en son temps un des meilleurs agents de Grégoire VII dans le royaume de France et contribua plus qu'aucun autre à faire triompher dans ce pays le parti de la réforme; sa correspondance par malheur a péri, mais le personnage est si souvent nommé dans les actes et les chroniques du temps qu'on peut raconter sa vie avec un certain détail et même en quelque mesure faire revivre cette curieuse physionomie. En appendice, l'auteur étudie quelques questions accessoires, notamment la généalogie des comtes de Die au xie siècle; rappelons que M. de Manteyer, dans une thèse soutenue à l'École des chartes en 1898, a démontré que ces comtes n'étaient pas autre chose que les comtes de Toulouse de même nom.

— On vient de reconstruire le bâtiment renfermant la bibliothèque et les archives d'Aix-la-Chapelle; pour célébrer l'inauguration du nouvel édifice, la Société historique de cette ville a publié, sous le titre de *Festschrift*, un volume entier (19e de son *Zeitschrift*. Aachen, Cremer, 1898, in-8°) où l'on peut signaler une histoire de la bibliothèque par le conservateur E. Fromm, la description des livres populaires d'astronomie et d'astrologie, conservés dans ce dépôt par M. Richel; par M. Fromm, le catalogue de la collection dantesque d'Alfred de Reumont (conservée à Aix); une histoire des théâtres de marionnettes en Allemagne au xviiie siècle, par Richel. — La seconde partie du volume renferme divers mémoires sur l'histoire du pays; à noter, pour les lecteurs français, une bonne étude sur l'occupation française, principalement sous la Révolution, par M. W. Bruning, et une notice sur le dépôt des archives du département de la Roër. Ce volume, joliment illustré, mérite d'être signalé tout spécialement aux historiens et aux bibliothécaires.

Livres nouveaux. — Histoire générale. — *F. Philippi.* Der Westfælische Friede. Münster, Regensberg, 213 p. Prix : 10 m. — *J. Gehring.* Die Sekten der russischen Kirche, 1003-1897. Leipzig, Richter, XII-240 p. Prix : 5 m. — *Graf von Hacke.* Die Palliumverleihungen bis 1143. Marbourg, Elwert, IV-154 p. Prix : 3 m. — *H. Kutler.* Wilhelm von St. Thierry, ein Repræsentant der mittelalterlichen Frommigkeit. Giessen, Ricker, 205 p. Prix : 4 m. 50. — *J.-P. Hirsch.* Die Rückkehr der Pæpste Urban V und Gregor IX von Avignon nach Rom. Paderborn, Schœningh, LXI-329 p. — *K. Holl.* Fürstbischof Jakob Fugger von Konstanz, 1604-1626, und die katholische Reform der Diözese im ersten Viertel des 17 Jahrh. Fribourg-en-B., Kommissionsverlag des Charitasverbandes, XII-295 p. Prix : 3 m. 60. — *Jastrow* et *Winter.* Deutsche Geschichte im Zeitalter der Hohenstaufen, 1125-1273. Bd. I : 1125-1190. Stuttgart, Cotta, XXII-644 p. Prix : 8 m. — *Brandstetter.* Kurbrandenburgische Unionsbestrebungen, 1647-1648; ein Beitrag zur Geschichte des westfælischen Friedes. Leipzig, Brandstetter, VIII-66 p. Prix : 1 m. 20. — *Haake.* Brandenburgische Politik und Kriegführung in den Jahren 1688 und 1689. Cassel, Brunnemann, VIII-163 p. Prix : 4 m. 40. — *W. Bensemann.* Richard Nevil, der Königmacher, 1428-1471. Strasbourg, Beust, XII-159 p. Prix : 5 m. — *Fr. Hümmerich.* Vasco da Gama und die Entdeckung des Seewegs nach Ostindien. Munich, Beck, 203 p. Prix : 6 m. 50.

Histoire de l'antiquité. — *Cornill.* Geschichte des Volkes Israel von den æltesten Zeiten bis zur Zerstörung Jerusalems durch die Rœmer. Leipzig, Harrassowitz, IV-326 p. Prix : 8 m. — *E. Schürer.* Geschichte des Jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi; vol. II et III. Leipzig, Hinrichs, VIII-584 et VIII-562 p. Prix : 24 m. — *D. Braun.* De sancta Nicaena Synodo. Syrische Texte des Maruta von Maipherkat. Münster, Schöningh, 128 p. Prix : 2 m. 80. — *Fr. Geppert.* Die Quellen der Kirchenhistorikers Sokrates Scholasticus. Leipzig, Dieterich, 134 p.

Histoire locale. — *A. Krieger.* Topographisches Wörterbuch des Grossherzogtums Baden. Heidelberg, Winter. — *K. Mass.* Pommersche Geschichte. Stettin, Saunier, X-283 p. Prix : 5 m. — *A. Wyss.* Urkundenbuch der Deutschordens-Ballei Hessen; vol. III : 1360-1399. Leipzig, Hirzel, VI-680 p. Prix : 20 m. — *R. Jecht.* Codex diplomaticus Lusatiae superioris II. Gœrlitz, Tzschaschel. — Urkundenbuch der Stadt Lübeck. Lubeck, Schmersahl, VII-745 p. Prix : 30 m.

Autriche-Hongrie. — Le 27 mai dernier est mort le baron Henri de Zeissberg, directeur de la bibliothèque de la cour à Vienne. Il était né le 8 juillet 1839. Après ses études à l'Université, où il suivit les cours de Sickel, il enseigna l'histoire d'Autriche à l'Université de Lemberg, puis il remplaça Aschbach à celle de Vienne comme professeur ordinaire d'histoire universelle; là il devint, à côté de Sickel, directeur de l'Institut autrichien pour les études historiques. Il enseigna l'histoire au prince impérial Rodolphe. Depuis 1863, où parut un travail de début : *Arno, erster Erzbischof von Salzburg,* jusqu'à ces derniers temps, ses publications ont été incessantes, toutes distinguées par le soin le plus minutieux, l'érudition la plus étendue. Son chef-d'œuvre, *Die polnische Geschichtschreibung des Mittelalters,* a été couronné en 1873 par la société Jablonowski. Il s'est fait connaître du grand public en prenant après la mort de Weilen la direction de *Œsterreich-Ungarn in*

Wort und Bild et en publiant une biographie de l'archiduc Charles dont on n'a malheureusement que les deux premiers volumes. La plus grande partie de ses travaux d'érudition ont paru dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie des sciences, dont il devint membre en 1882; dans le nombre signalons le mémoire intitulé : *Zur Geschichte der Minderjæhrigkeit Herzog Albrechts V von Œsterreich.*

— Le t. XXXIX du *Corpus scriptorum ecclesiae latinae* (Vienne, Tempsky, xlviij-481 p. Prix : 15 m. 60) est une édition critique des *Itinera Hierosolymitana saecul. IV-VIII,* par P. Geyer. Il contient : 1° l'*Itinerarium Burdigalense* (333); 2° la *Peregrinatio Silviae* (385); 3° le traité de Pierre Diacre, *De locis sanctis;* 4° le *De situ Hierosolimitanae urbis* d'Eucherius; 5° le *De situ Terrae sanctae* de Theodosius; 6° le *Brevarius de Hierosolyma* (VIe siècle); 7° l'Itinéraire d'Antoine de Plaisance; 8° le traité *De locis sanctis* d'Adamnan; 9° le *Liber de locis sanctis* de Bède le Vénérable.

Pologne. — M. Thadée Korzon a fait paraitre un important ouvrage sur la jeunesse de Sobieski (*Dola i niedola Jano Sobieskiego,* Grandeur et misère de Sobieski, 3 vol. in-8° publiés aux frais de l'Académie des sciences de Cracovie). Cet ouvrage va jusqu'à l'année 1674, époque où Sobieski monta sur le trône de Pologne.

— M. E. Boguslawski a donné (Varsovie, 1899) le deuxième volume de son Histoire des Slaves ou plus exactement des Slaves primitifs. Nous ne pouvons que renouveler, à propos de ce travail patient, ingénieux et qui en somme peut rendre service aux historiens, les observations que nous avons naguère présentées ici même (*Rev. hist.,* 1889, XLI, p. 179). L. L.

Italie. — Le frère Benoît-Marie Reichert a publié le t. I des *Acta Capitulorum generalium* dans la collection des *Monumenta ordinis fratrum Praedicatorum historica* (Rome, in domo generalitia, xx-326 p.); il se rapporte aux années 1220-1303.

— La ville de Palerme a publié l'an dernier une édition des *Scritti* de Francesco Perez (Palermo, coi tipi del *Giornale di Sicilia,* 1898) en trois volumes qui comprennent, le premier des études dantesques, le deuxième la *Beatrice Svelata,* le troisième des variétés historiques, politiques et littéraires. Le second volume de cette collection, — tentative malheureuse, mais qui a joui d'un certain succès, d'identifier Béatrice, pure abstraction, avec l'*intelligence active,* — présente un certain intérêt, au moins historique, et il faut remercier la ville de Palerme d'avoir rendu plus accessible aux dantophiles cette docte rêverie d'un de ses illustres enfants.

— La maison Zanichelli de Bologne inaugure, sous la direction de MM. G.-L. Passerini et P. Papa, une *Biblioteca storico-critica della letteratura dantesca* dont le premier fascicule contient une série d'études

de l'éminent érudit anglais, M. Paget Toynbee (*Ricerche e note dantesche, traduzione dall' inglese con aggiunte dell' autore*. Bologne, 1899). On connaît l'érudition profonde et la méthode rigoureuse de l'auteur du *Dante Dictionary;* ses recherches ne sont pas des bavardages plus ou moins ingénieux comme il s'en publie tant en Italie, mais des dissertations critiques d'une merveilleuse précision. En voici la liste : Dante et Pythagore; Dante et Orose; Emprunts de Dante à Albert le Grand; Passages de la *Vita nuova* et du *Convivio* tirés d'Alfragand; les Sept exemples de munificence cités dans le *Convivio;* les Théories dantesques sur les taches de la lune. M. Paget Toynbee identifie *il buon re di Castella,* cité par Dante dans le *Convivio,* avec Alphonse VIII, parce que les deux autres princes munificents dont le nom est précédé de la même épithète appartiennent à la même époque et parce qu'il pense que le poète a surtout voulu louer des protecteurs des troubadours. Il peut avoir raison; mais il faut remarquer : 1° que le roi de Castille est séparé ici du marquis de Montferrat et du comte de Toulouse par Saladin; 2° que le roi Alphonse X le Savant s'acquit une très grande réputation de libéralité : « Super omnes temporis sui reges de multa largitate, affabilitate et multis aliis regalibus virtutibus laudande comendacionis preconio tollebatur, » dit un chroniqueur du XIVe siècle ; 3° que ce dernier roi protégea lui aussi des troubadours, et enfin que Dante peut avoir entendu parler d'Alphonse X et de sa générosité par Brunetto Latini qui le vit en Espagne. Il y a donc autant de motifs pour identifier le *re di Castella* du *Convivio* avec Alphonse X qu'avec Alphonse VIII.

— M. R. Foglietti se propose de publier par souscription (s'adresser à l'auteur, à Macerata) un ouvrage intitulé : *Sancti Petri Damiani ecclesiae doctoris Autobiographia.* Dans l'appendice seront publiés : 1° la lettre de P. Damien à Odalric, évêque de Fermo; 2° le sermon *in Nativitate Domini* fait aussitôt après sa promotion à l'évêché d'Ostie; 3° le traité *De parentelae gradibus;* 4° quelques poésies et de nombreux extraits d'autres œuvres relatifs à Pierre Damien, à sa famille et à son temps.

Royaume-Uni. — La 22e livraison de l'*Historical Atlas of modern Europe,* publiée sous la direction de M. R. L. Poole, contient quatre cartes de l'Europe centrale au temps de la paix de Bâle (1795), du traité de Lunéville (1801), après la destruction de l'empire germanique (1806) et après le traité de Vienne (1809), par M. Herbert Fisher, plus une carte des quatre patriarcats d'Orient vers l'an 750 par M. E. W. Brooks (Oxford, at the Clarendon Press. Prix : 3 sh. 6 d.).

— Le tome II de la *History of the New-World called America,* par M. Edward John Payne, se rapporte à la période aborigène. Vingt-cinq chapitres traitent de l'organisation militaire de ces Aborigènes, de la création d'une classe industrielle, de l'antiquité de l'homme

en Amérique, des langues qu'on y parlait, du calendrier mexicain, de la diffusion de l'homme dans le Nouveau-Monde, des peuples qui colonisèrent le plateau du Mexique, des progrès accomplis par le Pérou (Oxford, at the Clarendon press, XXVIII-548 p. Prix : 14 sh.).

— Le très honorable et très révérend Mandell CREIGHTON, aujourd'hui évêque de Londres, a donné chez Longmans une nouvelle édition, à la portée des bourses plus modestes, de l'ouvrage de grand luxe qu'il avait publié, il y a trois ans, chez Boussod et Valadon : *Queen Elizabeth*. C'est un simple portrait de la grande reine, placé dans le cadre du temps où elle vécut. Aucun appareil critique, aucune indication bibliographique ; mais on sait que l'auteur connaît à merveille cette époque et qu'il est au courant de toutes les publications relatives à son sujet (307 p. in-8°, avec un portrait. Prix : 6 sh.).

Canada. — Nous recommandons à ceux qui s'intéressent aux questions relatives à la découverte de l'Amérique les trois brochures dans lesquelles M. H. HARRISSE a maintenu contre M. Dawson que J. Cabot n'a pas atterri en 1497 au cap Breton, mais 177 milles plus au nord, et que d'ailleurs il est impossible de savoir où Cabot a vu pour la première fois le nouveau monde : *l'Atterrage de Cabot au Continent américain en 1497* (Gœttingue, 1897 ; extrait des *Nachrichten* de la Société royale des sciences) ; — *The Cabots* (from the Transactions of the royal society of Canada, vol. IV, section 2) ; — *The Outcome of the Cabot Quater-Centenary* (from the American historical Review).

Roumanie. — M. Nicolas JORGA a publié dans les Annales de l'Académie roumaine (2e série, t. XX de la section historique), et à part (Bucarest, Gœbl, 68 p. in-4°), des *Documente noue in mare parte romanesci relative la Petru Schiopul si Michaiu Vitézul ;* ces documents se rapportent aux années 1564-1600.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Arbois de Jubainville (*H. d'*). La civilisation des Celtes et celle de l'épopée homérique, 403.

Bourgeois (*Émile*). Manuel historique de politique étrangère, 97.

Daumet. Étude sur l'alliance de la France et de la Castille au XIVe et au XVe siècle, 345.

Denis (*Samuel*). Histoire contemporaine, t. II, 102.

Driault. La question d'Orient, depuis ses origines jusqu'à nos jours, 110.

Helmolt (*H.-F.*). Weltgeschichte, 460.

Monicault (*G. de*). La question d'Orient; le traité de Paris et ses suites, 109.

Œschli (*Wilhelm*). Vor hundert Jahren, 238.

Oman (*Charles*). A history of the art of war, 399.

ANTIQUITÉ.

Blass. Die Entdeckungen auf dem Gebiete der classischer Philologie, 124.

— Aristotelis Πολιτεία Ἀθηναίων, 125.

— Hyperidis orationes sex, 126.

Cauer. Hat Aristoteles die Schrift vom Staat der Athener geschrieben ? 126.

Collitz et *Bechtel*. Sammlung griechischer Dialectinschriften, 122.

Corpus inscriptionum atticarum, 118.

Demolin. Les *Collegia juvenum* dans l'empire romain, 133.

Dittenberger. Corpus inscriptionum graecarum Graeciae septentrionalis, 119.

— Sylloge inscriptionum graecarum, 121.

— et *Purgold*. Olympia. Die Ergebnisse der von dem deutschen Reiche veranstalteten Ausgrabungen, 120.

Frænkel. Die Inschriften von Pergamon, 120.

Furneaux (*Henry*). Voy. *Tacite*.

Halkin (*Léon*). Les esclaves publics chez les Romains, 133.

Hartel (*W. von*). Ueber die griechischen Papyri Erzherzog Reiner, 127.

Hiller von Gærtringen. Inscriptiones graecae insularum maris Ægoi, 119.

Hoffmann. Sylloge epigrammatum graecarum quae ante medium saec. a. Chr. n. III incisa ad nos pervenerunt, 121.

Jullian (*Camille*). Notes gallo-romaines, 216.

Kaibel (*G.*). Inscriptiones graecae Siciliae et Italiae, additis graecis Galliae, Italiae, Britanniae, Germaniae inscriptionibus, 119.

Kaibel et *U. Wilamowitz-Mœllendorff*. Aristotelis Ἀθηναίων πολιτεία, 125.

Keil. Die Solonische Verfassung in Aristoteles Verfassungsgeschichte Athens, 126.

Kenyon. The palæography of greek papyri, 233.

Preger (*Th.*). Inscriptiones graecae metricae ex scriptoribus praeter Anthologiam collectae, 121.

Prott (*J. de*) et *L. Ziehen*. Leges Graecorum sacrae e titulis collectae, 122.

Reitzeinstein. Arriani τῶν μετ' Ἀλεξάνδρον libri VII fragmenta e cod. Vaticano rescripto, 132.

Rœhl. Imagines inscriptionum graecarum antiquissimarum in usum scolarum, 121.

Swoboda. Griechische Volksbeschlüsse, 122.

Tacite. Vita Agricolae, éd. *Furneaux*, 403.

Thomas (*Émile*). Rome et l'Empire aux deux premiers siècles de notre ère, 405.

Wagner (*R.*). Apollodori bibliotheca, 132.

Wessely. Bemerkungen zu einigen Publikationen auf dem Gebiete der ælteren griechischen Palæogr., 128.

— Mittheilungen aus der Sammlung des Papyrus Erzherzog Rainer, 131.

— Corpus papyrorum Raineri, archiducis Austriae, 131.

Wilcken. Griechische Papyri, 125.

—, *Viereck* et *Krebs*. Ægyptische Urkunden aus den k. Museen zu Berlin, 130.

Wilamowitz-Mœllendorff (*U. von*). Aristoteles und Athen, 126. Voy. *Kaibel*.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

ÉGLISE. LA PAPAUTÉ, LES SAINTS.

Ambrosiana, 236.
Bulard (*Gustave*). Les traités de Saint-Germain, 454.
Eckenstein (Mme *Lina*). Woman under monasticism, 390.
Hallberg. Sainte Mathilde, 452.
Klaczko (*Julian*). Rome et la Renaissance. Jules II, 359.
Lühe (*W.*). Hugo von Die und Lyon, Legat von Gallien, 461.
Mueller (*Karl*). Kirchengeschichte, 142.
Reichert (*B.-M.*). Acta capitulorum generalium O. P., 463.
Schiff (*Otto*). Studien zur Geschichte Papst Nikolaus IV, 146.
Turner (*C. Hamilton*). Ecclesiae occidentalis monumenta juris antiquissima, 233.

ALLEMAGNE.

Bismarck. Mémoires publ. p. *Busch*, 107.
Busch. Voy. *Bismarck*.
Chestret de Haneffe (baron *de*). Histoire de La Marck, y compris les Clèves de la seconde race, 226.
Denis (*Ernest*). L'Allemagne, 1810-1852, 106.
Prutz (*Hans*). Aus des Grossen Kurfürsten letzten Jahren, 148.

ALSACE-LORRAINE.

Gasser. Grandidier est-il faussaire? 230.
Reuss. L'Alsace au XVIIe siècle, t. II, 82, 410.

AMÉRIQUE.

Payne (*E. J.*). History of the New-World called America, 464.

AUTRICHE-HONGRIE.

Trocase. Le règne de François-Joseph Ier, empereur-roi d'Autriche-Hongrie, 108.

ESPAGNE.

Milet y Sans. Los monasterios de Camprodon y Moissac, 238.

ÉTATS-UNIS.

Cushing (*H. A.*). History of the transition from provincial to commonwealth government in Massachusetts, 175.
Harding (*S. Bannister*). The contest over the ratification of the federal commission in the State of Massachusetts, 171.
Houston (*Fr.*). A critical study of nullification in South Carolina, 173.
Rousiers (*P. de*). Les industries monopolisées aux États-Unis, 112.
Shepherd (*W. R.*). History of proprietary government in Pennsylvania, 175.
United States Commission on boundary between Venezuela and British Guiana, 162.

FRANCE.

Albanès (abbé). Gallia christiana novissima, t. II, p. p. *Ul. Chevalier*, 357.
Archives historiques du département de la Gironde, t. XXIX-XXXII, 218.
Artefeuil. Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence; table par le vicomte *de Rozière*, 457.
Avenel (vicomte *G. d'*). Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées, 348.
Babeau. Les Anglais en France après la paix d'Amiens, 90.
Beaumanoir (*Ph. de*). Les coutumes de Beauvaisis, éd. *Salmon*, 335.
Beaune (*Henri*). Nouveaux mélanges de droit et d'histoire, 350.
Bellet (chanoine *Ch.*). Les origines de France et les fastes épiscopaux, 219.
Belleval (marquis *de*). Les fils de Henri II, 360.
Binet-Sanglé (*Ch.*). La maladie de Pascal, 453.
Bonnal de Ganges. Les représentants du peuple près les armées, 1791-1797, 372.
Borelli de Serres (colonel). La réunion des provinces septentrionales à la couronne par Philippe-Auguste, 344.
Bréard. Voy. *Martange*.
Brette. Recueil de documents relatifs à la convocation des états généraux de 1789, 217.
— La France au milieu du XVIIIe s. d'après le Journal du marquis d'Argenson, 222.
Brotonne (*L. de*). Lettres inédites de Napoléon Ier, 101.
Buche (*Jean*). Histoire du Studium, collège et lycée de Bourg-en-Bresse, 410.
Cazauran (Abbé). Les ordonnances synodales de Dax, 220.
Chabrier (*Albert*). Les orateurs politiques de la France jusqu'à 1830, 106.
Chuquet (*Arthur*). La jeunesse de Napoléon, t. III, 374.

Clément-Simon. La rupture du traité de Brétigny et ses conséquences en Limousin, 345.
Closmadeuc (*G.-Thomas de*). Quiberon, 1795, 375.
Cottin (*Paul*). Toulon et les Anglais en 1793, 373.
David de Saint-Georges. Biographies forézïennes, 456.
Deschamps (*Léon*). Les colonies pendant la Révolution, 371.
Des Robert (*François*). Charles IV et Mazarin, 364.
Desvernois (général baron). Mémoires, 1789-1818, publiés par *Dufourcq*, 91.
Dieulafoy. Le château Gaillard, 220.
Doumergue. La jeunesse de Calvin, 239.
Duflot (Abbé). François Richardot, évêque d'Arras, 359.
Dufourcq. Voy. *Desvernois*.
Durand-Lapie. Saint Amant; son temps, sa vie, ses poésies, 364.
Espitalier (abbé). Les évêques de Fréjus, XIIIe-XVIIIe siècles, 358.
Félice (*Paul de*). Les protestants d'autrefois, 367.
Firmin-Didot (*Georges*). Pages d'histoire, 455.
Fraikin (Abbé). Lettres inédites relatives à l'armée de Condé pendant la Révolution, 323.
Gachot (*Édouard*). La deuxième campagne d'Italie, 100.
Garnault (*E.*). Les Rochelais et le Canada, 407.
— Le commerce rochelais au XVIIIe s., 407.
Garreau. L'état social de la France au temps des croisades, 343.
Garrisson. Théophile et Paul de Viau, 363.
Hermelin. Voy. *Moreau*.
Histoire des variations de l'état-major (affaire Dreyfus), 381.
Houssaye (*Henry*). 1815, t. II, 99.
Huvelin. Les courriers des foires de Champagne, 452.
Janvier et *Bréard*. Étude sur Domartlès-Ponthieu, 351.
Jaurgain (*de*). La Vasconie, 355.
Jérôme (abbé). La question métropolitaine dans l'Église franque au temps de Charlemagne, 219.
Lacour-Gayet. L'éducation politique de Louis XIV, 83.
Laforge (*Léon*). Histoire complète de Mac-Mahon, duc de Magenta, 103.
Lallemand. La Révolution et les pauvres, 88.
La Roncière (*Bourel de*). Histoire de la marine française. Les origines, 346.
Le Bourdellès et *Vignols*. Une prise de Dugué-Trouin; procédure de liquidation, 222.
Lecacheux. Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Coutances, 336.
Lehautcourt (*Pierre*). Le siège de Paris, t. III, 102.
Lenôtre. Le marquis de la Rouërie et la conjuration bretonne, 1790-1793, 371.
Leroux (*Alfred*). Les Archives départementales, communales et hospitalières de la Haute-Vienne, de 1790 à 1890, 221.
Lex. Histoire de Saint-Point, 352.
Lex et *Bougenot*. Journal de la famille des Dupré, bourgeois de Tournus et de Mâcon, 220.
Luçay (comte *de*). L'ancien comté de Clermont en Beauvaisis, 352.
Marin (*Paul*). Le petit bleu. Le général Roget, 381.
Martange (général-major *de*). Correspondance inédite, 1756-1782, publ. par *Ch. Bréard*, 85.
Martin (*Charles*). Lou casteù e lei papo d'Avignoun, 453.
Martin (*Germain*). La grande industrie sous le règne de Louis XIV, 365.
Masson (*Fréd.*). Joséphine de Beauharnais, 89.
Mazuc. Voy. *Milner*.
Milner (sir *Alfred*). L'Angleterre en Égypte, trad. par *Mazuc*, 217.
Moisant (Abbé). Le prince Noir en Aquitaine, 395.
Mohler (*H.*). Héliand, 453.
Molé (*Pierre*). Exposé impartial de l'affaire Dreyfus, 99.
Montarlot (*Paul*). Un essai de commerce autonome et un procès de lèse-nation. Issy-l'Évêque, 1789-1794, 223.
Moreau (*Jacob-Nicolas*). Mes souvenirs, p. p. *Hermelin*, 368.
Musset (*G.*). Le cartulaire de l'abbaye de la Grâce-Dieu, 337.
Ollivier (*Émile*). L'empire libéral, t. III, 96.
Parisot (*Robert*). Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens, 339.
Passy (*L.*). Le marquis de Blosseville, 94.
Pavie (*Eusèbe*). La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis, 457.
Pellisson (*Maurice*). Les orateurs politiques de la France de 1830 à nos jours, 106.
Prarond. Abbeville au temps de Charles VII, des ducs de Bourgogne, maîtres du Ponthieu, et de Louis XI, 350.
Rabaud (*Camille*). Histoire du protestantisme dans l'Albigeois et le Lauragais depuis la révocation de l'Edit de Nantes, 366.

Reiset (général vicomte *de*). Souvenirs, 1775-1810, 380.
Reyssié (*Félix*). Le cardinal de Bouillon, 1643-1715, 368.
Ribard (*Clément*). Notes d'histoire cévenole, 353.
Robert (le Père *Charles*). Expédition des émigrés à Quiberon, 377.
Robinet. Le mouvement religieux à Paris pendant la Révolution, 217.
Rombert (*Édouard*) et *Mallet* (*Albert*). Louis XVIII et les Cent Jours à Gand, 456.
Rozière. Voy. *Artefeuil*.
Ruble (baron *de*). L'assassinat de François de Lorraine, duc de Guise, 18 février 1563, 361.
Rupin. L'abbaye et les cloîtres de Moissac, 354.
Sagnac. La législation civile de la Révolution française, 87.
Salmon. Voy. *Beaumanoir*.
Ségur (*Pierre de*). La dernière des Condé, 379.
Simon (capitaine *Émile*). Le capitaine La Tour d'Auvergne, premier grenadier de la République, 378.
Soyer. Analyse des actes de Charles VII, 453.
Tourtoulon (*J. de*). Les œuvres de Jacques de Révigny, 221.
Turquan (*Joseph*). La citoyenne Tallien, 455.
Uzureau (abbé). Les affiches d'Angers, 452.
Zeller (*Berthold*). Louis XIII. Marie de Médicis chef du Conseil, 362.
Zévort. Histoire de la 3e république, 103.
Zivy. Le 13 vendémiaire an IV, 100.

ITALIE.

Miscellanea di storia patria, t. IV, 237.
Perez (*Francesco*). Scritti, 463.
Solmi. Le associazioni in Italia avanti le origini del comune, 406.
Toynbee (*Paget*). Ricerche e note Dantesche, 464.
Zdekauer. Il constituto del comune di Siena dell' anno 1262, 141.

ORIENT.

Bréhier (*Louis*). Le schisme oriental au XIe siècle, 342.
Fontane (*Marius*). Mahomet, 338.
Geyer (*P.*). Itinera Hierosolymitana saec. IV-VIII, 463.
Menant (Mlle *D.*). Un réformateur parsi dans l'histoire contemporaine de l'Inde, 111.

PAYS-BAS.
(BELGIQUE ET HOLLANDE.)

Demeuldre (abbé *Paul*). Frère Jean Angeli, 220.
Frederichs (*Jul.*). De Inquisitie in het hertogdom Luxemburg voor en tijdens de 16de eeuw, 144.
Funck-Brentano (*Fr.*). La chronique artésienne, 336.
Hansay (*Alfred*). Étude sur la formation et l'organisation économique de l'abbaye de Saint-Front jusqu'à la fin du XIIIe siècle, 226.
Lonchay. Le *Comentario de la guerra di Frisia* du colonel Fr. Verdugo, 227.
Mulder (*J.-J.*). De uitvoering der geloofsplakkaten en het stedelijk verzet tegen de Inquisitie te Antwerpen, 1550-66, 144.
Pirenne. Geschichte Belgiens, trad. par *Arnheim*, 225.
Sagher (*Émile de*). Notice sur les archives communales d'Ypres, 459.

ROUMANIE.

Eliade (*Pompiliu*). L'influence française sur l'esprit public en Roumanie à l'époque des règnes phanariotes, 92.
Gidei. Studiu asupra cronicarilor moldeveni diu sec. XVII, 240.
Jorga (*Nicolas*). Documente noue in mare parte romanesci relative la Petru Schiopul si Michaiu Vitézul, 465.

ROYAUME-UNI.

Abrahams. The expulsion of the Jews from England in 1290, 234.
Abbott (*Edwin A.*). Saint Thomas of Canterbury, 386.
Bateson (*Mary*). Records of the borough of Leicester, 401.
Brown (*P. Hume*). History of Scotland, 400.
Bund (*J. W.*). The celtic church of Wales, 383.
Creighton (*Mandell*). Queen Elizabeth, 465.
Cunningham (*W.*). Alien immigrants to England, 234.
Feet of fines in the P. R. O. of the ninth year of king Richard I, 233.
Heales (*Alfred*). The records of Merton priory, 401.
Huguenot Society of London (Publications of the), 234.
Hutton (*W. H.*). The church of the sixth century, 134.
James (*E. Boucher*). Letters archæological and historical relating to the isle of Wight, 233.

Mason (*A. J.*). The mission of saint Augustine to England, 385.
Michael. Englische Geschichte im XVIII Jahrh., 159.
Moisant (abbé). De speculo regis Edwardi III, 395.
Morris (*W. O'Connor*). Ireland, 1494-1868, 158.
Plehn (*Hans*). Der politische Charakter von Mathaeus Parisiensis, 393.
Powell (*Edgar*). The rising in East Anglia in 1381, 396.
Rait (*R. S.*). Mary, queen of Scots, 235.
Ramsay (sir *James H.*). The foundations of England, 391.
Richardson (*Oliver H.*). The national movement in the reign of Henry III, 394.
Rigg (*J. M.*). Saint Anselme of Canterbury, 386.
Rœssler (*Oskar*). Kaiserin Mathilde, Multer Heinrichs von Anjou, 392.
Smith (Mme *A. Murray*). Annals of Westminster abbey, 386.
Spence. The church of England. A history for the people, 386.
Thompson (Mme *E. M.*). A history of the Somerset carthusians, 389.
Thurston (le Père *Herbert*). Vie de saint Hugues, chartreux, évêque de Lincoln, 389.
Trevelyan (*G. Macaulay*). England in the age of Wycliffe, 397.
Woodhouse (*R. J.*). The life of J. Morton, archbishop of Canterbury, 399.
Wylie (*J. H.*). History of England under Henry IV, 398.

SLAVES
(POLOGNE, RUSSIE, SERBIE).

Bilbassof (*B. von*). Katherina II, Kaiserin von Russland, im Urtheile der Weltlitteratur, trad. par *Th. Schiemann*, 161.
Boguslawski. Histoire des Slaves, 463.
Déprez et *Gavrilovitch*. Histoire de la littérature serbe, 240.
Korzon (*Thaddée*). Dola i niedola Jana Sobieskiego, 463.
Niessel. Les Cosaques, 109.

SUISSE.

Blœsch. Geschichte der schweizerisch-reformierten Kirchen, 239.
Escher et *Schweizer*. Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zörich, 238.
Inventare schweizerischer Archive, 238.
Rott (*Édouard*). Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, 239.

BIBLIOGRAPHIE.

Dorez (*Léon*). Le catalogue de la collection Dupuy à la Bibliothèque nationale, 222.
Loye (*J. de*). Les archives de la chambre apostolique, 335.
Neuville (*Didier*). État sommaire des archives de la marine antérieures à la Révolution, 222.
Omont (*Henri*). Inventaire sommaire des mss. grecs de la Bibliothèque nationale, 221.

GÉOGRAPHIE. VOYAGES.

Harrisse (*Henry*). L'atterrage de Cabot au continent américain en 1497, 465.
Poole (*R. L.*). Historical Atlas of modern Europe, 464.

HISTOIRE DE L'ART.

Müntz. Léonard de Vinci, 81.

SCIENCES MORALES, POLITIQUES, ÉCONOMIQUES.

Berr (*H.*). L'avenir de la philosophie, 98.
Cossa (*L.*). Histoire des doctrines économiques, trad. par *A. Bonnet*, 420.
Demolins (*E.*). L'éducation nouvelle; l'école des Roches, 105.
Espinas. La philosophie sociale du XVIIIe siècle et la Révolution, 85.
Funck-Brentano (*Th.*). La science sociale, 98.
Grimaud (*Louis*). Histoire de la liberté de l'enseignement en France depuis la chute de l'ancien régime, 104.
Le Bon (*Gustave*). Psychologie du socialisme, 112.
Lévy-Brühl. Voy. *Mill*.
Lichtenberger (*A.*). Le socialisme au XVIIIe siècle. Le socialisme et la Révolution française, 85, 369.
Michon (*Louis*). L'initiative parlementaire et la réforme du travail législatif, 105.
Mill (*John Stuart*). Lettres inédites à Auguste Comte, publ. par *L. Lévy Brühl*, 97.
Régime (le) des capitulations, 111.
Sargent (*A. J.*). The economic policy of Colbert, 454.
Schwarcz. Die Demokratie, 126.
Xénopol. Principes fondamentaux de l'histoire.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

X. Mossmann. La France en Alsace après la paix de Westphalie; *fin* 241
Albert Pingaud. Le Congrès de Vienne et la politique de Talleyrand 1
E. Rodocanachi et G. Marcotti. Élisa Baciocchi à Florence. 282

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

J. d'Auriac. Le marquis de Chamlay 301
E. Garnault. Les causes de la décadence du commerce de La Rochelle au XVIIIe siècle 53
Colonel Largemain. La fête de la Fédération du 14 juillet 1792 et l'*Invitation à la Concorde* de Bernardin de Saint-Pierre 317
Ch.-E. Œlsner. Notice biographique, accompagnée de fragments de ses Mémoires relatifs à l'histoire de la Révolution française, publ. par Alfred Stern 68

BULLETIN HISTORIQUE.

Angleterre. Moyen âge, par Ch. Bémont 383
Allemagne et Autriche. Travaux relatifs à l'histoire grecque, 1886-1898, par Ad. Bauer 114
France. Paul Fabre, notice nécrologique, par G. Monod . . 79
— Berthold Zeller, notice nécrologique, par A. Luchaire. 332
— Moyen âge et temps modernes, par A. Lichtenberger, A. Molinier, G. Monod, de l'Institut, Rod. Reuss 81, 335

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

H. d'Arbois de Jubainville. La civilisation des Celtes et celle de l'épopée homérique. (**Ch. Lécrivain.**) 403
B. von Bilbassof. Katharina II, Kaiserin von Russland. (**E. H.**) 161
J. Buche. Histoire du studium, collège et lycée de Bourg. (**G. Monod.**) 410
L. Cossa. Histoire des doctrines économiques. (**Ch. Rist.**). . 420

Pages

H. A. Cushing. History of the transition from provincial to commonwealth government in Massachusetts. (**Seignobos.**) 175
Demolin. Les *Collegia juvenum* dans l'empire romain. (**C. Jullian.**) 133
H. Furneaux. C. Taciti Vita Agricolae. (**Ch. Lécrivain.**) . . 403
C. Garnault. Les Rochelais et le Canada. (**G. Monod.**). . . 407
— La juridiction consulaire et la Bourse de commerce de La Rochelle. (**Id.**) 407
— Le commerce Rochelais au XVIIIe siècle. (**Id.**). . 407
L. Halkin. Les esclaves publics chez les Romains. (**C. Jullian.**) 133
S. B. Harding. The contest over the ratification of the federal constitution in the State of Massachusetts. (**Seignobos.**) 171
D. F. Houston. A critical study of Nullification in South Carolina. (**Id.**). 173
W. H. Hutton. The church in the sixth century. (**L. Bréhier.**) 134
W. Michael. Englische Geschichte im 18 Jahrh. (**Ed. Sayous.**) 159
W. O. Morris. Ireland, 1494-1868. (**Id.**). 158
K. Mueller. Kirchengeschichte. (**Ch. Molinier.**). 142
H. Prutz. Aus des Grossen Kurfürsten letzten Jahren. (**G. Pagès.**). 148
R. Reuss. L'Alsace au XVIIe siècle, t. II. (**Ch. Pfister.**) . . 410
O. Schiff. Studien zur Geschichte Papst Nikolaus IV. (**G. Daumet.**) 146
W. R. Shepherd. History of proprietary government in Pennsylvania. (**Seignobos.**) 175
A. Solmi. Le associazioni in Italia avanti le origini del comune. (**H. Pirenne.**) 406
E. Thomas. Rome et l'empire aux deux premiers siècles de notre ère. (**C. J.**) 405
Twee Verhandelingen over de Inquisitie in de Nederlanden. (**Ch. Molinier.**) 144
United States Commission on boundary between Venezuela and British Guiana. (**L. Gallois.**) 162
L. Zdekauer. Il constituto del comune di Siena, 1262. (**J. Guiraud.**) 141

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

ALLEMAGNE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Berlin). 441
2. K. Akademie der Wissenschaften (Munich) 202

Pages

3. Archiv d. histor. Vereins für Unterfranken 441
4. Baltische Studien 202
5. Byzantinische Zeitschrift 436
6. Deutsche Rundschau 440
7. Gœttingische gelehrte Anzeigen 439
8. Hermes 199,435
9. Historisches Jahrbuch 434
10. Historisch-politische Blætter für das katholische Deutschland 202
11. Jahrbuch d. k. d. archæolog. Instituts 436
12. Jahrbücher d. Vereins f. Meklenburg. Geschichte . . 203
13. Jahrbücher für Nationalœkonomie 438
14. Mittheilungen d. d. Gesellschaft f. Ost-Asien. . . . 439
15. Mittheilungen des Vereins f. d. Geschichte Osnabrück. 203
16. Neue Jahrbücher f. d. classische Alterthum 200
17. Neues Archiv 436
18. Nord und Süd 440
19. Oberbayerisches Archiv 203
20. Philologus 201,435
21. Preussische Jahrbücher 203,441
22. Rheinisches Museum für Philologie 436
23. Verhandlungen d. histor. Vereins d. Oberpfalz . . . 204
24. Westdeutsche Zeitschrift 204,441
25. Zeitschrift d. d. morgenlændischen Gesellschaft. . . 438
26. Zeitschrift d. Aachener Geschichts-Vereins 204
27. Zeitschrift d. Gesellschaft für Schleswig-Holsteinische Geschichte 442
28. Zeitschrift d. Vereins f. Geschichte Schlesiens . . . 442
29. Zeitschrift d. Westpreussischen Geschichtsvereins. . 443
30. Zeitschrift für Assyriologie 434
31. Zeitschrift für deutsches Alterthum 201
32. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. . . . 443
33. Zeitschrift für Geschichte von Westphalen 204
34. Zeitschrift für katholische Theologie. 437
35. Zeitschrift für Kirchengeschichte. 437
36. Zeitschrift für Kulturgeschichte 440
37. Zeitschrift für Rechtsgeschichte 201

ANGLETERRE.

1. The archæological Journal 207
2. The Athenaeum. 205,446
3. The Contemporary Review. 208,447
4. The English historical Review. 447
5. The Journal of british archæological Association . . 207
6. The Nineteenth Century. 208

Pages

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. 205
2. Jahreshefte d. œsterr. archæolog. Instituts. 444
3. Mittheilungen d. Instituts f. œsterreich. Geschichtsf. 444
4. Zeitschrift d. Vereins f. d. Geschichte Mæhrens. . . 446

BELGIQUE.

1. Analecta Bollandiana. 189
2. Annales de la fédération archéologique de la Belgique. 192
3. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles . . 190
4. Annales de la Société d'émulation de la Flandre . . 190
5. Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg . 190
6. Annales du Cercle archéologique d'Enghien 190
7. Annales du Cercle archéologique du pays de Waes. . 190
8. Archives belges. 192
9. Archives liégeoises. 191
10. Bulletin de l'Académie royale d'archéologie 193
11. Bulletin de l'Académie royale des sciences 194
12. Bulletin de la Commission d'histoire 194
13. Bulletin de la Société d'histoire de Gand 192
14. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois 194
15. Dietsche Stemmen. 195
16. Het Belfort 195
17. Kunst 195
18. Le Musée belge. 196
19. Le Muséon et la Revue des Religions 195
20. Ons Volksleven. 199
21. Publications de la Société historique de Limbourg . . 196
22. Revue belge de numismatique. 196
23. Revue de l'abbaye bénédictine de Maredsous 198
24. Revue de l'Instruction publique 197
25. Revue historique de l'ancien pays de Looz. 197

DANEMARK.

1. Historisk Tidsskrift 212
2. Oversigt over videnskabernes Selskabs Forhandl . . 212
3. Videnskabernes Selskabs Skrifter. 212

ÉTATS-UNIS.

1. The Nation 448

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 430
2. Académie des sciences morales et politiques 185, 430
3. Annales de Bretagne 432

Pages

4. Annales de Géographie 179
5. Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux . . . 180
6. Annales de l'Est 432
7. Annales des sciences politiques 183
8. Annales du Midi 187,432
9. Le Bibliographe moderne 428
10. Le Bibliophile limousin 432
11. Bibliothèque de l'École des chartes 178,421
12. Bulletin critique 180,423
13. Bulletin de correspondance hellénique 178,425
14. Bulletin de l'Académie delphinale 433
15. Bulletin de littérature ecclésiastique (Toulouse) . . . 179
16. Bulletin d'histoire ecclésiastique 432
17. La Correspondance historique et archéologique . . . 421
18. Le Correspondant 184,428
19. Études publiées par des PP. de la Compagnie de Jésus. 184,430
20. Journal des Savants 181,424
21. Mélanges d'archéologie et d'histoire 425
22. Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard . 433
23. Nouvelle Revue historique de droit 427
24. Polybiblion 181,424
25. La Province du Maine 433
26. La Révolution française 178,423
27. Revue africaine. 434
28. Revue archéologique 179
29. Revue archéologique du Berry. 188
30. Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur. . 185
31. Revue celtique 179,426
32. Revue critique d'histoire et de littérature 181,424
33. Revue de Champagne et de Brie 188
34. Revue de Gascogne 188,434
35. Revue de géographie 428
36. Revue de l'Agenais 188,434
37. Revue de l'Histoire des religions 179,426
38. Revue de l'Orient chrétien 180
39. Revue de Paris 185
40. Revue des Bibliothèques. 428
41. Revue des Deux-Mondes. 185
42. Revue des Études anciennes 183,427
43. Revue des Études historiques 177,422
44. Revue des Études juives. 180,426
45. Revue des Lettres françaises et étrangères. 183,427
46. Revue des Pyrénées 189
47. Revue des Questions historiques 177
48. Revue d'histoire diplomatique. 422

Pages
49. Revue d'histoire et de littérature religieuses 427
50. Revue générale du droit 428
51. Société archéologique de Tarn-et-Garonne. 187
52. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France . . 432
53. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 186,431
54. Société des Sciences historiques de l'Yonne 187
55. Société nationale des Antiquaires de France 186,431

ITALIE.

1. Archivio della Società romana di storia patria . . . 208
2. Archivio storico italiano. 209
3. Archivio storico lombardo 210
4. Archivio storico per le provincie napoletane 210
5. Archivio storico siciliano 210
6. Rivista storica italiana 211

SUISSE.

1. Indicateur d'histoire suisse 211
2. Jahrbuch für Schweizerische Geschichte 212

Chronique et Bibliographie 213,450
Index bibliographique 466

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

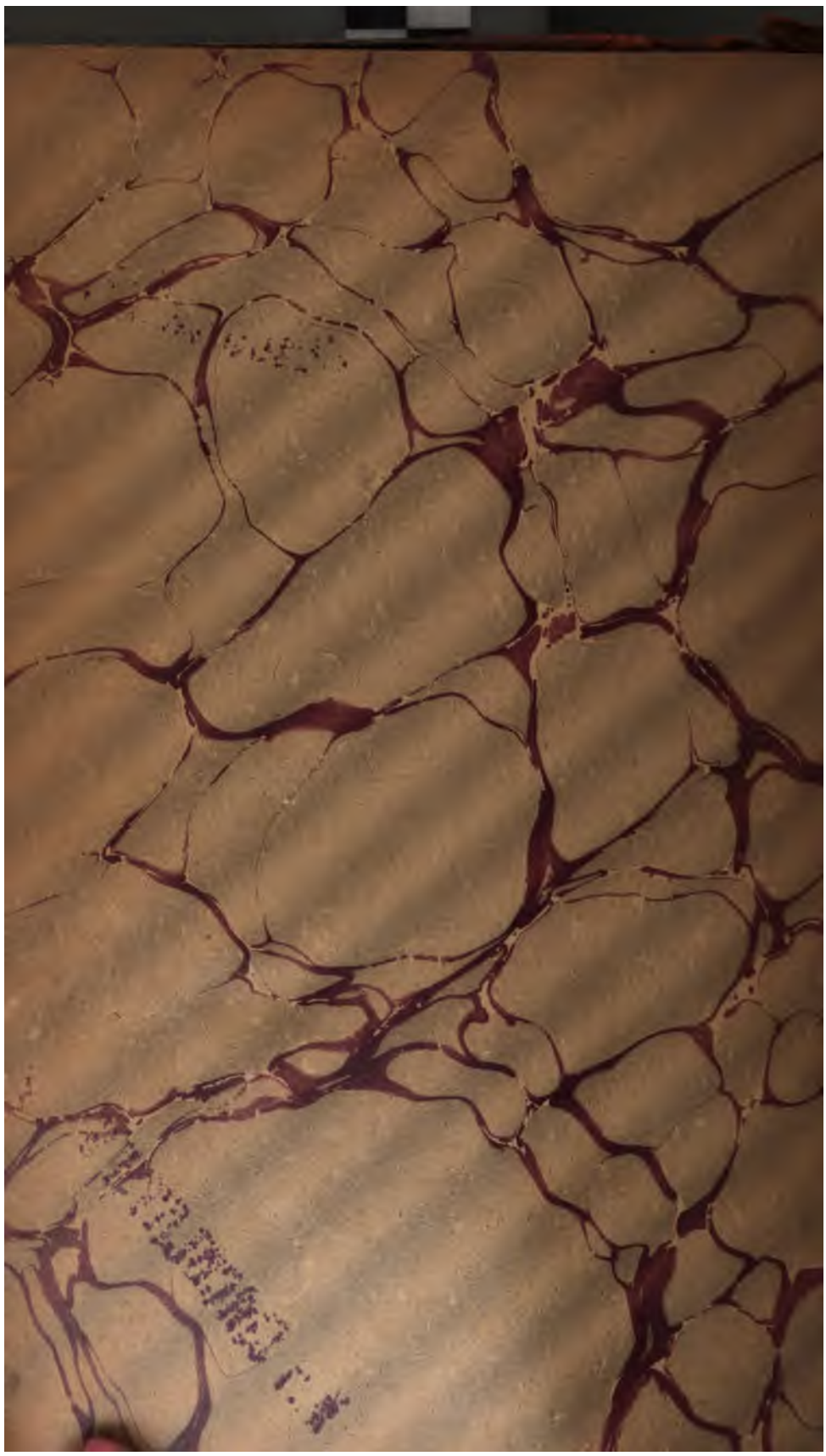

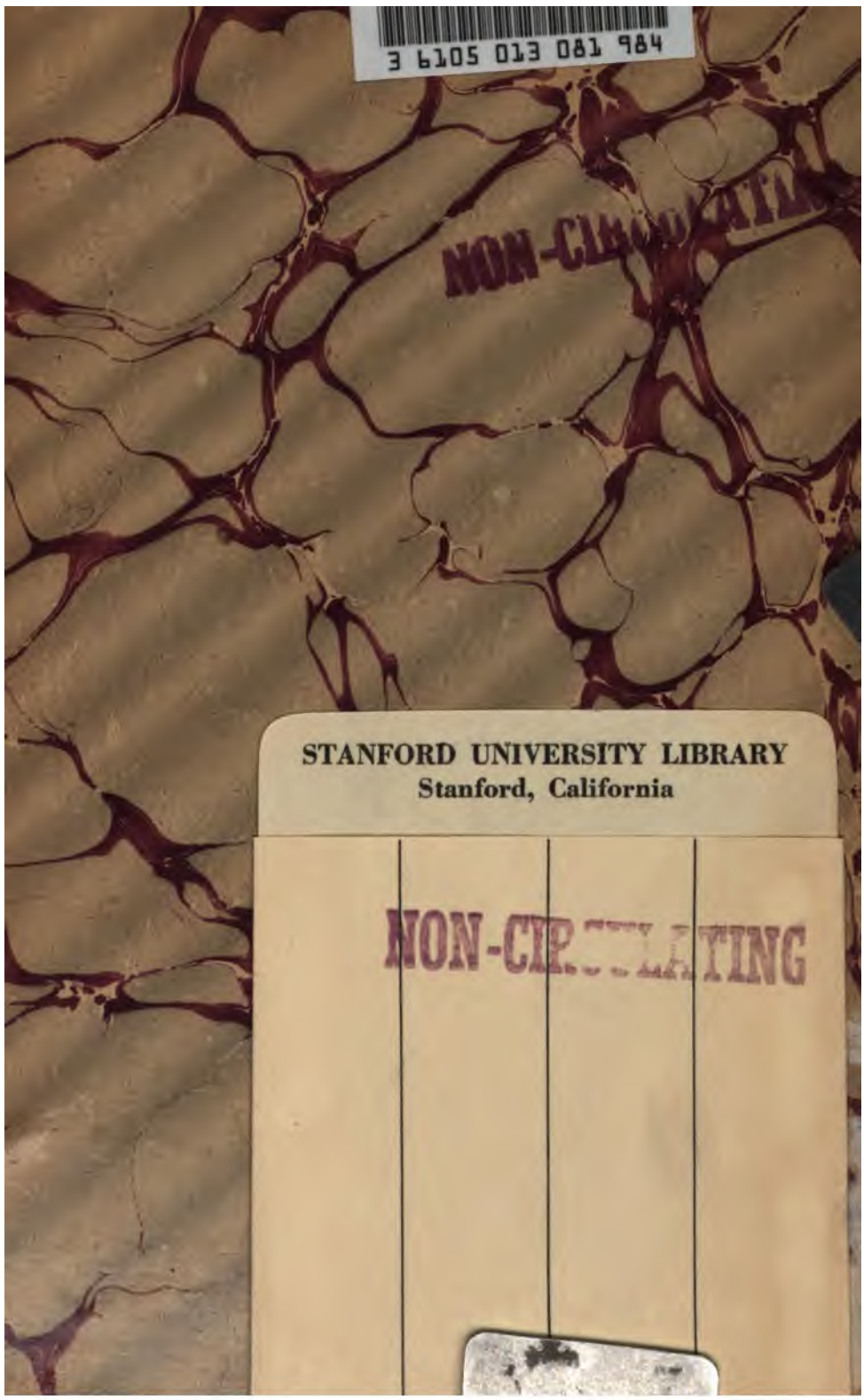
3 6105 013 081 984
NON-CIRCULATING
STANFORD UNIVERSITY LIBRARY
Stanford, California
NON-CIRCULATING